



Société anonyme fondée en 1864
au capital de EUR 933 027 039
Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris
RCS Paris 552 120 222

NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE

Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés actifs adhérents au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI) de la SOCIETE GENERALE

Cette note d'information simplifiée est complétée par :

- Document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003,
- Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2011 sous le numéro D.11-0096

- Nombre maximum d'actions à émettre par Société Générale : un maximum de 11.196.324 actions
- Volume global nominal de l'opération : un maximum de 13.995.405 euros
- Prix de souscription au Maroc : 425,44MAD
- Période de souscription au Maroc : du 23 au 26 mai 2011 inclus
- Filiales concernées : ALD Automotive, Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc

ORGANISME CONSEIL

Sogécapital Bourse



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information simplifiée a été visé par le CDVM le 17 mai 2011 sous la référence VI/EM/010/2011.

Sont annexés à la présente note d'information, le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003, ainsi que le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2011 sous la référence D.11-0096. Ces documents font partie intégrante de la présente note d'information simplifiée.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	3
AVERTISSEMENT	4
PREAMBULE	5
1. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	6
LE RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE	7
LE CONSEILLER JURIDIQUE	7
L'ORGANISME CONSEIL	8
LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE AU MAROC	8
2. PRESENTATION DE L'OPERATION	9
CADRE DE L'OPERATION	10
OBJECTIFS DE L'OPERATION	11
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL	12
STRUCTURE DE L'OFFRE	12
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE	13
ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION	15
COTATION EN BOURSE	16
MODALITES DE SOUSCRIPTION	17
RESEAU EN CHARGE DE LA COLLECTE DES SOUSCRIPTIONS	19
MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES	19
MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES	19
ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE TITRES	20
CHARGES DE L'OPERATION	20
INFORMATIONS PERMANENTES EXIGEEES DE L'EMETTEUR	20
FISCALITE	20
3. PRESENTATION DE LA SOCIETE GENERALE	22
4. FACTEURS DE RISQUES	25
RISQUES DE CHANGE	26
RISQUES D'EVOLUTION DU COURS	26
RISQUES DE PORTEFEUILLE	26
RISQUES REGLEMENTAIRES	26
RISQUES CONCERNANT LA SOCIETE GENERALE	26
5. FAITS EXCEPTIONNELS	27
6. ANNEXES	29
▪ Le bulletin de souscription ;	
▪ Le modèle de l'engagement ;	
▪ Le règlement du PEGI ;	
▪ Le document d'information ;	
▪ Le document de référence.	

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

AMF :	Autorité des Marchés Financiers en France.
BAM :	Bank Al Maghrib (Maroc).
Bénéficiaire :	Tout salarié éligible du Groupe Société Générale (Maroc).
CDVM :	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM).
CGI :	Code Général des Impôts
Document d'information :	Le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003 et disponible au siège administratif de Société Générale, 17 cours Valmy, 92972 Paris La Défense Cedex, mis en ligne sur son site Intranet et diffusé conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'autorité des marchés financiers..
Document de référence :	Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2011 sous le numéro D.11-0096.
EUR :	Euros.
Emetteur :	Société Générale : Paris – 29, boulevard Haussman (France).
FCP :	Fonds Commun de Placement / un FCP est une copropriété de valeurs mobilières qui émet des parts. Il n'a pas de personnalité morale. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds qui est proportionnel au nombre de parts possédées.
Groupe Société Générale (Maroc) :	Le Groupe Société Générale au Maroc comprend d'autres entités, outre les filiales suivantes : ALD Automotive Maroc, Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc.
Kit de souscription :	Le kit de souscription comprend notamment (i) une brochure d'information, (ii) un bulletin de souscription, (iii) une matrice de souscription permettant le calcul du versement du souscripteur en tenant compte de l'abondement, (iv) une description de l'offre (v) un mandat et (vi) une fiche fiscale et sociale résumant certaines informations liées au traitement fiscal et social applicable aux investissements réalisés dans le cadre de l'offre.
LMV :	La Marocaine Vie.
MAD :	Dirham marocain.
PEGI :	Plan d'Epargne Groupe International (de la Société Générale - France), mis en place le 08 avril 2003 et modifié le 30 janvier 2008 pour une durée indéterminée.
SGMB :	Société Générale Marocaine de Banques.
SGSS/GIS :	SOCIETE GENERALE securities services, SG Nantes.

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'Emetteur.

La présente note d'information simplifiée ne s'adresse pas aux personnes dont les lois de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de ladite note d'information simplifiée.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni Sogécapital Bourse n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par la Société Générale Marocaine de Banques.

PREAMBULE

La présente note d'information simplifiée a été préparée par Sogécapital Bourse conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19 novembre 2004, prise en application des dispositions de l'article 14 du dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété.

Le contenu de cette note d'information simplifiée a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- du document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003
- Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2011 sous la référence D.11-0096
- Règlement du PEGI

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information simplifiée doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition des salariés du Groupe Société Générale (Maroc) au siège de :
 - Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), 55 Boulevard Abdelmoumen – Casablanca
 - ALD Automotive Maroc, Zenith Millenium, Sidi Maârouf, 20190 – Casablanca
 - Athena Courtage, 157 Boulevard d'Anfa – Casablanca
 - Eqdom, 127 Boulevard Mohamed Zerktouni, 20100 – Casablanca
 - La Marocaine Vie, 37 Boulevard Moulay Youssef, 20000 – Casablanca
 - Sogelease Maroc, 55 Boulevard Abdelmoumen, 20100 – Casablanca
- Mise en ligne sur le site intranet du Groupe Société Générale

Elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma)

Un extrait de la note d'information simplifiée doit, en outre être publié dans un journal d'annonces légales.

1. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

LE RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal :	Albert LE DIRAC'H
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	55, Boulevard Abdelmoumen – Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 88 48
Numéro de télécopieur :	05 22 29 88 09
Adresse électronique :	albert.ledirach@socgen.com

Attestation

« Nous, Monsieur Albert LE DIRAC'H, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, représentant l'émetteur Société Générale au Maroc, attestons qu'à notre connaissance, les données de la présente note d'information simplifiée, dont nous assumons la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la SOCIETE GENERALE (France) ainsi que sur les droits attachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. ».

Albert LE DIRAC'H
Président du Directoire

LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Fiduciaire du Maroc
Représentant légal :	Jacques HUMBLE
Fonction :	Administrateur
Adresse :	71, rue Allal Ben Abdallah - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 31.46.18
Numéro de télécopieur :	05 22 31 50 75
Adresse électronique :	jh@sfm.co.ma

Attestation

« L'opération d'offre de souscription à des actions SOCIETE GENERALE (France), proposée aux salariés du groupe SOCIETE GENERALE au Maroc et faisant l'objet de la présente Note d'Information simplifiée est :

- a) conforme aux dispositions statutaires de la SOCIETE GENERALE (France), tel que cela ressort de l'Attestation émise le 09 mai 2011 par le Cabinet d'avocats Landwell & Associés, sis Neuilly-sur-Seine – 61, rue de Villiers (France) ;
- b) conforme à la législation marocaine en ce qui concerne l'appel public à l'épargne, étant en outre précisé que conformément aux indications données dans la Note d'Information simplifiée susvisée :
 - les souscripteurs de nationalité marocaine devront se conformer à la réglementation des Changes en vigueur ;
 - les souscripteurs devront se conformer à la législation fiscale en vigueur au Maroc ».

Jacques HUMBLE
Administrateur

L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale :	SOGECAPITAL BOURSE
Représentant légal :	Selma LEBBAR
Fonction :	Membre du Directoire
Adresse :	55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 98 40
Numéro de télécopieur :	05 22 26 80 18
Adresse électronique :	Selma.lebbar@socgen.com

Attestation

La présente note d'information simplifiée a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient. Ces diligences d'usage comprennent notamment :

- Les entretiens avec les responsables juridiques de la Société Générale Marocaine de Banques ;
- Les entretiens avec les responsables des Ressources Humaines des sociétés du groupe Société Générale au Maroc ;
- L'examen des procès verbaux des Conseil d'Administration du 15 février 2011 et du 19 avril 2011, de l'Assemblée Générale du 25 mai 2010, les rapports d'activité, le règlement du PEGI et le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2011 sous la référence D.11-0096, ainsi que le document d'information dispensé de visa de l'AMF.

Sogécapital Bourse qui agit en tant que Conseiller financier compte parmi les filiales détenues à hauteur de 100% par la Société Générale Marocaine de Banques, elle-même détenue à hauteur de 56,9% par la Société Générale France. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandaté.

Selma LEBBAR
Membre du Directoire

LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE AU MAROC

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal :	Mohammed MOULINE
Fonction :	Adjoint du Directeur des Ressources Humaines
Adresse :	55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 41 71
Numéro de télécopieur :	05 22 43 41 31
Adresse électronique	mohammed.mouline@socgen.com

2. PRESENTATION DE L'OPERATION

L'ensemble des caractéristiques de la présente opération est contenu dans le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003 et annexé à la présente note d'information simplifiée.

CADRE DE L'OPERATION

Outre l'extension de son programme d'actionnariat indirect (via des Fonds Commun de Placement) en France et dans les Départements d'Outre-mer, la Société Générale (France) a instauré en 2003, puis étendu en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 le principe de l'actionnariat direct hors France métropolitaine et dans les Collectivités d'Outre-mer.

Ainsi, en 2011 la Société Générale (France) poursuit l'élargissement de l'actionnariat indirect et direct ayant pour but de faire participer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à un projet collectif.

L'augmentation de capital en numéraire objet de la présente note d'information simplifiée concerne les salariés du Groupe Société Générale au Maroc adhérents au plan Mondial d'Actionnariat Salarié, à savoir ALD Automotive Maroc, Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques et Sogélease Maroc.

Cette augmentation de capital a fait l'objet des autorisations suivantes :

▪ Assemblée Générale mixte du 25 mai 2010 :

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société Générale réunie le 25 mai 2010 a dans sa vingtième résolution :

- o délégué au Conseil d'Administration, pour 26 mois à l'effet de procéder à des opérations d'augmentation du capital ou de cessions d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupes dans les limites de 3% du capital ;
- o décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des adhérents aux plans d'épargne du Groupe ;
- o fixé la décote offerte dans le cadre de ce même plan à 20% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action Société Générale sur Euronext Paris SA lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, ce dernier a procédé en 2010 à une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (cf détail page 12).

▪ Conseil d'Administration du 15 février 2011:

Le Conseil d'Administration du 15 février 2011 usant de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2010 a décidé du principe du Plan mondial 2011 d'actionnariat salarié. Il a ainsi décidé :

- o du principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents aux Plans d'Epargne d'Entreprise et de Groupe, pour un montant maximum global et nominal de 13.995.405 euros par l'émission de 11.196.324 actions à souscrire en numéraire au nominal de 1,25 euro ;
- o que les souscriptions à la troisième tranche réservée aux adhérents éligibles de PEGI, à laquelle appartient le Maroc, se feront directement en actions à l'opération d'augmentation de capital réservée ;

- et que le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale ne pourra être supérieur à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le Conseil d'Administration fixant la période de souscription (prix de référence) et que le prix de souscription sera égal au prix de référence affecté d'une décote maximale de 20%.

▪ **Conseil d'Administration du 19 avril 2011 :**

Le Conseil d'Administration du 19 avril 2011 mettant en œuvre sa décision du 15 février 2011 approuvant le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe International de Société Générale a décidé que :

- le prix de souscription est fixé à 37,50 euros l'action.

▪ **Accord du ministre de l'Economie et des Finances :**

Conformément aux dispositions de l'article 12 du dahir portant loi n° 1-93-212 relatif au Conseil Déontologique des valeurs mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, le Ministre de l'Economie et des Finances a donné par courrier en date du 17 mai 2011 son autorisation pour permettre à la Société Générale, société de droit français, de faire appel publique à l'épargne au Maroc, au titre de l'opération objet de la présente note d'information simplifiée.

OBJECTIFS DE L'OPERATION

Il s'agit de permettre aux salariés du Groupe Société Générale adhérents à un plan d'épargne de groupe international de souscrire à des conditions particulières, adaptées le cas échéant aux exigences locales légales et/ou réglementaires.

L'historique des résultats des dernières opérations du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié dans le monde est décrit ci après :

	2007	2008	2009	2010
<i>Nombre de pays</i>	57	63	64	63
<i>Nombre d'ayants droits</i>	125 139	139 000	145 000	145 000
<i>Nombre de souscripteurs</i>	74 152	68 075	58 827	44 073
<i>Taux de souscription*</i>	59.3%	49%	41.6%	30.4%
<i>Prix de souscription (après décote) €</i>	108,90	53,67	27,09	36,98
<i>Montant autorisé par le conseil d'administration en million €</i>	762,30	454,11	316,01	375,82
<i>Montant total alloué en million €</i>	498,7	400,2	295,3	163,40
<i>% capital détenu par les salariés</i>	7,17%	7,1%	7,13%	7,24%

* le taux de souscription = nb de souscripteurs / nb d'ayants droit
Source : Société Générale

L'historique des résultats des dernières opérations du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié au Maroc est décrit ci après :

	2007	2008	2009	2010
Nombre de souscripteurs au Maroc	345	410	283	155
Taux de souscription au Maroc	N.D	13,45%	7,95%	4,38%
Montant autorisé au Maroc en million MAD	15	15	15	15
Montant alloué au Maroc en million MAD	6,01	7,22	5,50	2,74

N.D : Non disponible

Source : Société Générale

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2010, le montant du capital de la Société Générale s'élève à 933.027.038.75 euros, soit 746.421.631 actions de 1,25 euro de nominal chacune.

Le montant nominal de l'augmentation de capital social sera au maximum de 13.995.405 euros, par émission de 11.196.324 actions nouvelles.

En cas de souscription de la totalité des actions offertes, le capital social de la Société Générale passerait à 947.022.443,75 euros, divisé en 757.617.955 actions de 1,25 euro de nominal chacune.

Le conseil d'administration du 19 avril 2011 a décidé que l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence des actions effectivement souscrites.

Avant la réalisation de la présente opération, la répartition du capital social de la Société Générale au 31 décembre 2010 s'établit comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Flottant	600.582.235	80,46%	72,98%
Grands actionnaires détenant plus de 1% du capital et des droits de vote	70.506.939	9,45%	13,21%
Actionnariat salarié	54.025.794	7,24%	11,23%
Auto contrôle / Auto détention	21.306.663	2,85%	2,58%
TOTAL	746.421.631	100%	100%

Source : Société Générale

STRUCTURE DE L'OFFRE

L'augmentation de capital se subdivise en trois (3) tranches distinctes :

- La première tranche est réservée aux adhérents éligibles (i) du Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société Générale négocié et conclu le 9 juin 2008, (ii) du Plan d'Epargne Groupe modifié le 23 décembre 2008 dont sont adhérentes les sociétés du Groupe dont le siège social est situé soit en France métropolitaine soit dans les Départements d'Outre-mer.
- La deuxième tranche est réservée aux adhérents éligibles des Plans d'Epargne d'Entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales et succursales, prévoyant la possibilité de souscrire aux opérations d'augmentation de capital réservées de la Société

Générale, qui souscriront par l'intermédiaire d'un même fonds commun de placement d'entreprise.

- La troisième tranche est réservée aux adhérents éligibles du Plan d'Epargne Groupe International dont sont adhérentes (i) les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé soit hors de France, soit dans les collectivités d'Outre-mer (ii) les succursales et bureaux du Groupe qui sont établies soit hors de France, soit dans les collectivités d'Outre-mer et qui souscriront directement en actions à l'opération d'augmentation de capital réservée.

Les deux premières tranches (en France) sont souscrites par l'intermédiaire des fonds communs de placement d'entreprise dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe. Seule la troisième tranche (à l'étranger) est directement souscrite dans le cadre du plan d'épargne groupe international.

La présente opération est relative à la troisième tranche susvisée.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

▪ Offre de la Société Générale :

Les actions offertes faisant l'objet de la présente note d'information simplifiée revêtent les caractéristiques suivantes :

▪ Nature et forme :	Actions nominatives à l'émission
▪ Nombre :	11.196.324 actions au maximum
▪ Valeur nominale :	1,25 euros par action
▪ Prix de souscription :	37,50 euros par action soit 425,44 MAD
▪ Prime d'émission :	36,25 euros
▪ Date de jouissance :	1 ^{er} janvier 2011
▪ Lieu de cotation :	Euronext Paris

▪ Abondement :

Conformément aux lettres d'adhésion des filiales marocaines du Groupe Société Générale au PEGI, le montant de l'abondement de l'employeur local est limité par Bénéficiaire, salarié éligible du Groupe Société Générale au Maroc et par année civile à un montant correspondant à la contre valeur en MAD de EUR 1.000. Pour l'augmentation de capital de 2011, l'abondement sera versé en numéraire.

Le mode de calcul de l'abondement pour cette opération a été fixé de la manière suivante :

- de la 1^{ère} à la 20^{ème} action souscrite : 100 % d'abondement (1 euro d'abondement pour 1 euro investi par Bénéficiaire)
- à partir de la 21^{ème} action souscrite : 50 % d'abondement (1 euro d'abondement pour 2 euros investis par Bénéficiaire) et ce, jusqu'au plafond d'abondement fixé par l'employeur local, soit la contre valeur en MAD de EUR 1.000 maximum.

Pour les besoins de ce calcul, le montant investi par chaque Bénéficiaire est arrondi à l'euro inférieur et celui versé par l'employeur local est arrondi à l'euro supérieur.

Des exemples chiffrés sont consultables dans la matrice de souscription, document disponible dans le kit de souscription, et qui permet de calculer pour chaque nombre d'actions souhaité, le versement du souscripteur en tenant compte de l'abondement.

- **Libération des titres :**

Les actions seront intégralement libérées à leur souscription.

- **Montants autorisés :**

La participation de chaque Adhérent dans la limite de 10% maximum du salaire net perçu en 2010, (abondement compris) ne nécessite pas d'autorisation préalable de l'office des changes.

La participation des salariés des filiales marocaines adhérentes au PEGI de la Société Générale dans le monde, est limitée à 15 millions de dirhams.

- **Prix de référence :**

Le Conseil d'Administration de la Société Générale du 15 février 2011, a décidé que le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale ne pourra être supérieur à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur Euronext Paris lors des 20 (vingt) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration du 19 avril 2011, fixant la période de souscription.

Le même Conseil d'Administration a décidé que le prix de référence fera l'objet d'une décote de 20% pour fixer ainsi le prix de la souscription à 37,50 euros.

- **Montant minimum de souscription :**

Le montant minimum de souscription est d'une action.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2010 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI).

- **Affectation de l'épargne**

Les sommes versées par les Bénéficiaires et les entités adhérentes dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International servent uniquement à la participation à l'offre réservée aux Bénéficiaires.

Les revenus des avoirs investis dans le Plan d'Epargne Groupe International seront distribués aux Bénéficiaires.

- **Droits attachés aux actions émises :**

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société Générale et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2011. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions anciennes, après détachement du coupon du dividende afférent à l'exercice 2010, et donneront droit aux prérogatives légales dont disposent les actionnaires d'une société anonyme. Elles donneront notamment droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elles représentent. De la même façon, le dividende est distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

- **Régime de négociabilité et restrictions :**

Les actions sont librement négociables et transmissibles sous réserve des conditions prévues par le Plan d'Epargne de Groupe International (PEGI).

Les actions détenues, dans le cadre de cette opération doivent être conservées par les Bénéficiaires pendant un délai de 5 ans à compter de la date de souscription, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé selon les conditions prévues au Plan d'Epargne de Groupe International (PEGI).

▪ **Déblocage anticipé des actions :**

Les cas de déblocages anticipés sont, à ce jour, les suivants :

- (i) Mariage du Bénéficiaire ;
- (ii) Naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à la charge du bénéficiaire ;
- (iii) Divorce ou séparation assorti d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile du Bénéficiaire;
- (iv) Invalidité du Bénéficiaire, de ses enfants ou de son conjoint lorsque cette invalidité entraîne une incapacité absolue d'exercer une profession quelconque ou lorsqu'une autorité publique constate que l'invalidité atteint au moins 80% et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle ;
- (v) Décès du Bénéficiaire ou de son conjoint ;
- (vi) Cessation du contrat de travail ;
- (vii) Affectation des sommes à l'acquisition ou l'agrandissement de la résidence principale, emportant création de surface habitable nouvelle, sous réserve de l'existence d'un permis de construire, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par une autorité locale.

Le Bénéficiaire souhaitant tirer profit d'un cas de déblocage anticipé doit adresser sa demande par écrit, au service du personnel ou au service faisant fonction dont il relève, avec indication du nombre d'actions ou autres valeurs mobilières dont la cession est demandée et en annexe, tous les justificatifs nécessaires et/ou utiles attestant de la réalité du cas de déblocage anticipé.

Les demandes de déblocage justifiées doivent être adressées à la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques, sise à Casablanca - 55 Boulevard Abdelmoumen. Cette demande doit être écrite, indiquer le nombre d'actions dont la cession est demandée, et intervenir au plus tard dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait générateur. Elle peut en outre intervenir à tout moment dans les cas (iv), (v) et (vi) cités ci-dessus.

Aucun déblocage effectif ne pourra survenir avant la réalisation définitive de l'augmentation de capital. En cas de déblocage anticipé, les actions seront cédées et le produit de la cession rapatrié et justifié à l'Office des Changes, conformément à l'engagement signé et légalisé par le Bénéficiaire souscripteur, et dont le modèle est annexé à la présente note d'information.

▪ **Taux de change EUR/MAD :**

Taux de change EUR/MAD : Taux de change BAM du 20/04/2011(1 euro = 11,3450 MAD).

La souscription à cette opération se fera franco de commissions. Les filiales marocaines du Groupe Société Générale prendront en charge le différentiel de change éventuel entre le cours de l'euro du 20/04/2011, et celui de la date de transfert des devises.

ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale (France) constatés sur le marché Euronext Paris SA lors des vingt (20) séances de Bourse précédant la date de la réunion du Conseil d'Administration du 19 avril 2011, diminuée de la décote de 20% par rapport à cette moyenne.

La moyenne ainsi calculée est de 46,87 euros diminuée d'une décote de 20%, soit 37.50 euros par action.

Note d'information simplifiée

Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

COTATION EN BOURSE

Calendrier de l'opération

Le calendrier prévu dans le cadre de cette opération est le suivant :

17 mai 2011	Visa de la note d'information simplifiée par le CDVM
19 mai 2011	Publication de l'extrait de la NIS dans un journal d'annonces légales
19 mai 2011	Remise aux salariés Bénéficiaires d'un courrier comprenant le kit de souscription
Du 23 mai 2011 au 26 mai 2011 inclus	Période de souscription
13 juillet 2011	Réalisation de l'augmentation de capital
20 juillet 2011 (approximativement)	Cotation des actions nouvelles issues de la présente opération sur Euronext Paris
Courant juillet 2011	Envoi aux salariés Bénéficiaires d'un avis de traitement de leur souscription.

Cotation des actions

Les actions Société Générale issues de la présente opération ne feront pas l'objet d'une inscription à la cotation à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Elles seront cotées sur le marché Euronext Paris (Compartiment A) immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital (elle devrait être effective au plus tard au courant du mois de juillet 2011).

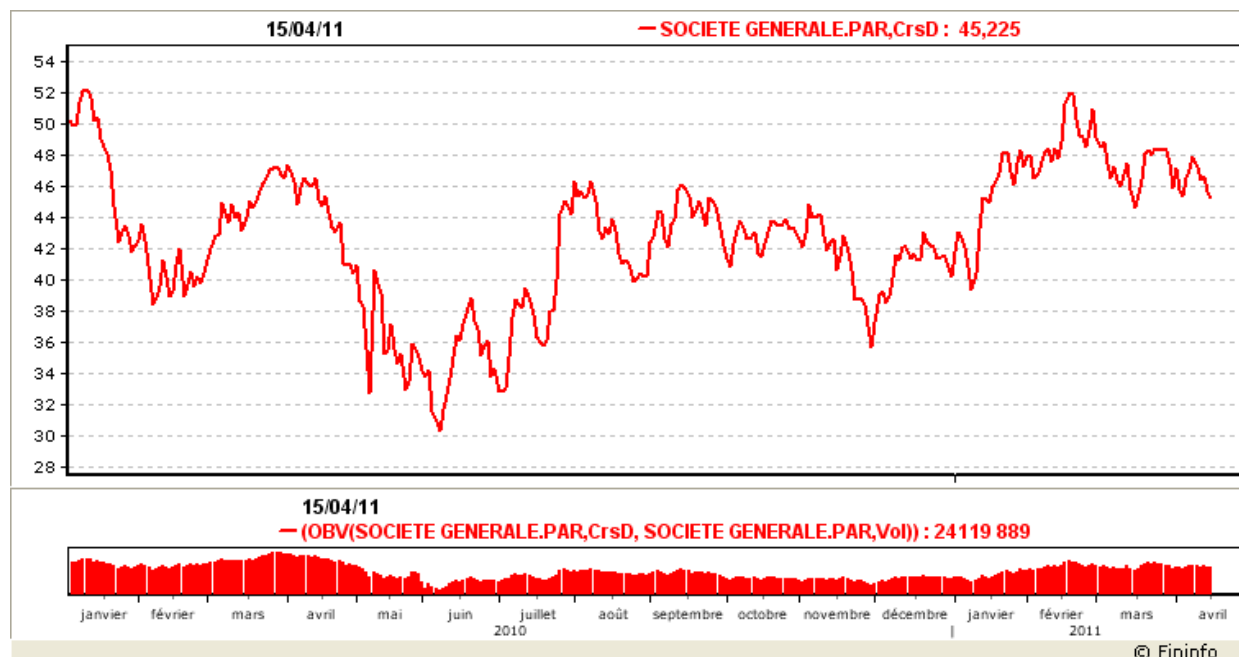
Code des actions sur le marché Euronext Paris

Libellé :	Société Générale
Code APE	651C
Mnémonique :	GLE
Code Euronext / ISIN :	FR0000130809

Les actions seront inscrites au bulletin de la cote sous la classification sectorielle suivante :

Secteur :	▪ Banque de détail ▪ Gestion d'actifs ▪ Banque de financement et d'investissement

Evolution du cours et volumes échangés de l'action Société Générale du 1^{er} janvier 2010 au 15 avril 2011 en euros.



Source : Fininfo

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Bénéficiaire de l'opération

L'augmentation de capital en numéraire objet de la présente note d'information simplifiée est réservée aux salariés actifs du Groupe Société Générale au Maroc, sous contrat à durée indéterminée, ayant une ancienneté minimale de 3 (trois) mois à la date du 26 mai 2011¹, dernier jour de la période de souscription.

Le minimum d'actions à souscrire est d'une action, le montant maximum que chaque salarié Bénéficiaire pourra affecter à sa souscription étant de 10% de son salaire annuel net 2010, versement volontaire et abondement inclus. Le montant total de souscription ne pourra excéder la contre valeur en dirhams de 20.000 euros, versement et abondement compris.

La participation à la présente opération se fera directement par le Bénéficiaire, par le biais d'un bulletin de souscription remis durant la période de souscription.

Date et lieu de souscription

La période de souscription est fixée du 23 mai 2011 au 26 mai 2011 inclus.

Déroulement de la souscription

Le bulletin de souscription dûment signé devra être transmis à la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques, au plus tard le 26 mai 2011 à 16 heures.

Le bulletin de souscription indiquera :

- le nombre entier d'actions souscrites et le montant des versements du salarié Bénéficiaire ;
- les modes de versement proposés aux Bénéficiaires (en espèce, par chèque en autorisant l'employeur à débiter le compte) ;
- les conditions requises pour la souscription à l'Augmentation de Capital.

¹ D'après le document d'information mis à la disposition des salariés de groupe Société Générale

La souscription est effectuée au vu de la documentation remise aux salariés Bénéficiaires et comprenant notamment le règlement du PEGI, le kit de souscription, ainsi qu'une copie de la note d'information simplifiée visée par le CDVM.

Les bulletins de souscription deviendront irrévocables le lendemain de la clôture de la période de souscription.

Conservation des titres et gestion des opérations sur titres

Conformément au règlement du PEGI, les actions acquises dans le cadre de cette augmentation de capital seront inscrites à un compte ouvert au nom de chaque Bénéficiaire dans le registre des actionnaires de la Société Générale dont la gestion des opérations sur titres est assurée par la Société Générale et revêtiront donc la forme nominative. A l'issue du délai d'indisponibilité légal de 5 ans, les actions pourront revêtir, au choix, la forme au porteur ou nominative.

Conditions et contraintes fixées par l'Office des Changes

Le plafond de participation, tel que fixé par la circulaire N°1733 de l'Office des Changes, est limité à 10 % maximum du salaire annuel net 2010 de chaque souscripteur Bénéficiaire, versement volontaire et abondement inclus.

En application de la circulaire susvisée, la souscription par les salariés du Groupe Société Générale au Maroc à l'Augmentation de Capital ne suppose plus une autorisation préalable de l'Office des Changes..

En vertu de la réglementation des changes en vigueur au Maroc, les souscripteurs Bénéficiaires seront tenus de rapatrier au Maroc tant les revenus d'investissement (dividendes, etc.) qui seraient générés par les titres à souscrire, ainsi que le produit de toute cession. Tout manquement par les souscripteurs à cette obligation est passible de sanctions pénales prévues par la réglementation des changes marocaine.

En outre, la Société Générale Marocaine de Banques s'est engagée, vis-à-vis de l'Office des Changes, à lui communiquer la liste définitive des souscripteurs marocains faisant apparaître leur nom et adresse, leur âge, le numéro de la Carte d'Identité Nationale, le salaire net perçu en 2010, le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux ainsi que le montant de la participation correspondant (y compris l'abondement).

L'Office des Changes précise en outre dans la circulaire N°1733 du 24 décembre 2010, que chaque souscripteur Bénéficiaire est tenu de signer et légaliser un engagement, dont le modèle est annexé à la présente notice d'information simplifiée, lequel sera conservé par la Société Générale Marocaine de Banques et transmis à l'Office des Changes en cas de besoin. Ledit engagement stipule que le souscripteur devra :

- donner un mandat irrévocable dûment signé et légalisé, à son employeur, lui donnant droit pour céder pour son compte, les actions souscrites et de rapatrier au Maroc, les revenus et produits de cession correspondants ;
- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus-values de cession des actions de la Société Générale et ce, conformément au Décret n°2-59-1739 du 17 octobre 1959 ;
- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis, les documents dûment authentifiés et informations requises au sujet du plan d'achat d'actions ;
- procéder sans délai, à la cession des actions de la Société Générale au cas où le salarié ne ferait plus partie des employés du Groupe Société Générale au Maroc.

Conformément à cet engagement, chaque souscripteur Bénéficiaire devra remettre également à son employeur le mandat irrévocable susvisé dûment signé et légalisé.

RESEAU EN CHARGE DE LA COLLECTE DES SOUSCRIPTIONS

Chaque salarié voulant souscrire à l'opération objet de la présente note d'information simplifiée devra s'adresser à la direction des ressources humaines de son entité adhérente au Plan Mondial d'Actionnariat Groupe de Société Générale.

Les souscriptions à la présente opération d'augmentation de capital de la société Générale réservée aux salariés du Groupe au Maroc, seront ensuite centralisées par la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques, sis 55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca.

MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

L'augmentation de capital sera réalisée à hauteur du montant de toutes les actions Société Générale souscrites, directement au Maroc (en ce qui concerne la troisième tranche), sur la base du certificat du dépositaire.

Si les demandes de souscriptions dépassent l'enveloppe allouée, la procédure de réduction suivante sera mise en place. Le total des souscriptions par tranche feront l'objet de réductions comme suit :

- Il est procédé tout d'abord à une estimation de la réduction applicable à la souscription globale en rapportant le nombre maximum d'actions nouvelles proposé par le conseil d'administration au nombre total d'actions souscrites,
- Le nombre d'actions nouvelles disponible pour chaque tranche est ensuite défini en appliquant cette réduction au total des souscriptions de chaque tranche.

Au sein de chaque tranche, il est ensuite procédé ainsi :

- Un montant souscrit garanti individuel est déterminé en divisant le nombre d'actions nouvelles disponibles pour la tranche après réduction par le nombre total de souscripteurs de la tranche,
- Les demandes individuelles sont alors servies à hauteur de ce montant,
- Pour chaque tranche, les actions disponibles dans la tranche après cette première répartition sont, dans un deuxième temps, servies proportionnellement aux demandes d'actions exprimées excédant ce niveau garanti,
- Les versements volontaires seront prélevés à hauteur des montants effectivement souscrits (connus après réduction).

MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES

Le règlement en euro aura lieu au plus tard le jour de l'augmentation de capital pour les salariés du groupe Société Général au Maroc au cours de change du 20/04/2011, soit 1 euro = 11,3450 MAD. Celui-ci se fera par l'un des moyens de paiement suivants :

- par chèque ;
- par prélèvement bancaire sur le compte dans lequel le salaire est habituellement versé ;
- en espèce.

A la date de l'augmentation de capital devant intervenir au plus tard le 13 juillet 2011, les actions objet de la présente opération seront attribuées à chaque Bénéficiaire au prorata de sa participation.

ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE TITRES

L'établissement dépositaire des titres Société Générale est, Société Générale – SGSS/GIS dont le siège social est situé au 32, rue du champ de tir BP- 81 236 – 44 312 Nantes Cedex 3 France.

Un compte individuel est ouvert pour chaque Bénéficiaire, auprès de l'établissement teneur de compte, sur lequel est inscrit le nombre d'actions dont il est titulaire.

CHARGES DE L'OPERATION

Les charges engagées au Maroc et relatives à cette opération sont de l'ordre de 100.000 MAD environ.

INFORMATIONS PERMANENTES EXIGÉES DE L'EMETTEUR

La Société Générale à travers la Société Générale Marocaine de Banques :

- informera individuellement, par courrier, les salariés Bénéficiaires ayant souscrit à l'augmentation de capital du nombre d'actions dont ils sont titulaires ;
- leur communiquera systématiquement et individuellement la documentation habituellement établie en vue des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la documentation permanente à laquelle les actionnaires ont habituellement droit ;
- informera chaque salarié Bénéficiaire, au moins une fois par an, de la situation de son compte et du cours de l'action Société Générale. Toutes les opérations sur les actions Société Générale détenues par les salariés du Groupe Société Générale au Maroc seront réalisées par l'intermédiaire de la Société Générale Marocaine de Banques et des sociétés filiales du groupe Société Générale Maroc adhérentes au PEGI.

En outre, les documents légaux qui doivent être remis aux actionnaires ou mis à leur disposition, conformément à la loi, soit de manière permanente soit de manière occasionnelle, seront remis ou tenus à leur disposition par l'intermédiaire des correspondants RH au niveau du siège social de chaque filiale (ALD Automotive, ATHENA Courtage, EQDOM, LMV, SOGELEASE, SGMB) qui assureront, chacun, la relation entre la Société Générale et ses propres salariés.

FISCALITE

« L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les personnes physiques désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

- **Décote de 20% :** Dès lors que les filiales marocaines de Société Générale S.A ne supportent pas le coût correspondant à la décote offerte à leurs salariés, les dispositions de l'article 57-14 du CGI ne sont pas applicables. La participation des salariés au Maroc de Société Générale S.A devrait s'analyser comme une acquisition d'actions dans des conditions ordinaires. Par conséquent, la décote ne devrait être imposable au Maroc qu'au moment de la cession des actions souscrites ^(x).
- **Abondement :** Par opposition à la décote, l'abondement offert par l'employeur local dans le cadre du Plan d'Epargne de Groupe International, est considéré selon l'article 57-14 du CGI, comme un

complément de salaire soumis à l'Impôt sur le Revenu, et fera l'objet d'une retenue à la source par l'employeur local pour le compte du salarié Bénéficiaire.

- **Imposition des dividendes** : Les dividendes versés au titre des actions souscrites sont en principe soumis au Maroc à l'Impôt sur le Revenu (IR) au taux de 15% libératoire (Art 73-II-C-2°) et en France à une retenue à la source de 25%.

Conformément aux dispositions de la convention fiscale, visant à lutter contre les doubles impositions, conclue entre le Maroc et la France en date du 29 mai 1970, telle que modifiée par l'avenant du 18 août 1989, les dividendes distribués par des sociétés françaises au profit de personnes domiciliées au Maroc sont exemptés de ladite retenue s'ils sont imposables au Maroc au nom du Bénéficiaire.

Toutefois, si l'administration Française procède à la retenue à la source, le taux de celle-ci ne saurait dépasser 15% selon l'article 13 de la convention de non double imposition.

Pour pouvoir bénéficier des avantages conventionnels, il faut que le bénéficiaire envoie à l'établissement payeur français, une demande d'application de la convention fiscale entre la France et le Maroc (formulaire 5000-FR) portant certificat de résidence dans la forme prescrite par l'administration fiscale française avant la mise en paiement du dividende.

Au cas où une retenue à la source serait prélevée en France au titre d'un dividende, le montant de cette retenue constituerait un crédit d'impôt à déduire de l'impôt dû au Maroc.

- **Imposition des plus-values** : Les plus-values de cessions des actions Société Générale par les salariés Bénéficiaires du Groupe Société Générale au Maroc ne seront pas soumises à imposition en France. Les plus-values réalisées lors de la cession des actions Société Générale seront imposables pour leurs montants bruts au taux de 20%, libératoire de l'Impôt sur le Revenu ; étant précisé que la fraction du profit afférent à toutes cessions de valeurs mobilières réalisées au cours d'une même année civile n'excédant pas 30.000 dirhams sera exonérée d'impôt (loi de finances 2011).

^(x) : Il n'existe pas de position officielle de l'administration fiscale marocaine sur ce point mais elle pourrait être amenée à considérer que l'acquisition d'actions Société Générale à un prix décoté constitue un complément de salaire soumis à l'impôt sur le revenu.

3. PRESENTATION DE LA SOCIETE GENERALE

Société Générale, société anonyme, est la société mère du groupe Société Générale.

Société Générale est un groupe européen de Services Financiers de premier plan, actif dans 85 pays et employant 155.617 salariés de 120 nationalités différentes. Ses principales implantations à l'étranger en termes d'effectifs sont en Russie, en République Tchèque, en Roumanie, en Egypte, au Maroc et en Pologne. Le groupe Société Générale est organisé en cinq pôles : Réseaux France - Réseaux Internationaux – Banque de Financement et d'investissement – Banque Privée, Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs.

Au 3 mars 2011, la notation long terme de Société Générale est Aa2 chez Moody's, A+ chez Fitch et A+ chez Standard & Poor's.

Avec 26,4 milliards d'euros de revenus sur l'année 2010, Société Générale démontre sa capacité de rebond (+20,1% par rapport à 2009) dans un environnement qui reste marqué par la crise et des changements économiques et réglementaires majeurs.

Les réseaux France affichent une progression de leurs revenus (+4.5% par rapport à 2009, soit un PNB de 7,8 Md EUR) supérieure à l'objectif, s'appuyant sur un fort dynamisme commercial.

Les réseaux internationaux bénéficient d'une implantation géographique diversifiée et montrent une solidité de leurs revenus en légère augmentation de 0,7% par rapport à 2009 à 4,9 Md EUR. Les actions engagées en Russie se traduisent par retour à une contribution positive en fin d'année des activités dans ce pays, tandis que les filiales roumaines et grecque subissent les effets de la récession.

Au total, les réseaux France et Internationaux représentent près de 50% des revenus du Groupe en 2010.

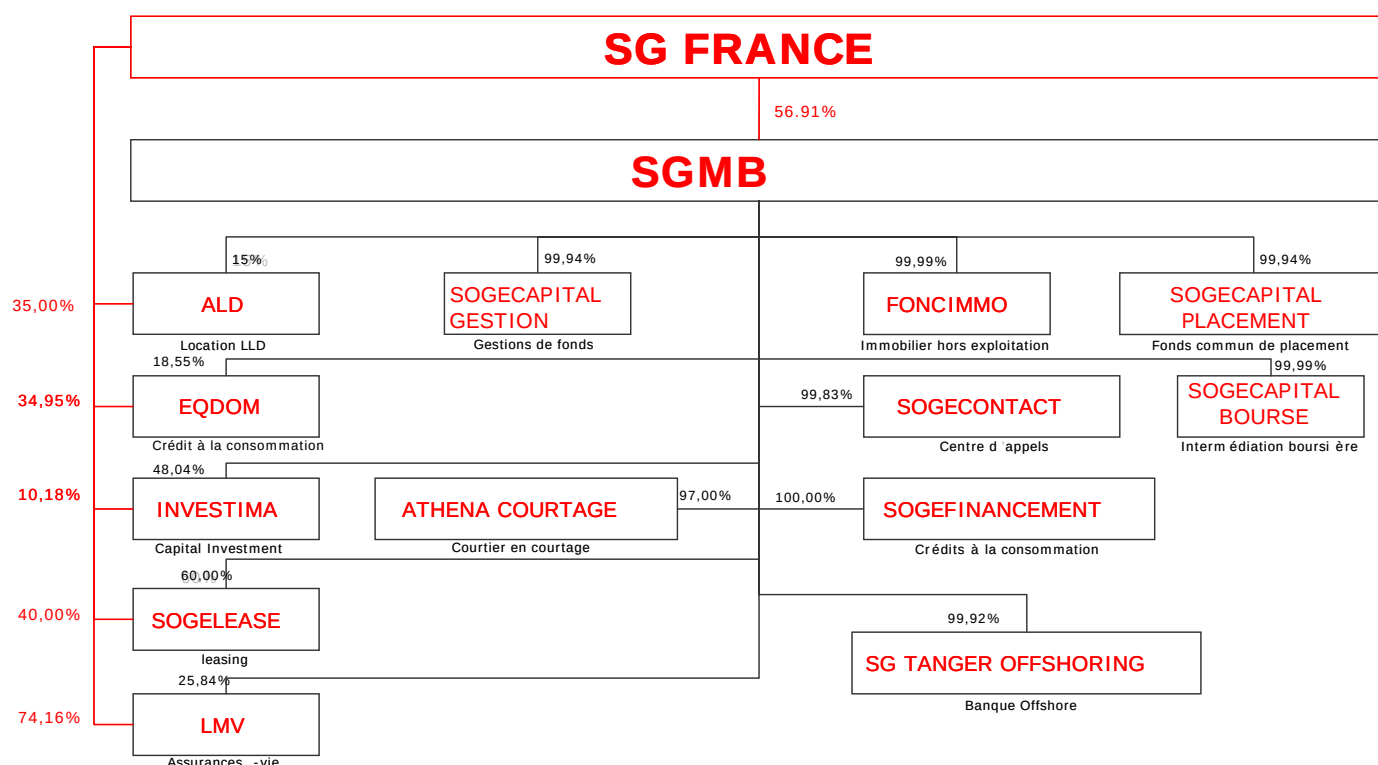
La Banque de Financement et d'Investissement, avec des revenus en hausse de 7,5% par rapport en 2009 à 7,8 Md EUR en 2010, démontre sa capacité à délivrer des résultats réguliers dans un environnement contrasté.

Après prise en compte de la charge fiscale et de la quote-part des résultats revenant aux actionnaires minoritaires, le Résultat Net Part du Groupe de l'exercice 2010 est de 3.917 millions d'euros (contre 678 millions d'euros en 2009).

Le ROE du Groupe après impôt s'élève à 9,8%.

Le bénéfice net par action s'établit à 4,96 euros pour 2010, et le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale un dividende par action de 1,75 euro, avec option de paiement en action nouvelles émises.

Participation de Société Générale dans les sociétés au Maroc au 15 avril 2011 :



Source : Société Générale Marocaine de Banques

Perspectives

Après deux années marquées par la crise de la dette privée, des tensions sont apparues sur la dette publique, notamment dans la zone euro. Au global, les facteurs d'incertitude demeurent nombreux, rendant la reprise économique mondiale fragile (effets indésirables des politiques budgétaires restrictives sur la reprise ou sur les marchés de dette publique, évolution des taux et de l'inflation, divergence de croissance entre économies émergentes et développées pouvant créer de l'instabilité en termes de mouvements de capitaux et sur les changes, évolution du prix des matières premières, etc.).

Au global, les nouvelles contraintes réglementaires pèseront sur la rentabilité de certaines activités ou influenceront le modèle de développement de certains acteurs bancaires, notamment sur les métiers consommateurs de ressources rares. Dans un contexte de croissance molle dans les pays matures, les zones offrant les perspectives les plus attractives resteront recherchées. A ce titre, les banques des grandes économies émergentes ont consolidé en 2010 leur position dans le haut des classements mondiaux en termes de capitalisation boursière.

Le Groupe Société Générale a bien traversé l'année 2010, soutenu par un rebond sensible de ses résultats, confirmant ainsi la solidité de son modèle de banque universelle. Le vaste projet d'entreprise Ambition SG 2015 vise à prolonger cette dynamique en renforçant notamment la relation client et l'efficacité de notre modèle opérationnel. Les perspectives de résultats du Groupe, s'appuyant en particulier sur une gestion optimisée de l'allocation de capital entre les métiers, et la solidité financière du Groupe, permettront de financer la croissance tout en ayant la capacité de respecter les nouvelles exigences en capital.

4. FACTEURS DE RISQUES

RISQUES DE CHANGE

Le taux de change EUR/MAD qui sera appliqué dans le cadre de la présente opération est celui de Bank Al Maghrib du 20/04/ 2011 (1 euro = 11,3450 MAD). Quant aux opérations futures de rapatriement des avoirs à réaliser sur lesdits titres, soit au moment des encaissements des dividendes, ou lors de la vente partielle ou totale après libération des actions, ou suite à un déblocage anticipé, la contre valeur en dirhams sera calculée en fonction du taux de change EUR/MAD de BAM du jour de leur avènement, et le différentiel de change sera supporté par le Bénéficiaire.

RISQUES D'EVOLUTION DU COURS

Les actions offertes dans le cadre de la présente opération étant cotées sur le marché Euronext Paris, l'attention des investisseurs potentiels est attirée par le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

RISQUES DE PORTEFEUILLE

Pour pallier le risque de portefeuille, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'entre eux, de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

RISQUES REGLEMENTAIRES

La présente opération est régie par les textes réglementaires actuellement en vigueur au Maroc et à l'étranger, en matière d'appel public à l'épargne, et en matière de fiscalité. Cette réglementation pourrait être amenée à subir des modifications au cours du temps. Il est recommandé aux souscripteurs de s'enquérir des conseils juridiques et fiscaux précis aux moments opportuns.

RISQUES CONCERNANT LA SOCIETE GENERALE

La consultation du document de référence 2011 est recommandée, pour une description plus complète du Groupe Société Générale, ses activités, sa stratégie, ses résultats financiers et ses comptes, ainsi que les risques auxquels il est confronté.

5. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date de la publication du présent document, aucun fait exceptionnel concernant le Groupe Société Générale n'est à signaler.

6. ANNEXES

Sont annexés à la présente note d'information simplifiée, les documents suivants :

- Un bulletin de souscription ;
- Le modèle de l'engagement ;
- Le modèle de mandat ;
- Le règlement du PEGI ;
- Le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003,
- Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2011 sous le numéro D.11-0096, et disponible sur le site **www.socgen.com**

Il est par ailleurs rappelé aux souscripteurs Bénéficiaires qu'une copie de l'ensemble des textes de droit français, auxquels il est fait référence dans la Note d'Information simplifiée et ses annexes, est tenue à leur disposition auprès de la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques à Casablanca – 55, boulevard Abdelmoumen.

La présente augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Société Générale, pour un montant nominal maximal en France et à l'international de 13.995.405 euros a été autorisée par l'Assemblée générale mixte en date du 25 mai 2010 et décidée par le Conseil d'administration de Société Générale du 15 février 2011.

1 JE SOUSSIGNÉ(E) (écrire en majuscules) ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle (cocher la case correspondante)

Nom : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénom(s) : _____

Numéro de salarié : _____ Date de naissance : _____

Lieu de naissance (Pays, ville) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville, département : _____ Pays : _____

2 ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI PRIS CONNAISSANCE du dossier de souscription, du règlement du Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 » et de la note d'information simplifiée visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM). Ces documents précisent les termes de l'offre, notamment le prix de souscription et le taux de change. Je déclare que je remplis les conditions requises pour bénéficier de l'offre ainsi décrite.

3 ACCEPTE PAR LA PRÉSENTE D'ADHÉRER au Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 » et de participer au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié, en souscrivant à : *Veillez compléter le tableau ci-dessous à l'aide de la Matrice de souscription, et dans les limites indiquées au verso (écrire les montants en chiffres) :*

Nombre entier d'actions souscrites : N	
Prix de souscription par action en euros : P	€
Équivalent en dirhams du prix de souscription par action : P'	MAD
Versement volontaire payé par le salarié en dirhams : A'	MAD
Abondement payé par l'employeur en dirhams : B'	MAD
Montant total de la souscription en dirhams : C'	MAD
Montant total en euros du versement volontaire payé par le salarié : A	€

4 M'ENGAGE PAR LA PRÉSENTE À PAYER le montant de (écrire en toutes lettres le montant en dirhams correspondant à la ligne A' du tableau ci-dessus) :

en un versement unique, par le moyen de paiement suivant (cocher la case appropriée : un seul mode de paiement doit être choisi) :

- ☐ par chèque à l'ordre de mon employeur (à joindre à ce bulletin), ou
- ☐ en autorisant mon employeur à prélever ce montant en une seule fois du compte bancaire sur lequel mon salaire est habituellement versé et qui est provisionné des sommes nécessaires

Je reconnais que, dans la mesure où la souscription des actions Société Générale sera faite en euros, mon versement sera converti en euros au taux de change communiqué par Société Générale et arrondi au centime d'euros immédiatement inférieur.

Le montant de ma souscription en euros est donc de (écrire en toutes lettres le montant en euros correspondant à la ligne A du tableau ci-dessus)

que je verse sur mon compte individuel dans le cadre du Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 », et que j'affecte à la souscription d'actions Société Générale. Ce montant en euros sera envoyé par mon employeur, avec le montant de l'Abondement, à l'émetteur, Société Générale France.

5 AUTORISE PAR LA PRÉSENTE MON EMPLOYEUR À DÉDUIRE DE MON BULLETIN DE SALAIRE tout impôt et/ou charge sociale qui sera dû(e) sur le montant de l'Abondement et/ou de la décote.

6 INDIQUE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI CONSERVÉ une copie du présent bulletin de souscription. Je reconnais que, pour que ma souscription soit valable, je dois retourner à mon Correspondant Ressources Humaines, au plus tard le dernier jour de la Période de souscription, mon bulletin de souscription, une copie signée de la Description de l'offre, le mandat donné en faveur de mon employeur et l'engagement personnel vis-à-vis de l'Office des Changes (assurez-vous d'en garder copies).

Faire précéder la signature de la formule : "Bon pour souscrire à un maximum de (N) actions", en écrivant en lettres le nombre entier (N) d'actions du tableau ci-dessus

Signé à **le** **2011.**
Les informations au verso ayant été lues et prises en compte.

7 JE COMPRENDS QUE :

- Le montant total que je verse (versements volontaires) indiqué au recto du présent bulletin de souscription ne peut excéder 10 % de ma rémunération annuelle nette pour l'année 2010.
- Le montant total de la souscription (versements volontaires plus Abondement) indiqué sur la Matrice de souscription ne peut excéder la contre-valeur en dirhams de 20 000 euros.
- Mon bulletin de souscription (accompagné d'un exemplaire de la « Description de l'offre – Maroc » dûment signée, de l'engagement personnel vis-à-vis de l'Office des Changes signé et légalisé et du mandat irrévocable donné en faveur de mon employeur) doit être remis à mon Correspondant Ressources Humaines pendant la Période de souscription et qu'il deviendra irrévocable à la fin du dernier jour de la Période de souscription.
- Les actions étant souscrites dans le cadre du Plan d'Épargne de Groupe International, elles seront indisponibles pendant une période de 5 ans, à l'exception des cas de remboursement anticipé mentionnés dans la Description de l'offre.
- Dès lors que je ne ferai plus partie des employés du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour quelque raison que ce soit, je serai dans l'obligation de procéder sans délai (i) à la cession de l'intégralité de mes actions SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, (ii) au rapatriement au Maroc du produit de cette cession.
- Si les montants en devise, en chiffres et en lettres étaient différents, le montant en euros et en lettres prévaudra. Dans le cas où le montant de mon versement volontaire que j'ai reporté au recto de ce bulletin additionné à l'Abondement versé par mon employeur ne correspondrait pas à un nombre entier d'actions, le montant de mon versement volontaire sera réduit pour obtenir la souscription d'un nombre entier d'actions. Il peut en résulter une réduction du montant de ma souscription ainsi que de l'Abondement. Si un tel cas se présentait, j'accepte par la présente de réduire à due concurrence le montant de mon versement sur mon compte individuel du Plan d'Épargne de Groupe International.
- En cas de défaut de paiement, tel que notifié par ma banque à mon employeur lors de l'encaissement de mon versement volontaire, ma souscription sera automatiquement considérée comme nulle.
- Dans l'hypothèse où le nombre d'actions souscrites excéderait le nombre d'actions offertes, le nombre d'actions qui me sera alloué pourra être réduit par rapport au nombre d'actions demandé. Si le nombre d'actions allouées est réduit, j'accepte par la présente de réduire le montant de mon versement sur mon compte individuel du Plan d'Épargne de Groupe International à due concurrence.
- Le dossier de souscription remis pour information aux salariés comprend notamment le règlement du Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 », la brochure de présentation de l'offre, le bulletin de souscription, la matrice de souscription, la fiche fiscale et sociale, la Description de l'offre, le mandat irrévocable donné en faveur de mon employeur, l'engagement personnel vis-à-vis de l'Office des Changes et la lettre du Président-Directeur général.

J'ai été informé(e) que les informations contenues dans le présent bulletin de souscription seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données dont Société Générale est responsable. J'accepte que ces informations concernant les souscripteurs soient transmises uniquement aux individus ou personnes morales expressément autorisés à recevoir et à conserver ces informations et à les traiter dans le cadre de la présente augmentation de capital, du Plan d'Épargne de Groupe International et de toute opération en découlant directement. Je reconnais que je pourrai exercer un droit d'accès et de rectification pour toute information concernant mes données personnelles en écrivant à mon Correspondant Ressources Humaines. Je comprends que toutes les informations ci-dessus sont de nature obligatoire pour ma participation au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié 2011.

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes de la Société Générale France. Une note d'information simplifiée visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège de la Société Générale Marocaine de Banques.

ENGAGEMENT

Je soussigné,

M, Mme :
Matricule n° :
Salarié de la société :
Titulaire de la CIN n° :
Demeurant actuellement à :

m'engage, au titre de l'opération de participation au plan « Actionnariat 2010 » mis en place par la SOCIETE GENERALE France au profit des salariés du groupe à :

- Donner un mandat irrévocable dûment signé et légalisé, à la société....., lui donnant droit de céder pour mon compte, les actions souscrites (pour annuler les options non encore exercées) et de rapatrier au Maroc les revenus et produits de cessions correspondants ;
- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus values de cession des actions de la Société Générale France (ou des options) et ce, conformément au Décret n°-2-59-1739 du 17 octobre 1959 ;
- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis, les documents dûment authentifiés et informations requis au sujet du plan susvisé ;
- procéder sans délai, à la cession des mes actions (à l'annulation de mes options non encore exercées) au cas où je ne ferais plus partie des employés de la société marocaine

J'affirme en conséquence, avoir pris entière connaissance :

- des dispositions législatives et réglementaires en la matière, et je m'engage à m'y conformer strictement et à procéder aux diligences prévues en ce qui me concerne ;
- des sanctions auxquelles m'exposera tout manquement au présent engagement.

..... le / /

Signature Légalisée

MANDAT SPECIAL

Je soussigné,

M, Mme :

Matricule n° :

Salarié de la société :

Titulaire de la CIN n° :

Demeurant actuellement à :

Donne, dans le cadre de ma participation au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié mis en place par la SOCIETE GENERALE France au profit des salariés du Groupe et autorisé par l'Office Des Changes, un mandat irrévocable, à la société....., lui donnant droit de céder pour mon compte, les actions souscrites et de rapatrier au Maroc les revenus et produits de cessions correspondants, dès que je ne ferais plus partie du personnel de cette société pour quelque raison que ce soit.

Mandat délivré à la société..... pour servir et valoir ce que de droit.

..... le / /

Signature Légalisée

**REGLEMENT
DU
PLAN D'EPARGNE DE GROUPE INTERNATIONAL
« 2008 »**

SOCIETE GENERALE

PREAMBULE

La **Société Générale** souhaite permettre aux salariés de ses sociétés et succursales étrangères (hors France métropolitaine et hors Départements d'Outre-mer) de devenir actionnaires de la Société Générale dans des conditions privilégiées définies lors d'offres d'actions ou d'autres valeurs mobilières qui leur sont réservés par l'assemblée générale.

Cette volonté s'inscrit dans le programme « Le professionnalisme, l'esprit d'équipe, l'innovation », valeurs qui nourrissent la cohérence de la Société Générale et forgent son identité.

Le présent plan d'épargne (le « **Plan d'Epargne Groupe International** ») constitue le cadre juridique adapté pour mettre en œuvre cette volonté au profit de tous les salariés des entités adhérentes audit plan.

Les termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International signé le 8 avril 2003 et modifié par voie d'avenant le

les modifications étant intégrées directement dans le texte ci-après, sont définis ci-après :

Article 1 – Définition

Les termes ci-après indiqués par ordre alphabétique ont dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International le sens qui leur est donné au présent article.

Abondement

Aide financière accordée par une Entité Adhérente aux Bénéficiaires qui relèvent de cette entité et qui participent effectivement à une Offre réservée. Cette aide financière permettra, le cas échéant, aux dits Bénéficiaires de financer en partie le prix des Actions auxquelles ils souhaitent souscrire. Cet abondement peut également prendre la forme d'une attribution d'Actions gratuites ou d'Autres valeurs mobilières.

Acte d'Adhésion

Acte par lequel une Société adhère au Plan d'Epargne Groupe International d'une part en manifestant son accord express sur l'ensemble de ses termes et conditions et d'autre part en indiquant (i) les modalités de calcul et le montant maximum de l'Abondement qu'elle entend accorder aux Bénéficiaires concernés et (ii) le cas échéant, les conditions particulières retenues compte tenu de certaines contraintes locales.

Action ou Autres valeurs mobilières

Une action ordinaire de la Société Générale ou une valeur mobilière, autre qu'une action, donnant accès au capital de la Société Générale.

Annexe à l'Acte d'Adhésion

Acte par lequel une Succursale Participante précise (i) les modalités de calcul et le montant maximum de l'Abondement qu'elle entend que soient accordés aux Bénéficiaires concernés et (ii) le cas échéant, les conditions particulières retenues compte tenu de certaines contraintes locales. Ces conditions sont précisées dans les limites mentionnées par l'Acte d'Adhésion signé par la Société de rattachement de la Succursale Participante.

Bénéficiaires

Personnes physiques susceptibles de bénéficier du Plan d'Epargne Groupe International telles que définies à son article 5.

Entité Adhérente

Toute Société ayant adhéré au Plan d'Epargne Groupe International par la signature de son Acte d'Adhésion. Par extension, Entité Adhérente désigne également les Succursales Participantes.

Entités Eligibles

Sont éligibles au PEGI :

1°) les entités du Groupe :

- (i) qui ont un siège social en dehors de la France métropolitaine ou en dehors des départements d'Outre-mer, et
- (ii) qui sont contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Société Générale au sens de l'article L. 233-16 du *Code de commerce français* ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable au sens du même article, et
- (iii) qui entrent dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société Générale, ou qui sont considérées comme consolidables au sens de l'article 233-19 du *Code de Commerce français*. Les entités consolidables considérées doivent être détenues directement ou indirectement à plus de 50%.

2°) les succursales et bureaux de représentation établis en dehors de la France métropolitaine ou en dehors des Départements d'Outre-mer, dès lors que l'entité juridique de rattachement concernée, ayant son siège social en France ou hors de France, répond aux critères des points (ii) et (iii) ci-dessus ou est la Société Générale ;

Le périmètre maximum des entités pouvant être concernées par une Offre réservée sont les entités du Groupe Société Générale qui répondent aux critères visés aux points 1 et 2 ci-dessus au 31 décembre de l'année qui précède la réalisation de l'Offre réservée.

Groupe Société Générale

Ensemble formé par la Société Générale et les entités qui lui sont liés dans les limites fixées par la réglementation française des plans d'épargne.

Offre réservée

Toute offre d'Actions ou d'Autres valeurs mobilières nouvelles ou existantes, décidée par la Société Générale et réservée aux Bénéficiaires du Plan d'Epargne Groupe International. Les modalités et conditions des offres réservées sont arrêtées dans le cadre de l'article L.443-5 du code du travail français.

Période de souscription

Période définie par l'organe compétent de la Société Générale au cours de laquelle les Bénéficiaires ont le droit de participer aux Offres réservées.

Société

Toute Entité Eligible ayant une personnalité morale.

Société Générale

Société anonyme au capital de EUR 582 831 013,75, dont le siège social est situé à Paris (75009), 29 Boulevard Haussmann (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 552.120.222 RCS Paris. Elle est la société émettrice des Actions et des Autres valeurs mobilières et assure la coordination du Plan d'Epargne Groupe International.

Succursales Participantes

D'une part :

- Les succursales ou bureaux de représentation de la Société Générale établis en dehors de la France métropolitaine et en dehors des départements d'Outre-mer pour le compte desquelles la Société Générale signe le Plan d'Epargne Groupe International (sous la forme d'un Acte d'Adhésion), et d'autre part,
- Les succursales ou bureaux de représentation d'une Société française ou étrangère, établis en dehors de la France métropolitaine et en dehors des départements d'Outre-mer, et pour lesquels cette Société signe un Acte d'Adhésion au Plan d'Epargne Groupe International.

Les Succursales Participantes signent une Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par la Société à laquelle elles sont rattachées.

Teneur de registre

La Société Générale ou toute entité à laquelle la Société Générale a délégué la tenue des comptes administratifs ouverts au nom de chaque adhérent retraçant les sommes affectées au Plan d'Epargne Groupe International.

Article 2 – Objet

Le Plan d'Epargne Groupe International a pour objet d'ouvrir aux Bénéficiaires de chaque Entité Adhérente la faculté de souscrire avec l'aide de celle-ci aux Offres réservées dans les termes et conditions qu'il prévoit.

TITRE I – PERIMETRE – BENEFICIAIRES

Article 3 – Périmètre du Plan d'Epargne Groupe International

Le périmètre du Plan d'Epargne Groupe International est constitué par l'ensemble des Entités Adhérentes.

Les Sociétés adressent à la Société Générale un Acte d'Adhésion dûment complété et signé suivant le modèle établi à l'**Annexe 1**.

En ce qui concerne la participation des salariés des Succursales Participantes :

- La Société Générale ou les Sociétés de rattachement signent, en ce qui concerne leurs Succursales Participantes, l'Acte d'Adhésion dont le modèle est repris en **Annexe 2**.
- Les Succursales Participantes signent une Annexe à cet Acte d'Adhésion suivant le modèle établi à l'**Annexe 3**.

L'adhésion peut avoir lieu à tout moment au cours de l'année civile, étant entendu que, pour porter effets au titre de la prochaine Offre réservée, tout Acte d'Adhésion ou Annexe à un Acte d'Adhésion devra être reçu par la Société Générale, au plus tard quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration de la Société Générale se prononçant sur le principe et le montant de l'Offre réservée.

De même, tout nouvel Acte d'Adhésion ou Annexe à un Acte d'Adhésion issu d'une modification telle que prévue aux articles 6.2, 18 et 19 ci-dessous, devra être reçu par la Société Générale au plus tard quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration de la Société Générale se prononçant sur le principe et le montant de l'Offre réservée.

Les Actes d'Adhésion et les Annexes aux Actes d'Adhésion sont déposés par la Société Générale auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Paris, organisme de droit français (« **DDTEFP** »).

La liste des Entités Adhérentes (Sociétés et Succursales Participantes) figure en **Annexe 5** du Plan d'Epargne Groupe International. Cette liste sera mise à jour par la Société Générale.

Article 4 – Procédures locales

Les Bénéficiaires relevant des Entités Adhérentes ne peuvent effectivement participer aux Offres Réservées de la Société Générale que si toutes les exigences et procédures locales ont été respectées.

Les copies de toutes les éventuelles autorisations émises par les autorités compétentes (autorités en droit boursier, contrôle des changes, droit fiscal – éventuels rescrits fiscaux - droit du travail) sont communiquées sans délai par l'Entité Adhérente à la Société Générale.

Article 5 – Bénéficiaires

5.1 – Qualité de Bénéficiaire

Les Bénéficiaires sont :

- (i) les salariés liés par un contrat de travail (tel que défini par la législation locale applicable) avec une Entité Adhérente, et
- (ii) les salariés détachés, mis à disposition ou expatriés par une Entité Adhérente et dont le contrat de travail est maintenu avec l'une ou l'autre de ces entités durant le détachement, la mise à disposition ou l'expatriation (à l'exclusion toutefois des salariés détachés, mis à disposition ou expatriés par la Société Générale ou par une Entité Eligible dont le siège social est situé en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-mer, et restant liés à cette dernière par un contrat de travail durant le détachement, la mise à disposition ou l'expatriation, auquel cas, le salarié participera dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ouvert aux salariés de cette entité en France),

et justifiant à la date de souscription d'une ancienneté de trois (3) mois au sein d'une ou plusieurs sociétés du Groupe Société Générale à la fin de la Période de souscription.

Il est précisé que, pour le calcul de cette ancienneté, il est tenu compte de l'ancienneté acquise par le salarié au titre de tous les contrats de travail qu'il a exécuté au sein du Groupe Société Générale au cours de l'année civile durant laquelle a lieu l'Offre réservée concernée et des douze (12) mois qui précèdent cette année civile.

5.2 – Faculté

La souscription par les Bénéficiaires aux Offres réservées se fait dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International et reste entièrement facultative.

5.3 – Absence de droit acquis

La souscription par les Bénéficiaires à une Offre réservée n'est constitutive d'aucun droit acquis et ne préjuge en rien de la possibilité qui leur serait accordée de participer à une autre opération du même type au cours des années suivantes.

TITRE II – ALIMENTATION DU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

Article 6 – Sources d'alimentation

Le Plan d'Epargne Groupe International est alimenté lors de chaque Offre réservée par le montant des versements volontaires des Bénéficiaires et, le cas échéant, par l'Abondement versé par les Entités Adhérentes.

6.1 – Les versements volontaires des Bénéficiaires

Sans préjudice de l'alinéa suivant et de l'article 6.3 ci-dessous, et sous réserve des particularités imposées par les éventuelles dispositions légales et/ou réglementaires locales, chaque Bénéficiaire fixe librement le montant pour lequel il souhaite participer à l'Offre réservée dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International.

Le montant total des versements volontaires d'un Bénéficiaire ne peut dépasser 25% de sa rémunération brute annuelle perçue au titre de l'année du versement.

Pour le calcul du plafond de versement qui s'applique aux Bénéficiaires salariés (visés au paragraphe 6.1(i) et (ii) ci-dessus), le Bénéficiaire pourra prendre en compte le total de la rémunération brute

annuelle à laquelle il peut prétendre en début d'année civile en fonction de son contrat de travail et de conventions et accords collectifs applicables, sous réserve d'un ajustement à la hausse en cas de changements constatés en cours d'année.

Pour préciser le montant total de ses versements volontaires, le Bénéficiaire doit, soit compléter, signer et remettre à son employeur un bulletin de souscription qui lui est remis sous forme papier, soit compléter un bulletin de souscription qui lui est présenté via un système informatique adapté.

Ces formalités doivent intervenir avant la fin de la Période de souscription dans les conditions qui lui seront communiquées.

6.2 – Abondement

Les modalités de calcul et le montant maximum de l'Abondement pouvant être octroyé à un Bénéficiaire en vertu de son versement sont précisés, selon le cas, dans l'Acte d'Adhésion ou l'Annexe à l'Acte d'Adhésion.

Le montant de l'Abondement est limité par Bénéficiaire et par année civile, à un montant de EUR 1.500 maximum.

Toute modification des modalités de calcul ou le montant maximum de l'Abondement est précisé dans, selon le cas, un nouvel Acte d'Adhésion ou une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion, qui suit le formalisme de l'article 3 ci-dessus. Ce nouvel Acte ou cette nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion vient en lieu et place du précédent Acte ou de la précédente Annexe.

Les conditions de versement de l'Abondement font l'objet d'une information donnée aux Bénéficiaires en même temps que l'ensemble des documents nécessaires à la souscription.

6.3 – Plafond des versements volontaires et de l'Abondement

La somme des versements volontaires visés à l'article 6.1 ci-dessus et de l'Abondement visé à l'article 6.2 ci-dessus ne peut dépasser un plafond défini chaque année par le Conseil d'Administration de la Société Générale validant le principe de l'Offre réservée.

TITRE III – AFFECTATION DE L'EPARGNE

Article 7 – Affectation de l'épargne

Les sommes versées par les Bénéficiaires et les Entités Adhérentes dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International servent uniquement à la participation aux Offres réservées par les Bénéficiaires.

Les revenus des avoirs investis dans le Plan d'Epargne Groupe International seront distribués aux Bénéficiaires.

Article 8 – Période et prix de souscription

La durée de la Période de souscription peut varier dans certains pays en fonction des contraintes législatives et/ou réglementaires locales et de l'aboutissement ou non des procédures locales applicables.

La méthode de calcul du prix de souscription ou d'achat peut varier dans certains pays en fonction des contraintes législatives et/ou réglementaires locales.

Article 9 – Souscription – Inscription

9.1 – Souscription

Les Bénéficiaires sont tenus de libérer intégralement les Actions et les Autres valeurs mobilières souscrites ou achetées le dernier jour de la Période de souscription. Ils utilisent pour ce faire le moyen de paiement indiqué dans le bulletin de souscription qui leur est remis ou dans tout autre document qui leur sera communiqué.

La souscription entraîne de plein droit l'acceptation des termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International.

9.2 – Inscription

Les Actions et Autres valeurs mobilières sont inscrites au nominatif à un compte ouvert au nom de chaque Bénéficiaire dans le registre des actionnaires de la Société Générale.

Chaque intéressé reçoit une attestation d'inscription en compte indiquant le nombre d'Actions ou d'Autres valeurs mobilières ainsi inscrites à son compte.

TITRE IV – INDISPONIBILITE

Article 10 – Délai d'indisponibilité

10.1 – Indisponibilité de cinq (5) ans

Les Actions et les Autres valeurs mobilières souscrites ou acquises par les Bénéficiaires restent indisponibles et demeurent inscrites au compte du Bénéficiaire jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) ans à compter de la date de leur souscription ou acquisition, sauf cas de déblocages anticipés visés à l'article 10.2 ci-après.

A l'expiration du délai de blocage de cinq (5) ans, le Bénéficiaire peut demander le versement, le cas échéant en actions, de tout ou partie de ses avoirs.

10.2 – Cas de déblocages anticipés

Les Bénéficiaires ou, le cas échéant, leurs ayants-droit, ont dans certains cas le droit de demander la cession de leurs Actions ou Autres valeurs mobilières avant l'expiration du délai de cinq (5) ans mentionné à l'article 10.1 ci-dessus. Il s'agit de cas prévus par la réglementation française dont l'application peut être envisagée hors de France. Au jour de la signature des présentes, ces cas peuvent être résumés de la façon suivante, sous réserve des contraintes locales :

- (i) mariage du Bénéficiaire,
- (ii) naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à la charge du Bénéficiaire,
- (iii) divorce ou séparation assorti d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile du Bénéficiaire,
- (iv) invalidité du Bénéficiaire, de ses enfants ou de son conjoint lorsque cette invalidité entraîne une incapacité absolue d'exercer une profession quelconque ou lorsqu'une autorité publique constate que l'invalidité atteint au moins 80% et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle,
- (v) décès du Bénéficiaire ou de son conjoint,
- (vi) cessation du contrat de travail,
- (vii) affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou l'agrandissement de la résidence principale emportant création de surface habitable nouvelle, sous réserve de l'existence

d'un permis de construire, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par une autorité locale.

10.3 – Traitement des demandes des cas de déblocages anticipés

Le Bénéficiaire souhaitant tirer profit d'un cas de déblocage anticipé doit adresser sa demande par écrit, au service du personnel ou au service faisant fonction dont il relève, avec indication du nombre d'Actions ou Autres valeurs mobilières dont la cession est demandée et, en annexe, tous les justificatifs nécessaires et/ou utiles attestant de la réalité du cas de déblocage anticipé.

Le service du personnel ou le service faisant fonction a le droit de réclamer un supplément d'information et de documentation pour compléter le dossier. Il transfère ensuite la demande du Bénéficiaire au Teneur de Registre pour traitement.

La demande des Bénéficiaires doit être présentée au service du personnel ou le service faisant fonction dont il relève comme dit ci-dessus, au plus tard, dans un délai de six (6) mois à compter de la survenance du fait générateur. Cependant, la demande des Bénéficiaires peut intervenir à tout moment dans les cas (iv), (v) et (vi) cités à l'article 10.2 ci-dessus.

La levée anticipée de l'indisponibilité des Actions ou Autres valeurs mobilières du Bénéficiaire intervient sous la forme d'un versement unique qui porte, au choix du Bénéficiaire, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

TITRE VI – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 11 – Information des Bénéficiaires

Chaque Bénéficiaire est individuellement informé, par tout support adapté, par l'Entité Adhérente dont il relève de l'existence et du contenu du PEGI et de la possibilité qui lui est offerte de souscrire à l'Offre réservée.

Avant l'ouverture de la Période de souscription, chaque Bénéficiaire reçoit ou se voit mettre à disposition, les documents dont la transmission ou la mise à disposition est exigée par les dispositions de droit français et/ou les textes légaux et/ou réglementaires locaux.

A la suite de chaque versement et annuellement, le Teneur de Registre établit un relevé individuel indiquant l'état des avoirs et la date à laquelle ils seront disponibles.

Tout Bénéficiaire quittant l'Entité Adhérente qui l'emploie reçoit de la part de son employeur un état récapitulatif de l'ensemble des avoirs détenus au titre du Plan d'Epargne Groupe International.

Article 12 – Teneur de registre - Frais de tenue de comptes

Tous les versements au Plan sont inscrits sur le compte individuel plan d'épargne d'entreprise du Bénéficiaire. La Société Générale a délégué la tenue du registre de ces comptes individuels à Société Générale, 32 rue du Champ de Tir - BP 81236 - 44 312 Nantes Cedex 3 - France (le "Teneur de Registre")

Les frais de tenue des comptes individuels sont pris en charge par l'Entité Adhérente. Ils figurent à l'**Annexe 4** des présentes. Ces frais cessent d'être à la charge de ces sociétés à l'expiration du délai d'un an après le départ des Bénéficiaires de l'Entité Adhérente, ou le cas échéant, de la sortie du PEGI de l'Entité Adhérente conformément à l'article 16. Ces frais incombent dès lors à ces Bénéficiaires et sont prélevés sur leurs avoirs.

Article 13 – Régime fiscal et social

Le régime fiscal et social applicable à la souscription et la cession des Actions et Autres valeurs mobilières, au traitement de la décote, de l'Abondement et des dividendes varie selon les pays et est, en principe, pour chaque Bénéficiaire, celui en vigueur dans le pays où il réside.

Article 14 – Changement d'adresse

Tout Bénéficiaire qui change d'adresse doit en aviser l'Entité Adhérente dont il relève en temps utile. Celle-ci transmet l'information au Teneur de Registre. Il peut également procéder lui-même à son changement d'adresse sur le site internet mis à sa disposition par le Teneur de Registre.

Article 15 – Durée du Plan d'Epargne Groupe International

Le Plan d'Epargne Groupe International est mis en place pour une durée indéterminée.

La dénonciation du Plan d'Epargne Groupe International par la Société Générale vaut dénonciation par toutes les Entités Adhérentes. Une telle dénonciation prend effet à compter du premier jour du quatrième mois suivant la notification de celle-ci par la Société Générale à la dernière Entité Adhérente.

La DDTEFP est informée par la Société Générale de la décision de dénonciation.

Article 16 – Sortie du Plan d'Epargne Groupe International

Toute Entité Adhérente reste adhérente au Plan d'Epargne Groupe International jusqu'à son expiration, sauf dans les cas suivants :

16.1 – Sortie volontaire

Une Entité Adhérente souhaitant sortir du Plan d'Epargne Groupe International a le droit de le dénoncer de façon expresse, en adressant un courrier recommandé à la Société Générale.

Cette dénonciation peut avoir lieu à tout moment et prend effet le jour suivant la réception par la Société Générale du courrier visé à l'alinéa précédent. Toutefois, pour pouvoir porter effet au titre de la prochaine Offre réservée, le courrier doit être adressé à la Société Générale au plus tard quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration de la Société Générale se prononçant sur le principe et le montant de l'Offre réservée. Toute dénonciation intervenant entre cette date et la date de l'augmentation de capital correspondante ne prendra effet qu'à l'issue de l'augmentation de capital.

La Société Générale dépose auprès de la DDTEFP l'acte de dénonciation de l'entité sortante.

L'Entité Adhérente peut à nouveau adhérer au Plan d'Epargne Groupe International en suivant les modalités prévues à son article 3 ci-dessus.

16.2 – Sortie de plein droit

Une Entité Adhérente qui ne répondrait plus à la définition d'Entité Eligible sort immédiatement et de plein droit du périmètre du Plan d'Epargne Groupe International.

Cette sortie marque la fin de la participation de ladite Entité Adhérente au Plan d'Epargne Groupe International avec effet immédiat.

La Société Générale dépose auprès de la DDTEFP une mise à jour de la liste des Entités Adhérentes.

16.3 – Modification de la situation juridique

Toute Entité Adhérente qui, du fait de la modification de sa situation juridique par fusion, cession ou scission ne répond plus à la définition d'Entité Eligible, cesse, à partir de cette date, d'être adhérente au Plan d'Epargne Groupe International.

La Société Générale informe la DDTEFP de cette modification de situation juridique emportant sortie du Plan d'Epargne Groupe International.

Article 17 – Information et sauvegarde des droits des Bénéficiaires

Dans les cas visés à l'alinéa 2 de l'article 15 et à l'article 16 ci-dessus, les Bénéficiaires :

- (i) sont informés de la dénonciation ou de la sortie du Plan d'Epargne Groupe International selon les formes et dans les délais fixés le cas échéant par les dispositions légales et/ou réglementaire locales, et en toute hypothèse, avant l'ouverture de la Période de souscription,
- (ii) ne peuvent plus effectuer de versement à compter, respectivement, de la date d'effet de la dénonciation ou de la sortie du Plan d'Epargne Groupe International.

Les Actions et Autres valeurs mobilières restent gérées dans les termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International et demeurent indisponibles jusqu'à l'expiration du délai d'indisponibilité visé à l'article 10.1 ci-dessus, sauf application des articles 10.2 à 10.3 ci-dessus.

Article 18 – Modification du Plan d'Epargne Groupe International

La Société Générale peut, de façon unilatérale, décider de modifier le Plan d'Epargne Groupe International. Cette décision ne peut être prise qu'après consultation du comité d'entreprise de la Société Générale sur le projet de modification.

A l'issue de cette procédure de modification du Plan d'Epargne Groupe International, les Entités Adhérentes renouvellent leur adhésion au Plan d'Epargne Groupe International en adressant à la Société Générale respectivement un nouvel Acte d'Adhésion accompagné, le cas échéant, d'une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion.

Ces Actes sont reçus dans les conditions mentionnées en article 3.

L'avenant est déposé auprès de la DDTEFP avec le procès-verbal de consultation du comité d'entreprise de la Société Générale, et des Actes d'Adhésion et Annexes aux Actes d'Adhésion confirmant l'adhésion des Entités Adhérentes au Plan d'Epargne Groupe International modifié.

Article 19 – Adaptations locales

L'Entité Adhérente indique, le cas échéant, dans son Acte d'Adhésion, ou l'Annexe à l'Acte d'Adhésion, les spécificités qu'elle entend retenir compte tenu de certaines contraintes locales, dans des matières visées directement ou indirectement par le Plan d'Epargne Groupe International.

Elle peut également modifier ces spécificités en rédigeant un nouvel Acte d'Adhésion ou une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion, ce nouvel Acte ou cette nouvelle Annexe venant en lieu et place du précédent Acte ou de la précédente Annexe. Ce nouvel Acte ou cette nouvelle Annexe sont déposés par la Société Générale, à titre d'information, auprès de la DDTEFP.

Article 20 – Droit applicable - Litiges

20.1 – Droit applicable

Le Plan d'Epargne Groupe International est régi par le droit français.

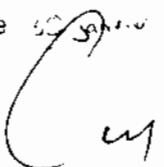
20.2 – Litiges

Avant d'avoir recours aux procédures prévues par la réglementation en vigueur, chaque Entité Adhérente s'efforce de résoudre en son sein, les litiges afférents à l'application du Plan d'Epargne Groupe International. A défaut, la juridiction compétente est saisie.

Article 21 – Traduction

En cas de divergences entre la version française du Plan d'Epargne Groupe International et toute traduction de ce document, la version française prévaut.

A Paris, le 5^e mars 2008


Pour : La Société Générale

Représentée par Philippe Citerne
Directeur Général Délégué




P. de Suet
Secrétaire général adjoint

ANNEXE 1
MODELE D'ACTE D'ADHESION POUR LES SOCIETES

En-tête de la Société
adresse du siège social

ACTE D'ADHESION
AU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

La société [____],
dont le siège social est situé à [____],
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [____] sous le numéro d'immatriculation
[____], **[ADAPTATIONS LOCALES]**

représentée par [____], agissant ès qualités de [____], ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des
présentes :

- accepte et adhère à l'ensemble des termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International sous réserve des précisions indiquées dans le présent document et qui sont notamment liées aux exigences locales applicables,
- acte ce qui suit :

1.) Abondement :

Le Plan d'Epargne Groupe International sera alimenté par l'Entité Adhérente signataire du présent document par un Abondement dont le montant représente :

- 100% du versement volontaire permettant de souscrire de la 1ere à la 10eme Actions ou Autres valeurs mobilières de l'offre réservée.
- 50% du versement volontaire permettant de souscrire à chaque Action ou Autre valeur mobilière de l'offre réservée à partir de la 11eme. .
- dans la limite d'un montant maximum de : EUR [____]
[équivalent en monnaie locale : ____]

[2.) Cas de déblocages anticipés (si réduits par rapport à l'article 10.2 du PEGI):]

[3.) Autres] :

Le présent Acte d'Adhésion pourra être modifié par l'Entité Adhérente par la signature d'un nouvel Acte d'Adhésion conformément à l'article 6.2 et 18 du Plan d'Epargne Groupe International.

[____]

Fait à [____], le [____],

[____]

dûment représentée par

[____]

ANNEXE 2
MODELE D'ACTE D'ADHESION POUR LES SOCIETES DESIRANT PERMETTRE A LEURS
SUCCURSALES DE PARTICIPER AU PEGI EN SIGNANT L'ANNEXE 3

En-tête de la Société
adresse du siège social

ACTE D'ADHESION
AU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

La société [],
 dont le siège social est situé à [],
 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [] sous le numéro d'immatriculation
 [], **[ADAPTATIONS LOCALES]**

représentée par [], agissant ès qualités de [], ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des
 présentes :

- accepte et adhère à l'ensemble des termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International, en ce qui concerne ses succursales et/ou bureaux de représentation dont les Annexes à l'Acte d'Adhésion sont ci-jointes, sous réserve des précisions indiquées dans ladite Annexe à l'Acte d'Adhésion et qui sont notamment liées aux contraintes locales,
- acte ce qui suit :

1.) Abondement :

Voir l' Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par les Succursales Participantes

[2.) Cas de déblocages anticipés (si réduits par rapport à l'article 10.2 du PEGI):]

Voir l' Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par les Succursales Participantes

3.) [Autres] :

Voir l' Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par les Succursales Participantes

Le présent Acte d'Adhésion pourra être modifié par l'Entité Adhérente signataire par la signature d'un nouvel Acte d'Adhésion conformément à l'article 6.2 et 18 du Plan d'Epargne Groupe International.

[]

Fait à [], le [],

[]

dûment représentée par

[]

ANNEXE 3

MODELE D'ANNEXE A L'ACTE D'ADHESION A SIGNER PAR LA SUCCURSALE PARTICIPANTE OU LE BUREAU DE REPRESENTATION

*En-tête de la Succursale Participante
adresse des locaux principaux*

ANNEXE A L'ACTE D'ADHESION

La succursale/bureau de représentation de [____],
dont le siège social est situé à [____],
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [____] sous le numéro d'immatriculation
[____], **[ADAPTATIONS LOCALES]**

situé(e) à [____],

représenté(e) par [____], agissant ès qualités de [____] :

- précise ce qui suit :

1.) Abondement qu'elle entend voir accordé aux Bénéficiaires concernés:

Le Plan d'Epargne Groupe International sera alimenté par l'Entité Adhérente par un Abondement dont le montant représente :

- 100% du versement volontaire permettant de souscrire de la 1ere à la 10eme Actions ou Autres valeurs mobilières de l'offre réservée.
- 50% du versement volontaire permettant de souscrire à chaque Action ou Autre valeur mobilière de l'offre réservée à partir de la 11eme.
- dans la limite d'un montant maximum de : EUR [____]
[équivalent en monnaie locale : ____]

[2.) Cas de débloquages anticipés (si réduits par rapport à l'article 10.2 du PEGI):]

[3.) Autres]

La présente Annexe à l'Acte d'Adhésion pourra être modifiée par la Succursale Participante par la signature d'une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion conformément aux articles 6.2 et 18 du Plan d'Epargne Groupe International.

Fait à [____],

le [____],

[____]
dûment représentée par

[____]

ANNEXE 4

PRESTATIONS DE TENUE DE REGISTRE PRIS EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR

La Société Générale et chaque Entité Adhérente en ce qui concerne les Bénéficiaires relevant de celles-ci prennent en charge, au titre de l'aide minimale de l'entreprise prévue à l'article L.443-1 du *code du travail* français, les prestations de tenue de registre suivantes :

- l'ouverture du compte du Bénéficiaire ;
- les frais afférents à un versement annuel des Bénéficiaires sur le Plan d'Epargne Groupe International ;
- l'établissement et l'envoi des relevés d'opérations et relevés annuels de situation mentionnés à l'article 11 du Plan d'Epargne Groupe International ;
- l'accès du Bénéficiaire aux outils internet les informant sur leurs comptes.

Les frais des opérations liées au fonctionnement du Plan d'Epargne Groupe International qui sont applicables aux bénéficiaires leur sont adressés annuellement par le Teneur de Registre. Ils sont également disponibles par un système informatique adapté mis, le cas échéant, à la disposition des Bénéficiaires et/ou de tout autre moyen d'information (affichage ...).

Les frais de tenue des comptes individuels des Bénéficiaires ayant quitté le Groupe Société Générale sont à la charge desdits Bénéficiaires à l'expiration d'un délai d'un an après la cessation de leur contrat de travail avec le Groupe Société Générale. Ces frais sont alors imputés directement aux Bénéficiaires concernés par prélèvement sur leurs avoirs ou sur les produits y afférents.

ANNEXE 5

LISTE DES ENTITES ADHERENTES AU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

I – Sociétés

1	ALGERIE	SG ALGERIE
2	ALLEMAGNE	ALD Autoleasing D GmbH
3	ALLEMAGNE	BDK AG (Bank Deutsches K)
4	ALLEMAGNE	Car Professionnel Fuhrpark GMBH
5	ALLEMAGNE	Euro VL Deutschland GmbH
6	ALLEMAGNE	GEFA Gesellschaft für Absatzfinanzierung mbH
7	ALLEMAGNE	HANSEATIC BANK
8	ALLEMAGNE	SG Equipment Finance SA & Co KG
9	ALLEMAGNE	SG Wertpapierhandelsgesellschaft GmbH
10	ALLEMAGNE	VERITAS SG Investment Trust GmbH
11	AUTRICHE	ALD Austria
12	AUTRICHE	SG Equipment Leasing Austria
13	BAHAMAS	SG Hambros Bank & Trust (Bahamas) Ltd
14	BELGIQUE	ALD - AXUS SA (Belgique)
15	BELGIQUE	SG Private Banking (ex-BDM: SG BANK DE MAERTELAERE)
16	BRESIL	ALD Automotive Ltda
17	BRESIL	Banco SG Brasil
18	BULGARIE	SOCIETE GENERALE EXPRESSBANK
19	BULGARIE	SGLEASE BULGARIA
20	CAMEROUN	SG de Banque CAMEROUN
21	CANADA	SG MONTREAL (Ex SG Canada)
22	CANADA	Société Générale Valeurs Mobilières
23	CHYPRE	SG CYPRUS LTD
24	COREE SUD	IBK SGAM
25	COTE D'IVOIRE	SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE
26	COTE D'IVOIRE	SGEBOURSE Côte d'Ivoire
27	CROATIE	SG Splitska Banka
28	CROATIE	ALD Automotive d.o.o - Croatia
29	DANEMARK	ALD Automotive (Denmark) A/S (ex AXUS Danmark A/S)
30	DANEMARK	NF Fleet Denmark A-S
31	EGYPTE	NSGB LE CAIRE
32	ESPAGNE	ALD Automotive SA (ex DB Carplan)
33	ESPAGNE	SGAM Iberia
34	ESPAGNE	Euro VL Espana SA
35	ETATS UNIS	CBGIA (New York)
36	ETATS UNIS	SG Americas Operational Services
37	ETATS UNIS	SG Americas Securities LLC (ex SG Cowen Securities Corp)
38	ETATS UNIS	SG CONSTELLATION LLC
39	ETATS UNIS	SG Energy (USA) Corp.
40	ETATS UNIS	SGAM Inc. (ex SG Cowen AM)
41	ETATS UNIS	TCW AM Company
42	FINLANDE	ALD - AXUS Finland Oy
43	FINLANDE	NF Fleet Finland OY
44	GHANA	SG - SSB BANK (GHANA)

45	GIBRALTAR	SG Hambros Bank (Gibraltar) Ltd (ex-SG Hambros Bank & Trust (Gibraltar))
46	GRECE	Geniki Bank
47	GRECE	General Insurance Agency Limited Liability Company
48	GRECE	General Leasing S.A.
49	GRECE	General S.A. Cards & Financial Services
50	GRECE	General S.A. Financial Services & Consulting
51	GUINEE	SG DE BANQUES EN GUINEE
52	GUINEE EQUATORIALE	SGB Guinée équatoriale
53	HONG KONG	SG Asia (Hong Kong) Ltd
54	HONG KONG	SG Securities (Hong Kong) Ltd
55	HONGRIE	SG Equipment leasing Hungary Eszközleasing Magyarország
56	HONGRIE	ALD Automotive Magyarország Hungary
57	INDE	ALD Automotive Private Ltd - India
58	INDE	SG Asia Holdings (India) Pvt. Ltd
59	ITALIE	2S BANKA
60	ITALIE	ADRIA Leasing Spa
61	ITALIE	ALD AXUS Italiana S.r.l.
62	ITALIE	CG MER (Italia)
63	ITALIE	ECS International Spa (Italia)
64	ITALIE	ECS SOLUTIS ITALIA S.R.L.
65	ITALIE	FIDITALIA Spa
66	ITALIE	FRAER LEASING Spa
67	ITALIE	SG FACTORING Spa
68	ITALIE	SG Leasing Italia Spa (ex Franfinance Leasing)
69	JAPON	SG Private Banking (Japan) Ltd
70	JAPON	SG Sec. North Pacific
71	JAPON	SGAM Japan Co, Ltd. (ex SG Yamaïchi Asset Management)
72	JERSEY	SG Hambros Bank (Channel Islands) Ltd Jersey (ex-SG Hambros Bank Jersey)
73	LUXEMBOURG	ALD AXUS Luxembourg SA
74	LUXEMBOURG	Euro VL Luxembourg SA
75	LUXEMBOURG	IVEFI
76	LUXEMBOURG	Sogelife (Luxembourg)
77	LUXEMBOURG	SGBT Luxembourg
78	MADAGASCAR	BFV SG MADAGASCAR
79	MAROC	ALD Automotive Maroc
80	MAROC	Athena Courtage
81	MAROC	EQDOM
82	MAROC	La MAROCAINE VIE
83	MAROC	SG Marocaine de Banques
84	MAROC	SOGELEASE Maroc
85	MONACO	SGBT Monaco
86	NORVEGE	ALD Norway (Axus Norge A. S.)
87	NORVEGE	NF Fleet Norway AS
88	NORVEGE	SGEF Scandinavia (SG Finans AS Norway / ex ELCON)
89	NOUV CALEDONIE	SG Calédonienne de Banque
90	PAYS BAS	ALD Automotive (AXUS) Nederland BV
91	PAYS-BAS	SGEF Benelux BV
92	POLOGNE	SG Equipment Leasing POLSKA Spzoo (ex-Franfinance)
93	POLOGNE	ALD Pologne
94	POLOGNE	EUROBANK
95	POLYNESIE	Banque de Polynésie

96	PORTUGAL	SGALD Automotive Portugal
97	REP TCHEQUE	ALD Czech Republic (ALD Automotive SRO)
98	REP TCHEQUE	KB FACTORING AS
99	REP TCHEQUE	KOMERCNI BANKA
100	REP TCHEQUE	Penzijni fond Komerční Banky a.s.
101	REP TCHEQUE	Komerční Pojistovna AS
102	REP TCHEQUE	ESSOX s.r.o
103	REP TCHEQUE	SGEF Czech Republik Sro (ex-Franfinance Czech Republik Sro)
104	ROUMANIE	BRD (BQUE ROUMAINE DE DEVELOPMT)
105	ROUMANIE	BRD SOGELEASE SRL
106	ROUMANIE	BRD Finans
107	ROYAUME-UNI	Talos Securities Ltd
108	ROYAUME-UNI	SGAM holdings Ltd
109	ROYAUME-UNI	SQUAREGAIN
110	ROYAUME-UNI	ALD Automotive Group Plc
111	ROYAUME-UNI	SG Hambros (London) LTD
112	RUSSIE	ALD Automotive Russie SAS
113	RUSSIE	DELTA CREDIT BANK
114	RUSSIE	SG VOSTOK
115	RUSSIE	Rusfinance Bank (ex Promek Bank)
116	RUSSIE	RUSFINANCE
117	RUSSIE	Capital Credit Comradeship Bank (SKT Banka)
118	RUSSIE	OOO Stolichny Express
119	SENEGAL	SG de Banques au Sénégal
120	SINGAPOUR	SG Sec. Singapore Pte
121	SINGAPOUR	SGAM Singapore (ex SGY AM (Singapore) Ltd.)
122	SLOVAQUIE	KB DE BRATISLAVA
123	SLOVENIE	ALD Slovenia d.o.o.
124	SLOVENIE	SKB BANKA
125	SLOVENIE	SKB Leasing
126	SUEDE	ALD Sweden
127	SUEDE	NF Fleet Sweden AB
128	SUISSE	ALD Suisse
129	SUISSE	SG Private banking (Lugano)
130	SUISSE	SGEF Schweiz AG
131	SUISSE	SG Private Banking (Suisse) SA
132	TUNISIE	UIB (Union Internationale de Banques)

II – Succursales Participantes

1	AFRIQUE SUD	Bureau de représentation Afrique du Sud
2	AFRIQUE SUD	SG SUCCURSALE JOHANNESBOURG
3	ALLEMAGNE	Boursorama Zweigniederlassung (succursale)
4	ALLEMAGNE	Succursale SG FRANCFORT
5	AUSTRALIE	SG Australia BRANCH
6	AUTRICHE	Succursale SG Vienne : SG Zweigniederlassung Wien
7	BELGIQUE	SGEF Benelux BV Belgium Branch
8	BELGIQUE	SUCCURSALE DE BRUXELLES
9	CANADA	SUCCURSALE SG Canada
10	COREE SUD	SG Sec. London Ltd Seoul Branch
11	COREE SUD	SG Succursale de Seoul
12	DANEMARK	SG Finans AS Succursale Denmark
13	Emirats A.U.	Bureau de Représentation de DUBAI
14	ESPAGNE	Boursorama Espagne (Succursale)
15	ESPAGNE	Franfinance Espagne (Succursale)
16	ESPAGNE	SG succursale Madrid
17	ETATS UNIS	SGBT Miami Rep Office
18	ETATS UNIS	SG Succursale de New York
19	GRECE	SGBT Greece (ex-SG HELLAS, ex-SG ATHENES)
20	GUERNESEY	SG Hambros Bank (Channel Islands) Ltd - Guernsey Branch (ex- SG Hambros Bank&Trust Guernsey Ltd)
21	HONG KONG	SG Succursale de Hong Hong
22	HONG KONG	SGBT Hong Kong Branch
23	INDE	SG SUCCURSALE DE MUMBAI
24	ITALIE	Franfinance Succursale Italie
25	ITALIE	SG Succursale Milan
26	JAPON	SG Succursale Tokyo
27	NORVEGE	Bureau d'Oslo
28	PAYS BAS	SG SUCCURSALE D'AMSTERDAM
29	POLOGNE	SG SUCCURSALE DE VARSOVIE
30	PORTUGAL	SG BUREAU DE LISBONNE
31	ROYAUME-UNI	Franfinance UK
32	ROYAUME-UNI	SG SUCCURSALE DE LONDRES
33	RUSSIE	SG BUREAU DE MOSCOU
34	SINGAPOUR	SG Succursale Singapour
35	SINGAPOUR	SGBT Singapore Branch
36	SUEDE	Bureau de Stockholm
37	SUEDE	SG Finans AS Norge, Sverige filial (Sweden)
38	SUISSE	SG Succursale Zurich
39	TAIWAN	SG SUCCURSALE TAIPEH
40	TAIWAN	SG Securities HK LTD Taiwan Branch
41	TURQUIE	SG SUCCURSALE D'ISTANBUL



Société anonyme
au capital de EUR 933 027 038,75
Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris
RCS Paris 552 120 222

COMMUNIQUE

19/04/2011

**DOCUMENT D'INFORMATION
MIS A DISPOSITION DES SALARIES ET ANCIENS SALARIES DU GROUPE SOCIETE
GENERALE
A L'OCCASION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE
PORTANT SUR UN MAXIMUM DE 11 196 324 ACTIONS
RESERVEES AUX SALARIES ET ANCIENS SALARIES DES ENTITES ADHERENTES DES PLANS
D'EPARGNE
DU GROUPE SOCIETE GENERALE**

Ce document d'information est
disponible au siège administratif de Société Générale, 17 cours Valmy, 92972 Paris La Défense Cedex,
mis en ligne sur son site Intranet
et diffusé conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE
RESERVEE AUX SALARIES ET ANCIENS SALARIES DES ENTITES ADHERENTES DES PLANS
D'EPARGNE DU GROUPE SOCIETE GENERALE**

Émetteur Société Générale, société anonyme de droit français, dotée du statut de banque (ci-après, « **Société Générale** »).

Titres offerts Le montant nominal maximum global de l'augmentation de capital est fixé à EUR 13 995 405 correspondant à l'émission de 11 196 324 actions à souscrire en numéraire.

L'augmentation de capital se subdivise en trois (3) tranches utilisant des supports d'investissement distincts, accessibles respectivement à des entités ou groupement d'entités distincts.

Les actions Société Générale à émettre seront de même catégorie et seront assimilables aux actions Société Générale, après détachement du coupon du dividende afférent à l'exercice 2011, qui sont déjà inscrites à la cote de Nyse Euronext Paris (Compartiment A).

Modalités de souscription

Mode de détermination du prix de souscription

Le prix de souscription est de 37,50 €, égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur Nyse Euronext Paris lors des vingt (20) séances de Bourse précédant la date de la réunion du Conseil d'administration du 19 avril 2011, diminuée de la décote de 20 % par rapport à cette moyenne.

La période de souscription sera ouverte du 11 mai 2011 au 26 mai 2011 inclus.

Mode de conservation des titres

Les deux (2) premières tranches (en France) sont souscrites par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement d'Entreprise dans le cadre de Plans d'Epargne d'Entreprise ou de groupe. Seule la troisième (3^{ème}) tranche (à l'étranger) est directement souscrite par les salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe international.

Bénéficiaires de l'offre

La présente offre est réservée aux salariés justifiant d'une ancienneté de trois (3) mois au titre du contrat de travail en cours à la fin de la période de souscription, se répartissant ainsi :

- Pour la 1^{ère} tranche, les bénéficiaires du Plan d'Epargne d'Entreprise de Société Générale et du Plan d'Epargne Groupe dont sont adhérentes les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé soit (i) en France métropolitaine, soit (ii) dans les Départements d'Outre-mer ;
- Pour la 2^{ème} tranche, les bénéficiaires des Plans d'Epargne d'Entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales et succursales, lorsque celui-ci prévoit la possibilité de souscrire aux opérations d'augmentation de capital réservées de Société Générale;
- Pour la 3^{ème} tranche, les bénéficiaires au Plan d'Epargne Groupe International dont sont adhérentes (i) les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé, soit hors de France, soit dans les Collectivités d'Outre-Mer, (ii) les succursales et bureaux du Groupe qui sont établis soit hors de France, soit dans

les Collectivités d’Outre-Mer.

En ce qui concerne les deux premières tranches, les anciens salariés ayant quitté leur entreprise à la suite d’un départ à la retraite auxquels sont assimilés les préretraités et ayant conservé des avoirs dans les Plans d’Epargne d’Entreprise ou de Groupe, peuvent participer à cette augmentation de capital réservée.

Plafond de souscription

Conformément à l'article L. 3332-10 du Code du travail, le montant total des versements d’un Bénéficiaire (y compris l’intéressement et les versements dans d’autres Plans d’Epargne) ne peut dépasser 25 % de sa rémunération brute annuelle perçue au titre de l’année de la souscription ou, pour le Bénéficiaire dont le contrat de travail est suspendu qui n’a perçu aucune rémunération au titre de l’année précédente, 25 % du plafond annuel prévu à l’article L. 241-3 du Code de la sécurité sociale. Le Conseil d’administration du 15 février 2011 a par ailleurs décidé que le total des versements (y compris l’intéressement et la participation) et de l’abondement net par Bénéficiaire ne peut être supérieur à EUR 20 000.

Abondement

Les règles d’abondement sont propres à chaque Plan d’Epargne d’Entreprise ou de Groupe.

Calendrier de l’opération

La souscription sera ouverte du 11 mai 2011 au 26 mai 2011 inclus. La réalisation de l’augmentation de capital est prévue le 13 juillet 2011.

Cotation des actions nouvelles

Place de cotation

Les actions Société Générale sont cotées à Nyse Euronext Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809).

Cotation des actions nouvelles

La cotation à Nyse Euronext Paris des actions nouvelles sera demandée immédiatement après la réalisation de l’augmentation de capital (la cotation devrait être effective approximativement le 20 juillet 2011).

Renseignements généraux sur les actions nouvelles dont l’admission est demandée

Droits attachés aux actions émises

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société et porteront jouissance au 1^{er} janvier 2011. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions anciennes, après détachement de ces dernières du coupon du dividende afférent à l’exercice 2010, et donneront droit aux prérogatives légales dont disposent les actionnaires d’une société anonyme. Notamment, elles donneront droit dans la propriété de l’actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu’elles représentent. De la même façon, le dividende est distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu’elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu’aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d’augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d’émission, à raison d’actions bénéficiant de ce droit.

Il est précisé, en particulier, qu'outre l'obligation légale d'informer Société Générale de la détention de certaines fractions du capital et/ou des droits de vote et d'effectuer toute déclaration d'intention en conséquence conformément aux dispositions légales, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5%, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50% du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus. Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société. Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société, dans le délai de 15 jours, lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils prévus au présent paragraphe.

Négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de Société Générale.

Seules les règles relatives à la détention des actions dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de groupe limiteront la négociabilité desdites actions.

Nature et forme des actions

A l'issue du délai d'indisponibilité légal applicable aux parts et aux actions détenues directement dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, les actions pourront revêtir, au choix, la forme au porteur ou nominative.

Indisponibilité

Les actions détenues directement par les Bénéficiaires et les parts des fonds communs de placement d'entreprise, selon le cas, seront indisponibles pendant une durée de 5 ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé selon les conditions applicables au Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe concerné. En ce qui concerne la 3^{ème} tranche, dans certains pays, en fonction de la législation locale, certains cas de déblocage anticipé ne seront pas ouverts aux salariés.

2011 | DOCUMENT DE REFERENCE

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT
D'EQUIPE  SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

DOCUMENT DE REFERENCE 2011



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2011, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Ce Document de référence est disponible sur le site www.societegenerale.com

1	HISTORIQUE ET PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE	1
	Historique	2
	Présentation de Société Générale	2
2	STRATEGIE DU GROUPE ET PRESENTATION DES ACTIVITES	3
	Une stratégie de croissance à moindre risque	4
	Les métiers du Groupe	7
3	LA SOCIETE, LES ACTIONNAIRES	17
	Chiffres clés 2010	18
	L'action Société Générale	20
	Information sur le capital	23
	Informations complémentaires	32
4	RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE	35
	Présentation des principales activités du Groupe	36
	Activité et résultats du Groupe	38
	Activité et résultats des métiers	41
	Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier	43
	Politique financière	58
	Nouveaux produits ou services importants lancés	60
	Principaux investissements effectués	62
	Evolutions récentes et perspectives	64
	Evénements postérieurs à la clôture	65
	Mise en place de la réforme Bâle 2	65
	Analyse du bilan consolidé	66
	Propriétés immobilières et équipements	70
5	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	71
	Conseil d'administration	72
	Direction générale	80
	Informations complémentaires sur les membres du Conseil et les Directeurs généraux délégués	82
	Comité exécutif	83
	Comité de direction Groupe	84
	Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise	85

	Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques	93
	Politique de rémunération	107
	Commissaires aux comptes	128
	Rapports des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques	130
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	131
6	RESSOURCES HUMAINES	133
	Emploi	134
	Rémunérations	137
	Avantages sociaux	138
	Intéressement, participation et actionnariat salarié	138
	Diversité et égalité Hommes-Femmes	140
	Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs	142
	Les condition d'hygiène et sécurité	143
	La gestion des carrières et la formation	144
	L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	146
	Impact des activités sur le développement régional et local	146
	Annexe NRE 2010 – Partie sociale	148
7	RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	151
	Responsabilité sociale et environnementale	152
	Annexe NRE 2010 – Partie environnementale	154
8	CONFORMITE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT	161
	Conformité et lutte anti-blanchiment	162

Page

9	GESTION DES RISQUES	165
	Introduction	166
	Les risques de crédit	174
	Les risques de marché	185
	Informations financières spécifiques	191
	Les risques structurels de taux et de change	202
	Les risques de liquidité	204
	Les risques opérationnels	207
	Les risques de non conformité et de réputation	212
	Les risques juridiques	212
	Les risques environnementaux	215
	Autres risques	215
	Ratios réglementaires	216
10	ELEMENTS FINANCIERS	221
	Etats financiers consolidés	223
	Notes annexes aux comptes consolidés	230
	Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	343
	Comptes sociaux	345
	Notes annexes aux comptes sociaux	353
	Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2010	415
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	416

Page

11	ELEMENTS JURIDIQUES	419
	Statuts	420
	Règlement intérieur du Conseil d'administration	425
	Charte de l'administrateur	430
12	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	433
	Responsable du Document de référence	434
	Attestation du responsable du Document de référence	434
	Responsable du contrôle des comptes	435
13	TABLE DE CONCORDANCE	437

Abréviations courantes : Millions d'euros : M EUR
Milliards d'euros : Md EUR

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

1

HISTORIQUE ET PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE

	<i>Page</i>
<u>Historique</u>	2
<u>Présentation de Société Générale</u>	2

HISTORIQUE

Société Générale a été créée en 1864 par appel public à l'épargne en vue de développer une activité de financement des investissements industriels et des infrastructures.

Durant la III^e République, Société Générale a créé un réseau de guichets sur l'ensemble du territoire national (1 500 guichets en 1940, contre 32 en 1870).

Après la guerre de 1870, les agences d'Alsace-Moselle ont été apportées à une filiale de droit allemand, Société Générale Alsacienne de Banque (Sogénal).

Installé à Londres dès 1871, Société Générale a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du Réseau de la Sogénal à des pays du centre de l'Europe (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg), à son implantation en Afrique du Nord (1909-1911) et, plus tard, aux Etats-Unis (1940).

Nationalisé en 1945, Société Générale a joué un rôle actif dans le financement de la reconstruction. Il a contribué à la diffusion de nouvelles techniques de financement (crédits moyen terme mobilisables, engagements par signature, crédit-bail).

Après la réforme du système bancaire de 1966, il a diversifié ses interventions et rééquilibré son activité en direction de la clientèle de particuliers.

Société Générale est redevenu un groupe bancaire privé à la faveur de sa privatisation intervenue en juillet 1987.

Depuis 1997, Société Générale a fortement accru sa taille grâce au développement de ses fonds de commerce et également au travers d'acquisitions dans ses différents métiers en Europe et dans le monde.

Ainsi, en Europe de l'est, l'acquisition notamment de la BRD en Roumanie dès 1999, puis de la Komerční Banka en 2001 en République tchèque ont été suivies par une prise de participation dans Rosbank en Russie en 2006. Le Groupe poursuit cette stratégie et détient désormais 74,9% du capital de Rosbank.

En 2001, Société Générale a absorbé la Sogénal.

Avec l'acquisition du Crédit du Nord (prise de participation majoritaire en 1997 puis rachat des minoritaires en 2009) et de la Société Marseillaise de Crédit en 2010, le Groupe a élargi son activité de Banque de détail sur son marché domestique, avec un réseau de banques régionales.

PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE

Société Générale, société anonyme, est la société-mère du groupe Société Générale.

Société Générale est un groupe européen de services financiers de premier plan, actif dans 85 pays et employant 155 617 salariés de 120 nationalités différentes. Ses principales implantations à l'étranger en termes d'effectifs sont en Russie, en République tchèque, en Roumanie, en Egypte, au Maroc et en Pologne.

Le groupe Société Générale est organisé en cinq pôles : Réseaux France – Réseaux Internationaux – Banque de Financement et d'Investissement – Services Financiers Spécialisés et Assurances – Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs.

Au 3 mars 2011, la notation long terme de Société Générale est Aa2 chez Moody's, A+ chez Fitch et A+ chez Standard & Poor's.

2

STRATEGIE DU GROUPE ET PRESENTATION DES ACTIVITES

	<i>Page</i>
<u>Une stratégie de croissance à moindre risque</u>	4
<u>Les métiers du Groupe</u>	7

■ UNE STRATEGIE DE CROISSANCE A MOINDRE RISQUE, FONDÉE SUR UN MODELE ROBUSTE DE BANQUE UNIVERSELLE

En 2010, la reprise économique mondiale a été modérée et inégale selon les zones. Les facteurs d'instabilité macro-économique sont restés nombreux (risque de déflation, tensions au sein de la zone euro, volatilité des taux et des changes) et le rôle des politiques monétaire et budgétaire est demeuré clé pour soutenir la croissance et ne pas fragiliser la reprise. Sur le plan réglementaire, les travaux menés dans le cadre du Comité de stabilité financière et du Comité de Bâle ont permis de préciser les contours, modalités et calendrier de mise en œuvre des nouvelles exigences en capital (définition du Tier 1, mécanismes contra-cycliques, introduction d'un ratio de levier) et de liquidité (introduction de deux ratios de liquidité standardisés) souhaitées par le G20. Plusieurs points restent toutefois à définir en coopération avec les régulateurs locaux. D'autres initiatives du G20 sont par ailleurs toujours en cours d'étude (cadre de régulation des institutions systémiques). Parallèlement, aux Etats-Unis le *Dodd-Frank Act* a posé les bases de la supervision du risque systémique ainsi que l'encadrement de certaines activités des banques de financement et d'investissement (*Volcker Rule*).

Dans ce contexte de reprise économique encore hésitante, Société Générale a confirmé le rebond de ses résultats financiers tout en poursuivant sa transformation et l'adaptation de son portefeuille d'activités (acquisition de la Société Marseillaise de Crédit et cession d'ECS).

Le plan stratégique Ambition SG 2015, présenté le 15 juin 2010, s'inscrit dans cette dynamique. Dans le nouvel environnement d'après crise, il s'agit de générer une croissance durable à moindre risque autour des axes suivants :

- renforcer un modèle de banque universelle orienté vers ses clients et recentré sur trois piliers (Réseaux France, Réseaux Internationaux et Banque de Financement et d'Investissement) ;
- achever l'optimisation du portefeuille d'activités du Groupe dans un contexte réglementaire qui se clarifie ;
- maintenir une stricte gestion des risques ;
- transformer le modèle opérationnel.

Pour mener à bien ce projet d'entreprise et atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, Société Générale s'appuiera sur ses nombreux atouts et les leçons tirées de la crise. Le Groupe dispose ainsi d'un portefeuille de métiers générateurs de croissance durable, et d'une réelle solidité financière. Certaines opérations récentes ont démontré sa capacité à adapter rapidement son portefeuille d'activités en anticipant la

(1) Y compris Société Marseillaise de Crédit

consolidation pour atteindre une taille critique (création d'Amundi) ou en prenant des positions porteuses de croissance (Russie). Par ailleurs, les premières bases de l'industrialisation du modèle opérationnel du Groupe ont été posées, facilitant ainsi sa transformation.

Enfin, Société Générale a engagé depuis 2007 une politique de réduction et de meilleure maîtrise de ses risques. A l'avenir, cette politique sera poursuivie pour accompagner la croissance du Groupe de façon durable. Outre une vigilance constante sur les risques, Société Générale respectera un bon équilibre dans l'allocation de capital entre ses métiers piliers.

Au total, Société Générale apparaît bien positionnée pour tirer pleinement parti de la sortie de crise.

Les **Réseaux France** constituent le premier pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe. L'année 2010 a été marquée par une bonne dynamique commerciale et une augmentation maîtrisée des frais de gestion ainsi que par la baisse du coût du risque au cours des trimestres. Le dispositif multimarque a été renforcé par l'acquisition par le Crédit du Nord de la Société Marseillaise de Crédit, implantée dans des régions françaises dynamiques.

En 2011, le Groupe poursuivra sa stratégie multimarque, s'appuyant sur trois enseignes complémentaires (10,7 millions de clients particuliers⁽¹⁾ et plus de 3 200 agences⁽¹⁾) :

- la banque relationnelle multicanal Société Générale ;
- le Réseau de Crédit du Nord et de ses banques régionales, caractérisé par une forte culture de proximité avec sa clientèle ;
- le leader français de la banque en ligne Boursorama, qui s'appuie sur un modèle innovant et un positionnement tarifaire attractif.

Dans le cadre d'Ambition SG 2015, l'ambition du Groupe est d'être la banque de référence en matière de satisfaction client. En s'appuyant sur des stratégies clients différenciées (innovation, simplification de l'offre, ancrage régional, etc.), le Groupe entend poursuivre sa dynamique de conquête de nouveaux clients particuliers (+2 millions de clients d'ici 2015) et de part de marché sur la clientèle Entreprises (+1% d'ici 2015). Par ailleurs, le Groupe continuera de développer des synergies entre ses enseignes notamment au travers du projet

« Convergence » (architecture informatique commune, partage des bonnes pratiques commerciales), tout en préservant l'identité de chaque marque. Cette nouvelle dynamique de croissance et d'optimisation opérationnelle doit permettre de viser à terme un coefficient d'exploitation inférieur à 60%.

Les **Réseaux Internationaux** constituent le deuxième pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe. Dans un environnement toujours très différencié selon les zones géographiques, les signes de reprise se sont globalement confirmés en 2010. Le développement du fonds de commerce et une évolution du coût du risque plus favorable permettront aux Réseaux Internationaux de maintenir en 2011 leur contribution significative aux résultats du Groupe. Plus généralement, le Groupe reste confiant sur les perspectives à moyen terme de ses activités dans ces pays à fort potentiel et dans lesquels il bénéficie de positions solides pour profiter de la reprise économique :

- en Russie, avec ses trois enseignes (Rosbank/BSGV, DeltaCrédit, et Rusfinance) ;
- en Europe centrale et orientale (hors Russie), où le Groupe compte près de 6,2 millions de clients particuliers et des franchises de premier plan (1^{er} réseau privé d'agences en Roumanie, 3^e banque en République tchèque en taille du bilan) ;
- dans le Bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne, au travers notamment de ses positions au Maroc (3^e banque privée) ou en Egypte (2^e banque privée).

A horizon 2015, le Groupe entend ainsi devenir un des leaders sur le marché russe en transformant et en consolidant son dispositif local. Sur la zone Russie – Europe centrale et orientale, le Groupe souhaite figurer parmi les trois premières banques de détail. Plus globalement, le Groupe poursuivra la gestion dynamique de ses implantations au travers de différents leviers (ventes croisées, innovation, intensification de la relation client, synergies intragroupe, ouverture d'agences, acquisitions ciblées). Cette dynamique de croissance s'accompagnera en parallèle d'une centralisation des ressources afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

La **Banque de Financement et d'Investissement (SG Corporate & Investment Banking)** constitue le troisième pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe. Malgré un environnement de marché moins favorable qu'en 2009 et une concurrence plus forte, le pôle a enregistré en 2010 une bonne dynamique commerciale en capitalisant sur des franchises solides, notamment les financements structurés (ressources naturelles et infrastructures) et les dérivés actions (désigné « meilleur établissement de l'année en dérivés actions » par *Risk Magazine* janvier 2011). La Banque de Financement et d'Investissement s'est également illustrée en conseillant de

nombreuses opérations de fusions et acquisitions de premier plan, matérialisant ainsi les premiers résultats des investissements consentis en 2009 et 2010 sur la couverture stratégique des grands clients. Par ailleurs, la réduction du profil de risque de la Banque de Financement et d'Investissement s'est poursuivie, tant sur le plan des actifs gérés en extinction (charge nette du risque divisée par deux entre 2009 et 2010) que sur le plan du coût net du risque des activités pérennes traduisant une prise de risque prudente et la bonne qualité du portefeuille.

En 2011, SG Corporate & Investment Banking poursuivra un développement ciblé et équilibré (ventes croisées, renforcement de l'offre taux, changes et matière premières et conseils aux entreprises) en capitalisant sur ses franchises mondiales (dérivés actions et financements structurés) et en renforçant sa présence auprès de ses grands clients, Entreprises et Institutions Financières. Sur un plan géographique, la Banque de Financement et d'Investissement poursuivra notamment le développement de ses activités en Europe centrale et orientale et en Russie, en capitalisant sur la présence du Groupe dans ces régions.

A horizon 2015, le Groupe a pour ambition d'intégrer le Top 5 européen des banques de financement et d'investissement tout en poursuivant son adaptation au nouveau contexte réglementaire, qui s'avère globalement plus contraignant pour l'industrie. Le projet « Resolution », axé sur l'optimisation de l'efficacité opérationnelle et un strict contrôle des risques, permettra de bénéficier de leviers complémentaires d'amélioration de la rentabilité. L'appétit pour le risque des activités de marché sera réduit, alors qu'il restera stable pour les activités de crédit.

Enfin, compte tenu de son profil de maturité, la taille du portefeuille des actifs gérés en extinction sera réduite de façon significative d'ici 2015. Outre cette extinction naturelle, le Groupe continuera à appliquer une stratégie de cession ciblée et opportuniste.

Dans le cadre d'Ambition SG 2015, les métiers **Services Financiers Spécialisés & Assurances** et **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** soutiendront le développement des trois piliers et poursuivront leur recentrage à l'aune de quatre critères :

- le niveau de synergies potentielles avec les trois métiers piliers du Groupe ;
- leur consommation de ressources financières rares (capital et liquidité) ;
- la stabilité de leur contribution aux résultats financiers du Groupe ;
- leur capacité à conserver un positionnement concurrentiel compétitif.

Le redressement des métiers des **Services Financiers Spécialisés** s'est poursuivi tout au long de l'année 2010. Les mesures d'adaptation ainsi mises en œuvre ont permis d'afficher une première amélioration des performances financières et commerciales, dans un contexte économique qui reste globalement peu porteur et n'autorise qu'une décrue lente du coût du risque. Les efforts d'amélioration de la performance seront poursuivis en 2011 avec une vigilance toujours forte en matière de risques et de liquidité. A horizon 2015, le Groupe entend poursuivre le développement des synergies avec les Réseaux Internationaux et le recentrage géographique du dispositif, notamment en ce qui concerne le crédit à la consommation, et consolider ses positions de leader en Europe de façon très sélective sur les autres métiers de Services Financiers Spécialisés. En ce qui concerne les activités d'**Assurances**, le Groupe poursuivra, dans la logique du modèle de bancassurance, sa politique d'équipement des clients des réseaux du Groupe en France comme à l'international en élargissant sa gamme de produits. Le renforcement du modèle de bancassurance s'est traduit en 2010 par le rachat des 35% d'Aviva au capital de Sogessur.

En 2010, les métiers **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** ont également poursuivi leur redressement.

La collecte de la **Banque Privée** a été solide en 2010, soutenue par la qualité reconnue de la franchise (meilleure banque privée mondiale pour son offre de produits structurés et dérivés actions selon *Euromoney*). En 2011, la Banque Privée poursuivra le renforcement de son dispositif commercial et le développement des synergies avec le reste du Groupe (partenariats avec les Réseaux de Détail et la Banque de Financement et d'Investissement). A horizon 2015, la Banque Privée vise une progression importante de ses encours accompagnée d'un renforcement de son efficacité opérationnelle.

La **Gestion d'Actifs** entame une dynamique de rebond. Après plusieurs trimestres consacrés à la stabilisation de la franchise TCW, une collecte nette positive a été observée au dernier trimestre 2010 traduisant la bonne performance des fonds (sept fonds classés cinq étoiles par Morning Star chez TCW et MetWest) et les nouvelles perspectives de développement, (notamment liées à l'intégration réussie de MetWest). Par

ailleurs, la contribution d'Amundi au résultat du pôle bénéficie notamment de la mise en œuvre des synergies importantes liées au rapprochement CAAM-SGAM.

Enfin, sur les **Services aux Investisseurs & Courtage**, le Groupe entend prolonger en 2011 la dynamique commerciale observée en 2010 (progression des actifs conservés par SGSS, confirmation des positions de leader de Newedge dans le courtage de produits dérivés) tout en poursuivant les efforts de productivité déjà réalisés depuis fin 2008.

De manière plus générale et transversale, le projet d'entreprise Ambition SG 2015 anticipe déjà une large partie des évolutions structurelles du nouveau monde financier et réglementaire. Sa mise en œuvre permettra ainsi au Groupe de tirer le meilleur parti de l'environnement bancaire d'après-crise autour de trois axes principaux :

- renforcer ses avantages comparatifs de banque relationnelle au plus près de ses clients. Cela passe notamment par l'optimisation de l'offre et son adaptation aux besoins des différentes clientèles du Groupe, condition essentielle à une croissance durable et profitable ;
- transformer en profondeur son modèle opérationnel et renforcer l'industrialisation des processus, pour gagner encore en efficacité, améliorer la rentabilité dans un contexte réglementaire plus contraignant, et servir la stratégie relationnelle ;
- mobiliser dans la durée l'ensemble des salariés autour de ce projet d'entreprise ambitieux. Dans cette optique, le Groupe met en œuvre une série de mesures visant à mieux développer et récompenser les talents, et à renforcer son positionnement d'employeur de référence. Société Générale a ainsi lancé en 2010 un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions destiné à chaque salarié*, quels que soient son métier, sa fonction et le lieu de son activité.

Au total, grâce aux forces intrinsèques du Groupe, ses relais de croissance et ses projets de développement, Société Générale est solidement positionné pour tirer pleinement parti de la sortie de crise. Les résultats financiers de 2010 sont une première étape d'un rebond qui s'inscrira dans la durée. Au même titre qu'en 2010, Société Générale entend par ailleurs poursuivre sa mission de financement de l'économie française et continuer à accompagner ses clients dans leurs projets.

* Dans les pays où la réglementation locale ne permet pas l'attribution gratuite d'actions, un équivalent action indexé sur l'action Société Générale sera attribué selon les mêmes conditions.

■ LES METIERS DU GROUPE

Les activités du groupe Société Générale sont organisées au sein de 5 pôles : Réseaux France / Réseaux Internationaux / Banque de Financement et d'Investissement / Services Financiers Spécialisés et Assurances / Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs.

Réseaux France

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'activité des Réseaux France s'articule autour de Société Générale, de Crédit du Nord avec ses 7 banques régionales (dont Société Marseillaise de Crédit depuis le 30 septembre 2010), et de Boursorama.

Les trois marques sont complémentaires et servent les attentes des différents clients, qu'ils soient à la recherche d'une grande enseigne nationale présente sur l'ensemble du territoire (Société Générale), attachés à une relation plus personnalisée dans une enseigne régionale (Crédit du Nord), ou attirés par une offre exclusivement en ligne (Boursorama).

10,7 millions de clients particuliers⁽¹⁾ et plus de 500 000 entreprises et professionnels⁽¹⁾ ont choisi les Réseaux France pour les accompagner dans leurs projets. Ce développement multicanal du fonds de commerce permet ainsi au Groupe d'être au premier rang des acteurs non mutualistes, avec une part de marché de 9,0%⁽²⁾ pour les dépôts et de 8,6%⁽²⁾ pour les crédits pour les agents résidents et non-résidents. Ce positionnement stratégique de leader français s'est matériellement consolidé en 2010 avec (i) l'acquisition de Société Marseillaise de Crédit par Crédit du Nord (144 agences à fin 2010) et (ii) le développement organique de ses réseaux d'agences (12 ouvertures nettes sur l'année soit 3 093 agences à fin 2010).

L'année 2010 a confirmé le rebond commercial amorcé dès mi-2009. Les encours de dépôts progressent de +9,5%⁽³⁾ par rapport à 2009, portés essentiellement par la clientèle commerciale (+60,9%⁽³⁾ par rapport à 2009). Les encours de dépôts de la clientèle des particuliers affichent une hausse de +4,6%⁽³⁾ par rapport à 2009.

Concernant l'activité de la clientèle des particuliers, dans un contexte de taux bas de rémunération de l'épargne, les dépôts à vue ont connu une forte progression (+10,3%⁽³⁾ par rapport à 2009). L'instabilité des marchés financiers et l'aversion pour le risque ont favorisé les placements sur l'épargne à régime spécial et sur les supports en euros de l'assurance-vie. La forte

reprise du marché de l'immobilier conjuguée à une offre de crédits attractive ont soutenu la croissance de la production et des encours de prêts à l'habitat (respectivement +62,8%⁽³⁾ et +6,7%⁽³⁾ par rapport à 2009). La réduction de certaines mesures fiscales incitatives (prime à la casse) et une consommation des ménages encore hésitante ont pesé sur la production des crédits à la consommation dont les encours ont stagné.

Sur le marché de la clientèle commerciale, l'engagement des Réseaux France au financement de l'économie aura été constant sur toute l'année 2010, avec, en particulier une progression des encours de crédits d'investissement de +3,6%⁽³⁾ par rapport à 2009. De plus, les engagements 2010 pris auprès des pouvoirs publics Français en faveur des TPE/PME sont déjà remplis (production de crédits Moyen et Long Terme de 5,8 Md EUR⁽¹⁾ à fin décembre dépassant de plus de 300 M EUR l'engagement initial). L'atonie de la demande et l'amortissement des effets des mesures fiscales ont toutefois freiné la dynamique des crédits de fonctionnement.

En se positionnant comme bancassureurs, les Réseaux France élargissent leur gamme de produits par la distribution des produits d'assurance de Sogecap et Sogessur, filiales d'assurance logées dans le pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances. Les encours d'assurance-vie s'élèvent à 78,3 Md EUR⁽¹⁾ et les contrats d'assurance-dommages ont progressé de 32,6%⁽³⁾ par rapport à 2009.

La qualité de l'innovation développée par les Réseaux France est plébiscitée par les clients et s'inscrit dans la culture du Groupe. Le succès des applications pour téléphones mobiles iPhone et Android, la qualité des services en ligne (plus de 3 millions de clients connectés pour la gestion de leur compte) ou encore la commercialisation de cartes caritatives démontrent ainsi la réelle adéquation entre les attentes de la clientèle et les offres innovantes de Société Générale.

La performance financière des Réseaux France est bonne avec un produit net bancaire de 7 791 M EUR au titre de l'année 2010, en progression de 4,5% par rapport à 2009 (hors provision PEL/CEL et hors Société Marseillaise de Crédit).

■ Réseau Société Générale

Dans un contexte économique en reprise progressive, le Réseau Société Générale a su créer une dynamique de rebond qui a permis de réaliser une bonne année en termes d'activité et de résultats.

(1) Y compris Société Marseillaise de Crédit.

(2) Dernières données disponibles de la Banque de France.

(3) Hors Société Marseillaise de Crédit.

S'appuyant sur un maillage de 2 290 agences permanentes (+8 par rapport à fin 2009), principalement localisées dans les régions urbaines concentrant une part importante de la richesse nationale et sur des canaux à distance performants, le Réseau Société Générale a poursuivi le développement de ses fonds de commerce. Servi par une offre de produits et de services étendue et innovante (option de crédit sur les cartes de paiement, produits d'épargne créatifs), une organisation adaptée, fondée sur l'expertise des conseillers de clientèle, le Groupe a su établir une véritable relation de partenariat avec ses clients. La mise en œuvre de synergies entre clientèle privée et commerciale et entre lignes-métiers a, en outre, favorisé les opportunités d'affaires et concouru à la consolidation des relations.

La clientèle de particuliers du Réseau Société Générale, qu'elle soit grand public, à fort potentiel économique (*mass affluent*) ou patrimoniale, se voit proposer une offre innovante et un service de très grande qualité. Le succès de cette politique commerciale se traduit par une forte dynamique des ouvertures de comptes à vue (86 300 nouveaux comptes en 2010 notamment auprès des jeunes) portant le nombre de comptes à 5,4 millions au 31 décembre 2010. L'Epargne à Régime Spécial reste soutenue depuis la commercialisation du Livret A au début de l'année 2009 (1,9 millions de livrets pour un encours de 5,1 Md EUR à fin 2010) ;

Société Générale a poursuivi le développement de son dispositif commercial dédié à la clientèle patrimoniale en étendant la *joint-venture* conclue avec Société Générale Private Banking à l'Île de France et en ouvrant les centres de Rennes et Lille.

Les encours de crédit portés par le Réseau Société Générale pour le compte de la clientèle de particuliers s'établissent à 71,1 Md EUR et sont composés à hauteur de 89% de crédits à l'habitat. Les dépôts ressortent à 62,8 Md EUR.

Favorisant la personnalisation des relations qui s'inscrit au centre des attentes de la clientèle commerciale, le Réseau Société Générale les accompagne dans leurs projets de développement et leur apporte un conseil et une réponse adaptés à leurs besoins. Avec la conquête de près de 9 900 nouvelles PME au cours des trois dernières années, le portefeuille compte près de 207 000 entreprises à fin 2010, démontrant la progression rapide du fonds de commerce. Le professionnalisme et la réactivité commerciale des 650 conseillers de clientèle dédiés ont contribué à la construction d'une relation de proximité avec les clients.

La *joint-venture* avec la Banque de Financement et d'Investissement sur les opérations de couverture de taux et de change, le conseil aux PME et le financement aux collectivités locales a poursuivi son développement en 2010. Ces partenariats ont permis de renforcer l'expertise du Réseau et ainsi de contribuer à l'amélioration des revenus.

Les encours portés par la clientèle commerciale à fin 2010 s'élèvent à 39,5 Md EUR en dépôts et 63,7 Md EUR en crédits.

■ Réseau Crédit du Nord

L'année 2010 a été marquée par l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit, par le Crédit du Nord lui permettant de renforcer ses positions stratégiques dans le Sud-Est de la France, venant enrichir son réseau afin d'offrir à la clientèle une couverture nationale toujours plus étendue.

Le Réseau Crédit du Nord et ses sept banques régionales (Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes, Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit) développent une relation fondée sur la proximité, le professionnalisme et l'innovation. Ils procurent ainsi à leurs clients à la fois les avantages d'une banque régionale à taille humaine et ceux d'un groupe à dimension nationale. Organisées comme de véritables PME, les entités du Groupe sont dotées d'une large autonomie de décision, gage d'une forte réactivité aux demandes des clients.

Le dispositif commercial du Crédit du Nord, composé de 933 agences (4 ouvertures en 2010 et 144 intégrées suite au rachat de la Société Marseillaise de Crédit) et de 7 760 collaborateurs⁽¹⁾, est au service de plus de 1,8 millions de clients particuliers, 200 000 professionnels et associations et près de 42 000 entreprises et institutionnels.

La clientèle de professionnels constitue une priorité pour le Réseau Crédit du Nord qui a ainsi mis en place un dispositif répondant à ses besoins. Il s'articule autour de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale de la relation que de la partie privée, d'une offre de services adaptée et d'un service de caisse dans les agences.

Pour la 4^e année consécutive, le groupe Crédit du Nord arrive en tête des principales banques françaises en termes de satisfaction des clients sur les marchés des particuliers et des professionnels et en 4^e position sur le marché des entreprises.

■ Boursorama

Le groupe Boursorama s'appuie sur quatre piliers fondamentaux et reconnus : la simplicité (ouvrir un compte en quelques « clics »), l'innovation (des outils exclusifs pour simplifier la gestion de l'argent tel que MoneyCenter, service gratuit de consolidation et gestion des comptes y compris de plusieurs banques, lancé en 2010 en France), la transparence (carte bleue gratuite et 15 types d'opérations sans frais) et la qualité (conseillers disponibles jusqu'à 22h et transactions sécurisées). Boursorama se positionne comme :

- Numéro un de la **banque en ligne** en France, Boursorama propose sur le site www.boursorama-banque.com une solution bancaire complète, innovante et performante alliant des produits bancaires classiques aux produits d'épargne

(1) Hors Société Marseillaise de Crédit.

tels que les OPCVM et les placements en assurance-vie. Cette offre est également disponible en Allemagne sous la marque Onvista Bank et en Espagne, depuis 2009, sous la marque SelfBank. Boursorama a confirmé en 2010 son statut de banque en ligne de référence en France et s'est vu distinguer à plusieurs reprises : élue la banque la moins chère (*Magazine Capital*, février 2010), élu service client de l'année 2010 (*BVA Viséo Conseil*, 2010).

Avec près de 61 000 ouvertures de comptes dans l'année, Boursorama héberge désormais 168 000 comptes bancaires en direct ;

- Acteur majeur du **courtage** et de **l'épargne en ligne** en Europe, le groupe Boursorama propose à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome grâce à une gamme complète de produits et services d'épargne et un accès aux principales places financières internationales. Accessible en France sur le site www.boursorama.com, cette offre l'est également en Allemagne sur www.onvista-bank.de, en Espagne sur www.selftrade.es et au Royaume-Uni sur www.selftrade.co.uk. En 2010, Boursorama a exécuté 1,6 millions d'ordres de bourse et ses encours d'épargne en France s'élèvent à 6,9 Md EUR à fin 2010 ;
- Boursorama est également le leader de **l'information financière en ligne** en France et en Allemagne, avec les sites www.boursorama.com et www.onvista.de.

Réseaux Internationaux

Le groupe Société Générale poursuit, depuis plus d'une décennie, une stratégie de diversification et d'intensification de son développement à l'international dans des implantations géographiques à fort potentiel. Son succès auprès de ses clients est le fruit de la mise en place d'un modèle de banque universelle adapté aux spécificités locales. Ainsi, les Réseaux Internationaux bénéficient d'une position de leader sur les bassins tels que l'Europe centrale et orientale dont la Russie, l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne et l'Outre-Mer. L'implantation des Réseaux Internationaux en Asie depuis 2008 s'inscrit dans la dynamique de développement dans des zones porteuses. Le Groupe a par ailleurs contribué au financement des différentes économies des régions dans lesquelles il s'est développé *via* une offre de produits et de services innovante et des relations de partenariat qu'il a su nouer avec ses clients.

La dynamique des indicateurs d'activité démontre la pertinence des choix stratégiques effectués par les Réseaux Internationaux. A fin 2010, les encours de crédits des Réseaux Internationaux s'élèvent à 65,2 Md EUR, soit près de 8 fois plus

qu'en 2000. Les dépôts s'élèvent à 66,4 Md EUR, ou près de 7 fois plus qu'à fin 2000. Le réseau, composé de 685 points de vente au travers de 21 implantations en 2000, compte aujourd'hui 3 817 points déployés dans 37 pays et 41 implantations. Les 62 414 collaborateurs des Réseaux Internationaux, issus de nombreuses nationalités apportent une richesse d'expériences mise au service des clients. Avec 4 930 M EUR de revenus au titre de l'année 2010, le pôle contribue à hauteur de près de 19% aux revenus du Groupe en 2010 contre un peu plus de 6% dix années auparavant.

S'appuyant sur les positions acquises et la résilience démontrée de leur modèle, les Réseaux Internationaux affichent 3 ambitions principales : intensifier les relations clients dans les entités les plus matures, créer un acteur de premier plan en Russie et accélérer la croissance dans les bassins à potentiel de bancarisation.

En Europe centrale et orientale, le dispositif du Groupe a débuté avec l'acquisition de la BRD en Roumanie en 1999, puis de Komerční Banka en 2001. Ces deux jalons constituent des étapes clés dans le rayonnement du Groupe à l'International. La BRD est actuellement le 1^{er} réseau privé d'agences du pays, avec 937 points de vente et des parts de marché de 15% en crédits et en dépôts. La KB se positionne au 3^e rang des banques de République tchèque en termes de taille de bilan. Société Générale a par ailleurs, développé sa couverture géographique dans la région avec des acquisitions en Croatie et en Géorgie en 2006, puis en Moldavie, en Albanie et en Macédoine en 2007. Au 31 décembre 2010, le Groupe est ainsi présent dans 14 pays d'Europe centrale et orientale.

L'intérêt pour le marché russe s'est manifesté dès l'année 1993, avec l'obtention d'une licence bancaire en Russie pour BSGV et le développement d'une entité de banque universelle à partir de 2003. Cet intérêt s'est ensuite confirmé avec l'acquisition de Delta Credit en 2005 (crédit immobilier) et surtout celle en 2006 d'une participation de 20% dans Rosbank, premier réseau privé, que le Groupe contrôle à hauteur de 74,9% au 31 décembre 2010. Une transformation du dispositif en Russie a été entreprise en 2010 de façon à créer un socle de banque universelle qui couvre tous les marchés de particuliers et d'entreprises s'appuyant sur l'expertise d'entités spécialisées (crédit à la consommation, crédit immobilier, crédit-bail et Banque de Financement et d'Investissement *via* une *joint-venture* avec la Banque de Financement et d'Investissement) et en mutualisant les fonctions support, de façon à constituer un acteur de premier plan. A l'issue de cette transformation, l'ensemble des activités dans ce pays sera supervisé par une seule entité juridique (fusion de Rosbank et BSGV), créée à cet effet, et détenue à 81,5% par Société Générale.

Au total, les encours en Europe centrale et orientale (y compris Russie) s'élèvent à 44,8 Md EUR en dépôts et 44,5 Md EUR en crédits.

Dans le Bassin méditerranéen, la présence historique du Groupe au Maroc (dès 1962) a été renforcée par l'acquisition des filiales en Algérie (1999), et en Tunisie en 2002. En Egypte, la fusion de National Société Générale Bank, acquise en 1978 et de MIBank (2005) a donné naissance à un acteur majeur du paysage bancaire local, 2^e banque privée à ce jour. Aujourd'hui, le Groupe est présent dans 7 pays au travers de 731 points de vente. Ses encours de 14,0 Md EUR en dépôts et 12,6 Md EUR en crédits sont largement portés par ses filiales au Maroc et en Egypte, où le Groupe occupe respectivement des positions de premier plan : 3^e banque privée pour Société Générale Maroc et 2^e banque privée pour NSGB.

En Afrique subsaharienne et Outre-Mer, la présence du Groupe a d'abord été bâtie autour des implantations du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire (1962), puis celles de la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie (1971-1973). A partir de 1998, elle s'étend au Burkina Faso, à la Guinée Equatoriale suivie de Madagascar (1999), du Tchad (1999), du Bénin (2002) et du Ghana (2003) puis en 2007, de la Mauritanie. L'ensemble des encours de ce bassin s'élève à 6,4 Md EUR en dépôts et de 6,5 Md EUR en crédits. L'innovation est au cœur de la politique commerciale de Société Générale dans cette zone, avec en particulier le lancement d'un produit phare en 2010 à la SGBS du Sénégal, un service de paiement par téléphone mobile avec la sécurité d'une transaction bancaire, s'adressant aux personnes bancarisées ou non. Ce produit sera proposé dans huit pays au total à l'horizon 2012.

Fidèle à sa politique d'implantation dans les zones à fort potentiel, le Groupe a, depuis 2008, porté son intérêt sur l'Asie. Après l'acquisition de 15% du capital de la banque vietnamienne Seabank en août 2008 portée à 20% en décembre 2008, il a obtenu le statut d'acteur local sur le marché chinois. En septembre 2009, les Réseaux Internationaux ont étendu leur présence à l'Inde à la suite de la reprise des activités de la Banque de Financement et d'Investissement.

Banque de Financement et d'Investissement

Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) est la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale. Avec près de 12 000 collaborateurs répartis dans 33 pays, SG CIB est présente sur les principales places financières dans les régions d'intervention du Groupe, avec une large couverture européenne et des représentations sur les zones Europe centrale et orientale, Moyen-Orient, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique. Elle propose à ses clients des solutions financières sur mesure associant innovation, conseil et

qualité d'exécution dans trois domaines d'expertise : **banque d'investissement, financements et activités de marchés.**

- SG CIB offre à ses clients **émetteurs** (entreprises, institutions financières ou secteur public), des solutions sur mesure de levée de capitaux, de financements ou de couverture, ainsi que des conseils stratégiques et un accès privilégié aux marchés ;
- SG CIB offre aux **investisseurs** qu'ils soient gestionnaires d'actifs, fonds de pensions, *family offices*, *hedge funds* ou fonds souverains, banques ou compagnies d'assurance, distributeurs ou particuliers, un accès global aux marchés actions, taux, crédit, changes, matières premières, gestion alternative ainsi qu'une offre unique de solutions et de conseils « cross asset », s'appuyant sur des expertises marchés de premier plan.

L'ambition de la ligne-métier est de se situer parmi les premières banques de financement et d'investissement européennes, en s'appuyant sur un modèle équilibré entre métiers et régions, tout en poursuivant la transformation de son modèle afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et son profil de risque avec, pour principal objectif, de toujours mieux servir ses clients.

Afin de renforcer ses positions et de favoriser les ventes croisées, SG CIB est organisée autour de deux métiers :

- **Global Markets** regroupe en une plateforme Marchés unique les activités de marchés « Actions » et « Taux, Changes et Matières premières », offrant ainsi une vision multi-produits et des solutions « cross asset » optimisées ;
- **Financement et Conseil** intègre les activités de couverture stratégique des grands clients, de conseil en fusions et acquisitions, ainsi que les activités de banque de financement qui regroupent : les financements structurés, les solutions de levée de capitaux (dettes ou actions), d'ingénierie financière et de couverture pour les émetteurs.

Courant 2010, SG CIB a progressivement mis en place le projet Resolution d'optimisation des fonctions Ressources fondé notamment sur l'industrialisation des processus et une coordination accrue entre le *front office* et le *back office*, en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle (diminution des risques opérationnels, accompagnement du développement de l'activité et renforcement du service des clients).

■ Global Markets

Afin d'accompagner ses clients dans un environnement où les marchés financiers sont de plus en plus interconnectés, SG CIB a regroupé ses experts – ingénieurs, vendeurs, traders et spécialistes conseils – au sein d'une plateforme intégrée permettant un accès global aux marchés actions, taux, crédit, changes, matières premières et de gestion alternative. Les

experts de SG CIB s'appuient sur l'ensemble de ces sous-jacents pour proposer des solutions sur mesure, adaptées aux besoins et risques spécifiques de chaque client. Ces solutions prennent la forme de transactions simples ou structurées lorsqu'elles répondent à des problématiques complexes.

ACTIONS

La présence historique de SG CIB sur tous les grands marchés actions du monde, primaires et secondaires, et une tradition d'innovation de longue date, lui confèrent une position de leader sur une gamme complète de solutions variées couvrant l'ensemble des activités *cash*, dérivés et recherche actions.

- Les **dérivés actions** constituent l'un des pôles d'excellence de SG CIB ; récompensée depuis plusieurs années, son expertise est reconnue tant par la profession que par ses clients. Cette année encore, SG CIB a obtenu le titre de « meilleur établissement de l'année en dérivés actions » (*Risk Magazine*, janvier 2011) et la première place du classement « fournisseur mondial de produits dérivés » (*Classements Risk Interdealer*, septembre 2010). Le leadership de SG CIB en la matière s'illustre en outre par des positions de premier plan sur les activités de flux : avec une part de marché de 12,4% fin 2010, la banque est le 1^{er} acteur mondial sur les *warrants*. Elle maintient aussi son 2^e rang sur le marché européen des ETF (*Exchange Traded Funds*), avec une part de marché de 20,3%.
- **Lyxor Asset Management**, filiale à 100% de Société Générale, bénéficie d'un large éventail de produits et de services d'investissement innovants et performants lui permettant de proposer des solutions de gestion structurée, indicielle et alternative. En 2010, Lyxor s'est vu décerner les titres de « Meilleure plateforme de comptes gérés » (*HedgeWeek Awards*, mars 2010) et « Meilleur fournisseur ETF » (*Risk Magazine Institutional Investors*, juin 2010). Dans le cadre de la réorganisation des activités de Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs, les activités de gestion structurée, indicielle et alternative de SGAM Alternative Investments ont été transférées à Lyxor au début de l'année 2010. Au 31 décembre 2010, les actifs gérés par Lyxor s'élèvent à 96,1 Md EUR.

TAUX, CHANGES ET MATIERES PREMIERES

Les activités de *fixed income* couvrent une gamme exhaustive de produits et services, permettant d'assurer la liquidité, la tarification et la couverture des risques sur les activités de taux, changes et matières premières des clients de SG CIB.

- **Taux et changes** : basées à Londres, Paris, Madrid et Milan, mais aussi aux Etats-Unis et en Asie-Pacifique, les équipes taux et changes proposent un large éventail de produits de flux et de produits dérivés. Elles apportent aux clients de Société Générale des solutions personnalisées aux besoins

de gestion actif-passif, de gestion du risque et d'optimisation des revenus, dont l'expertise est régulièrement récompensée. Pour la troisième fois en quatre ans, SG CIB a obtenu la place de n°1 des « prêts/emprunts de titres en euro » (*Classements Risk Interdealer*, septembre 2010).

- **Matières premières** : depuis plus de 20 ans, SG CIB est un acteur important sur le marché des matières premières, qu'il s'agisse de l'énergie (pétrole, gaz naturel, charbon, Gaz Naturel Liquéfié, etc.) ou des métaux (de base et précieux). En 2010, GDF Suez et SG CIB ont décidé de mettre un terme à la joint-venture Gaselys afin de poursuivre séparément leur activité de *trading* gaz et électricité. SG CIB continue néanmoins à se développer afin de proposer à ses clients une offre complète sur les marchés de l'énergie, *via* des solutions combinées gaz, électricité, charbon et pétrole ; en témoigne la récente acquisition d'une partie des équipes et infrastructures nord-américaines de RBS Semptra. En qualité de membre de 1^{re} catégorie du London Metal Exchange, SG CIB offre également des services de compensation et d'exécution pour les contrats futures et options. En 2010, SG CIB a été reconnu « meilleur établissement de l'année sur le pétrole et les produits raffinés » par le magazine *Energy Risk*.

C'est dans ce nouveau cadre que SG CIB continue de se développer et a constitué une équipe de **recherche Cross Asset** qui, composée d'analystes répartis dans le monde entier, réalise de nombreuses études thématiques et multi-produits, portant sur toutes les classes d'actifs. Ces travaux, qui facilitent l'interprétation des tendances de marchés et leur traduction en stratégies, sont un excellent outil d'aide à la décision à destination des investisseurs, et sont à ce titre régulièrement primés. En 2010, Société Générale a été nommé « *Best Natural Gas Storage Forecaster in North America* » en recherche Cross Asset.

Financement et Conseil

Le pôle « Financement et Conseil » regroupe à la fois les activités de « Coverage & Investment Banking » et les activités de « Banque de Financement ».

COVERAGE & INVESTMENT BANKING

Les équipes de « **Coverage & Investment Banking** » proposent à leurs clients, entreprises, institutions financières ou secteur public, une approche intégrée, globale et sur mesure, reposant sur :

- des services de conseil en stratégie étendus, couvrant les fusions et acquisitions, les structurations d'IPO, ou encore les restructurations de dette et de capital et la gestion ALM ; et
- un accès à des solutions de levée de capitaux optimisées, grâce notamment à la création de joint-ventures avec la Banque de Financement et les Activités de Marchés.

En 2010, SG CIB a été récompensé par le titre de « Conseil de l'année en fusions acquisition en France » (*Acquisitions Monthly*, décembre 2010).

BANQUE DE FINANCEMENT (GLOBAL FINANCE)

S'appuyant sur une expertise mondiale et une connaissance sectorielle, les équipes de la **Banque de Financement** – ou « **Global Finance** » – proposent aux clients émetteurs une offre complète et des solutions intégrées dans trois domaines clés : levée de capitaux, financements structurés et couverture de risque de taux, change et inflation.

Les solutions de levée de capitaux, dette ou actions, proposées par SG CIB, reposent sur sa capacité à offrir aux émetteurs un accès à l'ensemble des marchés mondiaux ainsi qu'à élaborer des solutions innovantes de financements stratégiques et d'acquisition ou de financement à effet de levier.

L'expertise de SG CIB sur les marchés de capitaux lui permet d'occuper une position de premier plan sur les marchés de capitaux actions (n°1 des « émissions actions et de produits actions en France » selon *Thomson Reuters*, décembre 2010).

SG CIB met à disposition de ses clients son expertise mondialement reconnue en financements structurés dans de nombreux secteurs d'activité : export, immobilier et hôtellerie, infrastructures et actifs, ou encore ressources naturelles et énergie.

En 2010, le magazine *Trade Finance* a décerné à SG CIB le titre de « Meilleur arrangeur en financement export » pour la 9^e année consécutive, le titre de « Meilleure banque de financement matières premières » pour la 2^e année consécutive, et le titre de « Meilleure banque de financement énergie ».

■ Actifs gérés en extinction

Certains actifs rendus illiquides dans le contexte de la crise de crédit, en raison de leur nature (CDO de RMBS, RMBS, CMBS et autres ABS européens, américains ou australiens...) ou de leur structure (actifs couverts par des *monolines*, dérivés de crédit exotiques...) ne sont plus conformes aux objectifs stratégiques et au profil de risque de la Banque. Identifiés dès 2008, ils ont été regroupés et confiés à une équipe dédiée, en charge de les gérer en extinction. Cette équipe met en œuvre des stratégies diversifiées (vente, restructuration de portefeuille, mise en place de couvertures, ...) permettant d'optimiser les conditions de sortie, en conformité avec l'objectif de réduction du risque et de réallocation des ressources vers les activités stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement. Elle fait l'objet d'une gouvernance spécifique permettant d'optimiser les interactions entre la Direction de la Banque de Financement et d'Investissement, la Direction des risques et la Direction financière. Afin de faciliter la lecture et la

compréhension des performances de la Banque de Financement et d'Investissement, les revenus dégagés par ces actifs gérés en extinction font désormais l'objet d'une présentation distincte de ceux des activités pérennes.

Services Financiers Spécialisés et Assurances

Le pôle des Services Financiers Spécialisés et Assurances gère et développe en France et à l'international un portefeuille d'activités de financement et de services pour les particuliers et les entreprises. Il bénéficie d'une présence dans 46 pays avec près de 30 000 collaborateurs. L'Europe constitue son principal socle d'activité (91% des encours de crédits) où il détient des positions fortes.

Les Services Financiers Spécialisés et Assurances sont des métiers de spécialistes, complémentaires de la banque universelle avec laquelle ils mettent en œuvre de nombreuses synergies, tout en diversifiant leurs réseaux de distribution notamment au travers de partenariats et de prescripteurs.

Les encours gérés par le pôle s'élèvent à fin 2010 à 50 Md EUR.

■ Crédit à la consommation (SGCF)

Société Générale Consumer Finance gère des activités de crédit à la consommation : financements affectés en concession automobile et en magasin, prêts personnels non affectés (à travers des réseaux de points-crédit, de prescripteurs ou via l'exploitation de fichiers qualifiés), *servicing* pour les réseaux de banque de détail du Groupe.

SGCF est présent dans 25 pays, avec environ 21 000 collaborateurs. Il se place n°3 en France à travers ses filiales historiques CGI et Franfinance. En matière de financement automobile, SGCF a poursuivi le développement de son positionnement concurrentiel et a renforcé ses relations avec ses partenaires constructeurs.

Société Générale Consumer Finance a poursuivi la transformation de son dispositif avec une stratégie d'implantation spécifique adaptée à chacun de ses marchés.

■ Financement des ventes et des biens d'équipement professionnel (SGEF)

Leader Européen, SG Equipment Finance est spécialisé dans le financement d'équipements et dans le financement des ventes (Vendor Finance) des grands constructeurs et distributeurs de biens d'équipement professionnel. Il développe son expertise dans trois grands secteurs : transport, équipements industriels et high-tech.

SGEF est implanté dans 25 pays, emploie 3 000 collaborateurs, gère un portefeuille de 23 Md EUR, avec une clientèle allant des grandes entreprises internationales aux PME, alliée à une offre variée de produits (leasing financier, crédit, location, rachat de créances...) et de services (assurances, location de camions avec services).

En 2010, SG Equipment Finance a été distingué par la revue de presse spécialisée *Leasing Life* dans les catégories « European Lessor of the Year » et « Vendor Finance Provider of the Year ».

■ Location longue durée et gestion de flottes de véhicules

ALD Automotive est spécialisé dans la location longue durée et la gestion de flottes de véhicules pour les entreprises, Multinationales ou Grandes Entreprises et localement les PME. Ce mode de gestion globale des parcs automobiles répond aux souhaits croissants d'externalisation des entreprises.

ALD Automotive est présent dans 38 pays situés sur quatre continents. Depuis plusieurs années, ALD Automotive occupe le 2^e rang européen et le 3^e rang mondial. A fin 2010, il gère une flotte de 841 000 véhicules dont 632 000 en location longue durée.

En 2010, ALD Automotive a enrichi son offre « Bluefleet » en matière de solutions de mobilité durable en créant ALD Sharing, sa solution innovante d'autopartage destinée aux entreprises.

Fidèle à la culture d'innovation du Groupe, ALD Automotive Maroc a également lancé en 2010 « ALD PRO'PME », solution conçue spécifiquement pour la clientèle PME et profession libérale.

Par ailleurs, en octobre 2010, ALD Automotive France a été élu pour la troisième année consécutive « Meilleur service client de l'année » dans la catégorie Location Longue Durée (LLD) Automobile (Etude *BVA – Viséo Conseil* réalisée entre mai et juillet 2010).

■ Assurances

Le métier Assurances (Société Générale Insurance) regroupe l'ensemble des compagnies d'assurance-vie et dommages du Groupe. Ses produits (épargne, retraite, prévoyance, assurance des emprunteurs, assurance automobile, multirisques habitation...) sont principalement commercialisés par les réseaux du groupe Société Générale en France et à l'étranger, ainsi que par la Banque Privée.

Le métier emploie 1 700 personnes et gère plus de 14 millions de contrats. Implanté dans 16 pays, Société Générale

Insurance se place comme 4^e bancassureur vie et non-vie en France, 2^e assureur vie en République tchèque, 3^e assureur vie au Maroc.

En février 2010, Société Générale a acquis les 35% du capital de Sogessur (compagnie d'assurance-dommages du Groupe) détenus par Aviva et détient désormais 100% du capital de la compagnie. Le Groupe poursuit ainsi sa stratégie d'internalisation des assurances pour le compte de sa clientèle.

En 2010 Société Générale Insurance a poursuivi sa stratégie de développement de ses activités de bancassurance, en France et à l'étranger, notamment en Russie qui a vocation à devenir son deuxième marché domestique.

■ Location et gestion de parcs informatiques (ECS)

Le groupe ECS a été cédé par Société Générale en octobre 2010 au groupe Econocom. Société Générale est devenu actionnaire d'Econocom à hauteur de 10,4%. Le Groupe reste un partenaire privilégié du nouvel ensemble à travers la mise en place d'un accord de partenariat pluriannuel, portant sur l'apport d'affaires par les réseaux Société Générale et le refinancement de l'activité de location par SG Equipment Finance.

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

Le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (Global Investment Management and Services – GIMS) regroupe la Banque Privée avec Société Générale Private Banking, la Gestion d'Actifs avec Amundi (partenariat avec Crédit Agricole Asset Management ayant débuté le 1^{er} janvier 2010) ainsi qu'avec TCW, le métier Titres avec Société Générale Securities Services et le courtage sur produits dérivés avec Newedge.

A fin 2010, les encours d'actifs sous gestion du pôle s'élevaient à 171,5 Md EUR, sans prise en compte des actifs gérés par Lyxor Asset Management (filiale consolidée au sein de la ligne-métier Global Markets de la Banque de Financement et d'Investissement), ni des avoirs des clients gérés directement par les Réseaux France. Les actifs en conservation poursuivent leur progression à 3 362 Md EUR, confortant ainsi le positionnement du Groupe au 2^e rang des conservateurs européens. Le pôle enregistre pour l'ensemble de l'année 2010 des revenus à 2 270 M EUR.

■ Banque Privée

Le métier de banque privée du groupe Société Générale regroupe 2 800 collaborateurs, répartis dans 21 pays, et totalisent 84,5 Md EUR d'actifs sous gestion au 31 décembre 2010. La gamme complète de services financiers proposée est adaptée aux besoins spécifiques d'une clientèle d'entrepreneurs et de particuliers, disposant de plus d'1 M EUR d'avoirs financiers.

Grâce à un *business model* intégré, l'offre de produits d'investissements est adaptée à un large portefeuille client, dont les profils et les attentes sont très variés. Pour chaque client, les banquiers privés définissent des solutions patrimoniales sur-mesure (conseil en fiscalité, services fiduciaires, ...) s'appuyant sur des stratégies élaborées par les centres d'expertise produits internationaux et un large choix de solutions d'investissements dans une gamme étendue de marchés et classes d'actifs : fonds de placement, *hedge funds*, produits structurés, *private equity* et immobilier. Régulièrement, l'offre client est enrichie afin d'accompagner l'évolution des attentes des clients de Société Générale Private Banking.

Dans une approche de plus grande proximité avec le client, le dispositif de gestion de fortune a été renforcé et deux nouveaux centres régionaux dédiés aux chefs d'entreprise ainsi qu'aux clients particuliers fortunés ont été ouverts. L'offre de services financiers s'est davantage adaptée aux besoins de chaque client en capitalisant sur un savoir-faire reconnu en matière de conseil et d'ingénierie patrimoniale. Ainsi, les professionnels bénéficient d'un accompagnement dans les démarches de cession d'entreprise et la clientèle fortunée d'une large gamme de solutions d'investissements.

Déjà présent à Abu Dhabi et Dubaï sous la marque Société Générale Private Banking, ainsi qu'au Bahreïn sous la marque Société Générale Wealth Management, Société Générale Private Banking complète son dispositif dédié à la clientèle du Moyen-Orient en ouvrant un département dédié à Genève.

Le savoir-faire et l'expertise de ses équipes font de Société Générale Private Banking un acteur majeur et mondialement reconnu de la gestion de fortune, comme en témoignent les titres décernés en 2010 par le magazine *Euromoney* de « Meilleure Banque Privée mondiale pour son offre de produits structurés » et de « Meilleure Banque Privée pour l'offre de dérivés actions ».

Au 31 décembre 2010, la ligne-métier Banque Privée enregistrait des revenus s'élevant à 699 M EUR pour l'ensemble de l'année.

■ Gestion d'Actifs

La Gestion d'Actifs au sein de Société Générale s'exerce à travers deux acteurs majeurs :

- Amundi dont 25% sont détenus par Société Générale et 75% par Crédit Agricole S.A. ;

- TCW qui est composé de Trust Company of the West (filiale du Groupe à 80%) et de MetWest (filiale de TCW à 100% depuis début 2010).

Au travers de TCW aux Etats-Unis et du dispositif étendu d'Amundi en Europe ainsi qu'en Asie, la ligne-métier est présente dans les principaux bassins d'investissements mondiaux.

Opérationnel dès le 1^{er} janvier 2010, Amundi est né du rapprochement des activités du groupe CAAM, auxquelles Société Générale apporte ses activités de gestion fondamentale, 20% de TCW et sa joint-venture en Inde. Amundi offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises. Amundi propose des solutions d'épargne en réponse aux besoins de plus de 100 millions de clients particuliers et, à travers le monde, construit des produits sur mesure, performants et innovants, adaptés à leur activité et profil de risque pour les clients institutionnels. Bénéficiant du soutien de deux groupes bancaires puissants, Crédit Agricole et Société Générale, Amundi se place au 3^e rang en Europe (*Classement IPE Top 400 publié en juin 2010*) et parmi les 10 premiers acteurs mondiaux de l'asset management avec plus de 689,5 Md EUR d'actifs sous gestion.

TCW et MetWest disposent d'une large gamme de produits d'investissement innovants et à forte valeur ajoutée. L'intégration du gestionnaire d'actifs américain MetWest (filiale à 100% de TCW) a permis de compléter l'offre produit sur certains segments obligataires à fort potentiel et d'assurer la croissance à long terme des activités américaines. Les actifs sous gestion atteignent 87,0 Md EUR à fin décembre 2010. La clientèle de TCW et de MetWest est composée de grands institutionnels, de fonds de retraite, d'institutions financières, de fondations américaines, ainsi qu'un nombre important d'investisseurs étrangers et de particuliers fortunés. En 2010, sept fonds ont été classés cinq étoiles par Morningstar, dont les fonds « US Fixed Income Total Return Bond » de TCW et de MetWest respectivement avec des actifs gérés à 3,8 Md EUR et 8,7 Md EUR.

■ Services aux Investisseurs et Epargne en ligne

METIER TITRES

Présent dans 28 implantations dans le monde avec plus de 4 000 collaborateurs, Société Générale Securities Services (SGSS) offre une gamme complète de services adaptés aux dernières évolutions des marchés financiers et de la réglementation, qui comprend :

- l'activité de **services de compensation**, alliant le traitement sophistiqué et flexible des solutions de sous-traitance *back-office* titres avec une offre de compensation leader sur le marché adaptée aux dernières évolutions du secteur ;
- l'activité de **conservation** et de **banque dépositaire**, qui permet aux intermédiaires financiers (banques commerciales

et privées, brokers et banques d'investissement, *global custodians*) et investisseurs institutionnels (gestionnaires d'actifs, assureurs et mutuelles, caisses de retraite et fonds de pension, institutions nationales et supranationales) de bénéficier des prestations de conservation locale et internationale, couvrant toutes les classes d'actifs ;

- les services d'**administration de fonds** et d'**asset servicing** gèrent les opérations de valorisation et de middle office de produits dérivés complexes (OTC et structurés), ainsi que le calcul de la performance et du risque des portefeuilles pour des promoteurs d'Organisme de Placement Collectif (OPC), des sociétés de gestion d'actifs financiers et d'investissement, des banques et investisseurs institutionnels ;
- les **services aux émetteurs**, comprenant notamment l'administration de plan de stock-options, d'actionnariat salarié ou d'attribution d'actions gratuites, la gestion de comptes nominatifs, les services financiers, l'organisation d'assemblées générales ;
- les services de **gestion de la liquidité** (*cash* et titres) fournissent des solutions d'optimisation des flux allant du prêt/emprunt de titres à la couverture du risque de change ;
- les activités d'**agent de transfert**.

Avec 3 362 Md EUR d'actifs conservés à fin décembre 2010, SGSS se classe au 7^e rang des conservateurs mondiaux et au 2^e rang européen. Elle offre en outre ses services dépositaires à 2 902 OPC et assure la valorisation de 4 413 OPC pour 455 Md EUR d'actifs administrés. SGSS gère et valorise 35 000 positions sur produits complexes et figure parmi les leaders européen de l'administration de plans de stock options.

SGSS confirme l'expertise de ses équipes ainsi que sa capacité à mettre en place des projets innovants en étant nommé « Conservateur de l'année pour la France » par le magazine ICFA (International Custody & Fund Administration) et « Meilleur Fournisseur Européen de Services Titres » pour la deuxième année consécutive par le magazine Financial-i. Cette récompense qui souligne les 200 mandats remportés par SGSS dans le monde cette année, a en outre été complétée par six récompenses décernées par le magazine Global Custodian.

COURTAGE SUR PRODUITS DERIVES

Newedge, joint-venture codétenue à 50/50 par Société Générale et Crédit Agricole CIB, combine la connaissance et l'expérience de deux activités de courtage, Fimat et de Calyon Financial. Newedge propose à ses clients une gamme très étendue et innovante de services de compensation et d'exécution de contrats dérivés listés (sur produits financiers et matières premières) et de gré à gré (OTC de taux, change, actions et indices, et matières premières).

Avec une présence forte en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, Newedge offre à ses clients un point d'entrée unique pour un accès à plus de 70 places financières dans le monde. Cette large présence internationale permet à Newedge de traiter des volumes très importants : en 2010, 1 812 Md de transactions ont ainsi été exécutées et 1 670 Md de contrats compensés.

Premier acteur sur le marché américain avec une part de marché de 12,1% et le 1^{er} rang des *Futures Commission Merchants* aux Etats-Unis, Newedge maintient sa position de leader sur le marché de la compensation et de l'exécution de produits dérivés.

3

LA SOCIETE, LES ACTIONNAIRES

	<i>Page</i>
<u>Chiffres clés 2010</u>	18
<u>L'action Société Générale</u>	20
<u>Informations sur le capital</u>	23
<u>Informations complémentaires</u>	32

CHIFFRES CLES 2010

	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2007	2006
Résultats (en M EUR)					
Produit Net Bancaire	26 418	21 730	21 866	21 923	22 417
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	5 713	116	3 683	6 713	8 035
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées				1 802	
Résultat net	4 302	1 108	2 773	1 604	5 785
Résultat net part du Groupe	3 917	678	2 010	947	5 221
Réseaux France	1 233	1 007	1 287	1 375	1 344
Réseaux Internationaux	492	459	633	686	471
Services Financiers Spécialisés et Assurances	343	26	469	600	521
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	289	201	329	652	577
Banque de Financement et d'Investissement	1 730	663	(2 062)	(2 221)	2 340
Hors Pôles et autres	(170)	(1 678)	1 354	(145)	(32)
Activité (en Md EUR)					
Total du bilan	1 132,1	1 023,7	1 130,0	1 071,8	956,8
Crédits clientèle	371,8	344,4	354,6	305,2	263,5
Dépôts clientèle	337,4	300,1	282,5	270,7	267,4
Actifs gérés ⁽²⁾	172 ⁽³⁾	344	336	435	422
Fonds propres (en Md EUR)					
Capitaux propres part du Groupe	46,4	42,2	36,1	27,2	29,1
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	51,0	46,8	40,9	31,3	33,4
Effectifs moyens ⁽⁴⁾	160 704	160 144	160 430	130 100	115 134

2006-2007 : Bâle 1

2008-2010 : Bâle 2

(1) Changements en 2008, 2009 et 2010 :

– L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs de 7% sur les encours pondérés Bâle 2 début de période (contre auparavant 6% sur les encours moyens de la période), complétés des consommations additionnelles de fonds propres prudentiels générées par chaque métier (déductions impactant les fonds propres Tier 1 Bâle 2) et, le cas échéant, des exigences propres aux activités d'assurances.

– Boursorama précédemment présentée dans le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs est dorénavant intégrée aux Réseaux France.

– Les activités de gestion structurée, indicelle et alternative de SGAM Alternative Investments sont rattachées à celles de Lyxor Asset Management, et à ce titre intégrées aux métiers de la Banque de Financement et d'Investissement à compter du 1^{er} janvier 2010.

– À compter du 1^{er} janvier 2010, la contribution financière d'Amundi (pôle de gestion d'actifs détenu à 25% par Société Générale et à 75% par Crédit Agricole) est présentée en « Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence ».

– Le Groupe a adapté son organisation au premier trimestre 2009. L'ensemble des filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception d'ODIPROM, rejoint les Réseaux France. Les entités transférées sont notamment GENEFIM, SOGEPROM et GENEFINIMO ainsi que leurs filiales respectives.

– Les entités SGAM AI CREDIT PLUS et SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES, précédemment rattachées au Hors Pôles, rejoignent la Banque de Financement et d'Investissement. D'autre part, le Groupe a transféré un portefeuille de titres classé en titres disponibles à la vente et en titres détenus jusqu'à l'échéance du Hors Pôles à la Banque de Financement et d'Investissement.

(2) Hors actifs gérés par Lyxor.

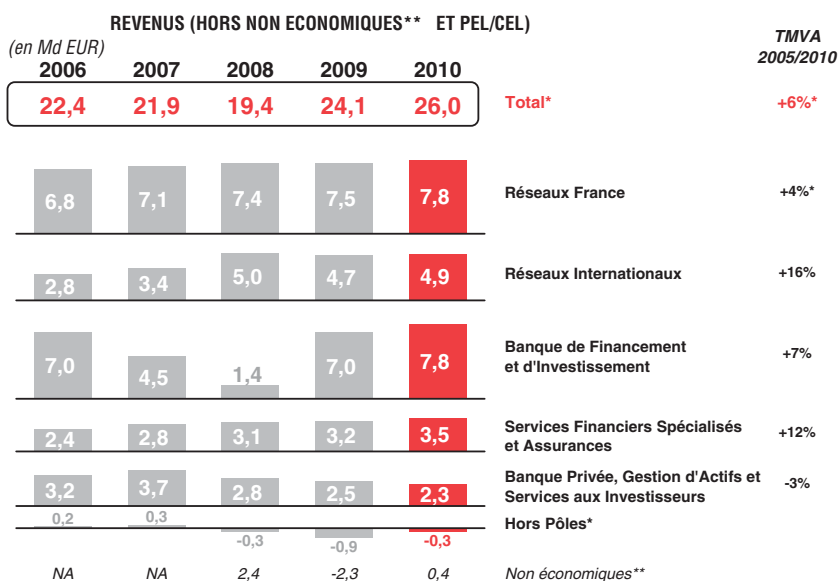
(3) Hors actifs gérés par Lyxor et Amundi.

(4) Y compris le personnel intérimaire.

**Retour à une
croissance
durable**

**Maîtrise du
profil de
risque**

**Amélioration
de l'efficacité
opérationnelle**

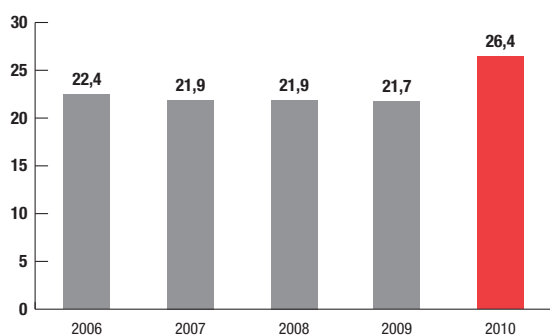


* Hors non économiques et PEL/CEL.

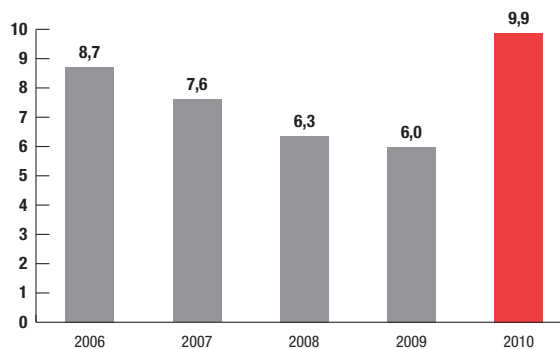
** Réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de crédits corporates et des dettes liées au risque de crédit propre.

PRODUIT NET BANCAIRE

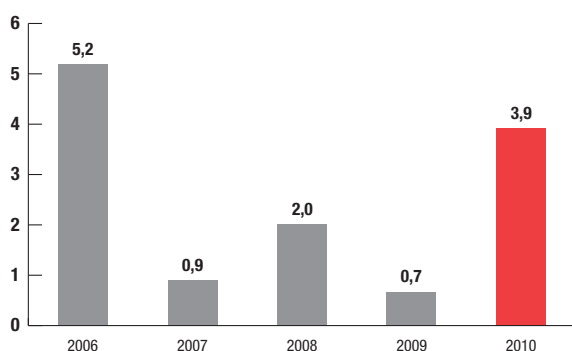
(En Md EUR)

**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**

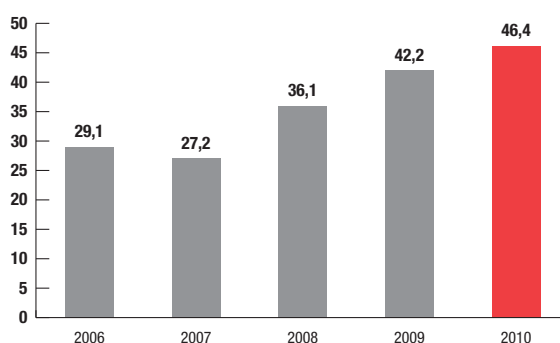
(En Md EUR)

**RESULTAT NET PART DU GROUPE**

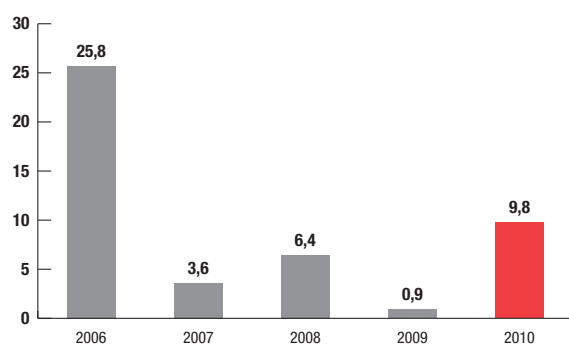
(En Md EUR)

**CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE**

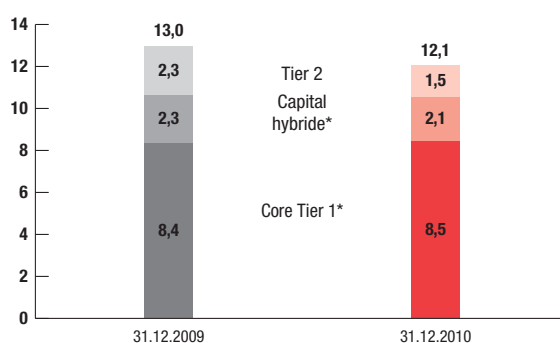
(En Md EUR)

**ROE APRES IMPOT ⁽¹⁾**

(En %)

**RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE ⁽²⁾**

(En %)



* Pour plus de détails, voir en page 216, le paragraphe dédié du chapitre 9 consacré aux ratios réglementaires

2006-2007 : Bâle 1

2008-2010 : Bâle 2

(1) ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnés, les titres subordonnés à durée indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.

(2) Sans prise en compte en 2010 des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Parcours boursier

En 2010, l'action Société Générale s'est repliée de 17,8% et a clôturé à 40,22 EUR au 31 décembre. Cette performance se compare sur la même période à un repli de 26,9% pour l'indice des banques de la zone euro DJ EURO STOXX BANK et de 3,3% pour l'indice CAC 40.

Au 31 décembre 2010, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 30,0 Md EUR, ce qui la situait au 12^e rang des valeurs du CAC 40 (11^e rang au 31 décembre 2009), au 8^e rang en termes de « flottant » (7^e rang au 31 décembre 2009) et au 5^e rang des banques de la zone euro (6^e rang au 31 décembre 2009).

Sur l'année 2010, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 193 M EUR, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,64% (contre 0,61% en 2009). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 3^e rang des titres les plus traités du CAC 40.

Places de cotation

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809) et se négocie par ailleurs aux Etats-Unis sous forme de certificats d'action (ADR).

Indices boursiers

L'action Société Générale figure notamment dans les indices CAC 40, STOXX Europe 50, EURO STOXX 50, Euronext 100, MSCI PAN EURO, FTSE4Good et ASPI Eurozone.

Rentabilité totale* pour l'actionnaire

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2010, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé d'une part, et en moyenne annualisée d'autre part.

Durée de détention de l'action	Date	Rentabilité totale* cumulée	Rentabilité totale* moyenne annualisée
Depuis la privatisation	08.07.1987	+601,5%	+8,6%
Depuis 15 ans	31.12.1995	+239,4%	+8,5%
Depuis 10 ans	31.12.2000	-1,0%	-0,1%
Depuis 5 ans	31.12.2005	-50,3%	-13,0%
Depuis 4 ans	31.12.2006	-61,6%	-21,3%
Depuis 3 ans	31.12.2007	-51,8%	-21,6%
Depuis 2 ans	31.12.2008	+22,3%	+10,6%
Depuis 1 an	31.12.2009	-17,2%	-17,2%

Source : Datastream

* Rentabilité totale = plus-value + dividende net réinvesti en actions.

Evolution du dividende

	2010	2009	2008	2007	2006
Dividende net (en EUR) *	1,75 ⁽¹⁾	0,25 ⁽²⁾	1,20 ⁽²⁾	0,90	5,20
Taux de distribution (%) ⁽³⁾	35,3	55,6	35,5	45,8	42,2
Rendement net (%) ⁽⁴⁾	4,4	0,5	3,3	0,9	4,0

* Lorsque l'on ajuste les données par action faisant référence à des périodes antérieures aux augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au premier trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009, conformément à la norme IAS 33, des coefficients publiés par Euronext, les dividendes ajustés ressortent à 1,14 euros en 2008, 0,80 euros en 2007 et 4,61 euros en 2006.

(1) Montant et option de paiement en actions nouvelles seront proposés à l'Assemblée générale.

(2) Dividende avec option de paiement en actions nouvelles.

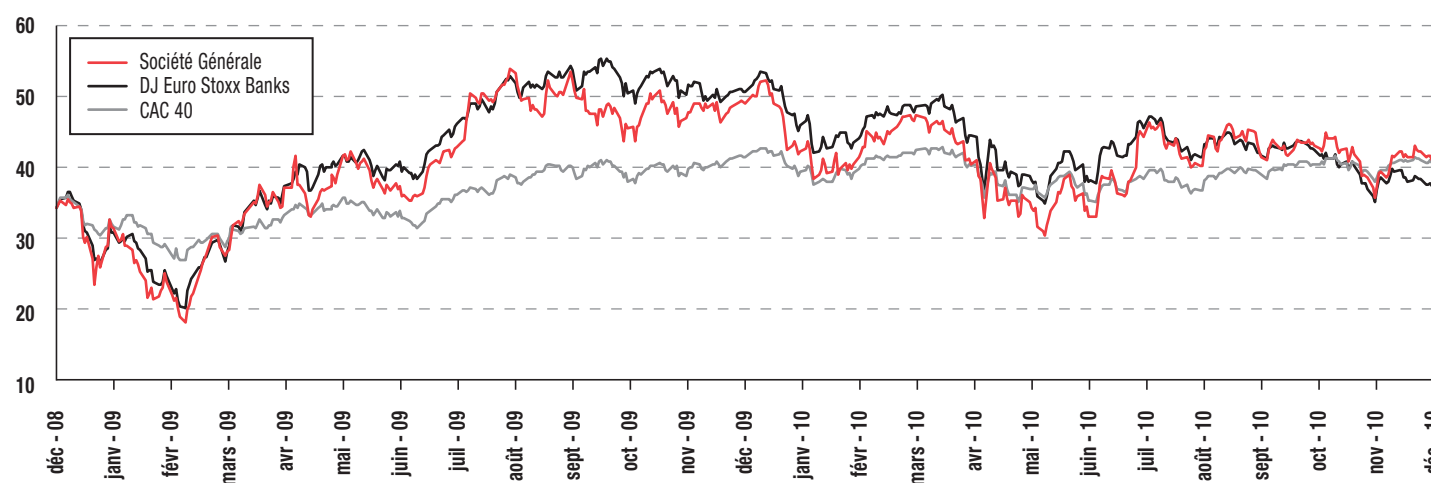
(3) Dividende net/bénéfice net par action.

(4) Dividende net/dernier cours à fin décembre.

Données boursières	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Capital social (en nombre de titres)	746 421 631	739 806 265	580 727 244	466 582 593	461 424 562
Capitalisation boursière (Md EUR)	30,0	36,2	20,9	46,2	59,3
Bénéfice net par action (EUR) *	4,96	0,45	3,20	1,75	10,94
Actif net par action * – valeur en fin d'exercice (EUR)	54,0	48,9	49,6	50,0	56,5
Cours * (EUR) plus haut	52,2	53,8	87,8	140,6	119,9
plus bas	30,3	18,0	26,1	83,3	89,5
dernier	40,2	49,0	34,1	87,8	114,1

* Conformément à la norme IAS 33, les données par action faisant référence à des périodes antérieures aux augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au premier trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009 ont été ajustées des coefficients publiés par Euronext.

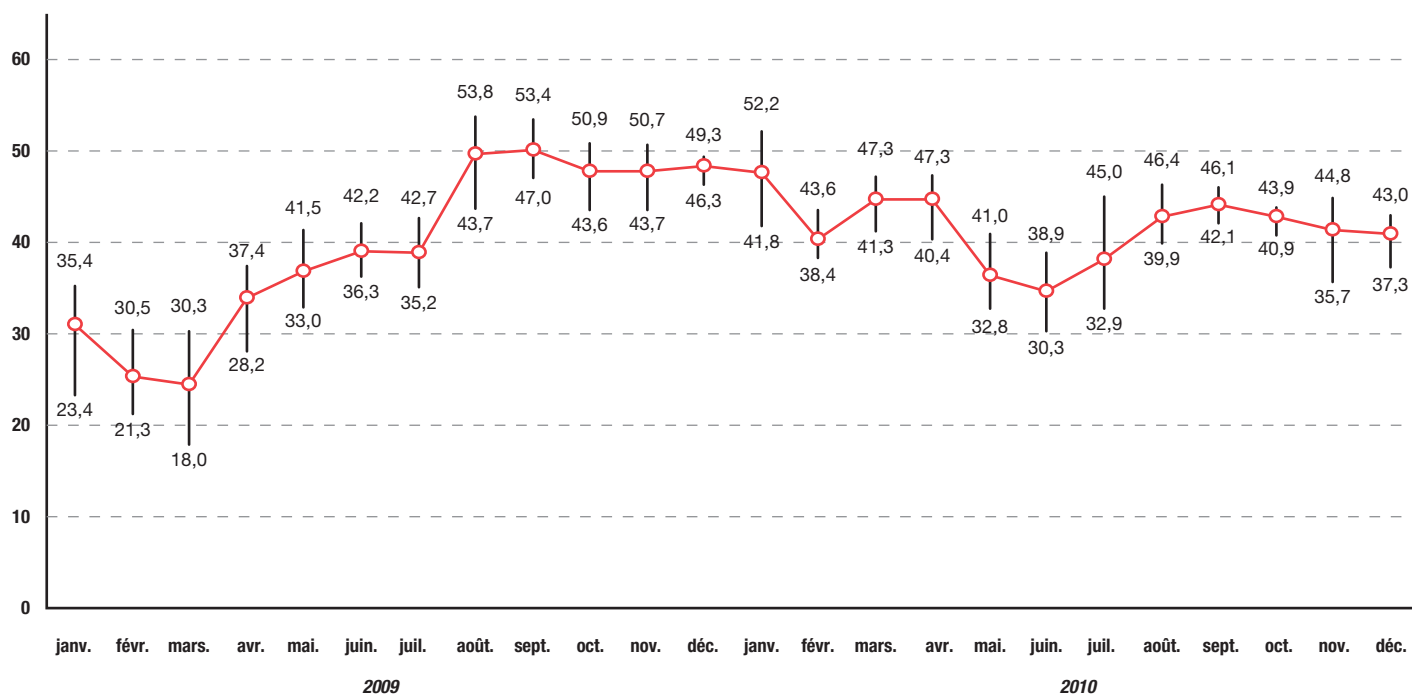
EVOLUTION DU COURS * (BASE COURS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN EUR AU 31.12.2008)



Source : Datastream

* Données ajustées de l'impact lié à l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2009.

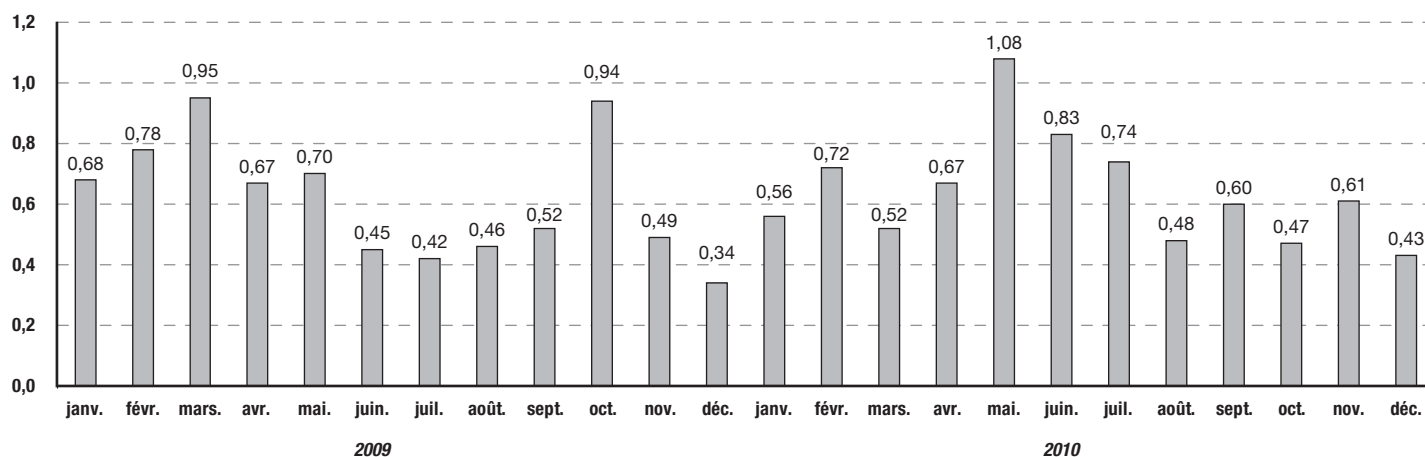
EVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION (COURS MOYEN MENSUEL EN EUR) *



Source : Datastream

* Données ajustées de l'impact lié à l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2009.

VOLUMES ECHANGES (MOYENNE DES VOLUMES QUOTIDIENS ECHANGES EN POURCENTAGE DU CAPITAL **)



Source : Datastream

** Capital social hors actions de préférence

■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Tableau d'évolution du capital

Opérations	Date (de réalisation ou de constatation)	Variation	Nombre d'actions	Capital social (en EUR)	Variation du capital liée à l'opération (en %)
Options exercées du 27 octobre au 31 décembre 2006	31.12.2006 constatée le 11.01.2007	+395 846	461 424 562	576 780 702,50	+0,08
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2007 et Augmentation de capital Plan d'Epargne 2007	11.07.2007	+261 414 +4 578 835	466 264 811	582 831 013,75	+1,05
Options exercées au 2 ^e semestre 2007	31.12.2007 constatée le 11.01.2008	+317 782	466 582 593	583 228 241,25	+0,07
Options exercées du 1 ^{er} au 11 janvier 2008	constatée le 05.02.2008	+34 080	466 616 673	583 270 841,25	+0,01
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 8 février 2008	constatée le 14.03.2008	+116 654 168	583 270 841	729 088 551,25	+25,00
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2008	constatée le 24.06.2008	+7 456 403	590 727 244	738 409 055,00	+1,28
Annulation d'actions	02.11.2008	-10 000 000	580 727 244	725 909 055,00	-1,69
Emission d'actions de préférence (actions B)	constatée le 28.05.2009	+45 045 045 actions B	622 772 289 divisé en 582 727 244 actions A et 45 045 045 actions B	782 215 361,25	+7,76
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 17.06.2009	+13 810 504 actions A	639 582 793 divisé en 594 537 748 actions A et 45 045 045 actions B	799 478 491,25	+2,21
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2009	constatée le 10.07.2009	+10 757 876 actions A	650 340 669 divisé en 605 295 624 actions A et 45 045 045 actions B	812 925 836,25	+1,68
Options exercées en 2009	constatée le 15.10.2009	+411 actions A	650 341 080 divisé en 605 296 035 actions A et 45 045 045 actions B	812 926 350,00	
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 5 octobre 2009	constatée le 02.11.2009	+134 510 230 actions A	784 851 310 divisé en 739 806 265 actions A et 45 045 045 actions B	981 064 137,50	+20,68
Annulation des actions de préférence décidée le 3 novembre 2009	constatée le 23.12.2009	-45 045 045 actions B	739 806 265 actions A	924 757 831,25	-5,74
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 21.06.2010	+2 323 887	742 130 152	927 662 690,00	+0,31
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2010	constatée le 16.07.2010	+4 291 479	746 421 631	933 027 038,75	+0,57

Capital social

Le capital de Société Générale au 31 décembre 2010, entièrement libéré, s'élève à 933 027 038,75 EUR et se compose de 746 421 631 actions de 1,25 EUR nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2010.

Dans le cadre des activités de marchés, des opérations indicielles ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

L'augmentation de 6 615 366 du nombre d'actions sur l'année 2010 correspond :

- à l'émission de 2 323 887 actions dans le cadre de la distribution des dividendes en actions réalisée en juin 2010 ;
- à l'émission de 4 291 479 actions souscrites par les salariés du Groupe au mois de juillet dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié.

Rachat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 25 mai 2010 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions, en vue de les annuler, de mettre en place, d'honorer ou de couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations d'actions et de façon générale toute forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ainsi que la poursuite d'un contrat de liquidité.

Au total, au cours de l'exercice 2010, Société Générale a racheté 2 877 452 actions ordinaires pour une valeur de 126 449 312,48 EUR et vendu ou transféré 2 534 426 actions pour une valeur globale de cession de 36 736 413,29 EUR.

Les 2 877 452 actions concernées ont été rachetées à des fins d'attribution aux salariés dans le cadre de la couverture des plans d'actions gratuites.

La réalisation des opérations de rachat d'actions a engendré des frais de transactions à hauteur de 62 407,64 EUR.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

	Achats			Transferts / cessions				
	Nbre	Prix de revient		Nbre	Prix de revient		Prix de cession/transfert	
Annulation	0	-	0,00					
Croissance externe	0	-	0,00					
Attribution aux salariés	2 877 452	43,94	126 449 312,48	2 534 426	78,11	197 974 362,93	14,49	36 736 413,29
Total	2 877 452	43,94	126 449 312,48	2 534 426	78,11	197 974 362,93	14,49	36 736 413,29

Entre le 1^{er} janvier 2011 et le 15 février 2011, Société Générale n'a pas acquis d'actions propres sur le marché.

Autodétention et autocontrôle

Au 31 décembre 2010, le groupe Société Générale détient 12 319 647 actions d'autodétention, représentant 1,65% du capital, et 8 987 016 actions d'autocontrôle représentant 1,20% du capital. Au total, le Groupe détient directement et indirectement 21 306 663 actions (hors actions détenues dans le cadre d'opérations de *trading*) représentant une valeur

comptable de 869 030 371,50 EUR et une valeur nominale de 26 633 328,75 EUR. 12 319 647 actions, correspondant à un prix de revient de 736 553 371,50 EUR, sont affectées à la couverture des options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés.

TABLEAUX RECAPITULATIFS AU 31.12.2010

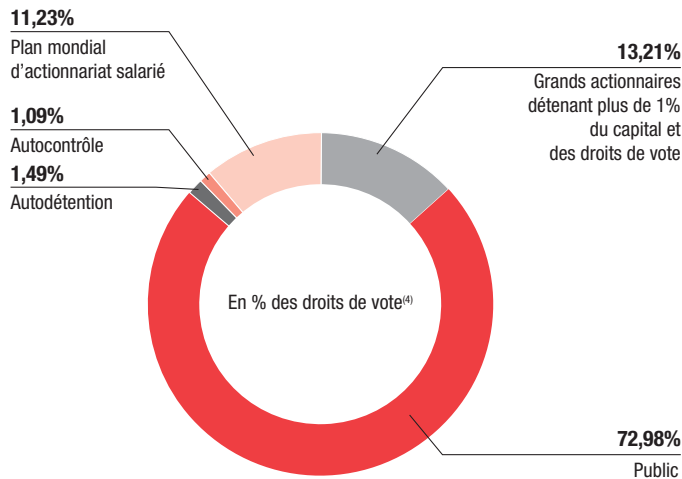
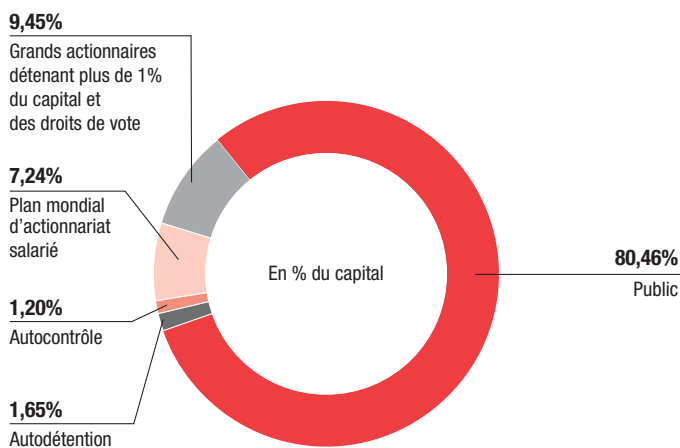
Pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte	2,85% *
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe)	12 319 647
Valeur comptable du portefeuille (détention directe)	736 553 371,51 EUR
Valeur de marché du portefeuille (détention directe)	495 496 202,54 EUR

* 3,86% en tenant compte des 7,5 millions de titres sous options d'achat en couverture des plans de stock-options 2005, 2006 et 2007.

Au 31.12.2010	Nombre de titres	Valeur nominale (en EUR)	Valeur comptable (en EUR)
Société Générale	12 319 647	15 399 559	736 553 372
Filiales	8 987 016	11 233 770	136 575 000
<i>Finareg</i>	<i>4 944 720</i>	<i>6 180 900</i>	<i>82 431 000</i>
<i>Gene-act1</i>	<i>2 210 112</i>	<i>2 762 640</i>	<i>21 447 000</i>
<i>Vouric</i>	<i>1 832 184</i>	<i>2 290 230</i>	<i>32 697 000</i>
Total	21 306 663	26 633 329	873 128 372

Répartition du capital et des droits de vote⁽¹⁾ sur 3 ans

	Situation au 31.12.2010 ⁽²⁾			Situation au 31.12.2009			Situation au 31.12.2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽⁴⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽⁴⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽⁴⁾
Plan mondial d'actionnariat salarié	54 025 794	7,24%	11,23%	52 775 654	7,13%	10,46%	41 219 452	7,10%	10,91%
Grands actionnaires détenant plus de 1% du capital et des droits de vote	70 506 939	9,45%	13,21%	67 824 045	9,17%	12,32%	62 303 884	10,73%	14,71%
Groupama	31 719 974	4,25%	6,32%	31 338 265	4,24%	5,55%	23 831 529	4,10%	5,78%
CDC	16 797 614	2,25%	2,72%	16 754 025	2,26%	2,78%	14 253 665	2,45%	3,09%
Meiji Yasuda Life Insurance Cy	11 069 312	1,48%	2,67%	11 069 312	1,50%	2,74%	11 069 312	1,91%	3,43%
CNP	10 920 039	1,46%	1,49%	8 662 443	1,17%	1,25%	6 805 811	1,17%	1,28%
Fondazione CRT	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	6 343 567	1,09%	1,12%
Public	600 582 235	80,46%	72,98%	598 242 929	80,87%	74,63%	457 213 306	78,73%	71,27%
Autodétention	12 319 647	1,65%	1,49%	11 976 621	1,62%	1,48%	11 003 586	1,89%	1,71%
Autocontrôle	8 987 016	1,20%	1,09%	8 987 016	1,21%	1,11%	8 987 016	1,55%	1,39%
Total		100,00%	100,00%		100,00%	100,00%		100,00%	100,00%
Base de référence		746 421 631	827 921 887		739 806 265	807 180 185		580 727 244	644 824 914



(1) Y compris droits de vote double (article 14 des statuts de Société Générale)

(2) Au 31 décembre 2010, la part des actionnaires de l'Espace Economique Européen dans le capital est estimée à 45,7%

(3) Actionnaire détenant moins de 1% du capital et des droits de vote

(4) A compter de 2006 et conformément à l'article L. 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions propres pour le calcul du nombre total de droits de vote.

NB : Les statuts du Groupe comprennent des seuils déclaratifs à intervalle de 0,5% à partir de 1,5%. A fin décembre 2010, hors OPCVM et activité de trading d'établissements financiers, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 1,5% du capital du Groupe.

Accords existants entre Société Générale et ses actionnaires

Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano une convention concernant la gestion de leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique émise par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention est conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des Marchés Financiers dans une décision n° 201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2010. Toutefois, à cette date, Santander Central Hispano ne détenait plus aucune participation au capital de Société Générale.

Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, Société Générale doit exposer et, le cas échéant, expliquer les éléments suivants lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Société Générale considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Il est toutefois renvoyé ci-après aux éléments listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce dans la mesure où ces informations figurent dans le Document de référence au titre d'autres obligations.

1. structure du capital : ces renseignements figurent dans le présent chapitre 3 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans » ;
2. restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote : ces renseignements figurent au chapitre 11 au paragraphe « Statuts » plus particulièrement aux articles 6 et 14 ;

3. participations directes ou indirectes dans le capital dont Société Générale a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce : ces renseignements figurent dans le présent chapitre 3 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans » ;
4. liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : non applicable depuis l'annulation des actions de préférence le 23 décembre 2009 ;
5. mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : ces renseignements figurent dans le chapitre 6 « Ressources humaines » sous le titre « Intéressement, participation et Actionariat salarié » ;
6. accords entre actionnaires dont Société Générale a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : non applicable ;
7. règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société. Ces renseignements figurent au chapitre 11 au paragraphe « Statuts » plus particulièrement aux articles 7 et 14 ;
8. pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat d'actions : les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration dans ces domaines figurent au chapitre 3 sous le titre « tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2010 et début 2011 » et les renseignements sur le rachat d'actions figurent au chapitre 3 sous le titre « Rachat d'actions » ;
9. accords conclus par Société Générale qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de Société Générale, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : non applicable ;
10. accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : ces renseignements figurent au chapitre 5 sous le titre « politique de rémunération » pour les mandataires sociaux.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2010 et début 2011 (jusqu'au 15 février 2011)

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2010	Utilisation en 2011 (jusqu'au 15 février)
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 19.05.2009, 13 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 25.05.2009 Echéance anticipée : 26.05.2010	10% du capital à la date de réalisation des achats	Rachat de 2 877 452 actions* soit 0,38% du capital au 31.12.2010 <i>*dont 15 586 actions provenant de l'échéance d'une option au 31.08.2010</i>	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010 15 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 26.05.2010 Echéance : 25.11.2011	10% du capital à la date de réalisation des achats	Néant	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	Augmenter le capital avec DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 27.05.2008, 10 ^e résolution Modifiée par : AG du 19.05.2009 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	360 M EUR nominal pour les actions soit 49,6% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 10^e à 16^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i> Ce plafond a été porté de 220 à 360 M EUR par la 18 ^e résolution votée lors de l'AG du 19.05.2009	Néant	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	460 M EUR nominal pour les actions soit 49,7% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 17^e à 22^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	Accordée par : AG du 27.05.2008, 10 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	550 M EUR nominal soit 75,4% du capital à la date de l'autorisation	Néant	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	550 M EUR nominal soit 59,4% du capital à la date de l'autorisation	Néant	Néant

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2010	Utilisation en 2011 (jusqu'au 15 février)
	Augmenter le capital <i>sans DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 27.05.2008, 11 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	100 M EUR nominal pour les actions <i>soit 13,7% du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 10^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 12^e à 16^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	138 M EUR nominal pour les actions <i>soit 14,9% du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 16^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 18^e et 19^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
	Option de <i>sur allocation</i> en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital <i>avec ou sans DPS</i> décidées par le Conseil	Accordée par : AG du 27.05.2008, 12 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	15% de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	15% de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par : AG du 27.05.2008, 13 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	10% du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	10% du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2010	Utilisation en 2011 (jusqu'au 15 février)
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe de Société Générale	Accordée par : AG du 19.05.2009, 17 ^e résolution Pour une durée de : 14 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	1,75% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	4 291 479 actions émises soit 0,6% du capital au jour de l'opération	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	3% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Opération dont le principe a été arrêté par le Conseil du 15.02.2011
	Attribuer des <i>options</i> de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 27.05.2008, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	4% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions et s'impute sur ceux prévus par les 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i> <i>0,20% du capital pour les dirigeants mandataires sociaux</i> <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4% prévu par la 15^e résolution de l'AG du 27.05.2008</i>	1 000 000 options de souscription attribuées soit 0,13% du capital au jour de l'opération	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 21 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	4% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions et s'impute sur celui prévu par la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i> <i>0,20% du capital pour les dirigeants mandataires sociaux</i> <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4% prévu par la 21^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	A l'ordre du jour du Conseil du 07.03.2011
	Attribuer des <i>actions gratuites</i> émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 27.05.2008, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	2% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 15^e résolution ainsi que sur ceux prévus par les 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Attribution de 4 200 000 actions soit 0,56% du capital au jour de l'attribution	NA

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2010	Utilisation en 2011 (jusqu'au 15 février)
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 22 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	4% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 21^e résolution ainsi que sur celui prévu par la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i> 0,20% du capital pour les dirigeants mandataires sociaux <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4% prévu par la 22^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	Attribution de 5 400 000 actions soit 0,73% du capital au jour de l'attribution	A l'ordre du jour du Conseil du 07.03.2011
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 27.05.2008, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	10% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 23 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	10% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général

■ Dénomination

Société Générale

■ Siège social

29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

■ Siège Administratif

17, Cours Valmy, 92972 Paris-La Défense

Adresse postale : Société Générale, Tours Société Générale, 75886 Paris cedex 18

Numéro de téléphone : 01.42.14.20.00

Site internet : www.societegenerale.com

■ Forme juridique

Société Générale est une société anonyme de droit français dotée du statut de banque.

■ Législation

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, il est régi par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, il peut effectuer toutes opérations bancaires. Il est, par ailleurs, notamment habilité à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'une plateforme multilatérale de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Société Générale est soumis à la réglementation applicable à ces derniers. Il est notamment soumis au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission bancaire. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'il emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Société Générale est également courtier d'assurance.

■ Date de constitution et durée

Société Générale a été fondé suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864. La durée de Société Générale expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

■ Objet social

L'article 3 des statuts de la Société décrit l'objet social. Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour lui-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

■ Identification

552 120 222 RCS PARIS

Code ISIN : FR 0000130809

Code NAF : 6419Z

■ Documents sociaux

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Les statuts de Société Générale sont déposés à l'Office notarial « Thibierge, Pône, Fremeaux, Palud, Sarazin, Sagaut et Chaput » notaires associés à Paris.

■ Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

■ Catégories d'actions et droits attachés

Aux termes de l'article 4 des statuts de la Société, le capital social est divisé en 746 421 631 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

■ Droit de vote double

En application de l'article 14 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

En application de la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans. Il en est de même, sauf stipulation contraire des statuts, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

■ Limitation des droits de vote

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15% du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15% n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle des 15%. Pour l'application de la limite des 15%, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01% des droits de vote.

■ Déclaration des franchissements de seuils statutaires

En application des dispositions de l'article 6.2 des statuts de la Société, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres donnant accès au capital qu'il détient. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5%, chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 0,5% du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées par l'article 6.2 des statuts.

Le non respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, lorsque le pourcentage du capital ou des droits de vote qu'il détient devient inférieur à chacun des seuils mentionnés à l'article 6.2 des statuts.

■ Convocation et admission des Assemblées générales des actionnaires

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elles sont réunies au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'Avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux Assemblées générales sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir. L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

■ Titres au porteur identifiables

L'article 6.3 des statuts prévoit que la Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

■ Documents

Les statuts de la Société sont insérés dans le présent Document de référence. Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière y compris des filiales, pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés soit sur le site internet du groupe Société Générale soit au siège administratif.

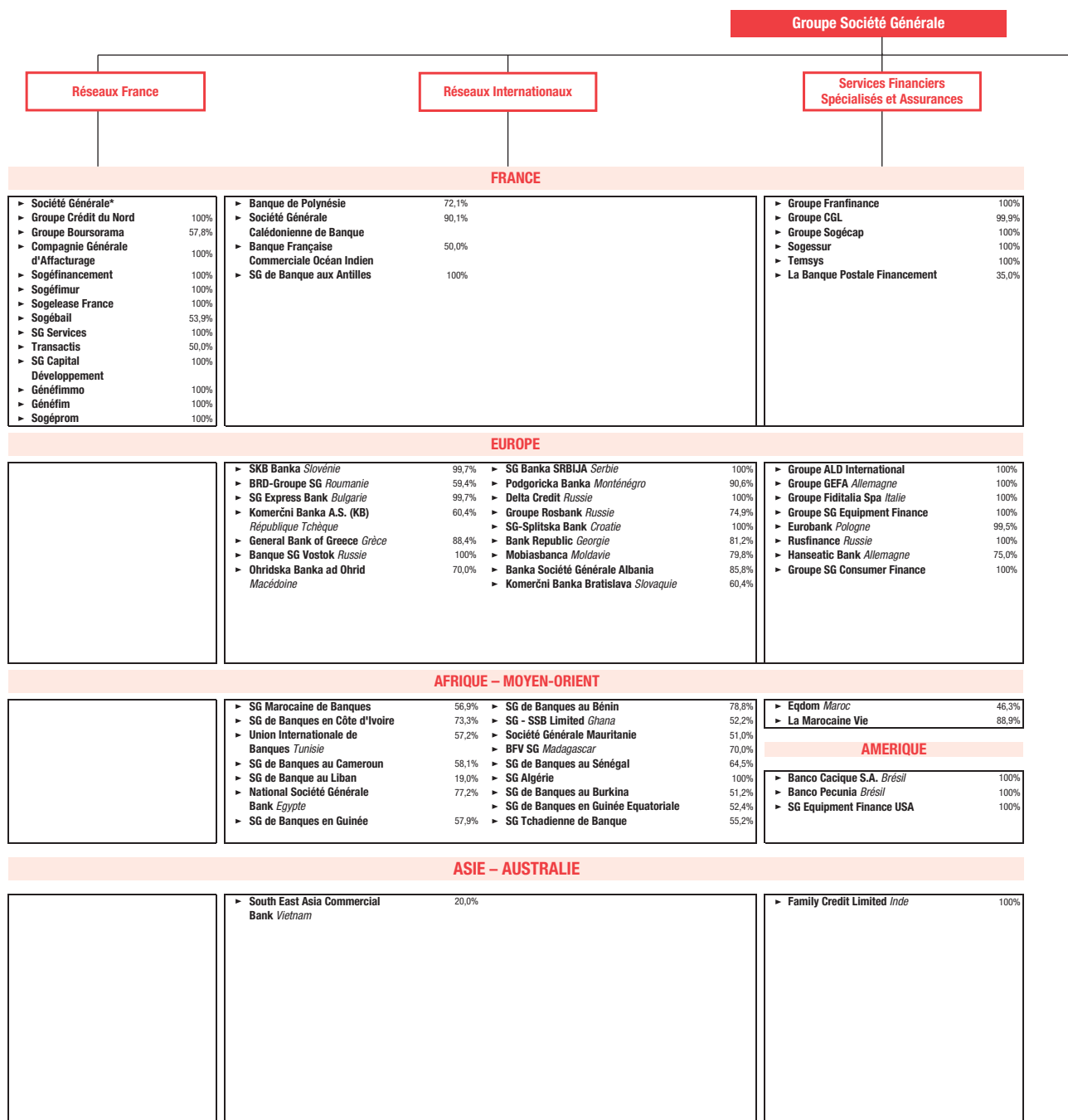
4

RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE

	<i>Page</i>
<u>Présentation des principales activités du Groupe</u>	36
<u>Activité et résultats du Groupe</u>	38
<u>Activité et résultats des métiers</u>	41
<u>Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier</u>	43
<u>Politique financière</u>	58
<u>Nouveaux produits ou services importants lancés</u>	60
<u>Principaux investissements effectués</u>	62
<u>Evolutions récentes et perspectives</u>	64
<u>Événements postérieurs à la clôture</u>	65
<u>Mise en place de la réforme Bâle 2</u>	65
<u>Analyse du bilan consolidé</u>	66
<u>Propriétés immobilières et équipements</u>	70

PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE SOCIETE GENERALE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2010



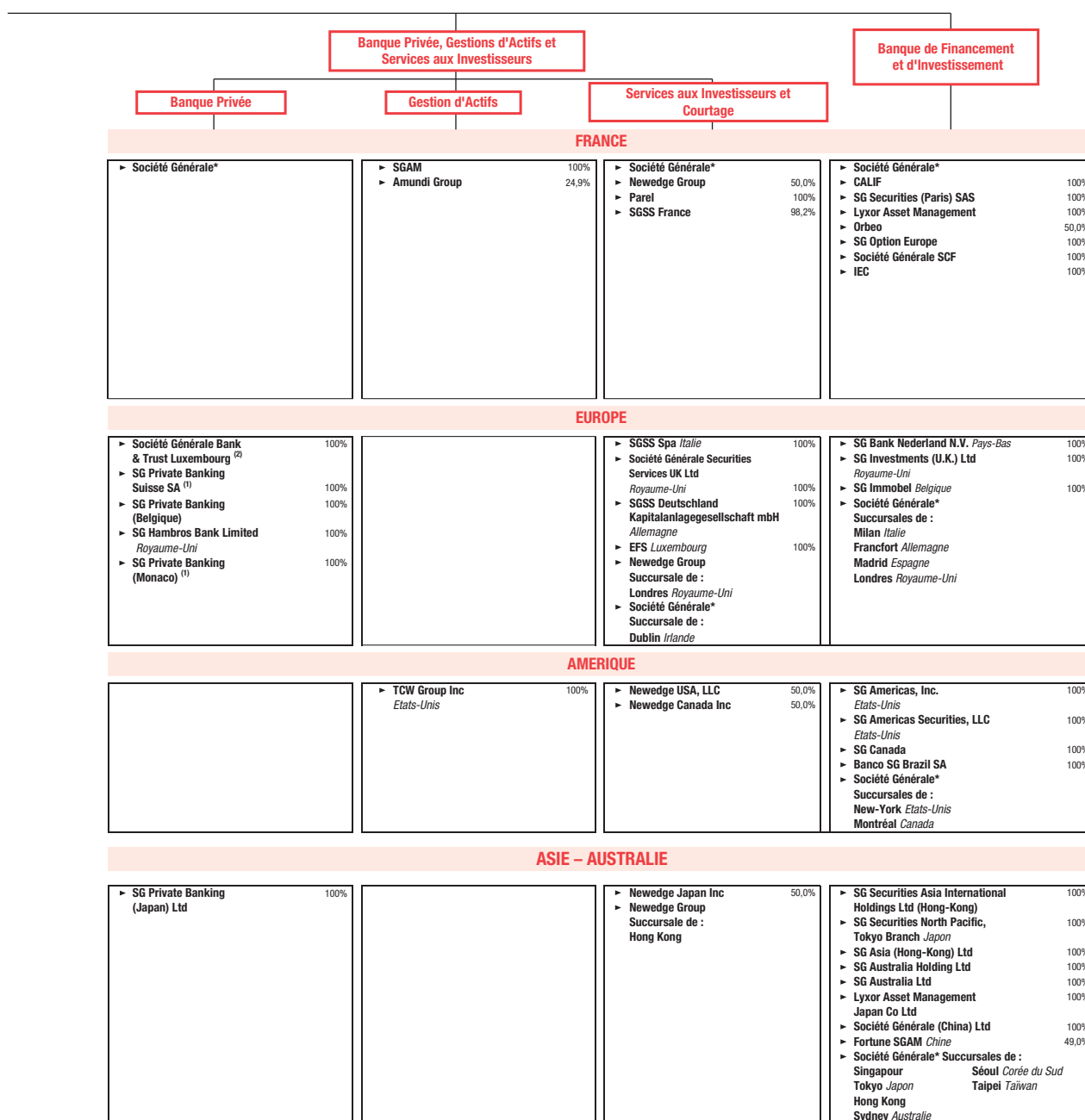
* Société-mère

Remarques :

- Les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la détenu.

- Les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

Présentation des principales activités du groupe Société Générale



■ ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2009 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les états financiers consolidés font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

* Les informations suivies d'un astérisque sont communiquées à périmètre et taux de change constants.

Grâce aux plans de relance budgétaire et aux politiques monétaires volontaristes, la reprise économique mondiale s'est confirmée en 2010 avec toutefois des situations nationales diverses. Les marchés se sont montrés préoccupés par les contextes budgétaires des pays développés. Les gouvernements se sont engagés sur des plans de réduction de leurs dettes et assurent une plus grande coordination de leurs politiques économiques pour éviter de mettre en péril la croissance.

Sur le plan réglementaire, les travaux du Comité de Bâle, destinés à renforcer la sécurité du système bancaire mondial, ont conduit au cours de 2010 à des décisions concernant les nouvelles exigences en matière de capital et de gestion de la liquidité. Les modifications importantes des règles prudentielles vont entraîner des changements profonds dans le mode de fonctionnement des marchés bancaires, notamment en Europe.

Analyse du compte de résultat consolidé

Dans cet environnement, Société Générale a poursuivi en 2010 le développement de ses métiers et réussi la première étape du projet de transformation du Groupe. Dans le cadre de son programme « Ambition SG 2015 », le Groupe a :

- renforcé ses fonds de commerce, faisant un choix résolu en faveur d'un modèle tourné vers ses clients ;
- participé activement au financement de l'économie en dépassant les engagements de financements des PME pris auprès des pouvoirs publics français ;
- lancé d'importants investissements pour transformer son modèle opérationnel, visant des gains d'efficacité durables et une amélioration de sa compétitivité à moyen terme ;
- engagé l'optimisation de son portefeuille d'activités avec la vente de sa filiale ECS spécialisée dans la location informatique, et le renforcement de son activité de Banque de détail en France par le rachat de la Société Marseillaise de Crédit ;
- continué l'amélioration du profil de risque de ses activités de marché en privilégiant le développement des activités orientées client et en réduisant ses actifs gérés en extinction.

(En M EUR)	2009	2010	Variation	
Produit net bancaire	21 730	26 418	+21,6%	+20,1% *
Frais de gestion	(15 766)	(16 545)	+4,9%	+4,3% *
Résultat brut d'exploitation	5 964	9 873	+65,5%	+58,4% *
Coût net du risque	(5 848)	(4 160)	-28,9%	-30,8% *
Résultat d'exploitation	116	5 713	x49,2	x24,0 *
Gains ou pertes nets sur autres actifs	711	11	-98,5%	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	15	119	x7,9	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(42)	1	n/s	
Charge fiscale	308	(1 542)	n/s	
Résultat net	1 108	4 302	x3,9	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>430</i>	<i>385</i>	<i>-10,5%</i>	
Résultat net part du Groupe	678	3 917	x5,8	x4,8 *
Coefficient d'exploitation	72,6%	62,6%		
Fonds propres moyens	30 245	36 642	+21,2%	
ROE après impôt	0,9%	9,8%		
Ratio Tier 1 (Bâle 2)**	10,7%	10,6%		

* A périmètre et change constants, hors l'activité « Gestion d' Actifs » suite à la création d'Amundi.

** Sans prise en compte en 2010 des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

Produit net bancaire

Avec 26,4 Md EUR de revenus sur l'année 2010, Société Générale démontre sa capacité de rebond (+20,1%* par rapport à 2009) dans un environnement qui reste marqué par la crise et des changements économiques et réglementaires majeurs.

- Les **Réseaux France** affichent une progression de leurs revenus (+4,5%⁽¹⁾ par rapport à 2009, soit un PNB de 7,8 Md EUR) supérieure à l'objectif, s'appuyant sur un fort dynamisme commercial.
- Les **Réseaux Internationaux** bénéficient d'une implantation géographique diversifiée et montrent une solidité de leurs revenus en légère augmentation de +0,7%* par rapport à 2009 à 4,9 Md EUR. Les actions engagées en Russie se traduisent par le retour à une contribution positive en fin d'année des activités dans ce pays, tandis que les filiales roumaine et grecque subissent les effets de la récession.

Au total, les Réseaux France et Internationaux représentent près de 50% des revenus du Groupe en 2010.

- La **Banque de Financement et d'Investissement**, avec des revenus en hausse de +7,5%* par rapport à 2009 à 7,8 Md

EUR en 2010, démontre sa capacité à délivrer des résultats réguliers dans un environnement contrasté.

Les revenus des activités pérennes sont soutenus par une bonne année sur les métiers de Financement et de Conseil (+3,5%* par rapport à 2009). Le résultat des activités de *Global Markets*, en retrait de -32,9%* par rapport à 2009, est en revanche pénalisé par un environnement peu porteur en 2010, notamment pour les activités de flux (crises souveraines, volatilité des marchés). Les activités de produits structurés étendent leur franchise à la structuration de solutions de taux et de change.

Les actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement contribuent de façon légèrement positive au PNB de l'exercice (71 M EUR), après une contribution négative de 2,8 Md EUR en 2009.

- Le pôle **Services Financiers Spécialisés et Assurances** voit ses revenus s'améliorer de +7,8%* par rapport à 2009 à 3,5 Md EUR, grâce à une croissance dynamique des Financements aux entreprises, un redressement des activités de Crédit à la consommation (en particulier financement automobile) et une collecte nette record des métiers d'Assurances. L'activité de location de véhicules progresse sensiblement sur l'année et profite, par ailleurs, de l'amélioration du marché des véhicules d'occasion.

(1) Hors effet PEL/CEL et acquisition SMC.

- Les métiers de **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** contribuent pour 2,3 Md EUR au PNB du Groupe, en retrait de -6,2%* par rapport à 2009. Ce recul masque la bonne performance des métiers de Services aux Investisseurs et la stabilisation des métiers de Gestion d'Actifs et de Courtage.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 16,5 Md EUR en 2010 (+4,3%* par rapport à 2009). Cette évolution accompagne celle du PNB et traduit notamment les investissements réalisés dans la Banque de Financement et d'Investissement en vue d'améliorer les dispositifs commerciaux et opérationnels. Les frais de gestion des différents métiers de Services Financiers Spécialisés et Assurances, Services aux Investisseurs sont en baisse à périmètre et taux de change constants, reflétant les recentrages stratégiques et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle effectués au cours de l'année 2010.

Au total, le coefficient d'exploitation de l'année (hors effet PEL/CEL et hors impact des effets de la réévaluation (i) des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de crédits corporates et (ii) des dettes liées au risque de crédit propre) s'améliore de plus de 2 points à 63,4% en 2010 contre 65,5% en 2009.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation du Groupe atteint 9,9 Md EUR en 2010, à comparer à 6,0 Md EUR en 2009.

La **charge du risque**, contenue en 2010 grâce à la relative amélioration de la situation économique et à la maîtrise des actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement, se réduit sur l'année, passant en 2009 de -5,8 Md EUR à -4,2 Md EUR en 2010.

A 83 points de base en 2010, le coût du risque de Société Générale (hors actifs gérés en extinction) affiche une diminution significative par rapport à 2009 (-23 points de base).

- Le coût du risque des **Réseaux France** s'élève à 50 points de base, en retrait par rapport à 2009 (58 points de base), évolution conforme aux attentes. La sinistralité reste faible sur les crédits à l'habitat.

- A 196 points de base, le coût du risque des **Réseaux Internationaux** est stable en moyenne par rapport à 2009 (195 points de base). L'analyse des évolutions par pays montre une situation contrastée. En Russie et République tchèque, le coût du risque est en nette baisse sur un an. En Grèce, la charge du risque est restée à un niveau élevé tout au long de l'année. Enfin, dans un environnement macro-économique dégradé, le coût du risque en Roumanie a augmenté.

- Les activités pérennes de la **Banque de Financement et d'Investissement** enregistrent en 2010 une charge nette du risque de -72 M EUR (-922 M EUR en 2009), traduisant la très bonne résistance du portefeuille de clients durant toute l'année. A 5 points de base en 2010, le coût du risque commercial est maintenu à un niveau très bas (79 points de base en 2009). La charge du risque des actifs gérés en extinction est maîtrisée à -696 M EUR.

- Le coût du risque des **Services Financiers Spécialisés** se réduit de 35 points de base à 221 points de base (256 points de base en 2009), notamment sur le Financement d'équipements. Sur les métiers de Crédit à la consommation, la diminution du coût du risque est également marquée, hormis en Italie.

La baisse de la charge du risque en 2010 s'est par ailleurs accompagnée d'une hausse du taux de couverture des encours provisionnables à 72% fin 2010 contre 68% fin 2009.

Au total, le résultat d'exploitation du Groupe est porté à 5,7 Md EUR en 2010, en très forte progression par rapport à 2009 (116 M EUR).

Résultat net part du Groupe

Après prise en compte de la charge fiscale et de la quote-part des résultats revenant aux actionnaires minoritaires, le résultat net part du Groupe de l'exercice 2010 est de 3 917 M EUR (contre 678 M EUR en 2009).

Le ROE du Groupe après impôt s'élève à 9,8%.

Le bénéfice net par action s'établit à 4,96 EUR pour 2010, et le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale un dividende par action de 1,75 EUR, avec option de paiement en actions nouvellement émises.

■ ACTIVITE ET RESULTATS DES METIERS

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activités sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activités comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activités retenus correspondent au mode de gestion du Groupe, à travers ses métiers stratégiques :

- les **Réseaux France** qui regroupent les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama. Le groupe Boursorama précédemment rattaché au pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs a été intégré depuis le 1^{er} janvier 2010 dans les Réseaux France ; les données comparatives 2009 ont été retraitées en conséquence ;
- les **Réseaux Internationaux** qui regroupent les activités de banque de détail à l'étranger ;
- la **Banque de Financement et d'Investissement**, regroupant :
 - « **Global Markets** » qui regroupe l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
 - « **Financement et Conseil** » qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
 - « **Actifs gérés en extinction** » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière ;
- les **Services Financiers Spécialisés et Assurances** qui regroupent les filiales de financements aux entreprises (financements des ventes et des biens d'équipement professionnel, location longue durée et gestion de flottes automobiles, et location et gestion des parcs informatiques, activité qui a été cédée au second semestre 2010) et aux particuliers (crédit à la consommation), ainsi que les activités d'assurance-vie et dommages ;
- le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs**. Les métiers des Services aux Investisseurs incluent les activités de courtage exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale.

A ces pôles opérationnels, s'ajoutent les activités **Hors Pôles** qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. A ce titre, lui sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés à cette dernière.

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activités sont décrites ci-après.

Allocation des fonds propres

Le principe général retenu par le Groupe est d'allouer aux métiers des fonds propres normatifs correspondant à 7% des encours pondérés moyens Bâle 2, complétés de la consommation de fonds propres Tier 1⁽¹⁾ imputable à chaque métier, de la consommation de capital liée aux activités d'assurance et en excluant les participations ne donnant pas le contrôle.

Cette règle d'allocation des fonds propres s'applique ainsi pour les 5 pôles d'activités du Groupe (Réseaux France / Réseaux Internationaux / Banque de Financement et d'Investissement / Services Financiers Spécialisés et Assurances / Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs) et permet l'évaluation des résultats par activité ainsi que leur niveau de rentabilité sur une base autonome et homogène, indépendamment des contraintes réglementaires locales.

Les fonds propres alloués au Hors Pôles correspondent à l'addition, d'une part, de l'exigence réglementaire relative aux actifs de ce pôle (portefeuille de participations et immobilier principalement) et, d'autre part, de l'excédent (ou de l'insuffisance) des fonds propres disponibles au niveau du Groupe (écart entre la somme des fonds propres alloués aux métiers tels que définis ci-dessus et la moyenne des capitaux propres part du Groupe en IFRS⁽²⁾ après distribution).

(1) 1^{ère} pertes de titrisation, participations bancaires non consolidées >10%, EL—provisions base portefeuille, EL sur portefeuille Equity, etc.

(2) En excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (TSS), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs des TSDI reclassés.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle et qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au pôle Gestion Propre.

Par ailleurs, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe sont comptabilisés en PNB, ces titres étant comptablement classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activités comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans la Gestion Propre que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

Coût net du risque

Le coût du risque est imputé aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les dépréciations concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Hors Pôles.

La disparition de la notion de CWA (encours pondérés Bâle 1) a conduit le Groupe à revoir le calcul du coût du risque en point de base en 2010.

Société Générale présente maintenant un coût du risque exprimé en points de base calculé en rapportant la dotation nette aux provisions sur risques commerciaux aux encours de crédits (y compris les montants nets immobilisés de l'activité de location simple et en excluant la valeur comptable des actifs financiers des activités d'assurance reclassés⁽¹⁾ le 1^{er} octobre 2008).

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Les gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrent principalement les plus et moins-values dégagées sur des cessions de titres consolidés ou d'immobilisations d'exploitation.

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activités en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

(1) Voir la note annexe n°11 aux comptes consolidés : Portefeuilles reclassés.

■ SYNTHÈSE DES RESULTATS ET DE LA RENTABILITE PAR METIER

Compte de résultat par métier⁽¹⁾

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Banque de Financement et d'Investissement		Services Financiers Spécialisés et Assurances		Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs		Hors Pôles		Groupe	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Produit net bancaire	7 466	7 791	4 749	4 930	7 028	7 836	3 239	3 539	2 534	2 270	(3 286)	52	21 730	26 418
Frais de gestion	(4 911)	(5 058)	(2 681)	(2 769)	(3 981)	(4 706)	(1 818)	(1 841)	(2 228)	(2 002)	(147)	(169)	(15 766)	(16 545)
Résultat brut d'exploitation	2 555	2 733	2 068	2 161	3 047	3 130	1 421	1 698	306	268	(3 433)	(117)	5 964	9 873
Coût net du risque	(970)	(864)	(1 298)	(1 340)	(2 320)	(768)	(1 224)	(1 174)	(40)	(7)	4	(7)	(5 848)	(4 160)
Résultat d'exploitation	1 585	1 869	770	821	727	2 362	197	524	266	261	(3 429)	(124)	116	5 713
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	6	7	1	(7)	(7)	(16)	(5)	(1)	(1)	726	17	711	11
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	13	8	6	11	52	9	(54)	(12)	0	100	(2)	3	15	119
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	1	0	0	(44)	0	0	0	2	0	(42)	1
Charge fiscale	(540)	(637)	(155)	(156)	(93)	(624)	(48)	(148)	(60)	(71)	1 204	94	308	(1 542)
Résultat net	1 060	1 246	628	678	679	1 740	35	359	205	289	(1 499)	(10)	1 108	4 302
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	53	13	169	186	16	10	9	16	4	0	179	160	430	385
Résultat net part du Groupe	1 007	1 233	459	492	663	1 730	26	343	201	289	(1 678)	(170)	678	3 917
Coefficient d'exploitation	65,8%	64,9%	56,5%	56,2%	56,6%	60,1%	56,1%	52,0%	87,9%	88,2%	n/s	n/s	72,6%	62,6%
Fonds propres moyens	6 188	6 435	3 577	3 723	8 961	9 129	4 564	4 831	1 343	1 419	5 612*	11 104*	30 245	36 642
ROE après impôt													0,9%	9,8%

* Calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles.

(1) Changements en 2009 et 2010 :

– L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs de 7% sur les encours pondérés Bâle 2 début de période (contre auparavant 6% sur les encours moyens de la période), complétés des consommations additionnelles de fonds propres prudentiels générées par chaque métier (déductions impactant les fonds propres Tier 1 Bâle 2) et, le cas échéant, des exigences propres aux activités d'assurances.

– Boursorama précédemment présentée dans le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs est dorénavant intégrée aux Réseaux France.

– Les activités de gestion structurée, indicielle et alternative de SGAM Alternative Investments sont rattachées à celles de Lyxor Asset Management, et à ce titre intégrées aux métiers de la Banque de Financement et d'Investissement à compter du 1^{er} janvier 2010

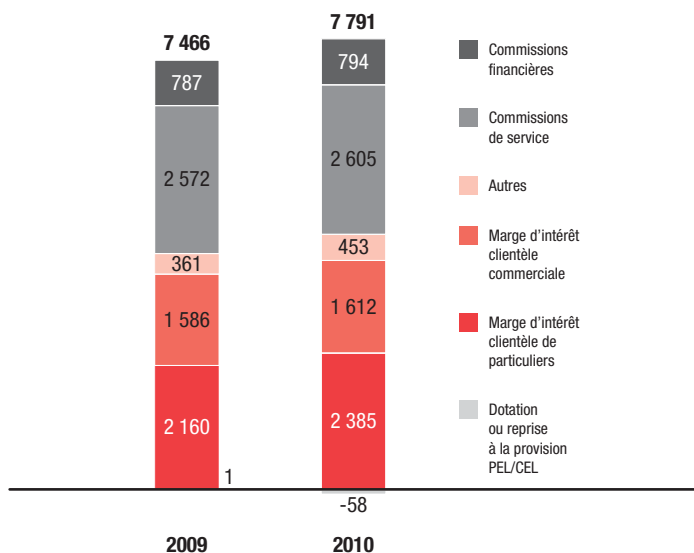
– Les entités SGAM AI CREDIT PLUS et SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES, précédemment rattachées au Hors Pôles, rejoignent la Banque de Financement et d'Investissement. D'autre part, le Groupe a transféré un portefeuille de titres classé en titres disponibles à la vente et en titres détenus jusqu'à l'échéance du Hors pôles à la Banque de Financement et d'Investissement.

Réseaux France

(En M EUR)	2009	2010	Variation	
Produit net bancaire	7 466	7 791	+4,4%	+4,5% ⁽¹⁾
Frais de gestion	(4 911)	(5 058)	+3,0%	+2,1% ⁽¹⁾
Résultat brut d'exploitation	2 555	2 733	+7,0%	+9,1%⁽¹⁾
Coût net du risque	(970)	(864)	-10,9%	-11,2% ⁽¹⁾
Résultat d'exploitation	1 585	1 869	+17,9%	+21,6%⁽¹⁾
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	6	x 3,0	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	13	8	-38,5%	
Charge fiscale	(540)	(637)	+18,0%	
Résultat net	1 060	1 246	+17,5%	+21,0% ⁽¹⁾
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	53	13	-75,5%	
Résultat net part du Groupe	1 007	1 233	+22,4%	+26,1%⁽¹⁾
Coefficient d'exploitation	65,8%	64,9%		
Fonds propres moyens	6 188	6 435	+4,0%	

(1) Hors effet PEL/CEL et acquisition SMC.

DECOMPOSITION DU PNB DES RESEAUX FRANCE (EN M EUR)



Dans un contexte de reprise économique progressive, le dynamisme commercial des **Réseaux France** permet d'afficher des revenus annuels en croissance de +4,5%⁽¹⁾ dépassant ainsi l'objectif annoncé. Respectant son engagement de participer activement au **financement de l'économie française**, le pôle extériorise une croissance des encours de crédits de +3,1%⁽²⁾ en 2010 par rapport à 2009.

(1) Hors effet PEL/CEL et acquisition SMC.

(2) Hors acquisition SMC.

Dans un environnement de taux bas et de modifications annoncées de certaines mesures fiscales incitatives (notamment la déduction fiscale des intérêts d'emprunts et la loi Scellier), la production de **crédits immobiliers** a atteint le niveau record de 19,1 Md EUR en 2010. Les encours de crédits correspondant affichent ainsi une croissance de +6,7%⁽²⁾ en moyenne sur 2010 par rapport à 2009. Malgré une reprise encore timide de l'investissement des entreprises, les encours de **crédits d'investissement** ont progressé de +3,6%⁽²⁾ en moyenne sur 2010 par rapport à 2009. L'engagement pris auprès des pouvoirs publics français par les banques françaises de financer activement les PME a été largement respecté par le groupe Société Générale. Ainsi, les Réseaux France ont accordé en 2010 5,8 Md EUR de crédits Moyen et Long Terme, dépassant de plus de 300 M EUR l'engagement initial.

Les **fonds de commerce** des Réseaux France se sont significativement accrus en 2010. Le nombre de clients particuliers des trois enseignes (Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama) a progressé de +3,9% par rapport à 2009 (+400 000 clients particuliers en 2010 dont 165 000 venant de SMC), pour atteindre 10,7 millions en fin d'année.

Les Réseaux France ont intensifié sur l'ensemble de l'année la **collecte de dépôts**. Fort d'une croissance dynamique de ces encours (+9,5%⁽²⁾ en 2010 par rapport à 2009), le **ratio crédits/dépôts** s'améliore de 11 points sur 1 an à 128%.

L'activité de distribution d'**assurances** connaît une croissance significative, tant sur la composante « vie », qui a extériorisé une collecte nette en hausse sur un an de +23,9%⁽²⁾, que sur la composante « non-vie », avec une progression des contrats signés de +32,6%⁽²⁾ par rapport à 2009.

Au total, sur l'ensemble des produits d'épargne de la clientèle de particuliers (dépôts, assurance-vie et OPCVM), la collecte nette des Réseaux France a atteint le niveau record de 4,3 Md EUR en 2010 contre 2,0 Md EUR en 2009.

Les Réseaux France ont lancé en 2010 des produits « socio-responsables » tels que l'Epargne Solidaire (permettant au client particulier d'optimiser ses versements à des associations caritatives) et « éco-responsables » comme la Carte Environnement à destination des entreprises.

Sur le plan de l'innovation technologique, les applications de *mobile banking* sur les plateformes Android et iPhone ont vu le jour, cette dernière recevant le prix de l'application financière de l'année du classement « i Tunes Rewind 2010 ».

Les **résultats financiers** font écho à ce dynamisme commercial. Les revenus s'élèvent à 7 791 M EUR en 2010. Malgré un environnement de taux historiquement bas, la progression des encours permet à la marge d'intérêt d'enregistrer une croissance de +7,7%⁽¹⁾ par rapport à 2009. Les commissions progressent légèrement sur l'année (+0,6%⁽¹⁾ par rapport à 2009) affectées par le ralentissement des commissions financières.

L'augmentation maîtrisée des frais de gestion (+2,1%⁽²⁾ par rapport à 2009) permet d'extérioriser un coefficient d'exploitation en 2010 à 64,3%⁽¹⁾, en amélioration de 1,5⁽¹⁾ point par rapport à 2009.

Conformément aux anticipations, le coût du risque de 2010 baisse à 50 points de base contre 58 en 2009. La sinistralité reste faible sur le crédit à l'habitat.

Au total, les Réseaux France dégagent un résultat net part du Groupe de 1 233 M EUR en 2010, en augmentation de +22,4% sur un an.

(1) Hors effet PEL/CEL et acquisition SMC.

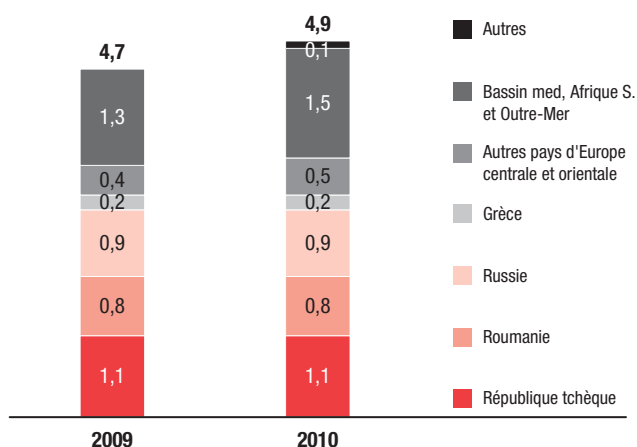
(2) Hors acquisition SMC.

Réseaux Internationaux

(En M EUR)	2009	2010	Variation	
Produit net bancaire	4 749	4 930	+3,8%	+0,7% *
Frais de gestion	(2 681)	(2 769)	+3,3%	+0,2% *
Résultat brut d'exploitation	2 068	2 161	+4,5%	+1,4% *
Coût net du risque	(1 298)	(1 340)	+3,2%	-1,7% *
Résultat d'exploitation	770	821	+6,6%	+6,9% *
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7	1	-85,7%	
Quote- part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	11	+83,3%	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	1	n/s	
Charge fiscale	(155)	(156)	+0,6%	
Résultat net	628	678	+8,0%	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>169</i>	<i>186</i>	<i>+10,1%</i>	
Résultat net part du Groupe	459	492	+7,2%	+7,5% *
Coefficient d'exploitation	56,5%	56,2%		
Fonds propres moyens	3 577	3 723	+4,1%	

* à périmètre et change constants.

DECOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (EN Md EUR)



Les **Réseaux Internationaux** affichent en 2010 une contribution satisfaisante aux résultats du Groupe. Les revenus progressent de +0,7% * par rapport à 2009 dans un environnement toujours contrasté selon les régions. Les principaux indicateurs commerciaux confirment la reprise de la croissance : les encours de crédits et dépôts augmentent sur un an respectivement de +5,5% * à 65,2 Md EUR et de +1,8% * à 66,4 Md EUR, par rapport à fin 2009.

Forts de leurs 12,3 millions de clients particuliers à travers le monde, les Réseaux Internationaux ont poursuivi le développement de leurs fonds de commerce en 2010 notamment grâce au dynamisme du **Bassin méditerranéen, de l'Afrique subsaharienne et de l'Outre-Mer**. Sur ces zones, le Groupe a ouvert 61 agences et gagné plus de 306 000 nouveaux clients particuliers. L'activité commerciale s'illustre également par la croissance soutenue des crédits et des dépôts (respectivement +10,1% * et +9,5% * par rapport à fin 2009). Le Groupe prévoit par ailleurs le déploiement de solutions innovantes en Afrique subsaharienne avec notamment l'extension d'un service de paiement par mobile dans 8 entités à horizon 2012 et le lancement d'un concept de « Banque Light » au second semestre 2011.

En **Russie**, parallèlement à la constitution d'une équipe de direction unifiée et au lancement de la consolidation juridique en 2010, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et du contrôle des risques. Les encours de crédits et de dépôts des particuliers affichent une forte progression de respectivement +13,4%* et +6,0%* sur un an. En 2011, l'activité commerciale devrait profiter des perspectives macro-économiques encourageantes et sera portée par un programme d'optimisation du dispositif de vente et le déploiement de synergies entre les entités du Groupe.

Dans les pays d'**Europe centrale et orientale**, les performances restent hétérogènes. La gestion proactive du dispositif s'est traduite par 51 fermetures d'agences ciblées (notamment en Grèce) et 30 ouvertures.

En **République tchèque (Komerční Banca)**, les bonnes performances commerciales s'accompagnent de résultats financiers solides. Les encours de crédits à la clientèle de particuliers progressent de +7,2%* sur un an. La contribution au RNPG s'établit à 250 M EUR, en hausse significative de +28,2%* par rapport à 2009. En 2011, le Groupe va poursuivre le déploiement d'une stratégie commerciale centrée sur l'intensification de la relation client et l'optimisation des synergies. En **Roumanie (BRD)**, en réponse à un environnement dégradé, le Groupe a maintenu des mesures de réduction des coûts et une politique sélective d'octroi de crédits. La maîtrise des frais de gestion a permis de limiter la baisse du résultat d'exploitation et d'extérioriser une contribution positive au RNPG de 77 M EUR en 2010. En Grèce,

les politiques d'ajustement du dispositif (effectifs en baisse de -16% et 24 fermetures d'agences en 3 ans) et de contrôle des risques ont été reconduites.

Au total, les revenus des Réseaux Internationaux s'élèvent à 4 930 M EUR.

A 2 769 M EUR, les frais de gestion annuels sont stables* par rapport à 2009, traduisant d'une part, la maîtrise des dépenses dans les implantations d'Europe centrale et orientale et d'autre part, un développement organique concentré dans les bassins les plus dynamiques.

Le pôle affiche un résultat brut d'exploitation annuel de 2 161 M EUR en 2010, en progression de +1,4%* par rapport à 2009. Au total, le coefficient d'exploitation diminue de 0,3 point par rapport à 2009, à 56,2%.

A 196 points de base, le coût du risque des Réseaux Internationaux est stable par rapport à 2009 (195 points de base). Cette évolution est marquée par des tendances contraires : d'une part en Russie et en République tchèque où le coût du risque est en nette baisse et d'autre part en Grèce et en Roumanie où il s'est fortement accru en raison d'un environnement macroéconomique dégradé.

Au global, les Réseaux Internationaux dégagent un résultat net part du Groupe de 492 M EUR en 2010 (+7,5%* par rapport à 2009).

Banque de Financement et d'Investissement

(En M EUR)	2009	2010	Variation	
Produit net bancaire	7 028	7 836	+11,5%	+7,5% *
<i>dont Financement et Conseil</i>	2 510	2 744	+9,3%	+3,5% *
<i>dont Global Markets⁽¹⁾</i>	7 338	5 021	-31,6%	-32,9% *
<i>dont Actifs gérés en extinction</i>	(2 820)	71	n/s	n/s *
Frais de gestion	(3 981)	(4 706)	+18,2%	+14,0% *
Résultat brut d'exploitation	3 047	3 130	+2,7%	-0,8% *
Coût net du risque	(2 320)	(768)	-66,9%	-67,6% *
<i>dont Actifs gérés en extinction</i>	(1 398)	(696)	-50,2%	-50,4% *
Résultat d'exploitation	727	2 362	x3,2	x3,0 *
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(7)	(7)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	52	9	-82,7%	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(93)	(624)	x 6,7	
Résultat net	679	1 740	x 2,6	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	16	10	-37,5%	
Résultat net part du Groupe	663	1 730	x2,6	x2,6 *
Coefficient d'exploitation	56,6%	60,1%		
Fonds propres moyens	8 961	9 129	+1,9%	

* à périmètre et change constants.

(1) Dont « Actions » 2 466 M EUR en 2010 (3 431 M EUR en 2009) et « Taux, Change, Matières Premières » 2 555 M EUR en 2010 (3 907 M EUR en 2009).

L'année 2010 s'est caractérisée par un environnement de marché perturbé et sans tendance, marqué par l'amplification des tensions sur les dettes souveraines européennes en mai et novembre. Dans ce contexte, la **Banque de Financement et d'Investissement, SG CIB**, a su adapter son modèle tourné vers les clients et appliquer une politique stricte de gestion des risques, afin d'extérioriser des revenus solides et équilibrés. A 7 836 M EUR, dont 71 M EUR au titre des actifs gérés en extinction, les revenus sont en hausse de +7,5%* (+11,5% en données courantes) par rapport à 2009. Le pôle démontre sa capacité à faire face aux évolutions du marché, en développant son activité de conseil ainsi que son offre produit, et à anticiper les évolutions réglementaires qui vont conduire à une désintermédiation plus importante du financement des entreprises en Europe.

Les métiers de **Financement et Conseil** réalisent une très bonne année 2010 et affichent des revenus à 2 744 M EUR, en hausse de +3,5%* (+9,3% en données courantes) par rapport à 2009. Les activités de financements structurés ont été particulièrement dynamiques et augmentent leur contribution aux revenus de la ligne-métier (+17% par rapport à 2009), grâce notamment aux financements de ressources naturelles (+36% par rapport à 2009). SG CIB a ainsi participé au projet *China Wind Power⁽¹⁾* de financement d'une ferme éolienne en Asie-Pacifique et financé des projets sociaux et environnementaux à travers le monde, tels que le financement d'un ensemble d'unités de production d'énergie solaire pour le compte d'EDF et d'hôpitaux en République Dominicaine. Son expertise lui vaut d'être reconnu « Meilleur arrangeur en financement export » pour la 9^e année consécutive (*Trade Finance Magazine*, juin 2010) et « Meilleur établissement de

(1) *Project Finance International* : opération de l'année.

financement de projet en Asie » (*Euromoney Magazine*, juillet 2010). Les activités de levée de capitaux conservent leur positionnement de premier plan sur les marchés dettes et actions : n°1 sur les « émissions actions et produits sur actions en France »⁽¹⁾ (n°5 en 2009), n°2 sur les « émissions obligataires en euros par les souverains »⁽²⁾ (n°3 en 2009) et n°3 sur les « émissions obligataires en euros par les entreprises »⁽²⁾ (n°3 en 2009). La ligne-métier affiche de bonnes performances sur les financements d'acquisition et les financements à effet de levier, ces derniers étant en croissance de +42% par rapport à 2009. Avec des mandats de conseil sur des opérations significatives telles que l'acquisition d'Areva T&D par Alstom et la fusion d'International Power avec GDF Suez Energy, l'expertise du Groupe a été récompensée par le titre de « Conseil de l'année en fusions acquisitions en France » (*Acquisitions Monthly*, décembre 2010).

En 2010, les **Activités de Marché** affichent des revenus de 5 021 M EUR, en baisse de -32,9%* (-31,6% en données courantes) par rapport à 2009, pénalisée par des conditions de marché difficiles notamment au deuxième trimestre et des tensions sur la dette souveraine en zone euro.

Les revenus **Actions** s'établissent à 2 466 M EUR en 2010, soit une baisse de -28% par rapport à 2009. Malgré des paramètres de marché défavorables (volatilité élevée, hausse de la corrélation, faibles volumes), l'activité commerciale a bien résisté et démontre la solidité de la franchise. A partir du troisième trimestre, la ligne-métier a bénéficié de l'amélioration des indices et a affiché de bonnes performances sur les produits de flux et structurés. En 2010, SG CIB a une nouvelle fois été élu « meilleur établissement de l'année en dérivés actions » (*Risk magazine*, janvier 2011). L'expertise de la ligne-métier est également confirmée par le maintien de ses positions de premier plan sur les marchés *warrants* (n°1 mondial avec 12,4% de parts de marché en 2010) et ETF (n°2 européen avec 20,3% de parts de marché fin 2010). Lyxor démontre encore une fois le dynamisme de son activité avec une augmentation de ses encours sous gestion de 7,5 Md EUR à 96,1 Md EUR fin 2010, soit une hausse de +8%⁽³⁾ par rapport à fin 2009. Il se voit par ailleurs attribuer les titres de « Meilleure plateforme de comptes gérés » (*Hedgeweek Awards*, mars 2010) et de « #1 Global Provider in ETF » (*Risk Magazine Institutional Investors Ranking*, juin 2010).

Dans une conjoncture marquée par la dégradation des paramètres de marché, les activités **Taux, Changes et**

Matières premières dégagent des revenus en baisse de -35% par rapport à 2009, à 2 555 M EUR. La baisse des volumes et des marges commerciales a eu des conséquences négatives sur les activités liées aux produits de flux, notamment sur les taux. Les résultats de la franchise produits structurés sont en revanche satisfaisants, confirmant la pertinence de l'approche *cross-asset* mise en place depuis 2009. La part de marché sur la plateforme électronique « FX All » progresse sur l'année de 0,7 point à 4,3%.

Tout au long de l'année, le Groupe a mis en œuvre une politique active de réduction des **actifs gérés en extinction** qui s'est traduite par 8,6 Md EUR de cessions et amortissements. Après avoir enregistré des revenus fortement négatifs en 2009 (-2 820 M EUR), les revenus de 2010 sont positifs à 71 M EUR.

Les **frais de gestion** augmentent de +14,0%* en 2010 par rapport à 2009 (+18,2% en données courantes), notamment sous l'effet des investissements réalisés pour transformer le modèle opérationnel. Par ailleurs, dans sa stratégie affirmée de développer l'orientation client, le pôle a renforcé ses équipes de couverture commerciale en recrutant des « *senior bankers* », des originateurs sur les activités de financement et conseil ainsi que des forces de vente sur les activités de marché. Afin de toujours mieux servir ses clients en leur donnant accès aux principaux bassins d'investisseurs, SG CIB a enrichi son offre produits en lançant sa plateforme d'exécution globale sur le change et sa couverture des grandes devises en obtenant le statut de « *primary dealer* » de bons du trésor britanniques et américains (respectivement depuis septembre 2010 et février 2011).

Sur l'année, le coefficient d'exploitation des activités pérennes s'établit à 59,7% (60,1% pour le pôle), soit un niveau parmi les plus compétitifs de l'industrie. Au total, le résultat brut d'exploitation s'établit à 3 131 M EUR en 2010.

Traduction d'une prise de risques prudente et de la qualité du portefeuille de crédit, le **coût net du risque** annuel des activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement est très faible (5 points de base contre 79 points de base en 2009). A -696 M EUR sur 2010, la charge du risque des actifs gérés en extinction est conforme aux anticipations, divisée par 2 par rapport à 2009.

La Banque de Financement et d'Investissement extériorise un résultat d'exploitation de 2 362 M EUR sur l'année (contre 727 M EUR en 2009) et une contribution au résultat net part du groupe de 1 730 M EUR (contre 663 M EUR en 2009).

(1) Thomson Reuters, décembre 2010 et 2009.

(2) Classements IFR, décembre 2010 et 2009.

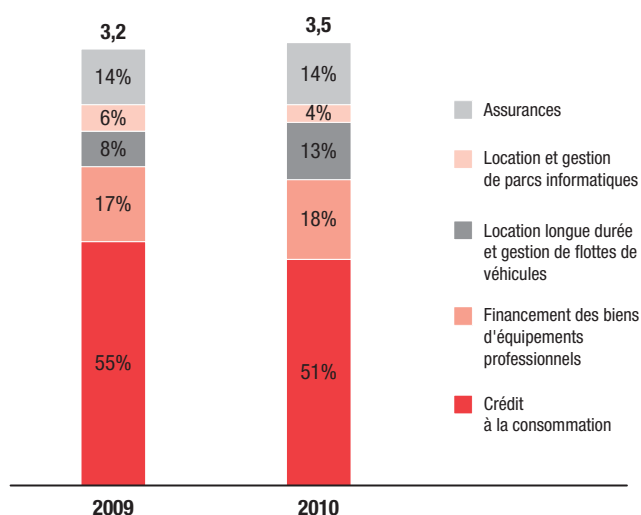
(3) A périmètre constant, SGAM Fortune exclu.

Services Financiers Spécialisés et Assurances

(En M EUR)	2009	2010	Variation	
Produit net bancaire	3 239	3 539	+9,3%	+7,8% *
Frais de gestion	(1 818)	(1 841)	+1,3%	-0,1% *
Résultat brut d'exploitation	1 421	1 698	+19,5%	+17,0% *
Coût net du risque	(1 224)	(1 174)	-4,1%	-7,0% *
Résultat d'exploitation	197	524	x2,7	x2,7 *
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(16)	(5)	+68,8%	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(54)	(12)	+77,8%	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(44)	0	+100,0%	
Charge fiscale	(48)	(148)	x3,1	
Résultat net	35	359	x10,3	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	9	16	+77,8%	
Résultat net part du Groupe	26	343	x13,2	x4,0 *
Coefficient d'exploitation	56,1%	52,0%		
Fonds propres moyens	4 564	4 831	+5,9%	

* à périmètre et change constants.

DECOMPOSITION DU PNB DES SERVICES FINANCIERS SPECIALISES ET ASSURANCES (EN Md EUR)



Le pôle **Services Financiers Spécialisés et Assurances** regroupe :

- les **Services Financiers Spécialisés** (Crédit à la consommation, Financement des biens d'équipement professionnel, Location longue durée et gestion de flottes de véhicules, Location et gestion de parcs informatiques⁽¹⁾) ;
- l'**assurance-vie** et l'**assurance-dommages**.

(1) Activité cédée en octobre 2010.

La contribution au résultat du Groupe du pôle **Services Financiers Spécialisés et Assurances** est en nette hausse en 2010 à 343 M EUR, témoignant de la bonne dynamique des activités assurances et du redressement des métiers de financement.

Le métier de **Crédit à la consommation** amorce en 2010 une reprise de la production, qui s'élève à 11,4 Md EUR (+0,5%* par rapport à 2009 hors Italie), notamment en Russie (+44,3%* par rapport à 2009). Compte tenu du contexte économique encore fragile, le Groupe a conservé sa politique d'octroi de crédits très sélective et a poursuivi sa stratégie de recentrage des activités sur les bassins géographiques porteurs. L'année 2011 sera notamment consacrée au redressement de la filiale italienne afin de rétablir pleinement la performance du métier de Crédit à la consommation à l'horizon 2012.

La production de crédits du métier de **Financement des biens d'équipements professionnels** a repris graduellement, dans le sillage des investissements des entreprises. Sur l'année, la production s'établit à 7,3 Md EUR (hors affacturation), en recul limité par rapport à 2009 (-3,6%*). Les marges de crédit se sont maintenues à un bon niveau. Leader européen sur ce marché, le Groupe a consolidé ses positions, notamment en matière de financement multi-pays à l'égard des constructeurs de biens d'équipements (*vendor program*).

Le métier de **Location longue durée et gestion de flottes de véhicules** affiche en 2010 une croissance soutenue avec la mise en location de près de 214 000 véhicules (+21,2%⁽¹⁾ par rapport à 2009). Au global, le parc de véhicules (841 000 unités à fin 2010) est en progression de +6,5%⁽¹⁾ par rapport à 2009, porté par la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Le marché du véhicule d'occasion s'est sensiblement amélioré sur l'année, permettant un net redressement des performances financières du métier.

En 2010, le produit net bancaire des **Services Financiers Spécialisés** s'établit à 3 027 M EUR, en hausse de +6,9%* par rapport à 2009 (+8,6% en données courantes). Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1 390 M EUR, en progression par rapport à 2009 (+17,0%* et +20,0% en données courantes) et le coefficient d'exploitation s'améliore de 4,3 points, à 54,1% en 2010.

L'activité **Assurances** réalise une très bonne année, tant en France qu'à l'international. En assurance-vie, dans un contexte de taux favorable, la collecte nette atteint un niveau record de 5,4 Md EUR en 2010 (+42,6%* par rapport à 2009), concentrée sur les supports en euros. L'assurance-dommages a également démontré son dynamisme en 2010, tant sur le segment Auto que celui de l'Habitation, avec une production en hausse de +14,9% (hors assurance des moyens de paiements) par rapport à 2009.

Le produit net bancaire de l'activité **Assurances** s'élève à 512 M EUR en 2010, en progression de +13,0%* par rapport à 2009.

Le coût du risque des Services Financiers Spécialisés s'élève à 221 points de base (256 points de base en 2009), révélant une baisse significative de 35 points de base, notamment sur le Financement d'équipements. Sur les métiers de Crédit à la consommation, la diminution du coût du risque est également marquée hormis en Italie.

Au total, le pôle **Services Financiers Spécialisés et Assurances** extériorise en 2010 un résultat d'exploitation de 524 M EUR contre 197 M EUR en 2009. Le résultat net part du Groupe s'élève à 343 M EUR, alors qu'il était de 26 M EUR en 2009.

(1) A isopérimètre.

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

(En M EUR)	2009	2010	Variation	
Produit net bancaire	2 534	2 270	-10,4%	-6,2% *
Frais de gestion	(2 228)	(2 002)	-10,1%	-2,7% *
Résultat brut d'exploitation	306	268	-12,4%	-23,5% *
Coût net du risque	(40)	(7)	-82,5%	-90,0% *
Résultat d'exploitation	266	261	-1,9%	-14,1% *
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	(1)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	100	n/s	
Charge fiscale	(60)	(71)	+18,3%	
Résultat net	205	289	+41,0%	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	4	0	-100,0%	
Résultat net part du Groupe	201	289	+43,8%	-18,0% *
Coefficient d'exploitation	87,9%	88,2%		
Fonds propres moyens	1 343	1 419	+5,7%	

* A périmètre et change constants, hors l'activité « Gestion d'Actifs » suite à la création d'Amundi.

Le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** regroupe trois activités :

- **la Banque Privée** (Société Générale Private Banking) ;
- **la Gestion d'Actifs** (Amundi, TCW) ;
- **les Services aux Investisseurs** (Société Générale Securities & Services) et **Courtage** (Newedge).

Sur l'année 2010, le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** a amélioré ses performances et renforcé ses positions commerciales. La **Banque Privée**, avec des actifs gérés à 84,5 Md EUR (contre 75,4 Md EUR fin 2009), consolide ses positions à la fois en France et en Europe. La dynamique des métiers de **Services aux Investisseurs** se traduit par une progression sur un an de +9,4% des actifs en conservation et par l'obtention du titre de « conservateur de l'année en France » (*ICFA European Awards*, novembre 2010). **Newedge** maintient sa position de leader et ses parts de

marché (12,1% en 2010 sur les principaux marchés dont il est membre). Enfin, l'activité de **Gestion d'Actifs** affiche chez TCW un retour à une collecte positive en fin d'année.

En dépit de bonnes performances commerciales, le contexte macro-économique reste encore peu favorable aux activités du pôle, notamment en raison de la persistance de taux d'intérêt historiquement bas et d'investisseurs privés et institutionnels encore très prudents face à des marchés incertains. Les revenus 2010 du pôle s'établissent à 2 270 M EUR, en retrait de -6,2% * (-10,4% en données courantes) par rapport à 2009. Les efforts d'optimisation de l'efficacité opérationnelle ont permis de diminuer les frais de gestion de -2,7% * (-10,1% en données courantes par rapport à 2009) à 2 002 M EUR. Le résultat brut d'exploitation s'établit sur l'année à 268 M EUR, soit une baisse de -23,5% * (-12,4% en données courantes par rapport à 2009). Pour 2010, la contribution du pôle au résultat net part du Groupe s'élève à 289 M EUR contre 201 M EUR pour 2009.

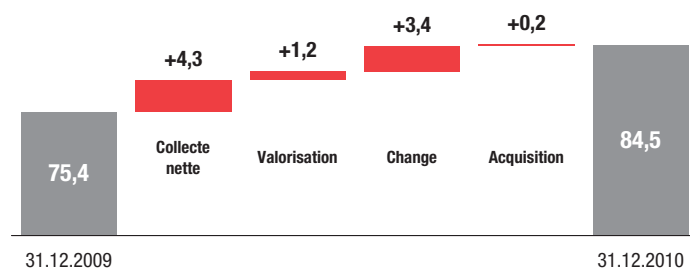
* Les variations à périmètre et taux de change constant s'entendent hors l'activité « Gestion d'Actifs » suite à la création d'Amundi.

■ Banque Privée

(En M EUR)	2009	2010	Variation	
Produit net bancaire	829	699	-15,7%	-17,9% *
Frais de gestion	(526)	(551)	+4,8%	+1,3% *
Résultat brut d'exploitation	303	148	-51,2%	-51,8% *
Coût net du risque	(38)	(4)	-89,5%	-89,5% *
Résultat d'exploitation	265	144	-45,7%	-46,5% *
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/s	
Charge fiscale	(60)	(33)	-45,0%	
Résultat net	205	111	-45,9%	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>n/s</i>	
Résultat net part du Groupe	205	111	-45,9%	-46,6% *
Coefficient d'exploitation	63,4%	78,8%		
Fonds propres moyens	440	454	+3,2%	

* à périmètre et change constants.

ACTIFS GERES (EN Md EUR)



En 2010, la Banque Privée démontre la qualité de sa franchise : Société Générale Private Banking a été élue « meilleure banque privée en France » et « Meilleure Banque Privée pour son offre de produits structurés en Europe » (*Euromoney magazine*, février 2011).

Les actifs gérés par la ligne-métier s'établissent en fin d'année 2010 à 84,5 Md EUR, en progression de +9,1 Md EUR (+12,1% par rapport à fin 2009). Cette croissance tient compte d'une collecte annuelle solide de +4,3 Md EUR, soit un taux annualisé de 5,7%, renforcée par des effets « marché » de +1,2 Md EUR, « change » de +3,4 Md EUR, et périmètre de +0,2 Md EUR.

A 699 M EUR, les revenus de la ligne-métier reculent de -17,9%* (-15,7% en données courantes) par rapport à 2009, et intègrent des éléments exceptionnels de -81 M EUR, correspondant pour une trentaine de millions d'euros à une dépréciation sur titres et pour le solde à des provisions sur risques opérationnels localisés. La performance financière de 2010 reste aussi marquée par une baisse du taux de marge à 98 pb⁽¹⁾ en 2010, contre 116 pb en 2009, qui s'explique notamment par une moindre contribution de l'activité de trésorerie (effet de la baisse des *spreads* et des taux sur le marché monétaire). Parallèlement, les commissions et les marges d'intérêt commerciales progressent de 8,6% sur l'année (conséquence de l'augmentation des marges sur crédits et sur dépôts).

(1) Hors éléments exceptionnels.

A 551 M EUR, les frais de gestion affichent une augmentation limitée en 2010 par rapport à 2009 (+1,3%*, +4,8% en données courantes). La ligne-métier a engagé un programme de développement visant à renforcer son dispositif commercial et ses fonctions support, ce qui a conduit à une augmentation des effectifs de 113 personnes sur ses implantations en France,

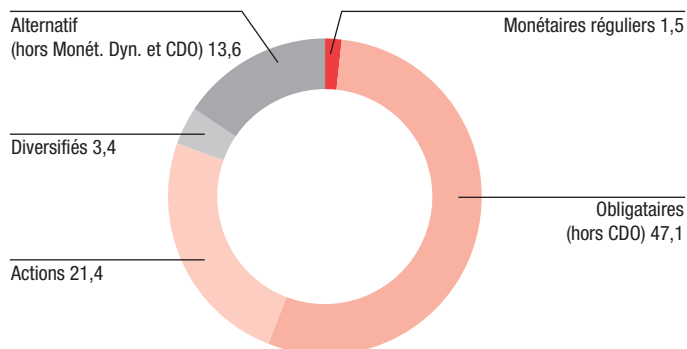
au Luxembourg, au Royaume-Uni, à Monaco et au Moyen-Orient.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'établit à 148 M EUR (303 M EUR en 2009) et la contribution de la ligne-métier au résultat net part du Groupe s'élève à 111 M EUR (205 M EUR en 2009).

Gestion d'Actifs

(En M EUR)	2009	2010	Variation
Produit net bancaire	646	477	-26,2%
Frais de gestion	(656)	(457)	-30,3%
Résultat brut d'exploitation	(10)	20	n/s
Coût net du risque	0	(3)	n/s
Résultat d'exploitation	(10)	17	n/s
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	(1)	n/s
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	100	n/s
Charge fiscale	4	(5)	n/s
Résultat net	(7)	111	n/s
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	3	0	-100,0%
Résultat net part du Groupe	(10)	111	n/s
Coefficient d'exploitation	n/s	95,8%	
Fonds propres moyens	388	441	+13,7%

DECOMPOSITION DES ACTIFS GERES PAR PRODUITS A FIN 2010 (EN Md EUR)



Après trois trimestres de décollecte significative (-16,9 Md EUR) mais attendue chez TCW, suite à la restructuration engagée fin 2009, la dynamique commerciale positive s'est traduite par une collecte de 0,8 Md EUR au dernier trimestre 2010. Par ailleurs, l'intégration réussie de MetWest et l'expertise de ses équipes permettent d'anticiper dès 2011 un développement commercial solide du nouvel ensemble TCW. Avec sept fonds TCW et Metwest classés cinq étoiles au classement Morningstar, TCW peut s'appuyer sur de très bonnes performances, en particulier celles des fonds « US Fixed Income Total Return Bond » de TCW et de MetWest, (respectivement 3,8 Md EUR et 8,7 Md EUR d'actifs gérés) pour soutenir le développement du fonds de commerce. Après prise en compte d'un effet « marché » de +4,6 Md EUR, d'un effet « change » de +5,5 Md EUR et d'un effet périmètre de +23,1 Md EUR (dont 22,2 Md EUR lié à l'intégration de MetWest), les actifs sous gestion s'établissent fin décembre à 87,0 Md EUR (contre 70,0 Md EUR fin décembre 2009).

Dans un contexte de changements de périmètre importants, liés d'une part à l'apport des activités de SGAM à Amundi et d'autre part, l'acquisition de MetWest par TCW, les revenus tout comme les frais de gestion de la ligne-métier reculent sur un an de respectivement -32,7%* (-26,2% en données courantes) à 477 M EUR et -35,2%* (-30,3% en données courantes) à 457 M EUR.

Sur l'année 2010, le résultat brut d'exploitation ressort à 20 M EUR en 2010 contre -10 M EUR en 2009.

Après prise en compte de la contribution d'Amundi (100 M EUR), le résultat net part du Groupe s'établit à 111 M EUR contre -10 M EUR en 2009.

■ Services aux Investisseurs (SGSS) et Courtage (Newedge)

(En M EUR)	2009	2010	Variation	
Produit net bancaire	1 059	1 094	+3,3%	+3,1%*
Frais de gestion	(1 046)	(994)	-5,0%	-4,8%*
Résultat brut d'exploitation	13	100	x7,7	x5,9*
Coût net du risque	(2)	0	-100,0%	-100,0%*
Résultat d'exploitation	11	100	x9,1	x6,7*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/s	
Charge fiscale	(4)	(33)	n/s	
Résultat net	7	67	x9,6	
dont participations ne donnant pas le contrôle	1	0	n/s	
Résultat net part du Groupe	6	67	x11,2	x7,4*
Coefficient d'exploitation	98,8%	90,9%		
Fonds propres moyens	515	524	+1,7%	

* à périmètre et change constants.

Sur l'année, les métiers de **Services aux Investisseurs** et de **Courtage** affichent des revenus en hausse de +3,1%* à 1 094 M EUR.

Les activités **Services aux Investisseurs** affichent une bonne dynamique commerciale en remportant des mandats tels que Credit Suisse Securities Europe. Par ailleurs, la ligne-métier a signé des partenariats commerciaux avec US Bancorp aux Etats-Unis, National Bank of Abu Dhabi au Moyen-Orient et Oddo en France. Les actifs en conservation augmentent sur un an de +9,4% par rapport à fin décembre 2009 et les actifs administrés restent stables (respectivement à 3 362 Md EUR et à 455 Md EUR). Grâce aux performances commerciales, l'impact négatif du niveau historiquement bas des taux (EONIA à 0,43% en moyenne sur l'année) a été contenu. Par ailleurs, l'activité a été primée en 2010 comme « meilleur fournisseur

européen de services titres » par le magazine *Financial-i* et « Conservateur de l'année en France » par le magazine *ICFA (International Custody & Fund Administration)*.

Dans un environnement volatil où les volumes sont en hausse, l'activité de **Courtage** enregistre une progression de ses revenus par rapport à 2009. Newedge maintient sa position de n°1 sur le marché US (*Futures Commission Merchants*, novembre 2010) et affiche une part de marché de 12,1%.

Sous l'effet des mesures de réduction des coûts, les métiers de **Services aux Investisseurs** et de **Courtage** affichent des frais de gestion à 994 M EUR, en baisse de -4,8%* (-5,0% en données courantes) par rapport à 2009. Le résultat brut d'exploitation et la contribution de la ligne-métier au résultat net part du Groupe progressent respectivement à 100 M EUR (contre 13 M EUR en 2009) et à 67 M EUR (contre 6 M EUR en 2009).

Hors Pôles

(En M EUR)	2009	2010	Variation
Produit net bancaire	(3 286)	52	n/s
Frais de gestion	(147)	(169)	+15,0%
Résultat brut d'exploitation	(3 433)	(117)	+96,6%
Coût net du risque	4	(7)	n/s
Résultat d'exploitation	(3 429)	(124)	+96,4%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	726	17	-97,7%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(2)	3	n/s
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	2	0	-100,0%
Charge fiscale	1 204	94	+92,2%
Résultat net	(1 499)	(10)	+99,3%
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>179</i>	<i>160</i>	<i>-10,6%</i>
Résultat net part du Groupe	(1 678)	(170)	+89,9%

Le résultat brut d'exploitation **Hors Pôles** de 2010 s'établit à -117 M EUR contre -3 433 M EUR en 2009. Sur l'ensemble de l'année, il intègre en particulier :

- la réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de crédits corporates pour -59 M EUR (-1 622 M EUR en 2009) ;
- la réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre du Groupe à hauteur de 427 M EUR (-720 M EUR en 2009) ;
- le résultat sur le portefeuille de participations qui s'établit à 64 M EUR, contre -71 M EUR en 2009. Ce résultat sur le

portefeuille de participations intègre notamment des dépréciations durables (-8 M EUR en 2010 contre -75 M EUR en 2009) ainsi que les produits de la cession de participations (+72 M EUR en 2010 contre +4 M EUR en 2009).

Au 31 décembre 2010, le prix de revient IFRS du portefeuille de participations industrielles s'établit à 0,61 Md EUR, pour une valeur de marché de 0,84 Md EUR.

Notes méthodologiques

1- Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 15 février 2011

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2009 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.

2- Le ROE du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens, c'est-à-dire des capitaux propres moyens

part du Groupe en IFRS, en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période et, depuis 2006, aux porteurs des TSDI reclassés (336 M EUR en 2010 vs 398 M EUR en 2009).

3- Pour le calcul du **bénéfice net par action**, le « résultat net part du Groupe de la période » est corrigé (réduit dans le cas d'un bénéfice et augmenté dans le cas d'une perte) des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de :

- TSS (311 M EUR en 2010 vs 313 M EUR en 2009) ;
- TSDI reclassés en capitaux propres (25 M EUR en 2010 vs 25 M EUR en 2009).

Ce bénéfice net par action est alors déterminé en rapportant le résultat net part du Groupe de la période ainsi corrigé au nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de *trading* détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

4- L'actif net correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite (i) des TSS (6,4 Md EUR), des TSDI reclassés (0,9 Md EUR) et (ii) des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de *trading* détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité. Le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions ordinaires émises au 31 décembre 2010 (y compris actions de préférence), hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de *trading* détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

Société Générale rappelle que des informations relatives aux résultats de l'exercice sont également disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

POLITIQUE FINANCIERE

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Tier 1) cohérent avec le statut boursier du titre et la cible du Groupe.

Le ratio Tier 1 en environnement Bâle 2 se situe à fin 2010 à 10,6%. La légère baisse par rapport à fin 2009 (-14 pb) résulte des évolutions respectives des ressources et des emplois de fonds propres sur l'exercice.

Structure financière du Groupe

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2010 à 46,4 Md EUR⁽¹⁾ (42,2 Md EUR à fin 2009) et l'actif net par action à 54,0 EUR (intégrant -0,27 EUR de moins-values latentes) en progression de +10,3% sur l'année.

En 2010, Société Générale a racheté 2,9 millions de titres dans le cadre de la couverture des actions gratuites octroyées aux salariés. Hors actions détenues dans le cadre des activités de *trading*, le Groupe détient ainsi, à fin 2010, 12,3 millions d'actions d'auto-détention et 9,0 millions d'autocontrôle (représentant au total 2,85% du capital). Par ailleurs, Société Générale détient 7,5 millions d'options d'achat sur son propre titre en couverture de plans attribués à ses salariés.

Dans le référentiel Bâle 2, les encours pondérés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 334,8 Md EUR contre 324,1 Md EUR à fin décembre 2009. Le ratio Tier 1 à fin d'année s'élève à 10,6%⁽²⁾ (dont 8,5% pour le Core Tier 1). Celui-ci intègre les effets liés au versement d'un dividende de 1,75 EUR par action (soit un taux de distribution de 35%), tel qu'il est proposé par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Par ailleurs, le Conseil d'administration propose également d'offrir aux actionnaires qui en feront le choix, la possibilité du paiement du dividende en actions nouvellement émises.

Le Groupe est noté A+ par S&P et Fitch et Aa2 par Moody's.

Pilotage en environnement Bâle 2

Le groupe Société Générale utilise depuis le 1^{er} janvier 2008 les méthodes avancées (IRBA et AMA) pour le calcul de ses

exigences minimales en fonds propres et l'extension du périmètre d'application des méthodes avancées se poursuit au sein du Groupe.

Les systèmes de mesure des risques sont régulièrement enrichis. Par exemple, des analyses de portefeuilles portant sur l'ensemble des engagements du Groupe sont réalisées et présentées à la Direction du Groupe, afin d'analyser le profil de risques des portefeuilles de crédits selon des axes sectoriels et géographiques.

Par ailleurs, le Groupe poursuit de façon continue le développement de son dispositif de *stress-tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer la résilience du Groupe à des *scenarii* de crises macroéconomiques. Ceux-ci sont intégrés et déclinés dans les différentes composantes de la gestion des équilibres financiers et du ratio Tier 1 ; ils sont conduits régulièrement (*a minima* annuellement) dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ces exercices de *stress-tests* sont présentés au Comité des risques. Le Groupe a en outre participé en juillet 2010 à l'exercice de *stress-test* européen mené sous l'égide du CEBS (*Committee of European Banking Supervisors*, nouvellement rebaptisé EBA). Les résultats ont confirmé la bonne capacité de résilience du Groupe, en affichant un ratio Tier 1 de 10,0% en *scenario adverse* incluant les chocs sur les encours souverains, soit un niveau en phase avec la moyenne des pairs et qui montre la capacité du Groupe à assurer correctement le financement de l'économie à la fois en *scenario* central et en environnement fortement dégradé.

L'exercice 2010 a été marqué par le développement du dispositif d'appétit pour le risque, dont l'objectif consiste à améliorer le pilotage stratégique du Groupe. Ce dispositif formalise la fixation et la validation de cibles, par le Conseil d'administration, de certains indicateurs-clés du Groupe, tout en intégrant une analyse du couple rendement/risque des métiers, et contribue ainsi à apporter une vision complémentaire à celle de l'exercice des *stress-tests* globaux. Les premiers indicateurs ont fait l'objet d'une présentation au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, ainsi qu'au Conseil d'administration. Ce dispositif doit également permettre, à terme, à la Direction du Groupe de suivre de façon récurrente différents indicateurs relatifs aux risques supportés par l'ensemble du Groupe, d'analyser plus finement les évolutions des profils de risques des divers métiers qui constituent le Groupe, et de développer une vision synthétique par nature de risques (risque de marché, risque de crédit, risque opérationnel, autres risques).

(1) Ce montant comprend notamment (i) 6,4 Md EUR de titres super-subordonnés, 0,9 Md EUR de titres subordonnés à durée indéterminée et (ii) des moins-values latentes nettes pour -0,20 Md EUR.

(2) Hors effets du floor (exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers) : -28 points de base sur le ratio Tier 1.

■ Evolution réglementaire

Afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de *rating* des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et afin de réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR), le Comité de Bâle a publié en juillet 2009 de nouvelles propositions (dites Bâle 2.5) en introduisant une charge en fonds propres au titre du risque spécifique de marché (risque de migration de *rating* et de défaut sur les émetteurs dans les portefeuilles de négociation) : l'IRC (« *Incremental Risk Charges* »), le CRM (« *Comprehensive Risk Measurement* », spécifiques aux portefeuilles de *trading* de corrélation). De plus, le régulateur exige un calcul de VaR stressée estimée sur une période de crise. L'évolution concernant le risque spécifique sur les portefeuilles de négociation est applicable à compter du 31 décembre 2011.

Fin décembre 2010 le Comité de Bâle a par ailleurs publié le texte définitif des mesures d'amélioration de la résilience du système bancaire international dont la crise a mis en évidence les faiblesses. Ces propositions dites « Bâle 3 » réforment le cadre prudentiel applicable à la définition des fonds propres et visent également à renforcer les exigences en fonds propres pour la couverture de certains risques. Ces propositions ont fait l'objet d'une consultation publique et d'études quantitatives d'impact au cours de l'année 2010, auxquelles le groupe Société Générale a participé. Les grands principes de cette réforme ont été arrêtés par les Chefs d'Etats lors du sommet de Séoul en novembre 2010. La réforme Bâle 3 est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013.

Création et utilisation des fonds propres du Groupe en 2010

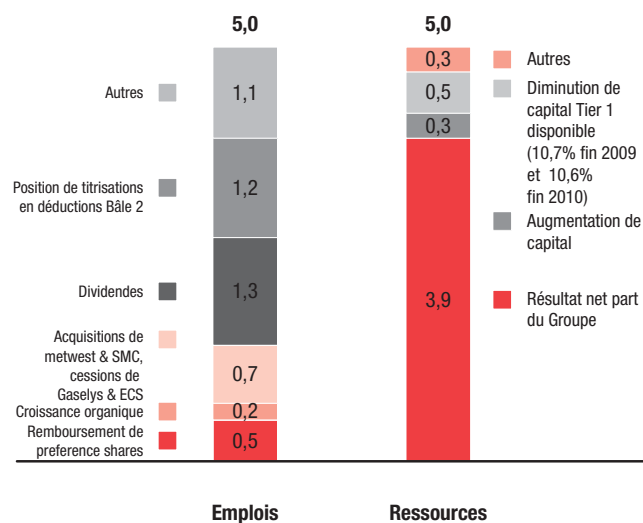
En 2010, les mouvements concernant les fonds propres ont été les suivants :

En ressources :

- le résultat net part du Groupe de 3,9 Md EUR ;
- le produit des émissions nettes de capital pour 0,3 Md EUR, dont l'augmentation de capital réservée aux salariés pour 0,2 Md EUR et le paiement du dividende en actions pour 0,1 Md EUR ;
- divers éléments pour 0,3 Md EUR (dont 0,2 Md EUR au titre des participations ne donnant pas le contrôle).

En emplois :

- le remboursement de *preference shares* éligibles en Tier 1 pour 0,5 Md EUR ;
- le produit de la croissance interne, limité à 0,2 Md EUR (hors effet change) et reflétant ainsi une croissance maîtrisée des encours pondérés du Groupe sur l'année 2010 ;
- le financement d'opérations de croissance externe pour 0,7 Md EUR, avec notamment les acquisitions de MetWest et de SMC ainsi que les cessions de Gaselys et ECS ;
- le dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale au titre de l'exercice de 2010 ;
- les positions de titrisations mal notées venant en déduction des fonds propres pour 1,2 Md EUR (hors effet change) ;
- divers éléments pour 1,1 Md EUR (dont 0,4 Md EUR lié aux rémunérations des instruments de capitaux propres et 0,3 Md EUR lié à la neutralisation du résultat propre).



Financement des principaux investissements en cours

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

■ NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCES

Conformément à la stratégie d'innovation du groupe Société Générale, de nombreux nouveaux produits ont été lancés en 2010, parmi lesquels les plus importants sont les suivants :

Métier	Nouveaux produits ou services	
Réseaux France	Option de crédit sur les cartes de paiement (Société Générale)	Lancement par le réseau Société Générale d'une option « crédit » sur ses cartes de paiement. Cette option permet au titulaire d'une carte de paiement de choisir, lors d'une transaction de paiement ou de retrait d'espèce, entre un débit sur son compte bancaire (selon le type de débit de la carte) et un crédit (imputé sur sa réserve renouvelable, préalablement souscrite).
	Produit d'épargne obligatoire ARIMEO (Société Générale)	Lancement par le réseau Société Générale d'un nouveau placement permettant d'investir en bourse et de profiter du potentiel de hausse des marchés actions de la zone euro avec la garantie de récupérer l'intégralité du capital net investi à l'échéance de 8 ans (après frais sur versement et hors frais de gestion propres aux contrats d'assurance-vie ou de capitalisation sur lesquels a été réalisé l'investissement).
	Service MoneyCenter (Boursorama)	Lancement par Boursorama d'un service de gestion de l'ensemble des comptes – y compris externes – sur l'espace client, fournissant une représentation graphique de l'ensemble des comptes bancaires et des actifs patrimoniaux. Ce produit dispose d'une fonction – manuelle d'agrégation des comptes permettant une gestion multi-comptes. Il permet en outre la catégorisation des dépenses et des revenus, l'envoi d'alerte mail sur des opérations, le suivi de l'évolution de la valorisation de biens patrimoniaux (immobilier inclus) et l'enregistrement des contrats et des factures.
	Service d'Epargne Solidaire (Société Générale)	Lancement par le réseau Société Générale du Service d'Epargne Solidaire qui donne la possibilité de reverser une partie ou la totalité des intérêts d'un livret d'épargne à une ou plusieurs associations reconnues d'utilité publique. (le 1 ^{er} versement s'effectuera début 2012 sur les intérêts acquis en 2011).
	Crédit Moyen terme express (Société Générale)	Lancement par le réseau Société Générale du Crédit Moyen terme express qui permet d'accélérer la procédure d'octroi de crédit sur les financements matériels jusqu' à 150 000 EUR sur une durée de 5 ans maximum, avec nantissement du matériel financé.
	Prêt PME avec couverture de taux intégrée (Société Générale)	Lancement par le réseau Société Générale d'un prêt PME sur mesure avec couverture de taux intégrée destiné aux PME : Equipéa Optima. Ce produit permet aux PME de bénéficier de la performance d'une couverture de taux « salle des marchés » avec la simplicité de mise en œuvre d'un prêt classique.
	Carte prépayée (Crédit du Nord)	Lancement par le réseau Crédit du Nord de la première carte bancaire prépayée afin d'accompagner les jeunes vers une plus grande autonomie dans la gestion de leurs dépenses, sous contrôle parental.
	Carte environnement (Société Générale)	Evolution de l'offre carte affaire par une dématérialisation des relevés de carte afin de préserver l'environnement et le versement de 5 centimes à l'Office National des Forêts à chaque paiement.
Réseaux Internationaux	Gamme de produits immobiliers (BFVSG – Madagascar)	Lancement d'une gamme de prêts immobiliers (TANY, TRANO et TRAVÔ) qui facilite l'acquisition d'un terrain, finance la construction ou l'achat d'une maison ou de travaux de rénovation.
	Garanties d'assurance IN-CARDS (SGBC – Cameroun)	Lancement au Cameroun d'« In-Cards » permettant de proposer aux clients des garanties d'assurance / assistance dans les cartes bancaires.
	Paiement par téléphone mobile (SGBS – Sénégal)	Lancement de « Yoban'tel », service bancaire de paiement par téléphone mobile conçu comme un moyen de paiement universel, ouvert à toute personne détentrice d'un téléphone portable, qu'elle soit bancarisée ou non, et quel que soit son opérateur téléphonique. Le service fonctionne en mode prépayé avec la sécurité d'une transaction bancaire.
	Nouvelle formule destinée aux étudiant (SGEB – Bulgarie)	Lancement par SGEB d'un nouveau prêt destiné aux étudiants permettant de financer l'achat d'un ordinateur portable, d'un programme de séjour et travail à l'étranger, les frais quotidiens et scolaires, les voyages scolaires à l'étranger, etc. L'offre Ti Banking inclut également Ti Day-to-Day banking, qui comprend un compte courant sans frais mensuels, l'émission et les services gratuits d'une carte de débit internationale Maestro, l'accès à BankOn Web (banque par internet) sans frais de souscription la 1 ^{re} année et à BankOn Phone (banque par mobile).
	Cartes salaire et du logiciel VireXpress (SGBBE – Bénin)	Lancement de deux produits par SGBBE : VireXpress, un système de paiement de masse rapide et la carte salaire, une solution destinée aux employés non-bancarisés au sein des entreprises.
	Rosbank propose des « Forfaits » aux particuliers (Russie)	Lancement d'un forfait par Rosbank composé de services groupés (comptes courants, services de paiement, services à distance, offres spéciales des partenaires de la Banque). Cette nouvelle approche orientée vers le client répond aux exigences et aux besoins de ce dernier grâce à trois types de produits pensés selon les revenus de chacun (Standard, Confort et Elite). Ce nouveau produit est destiné à augmenter le niveau du service client de la Banque.

Nouveaux produits ou services importants lancés

Banque de Financement et d'Investissement	Sunrise	Investissement structuré de huit ans qui permet de bénéficier du remboursement de l'intégralité du capital initial à l'échéance ainsi que de la « performance annuelle retenue » (i.e. cumul des performances mensuelles, en contrepartie de l'abandon de la meilleure performance mensuelle) dans des fonds mixtes actions et obligations internationales.
	Vol Target	Lancement d'une solution d'investissement intégralement garantie en capital dont l'objectif est de permettre aux investisseurs de bénéficier du potentiel de marchés actions lorsqu'ils sont haussiers et de se protéger en investissant sur le monétaire lorsque ces derniers baissent.
	S&I Emerging DLS	Lancement de S&I Emerging Debt Long Short, un indice qui vise à capturer la valeur relative de la dette souveraine émise par les pays émergents par rapport à celle des pays développés. Cet écart est capturé grâce à une position acheteuse sur des fonds spécialisés dans les marchés obligataires émergents et une position vendeuse sur des indices d'obligations souveraines du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la zone Euro. Le risque est géré de manière dynamique selon un mécanisme de ciblage de la volatilité.
	S&I Dynamic Bond	Lancement de S&I Dynamic Bond, un indice reproduisant la performance d'une exposition dynamique à des fonds obligataires. Le champ d'investissement de l'indice est constitué d'une sélection d'ETF et de fonds mutuels de maturités et zones géographiques variées. L'objectif de cet indice est d'offrir une allocation capable de générer de la surperformance par rapport aux stratégies obligataires traditionnelles en optimisant le ratio risque/rendement.
	S&I Diversified Alpha	Lancement de S&I DIVA, un indice systématique offrant une exposition diversifiée à une large gamme de classes d'actifs (Actions, Volatilité des actions, Matières Premières et Taux d'Intérêt), et dont l'objectif est de générer une performance stable et décorrélée des classes d'actifs traditionnelles tout en maintenant la volatilité à un niveau cible prédéfini.
Services Financiers Spécialisés et Assurances	ALD PRO'PME (ALD Automotive -Maroc)	ALD PRO'PME est une solution de financement et de gestion de flotte automobile spécifiquement conçue pour la clientèle de PME et de professions libérales. Dans le cadre d'un contrat de 48 mois, ALD Automotive Maroc assure à la fois le financement de l'acquisition du ou des véhicules ainsi que la gestion de la flotte, grâce à une large gamme de prestations techniques incluant notamment l'entretien, les réparations, la mise à disposition d'un véhicule de remplacement ou encore l'assurance et l'assistance...
	ADE Micro-Assurance (La Marocaine-Vie)	Créé en partenariat avec l'Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA), ADE Micro-Assurance est un contrat de type Assurance des Emprunteurs destiné à couvrir les risques de Décès et Invalidité Absolue et Définitive toutes causes. En cas de sinistre, la garantie de base prévoit le remboursement à l'INMAA du capital restant dû et de 2 échéances impayées au maximum, tandis que la garantie optionnelle permet à l'assuré ou ses ayants-droit de toucher un capital forfaitaire variant en fonction du capital emprunté.
	Crédit Education (SG Consumer Finance – Turquie)	Lancement par Krediver d'un produit dédié à ses clients facilitant un paiement par échéances, compte tenu du niveau élevé des frais de scolarité des universités privées en Turquie.
	Application ALD Ecodrive (ALD Automotive – France)	Lancement de l'application pour iPhone ALD Ecodrive mesurant la souplesse de votre conduite et son impact sur l'environnement : une « éco-conduite ». Grâce aux conseils d'éco-conduite d'« ALD ecodrive », le conducteur peut progresser rapidement, moins consommer et gagner des éco-points.
	ALD Sharing (ALD Automotive – France)	Lancement de ALD Sharing, une solution innovante d'autopartage destinée aux entreprises incluant : – une flotte de véhicules LLD (Location Longue Durée) intégrant le financement et l'ensemble des prestations ALD Automotive (maintenance, assurance, carte essence,...) ; – une technologie embarquée et des outils de gestion de la relation client qui permettent la prise en charge des véhicules en libre service (enregistrement des utilisateurs, réservation sur extranet, service client), l'entretien de la flotte (nettoyage, maintenance, plein de carburant) ; – un système de gestion pour le suivi et l'optimisation de l'utilisation (<i>reporting</i> d'utilisation par utilisateur, consommation carburant, émissions de CO ₂ ,...).
	Extension Licence SGSS Deutschland KAG (Services aux Investisseurs)	Extension du périmètre d'intervention de SGSS Deutschland KAG aux « <i>Other Funds</i> » et « <i>Mixed Funds</i> », avec acceptation de nouveaux instruments (Private Equity, precious metal, single hedge funds, non secured debt).
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	Global Securities Services Alliance (Services aux Investisseurs)	L'offre de services est basée sur une alliance commerciale entre Société Générale Securities Services (SGSS) et US Bancorp Fund Services. La mise à profit de l'expertise de chacun en termes d'offre de produits et de couverture géographique, permet de fournir une offre globale pour des fonds domiciliés en Europe ou aux Etats-Unis reposant sur une gamme de services titres unique et sur une assistance globale plus importante.
	Extension de la couverture de services titres (Services aux Investisseurs)	Société Générale Securities Services (SGSS) et National Bank of Abu Dhabi (NBAD) ont signé un accord commercial qui capitalise sur la capacité des deux partenaires de proposer à leurs clients une large gamme de services titres dans leurs régions respectives.
	SGSS Athènes	Validation du statut de General Clearing Member sur l'Athex Securities Market.

■ PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES

Le Groupe, conformément à ses objectifs notamment d'élargissement de fonds de commerce en Europe et de recherche de croissance à long terme, a poursuivi en 2010 sa politique d'acquisitions ciblées.

Métier	Description de l'investissement
Année 2010	
Réseaux France	Acquisition de 100% de Société Marseillaise de Crédit par Crédit du Nord.
Réseaux Internationaux	Société Générale passe de 65,33% à 74,89% de détention du capital de Rosbank .
Gestion d'Actifs	Acquisition par TCW de 100% de Metropolitan West Asset Management (MetWest), société de gestion de taux aux Etats-Unis.
Année 2009	
Réseaux France	Rachat à Dexia de sa participation minoritaire de 20% dans Crédit du Nord.
Réseaux Internationaux	Augmentation de notre participation de 7% dans Rosbank. A l'issue de cette opération, Société Générale détient 64,7% de Rosbank.
Services Financiers Spécialisés et Assurances	Rachat des 13% de minoritaires <i>via</i> une Offre Publique de Retrait dans notre filiale d'assurance au Maroc « La Marocaine-Vie ».
Gestion d'Actifs	Création d'Amundi, un des leaders européens dans le domaine de la gestion d'actifs. Détenu à 25% par Société Générale et 75% par Crédit Agricole, Amundi est issu du rapprochement de SGAM et CAAM.
Année 2008	
Réseaux Internationaux	Prise de participation majoritaire dans Rosbank, premier réseau bancaire privé en Russie. Société Générale détient 57,6% de Rosbank suite à l'exercice de son option d'achat sur 30% du capital en février 2008 et au lancement d'une OPA en mai 2008 sur 7,6% du capital.
	Acquisition de 20% du capital de la banque vietnamienne South East Asia Bank (SeABank).
Services Financiers Spécialisés et Assurances	Acquisition de Ikar Bank, société ukrainienne spécialisée dans le crédit à la consommation.
	Acquisition par SG Equipment Finance de 100% de PEMA GmbH, société allemande de location de camions et remorques avec services.
	Acquisition par SG Consumer Finance de 100% de General Financing, société lituanienne spécialisée dans le crédit à la consommation.
Gestion d'Actifs	Acquisition de 1,6% supplémentaires du capital de TCW.
Banque Privée	Acquisition de 100% de Canadian Wealth Management, société canadienne de gestion de fortune.
	Acquisition par SG Hambros de 100% des activités de gestion de fortune d'ABN AMRO Bank N.V. à Gibraltar.
	Prise de participation minoritaire dans Rockefeller Financial Services aux USA.
Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	Acquisition de 100% de l'activité services titres de Capitalia en Italie.
	Création de Newedge, un des leaders mondiaux dans les services de courtage. Détenu conjointement à 50/50 par Société Générale et Calyon, Newedge est issu du rapprochement entre Fimat et Calyon Financial.

Métier	Description des cessions
Année 2010	
Banque de Financement et d'Investissement	Cession de 49% de Gaselys.
Services Financiers Spécialisés et Assurances	Cession du groupe ECS à Econocom. Au terme de la transaction, Société Générale devient ainsi actionnaire d'Econocom à hauteur de 10,4%.
Année 2009	
Gestion d'Actifs	Cession de la filiale londonienne de gestion d'actifs (SGAM UK) à GLG Partners, Inc.
Année 2008	
Réseaux Internationaux	Cession de la totalité de la participation détenue par Société Générale (7,8%) dans le capital de BankMuscat (Sultanat d'Oman).

■ EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

En 2010, la reprise mondiale a gagné en vigueur par rapport à l'année précédente. Elle demeure toutefois modérée, inégale selon les zones géographiques et globalement soumise à un certain nombre de facteurs d'instabilité.

Dans l'ensemble, les pays matures ont renoué avec la croissance mais elle reste modérée en raison de tendances lourdes (effets rémanents de la crise : taux de chômage élevé, désendettement de la sphère privée, dissipation des effets des plans de relance, etc.) et contrastée selon les pays. A l'inverse, les grandes économies émergentes ont vu leur potentiel de croissance quasi inchangé, soutenu par une demande intérieure forte et des Etats peu endettés.

Après deux années marquées par la crise de la dette privée, des tensions sont apparues sur la dette publique, notamment dans la zone euro. Au global, les facteurs d'incertitude demeurent nombreux, rendant la reprise économique mondiale fragile (effets indésirables des politiques budgétaires restrictives sur la reprise ou sur les marchés de dette publique, évolution des taux et de l'inflation, divergence de croissance entre économies émergentes et développées pouvant créer de l'instabilité en termes de mouvements de capitaux et sur les changes, évolution du prix des matières premières, etc.).

Sur le plan réglementaire, les discussions de place lancées à l'initiative du G20 pour le secteur financier ont progressé. Fin 2010, le Comité de Bâle a livré l'ensemble des nouvelles contraintes qui régiront le système bancaire à partir de 2013 en matière de fonds propres et de liquidité ainsi que le calendrier progressif de mise en œuvre. Plusieurs points restent toutefois à définir en coopération avec les régulateurs locaux (notamment des coussins en capital contracycliques en cas de croissance excessive des crédits au niveau national). Dans le prolongement des initiatives du G20, d'autres travaux suivis par le Comité de stabilité financière sont toujours en cours

(harmonisation des normes comptables, pratiques de rémunération, fonctionnement des marchés OTC des dérivés, etc.). Parallèlement, aux Etats-Unis, le *Dodd-Frank Act* a posé les bases de la supervision du risque systémique ainsi que l'encadrement de certaines activités des banques de financement et d'investissement (*Volcker Rule*).

Plus généralement, les discussions de place devront s'attacher à faire émerger un modèle de croissance durable pour le secteur financier, qui préserve pleinement la capacité des banques à financer l'économie dans un contexte de politiques budgétaires plus restrictives et qui évite les biais concurrentiels entre les différents pays.

Au global, les nouvelles contraintes réglementaires pèseront sur la rentabilité de certaines activités ou influenceront le modèle de développement de certains acteurs bancaires, notamment sur les métiers consommateurs de ressources rares. Dans un contexte de croissance molle dans les pays matures, les zones offrant les perspectives les plus attractives resteront recherchées. A ce titre, les banques des grandes économies émergentes ont consolidé en 2010 leur position dans le haut des classements mondiaux en termes de capitalisation boursière.

Le groupe Société Générale a bien traversé l'année 2010, soutenu par un rebond sensible de ses résultats, confirmant ainsi la solidité de son modèle de banque universelle. Le vaste projet d'entreprise Ambition SG 2015 vise à prolonger cette dynamique en renforçant notamment la relation client et l'efficacité de notre modèle opérationnel. Les perspectives de résultats du Groupe, s'appuyant en particulier sur une gestion optimisée de l'allocation de capital entre les métiers, et la solidité financière du Groupe, permettront de financer la croissance tout en ayant la capacité de respecter les nouvelles exigences en capital.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2010.

■ MISE EN PLACE DE LA REFORME BALE 2

Publication du rapport Pilier III de Société Générale

Conformément à la réglementation établie en 1988 par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (la réglementation Bâle 2), Société Générale a mis à disposition du public sur son site internet institutionnel son premier Rapport annuel Pilier III en mai 2009. Le deuxième Rapport annuel a été publié sur ce même site en mai 2010.

Constituant le troisième pilier de Bâle 2, le « Rapport sur la solvabilité et la gestion des risques » encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures de gestion des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres des établissements concernés déterminée selon les règles du Pilier I de Bâle 2. La publication du prochain Rapport Pilier III est prévue au printemps 2011.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE

ACTIF

(En Md EUR)	31.12.2010	31.12.2009	Variation en %
Caisse, Banques centrales	14,1	14,4	-2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	455,1	400,2	+14%
Instruments dérivés de couverture	8,2	5,6	+47%
Actifs financiers disponibles à la vente	103,8	90,4	+15%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70,3	67,7	+4%
Prêts et créances sur la clientèle	371,8	344,4	+8%
Opérations de location financement et assimilées	29,1	28,9	+1%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2,4	2,6	-7%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1,9	2,1	-11%
Actifs d'impôts et autres actifs	49,0	42,9	+14%
Actifs non courants destinés à être cédés	0,1	0,4	-83%
Participation aux bénéfices différée	1,1	0,3	x3,4
Valeurs immobilisées	25,2	23,8	+6%
Total	1 132,1	1 023,7	+11%

PASSIF

(En Md EUR)	31.12.2010	31.12.2009	Variation en %
Banques centrales	2,8	3,1	-10%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	359,0	302,8	+19%
Instruments dérivés de couverture	9,3	7,3	+26%
Dettes envers les établissements de crédit *	77,3	89,4	-13%
Dettes envers la clientèle	337,4	300,1	+12%
Dettes représentées par un titre *	141,4	133,6	+6%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0,9	0,8	+13%
Passifs d'impôts et autres passifs	56,3	50,2	+12%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,3	-98%
Provisions techniques des entreprises d'assurance	82,7	74,4	+11%
Provisions	2,0	2,3	-13%
Dettes subordonnées *	12,0	12,6	-4%
Capitaux propres part du Groupe	46,4	42,2	+10%
Participations ne donnant pas le contrôle	4,6	4,6	-2%
Total	1 132,1	1 023,7	+11%

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

Principales évolutions du bilan consolidé

Au 31 décembre 2010, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 132,1 Md EUR, en hausse de 108,4 Md EUR (+10,6%) par rapport à celui du 31 décembre 2009 (1 023,7 Md EUR). L'évolution du cours de change impacte le bilan de la manière suivante : +17,5 Md EUR pour le dollar, +3,9 Md EUR pour le dollar australien, +1,0 Md EUR pour la livre sterling, +5,3 Md EUR pour le yen, +0,8 Md EUR pour le rouble russe et +1,4 Md EUR pour la couronne tchèque.

Les principaux changements de périmètre impactant le bilan consolidé intervenus sont constitués par :

Au cours du premier semestre 2010 :

- le groupe Société Générale, *via* sa filiale TCW Inc., a fait l'acquisition, en février, de 100% de Metropolitan West Asset Management qui a par conséquent été intégrée globalement ;
- le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation, Podgoricka Banca SG Group détenue à 90,56%. Cette société située au Monténégro est consolidée par intégration globale ;
- SG Cyprus Ltd., antérieurement consolidée par intégration globale, est à présent consolidée par mise en équivalence suite à la cession des titres détenus par Société Générale S.A. à SG Liban ;
- IBK SGAM, précédemment détenue par le Groupe à hauteur de 50%, a été cédée à la société IBK qui partageait avec SGAM S.A. le contrôle de cette entité.

Au cours du second semestre 2010 :

- le Groupe, *via* sa filiale Crédit du Nord, a réalisé l'acquisition de 100% de la Société Marseillaise de Crédit en septembre 2010. Celle-ci a été consolidée par intégration globale au sein du sous-groupe Crédit du Nord ;
- le groupe Société Générale a cédé sa participation de 49% dans Gaselys, en septembre 2010, après l'exercice par GDF-Suez de l'option d'achat qu'il détenait. La quote-part de mise en équivalence de cette entité avait été reclassée en Actifs non courants destinés à être cédés au cours du premier semestre 2010 ;
- le Groupe a finalisé la cession du groupe ECS qui est ainsi sorti du périmètre de consolidation, en octobre 2010. Les actifs et passifs de ce groupe étaient reclassés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés au 30 juin 2010 ;
- en application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui seront cédés à Amundi courant 2011 sont classés dans les rubriques Actifs et Passifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité.

Variations sur les postes significatifs du bilan consolidé

Les **actifs financiers à la juste valeur** par résultat (455,1 Md EUR au 31 décembre 2010) augmentent de 54,9 Md EUR (+13,7%) par rapport au 31 décembre 2009, dont +8,8 Md EUR d'effet dollar. Le portefeuille de transaction (228,7 Md EUR au 31 décembre 2010) augmente de 35,4 Md EUR, dont +4,8 Md EUR sur les effets publics et valeurs assimilées, -6,9 Md EUR sur les obligations et autres instruments de dettes, +8,3 Md EUR sur le portefeuille actions et autres instruments de capitaux propres et +29,2 Md EUR sur les autres actifs financiers. Les instruments de dérivés de transaction (190,8 Md EUR au 31 décembre 2010) augmentent de 13,5 Md EUR, dont +7,9 Md EUR sur les instruments de taux d'intérêt, +4,0 Md EUR sur les instruments de change, -0,6 Md EUR sur les instruments sur matières premières et +2,2 Md EUR sur les dérivés de crédit. Le portefeuille des actifs financiers à la juste valeur sur option (35,7 Md EUR au 31 décembre 2010) augmente de 6,0 Md EUR.

Les **passifs financiers à la juste valeur** par résultat (359,0 Md EUR au 31 décembre 2010) augmentent de 56,2 Md EUR (+18,6%) par rapport au 31 décembre 2009, dont +6,0 Md EUR d'effet dollar. Les passifs de transaction (151,1 Md EUR au 31 décembre 2010) augmentent de 34,9 Md EUR dont -6,8 Md EUR sur les dettes représentées par un titre, +17,1 Md EUR sur les dettes sur titres empruntés, +1,0 Md EUR sur les obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert, -0,6 Md EUR sur le portefeuille actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert et +24,2 Md EUR sur les autres passifs financiers. Les instruments dérivés de transaction (195,2 Md EUR au 31 décembre 2010) augmentent de 18,6 Md EUR, dont +9,2 Md EUR sur les instruments de taux d'intérêt, +5,4 Md EUR sur les instruments de change et +3,9 Md EUR sur les dérivés de crédit. Les passifs financiers à la juste valeur sur option (12,7 Md EUR au 31 décembre 2010) augmentent de 2,7 Md EUR.

Les **créances sur la clientèle**, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 371,8 Md EUR au 31 décembre 2010, en hausse de 27,4 Md EUR (+7,9%) par rapport au 31 décembre 2009, dont +4,4 Md EUR d'effet dollar.

Cette évolution traduit notamment :

- une hausse des crédits de trésorerie de 7,5 Md EUR ;
- une hausse des crédits à l'exportation de 2,1 Md EUR ;
- une hausse des crédits à l'équipement de 1,2 Md EUR ;
- une hausse des crédits à l'habitat de 10,1 Md EUR ;
- une augmentation des autres crédits de 3,8 Md EUR.

Les **dettes envers la clientèle**, y compris les titres donnés en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 337,4 Md EUR au

31 décembre 2010, en progression de 37,3 Md EUR (+12,5%) par rapport au 31 décembre 2009, dont +4,9 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution correspond notamment à l'augmentation des comptes d'épargne à régime spécial de 5,8 Md EUR, des autres dépôts à vue de 26,3 Md EUR et à la baisse des autres dépôts à terme de 0,6 Md EUR. Les titres donnés en pension augmentent de 6 Md EUR.

Les **créances sur les établissements de crédit**, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 70,3 Md EUR, en augmentation de 2,6 Md EUR (+3,9%) par rapport au 31 décembre 2009, dont +2,1 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution correspond notamment à l'augmentation des prêts et comptes à terme de 1,5 Md EUR et à une augmentation de 1,3 Md EUR des titres reçus en pension livrée.

Les **dettes envers les établissements de crédit**, y compris les titres donnés en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 77,3 Md EUR au 31 décembre 2010, en diminution de 12,1 Md EUR (-13,5%) par rapport au 31 décembre 2009, dont +2,6 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution correspond notamment à la diminution des dettes à vue de 1,9 Md EUR, à la diminution des dettes à terme de 10,5 Md EUR ainsi qu'à l'augmentation de 0,4 Md EUR des titres donnés en pension.

Les **actifs financiers disponibles à la vente** s'élèvent à 103,8 Md EUR au 31 décembre 2010, en augmentation de 13,4 Md EUR (+14,8%) par rapport au 31 décembre 2009, dont +0,8 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution résulte de l'augmentation des effets publics et valeurs assimilées de 8,3 Md EUR, des obligations et autres instruments de dettes de 4,8 Md EUR et

des actions et autres instruments de capitaux propres de 0,2 Md EUR.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 141,4 Md EUR au 31 décembre 2010, en augmentation de 7,8 Md EUR (+5,8%) par rapport au 31 décembre 2009, dont +5,4 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution résulte de l'augmentation des emprunts obligataires de 1,5 Md EUR et des titres du marché interbancaire et titres de créances négociables de 6,4 Md EUR.

Les **capitaux propres part du Groupe** s'élèvent à 46,4 Md EUR au 31 décembre 2010 contre 42,2 Md EUR au 31 décembre 2009. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat de l'exercice au 31 décembre 2010 : +3,9 Md EUR ;
- la distribution du dividende relatif à l'exercice 2009 : -0,7 Md EUR.

Après la prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle (4,6 Md EUR), les fonds propres du Groupe s'élèvent à 51 Md EUR au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, les fonds propres du Groupe contribuent à un ratio global Bâle 2 de solvabilité de 12,1% pour un total d'engagements pondérés de 334,8 Md EUR ; la part des fonds propres prudentiels Tier 1 représentant 10,6%.

Situation d'endettement du Groupe

La politique d'endettement du groupe Société Générale est élaborée dans le but non seulement d'assurer le financement de la croissance des activités commerciales des métiers ainsi que le renouvellement de la dette arrivant à maturité, mais également de maintenir des échéanciers de remboursements compatibles avec la capacité d'accès au marché du Groupe et sa croissance future.

La politique d'endettement du Groupe repose sur 2 principes :

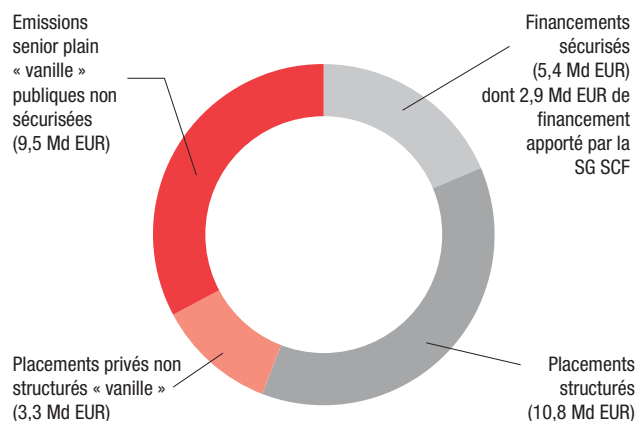
- d'une part, maintenir une politique active de diversification des sources de refinancement du groupe Société Générale afin d'en garantir la stabilité : ainsi, sur la base du bilan économique au 31 décembre 2010, la part des ressources clientèle représente 29,1% des passifs du Groupe tandis que celle issue des émissions d'instruments de dette, des opérations interbancaires et des ressources tirées du refinancement de nos portefeuilles titres se monte à 405,5 Md EUR (soit 35,8% du passif du Groupe). Le solde du passif du groupe Société Générale étant constitué des fonds propres, des autres comptes financiers, de provisions et instruments financiers dérivés ;
- d'autre part, adopter une structure de refinancement du Groupe par maturités cohérente avec celle des actifs afin de préserver un bilan consolidé équilibré et de maîtriser la politique de transformation.

Ainsi, le plan de financement à long terme du Groupe, exécuté de manière progressive et coordonnée au cours de l'année

suivant une politique d'émission non opportuniste, vise à maintenir une position de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

Au cours de l'exercice 2010, la liquidité levée au titre du programme de financement 2010 s'est élevée à 29,0 Md EUR en dette senior. Les sources de refinancement se répartissent entre 9,5 Md EUR d'émissions senior plain « vanille » publiques non sécurisées, 3,3 Md EUR de placements privés non structurés « vanille », 10,8 Md EUR de placements structurés et 5,4 Md EUR de financements sécurisés (CRH 2,5 Md EUR, SG SCF 2,9 Md EUR).

PROGRAMME DE FINANCEMENT 2010 : 29,0 Md EUR



■ PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

La valeur brute totale des immobilisations corporelles d'exploitation du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2010 à 22,8 Md EUR. Elle comprend principalement la valeur des terrains et constructions pour 4,5 Md EUR, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 12,2 Md EUR, et des autres immobilisations corporelles pour 6,1 Md EUR.

La valeur brute totale des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2010 à 592 M EUR.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation et des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève à 14,3 Md EUR, soit seulement 1,26% du total de bilan consolidé au 31 décembre 2010. De fait, de par la nature des

activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

Par ailleurs, la nouvelle Tour Granite, 1^{re} tour de France certifiée Haute Qualité Environnementale de France, élue immeuble neuf de l'année 2008, a été livrée fin octobre 2008 conformément au planning. Les emménagements d'occupants en provenance de Paris ou de sites en fin de bail, plus chers, ont été terminés fin mars 2009. En 2010, Granite a été également certifiée HQE exploitation.

Les travaux de l'Immeuble Marchés ont commencé en juillet 2008, conformément aux objectifs, pour une livraison 1^{er} semestre 2012.

	<i>Page</i>
<u>Conseil d'administration</u>	72
<u>Direction générale</u>	80
<u>Informations complémentaires sur les membres du Conseil et les Directeurs généraux délégués</u>	82
<u>Comité exécutif</u>	83
<u>Comité de direction Groupe</u>	84
<u>Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise</u>	85
<u>Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques</u>	93
<u>Politique de rémunération</u>	107
<u>Commissaires aux comptes</u>	128
<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques</u>	130
<u>Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</u>	131

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 1^{er} janvier 2011)

■ Frédéric OUDEA

Né le 03.07.1963

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Détient 20 774 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2011

Ne détient aucun autre mandat au sein ou hors du groupe SG.

Biographie : Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration. De 1987 à 1995, occupe divers postes au sein de l'Administration, Service de l'Inspection générale des Finances, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Budget au Ministère du Budget et Cabinet du Ministre du Budget et de la Communication. En 1995, rejoint Société Générale et prend successivement les fonctions d'adjoint au Responsable, puis Responsable du département Corporate Banking à Londres. En 1998, devient Responsable de la supervision globale et du développement du département Actions. Nommé Directeur financier délégué du groupe Société Générale en mai 2002. Devient Directeur financier en janvier 2003. En 2008, est nommé Directeur général du Groupe. Président-Directeur général de Société Générale depuis mai 2009.

■ Anthony WYAND

Né le 24.11.1943

VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur de Sociétés

Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations

Détient 1 636 actions

Première nomination : 2002 – Echéance du mandat : 2011

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Société Foncière Lyonnaise.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Unicredito Italiano Spa.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : Aviva France, Aviva Participations.

Biographie : De nationalité britannique. Devient Vice-Président du Conseil d'administration de Société Générale le 6 mai 2009. Entré chez Commercial Union en 1971, Directeur financier, Responsable des opérations Europe (1987-1998), Directeur général exécutif de CGNU Plc (1998-2000), Directeur exécutif d'AVIVA jusqu'à juin 2003.

■ Jean AZEMA

Né le 23.02.1953

DIRECTEUR GENERAL DU GROUPE GROUPAMA

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2003 – Echéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Véolia Environnement. Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration : Bolloré.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Administrateur : Mediobanca.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Directeur général : Groupama Holding, Groupama Holding 2. Vice-Président et Administrateur : La Banque Postale Assurances IARD.

Biographie : Directeur financier de la MSA de l'Allier en 1979, Directeur gestion comptable et consolidation de la CCAMA (Groupama) en 1987, Directeur des Assurances de la CCAMA en 1993, Directeur général de Groupama Sud-Ouest en 1996, Directeur général de Groupama Sud en 1998, devient Directeur général de Groupama en 2000.

■ Robert CASTAIGNE

Né le 27.04.1946

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 762 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2014

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Sanofi-Aventis, Vinci.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Compagnie nationale à portefeuille.

Biographie : Ingénieur de l'Ecole Centrale de Lille et de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Docteur en Sciences économiques, a fait toute sa carrière chez TOTAL SA, d'abord en qualité d'Ingénieur, puis dans diverses fonctions. De 1994 à 2008, a été Directeur financier et Membre du Comité exécutif de TOTAL SA.

■ Michel CICUREL

Né le 05.09.1947

PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD ET DE LA COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 918 actions

Première nomination : 2004 – Echéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Membre du Conseil de surveillance : Publicis. Censeur : Paris-Orléans.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Administrateur : Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe de l'administrateur : Président du Directoire : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, La Compagnie Financière Saint-Honoré. Vice-Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). Membre du Conseil de surveillance : SIACI Saint-Honoré, Newstone Courtage. Président du Conseil d'administration : ERS. Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance. Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque. Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Asset Management (SAS), Edrim Solutions.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Président du Conseil d'administration : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). Administrateur : Edmond de Rothschild Ltd. (Londres).

Mandats exercés dans des sociétés françaises non cotées hors groupe de l'administrateur : Administrateur : Bouygues Telecom.

Biographie : Après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988, de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (Groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999.

■ Jean-Martin FOLZ

Né le 11.01.1947

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES

Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 948 actions

Première nomination : 2007 – Echéance du mandat : 2011

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Alstom, AXA, Carrefour, Saint-Gobain.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Solvay (Belgique).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Membre du Conseil de surveillance : ONF-Participations (SAS).

Biographie : A exercé les fonctions de Président du groupe PSA Peugeot Citroën de 1997 jusqu'en février 2007 ; avait auparavant exercé des fonctions de Direction puis de Direction générale dans le groupe Rhône-Poulenc, le groupe Schneider, le groupe Pechiney et chez Eridania-Beghin-Say.

■ Jean-Bernard LEVY

Né le 18.03.1955

PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE VIVENDI

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Vinci.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc. (USA). Vice-Président du Conseil de surveillance : Maroc Telecom.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Président du Conseil de surveillance : Canal+ France, Viroxis. Vice-Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+. Administrateur : SFR. Président du Conseil d'administration de l'Institut Telecom. Membre du Conseil d'Orientation : Paris Europlace.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères : Administrateur : GVT (Brésil), NBC Universal Inc (USA).

Biographie : Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de TELECOM Paris Tech, nommé Président du Directoire de Vivendi le 28 avril 2005. A rejoint Vivendi en août 2002 dans les fonctions de Directeur général.

A été Directeur général puis Associé Gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo et Cie de 1998 à 2002. De 1995 à 1998, Président-Directeur général de Matra communication. De 1993 à 1994, Directeur du cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. De 1988 à 1993, Directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space. De 1986 à 1988, Conseiller technique au cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre délégué aux postes et télécommunications, et de 1978 à 1986, ingénieur à France Télécom.

■ Elisabeth LULIN

Née le 08.05.1966

FONDATRICE ET GERANTE DE PARADIGMES ET CAETERA

(société spécialisée dans le *benchmarking* et la prospective des politiques publiques).

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques

Détient 1 394 actions

Première nomination : 2003 – Echéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Groupe Bongrain SA.

Biographie : En fonction au Ministère des Finances (1991-1996), nommée chargée de mission au cabinet d'Edouard Balladur puis Conseiller technique au Cabinet d'Alain Juppé (1994-1995), Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998 Gérante de Paradigmes et Caetera. Depuis 2010, Senior adviser, Monitor Group.

■ Gianemilio OSCULATI

Né le 19.05.1947

PRESIDENT DE VALORE SPA

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 1 526 actions

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2014

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères : Président : Osculati & Partners Spa, Eurizon Capital Spa, Eurizon Tutela Spa, Valore Spa. Président et administrateur délégué : Eurizon Vita Spa. Administrateur délégué : Intesa Vita Spa. Administrateur : Ariston Thermo Spa, Banque de Crédit et de Dépôts, Eurizon Life Ltd, Gas Plus Spa, Miroglio Spa.

Biographie : De nationalité italienne. A exercé des activités de consultant chez McKinsey où il était spécialisé dans le secteur bancaire et financier. A été Directeur général pendant 6 ans de la Banca d'America e d'Italia, filiale de Deutsche Bank.

■ Nathalie RACHOU

Née le 07.04.1957

FONDATRICE ET GERANTE DE TOPIARY FINANCE LTD.

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 753 actions

Première nomination : 2008 – Echéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : Liautaud et Cie.

Biographie : De nationalité française, diplômée d'HEC. De 1978 à 1999, a exercé de nombreuses fonctions au sein de la Banque Indosuez et de Crédit Agricole Indosuez, cambiste clientèle, responsable de la gestion actif/passif, fondatrice puis responsable de Carr Futures International Paris (filiale de courtage de la Banque Indosuez sur le Matif), Secrétaire générale de la Banque Indosuez, responsable mondiale de l'activité change/option de change de Crédit Agricole Indosuez. En 1999, a créé Topiary Finance Ltd., société de gestion d'actifs, basée à Londres. Par ailleurs, elle est Conseiller du Commerce extérieur de la France depuis 2001.

■ Luc VANDEVELDE

Né le 26.02.1951

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES

Fondateur et Gérant de Change Capital Partners

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 2 673 actions

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : WNP.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Vodafone.

Biographie : De nationalité belge. A exercé des fonctions de Direction financière, puis de Direction générale au sein de très grandes entreprises (Kraft, Promodès, Carrefour, Marks and Spencer) dans plusieurs pays en Europe et aux Etats-Unis.

■ Patrick DELICOURT

Né le 02.03.1954

CHARGE D'ACTIVITE SOCIALE AU POLE SERVICE CLIENT DE LORRAINE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2008 – Echéance du mandat : 2012

Biographie : Salarié de Société Générale depuis 1975.

■ France HOUSSAYE

Née le 27.07.1967

RESPONSABLE DE L'AGENCE DE ROUEN PALAIS DE JUSTICE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2012

Biographie : Salariée de Société Générale depuis 1989.

Censeur

■ Kenji MATSUO

Né le 22.06.1949

PRESIDENT DE MEIJI YASUDA LIFE INSURANCE

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2014

Biographie : De nationalité japonaise, entré chez Meiji Life en 1973, il devient Président de Meiji Yasuda Life en 2005.

Profil des administrateurs

ADMINISTRATEURS	Dominante professionnelle			Description résumée
	Banque, Finances	Autres activités	International	
Frédéric OUDEA	x		x	Groupe SG depuis 1995 : Banque de Financement et d'Investissement jusqu'à 2001 – Directeur financier Groupe de 2003 à 2008
Anthony WYAND	x		x	Depuis 1971, assurance (Commercial Union-CGU-Aviva) – Directeur exécutif entre 2000 et 2003
Jean AZEMA	x		x	Depuis 1998 Groupama Assurance – Directeur général depuis 2000
Robert CASTAIGNE		x	x	TOTAL SA : Directeur financier et membre du Comité exécutif de 1994 à 2008
Michel CICUREL	x		x	Expérience bancaire depuis 1983 – Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de La Compagnie Financière Saint-Honoré depuis 1999
Jean-Martin FOLZ		x	x	Président du groupe automobile PSA Peugeot Citroën entre 1997 et 2007
Jean-Bernard LEVY		x	x	Vivendi depuis 2002 : Directeur général puis Président du Directoire depuis 2005
Elisabeth LULIN		x		Audit à l'Inspection générale des Finances de 1991 à 1996 – Fondatrice d'une société de conseil : <i>benchmarking</i> des politiques publiques en 1998
Gianemilio OSCULATI	x		x	Expérience bancaire : Directeur général de Banca d'America e d'Italia de 1987 à 1993 et Conseil en stratégie (McKinsey)
Nathalie RACHOU	x		x	Expérience bancaire entre 1978 et 1999 (Banque Indosuez) – Fondatrice d'une société de gestion d'actifs en 1999
Luc VANDEVELDE		x	x	Entre 1971 et 2007, Directeur financier et Directeur général dans la grande distribution
Patrick DELICOURT	x			Depuis 1975, salarié SG
France HOUSSAYE	x			Depuis 1989, salariée SG

Liste des administrateurs dont le mandat arrive à échéance en 2011

■ Frédéric OUDEA

Né le 03.07.1963

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2011

■ Anthony WYAND

Né le 24.11.1943

VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur de Sociétés

Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations

Première nomination : 2002 – Echéance du mandat : 2011

■ Jean-Martin FOLZ

Né le 11.01.1947

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Première nomination : 2007 – Echéance du mandat : 2011

DATES DES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (situation au 31 décembre de chaque année)

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2010	2009	2008	2007	2006
2009	2011	Frédéric OUDEA Président-Directeur général Adresse professionnelle : Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	<i>Président-Directeur général</i> : Génébanque (jusqu'au 29 septembre 2008), Généfinance et SG FSH (jusqu'au 5 août 2008). <i>Administrateur</i> : Newedge Group (jusqu'au 29 mai 2008).	<i>Président-Directeur général</i> : Génébanque, Généfinance, SG FSH.	<i>Président-Directeur général</i> : Génébanque, Généfinance, SG FSH.
2002	2011	Anthony WYAND Vice-Président Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur</i> : Société Foncière Lyonnaise, Unicredito Italiano Spa., Aviva France, Aviva Participations.	<i>Administrateur</i> : Société Foncière Lyonnaise, Unicredito Italiano Spa., Aviva France, Aviva Participations, Grosvenor Continental Europe.	<i>Président</i> : Grosvenor Continental Europe SAS. <i>Administrateur</i> : Aviva Participations, Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Aviva France. <i>Non Executive Director</i> : Grosvenor Group Holding Ltd.	<i>Président</i> : Grosvenor Continental Europe SAS. <i>Administrateur</i> : Aviva Participations, Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Aviva France. <i>Non Executive Director</i> : Grosvenor Group Holding Ltd.	<i>Administrateur</i> : Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise, Atis real, Aviva Participations. <i>Représentant permanent</i> : Aviva Spain, CU Italia. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Aviva France. <i>Non Executive Director</i> : Grosvenor Group Holding Ltd.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 32.

Conseil d'administration (au 1^{er} janvier 2011)

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2010	2009	2008	2007	2006
2003	2013	Jean AZEMA Directeur général de Groupama Adresse professionnelle : 8, 10 rue d'Astorg, 75008 Paris	<i>Administrateur</i> : Mediobanca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration</i> : Bolloré. <i>Directeur général</i> : Groupama Holding, Groupama Holding 2. <i>Vice-Président</i> : La Banque Postale Assurances IARD.	<i>Administrateur</i> : Mediobanca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration</i> : Bolloré. <i>Directeur général</i> : Groupama Holding, Groupama Holding 2. <i>Vice-Président</i> : La Banque Postale Assurances IARD. <i>Représentant permanent de Groupama SA dans SCI Groupama les Massues</i> .	<i>Administrateur</i> : Mediobanca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration</i> : Bolloré. <i>Directeur général</i> : Groupama Holding, Groupama Holding 2. <i>Président de Groupama International</i> (jusqu'au 31 décembre 2008). <i>Représentant permanent de Groupama SA dans SCI Groupama les Massues</i> .	<i>Administrateur</i> : Mediobanca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration</i> : Bolloré. <i>Directeur général</i> : Groupama Holding, Groupama Holding 2. <i>Président de Groupama International</i> . <i>Représentant permanent de Groupama SA dans SCI Groupama les Massues</i> .	<i>Administrateur</i> : Mediobanca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration</i> : Bolloré. <i>Directeur général</i> : Groupama Holding, Groupama Holding 2. <i>Président de Groupama International</i> . <i>Représentant permanent de Groupama SA dans SCI Groupama les Massues</i> .
2009	2014	Robert CASTAIGNE Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur</i> : Sanofi-Aventis, Vinci, Compagnie nationale à portefeuille.	<i>Administrateur</i> : Sanofi-Aventis, Vinci, Compagnie nationale à portefeuille.	<i>Président-Directeur général</i> : Total Nucléaire et Total Chimie (jusqu'au 30 mai 2008). <i>Administrateur</i> : Elf-Aquitaine (jusqu'au 2 juin 2008), Hutchinson (jusqu'au 27 juin 2008), Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd. (jusqu'au 19 juin 2008), Petrofina (jusqu'au 27 juin 2008), Sanofi-Aventis, Total Gabon (jusqu'au 29 août 2008), Total gestion filiales (jusqu'au 6 juin 2008), Total Upstream UK Ltd. (jusqu'au 11 juin 2008), Vinci, Compagnie nationale à portefeuille.	<i>Président-Directeur général</i> : Total Nucléaire, Total Chimie. <i>Administrateur</i> : Elf-Aquitaine, Hutchinson, Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd., Petrofina, Sanofi-Aventis, Total Gabon, Total gestion filiales, Total Upstream UK Ltd., Vinci.	<i>Président-Directeur général</i> : Total Nucléaire, Total Chimie. <i>Administrateur</i> : Alpega (jusqu'au 31 octobre 2006), Elf-Aquitaine, Hutchinson, Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd., Petrofina, Sanofi-Aventis, Total Gabon, Total gestion filiales, Total Upstream UK Ltd.
2004	2012	Michel CICUREL Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de La Compagnie Financière Saint-Honoré. Adresse professionnelle : 47, Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris	<i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Publicis. <i>Administrateur</i> : Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève, Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom. <i>Président du Directoire</i> : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, La Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Représentant permanent de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</i> <i>Présidente du Conseil de surveillance</i> : Edmond de Rothschild Asset Management (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : SIACI Saint-Honoré, Newstone Courtage. Représentant permanent de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild : Edrim Solutions. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance</i> : Edmond de Rothschild Private Equity	<i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Publicis. <i>Censeur</i> : Paris-Orléans. <i>Administrateur</i> : Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève, Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom. <i>Président du Directoire</i> : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, La Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Edmond de Rothschild Multi Management (SAS) (jusqu'au 3 juillet 2009), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS) depuis le 10 novembre 2009. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : SIACI Saint-Honoré, Newstone Courtage, <i>Vice-Président du Conseil de surveillance</i> : Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration</i> : ERS.	<i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Publicis. <i>Censeur</i> : Paris-Orléans. <i>Administrateur</i> : Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève. <i>Président du Directoire</i> : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, La Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Edmond de Rothschild Multi Management (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Assurances et Conseils Saint-Honoré (jusqu'au 31 octobre 2008), SIACI Saint-Honoré (depuis le 1 ^{er} novembre 2008), Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration</i> : ERS. Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré :	<i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Edmond de Rothschild Corporate Finance SAS. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Assurances et Conseils Saint-Honoré, SIACI, Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration</i> : ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur</i> : La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom. <i>Censeur</i> : Paris-Orléans. <i>Membre du Conseil des Commanditaires</i> : Rothschild & Compagnie Banque. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré</i> : Cogifrance.	<i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Edmond de Rothschild Multi Management SAS. <i>Président du Conseil d'administration</i> : ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur</i> : La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom. <i>Censeur</i> : Paris-Orléans. <i>Membre du Conseil des Commanditaires</i> : Rothschild & Compagnie Banque. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré</i> : Cogifrance.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 32.

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2010	2009	2008	2007	2006
			Partners (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). <i>Président du Conseil d'administration</i> : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré</i> : Cogifrance. <i>Censeur</i> : Paris-Orléans.	<i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré</i> : Cogifrance. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</i> : Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision. <i>Président du Conseil d'administration</i> : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS, LCF Holding Benjamin (jusqu'au 26 novembre 2009).	Cogifrance. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</i> : Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision. <i>Président du Conseil d'administration</i> : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS, LCF Holding Benjamin et Edmond de Rothschild (SA) Genève, La Compagnie Benjamin de Rothschild SA (Genève) (jusqu'au 6 mai 2008). <i>Administrateur</i> : Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom, Cdb Web Tech (Italie).	<i>Compagnie Financière Saint-Honoré</i> : Cogifrance. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</i> : Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.	<i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</i> : Assurances et Conseils Saint-Honoré, Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.
2007	2011	Jean-Martin FOLZ Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur</i> : Alstom, Axa, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique).	<i>Administrateur</i> : Alstom, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Axa.	<i>Administrateur</i> : Alstom, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Axa.	<i>Administrateur</i> : Saint-Gobain, Alstom, Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Axa, Carrefour.	<i>Président du Directoire</i> : Peugeot SA. <i>Président du Conseil d'administration</i> : Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën. <i>Administrateur</i> : Banque PSA Finance, Peugeot Citroën Automobiles, Faurecia, Solvay (Belgique).
2009	2013	Jean-Bernard LEVY Président du Directoire de Vivendi Adresse professionnelle : 42 avenue de Friedland, 75008 Paris	<i>Président du Conseil d'administration</i> : Activision Blizzard, GVT Brésil, Institut Télécom. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance</i> : Groupe Canal+, Maroc Télécom. <i>Administrateur</i> : Vinci, Vivendi Games Inc., Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc. <i>Membre du Conseil d'orientation</i> : Paris Europlace.	<i>Président du Conseil d'administration</i> : Activision Blizzard, GVT Brésil. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance</i> : Groupe Canal+, Maroc Télécom. <i>Administrateur</i> : Vinci, Vivendi Games Inc., Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc.	<i>Président du Conseil</i> : Canal+ France, <i>Vice-Président du Conseil de surveillance</i> : Groupe Canal+, Maroc Télécom. <i>Administrateur</i> : Vinci, Vivendi Games Inc., Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc.	<i>Administrateur</i> : Vivendi Games Inc.	<i>Administrateur</i> : Vivendi Games Inc.
2003	2013	Elisabeth LULIN Fondatrice et Gérante de Paradigmes et Caetera Adresse professionnelle : 11 rue Surcouf, 75007 Paris	<i>Administrateur</i> : Groupe Bongrain.	<i>Administrateur</i> : Groupe Bongrain.	<i>Administrateur</i> : Groupe Bongrain.	<i>Administrateur</i> : Groupe Bongrain.	Néant

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 32.

Conseil d'administration (au 1^{er} janvier 2011)

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2010	2009	2008	2007	2006
2006	2014	Gianemilio OSCULATI Président de Valore Spa <i>Adresse professionnelle :</i> Piazza San Sepolcro, 1-20123 Milan Italie	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa, Eurizon Capital Spa, Eurizon Tutela Spa, Valore Spa. <i>Président et Administrateur délégué :</i> Eurizon Vita Spa. <i>Administrateur :</i> Ariston Thermo Spa, Banque de crédit et de dépôts SA, Eurizon Life, Gas Plus Spa, Miroglio Spa.	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa. <i>Président-Directeur général :</i> Eurizon Vita Spa. <i>Administrateur :</i> Ariston Thermo Spa, Banque de crédit et de dépôts SA, Eurizon Capital Spa, Eurizon Tutela Spa, Eurizon Life, Gas Plus Spa, Miroglio Spa, MTS Group, Fideuram Spa, (jusqu'au 7 avril 2009), Seves Spa (jusqu'au 7 janvier 2009).	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa. <i>Administrateur :</i> Miroglio Spa, MTS Group, Fideuram Spa, Seves Spa (du 14 novembre 2008 au 7 janvier 2009).	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa. <i>Administrateur :</i> Miroglio Spa, MTS Group.	<i>Président :</i> SAIAG-Comital Spa, Valore Spa. <i>Administrateur :</i> Miroglio Spa.
2008	2012	Nathalie RACHOU Fondatrice de Topiary Finance Ltd. <i>Adresse professionnelle :</i> 11 Elvaston Place, London SW 5QG, Royaume-Uni	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.
2006	2012	Luc VANDEVELDE Administrateur de Sociétés <i>Adresse professionnelle :</i> College House, 272 Kings Road London SW3 5AW, Royaume-Uni	<i>Administrateur :</i> Vodafone, WNP. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.	<i>Administrateur :</i> Vodafone. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.	<i>Administrateur :</i> Vodafone. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.	<i>Administrateur :</i> Vodafone. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.	<i>Administrateur :</i> Vodafone, Comet BV, Citra SA. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.
2008	2012	Patrick DELICOURT Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2009	2012	France HOUSSAYE Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 32.

■ DIRECTION GENERALE (au 1^{er} janvier 2011)

■ Frédéric OUDEA

Né le 03.07.1963

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

■ Séverin CABANNES

Né le 21.06.1958

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Détient 10 912 actions

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale : Membre du Conseil de surveillance : Komerčni Banka A.S. jusqu'au 30 septembre 2010.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : Amundi Group, Crédit du Nord.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : TCW Group Inc.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises hors groupe Société Générale : Membre du Conseil de surveillance : Groupe Stéria Sca.

Biographie : Après avoir exercé des fonctions au Crédit national, chez Elf Atochem puis au Groupe La Poste (1983-2001), rejoint en 2001 Société Générale comme Directeur financier adjoint du Groupe jusqu'en 2002. Directeur général adjoint en charge de la stratégie et de finances du Groupe Stéria, puis Directeur général (2002-2007). En janvier 2007, Directeur des Ressources du groupe Société Générale, puis Directeur général délégué depuis mai 2008.

■ Jean-François SAMMARCELLI

Né le 19.11.1950

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ET DIRECTEUR DES RESEAUX DE BANQUE DE DETAIL EN FRANCE

Détient 17 733 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : Boursorama, Banque Paribas.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées hors groupe Société Générale : Administrateur : Sopra Group.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale : Président du Conseil d'administration : Crédit du Nord, Compagnie générale d'affacturage. Administrateur : Amundi Group, Sogecap, Sogeprom, Sogessur, SG Equipement Finance SA jusqu'au 29 avril 2010. Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil d'administration : Banque Rhône Alpes. Représentant permanent de SG Financial Services Holding au Conseil d'administration : Franfinance.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale : Membre du Conseil de surveillance : SG Marocaine de Banques.

Biographie : Entré à Société Générale en 1974, exerce différents postes dans les agences parisiennes du Réseau France jusqu'en 1987. De 1987 à 1991, devient Directeur du Groupe de Dijon, puis Directeur de la division construction Eau et Métallurgie à la Direction des Grandes Entreprises jusqu'en 1995. Il est nommé en 1995 Directeur des affaires immobilières, puis Directeur des Opérations, puis Directeur financier de SGB jusqu'en 2002 où il est nommé Directeur des Grandes Entreprises et des Institutions financières à la Banque de Financement et d'Investissement. Exerce les fonctions de Directeur du Réseau France en 2005, et est nommé en 2006 Directeur de la Banque de détail. Depuis le 1^{er} janvier 2010, exerce les fonctions de Directeur général délégué et Directeur de la Banque de détail.

■ Bernardo SANCHEZ INCERA

Né le 09.03.1960

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Détient 2 000 actions

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : Banque Roumaine de développement, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. Membre du Conseil de surveillance : Komerčni Banka A.S.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : Franfinance.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : ALD Automotive Group Plc, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal. Membre du Conseil de surveillance : Société Générale Marocaine de Banques.

Biographie : De nationalité espagnole. De 1984 à 1992, est exploitant entreprises et Directeur adjoint du centre d'affaires de la défense au Crédit Lyonnais de Paris. De 1992 à 1994, est administrateur et Directeur du Crédit Lyonnais Belgique. De 1994 à 1996, devient administrateur délégué de la Banque Jover Espagne. De 1996 à 1999, Directeur général de Zara France. De 1999 à 2001, exerce les fonctions de Directeur International au Groupe Inditey, puis de 2001 à 2003, Président de LVMH Mode et Maroquinerie Europe et de LVMH Fashion Group France. De 2003 à 2004, est Directeur général France de Vivarte, puis en 2004, Directeur général exécutif du Groupe France de Monoprix jusqu'en 2009. Entré à Société Générale en novembre 2009, exerce les fonctions de Directeur général délégué depuis le 1^{er} janvier 2010.

MANDATS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

	2010	2009	2008	2007	2006
Frédéric OUDEA Président-Directeur général <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18			voir page 76		
Séverin CABANNES Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, TCW Group. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Stéria Sca.	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, TCW Group. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Stéria Sca.	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Généfimmo, Rosbank, SG Global Solution. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Stéria Sca.	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Généfimmo, SG Global Solution. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Stéria Sca.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka.
Jean-François SAMMARCELLI Directeur général délégué et Directeur des Réseaux de Banque de détail en France <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	<i>Président du Conseil d'administration :</i> CGA. Crédit du Nord. <i>Administrateur :</i> Amundi Groupe, Banque Tarneaud, Boursorama, SG Equipment Finance (jusqu'au 29 avril 2010), Sogecap, Sogeprom, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banques. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance. <i>Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil d'administration :</i> Banque Rhône Alpes. <i>Censeur :</i> Ortec Expansion.	<i>Président du Conseil d'administration :</i> CGA. <i>Administrateur :</i> Boursorama, Crédit du Nord, SG Equipment Finance, Sogecap, Sogeprom, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banques, SKB Banka (jusqu'au 21 mai 2009). <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance. <i>Censeur :</i> Ortec Expansion.	<i>Président :</i> CGA. <i>Administrateur :</i> SG Equipment Finance, Sogecap, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banques, SKB Banka. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance.	<i>Président :</i> CGA. <i>Administrateur :</i> SG Equipment Finance, Sogecap, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banques, SKB Banka. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance.	<i>Président :</i> CGA. <i>Administrateur :</i> Généfinance, Généfim, Mibank, SG Equipment Finance, Sogecap, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SKB Banka.
Bernardo SANCHEZ INCERA Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	<i>Administrateur :</i> ALD Automotive Group, Banque roumaine de développement, Franfinance, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	<i>Directeur général délégué :</i> Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation, Aux Galeries de la Croisette. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Naturalia France (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC. <i>Administrateur :</i> Grosvenor, GIE S'Miles.	<i>Directeur général délégué :</i> Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation, Aux Galeries de la Croisette. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Naturalia France (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC. <i>Administrateur :</i> Grosvenor, GIE S'Miles.	<i>Directeur général délégué :</i> Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation, Aux Galeries de la Croisette. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC. <i>Administrateur :</i> GIE S'Miles.	<i>Directeur général délégué :</i> Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation, Aux Galeries de la Croisette. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC. <i>Administrateur :</i> GIE S'Miles.

■ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Absence de conflits d'intérêts

A la connaissance du Conseil d'administration :

- il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de Société Générale, des membres du Conseil d'administration et des Directeurs généraux délégués et d'autres devoirs ou intérêts privés. En cas de besoin, l'article 10 du Règlement intérieur du Conseil d'administration régit les conflits d'intérêts de tout administrateur ;
- il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autres en vertu duquel l'une des personnes susvisées a été sélectionnée ;
- il n'existe pas de lien familial entre les personnes susvisées ;
- aucune restriction autre que légale n'est acceptée par l'une des personnes susvisées concernant la cession de sa participation dans le capital de Société Générale.

Absence de condamnation

A la connaissance du Conseil d'administration :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un de ses membres ou de l'un des Directeurs généraux délégués ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a été associé (en qualité de membre du Conseil d'administration, de direction ou de surveillance, ou comme dirigeant) à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organes professionnels) ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

■ COMITE EXECUTIF (au 1^{er} janvier 2011)

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Président-Directeur général le pilotage stratégique du Groupe.

■ Frédéric OUDEA

Président-Directeur général

■ Séverin CABANNES

Directeur général délégué

■ Jean-François SAMMARCELLI

Directeur général délégué et Directeur des Réseaux de Banque de détail en France

■ Bernardo SANCHEZ INCERA

Directeur général délégué

■ Caroline GUILLAUMIN

Directeur de la Communication du Groupe

■ Didier HAUGUEL

Directeur des Services Financiers Spécialisés et Assurances

■ Anne MARION-BOUCHACOURT

Directeur des Ressources Humaines du Groupe

■ Jean-Louis MATTEI

Directeur du Réseau de Banque de détail à l'International pour le Groupe

■ Françoise MERCADAL-DELASALLES

Directeur des Ressources du Groupe

■ Benoit OTTENWAEALTER

Directeur des Risques du Groupe

■ Michel PERETIE

Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement

■ Jacques RIPOLL

Directeur de la Banque Privée, des Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

■ Patrick SUET

Secrétaire général et Responsable de la Conformité pour le Groupe

■ Didier VALET

Directeur financier du Groupe

Participe au Comité exécutif pour les sujets relevant de sa compétence

■ Christian SCHRICKE

Conseiller du Président-Directeur général et Secrétaire du Conseil d'administration

■ COMITE DE DIRECTION GROUPE (au 1^{er} janvier 2011)

Le Comité de direction Groupe, qui rassemble une cinquantaine de cadres dirigeants du Groupe, est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

Frédéric Oudéa, Président-Directeur général

Séverin Cabannes, Directeur général délégué

Jean-François Sammarcelli, Directeur général délégué et Directeur des Réseaux de Banque de détail en France

Bernardo Sanchez Incera, Directeur général délégué

Caroline Guillaumin, Directeur de la Communication du Groupe

Didier Hauguel, Directeur des Services Financiers Spécialisés et Assurances

Anne Marion-Bouchacourt, Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Jean-Louis Mattéi, Directeur du Réseau de Banque de détail à l'International pour le Groupe

Françoise Mercadal-Delasalles, Directeur des Ressources du Groupe

Benoit Ottenwaelter, Directeur des Risques du Groupe

Michel Péretié, Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement

Jacques Ripoll, Directeur de la Banque Privée, des Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

Patrick Suet, Secrétaire général et Responsable de la Conformité pour le Groupe

Didier Valet, Directeur financier du Groupe

Christian Schricke, Conseiller du Président-Directeur général et Secrétaire du Conseil d'administration

Thierry Aulagnon, Directeur des Relations Clients et Banque d'Investissement, Banque de Financement et d'Investissement

Philippe Aymerich, Directeur délégué des Risques du Groupe

Albert Bocle, Directeur commercial et marketing du Réseau de Banque de détail en France

Henri Bonnet, Président du Directoire de la Komerčni Banka

François Boucher, Chief Operating Officer en charge des Systèmes d'information, des back offices et de l'industrialisation des processus des Réseaux de Banque de détail en France (Société Générale, Crédit du Nord, Boursorama)

Serge Cailly, Directeur délégué du Réseau France

Yannick Chagnon, Directeur des Paiements Domestiques et Internationaux

Alain Closier, Directeur du métier Titres

Bernard David, Directeur délégué du Réseau de Banque de détail à l'International pour le Groupe

Véronique de La Bachelerie, Directeur financier des activités de Banque de détail en France

Mohamed El Dib, Président-Directeur général de NSGB Bank (Egypte)

Dan Fields, Responsable mondial du Trading, Banque de Financement et d'Investissement

Ian Fisher, Représentant Groupe pour le Royaume-Uni

Olivier Garnier, Chef Economiste du Groupe

Vladimir Golubkov, Directeur général de Rosbank (Russie)

Donato Gonzalez-Sanchez, Responsable des activités de Financement et d'Investissement en Espagne et au Portugal, Représentant du groupe Société Générale pour la région

Laurent Goutard, Directeur délégué de la Banque de détail en France et Directeur du Réseau Société Générale France

Sofiene Haj Taieb, Responsable mondial Solutions Cross-Asset, Banque de Financement et d'Investissement

Philippe Heim, Directeur de la stratégie du Groupe

Edouard-Malo Henry, Inspecteur général

Christophe Hioco, Chief Operating Officer Banque de Financement et d'Investissement

Xavier Jacquemain, Directeur délégué des Ressources Humaines du Groupe et Directeur des Ressources Humaines des Directions fonctionnelles

Arnaud Jacquemin, Directeur financier délégué du Groupe

Diony Lebot, Directeur général de SG Amériques

Inès Mercereau, Président-Directeur général de Boursorama

Christophe Mianné, Directeur Global Markets, Banque de Financement et d'Investissement

Hikaru Ogata, Responsable de la région Asie-Pacifique, Banque de Financement et d'Investissement

Craig Overlander, Directeur général adjoint, Banque de Financement et d'Investissement, Amériques

Pierre Palmieri, Directeur adjoint Global Finance, Banque de Financement et d'Investissement

Jean-Luc Parer, Directeur Global Finance, Banque de Financement et d'Investissement

Philippe Perret, Président-Directeur général de Sogécap et Directeur de la ligne-métier Assurances

Guy Poupet, Président-Directeur général de la Banque Roumaine de Développement

Sylvie Remond, Directeur adjoint des Risques du Groupe

Patrick Renouvin, Directeur délégué du Réseau de Banque de détail à l'International pour le Groupe, en charge des ressources

Gianluca Soma, Responsable du métier Crédit à la Consommation et du métier Location Longue Durée et Gestion de Flotte de véhicules

Marc Stern, Président de SG Global Investment Management and Services America et CEO TCW

Vincent Taupin, Directeur général du Crédit du Nord

Catherine Théry, Directeur de la coordination du contrôle interne

Daniel Truchi, Directeur de la Banque Privée

Est invité à participer au Comité de direction Groupe

Didier Alix, Conseiller du Président-Directeur général

■ RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

■ Déclaration sur le régime de gouvernement d'entreprise

Société Générale se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF dans sa dernière version (avril 2010 – document disponible sur le site www.medef.fr).

Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un Règlement intérieur. Une Charte de l'administrateur regroupe les règles déontologiques applicables aux administrateurs de Société Générale. Le Règlement intérieur et la Charte, ainsi que les Statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires dans le Document de référence.

■ Conseil d'administration

Société Générale est une société anonyme à conseil d'administration. Conformément aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur général sont assurées par la même personne ou sont dissociées. Du 13 mai 2008 jusqu'à la démission de Daniel Bouton de son mandat le 6 mai 2009, les fonctions de Président et de Directeur général ont été dissociées. Le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé le principe de la réunification des fonctions de Président et Directeur général afin d'avoir une gouvernance plus resserrée, encore plus réactive et encore plus apte à répondre aux défis de la crise, et nommé Frédéric Oudéa. La réunification a pris effet le 24 mai 2009. Frédéric Oudéa est assisté de trois Directeurs généraux délégués, Séverin Cabannes, nommé en mai 2009, Jean-François Sammarcelli et Bernardo Sanchez Incera, nommés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les pouvoirs du Président sont précisés à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Président convoque et préside le Conseil d'administration dont il organise les travaux. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé également de créer un poste de Vice-Président du Conseil d'administration. Ce poste a été confié à Anthony Wyand qui est également Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (ancien Comité des comptes) et membre des deux autres Comités. Le rôle du Vice-Président du Conseil d'administration a été présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée générale tenue le 6 juillet 2009. L'article 2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration en précise le

détail. En particulier, le Vice-Président assiste le Président dans sa mission « notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques ».

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration. L'article 1^{er} du règlement intérieur définit les cas dans lesquels une approbation préalable du Conseil d'administration est requise (projets d'investissement stratégiques au-delà d'un certain montant,...).

■ Composition du Conseil (1^{er} janvier 2011)

Le Conseil comprend onze administrateurs élus par l'Assemblée générale et deux administrateurs représentant les salariés.

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée générale est de 4 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, ce qui permet de renouveler tous les ans un quart de ces administrateurs. Les deux administrateurs élus par les salariés de Société Générale ont un mandat de 3 ans.

Le Conseil d'administration comporte 3 femmes et 10 hommes soit 23% de femmes ou 18% si l'on exclut la représentante des salariés conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011. Sa composition respecte donc les règles en vigueur ainsi que les dispositions du Code AFEP-MEDEF en matière de parité ainsi que la loi Copé-Zimmermann qui s'applique à compter de 2011. Les administrateurs étrangers sont au nombre de 4. L'âge moyen des administrateurs est de 56 ans. Au cours de l'année 2010, sa composition a été affectée par l'événement suivant : renouvellement des mandats de MM. Robert Castaigne et Gianemilio Osculati.

Depuis le 18 janvier 2006, M. Kenji Matsuo représente Meiji Yasuda Life en tant que Censeur. Le Conseil du 12 janvier 2010 a renouvelé son mandat de Censeur.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise (ex-Comité de sélection), procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2010 au regard des critères d'indépendance définis dans les rapports précités.

Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires et de conseil entretenues par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des dirigeants, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritères intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, mandats de conseil, autres relations commerciales). Le Conseil d'administration s'est également attaché à analyser la situation des administrateurs ayant un lien avec des groupes actionnaires de Société Générale.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé que Mmes Lulin et Rachou, MM. Azéma, Castaigne, Cicurel, Folz, Lévy, Osculati et Vandeveld devaient être regardés comme administrateurs indépendants.

M. Azéma, Directeur général de Groupama, est considéré comme administrateur indépendant, dès lors que Groupama détient nettement moins de 10% du capital de Société Générale et que les relations bancaires ou commerciales entre Groupama et Société Générale ne sont pas de nature à affecter l'indépendance de son jugement. Notamment, le partenariat avec Groupama dans Groupama Banque dont Société Générale détient moins de 5%, constitue un enjeu limité pour les deux groupes.

Les autres administrateurs ne sont pas considérés comme indépendants au regard des critères définis par le Rapport AFEP-MEDEF.

Il convient toutefois de noter la situation particulière de M. Wyand. M. Wyand siège au Conseil d'administration de Société Générale depuis 2002 en tant que personne physique. A ce titre, il devrait être considéré comme indépendant. Mais de 1989 à 2002, M. Wyand a représenté le groupe Aviva (ex-CGNU) au Conseil d'administration. Par une interprétation très stricte des recommandations AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a donc décidé de ne pas le qualifier d'administrateur indépendant, car il siège depuis plus de 12 ans au Conseil d'administration tant comme représentant permanent, qu'à titre personnel. Pour autant, le Conseil estime qu'il présente toute l'indépendance de jugement requise pour exercer les missions confiées au Vice-Président en particulier en matière de gouvernement d'entreprise, de contrôle interne et de risques.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 9 sur 13 au 1^{er} janvier 2011 (soit 69% du Conseil d'administration et 82% des administrateurs nommés par l'Assemblée générale).

Cette proportion est nettement supérieure à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration de respecter la proportion de 50% d'administrateurs indépendants, recommandée dans le Code AFEP-MEDEF.

La composition du Conseil est également conforme à l'objectif qu'il a arrêté d'assurer une diversité et un équilibre des expériences et des compétences des administrateurs, ainsi que de concilier continuité et renouvellement progressif.

■ Administrateurs

Les administrateurs doivent détenir à titre personnel un nombre significatif d'actions, le minimum statutaire étant de 600 actions pour un administrateur nommé par l'Assemblée générale. Le Conseil a décidé de modifier la Charte de l'administrateur pour le porter à 1 000 à compter de 2011.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits ci-après.

La Charte de l'administrateur prévoit que chaque administrateur de Société Générale s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques. Comme les cadres du Groupe disposant régulièrement d'informations privilégiées, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de Société Générale pendant les 30 jours qui précèdent la publication ainsi que le jour de la publication des résultats et ne peuvent réaliser sur ces titres des opérations de type spéculatif (obligation de détenir les titres au moins 2 mois, interdiction des transactions sur options).

La Charte de l'administrateur a été modifiée en janvier 2005 pour étendre cette règle aux opérations sur les titres de filiales cotées de Société Générale. Par ailleurs, les administrateurs sont tenus d'informer l'Autorité des Marchés Financiers des opérations réalisées sur le titre par eux-mêmes ou leurs proches.

■ Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Depuis 2003, le Règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques (voir article 1^{er} du Règlement intérieur).

Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, approuve les principes de la politique de rémunération du Groupe, notamment celle des opérateurs de marché, et décide

de la mise en œuvre des plans d'options et d'actions de performance dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

■ Fonctionnement

Un Règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration. Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 5 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration procède à l'évaluation de son fonctionnement. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée. L'avis du Conseil est mentionné, le cas échéant, dans les communiqués de presse diffusés à l'issue des réunions.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

■ Rapport du Vice-Président sur son rôle et ses activités en 2010

1. La mission du Vice-Président est d'assister le Président dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration, la supervision du gouvernement de l'entreprise et des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques de la banque. Il exerce cette mission principalement par sa présidence du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et son appartenance au Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations. Il rencontre régulièrement les principaux investisseurs français et étrangers pour expliquer et discuter les politiques de la banque dans ces domaines. Il a aussi des entretiens avec les principaux superviseurs bancaires du Groupe.
2. En tant que Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, le Vice-Président veille à ce que celui-ci passe en revue l'ensemble des questions méritant l'attention du Conseil, afin d'éclairer celui-ci sur d'éventuels sujets de préoccupation et sur les orientations qu'il lui appartient de prendre en matière financière, de contrôle interne et de risques. Il rend compte régulièrement au Conseil des travaux du Comité, dont la synthèse pour l'année 2010 fait l'objet du Rapport d'activité présenté page 89 du présent Document de référence.
3. En tant que membre des Comités des rémunérations et des nominations, le Vice-Président est directement impliqué dans toutes les décisions importantes concernant la politique de rémunération de la banque, l'organisation et la composition

du Conseil d'administration et l'organisation du management. Avec le Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, le Vice-Président suit ces questions de près et a la charge d'organiser et de présider la réunion annuelle du Conseil d'administration qui évalue, en l'absence du Président-Directeur général, les performances de celui-ci et de l'équipe de Direction générale. Il préside aussi les réunions de Conseil consacrées à la rémunération des membres de l'équipe de Direction générale. Enfin, il rend compte au Conseil de son action et de ses conclusions sur l'exercice de ses responsabilités à l'occasion de la revue annuelle par le Conseil de son fonctionnement. Le compte-rendu des travaux du Conseil sur ces questions figure ci-après.

4. Le Vice-Président a rencontré depuis mi-2009 des actionnaires détenant environ 20% de l'actionnariat de la banque, en France, en Europe continentale, au Royaume-Uni, au Canada et aux Etats-Unis, en vue d'expliquer et de passer en revue à la fois la gouvernance de la banque et le renforcement continu de son dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques.
5. Pour exercer sa mission, le Vice-Président entretient une relation proche avec le Président-Directeur général au travers de réunions régulières et d'échanges de vues sur la structure et la performance du Conseil d'administration et de l'équipe de Direction, sur tous les principaux sujets d'actualité de la banque, ses performances, sa stratégie et sa communication avec l'extérieur.
6. Au titre de ses responsabilités, le Vice-Président entretient aussi des relations fréquentes avec les autres membres du Comité exécutif du Groupe. Il rend également périodiquement visite aux implantations nationales et internationales du Groupe. En 2010, il a consacré environ un quart de son temps aux diverses activités exercées au titre des missions qui lui ont été confiées par le Conseil.

■ Travaux du Conseil en 2010

En 2010, le Conseil d'administration a tenu 10 réunions, dont la durée a été en moyenne de 2 heures 50. Le taux d'assiduité des administrateurs a été de 92% contre 82% en 2009 et 86% en 2008.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels et examiné le budget 2010.

Le Conseil d'administration a été tenu régulièrement informé de l'évolution de la **crise financière** et a débattu de ses conséquences pour le Groupe, notamment en matière de risques, de fonds propres et de liquidité. Il a examiné les projets de cession et d'acquisition, en particulier Gaselys et Société Marseillaise de Crédit.

Il a revu la **stratégie** globale du Groupe et notamment approuvé le plan stratégique et financier 2010-2015. Les grands thèmes suivants ont été débattus :

- Banque de Financement et d'Investissement ;

- Banque privée ;
- Newedge ;
- Services Financiers Spécialisés ;
- Activités de *trading* ;
- Situation du Groupe et stratégie en Russie ;
- Impact des réformes financières sur le Groupe, (aux Etats-Unis notamment) ;
- Conséquence de la crise grecque ;
- Politique du Groupe dans les pays non coopératifs ;
- Gestion du risque de réputation.

Le Conseil a revu la situation du Groupe en matière de **risques**. Il a approuvé les limites globales des risques de marché. Il a examiné les Rapports annuels adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel relatifs aux risques et au contrôle interne ainsi que les réponses aux lettres de suite consécutives à des missions d'inspection de celle-ci. Il a été tenu informé de l'avancement des grands projets (*Fighting Back*, Résolution...).

En matière de **rémunération**, le Conseil a fixé la rémunération des mandataires sociaux et le statut des Directeurs généraux délégués. Il a également défini les orientations du Groupe en matière de rémunération des opérateurs de marché suite aux décisions du G20 et du gouvernement français. Il a décidé des plans de stock-options et d'actions de performance ainsi qu'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié au printemps 2010, et d'un plan d'actions gratuites pour tous les salariés en novembre 2010.

Le Conseil d'administration a préparé les résolutions soumises à l'Assemblée générale annuelle.

■ Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

En 1995, Société Générale a institué un Comité des comptes. Ce Comité, devenu en 2010 Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, remplit toutes les compétences d'un Comité d'audit au sens de la directive 2006/43/CE, des lois en vigueur et de la réglementation bancaire et de la recommandation AMF du 22 juillet 2010.

Au 1^{er} janvier 2011, le Comité est composé de 5 administrateurs, Mmes Lulin, Rachou et MM. Castaigne, Osculati et Wyand, dont 4 sont indépendants, et est présidé par M. Wyand. Tous les membres sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable, dans l'analyse des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de banquier, de Directeur financier ou d'auditeur. Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques a pour missions :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur

amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;

- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité, notamment :
 - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne,
 - examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de contrôle prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres,
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques,
 - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs,
 - examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire,
 - examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

■ Rapport d'activité du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques pour 2010

Le Comité s'est réuni treize fois en 2010 et s'est rendu à Londres pour revoir les activités du Groupe dans ce pays ; le taux de participation a été de 95% (99% en 2009).

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend les Commissaires aux comptes, hors la présence du management, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière et les commentaires de la Direction des risques sur les risques de toute nature. Depuis 2002, l'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, à la gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisition. Des séances de formation ou d'information sont organisées en fonction des besoins et de l'actualité. Ainsi en 2010 une formation sur les risques souverains a été assurée.

Au cours de l'année 2010, le Comité a examiné les **projets de comptes** consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a revu le plan stratégique et financier 2010-2015. Le Comité a continué à suivre de manière approfondie l'évolution de la **crise financière** ainsi que la crise de l'euro et leurs conséquences sur le Groupe. A plusieurs reprises, il a examiné la situation de liquidité et le niveau des fonds propres (Tier 1), au regard notamment des évolutions envisagées des règles prudentielles.

Dans le cadre de sa mission de **contrôle des risques**, le Comité a adopté une approche large des différents facteurs de risque et débattu de l'appétit au risque du Groupe. Il a revu la cartographie des risques du Groupe et l'approche proposée pour la définition de l'appétit au risque.

A ce titre, il vérifie l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés et suit de près l'évolution des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché, des risques structurels de taux, de change ou de liquidité ou des risques juridiques, ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan et du hors-bilan. Il revoit le dispositif de contrôle des risques opérationnels. Il revoit le dispositif de contrôle des risques de marché et est consulté sur la révision des limites fixées dans ce domaine. Il suit notamment régulièrement les risques sur les *hedge funds*. Il examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques. Il donne au Comité des rémunérations son avis sur la prise en compte des risques dans le dispositif de rémunération de la population régulée (professionnels des marchés et autres).

En matière de **contrôle interne**, le Comité a revu de manière régulière les travaux de l'Inspection générale et de l'Audit ainsi

que le déploiement de la nouvelle Direction du contrôle périodique au sein du Groupe. Il a été tenu informé des incidents significatifs relevés dans le domaine de la conformité. Il a examiné le Rapport annuel sur le contrôle interne. Il a revu le plan de tournée de l'Inspection générale et des audits et les mécanismes de suivi des préconisations d'audit. Il a revu l'activité des Comités d'audit des filiales dans le cadre des règles fixées par le Groupe en la matière. Il suit régulièrement le contrôle des risques notamment opérationnels au sein de SG CIB suite au projet *Fighting back*, en particulier au travers du projet Resolution de renforcement et de modernisation du dispositif de traitement et de contrôle des opérations et des activités.

Il a été consulté sur les projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le Comité a passé en revue plusieurs activités du Groupe notamment du point de vue du contrôle interne et des risques (Services Financiers Spécialisés, Assurances, Banque Privée, Lyxor, Newedge, SSG...).

Le Comité a assuré un suivi de grands projets lancés par le Groupe dans le cadre Ambition SG 2015 (ex : Convergence, maîtrise des contrôles compatibles...).

Il a examiné certains projets d'acquisition (acquisition de la Société Marseillaise de Crédit) ou de cession, sous l'angle financier, avant leur examen par le Conseil.

Le Comité reçoit tous les semestres un *benchmark* financier présentant les performances du Groupe dans ses différents métiers par rapport à ses principaux concurrents. Celui-ci est présenté au Conseil une fois par an.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2010.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé au 1^{er} janvier 2011 de 4 administrateurs, MM. Cicurel, Folz, Vandeveld, et Wyand, dont trois sont indépendants. Il est présidé par M. Folz, administrateur indépendant. Le Comité :

- propose au Conseil dans le respect des principes énumérés par le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toutes natures perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux ;
- propose au Conseil la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;

- prépare les décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale ;
- examine chaque année et donne un avis au Conseil sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre ;
- procède à une revue annuelle de la politique de rémunération des personnes visées par le règlement 97-02 sur le contrôle interne des établissements de crédit, notamment les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe ; il vérifie que le rapport qui lui est fait par la Direction générale est conforme aux dispositions du règlement 97-02 et cohérent avec les principes et dispositions des normes professionnelles. Il s'assure également que la concertation prévue par les normes professionnelles entre la Direction générale et le contrôle des risques et de la conformité pour la définition et la mise en œuvre de cette politique a bien lieu et que les avis du contrôle des risques et de la conformité sont bien pris en compte. Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le Rapport annuel transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil qu'il détermine. Il s'appuie en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil. Il peut exercer ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de contrôle prudentiel sur une base consolidée ou sous-consolidée ;
- donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

■ Rapport d'activité du Comité des rémunérations pour 2010

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 7 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 94% (68% en 2009).

Lors de ses réunions, le Comité a préparé les décisions du Conseil sur **la rémunération des dirigeants mandataires sociaux** et le statut des Directeurs généraux délégués.

Le Comité a préparé **l'évaluation des dirigeants mandataires sociaux** et en a délibéré avec les autres administrateurs extérieurs au Groupe. Il a examiné les objectifs annuels des mandataires sociaux proposés au Conseil.

Le Comité a revu les principes de la politique de rémunération applicable dans le Groupe, en particulier ceux concernant les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément aux nouvelles réglementations en vigueur. Il a consacré

plusieurs séances à cet examen et à s'assurer que le dispositif proposé en ce qui concerne la population régulée était conforme aux nouvelles règles particulièrement complexes. Il a tout particulièrement veillé à ce que la politique de rémunération prenne bien en compte les risques générés par les activités et le respect par les personnels des politiques de maîtrise des risques et des normes professionnelles et a consulté le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques à ce sujet. Il s'est appuyé aussi sur les travaux des organes de contrôle, externes et internes, pour s'assurer que les règles fixées pour l'année 2009 avaient été respectées.

Il a également examiné les modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés. Enfin, le Comité a proposé au Conseil les plans de stock-options (voir la rubrique « Plans d'options ») et d'actions. Il a proposé l'approbation d'un supplément d'intéressement aux salariés.

■ Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Ce Comité, composé du Président du Conseil d'administration et des membres du Comité des rémunérations, est présidé par le Président du Comité des rémunérations. Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligemment les enquêtes utiles.

Il propose au Conseil les nominations des membres des Comités du Conseil.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée au moins une fois tous les trois ans.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

■ Rapport d'activité du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise pour 2010

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise a tenu 6 réunions en 2010 ; le taux de participation a été de 97% (70% en 2009).

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du Rapport annuel 2009 relatif au « Gouvernement d'entreprise », en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs. Le Comité a préparé les travaux d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil.

Le Comité a préparé les **propositions de nomination des mandataires sociaux ainsi que des administrateurs** dans le cadre de l'Assemblée générale 2010.

Il a examiné le **plan de succession** des mandataires sociaux afin d'être en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet le moment venu. Il a examiné le plan de succession des membres du Comité exécutif.

■ Evaluation du Conseil d'administration et des mandataires sociaux

Depuis 2000, le Conseil d'administration consacre chaque année une partie d'une séance à débattre de son fonctionnement sur la base des réponses des administrateurs à un questionnaire.

Selon les années, les réponses à ce questionnaire sont données par écrit au Secrétaire du Conseil ou fournies dans le cadre d'un entretien approfondi, soit avec un consultant spécialisé, soit avec le Secrétaire du Conseil. Dans les deux cas, les réponses sont présentées de façon anonyme dans un document de synthèse qui sert de base aux débats du Conseil, après avoir été analysé par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, qui prépare les délibérations du Conseil à ce sujet.

Le Conseil tire à cette occasion les conclusions de cette évaluation sur sa composition, son fonctionnement et ses attentes à l'égard du management, conclusions dont la mise en œuvre est revue à l'occasion de l'évaluation annuelle suivante.

Le 3 août 2010, le Conseil a procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement, sur la base d'un rapport écrit et oral d'un consultant externe spécialisé à partir d'entretiens individuels avec chaque administrateur sur la base d'un questionnaire détaillé.

Le débat a notamment porté sur le rôle du Vice-Président et sur le gouvernement de l'entreprise, après une présentation par le Vice-Président de ses activités et de ses vues sur le fonctionnement du Conseil. Le Conseil a conclu que la structure de gouvernance actuelle était satisfaisante et ne devait pas être modifiée, le Vice-Président contribuant efficacement à favoriser un fonctionnement harmonieux et équilibré du Conseil par rapport à la Direction générale et le Président favorisant des relations et un débat transparents, ouverts, riches et constructifs au sein du Conseil et avec le management. Diverses suggestions ont été retenues afin d'améliorer encore le fonctionnement du Conseil, notamment en ce qui concerne le format et les délais de mise à disposition de l'information

donnés aux administrateurs et la présentation et la discussion des dossiers au Conseil et dans les Comités. Le Conseil a également décidé d'améliorer son information sur les travaux des Comités, dont le programme de travail et les comptes-rendus des travaux sont désormais systématiquement diffusés à tous les administrateurs sous forme écrite avant leur examen par le Conseil, sauf urgence. Le Conseil approuve désormais régulièrement un programme de travail annuel reflétant les priorités qu'il a déterminées, notamment à l'occasion de son séminaire stratégique. Le Règlement intérieur du Conseil a été modifié le 15 février 2011 pour tenir compte de ces conclusions.

Depuis 2003, les dirigeants mandataires sociaux font l'objet chaque année d'une évaluation préparée par le Comité des rémunérations à l'occasion d'une réunion à laquelle participent seuls les administrateurs non salariés ou dirigeants d'une société du Groupe. Cette réunion est présidée par le Vice-Président et animée par le Président du Comité des rémunérations et ses conclusions sont communiquées au Président par le Vice-Président et le Président du Comité des rémunérations.

■ Assemblée générale

Les statuts (voir pages 423 et 424) définissent les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale. Un résumé de ces règles figure au chapitre 3 du Document de référence.

■ Jetons de présence versés aux administrateurs de la Société

Le montant des jetons de présence a été porté de 780 000 à 1 030 000 EUR par l'Assemblée générale du 6 juillet 2009.

Les nouvelles règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs sont les suivantes à compter de l'exercice 2009 :

- le Président-Directeur général ne perçoit pas de jetons de présence ;
- le montant du jeton de présence global est divisé en une partie fixe égale au tiers, et une partie variable égale aux deux-tiers. Le Vice-Président bénéficie, *pro rata temporis* d'une allocation spéciale égale à 35% de la partie fixe. Le solde de la partie fixe est réparti *pro rata temporis* de la manière suivante :
 - 4 parts pour le Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
 - 3 parts pour les membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
 - 2 parts pour le Président des Comités des nominations et du gouvernement d'entreprise et des rémunérations,

- 1 part pour les autres administrateurs ;

La partie variable est répartie entre les administrateurs en proportion du nombre de séances ou réunions de travail du Conseil ou des Comités auxquelles chaque administrateur a participé au cours de l'exercice.

■ **Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et mention de la publication des informations prévues au L. 225-100-3 du Code de commerce**

Les éléments du Rapport du Président, qui présentent les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, figurent dans le présent chapitre sous le titre « Politique de rémunération » qui suit.

Le paragraphe « Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce » figure au chapitre 3.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Le présent Rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce⁽¹⁾. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne prétend pas décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe ni la mise en œuvre pratique des procédures. Le Président de chaque société anonyme, filiale française du Groupe qui fait appel public à l'épargne, est par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents aux activités des établissements bancaires, le contrôle interne constitue un instrument essentiel de leur pilotage et de leur politique de maîtrise des risques. Il contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités. Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle, Union européenne). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de Directions centrales, et au premier chef la Direction des risques, le Secrétariat général (notamment en charge de la Conformité), l'ensemble des Directions financières du Groupe, ainsi que la Direction du contrôle périodique. Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du présent Rapport pour les parties qui les concernent. Il a été approuvé par le Conseil d'administration après examen par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

L'activité bancaire est soumise à différents types de risques

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit** (incluant le risque-pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, qui résulte d'une forte exposition

à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties homogènes ;

- **le risque de marché** : risque de perte liées aux variations de prix des produits financiers, à la volatilité et aux corrélations entre ces risques. Ces variations peuvent notamment concerner les fluctuations des taux de change, des prix des obligations et de leurs taux d'intérêt, ainsi que des prix des titres et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers ;
- **le risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement de taux d'intérêt ou de taux de change ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements au moment de leur exigibilité ;
- **les risques opérationnels** (y compris les risques comptables et environnementaux) : risque de perte ou de sanction du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs ;
- **le risque de non conformité** (y compris les risques juridiques, fiscaux et de réputation) : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe.

Les acteurs de la gestion et du contrôle des risques

■ L'organisation et les procédures de maîtrise des risques sont définies au plus haut niveau

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration et la Direction générale.

Le Conseil d'administration, et plus particulièrement son **Comité d'audit, de contrôle interne et des risques**, procède régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

(1) La partie gouvernement d'entreprise de ce même rapport figure pages 85 à 92.

En premier lieu, le **Conseil d'administration** définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale de ses activités au risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Au sein du Conseil d'administration, le **Comité d'audit, de contrôle interne et des risques** est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques et leur conformité avec ce cadre ainsi qu'avec les lois et réglementations en vigueur.

LE RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT, DE CONTRÔLE INTERNE ET DES RISQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

Ce Comité a pour mission de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires.

A cette fin, le Comité, notamment :

- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire, et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de contrôle prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique.

Le Comité établit un Rapport annuel d'activité. Celui-ci est inséré dans le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise présenté séparément en page 89 du présent Document de référence.

Présidés par la **Direction générale**, trois comités spécialisés du Comité exécutif du Groupe assurent le pilotage central du contrôle interne et des risques :

- le **Comité des risques** qui se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations en matière de risques du Groupe, notamment de l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels) et de l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi de ces risques. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » se consacre à la revue des expositions individuelles importantes ;
- le **Comité financier** qui, dans le cadre du pilotage de la politique financière du Groupe, valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels et revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière ;
- le **Comité de coordination du contrôle interne** (CCCI) qui pilote la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne.

Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions centrales du Groupe, indépendantes des Directions opérationnelles, sont dédiées à la gestion et au contrôle interne des risques

Elles adressent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

A l'exception des Directions financières des pôles d'activités, ces directions rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétariat général (lui-même sous la responsabilité directe de la Direction générale), Responsable de la Conformité du Groupe.

- **La Direction des risques**, qui a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est adéquat et efficace, et en surveillant les opérations menées au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ; à ce titre, le Directeur des risques est responsable de la filière « risques » du Groupe au sens du règlement 97-02 modifié par arrêté du 19 janvier 2010,
- recense l'ensemble des risques du Groupe,

(1) Le règlement intérieur du Conseil d'administration est disponible dans le Document de référence page 425.

- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et reporte régulièrement sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire,
 - contribue à la définition des politiques de risque en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants,
 - définit ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques,
 - valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers,
 - définit le système d'information de suivi des risques, s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.
- **La Direction financière du Groupe**, qui, au-delà de ses responsabilités de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier (risque structurel de taux, de change et de liquidité) ; à ce titre, le département de gestion du bilan au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :
- du recensement des risques structurels (risques de taux, de change, de liquidité) du Groupe,
 - de la définition des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques,
 - de la proposition des limites de risque,
 - de la validation des modèles et méthodes utilisés par les entités,
 - de la consolidation et du *reporting* des risques structurels.
- **Les Directions financières des pôles**, rattachées hiérarchiquement aux responsables de pôles d'activités et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe, qui veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe ;
- **La Direction de la conformité du Groupe**, rattachée au Secrétaire général, Responsable de la Conformité, qui veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement ;
- **La Direction juridique du Groupe**, rattachée au Secrétaire général, qui veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des filiales et succursales ;
- **La Direction fiscale du Groupe**, rattachée au Secrétaire général, qui veille au respect des lois fiscales ;
- **La Direction des ressources du Groupe**, qui est notamment en charge de la sécurité des systèmes d'information ;

- **La Direction du contrôle périodique du Groupe** qui, sous l'autorité de l'Inspecteur Général, est en charge de l'exercice du contrôle périodique.

La gestion des risques

LA FORMALISATION DE L'APPETIT AU RISQUE

Depuis 2009, la Direction des risques, conjointement avec la Direction financière, a mené une démarche coordonnée avec les métiers de formalisation de l'appétit au risque du Groupe. Cette démarche permet de mettre à disposition des instances dirigeantes du Groupe des outils de pilotage stratégique. Elle permet également aux instances dirigeantes de fixer des objectifs de pilotage sur la base de nouveaux indicateurs au niveau Groupe reflétant la solidité financière, la solvabilité, le levier et la liquidité, et qui serviront de cadre à la fixation des allocations de capital et de liquidité aux métiers ainsi que des limites par nature de risque.

Fondés sur l'évaluation de la sensibilité de la profitabilité des métiers du Groupe à des *stress tests*, ces travaux ont pour objectif de mesurer le couple « risque – rentabilité » des principales entités du Groupe dans une logique d'allocation du capital. Cette démarche est en cours d'intégration au sein du processus budgétaire conduit annuellement. Elle conduira le Conseil d'administration à valider formellement des seuils de tolérance au niveau du Groupe déterminés par rapport aux indicateurs ci-dessus.

La gestion et l'évaluation des risques

RISQUE DE CREDIT :

La surveillance des risques de crédit du Groupe est organisée par pôles (Réseaux France / Réseaux Internationaux / Banque de Financement et d'Investissement / Services Financiers Spécialisés et Assurances / Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs) et complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché aux risques de marché. Leurs principales missions sont :

- de fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- d'autoriser les dossiers des opérations soumises par les Directions commerciales ;
- de valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- d'assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;

- de contrôler les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

RISQUES DE MARCHÉ :

Le Département des risques de marché assure la supervision indépendante des activités de marché du Groupe. Ses principales missions sont :

- d'instruire les demandes de limites dans le cadre des autorisations globales du Conseil d'administration et de la Direction générale ;
- de suivre les positions et les risques de marché ;
- de définir les méthodologies et outils de mesure (VaR, *stress tests*, sensibilité, etc.) ;
- de valider les modèles d'évaluation des *front offices*, de vérifier les paramètres de marché, de déterminer les réserves.

RISQUES OPERATIONNELS :

Le Département des risques opérationnels a pour mission d'assurer le suivi transversal de ces risques au sein du Groupe, de coordonner leur pilotage et d'en assurer le *reporting* pour la Direction générale, le Conseil d'administration et les autorités de supervision bancaire. Il veille également à renforcer la cohérence et l'intégrité du dispositif. Des procédures et des outils ont été déployés au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et de piloter les risques opérationnels :

- l'auto-évaluation des risques et des contrôles, qui a pour but d'identifier et mesurer l'exposition du Groupe aux différentes catégories de risques opérationnels afin d'établir une cartographie précise des niveaux de risques intrinsèques et résiduels, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;
- des indicateurs clés de risque, pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- des analyses de *scenarii*, qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité, auxquelles le Groupe pourrait être exposé ;
- la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes subies dans l'industrie bancaire à la suite de la matérialisation de risques opérationnels ;
- un suivi des plans d'action majeurs au sein du Groupe, mis en œuvre en 2010 et s'appuyant sur le déploiement d'un nouvel outil informatique.

La fonction **Plans de Continuité** (PCA) est rattachée au Département des risques opérationnels. Elle s'attache à l'amélioration, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité au sein du Groupe.

Une fonction **Gestion de Crise**, distincte de la fonction PCA, renforce la prise en compte de cet aspect spécifique au sein du Groupe et le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats.

RISQUE ET POLITIQUE DE REMUNERATION

Depuis l'introduction de règles sur les rémunérations variables, une gouvernance spécifique a été mise en place pour la détermination des rémunérations des professionnels des marchés financiers. Ces règles s'appliquent désormais aussi aux autres personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence significative sur le profil de risque des établissements qui les emploient, y compris celles exerçant des fonctions de contrôle.

Selon les principes approuvés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, les mécanismes et processus de rémunération de la population identifiée intègrent non seulement le résultat financier des opérations qu'ils réalisent, mais également le respect des politiques de risque et de conformité. Les salariés des fonctions de contrôle pour leur part sont rémunérés de manière indépendante des résultats des opérations qu'ils contrôlent et en fonction de critères propres à leur activité.

La Direction des risques et la Direction de la conformité sont consultées pour la définition et la mise en œuvre de cette politique.

RISQUES STRUCTURELS :

Le Département de la gestion du bilan au sein de la Direction financière du Groupe est chargé d'une mission générale de maîtrise des risques structurels de taux, change et liquidité au niveau du Groupe. Cette responsabilité recouvre :

- la supervision de l'ensemble de la chaîne des *reportings* des risques structurels et des contrôles associés afin de s'assurer des limites au niveau du Groupe ;
- l'instruction et la notification des limites aux entités, telles qu'arrêtées par la Direction générale ;
- la formalisation et la diffusion des règles et procédures de gestion et d'évaluation des risques ;
- la validation des modèles et conventions de traitement des produits de bilan.

Chaque entité assure le contrôle de premier niveau des risques structurels ; elle a pour mission d'effectuer la mesure périodique des risques encourus, le *reporting* risque, d'élaborer les propositions de couverture et la mise en œuvre des décisions prises. Chaque entité est responsable du respect des normes du Groupe et des limites qui lui ont été assignées.

Les Directions financières des pôles de supervision doivent s'assurer du bon respect de ces principes au sein de chacune des entités du périmètre qu'elles contrôlent.

Pour la supervision des risques structurels, le Comité financier, organe de Direction générale, s'appuie sur la Direction financière du Groupe.

RISQUES LIES AUX NOUVEAUX PRODUITS ET NOUVELLES ACTIVITES :

Il est de la responsabilité de chaque Direction de soumettre tout nouveau produit, métier ou activité à une **procédure Nouveau Produit**. Ces procédures Nouveau Produit, co-pilotées avec la Direction des risques, ont pour mission de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités et que, de ce fait, les développements futurs s'effectueront avec un maximum d'efficacité et de maîtrise ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions supports ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Cette procédure s'appuie sur une définition très large du nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'externalisation de prestations essentielles ou importantes, en passant par l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

RISQUES LIES AUX ACQUISITIONS :

L'évaluation des projets d'acquisition se fonde sur leur potentiel de création de valeur pour le Groupe. Dans ce cadre doivent être examinés et approfondis, conformément aux règles du Groupe :

- l'étude des différents risques inhérents au projet ;
- la fiabilité des données comptables et de gestion ;
- les procédures de contrôle interne ;
- la fiabilité de la situation financière ;
- le réalisme des perspectives de développement, tant en termes de croissance du résultat que de synergies de revenus ou de coûts ;
- des conditions d'intégration et de suivi de cette intégration.

Cette évaluation préalable est conduite par les métiers et implique l'ensemble des spécialistes nécessaires (représentants des lignes-métiers, de la Direction des risques, de la Direction financière comptable, de la Direction de la déontologie, de la Direction juridique, etc.). Pour les dossiers les plus importants, l'Inspection générale est associée aux travaux d'évaluation des risques de l'opération dans la phase de *due diligence*.

Sur la base de cette analyse, le projet est soumis à l'approbation de la Direction financière du Groupe et de la Direction de la stratégie et, pour les acquisitions significatives, du Comité exécutif du Groupe. Les projets les plus importants requièrent l'accord préalable du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Une fois acquise, l'entité est intégrée au pôle d'activités concerné du Groupe. Un diagnostic est fait de l'état du contrôle interne, en particulier en matière de risques, d'informations comptables et financières et, en fonction du type d'activité de l'entité, des procédures déontologiques. Des mesures sont ensuite prises afin d'amener l'entité acquise le plus rapidement possible aux normes du Groupe.

En outre, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques du Groupe assure un suivi des acquisitions stratégiques, un bilan du plan d'affaires présenté au moment de l'acquisition étant réalisé deux ou trois ans plus tard.

■ Méthodologies et dispositif de quantification des risques

La méthode de notation **IRBA (Advanced Internal Ratings Based Approach)** et l'approche **AMA (Advanced Measurement Approach)** sont utilisées depuis début 2008 pour le calcul de l'exigence en fonds propres réglementaires respectivement au titre du risque de crédit et du risque opérationnel. Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences Bâle 2. Ce dispositif fait l'objet d'une description détaillée dans le chapitre 9 du présent Document de référence.

Pour les risques de marché, le modèle de mesure des risques a été validé par l'Autorité de contrôle prudentiel sur la quasi-totalité des opérations concernées. Au cours des dernières années, le Groupe a conduit un important travail visant à améliorer le mode de calcul de la VaR.

Enfin, le Groupe conduit un projet afin de se préparer à l'évolution en cours de la réglementation sur la charge en capital au titre des portefeuilles de négociation.

Conformément aux exigences du Pilier II, le Groupe continue à renforcer son **dispositif de stress tests** qui s'articule selon deux axes :

- à un niveau agrégé, les stress globaux (*stress tests* macro-économiques – « *stress tests* ICAAP ») permettent d'obtenir une couverture complète du Groupe (risques de crédit, de marché et opérationnels pris simultanément) ; ils sont intégrés au processus budgétaire. Pour chaque *scenario*, des pertes sont estimées sur un horizon de trois ans, pour les risques de crédit, de marché et opérationnels puis présentées pour validation en Comité des risques ;
- des *stress tests* spécifiques permettent de compléter à la demande l'analyse globale par une approche plus fine, suivant différents axes (secteur, filiale, produit, pays, etc).

Les *stress tests*, qui permettent de mesurer la résilience du Groupe à des *scenarii* macro-économiques d'amplitude variée, sont une composante importante de la gestion des risques du Groupe. Ils peuvent donner lieu à la fixation de limites et apportent un éclairage sur les pertes potentielles dans le cadre du processus budgétaire.

Enfin, les **systèmes d'information sont régulièrement adaptés** aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées, tant au niveau local (entités bancaires) qu'au niveau central (Direction des risques).

Le contrôle interne

■ Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires

En France, les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, qui fait l'objet d'actualisations régulières. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En juin 2004, le Comité de Bâle a défini les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre principalement dans différentes directives, l'une établissant le cadre général du contrôle interne du Groupe, une deuxième définissant la Charte d'Audit du Groupe et les autres étant relatives à la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques opérationnels, à la gestion des risques structurels de taux, de change et de liquidité et au contrôle de la conformité.

Le contrôle interne est l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, et aux règles internes et orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment :

- à déceler et à mesurer les risques encourus, et à exercer sur eux un contrôle suffisant pour en assurer la maîtrise ;

- à garantir la réalité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières et de gestion ;
- à vérifier l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et de communication.

■ Le dispositif de contrôle interne est fondé sur quatre principes fondamentaux

- **l'exhaustivité du périmètre** des contrôles qui concernent tous les types de risques et s'appliquent à toutes les entités du Groupe ;
- **la responsabilité des opérationnels** dans la maîtrise des risques qu'ils prennent et le contrôle des opérations qu'ils traitent ;
- **la proportionnalité des contrôles à l'ampleur des risques encourus** ;
- **l'indépendance du contrôle périodique**.

Il se caractérise :

- par la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- par la mixité d'approche du contrôle permanent, qui combine d'une part un contrôle opérationnel multirisques, et d'autre part l'intervention de filières spécialisées par type de risque.

■ Le contrôle s'appuie sur un corpus de normes et de procédures

Toutes les activités du groupe Société Générale sont encadrées par des règles et procédures regroupées en un ensemble documentaire appelé la « **Documentation Normative** ». Elle est constituée par l'ensemble des documents qui :

- énoncent les règles d'action et de comportement s'appliquant aux collaborateurs du Groupe ;
- définissent l'organisation des métiers et le partage des rôles et responsabilités ;
- décrivent les règles de gestion et de fonctionnement interne propres à chaque métier et chaque activité.

La Documentation Normative comprend notamment :

- les **Directives**, qui définissent la gouvernance du groupe Société Générale, l'organisation et les missions de ses pôles d'activités et Directions centrales, ainsi que les principes de fonctionnement des dispositifs et processus transverses (codes de conduite, chartes, ...) ;
- les **Instructions**, qui posent le cadre de fonctionnement d'une activité, les principes et les règles de gestion applicables aux produits et services rendus à la clientèle et définissent les procédures internes.

La Documentation Normative a force de loi interne. Elle relève de la responsabilité du Secrétaire général du Groupe, Responsable de la Conformité du Groupe vis-à-vis des autorités de tutelle du Groupe, en France et à l'étranger.

S'ajoutent à la Documentation Normative les procédures opérationnelles propres à chacune des activités du Groupe.

■ **La coordination du dispositif de contrôle est assurée au niveau du Groupe et relayée dans chacun des pôles et Directions centrales**

Conformément aux dispositions du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, le contrôle interne comprend un dispositif de contrôle permanent et un dispositif de contrôle périodique.

La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont pilotées par un Directeur général délégué. Il préside le **Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCI Groupe)** qui réunit le Secrétaire général, le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur des Systèmes d'Information Groupe, l'Inspecteur général et le Directeur de la coordination du contrôle interne.

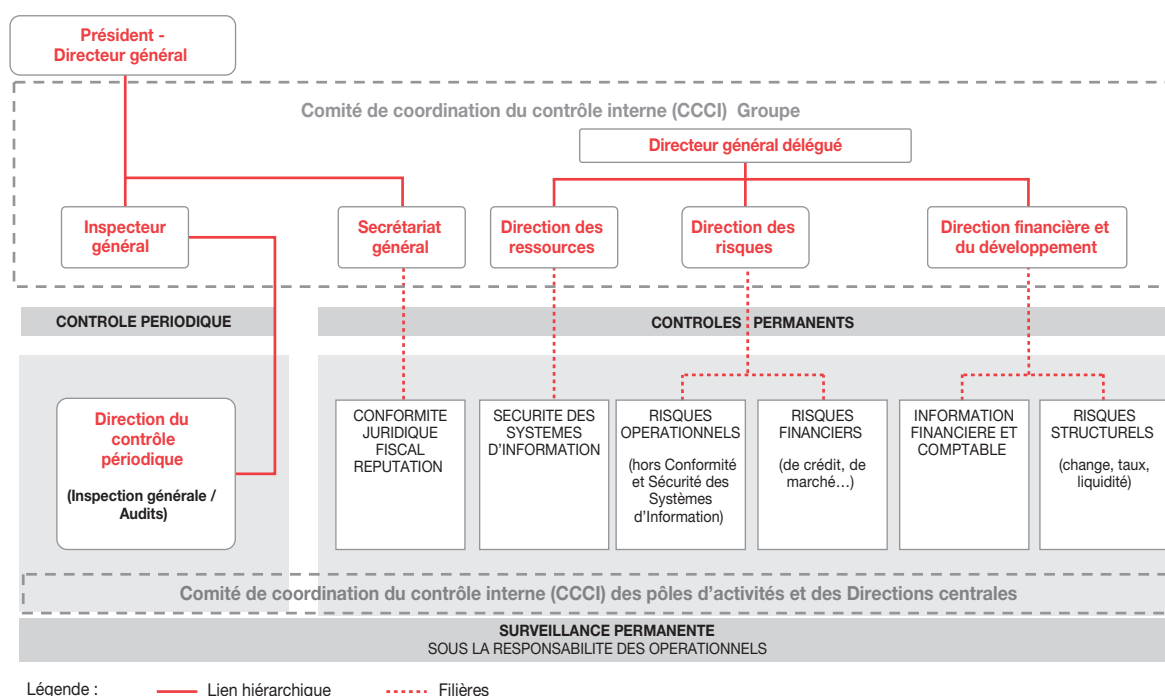
L'organisation mise en place au niveau du Groupe pour coordonner l'action des différents acteurs du contrôle interne est déclinée au sein de chacun des pôles. L'ensemble des pôles et des Directions centrales du Groupe sont dotés de Comités de coordination du contrôle interne. Présidés par le responsable du pôle ou de la Direction centrale, ces comités

réunissent les responsables des fonctions de contrôle permanent ou périodique compétents pour le pôle ou la Direction centrale, ainsi que le Directeur de la coordination du contrôle interne du Groupe et les responsables des fonctions de contrôle de niveau Groupe.

LE COMITE DE COORDINATION DU CONTROLE INTERNE GROUPE S'EST REUNI DIX FOIS EN 2010.

Il a passé en revue le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de tous les pôles et des Directions centrales du Groupe. Par ailleurs, le Comité a traité en 2010 les sujets suivants :

- point sur le dispositif de connaissance du client ;
- point sur la refonte du dispositif de gestion de la documentation normative ;
- programme d'actions en vue d'optimiser le dispositif de contrôle permanent et d'affermir la rigueur dans le Groupe ;
- point sur le contrôle des prestations externalisées ;
- point sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme ;
- revue du dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles ;
- point sur le dispositif et le fonctionnement des Comités Nouveaux Produits.



Le contrôle permanent

Le contrôle permanent repose sur :

- **la surveillance permanente**, qui relève des opérationnels et de leur hiérarchie et dont la coordination est placée sous la responsabilité du Département risques opérationnels de la Direction des risques ; le dispositif de surveillance permanente est lui-même complété de nombreux autres contrôles opérationnels (par exemple, contrôles automatisés dans les chaînes de traitement informatiques, contrôles organisationnels mettant en œuvre la séparation des fonctions au sein de l'organisation, etc.) ;
- **les contrôles de second niveau effectués par les Directions spécialisées** dans la prévention des grandes familles de risques ;
- **une gouvernance spécifique à certains types de risques**, reposant notamment sur des comités dédiés au niveau Groupe, permettant d'en effectuer la revue régulière au niveau hiérarchique approprié.

LE PREMIER NIVEAU DE RESPONSABILITE DU CONTROLE PERMANENT EST LE CADRE OPERATIONNEL

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle permanent. Elle se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la conformité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets :

- **la sécurité au quotidien** concerne l'ensemble des agents et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'ils traitent, des règles et procédures en vigueur ;
- **la supervision formalisée** constitue l'obligation pour la hiérarchie de vérifier, régulièrement et au travers de procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Elle s'appuie sur des modes opératoires formalisés et mis à disposition des collaborateurs. Le contenu de la surveillance permanente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures à respecter.

Le Crédit du Nord complète son dispositif par un contrôle permanent de deuxième niveau, effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche et destiné à s'assurer de l'application des règles édictées en matière de surveillance permanente.

PARALLELEMENT, LES DIRECTIONS CENTRALES, AVEC L'APPUI DES FILIERES DONT ELLES ONT LA RESPONSABILITE, CONCOURENT AU CONTROLE PERMANENT DES OPERATIONS DU GROUPE

- **La Direction des risques, disposant de relais dans les pôles et filiales du Groupe, est chargée de la mise en place du dispositif de contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels ainsi que d'un suivi homogène et consolidé.**

D'après le dernier recensement réalisé sur base déclarative (courant 1^{er} trimestre 2010), la filière Risques du Groupe rassemble plus de 5 200 personnes dédiées à la maîtrise et au contrôle permanent des risques (dont 892 à fin décembre 2010 au sein même de la Direction des risques du Groupe) contre plus de 4 500 personnes un an auparavant. Cette évolution traduit la poursuite du renforcement de la filière lié aux exigences réglementaires, aux effets de périmètre ainsi qu'aux développements dans les pôles et les Directions centrales.

Les missions de la Direction des risques sont détaillées dans le chapitre 9 du Document de référence, page 172.

- **Un Responsable de la gestion du risque et de la sécurité des Systèmes d'Information coordonne au niveau du Groupe la gestion des risques liés aux systèmes d'information.**

Compte tenu de l'exposition de ses systèmes d'information aux risques extérieurs due à la multiplicité des canaux commerciaux, dont Internet, Société Générale a maintenu et renforcé ses mesures d'organisation, de veille et de communication relatives au risque et à la sécurité de ses systèmes d'information. Le dispositif, coordonné au niveau du Groupe par un **Responsable de la gestion du risque et de la Sécurité des Systèmes d'Information**, est relayé dans chacun des pôles d'activités. Sur le plan opérationnel, le Groupe s'appuie sur une cellule de type CERT (*Computer Emergency Response Team*) en charge de la gestion des incidents, de la veille sécuritaire et de la lutte contre la cybercriminalité, qui fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance, internes comme externes.

Le dispositif de sécurité est régulièrement mis à niveau pour tenir compte des évolutions technologiques et de l'apparition de nouvelles menaces ou de nouveaux risques. Il est encadré par des « Orientations stratégiques sécurité » validées par la Direction générale et l'ensemble des métiers dans le cadre du Comité de surveillance des Directions centrales.

La nécessité d'ajuster le dispositif de sécurité des systèmes d'information aux risques propres à l'activité bancaire est prise en compte dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Le plan d'action sécurité du Groupe, déclinant les grandes orientations pour la sécurité, approuvé en juillet 2008, fait l'objet d'un suivi semestriel par le Comité exécutif du Groupe. Par ailleurs, l'ensemble du personnel est régulièrement

sensibilisé et formé aux mesures et comportements à adopter pour prendre en compte les risques liés à l'utilisation des systèmes d'information.

- **Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan est responsable de la définition des normes Groupe pour les risques structurels de taux (normes d'échéancement, indicateurs et outils de suivi de risque) à appliquer par l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation.**

La structure d'organisation des contrôles de niveau 1 et de niveau 2 a été définie et formalisée conjointement entre la Direction de la gestion du bilan et les Directions financières de pôles. Ces documents décrivent les responsabilités incombant aux différents acteurs au sein d'un processus donné.

Les Directions financières des entités sont responsables de la maîtrise du risque structurel. Les responsables des risques structurels sont en charge de l'établissement des *reportings* trimestriels et exercent le contrôle de niveau 1 avant de les publier.

Le Département de la gestion du bilan assure le contrôle de niveau 2 des risques structurels des entités, et la consolidation des positions des entités du Groupe.

- **Le Secrétaire général du Groupe est le responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle de la conformité pour le Groupe.**

Il est assisté dans ses missions par un **Comité de conformité Groupe** qui se réunit chaque mois et regroupe notamment les responsables conformité des pôles d'activités. Ces derniers exercent les mêmes responsabilités dans leurs périmètres respectifs en s'appuyant sur un réseau coordonné de responsables conformité irriguant l'ensemble des pôles. Au sein des filiales, succursales ou entités significatives, une responsabilité de conformité est clairement identifiée. L'animation de la filière Conformité ainsi que son contrôle permanent de second niveau sont de la responsabilité de la Direction de la conformité.

La conformité des opérations est examinée de manière régulière dans le cadre de cette organisation par les responsables conformité appuyés par :

- **la Direction de la conformité**, qui veille au respect des lois et règlements, des principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ; elle veille également à la prévention du risque de réputation ;
- **les Directions juridique et fiscale**, qui veillent respectivement à la sécurité et à la conformité juridiques ainsi qu'à la sécurité fiscale de l'ensemble des activités du Groupe.

Ces Directions centrales rattachées au Secrétariat général du Groupe sont relayées au sein des entités opérationnelles par des correspondants locaux et, dans certaines implantations (filiales et succursales), par des services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales assurent des fonctions de surveillance, de formation et de diffusion de l'information dans l'ensemble du Groupe.

Enfin, la sensibilisation et la formation à la prévention du risque de non conformité en central et dans les pôles d'activités sont un élément essentiel des actions que conduit Société Générale dans ce domaine.

Le contrôle périodique

La Direction du contrôle périodique rassemble, sous l'autorité de l'Inspecteur général, l'ensemble des équipes de contrôle périodique dont la mission principale est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent.

Le contrôle périodique du Groupe est un dispositif permanent et indépendant des entités opérationnelles qui couvre l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Chaque service d'Audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques du pôle d'activités. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Sur la base de leurs constats, les équipes de contrôle périodique formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre.

Pour remplir ses objectifs, le contrôle périodique du Groupe est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Au total, les services de contrôle périodique du Groupe comprennent environ 1 500 personnes. Le dispositif se compose :

- **d'équipes d'Audit interne**, rattachées hiérarchiquement à l'Inspecteur général et fonctionnellement aux responsables de pôle d'activités et de Direction centrale ;
- **de l'Inspection générale.**

La Direction du contrôle périodique s'appuie sur une organisation matricielle avec :

- **en majeur, une dimension régionale** : le périmètre auditable est découpé en trois zones qui assurent une couverture complète de leur périmètre géographique, quel que soit le type d'activité exercée ;
- **en mineur, une dimension métier** : chaque responsable de pôle d'activités / Direction centrale / ligne-métier s'est vu désigner un correspondant audit unique dont le rôle est de veiller à la correcte couverture du périmètre correspondant, de répondre aux demandes du responsable opérationnel dont il est correspondant et d'informer ce dernier de l'état de mise en œuvre des préconisations sur son périmètre.

La Direction du contrôle périodique compte également des audits spécialisés : une équipe d'audit comptable, une équipe d'audit juridique, une équipe d'audit fiscal, une équipe d'audit des infrastructures et de la sécurité informatiques ainsi qu'une équipe d'audit des risques modélisés. Les audits spécialisés jouent un rôle d'expert intervenant en appui aux audits généralistes. Ils peuvent également réaliser des missions autonomes sur leurs thèmes de spécialisation. Les audits spécialisés n'ont pas de responsabilité de couverture de périmètre, à l'exception de l'audit des infrastructures et de la sécurité informatique.

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception, dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe.

LES COMITES D'AUDIT

Réunissant au moins une fois par an l'audit et les responsables opérationnels, les Comités d'audit examinent les conditions d'exercice et l'activité du contrôle périodique, en traitant notamment des missions effectuées, du plan d'audit à venir et du suivi des préconisations.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques du Conseil d'administration. Il lui présente notamment le volet relatif au contrôle périodique du Rapport annuel sur le contrôle interne prévu par l'article 42 du règlement n° 97-02 modifié du CRBF ainsi que le suivi des recommandations les plus importantes subissant des retards de mise en œuvre. Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques examine le plan d'Audit interne annuel du Groupe et donne son avis sur

l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle périodique.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts réguliers et organisés avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle.

Le contrôle de la production et de la publication des données financières et de gestion

■ Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- **le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques** du Conseil d'administration a pour mission d'examiner le projet des états financiers qui doivent être soumis au Conseil ainsi que de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer non seulement de la pertinence mais aussi de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Les Commissaires aux comptes sont entendus par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques dans le cadre de leur mission ;
- **la Direction financière du Groupe** collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les pôles d'activités *via* une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs,...) ;
- **les Directions financières de filiales et de pôles d'activités** assurent le contrôle de second niveau des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et des informations de gestion remontant des *front offices*. Elles établissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'intention de la Direction financière du Groupe. Au sein de la Direction financière de la Banque de Financement et d'Investissement, le département *Product Control Group* (PCG) est plus spécialement en charge de garantir, de façon indépendante des métiers, la production et la validation du résultat et du bilan de la Banque de Financement et d'Investissement. Il est notamment en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés. Il réalise également le rapprochement des résultats économiques (*front office*) et comptables (*back office*) ;

■ **Le back office** est en charge d'effectuer toutes les fonctions support liées aux opérations réalisées par les membres des *front offices*. Il vérifie notamment le bien fondé économique des opérations, effectue l'enregistrement comptable des transactions et est en charge des moyens de paiement.

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle : elle suit au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et de ce fait définit, gère et contrôle les équilibres bilantiels et les risques structurels du Groupe ; elle veille au respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; enfin, elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

■ Les normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le Département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation.

■ Les modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence réalisés par les Directions financières de pôle d'activités à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les *reportings* de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire. La création du département *Product Control Group* (PCG) au sein de la Direction financière du pôle Banque de Financement et d'Investissement en novembre 2008 fait partie intégrante de ce plan d'action et contribue au renforcement des contrôles, de l'auditabilité et de la qualité comptable du résultat et du bilan de ce pôle qui seront rendus possibles par ces investissements.

■ Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

DES PRODUCTEURS DES DONNEES COMPTABLES INDEPENDANTS DES FRONT OFFICES

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices*, des *middle offices* et des équipes *product control* vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont régulièrement remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

LA PORTEE DU CONTROLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matière générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

UN CONTROLE DE SECOND NIVEAU EFFECTUE PAR LES DIRECTIONS FINANCIERES DE POLES D'ACTIVITES

La Direction financière de chaque filiale s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon les différents

référentiels qui lui incombent (normes locales et IFRS pour les filiales ainsi que les normes françaises pour les succursales). Elle réalise des contrôles de premier et deuxième niveau pour garantir la fiabilité de l'information communiquée.

Les liasses de consolidation de chaque filiale sont alimentées par les données comptables de la comptabilité sociale des filiales après mise en conformité localement avec les principes comptables du Groupe. Chaque filiale est responsable de la justification du passage des comptes sociaux aux comptes reportés sous l'outil de consolidation.

Les liasses ainsi reportées font l'objet d'un contrôle de second niveau par les Directions financières de pôle au travers de revues analytiques, de contrôles de cohérence ou de revues thématiques spécifiques. Les conclusions de ces travaux sont reprises dans une note de synthèse communiquée, à chaque arrêté trimestriel, à la Direction financière du Groupe.

UNE SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIERE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. *In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au moyen d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

La Direction financière du Groupe dispose également d'une équipe dédiée de supervision comptable. Les missions de contrôle qu'elle mène ont pour objectif de s'assurer de la correcte application des normes comptables Groupe au travers notamment d'interventions dans le cadre des opérations d'acquisition ou de missions de contrôles comptables sur des thématiques spécifiques afin de vérifier l'homogénéité des traitements de manière transversale. Cette équipe sera également en charge d'animer et de coordonner le déploiement du dispositif de certification du contrôle permanent comptable à compter de 2011.

■ Le dispositif d'audit comptable

UN CONTROLE PAR L'ENSEMBLE DES OPERATIONNELS IMPLIQUES DANS LA PRODUCTION DES DONNEES COMPTABLES, FINANCIERES ET DE GESTION

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

UN CONTROLE PAR LES AUDITS GENERALISTES ET L'EQUIPE D'AUDIT COMPTABLE DE LA DIRECTION DU CONTROLE PERIODIQUE

Les audits généralistes conduisent dans le cadre de leurs missions des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée.

Les principaux objectifs poursuivis par l'équipe d'audit comptable sont les suivants :

- apporter son expertise dans l'identification des principaux risques comptables dans le Groupe ;
- réaliser des missions d'audit de la correcte application des normes comptables du Groupe dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe ;
- réaliser des actions de formation et de production de méthodologies contribuant à la diffusion des connaissances en termes d'audit des risques comptables auprès des audits généralistes et de l'Inspection générale.

Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

UN CONTROLE PAR L'INSPECTION GENERALE

Au troisième niveau, l'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion.

Faits marquants de l'exercice et évolutions en cours

■ Point d'avancement du renforcement des contrôles chez SGCIB

PROGRAMME FIGHTING BACK

L'Inspection générale a achevé sa mission et remis son rapport en mars 2010. Celui-ci porte un jugement globalement positif sur la mise en œuvre du dispositif *Fighting Back* et recommande de porter une attention plus particulière à la poursuite de la montée en puissance des nouveaux départements SAFE et *Product Control Group* (PCG) ainsi qu'à la simplification de l'environnement opérationnel de SGCIB engagée mi-2009 dans le cadre du programme Résolution. Les *flash audits* ont pour leur part démarré au cours de l'été 2010 et n'ont pas mis en lumière à ce jour d'anomalie significative.

PROGRAMME RESOLUTION

Engagé mi-2009, le programme Résolution est entré en 2010 dans une phase active de mise en œuvre sur l'ensemble des projets qui le constituent. Doté d'un budget de 530 M EUR sur 3 ans, il vise à renforcer la robustesse de l'environnement opérationnel de SGCIB et la sécurité de ses activités, via notamment la rationalisation et la simplification de son système d'information et de ses processus de production. L'avancement et l'efficacité de ce programme sont suivis de manière mensuelle au travers d'indicateurs de mesure du risque opérationnel, lesquels ont connu une évolution très positive en 2010.

■ Création de la Direction de la conformité

La création d'une Direction de la conformité a été décidée en septembre 2010. L'objectif de cette nouvelle direction, issue de l'extension de la Direction de la déontologie, est de mettre en place une véritable filière Conformité qui permette de diffuser dans l'ensemble du Groupe un corps homogène de normes de contrôle de la Conformité, et d'en vérifier la bonne application. Cette filière contribuera à une meilleure maîtrise des risques de non-conformité et de réputation. Les travaux ont débuté en fin d'année 2010, pour une mise en place effective au 1^{er} février 2011.

■ Projet de renforcement du dispositif de contrôle permanent comptable du Groupe

Le Groupe a lancé en février 2009, à l'initiative du Comité d'audit de contrôle interne et des risques, un projet de renforcement et d'harmonisation du contrôle permanent comptable en s'inspirant de la démarche « SOX » (Sarbanes-Oxley).

Ce projet a permis de redéfinir les principes structurants du contrôle permanent comptable au sein du Groupe, qui reposera désormais sur :

- un cadre de référence de contrôles clés, qui constituent des objectifs de contrôles pour les entités consolidées ;
- un processus formalisé de certification interne de contrôles clés sélectionnés en amont par la Direction financière Groupe sur la base d'une méthode de *risk-assessment*. Ces certifications impliqueront successivement les Directeurs financiers et les Directeurs généraux des entités consolidées, des pôles ainsi que du Groupe.

Les premières certifications seront réalisées dès 2011 sur un périmètre d'entités pilotes, sélectionnées pour leur contribution aux comptes consolidés du Groupe.

■ Projet « Liquidité »

Le projet « Liquidité » du Groupe a entamé en 2010 la mise en œuvre de la feuille de route de sa seconde phase, qui consiste à décliner opérationnellement le dispositif de pilotage cible, en donnant la priorité aux évolutions de la réglementation. Cela a permis tout d'abord de mettre en place l'approche standard de gestion de la liquidité de l'ACP à mi-2010 et de préparer la mise en conformité avec les nouvelles exigences du régulateur britannique FSA à leur entrée en vigueur début 2011.

En ce qui concerne le renforcement du dispositif de pilotage interne, le projet a engagé un travail de redéfinition du cadre général d'appétit au risque de liquidité dans le Groupe et de sa déclinaison sous forme de principes de gouvernance, d'indicateurs et de limites de liquidité supplémentaires. Dans ce cadre, il a amélioré et affiné les *stress tests* de liquidité existants et lancé un chantier d'homogénéisation et d'extension des modélisations de la liquidité dans les pôles d'activités. Le cadrage du dispositif de pilotage interne cible de la liquidité et des processus associés sera finalisé en 2011 avec l'inclusion des exigences de la réforme Bâle 3.

Fin 2010, le périmètre du projet a été étendu à l'ensemble des risques structurels afin d'assurer la cohérence de leurs principes de pilotage et d'encadrement d'une part et de mutualiser d'autre part les solutions de mise en œuvre opérationnelle, notamment au plan des systèmes d'information.

■ Plan d'Action Stratégique de la Direction des risques

En s'appuyant sur les enseignements tirés de la crise, la Direction des risques a établi en accord avec la Direction générale un plan d'action stratégique. Les principaux objectifs sont d'une part d'accompagner les actions 2010-2015 des pôles ainsi que les projets de transformation du Groupe dans un environnement incertain ; et d'autre part d'améliorer la qualité des outils et processus de la filière Risques afin de mieux répondre aux demandes des instances dirigeantes du Groupe, des métiers et des régulateurs.

■ **Projet « *Enterprise Risk Management* »**

En septembre 2010 a été décidé le lancement du projet « *Enterprise Risk Management* » (ERM) dont l'objectif est d'améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe, en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque. Placé sous la responsabilité directe de la Direction générale, il constitue un projet stratégique et transversal et fait partie intégrante du programme de transformation Ambition SG 2015. Ce projet permettra de renforcer le pilotage stratégique du Groupe à travers une vision consolidée de ses risques

(crédit, marché, liquidité, structurels, non-conformité, opérationnels, réputation, ...), en s'appuyant notamment sur les leviers suivants :

- l'optimisation des processus et du dispositif de contrôle ;
- l'amélioration des outils de mesure et de *reporting* (tableaux de bord...) ;
- l'évolution progressive de la culture managériale au sein du Groupe, en particulier le renforcement de la rigueur et de la discipline ;
- l'adaptation du dispositif de gouvernance des risques.

■ POLITIQUE DE REMUNERATION

■ Politique de rémunération Groupe

Principes généraux

La politique de rémunération du Groupe est conforme aux principes définis par les régulateurs et aux normes professionnelles françaises.

D'une manière générale, la politique de rémunération s'articule autour de principes et de processus communs pour l'ensemble du Groupe qui sont les suivants :

- une approche globale de la rémunération prenant en compte les performances des pôles d'activités ainsi que le contexte économique, social et concurrentiel ;
- la reconnaissance des performances individuelles et collectives, appréciées sur la base d'objectifs intégrant des critères financiers et non financiers lesquels se fondent notamment sur un référentiel de compétences Groupe ;
- la fidélisation des talents et des cadres clés par des dispositifs d'intéressement à long terme ;
- le développement de l'actionnariat salarié comme un élément de cohésion du Groupe ;
- une gouvernance interne spécifique aux rémunérations fondée sur des règles de délégation définies pour chacun des pôles et sur un processus de révision salariale structuré et piloté par la Direction des Ressources Humaines Groupe ;
- le respect des règles de gouvernance et principes financiers du Groupe ainsi que des législations sociales, juridiques et fiscales locales.

Le Conseil d'administration a confirmé le 5 novembre 2008 que le Code de gouvernement de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) était son code de référence et a adhéré aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

En outre, Société Générale se conformera aux nouvelles règles définies par la Directive européenne « *Capital Requirements Directive* » (CRD III) du 24 novembre 2010 et par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 qui la transpose en droit français. Ces règles s'appliquent à Société Générale et aux filiales qu'il contrôle, en France et dans le monde entier. La politique appliquée à la population régulée (voir ci-dessous le

périmètre de cette population) pourra être adaptée pour prendre en compte les contraintes locales hors de France.

Gouvernance des rémunérations

La politique de rémunération du Groupe est définie par la Direction générale, sur proposition de la Direction des Ressources Humaines du Groupe. Elle est validée par le Conseil d'administration, sur avis de son Comité des rémunérations, qui en vérifie la bonne application.

Rôle du Comité des rémunérations

En 2009, le rôle du Comité des rémunérations a été renforcé dans le cadre de la nouvelle gouvernance mise en place pour répondre aux recommandations AFEP-MEDEF et aux normes professionnelles établies par la Fédération Bancaire Française en application de la réglementation bancaire française. Ainsi, le Comité des rémunérations, avant de donner son avis au Conseil :

- examine les politiques, principes et structures de rémunération pour l'ensemble du Groupe, proposés par la Direction des Ressources Humaines en accord avec la Direction générale et le Comité exécutif du Groupe et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre ;
- recueille et tient compte de l'avis du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;
- revoit les montants globaux attribués au titre des augmentations de salaire fixe pour l'année en cours et des rémunérations variables au titre de l'exercice précédent ;
- reçoit toute information nécessaire à l'exercice de sa mission, notamment les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil.

Ainsi, le Comité des rémunérations a vérifié que les politiques, principes et structures de rémunération proposés respectaient bien l'ensemble des règles et normes applicables, pour l'exercice 2010, avant de soumettre son avis au Conseil, qui les a approuvées lors de ses réunions du 14 janvier et du 15 février 2011.

Règles de gouvernance interne au management

La Direction générale a défini un système de délégation et de pilotage des rémunérations qui s'applique à l'ensemble du Groupe. Ainsi, des délégations sont mises en place, qui

peuvent demander, selon la nature et le niveau de certaines décisions de rémunération, la validation de la Direction générale ou de la Direction des Ressources Humaines du Groupe. Par ailleurs, le processus de révision des situations individuelles (salaire fixe, variable en espèces, stock-options et/ou actions) est coordonné par la Direction des Ressources Humaines du Groupe suivant différentes étapes de validation au niveau des filiales, des pôles d'activités, de la Direction des Ressources Humaines du Groupe et enfin de la Direction générale. En outre, la Direction financière du Groupe s'assure que le montant total des rémunérations n'est pas susceptible d'entraver la capacité du Groupe à renforcer ses fonds propres. Ces validations portent tant sur la politique, les budgets que sur les allocations individuelles, la Direction des Ressources Humaines du Groupe assurant la cohérence du processus global. Les obligations légales et réglementaires en vigueur dans les entités et pays sont prises en compte dans ce processus.

Rôle des Directions des risques et de la conformité

Le système de rémunération des personnels du contrôle des risques et de la conformité est fondé sur des objectifs propres, et en aucun cas directement sur les performances des professionnels ou sur les profits de l'activité contrôlée. Leur rémunération est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnels qualifiés et expérimentés. Les Directions des risques et de la conformité sont rattachées à la Direction générale du Groupe.

Depuis 2009, les Directions du contrôle des risques et de la conformité sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers. A partir de 2010, en conformité avec les nouvelles règles concernant les politiques et pratiques des banques en matière de rémunération définies par l'Union européenne, dans le cadre de la directive « fonds propres » (« *Capital requirements directive* » – CRD), dite CRD III, leur périmètre d'intervention porte sur l'ensemble des catégories de population qui ont un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise. Elles sont ainsi consultées pour avis par la Direction générale pour la mise en œuvre de la politique de rémunération des populations visées, et évaluent la gestion des risques et de la conformité au niveau des activités et des professionnels concernés.

Ce pilotage permet d'assurer l'indépendance et l'objectivité des décisions prises en matière de rémunération. Le processus fait l'objet d'une revue *a posteriori* par le contrôle périodique ou permanent du Groupe.

Principe de transparence

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, et en cohérence avec les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et des professionnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque de la banque, Société Générale s'est engagé à :

- fournir annuellement à l'Autorité de contrôle prudentiel un rapport sur la politique de rémunération des personnels visés⁽¹⁾ ;
- publier annuellement les informations qualitatives et quantitatives demandées sur les rémunérations de ces personnels⁽²⁾.

Principe de rémunération différée pour décourager une prise de risque excessive des professionnels appartenant à la population régulée

Société Générale appliquait déjà un certain nombre des principes préconisés par le Conseil de Stabilité Financière de septembre 2009 sur les modalités d'attribution des rémunérations variables des professionnels de marché, en particulier :

- l'acquisition d'une part significative de la rémunération variable des professionnels des marchés financiers était déjà différée et étalée sur 3 ans ;
- cette rémunération différée prenait soit la forme d'actions Société Générale, soit la forme d'un montant indexé sur l'évolution du cours de l'action Société Générale ;
- dès 2008, une partie de la rémunération différée a été conditionnée à la réalisation d'une condition de performance minimum de la Banque de Financement et d'Investissement ;
- l'interdiction pour les salariés de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance pendant la période d'acquisition de la rémunération différée ;
- le coût du risque et le coût du capital étaient déjà pris en compte dans le calcul de l'enveloppe de rémunération variable de la Banque de Financement et d'Investissement.

La politique de rémunération 2009 a été revue début 2010 par M. Camdessus, Contrôleur des Rémunérations en France. Elle a donné lieu à un rapport public mis en ligne sur le site Société Générale.

Les modalités d'application de ces principes ont été rendues encore plus rigoureuses en 2010, afin de répondre aux nouvelles exigences des superviseurs et régulateurs français et étrangers, notamment celles de la Directive européenne

(1) Conformément à l'article 43.1 de l'arrêté relatif aux rémunérations des personnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

(2) Conformément à l'article 43.2 de ce même arrêté.

« *Capital Requirements Directive* » (CRD III) du 24 novembre 2010 relative à la surveillance prudentielle des politiques de rémunération, en particulier en ce qui concerne l'élargissement de la population visée et la structure de la rémunération variable (proportions et durées de différé, paiement sous forme d'actions ou instruments équivalents assorti d'une durée de détention minimale). Les modalités de la politique de rémunération 2010, ainsi que les informations quantitatives demandées, seront détaillées dans le rapport spécifique dédié à ce sujet et publié avant l'Assemblée générale 2011 qui statuera sur les comptes 2010.

Principes de rémunération et situation individuelle des mandataires sociaux

■ Principes de rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon les principes proposés par le Comité des rémunérations et validés par le Conseil d'administration. Elle se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20) et à la nouvelle Directive européenne « *Capital Requirements Directive* » (CRD III) du 24 novembre 2010 et déclinée en France par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010.

Cette politique répond aux principes AFEP-MEDEF :

- **d'exhaustivité** : l'ensemble des éléments de rémunération sont pris en compte dans l'appréciation globale de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- **d'équilibre** : entre les différents éléments de rémunération au regard des objectifs de l'entreprise, de comparaison avec les pairs, de cohérence avec les autres responsables de l'entreprise ;
- de **lisibilité** et de **transparence des règles**, telles que présentées dans le présent document ;
- **d'équilibre** entre l'intérêt général de l'entreprise, les pratiques du marché et les performances de l'entreprise.

La structure de la rémunération courante vise un équilibre entre la rétribution des performances de court terme (part variable de la rémunération) et des performances de moyen terme (attributions de *stock-options* et *d'actions de performance*) afin d'inciter à une performance continue et durable. La performance de court terme est évaluée à la fois sur la

performance quantitative et sur la performance qualitative afin de prendre en compte la réalisation de l'ensemble des objectifs assignés aux mandataires sociaux.

La rémunération hors attributions d'options ou d'actions des mandataires sociaux se compose des éléments suivants :

1. une rémunération fixe qui tient compte de l'expérience, des responsabilités et des pratiques du marché ;
2. une rémunération variable⁽¹⁾ qui traduit la contribution des mandataires sociaux à la réussite du groupe Société Générale. Elle est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe déterminée par le Conseil qui arrête les comptes de l'exercice. Pour 2010, elle s'élève à la cible (atteinte de tous les objectifs fixés pour l'exercice) à 120% de la rémunération fixe et est plafonnée à 150% de la rémunération fixe (si les objectifs sont dépassés)⁽²⁾. Elle comporte deux dimensions :
 - une partie quantitative, qui est fondée sur la réalisation d'objectifs liés à la performance annuelle intrinsèque du Groupe. Celle-ci est traduite par des indicateurs financiers déterminés en fonction notamment des objectifs budgétaires du Groupe et, pour les Directeurs généraux délégués, en prenant également en compte leur périmètre de supervision. Le montant de la part variable lié à cet élément peut varier entre 0 et un plafond pour 2010 de 90% de la rémunération fixe ;
 - une partie qualitative, qui reste fondée sur l'atteinte d'objectifs clés sous-tendant le succès de la stratégie de l'entreprise et fixés à l'avance pour l'exercice. Le montant de la part variable lié à cet élément peut varier entre 0 et un plafond pour 2010 de 60% de la rémunération fixe.

La rémunération variable versée au Président-Directeur général et aux Directeurs généraux délégués est réduite du montant des jetons de présence éventuellement perçus par ceux-ci, tant des sociétés du groupe Société Générale que des sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs.

■ Rémunérations individuelles des mandataires sociaux

La présentation standardisée des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux établie conformément au paragraphe 21-2 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et aux recommandations de décembre 2008 de l'Autorité des Marchés Financiers figure ci-après. La rémunération individuelle de chaque dirigeant mandataire social y est comparée à celle de l'exercice précédent et ventilée par masses entre parties fixes et parties variables.

(1) Le conditionnement du versement de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux à des critères de performance quantitatifs et qualitatifs est conforme au point 20.2.2 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

(2) Ce plafond est conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-3).

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

La rémunération fixe du Président-Directeur général est de 850 000 EUR par an, inchangée depuis sa nomination en qualité de Directeur général en 2008, bien qu'il assume aussi les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis mai 2009.

En 2010 comme en 2009, Frédéric Oudéa a renoncé à toute part variable au titre des exercices précédents ainsi qu'à l'attribution d'options.

Sa rémunération variable due au titre de 2010 sera déterminée par le Conseil d'administration du 7 mars 2011 par rapport au montant cible qui s'élève à 120% de sa rémunération fixe, et plafonnée à 150%. La part quantitative de la rémunération variable sera fonction de la réalisation des objectifs budgétaires du Groupe en matière de bénéfice net par action et de résultat brut d'exploitation. La part qualitative sera appréciée par le Conseil d'administration par rapport à des objectifs spécifiques prédéfinis portant sur différents axes : la stratégie, la gestion des hommes, la gestion de la performance, le projet de transformation du Groupe Ambition SG 2015 et la Responsabilité Sociale et Environnementale.

En application du principe de non-cumul d'un contrat de travail avec un mandat⁽¹⁾, M. Oudéa a mis fin à son contrat de travail quand il a été nommé Président-Directeur général. La cessation du contrat de travail entraînant la perte du bénéfice du régime de retraite supplémentaire auquel il avait droit en tant que cadre de direction salarié de Société Générale, une indemnité de 300 000 EUR par an, soumise à charges sociales et imposable, lui est accordée. Cette indemnité est versée mensuellement en sus du salaire fixe mais n'est pas prise en compte pour la détermination de la part variable.

DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

La rémunération fixe de M. Cabannes, Directeur général délégué en charge des métiers de Banque de Financement et d'Investissement, et de Banque Privée, Gestion d'actifs et Services aux Investisseurs, ainsi que des Directions financière, des Risques, et des Ressources, est de 550 000 EUR par an. Au titre de l'exercice 2009, sa part variable s'est élevée à 320 000 EUR. Il a renoncé à toute attribution d'options en 2009 et 2010.

Nommés le 1^{er} janvier 2010, M. Sanchez-Incera, Directeur général délégué en charge de la Banque de détail à l'international et des Services Financiers Spécialisés et Assurances, et M. Sammarcelli, Directeur général délégué en charge du pôle Banque de détail en France métropolitaine,

perçoivent une rémunération fixe respectivement de 650 000 EUR et 550 000 EUR par an. Ils ont également renoncé à toute attribution d'options en 2010.

Les montants des rémunérations variables au titre de l'exercice 2010 des Directeurs généraux délégués seront fixés par le Conseil du 7 mars 2011 par rapport à un montant cible égal à 120% de leur rémunération fixe et plafonnés à 150%.

La part quantitative de la rémunération variable sera fonction :

- de la réalisation des objectifs budgétaires du Groupe en matière de bénéfice net par action et de résultat brut d'exploitation ;
- de la réalisation des objectifs budgétaires du périmètre de supervision de chaque Directeur général délégué portant sur le résultat brut d'exploitation et le résultat net part du Groupe avant impôt. La part quantitative de la rémunération variable de M. Cabannes, comprend en outre un objectif portant sur le coefficient d'exploitation du Groupe.

La part qualitative sera appréciée par le Conseil d'administration par rapport à l'atteinte des objectifs spécifiques prédéfinis pour l'équipe de Direction générale et pour chacun d'eux.

■ Attributions d'options et d'actions aux mandataires sociaux⁽²⁾

Afin de mieux associer les dirigeants à la politique de développement à long terme de l'entreprise, le Conseil d'administration peut décider, dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale et des plans d'attribution d'options et d'actions destinés aux salariés du Groupe, d'attribuer aux mandataires sociaux des options d'achat ou de souscription d'actions. L'Assemblée générale du 25 mai 2010 a étendu cette autorisation aux attributions d'actions de performance.

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, des règles spécifiques sont applicables aux mandataires sociaux, notamment de condition de performance, d'obligations de détention et de conservation des titres Société Générale et d'interdiction de couverture⁽²⁾. Ainsi, les dirigeants mandataires sociaux ne peuvent pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur les stock-options et actions de performance attribuées pendant toute la durée de leur mandat.

Ces règles spécifiques sont détaillées ci-dessous. Les caractéristiques générales des plans d'options et d'actions des salariés sont décrites pages 113 à 115.

(1) Conformément au point 19 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

(2) Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-3).

PLANS D'OPTIONS

Les mandataires sociaux ont renoncé au plan d'options attribué lors du Conseil d'administration du 9 mars 2009.

Conformément à l'engagement pris lors de l'annonce de l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription de novembre 2009, les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options en 2010 malgré le remboursement des instruments financiers souscrits par l'Etat réalisé grâce à cette opération.

PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010, les mandataires sociaux pourront être attributaires d'actions à partir de 2011, lesquelles seront soumises à la condition de performance suivante :

1. Un premier niveau de performance sera apprécié par le *Return on equity* (ROE)⁽¹⁾ après impôts du Groupe, mesuré l'année précédant l'acquisition des actions, permettant l'acquisition progressive de 50% à 100% des actions ;
2. En cas de non-réalisation de cette condition, un second critère relatif aux pairs se déclenchera, permettant d'acquérir jusqu'à 50% des actions. Celui-ci évalue la performance relative du groupe Société Générale en termes de *Total Shareholder Return* (TSR)⁽²⁾ annualisé par rapport à un échantillon de onze groupes bancaires européens⁽³⁾.

■ Les obligations de détention et conservation des titres Société Générale⁽⁴⁾

Depuis 2002, les dirigeants mandataires sociaux du Groupe doivent détenir un nombre minimum d'actions Société Générale. Le Conseil d'administration du 20 janvier 2009 a relevé ce nombre à :

- 30 000 actions pour le Président-Directeur général ;
- 15 000 actions pour les Directeurs généraux délégués.

Ce niveau minimum doit être atteint au bout de 5 ans de mandat. Tant que ce n'est pas le cas, le dirigeant doit conserver les actions issues des levées d'options après déduction du coût du financement des levées et des charges fiscales et sociales correspondantes.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Epargne d'Entreprise pour ceux d'entre eux qui sont anciens salariés.

(1) *Return on equity* : rentabilité des capitaux employés, à conditions réglementaires inchangées.

(2) *Total Shareholder Return* : variation du cours de bourse et dividende capitalisé.

(3) L'Echantillon de pairs sera constitué des 11 groupes bancaires ayant la capitalisation boursière la plus élevée au sein de l'Espace Economique Européen et de Suisse à la date du 31 décembre 2009, à l'exclusion des groupes bancaires ayant reçu des aides significatives de l'Etat et de ceux dont le résultat net part du Groupe comprend une part de profits résultant des activités d'assurance au moins égale à 35%.

(4) Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-3).

(5) Conventions réglementées avec MM. Cabannes et Sanchez-Incera approuvées par l'Assemblée générale en 2009 et 2010.

En outre, conformément à la loi, les mandataires sociaux doivent conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions de mandataires sociaux une proportion des actions issues des options attribuées dans le cadre des plans d'options. Cette proportion a été fixée par le Conseil à 40% des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaire au financement de l'acquisition de ces actions. Toutefois, lorsqu'un mandataire détient des actions pour une valeur égale à deux fois sa rémunération fixe annuelle s'agissant des Directeurs généraux délégués ou trois fois cette rémunération s'agissant du Président-Directeur général, l'obligation de conservation est ramenée à 20% des plus-values nettes.

Les mandataires sociaux sont ainsi amenés à conserver un nombre important et croissant des titres ainsi acquis et ont interdiction de couvrir leurs titres ou leurs options.

Les mandataires sociaux doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil d'administration de s'assurer du respect de ces obligations.

■ Les avantages postérieurs à l'emploi

Retraite

M. Oudéa ayant mis fin à son contrat de travail par démission lors de sa nomination comme Président-Directeur général ne bénéficie plus d'aucun régime de retraite supplémentaire propre à Société Générale.

Les régimes de retraites supplémentaires des Directeurs délégués généraux sont encadrés conformément au point 20-2-5 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Régime de l'allocation complémentaire de retraite⁽⁵⁾

MM. Cabannes et Sanchez-Incera conservent le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur nomination comme mandataire social.

Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5% de la rémunération fixe ;

- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de Société Générale et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie Hors Classification de Société Générale.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

Régime de la retraite sur-complémentaire⁽¹⁾

S'agissant des avantages postérieurs au mandat social, M. Sammarcelli conserve le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société qui lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70% de cette rémunération pour une liquidation à 60 ans. Le montant total de pensions est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération d'assiette est la dernière rémunération annuelle fixe en qualité de salarié et augmentée de la rémunération variable retenue à hauteur de 5% de sa rémunération fixe. La pension à la charge de la Société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60% au profit du conjoint survivant.

Au 31 décembre 2010, M. Sammarcelli avait ainsi acquis des droits à pension à la charge de la Société estimés à 164 620 EUR par an.

Indemnités de départ

En cas de cessation de sa fonction de Président-Directeur général,

- M. Oudéa serait astreint pendant un an à une clause de non concurrence lui interdisant d'accepter un emploi dans une banque française ou une institution financière cotée. En contrepartie, il pourrait continuer à percevoir sa rémunération fixe pendant un an. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause ;
- si son départ n'est pas consécutif à un échec ou une démission, il aura droit à une indemnité égale à la différence entre deux années de rémunération (fixe et variable) et, le cas échéant, toute autre rémunération due en raison de la cessation des fonctions⁽²⁾. Cette indemnité serait soumise à la réalisation d'une condition de performance d'un ROE moyen après impôts du Groupe apprécié sur les deux exercices précédant son départ supérieur à celui réalisé par le quartile le plus bas des pairs de Société Générale (l'échantillon de référence étant composé des quatorze plus importantes capitalisations bancaires de l'Espace Economique Européen et de Suisse au 31 décembre de l'année précédant son départ).

MM. Cabannes, Sammarcelli et Sanchez-Incera ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils seraient conduits à quitter leur fonction de mandataire social. Etant titulaires d'un contrat de travail avant leur nomination, dont l'application a été suspendue pendant la durée de leur mandat, les Directeurs généraux délégués bénéficieraient des indemnités prévues par ce contrat au cas où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci, sur la base de la rémunération en vigueur au titre de ce contrat à la date de sa suspension.

■ Autres avantages des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé, ainsi que d'un contrat de prévoyance et dont les garanties de couverture santé et d'assurance décès-invalidité sont alignées sur celles du personnel.

(1) Convention réglementée avec M. Sammarcelli approuvée par l'Assemblée générale en 2010.

(2) Conformément au point 20-2-4 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Rémunérations des membres du Comité exécutif autres que les mandataires sociaux

■ Rémunérations

La rémunération des membres du Comité exécutif est fixée par la Direction générale. Le Comité des rémunérations en est informé. Elle est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;
- une rémunération variable fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Outre ces composantes, ces dirigeants sont éligibles aux plans d'options ou d'attributions d'actions Société Générale et bénéficient de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Ils ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe ou à l'extérieur, ceux-ci revenant à Société Générale.

Enfin, les membres du Comité exécutif bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé.

Au titre de 2010, les rémunérations exprimées en M EUR ont été les suivantes :

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale
Les autres membres du Comité exécutif au 31.12.2010 ⁽¹⁾	3,2	NC	NC

(1) Ces montants comprennent les salaires annuels de Mesdames Guillaumin, Marion-Bouchacourt et Mercadal-Delassalles et de Messieurs Hauguel, Mattei, Ottenwaelter, Péretié, Ripoll, Suet et Valet, pour la période où ils ont été membres du Comité exécutif.

■ Obligations de détention d'actions Société Générale

Les membres du COMEX ont l'obligation de détenir 5 000 actions Société Générale. Tant que le niveau minimum de détention n'est pas atteint, le dirigeant doit conserver les actions issues des levées d'options ainsi que les actions acquises des plans d'attribution d'actions Société Générale.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Epargne d'Entreprise.

Les membres du COMEX doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant de s'assurer du respect de ces obligations.

Les plans d'options et d'attribution d'actions aux salariés

■ Politique générale

Le Conseil d'administration dispose, dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale, de la faculté d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, en sus des options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale. L'attribution de ces instruments financiers est comptabilisée en charge de personnel dans les comptes de l'entreprise. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a défini la politique suivante.

Les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale ainsi que les attributions d'actions ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser à long terme trois catégories de collaborateurs. La première catégorie est constituée par les salariés dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées. La deuxième catégorie correspond aux hauts potentiels dont les compétences sont les plus recherchées sur le marché du travail. La troisième catégorie vise les salariés dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des professionnels de marché, définie en conformité avec les règles fixées par l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, et visant une plus forte sensibilisation des opérateurs aux risques dans la durée, une partie de la rémunération variable de certains collaborateurs des activités concernées est différée dans le temps sous forme d'actions de performance.

L'attribution d'options ou d'actions au personnel étant désormais comptabilisée en charge pour l'entreprise en application de la norme IFRS2, le Conseil d'administration a défini une politique tenant compte de ces charges pour déterminer le montant de l'avantage donné aux bénéficiaires et a décidé de poursuivre en 2010 la combinaison de ces deux instruments. Les membres du Comité exécutif, les membres du Comité de direction et les autres cadres dirigeants ont reçu à la fois des options et des actions dans des proportions variant selon leur niveau de responsabilité, le pourcentage d'options décroissant en fonction de ce niveau. Pour les collaborateurs non dirigeants, seules des actions ont été attribuées. Depuis 2009, l'attribution d'actions a été étendue à des non cadres.

Les attributions aux mandataires sociaux sont intégralement soumises à des conditions de performance future du Groupe. Pour les autres dirigeants, managers et experts du Groupe, la moitié des attributions ont été soumises à une condition de performance jusqu'en 2010. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, les conditions liées à la performance du Groupe ont été fixées *a priori* et ont été exigeantes.

Suite à l'engagement pris par le Groupe lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010, les attributions d'options ou d'actions réalisées à partir de 2011 seront soumises dans leur totalité à une condition de performance, quels que soient la catégorie et le niveau du bénéficiaire.

D'une manière générale, s'agissant des options, leur bénéfice est consenti pour une durée de sept ans avec un différé d'exercice de trois ou quatre ans et l'exercice de ces options est soumis à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à la date à laquelle elles sont exercées. Compte tenu des dispositions fiscales françaises, les actions issues de la levée des options sont incessibles avant quatre ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français. Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, aucune décote n'est appliquée et les attributions se font aux mêmes périodes calendaires⁽¹⁾.

■ Conditions d'acquisition et suivi des conditions de performance

Pour les collaborateurs du Groupe autres que mandataires sociaux, l'acquisition des attributions d'options et d'actions est soumise à une condition de présence à la date d'acquisition et, pour certaines attributions de 2006 à 2010, une condition liée à la performance du Groupe. Dans le contexte de crise, les conditions de performance de ROE ou de BNPA fixées pour les plans 2006, 2007 et 2008 n'ont pas été atteintes et les titres soumis à cette condition n'ont donc pas été acquis. Ainsi, les options de performance et actions de performance attribuées initialement aux dirigeants, managers et experts du Groupe ont été perdues. Cela représentait environ la moitié du total des attributions faites à ces collaborateurs.

Pour le plan 2009, la condition de performance applicable à certaines attributions d'options et actions sera constatée au 1^{er} trimestre 2012. Elle est fondée sur la réalisation d'une condition de rentabilité minimale, à savoir que la moyenne arithmétique des Bénéfices Nets Par Action (BNPA) du Groupe réalisés sur les exercices 2009 à 2011 soit supérieure ou égale à 7,50 EUR.

■ Plans 2010

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration dans sa séance du 9 mars 2010 a procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions à certains membres du personnel en application des résolutions de l'Assemblée générale du 27 mai 2008.

Concernant les actions, 5 617 salariés du Groupe en ont bénéficié, pour un total de 4,2 millions d'actions, soit 0,72% du capital. Sur ces 5 617 bénéficiaires, les femmes sont au nombre de 1 728 (31%), et 94 non-cadres ont bénéficié d'une attribution. Sur ces 4,2 millions d'actions, 1 820 178 actions sont

conditionnées à l'atteinte d'une condition de performance à double niveau décrite ci-dessous. Cette condition de performance est commune aux plans d'options et d'actions.

1- Le premier critère porte sur le *Return on Equity* (ROE) après impôts du Groupe en 2012.

- Si le ROE est supérieur ou égal à 15%, la totalité des actions soumises à condition de performance sont acquises ;
- Si le ROE se situe entre 10% et 15%, les actions sont acquises linéairement entre ces deux bornes, un ROE de 10% permettant d'acquérir la moitié des actions soumises à condition de performance ;
- Si le ROE est inférieur à 10%, le nombre d'actions acquises dépend de la réalisation du critère de performance ci-après.

2- Le second critère de performance ne serait mesuré que dans l'hypothèse où cette première condition ne serait pas réalisée et permettrait d'acquérir entre 0 et 50% des actions soumises à condition de performance. Il mesure la performance relative du groupe Société Générale en termes de *Total Shareholder Return* (TSR) annualisé du titre Société Générale constaté sur les trois années 2010, 2011 et 2012 par rapport à la médiane des TSR annualisés d'un échantillon de pairs.

L'échantillon est constitué des 11 groupes bancaires ayant la capitalisation boursière la plus élevée au sein de l'Espace Economique Européen et de Suisse à la date du 31 décembre 2009, à l'exclusion des groupes bancaires ayant reçu des aides significatives de l'Etat et de ceux dont le résultat net part du Groupe comprend une part de profits résultant des activités d'assurance au moins égale à 35%. Il est composé de banques universelles, de banques d'investissement et de banques de détail et regroupe les institutions financières suivantes : Barclays, BBVA, BNPP, CASA, Credit Suisse, Deutsche Bank, HSBC, Intesa, Santander, Standard Chartered, UCI.

Deux périodes d'acquisition des droits sont à distinguer selon que les actions sont attribuées à des résidents fiscaux français ou des non résidents fiscaux français, cette qualité étant appréciée à la date de l'attribution. Pour les résidents fiscaux français l'attribution des actions sera définitive pour chaque bénéficiaire à l'issue d'une période de deux ou trois ans, et pour les non résidents fiscaux français l'attribution des actions sera définitive à l'issue d'une période de quatre ans.

L'acquisition définitive des actions est soumise à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à chacune des étapes. Conformément à la législation française, les titres sont incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive ; cette dernière disposition ne s'applique pas aux non résidents fiscaux français.

(1) Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-3).

Concernant le plan d'options, 684 salariés du Groupe sont concernés, pour un total de 1 million d'options, soit 0,17% du capital. Le prix d'exercice des titres a été fixé à 41,20 EUR, sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse ayant précédé la réunion du Conseil d'administration. Sur ces 684 bénéficiaires, les femmes sont au nombre de 107 (16%), et les salariés des filiales représentent 28% du total des attributaires. Sur ce million d'options, 626 754 options sont conditionnées à la réalisation de la condition de performance décrite ci-dessus.

Au total, 5 618 salariés du Groupe ont bénéficié soit d'actions soit d'options et 2 374 (42%) en ont été attributaires pour la première fois.

Le Conseil d'administration du 2 novembre 2010 a lancé un plan d'attribution d'actions pour tous⁽¹⁾, pour associer tous les collaborateurs à la réussite d'Ambition SG 2015, initiative novatrice au sein du secteur bancaire.

(1) Le plan est décrit dans le chapitre 6 « Ressources Humaines ».

SUIVI DES PLANS D'OPTIONS SOCIETE GENERALE AU 31.12.2010

Avec indication des options consenties aux membres du Comité exécutif du Groupe en poste lors de leur attribution.

Date d'attribution	Options attribuées			Levées possibles à compter du	Cessions possibles à compter du	Expiration des options
	Prix de d'exercice	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options			
Options ordinaires						
22.04.2003	44,81	1 235	4 110 798	22.04.2006	22.04.2007	21.04.2010
dont Comité exécutif		9	354 832			
14.01.2004	60,31	1 550	4 267 021	14.01.2007	14.01.2008	13.01.2011
dont Comité exécutif		9	544 608			
13.01.2005	64,63	1 767	4 656 319	13.01.2008	13.01.2009	12.01.2012
dont Comité exécutif		9	543 736			
18.01.2006	93,03	1 065	1 738 329	18.01.2009	18.01.2010	17.01.2013
dont Comité exécutif		9	525 383			
25.04.2006	107,82	143	154 613	25.04.2009	25.04.2010	25.04.2013
dont Comité exécutif		0	0			
19.01.2007	115,6	1 076	1 216 026	19.01.2010	19.01.2011	18.01.2014
dont Comité exécutif		11	395 681			
18.09.2007	104,17	159	135 729	18.09.2010	18.09.2011	17.09.2014
dont Comité exécutif		0	0			
21.03.2008	63,60	563	1 216 745	21.03.2011	21.03.2012	20.03.2015
dont Comité exécutif		10	135 014			
9.03.2009	23,18	778	561 218	09.03.2012	09.03.2013	08.03.2016
dont Comité exécutif		7	77 645			
9.03.2010	41,20	683	373 246	09.03.2014	09.03.2014	08.03.2017
dont Comité exécutif		9	76 999			
Options conditionnelles BNPA						
21.03.2008	63,60	1 267	1 041 769	21.03.2011	21.03.2012	20.03.2015
dont Comité exécutif		10	88 602			
9.03.2009	23,18	776	463 334	09.03.2012	09.03.2013	08.03.2016
dont Comité exécutif		7	77 644			
Options conditionnelles TSR						
19.01.2007	115,60	3	202 890	19.01.2010	19.01.2011	18.01.2014
dont mandataires		3	202 890			
21.03.2008	63,60	2	69 614	21.03.2011	21.03.2012	20.03.2015
dont mandataires		2	69 614			
9.03.2009	23,18	5	320 000	09.03.2012	09.03.2013	08.03.2016
dont mandataires		5	320 000			
Options conditionnelles ROE et TSR						
9.03.2010	41,20	684	626 754	09.03.2014	09.03.2014	08.03.2017
dont Comité exécutif		10	338 597			
Total :			21 154 405			
dont Comité exécutif			3 751 245			

N.B. En 2008, en 2009 et en 2010 il s'agit d'options de souscription d'actions. De 2003 à 2007, il s'agit d'options d'achat d'actions.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action pendant les vingt séances de bourse qui ont précédé la réunion du Conseil ayant décidé l'attribution des options.

* Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS.

Elle est calculée à la date d'attribution selon une méthode binomiale qui prend en compte les comportements d'exercices des options observées au sein de Société Générale.

en 2004	en 2005	en 2006	en 2007	en 2008	en 2009	en 2010	Options annulées	Options restantes	Valorisation unitaire IFRS 2*	Dilution potentielle du capital
0	1 500	1 057 563	1 254 209	124 133	105 906	756 552	810 935	0	11,40	
		24 538	128 779	41 716	13 175	85 834				
0	0	2 000	666 150	59 727	0	0	173 138	3 366 006	12,86	
0	0	0	0	0	0	0				
	0	4 000	0	49 340	0	0	321 853	4 281 126	11,05	
	0	0	0	0	0	0				
		2 174	0	0	0	0	125 017	1 611 138	14,64	
		0	0	0	0	0				
		0	0	0	0	0	39 728	114 885	18,39	
		0	0	0	0	0				
			0	0	0	0	67 042	1 148 984	22,39	
			0	0	0	0				
			0	0	0	0	31 142	104 587	21,90	
			0	0	0	0				
				0	0	0	97 096	1 119 649	15,71	0,15%
				0	0	0				
					206	0	103 496	457 516	6,20	0,06%
					0	0				
							7 698	365 548	11,54	0,05%
				0	0	0	35 471	1 006 298	15,71	0,13%
				0	0	0				
					205	0	6 373	456 756	5,88	0,06%
					0	0				
				0	0	0	202 890	0	11,59	
				0	0	0				
				0	0	0	0	69 614	6,02	0,01%
				0	0	0				
							320 000	0		
							593	626 161	11,54	0,08%
0	1 500	1 065 737	1 920 359	233 200	106 317	756 552	2 342 472	14 728 268		
0	0	24 538	128 779	41 716	13 175	85 834				0,54%

SUIVI DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾

au 31.12.2010

Avec indication des attributions consenties aux membres du Comité exécutif
Groupe en poste lors de leur attribution.

Actions attribuées			Acquisition définitive à compter du	Cessions possibles à compter du	Actions acquises					Actions perdues	Actions restantes	Valorisation unitaire IFRS 2 ⁽²⁾
Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions			en 2006	en 2007	en 2008	en 2009	en 2010			
18.01.2006	2 058	388 112	31.03.2008	31.03.2010	120	0	332 441	70	0	55 481	0	78,80
18.01.2006	2 058	386 930	31.03.2009	31.03.2011	120	0	69	323 140	163	63 438	0	74,23
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	6	9 320										
Sous-total plan 2006		775 042			240	0	332 510	323 210	163	118 919	0	
19.01.2007	2 801	441 035	31.03.2009	31.03.2011		235	83	398 326	0	42 391	0	100,23
19.01.2007	2 801	462 881	31.03.2010	31.03.2012		235	83		401 266	61 297	0	93,94
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	9	10 769										
Sous-total plan 2007		903 916				470	166	398 326	401 266	103 688	0	
Droits ordinaires												
21.03.2008	3 595	1 414 466	31.03.2010	31.03.2012			0	269	1 337 103	77 094	0	50,37
21.03.2008	3 595	1 413 478	31.03.2011	31.03.2013			0	269	0	126 688	1 286 521	47,04
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	11	10 484										
Droits conditionnels BNPA												
21.03.2008	1 954	158 034	31.03.2010	31.03.2012			0	0	0	158 034	0	50,37
21.03.2008	1 954	157 617	31.03.2011	31.03.2013			0	0	0	3 459	154 158	47,04
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	10	9 173										
Sous-total plan 2008		3 143 595					0	538	1 337 103	365 275	1 440 679	
Droits ordinaires												
20.01.2009	4 758	2 502 450	31.03.2012	31.03.2014				513	0	134 536	2 367 401	17,38
dont Comité exécutif	7	8 070										
Droits conditionnels BNPA												
20.01.2009	2 637	653 331	31.03.2012	31.03.2014				0	406	11 662	641 263	17,38
dont Comité exécutif	7	8 070										
Sous-total plan 2009		3 155 781						513	406	146 198	3 008 664	
Droits ordinaires												
09.03.2010	5 075	2 126 507	31.03.2013	31.03.2015					134	293 220 ⁽³⁾	1 833 153	35,59
09.03.2010	1 512	253 315	31.03.2014	31.03.2014					0	4 016	249 299	34,82
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	10	10 437										
Droits conditionnels												
09.03.2010	3 943	1 687 867	31.03.2013	31.03.2015					133	57 187	1 630 547	35,59
09.03.2010	941	132 311	31.03.2014	31.03.2014					0	2 039	130 272	34,82
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	10	10 436										
Sous-total plan 2010		4 200 000 ⁽⁴⁾							267	356 462	3 843 271	
Total des plans		12 178 334			240	470	332 676	722 587	1 739 205	1 090 542	8 292 614	
dont Comité exécutif		76 759										

(1) Hors Plan d'attribution gratuite d'actions pour tous 2010. Voir Chapitre 6 pour description détaillée du plan et volumétrie.

(2) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS 2.

(3) Dont 233 744 droits à actions non attribués.

(4) Nombre maximum d'actions à attribuer autorisé par le Conseil d'administration du 9 mars 2010.

Tableaux normalisés conformes aux recommandations de l'AMF

■ Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

(en EUR)	Exercice 2009	Exercice 2010 ⁽⁵⁾
Monsieur Frédéric OUDEA , Président-Directeur général ⁽²⁾		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 116 577	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
Total	1 116 577	NC
Monsieur Séverin CABANNES , Directeur général délégué ⁽³⁾		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	725 909	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
Total	725 909	NC
Monsieur Jean-François SAMMARCELLI , Directeur général délégué ⁽⁴⁾		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		0
Total		NC
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA , Directeur général délégué ⁽⁴⁾		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		0
Total		NC

(1) Il s'agit des rémunérations dues au titre des mandats sociaux exercés au cours de l'exercice.

(2) Le mandat de M. Frédéric Oudéa en tant que Directeur général délégué a commencé le 14 mars 2008, en tant que Directeur général le 13 mai 2008 et en tant que Président-Directeur général le 24 mai 2009.

(3) Le mandat de M. Séverin CABANNES en tant que Directeur général délégué a commencé le 13 mai 2008.

(4) Le mandat de MM. Jean-François SAMMARCELLI et Bernardo SANCHEZ INCERA en tant que Directeurs généraux délégués a commencé le 1^{er} janvier 2010.

(5) Les rémunérations variables au titre de l'exercice 2010 seront fixées par le Conseil du 7 mars 2011 après l'évaluation du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués en fonction des objectifs qui avaient été fixés par le Conseil.

■ Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

	Exercice 2009		Exercice 2010	
(En EUR)	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Monsieur Frédéric OUDEA, Président-Directeur général ⁽²⁾				
– rémunération fixe	850 000	850 000	850 000	850 000
– rémunération variable ⁽³⁾	0	0	0	NC ⁽⁸⁾
– rémunération complémentaire ⁽⁴⁾	195 000	195 000	300 000	300 000
– solde du CET ⁽⁵⁾	66 049	66 049	0	0
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾	5 528	5 528	5 925	5 925
Total	1 116 577	1 116 577	1 155 925	NC⁽⁸⁾
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	400 000	400 000	550 000	550 000
– rémunération variable ⁽³⁾	0	310 636	310 636	NC ⁽⁸⁾
– jetons de présence	0	9 364	9 364	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾	5 909	5 909	6 411	6 411
Total	405 909	725 909	876 411	NC⁽⁸⁾
Monsieur Jean-François SAMMARCELLI, Directeur général délégué ⁽⁷⁾				
– rémunération fixe			550 000	550 000
– rémunération variable ⁽³⁾			332 500	NC ⁽⁸⁾
– jetons de présence			0	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾			6 036	6 036
Total			888 536	NC⁽⁸⁾
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué ⁽⁷⁾				
– rémunération fixe			650 000	650 000
– rémunération variable ⁽³⁾			0	NC ⁽⁸⁾
– jetons de présence			0	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾			3 908	3 908
Total			653 908	NC⁽⁸⁾

(1) Les éléments de rémunération sont ceux relatifs au mandat social. Ils sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt. M. Sammarcelli a perçu 688 874 EUR en 2009 en tant que salarié. M. Sanchez Incera a perçu 468 334 EUR en tant que salarié en 2009.

(2) Le mandat de M. Frédéric Oudéa en tant que Directeur général délégué a commencé le 14 mars 2008, en tant que Directeur général le 13 mai 2008 et en tant que Président-Directeur général le 24 mai 2009.

(3) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux. Les parts variables du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués au titre de l'exercice 2010 seront fixées par le Conseil du 7 mars 2011.

(4) Cette rémunération complémentaire (pour 300 000 EUR en année pleine, soit 195 000 EUR sur 2009) a été octroyée à Monsieur Oudéa lors de sa nomination en tant que PDG et de la rupture de son contrat de travail (voir page 110).

(5) Le montant indiqué correspond au solde du Compte épargne temps de M. Oudéa et remboursé lors la rupture de son contrat de travail.

(6) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(7) Le mandat de MM. Jean-François Sammarcelli et Bernardo Sanchez Incera en tant que Directeurs généraux délégués a commencé le 1^{er} janvier 2010.

(8) Les rémunérations variables au titre de l'exercice 2010 seront fixées par le Conseil du 7 mars 2011 après l'évaluation du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués en fonction des objectifs qui avaient été fixés par le Conseil.

■ Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(En EUR)	Montants versés en 2009 pour l'exercice 2008	Montants versés en 2009 et en 2010 pour l'exercice 2009	Dont montants versés en 2010 (solde de l'exercice 2009)	Montants versés en 2010 (acompte de l'exercice 2010)
Mandataires sociaux non dirigeants				
AZEMA Jean				
Jetons de présence ⁽¹⁾	34 178	27 230	15 079	14 186
Autres rémunérations	0	0	0	0
BOUTON Daniel				
Jetons de présence	17 754	28 662	13 232	-
Autres rémunérations	0	0	0	-
CASTAIGNE Robert				
Jetons de présence	-	105 062	64 520	38 983
Autres rémunérations	-	0	0	0
CICUREL Michel				
Jetons de présence	43 604	55 030	36 002	23 723
Autres rémunérations	0	0	0	0
DAY Robert				
Jetons de présence	27 894	27 230	16 060	-
Autres rémunérations	0	0	0	-
DELICOURT Patrick				
Jetons de présence ⁽²⁾	12 490	41 130	26 032	16 570
Autres rémunérations	0	0	0	0
FOLZ Jean-Martin				
Jetons de présence	64 036	73 920	47 653	28 373
Autres rémunérations	0	0	0	0
HOUSSAYE France				
Jetons de présence ⁽³⁾	-	14 872	14 872	16 570
Autres rémunérations	0	0	0	0
LEVY Jean-Bernard				
Jetons de présence	-	23 212	23 212	16 570
Autres rémunérations	-	0	0	0
LULIN Elisabeth				
Jetons de présence	83 683	109 490	67 142	38 983
Autres rémunérations	0	0	0	0
OSCOLATI Gianemilio				
Jetons de présence	75 828	109 490	67 142	34 214
Autres rémunérations	0	0	0	0
PRUVOST Philippe				
Jetons de présence ⁽²⁾	34 178	10 941	3 919	-
Autres rémunérations	0	0	0	-
RACHOU Nathalie				
Jetons de présence	23 466	112 270	68 938	38 983
Autres rémunérations	0	0	0	0

<i>(En EUR)</i>	Montants versés en 2009 pour l'exercice 2008	Montants versés en 2009 et en 2010 pour l'exercice 2009	Dont montants versés en 2010 (solde de l'exercice 2009)	Montants versés en 2010 (acompte de l'exercice 2010)
Mandataires sociaux non dirigeants				
RICARD Patrick				
Jetons de présence	40 462	20 698	7 839	-
Autres rémunérations	0	0	0	-
VANDEVELDE Luc				
Jetons de présence	56 172	60 590	39 599	22 531
Autres rémunérations	0	0	0	0
WYAND Anthony				
Jetons de présence	95 868	210 172	141 166	110 868
Autres rémunérations	0	0	0	0
Censeur				
MATSUO Kenji				
Rémunérations ⁽⁴⁾	10 613	9 998	9 998	0
Autres rémunérations	0	0	0	0

(1) Versés à Groupama Vie/ Groupama Gan Vie.

(2) Versés au Syndicat CFDT Société Générale.

(3) Versés au Syndicat SNB Société Générale.

(4) Versés à Meiji Yasuda Life Insurance.

■ Tableau 4**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE**

Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'options aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010.

■ Tableau 5**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EXERCEES EN COURS D'EXERCICE**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice 2010 par les dirigeants mandataires sociaux.

■ Tableau 6

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'actions de performance aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010.

■ Tableau 7

ACTIONS DE PERFORMANCE DEFINITIVEMENT ACQUISES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice
Frédéric Oudéa	19.01.2007	254
Séverin Cabannes	19.01.2007	1 230
Séverin Cabannes	21.03.2008	390
Jean-François Sammarcelli	19.01.2007	301
Jean-François Sammarcelli	21.03.2008	614
Total		2 234

(1) Les actions de performance sont des actions attribuées avant qu'ils ne deviennent mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF. Les actions acquises en 2010 ont été attribuées aux intéressés dans le cadre de leur activité salariée, avant qu'ils ne deviennent mandataires sociaux.

■ Tableau 8

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT***

Date d'Assemblée	27.05.2008	30.05.2006	30.05.2006	29.04.2004	29.04.2004	23.04.2002	23.04.2002
Date du Conseil d'administration	9.03.2009	21.03.2008	19.01.2007	18.01.2006	13.01.2005	14.01.2004	22.04.2003
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites ou achetées	1 344 552	2 328 128	1 418 916	1 738 329	4 656 319	4 267 021	4 110 798
dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux ⁽²⁾							
Frédéric Oudéa	0	52 739	14 137	16 171	24 954	20 892	16 342
Séverin Cabannes	0	17 030	0	0	0	0	0
Jean-François Sammarcelli	28 456	26 830	16 747	18 074	0	0	15 277
Bernardo Sanchez Incera	0	0	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	31.03.2012	21.03.2011	19.01.2010	18.01.2009	13.01.2008	14.01.2007	22.04.2006
Date d'expiration	9.03.2016	20.03.2015	18.01.2014	17.01.2013	12.01.2012	13.01.2011	22.04.2010
Prix de souscription ou d'achat ⁽³⁾	23,18	63,60	115,60	93,03	64,63	60,31	44,81
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)							
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2010	411	0	0	2 174	53 340	727 877	3 299 863
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	429 869	132 567	269 932	125 017	321 853	173 138	810 935
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	914 272	2 195 561	1 148 984	1 611 138	4 281 126	3 366 006	0

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action SG. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(2) MM. Oudéa et Cabannes ont été nommés mandataires sociaux en 2008. MM. Sammarcelli et Sanchez-Incera ont été nommés mandataires sociaux en 2010.

(3) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration.

* Le tableau ne reprend que les plans dans lesquels les mandataires sociaux ont été attributaires d'options.

■ Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	434 993	41,20
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	168 946	44,81

■ Tableau 10

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Date des mandats		Contrat de travail ^{(1) (4)}		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence ⁽³⁾	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	Non
Frédéric Oudéa Président-Directeur général	2008			X		X	X		X	
Séverin Cabannes Directeur général délégué	2008		X		X			X		X
Jean-François Sammarcelli Directeur général délégué	2010		X		X			X		X
Bernardo Sanchez Incera Directeur général délégué	2010		X		X			X		X

(1) S'agissant du non cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le Président du Conseil d'administration, le Président-Directeur général et le Directeur général dans les sociétés à Conseil d'administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure pages 111 et 112.

(3) Pour M. Frédéric Oudéa, le détail des indemnités de non concurrence figure page 112.

(4) Les contrats de travail de MM. Cabannes, Sammarcelli et Sanchez Incera ont été suspendus pendant la durée de leur mandat.

TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SOCIETE GENERALE

Etat récapitulatif communiqué en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF.

Frédéric OUDEA, Président-Directeur général, a effectué 2 opérations aux dates suivantes :

	Souscription actions/autres instruments financiers
	16.06.2010
	06.08.2010

Séverin CABANNES, Directeur général délégué, a effectué 1 opération à la date suivante :

	Souscription actions/autres instruments financier
	18.06.2010

Les personnes liées à Séverin CABANNES, Directeur général délégué, ont effectué 1 opération à la date suivante :

	Souscription actions/autres instruments financiers
	18.06.2010

Jean-François SAMMARCELLI, Directeur général délégué, a effectué 1 opération à la date suivante :

	Souscription actions/autres instruments financiers
	16.06.2010

■ COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de Société Générale sont certifiés conjointement par les cabinets Ernst & Young Audit, représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade, et Deloitte et Associés, représentée par MM. Jean-Marc Mickeler et Damien Leurent. Leur mandat prendra fin à la clôture des comptes 2011.

Sur proposition du Conseil d'administration, les mandats de Ernst & Young et de Deloitte et Associés avaient été renouvelés par l'Assemblée générale de 2006 examinant les comptes de l'exercice 2005.

Afin de garantir l'indépendance des Commissaires aux comptes du Groupe, le Conseil d'administration avait décidé dès 2001 de limiter la proportion des honoraires versés aux réseaux dont ils font partie pour des tâches non liées à leurs missions d'audit.

En 2002, le Conseil a adopté des règles plus strictes, reposant sur une distinction entre les différents types de missions susceptibles d'être confiées aux auditeurs externes et aux réseaux dont ils font partie.

La loi sur la Sécurité financière du 1^{er} août 2003 a interdit la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes par le Commissaire aux comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et a renvoyé au Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, approuvé en 2005, le soin de préciser les restrictions à apporter aux prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

Prenant acte de ces évolutions, le Conseil d'administration a arrêté en novembre 2003 un dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et Ernst & Young Audit, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux, qui a été modifié en mai 2006 afin de tenir compte de l'évolution du Code de déontologie. Ces règles sont plus strictes que la loi, en prévoyant que les diligences non directement liées à la mission de Commissaire aux comptes ne peuvent être rendues, après une autorisation préalable du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, qu'auprès des seules filiales étrangères du Groupe dès lors que le principe d'indépendance est respecté.

Il est rendu compte chaque année au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR) de la manière dont ces règles sont appliquées, avec la présentation des honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, afin d'éviter la formation de liens trop étroits entre les auditeurs et le management et de pouvoir disposer d'un regard neuf sur les comptes des entités du Groupe, une nouvelle répartition des sections d'audit a été initiée depuis 2009 au sein du Collège, qui a conduit à une rotation des cabinets en charge de celles-ci. Plus de deux tiers du périmètre (filiales et activités) a ainsi fait l'objet d'un changement d'auditeur.

Enfin, les Directions financières des entités ou des activités se prononcent annuellement sur la qualité des audits de Deloitte et Ernst & Young. Les conclusions de cette enquête sont présentées au CACIR.

HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE 2010

	Ernst & Young Audit				Deloitte & Associés			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	5 513	4 683			3 452	5 137		
Filiales intégrées globalement	9 385	10 819			11 368	10 208		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Emetteur	222	260			133	90		
Filiales intégrées globalement	989	2 695			2 101	5 590		
Sous-total	16 109	18 457	100,00%	99,88%	17 054	21 025	99,54%	97,37%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0	20			0	560		
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)	0	3			79	8		
Sous-total	0	23	0,00%	0,12%	79	568	0,46%	2,63%
TOTAL	16 109	18 479	100,00%	100,00%	17 133	21 593	100,00%	100,00%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de Société Générale et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent

Jean-Marc Mickeler

■ RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Société Générale – Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent

Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

6

RESSOURCES HUMAINES⁽¹⁾

	Page
Emploi	134
Rémunérations	137
Avantages sociaux	138
Intéressement, participation et actionnariat salarié	138
Diversité et égalité hommes-femmes	140
Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs	142
Les conditions d'hygiène et sécurité	143
La gestion des carrières et la formation	144
L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	146
Impact des activités sur le développement régional et local	146
Annexe NRE 2010 – Partie sociale	148

(1) Les données historiques indiquées sont à interpréter avec prudence, les périmètres concernés et les dates d'arrêté n'étant pas strictement homogènes d'un exercice à l'autre. Il en est de même pour les moyennes, puisqu'il s'agit de données agglomérées par périmètre, qui requièrent une analyse plus fine au niveau des zones géographiques, des pays ou des métiers concernés.

A fin 2010, Société Générale comptait 155 617 salariés, travaillant dans 85 pays.

C'est dans un environnement économique encore agité et en forte évolution que le Groupe a lancé son programme de transformation, Ambition SG 2015, qui a été déployé au niveau mondial en présence des membres du COMEX et du CODIR Groupe.

L'objectif de ce programme est de faire de Société Générale la banque relationnelle de référence sur ses marchés, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Pour la Direction des Ressources Humaines, cela se traduit par l'ambition d'être un employeur de référence du secteur bancaire en s'engageant autour de trois grandes orientations pour y parvenir :

- une culture managériale qui valorise les comportements créateurs de valeur sur la durée, favorise le dialogue entre

managers et collaborateurs et renforce le devoir d'exemplarité des managers dans la conduite de leur activité ;

- une promesse employeur renouvelée qui promeut la diversité, la mobilité, le développement des compétences de nos collaborateurs ;
- la relève managériale, grâce au renforcement de la capacité à détecter et développer les talents partout dans le Groupe.

Les chantiers développés au sein de la Direction des Ressources Humaines visent également à augmenter la transversalité et la mutualisation des pratiques et des savoir-faire RH entre les différents pôles d'activités.

EMPLOI

Effectif total

Fin 2010, l'effectif total s'élevait à 155 617 salariés, en baisse de 0,68% par rapport à 2009.

	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Effectif Groupe (fin de période hors personnel intérimaire) :	155 617	156 681	163 082	134 738	119 779	103 555

En 2010, le périmètre de Société Générale a évolué de façon significative, à travers :

- la création d'Amundi, pôle commun de gestion d'actifs entre Société Générale et Crédit Agricole. De ce fait, le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs a vu ses effectifs baisser de 18% ;
- la cession du groupe ECS, filiale à 100% de Société Générale, à Econocom. Cette cession a impacté sensiblement les effectifs du pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances en Europe de l'ouest (1 525 collaborateurs) ;
- au Brésil, toujours dans le pôle de Services Financiers Spécialisés et Assurances, réorganisation de Banco Cacique et Banco Pecunia et arrêt de l'activité *Point of Sale* chez Pecunia qui ont provoqué une baisse significative des effectifs ;
- la reprise par Société Générale de l'ensemble de l'activité « entreprise » de la banque suédoise SEB en France ;

- l'acquisition de MetWest par TCW, faisant de cette plateforme d'actifs multi-classes la plus puissante et la mieux positionnée pour répondre aux besoins des clients aux Etats-Unis.

Pour sa part, la Banque de Financement et d'Investissement a vu ses effectifs augmenter du fait d'une reprise de l'activité sur certaines implantations comme au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis.

A noter également une hausse en Inde dans le pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances qui s'explique notamment par l'intégration en 2010 de l'entité ALD Inde et une légère augmentation des effectifs de Family Credit.

La part des effectifs hors de France Métropolitaine a légèrement augmenté en passant de 61,85% en 2009 à 62,93% en 2010.

■ Répartition des effectifs gérés par zone géographique et branche d'activité

	Europe de l'ouest (dont France)	Europe centrale et orientale	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie + Océanie	Total	% sur le total
Réseaux de Détail, Services Financiers Spécialisés et Assurances	51 045 (43 176)	59 018	15 395	1 919	2 025	129 402	83,15%
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	6 597 (2 974)	0	95	737	522	7 951	5,11%
Banque de Financement et d'Investissement	8 634 (6 593)	126	24	2 147	2 382	13 313	8,55%
Directions fonctionnelles	4 951 (4 951)	0	0	0	0	4 951	3,19%
Total	71 227 (57 694)	59 144	15 514	4 803	4 929	155 617	100%
% sur le total	45,77% (37,07%)	38,01%	9,97%	3,09%	3,17%	100%	

■ Répartition de l'effectif par type de contrat

Fin 2010, 90,93% des salariés du Groupe bénéficiaient de contrats à durée indéterminée contre 92,44% à fin 2009.

■ Répartition de l'effectif par sexe

Les femmes représentent 59,97% de l'effectif total, contre 59,58% en 2009.

■ Répartition de l'effectif par tranche d'âge⁽¹⁾

AGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
< 24 ans	2 628	1 332	3 960
>= 24 ans et < 30 ans	18 965	10 921	29 886
>= 30 ans et < 35 ans	14 301	10 175	24 476
>= 35 ans et < 40 ans	9 198	7 952	17 150
>= 40 ans et < 45 ans	7 198	6 024	13 222
>= 45 ans et < 50 ans	6 159	5 432	11 591
>= 50 ans et < 55 ans	5 214	5 027	10 241
>= 55 ans	6 564	8 028	14 592
Total	70 227	54 891	125 118

En France, en 2010, au sein de Société Générale, 41 346 salariés (soit 96% de l'effectif) bénéficiaient de contrats à durée indéterminée. Sur les 1 527 contrats à durée déterminée, 1 351 concernaient des jeunes en alternance, sous contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Au cours de l'année

2010, 402 contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée. Les cadres représentaient 52,5% des salariés et les non cadres (techniciens des métiers de la banque) 47,5%. La part des femmes a continué de progresser pour s'établir à 56,4% de l'effectif total.

(1) Données à fin septembre 2010, sur 80% du périmètre Groupe.

Recrutements

Au cours de l'exercice 2010, le nombre d'embauches s'élève à 15 098 contrats à durée indéterminée (en hausse de 30% par rapport à 2009), dont 56,44% de femmes, et à 11 285 contrats à durée déterminée. Cette augmentation est essentiellement due à une reprise lente mais certaine de l'activité de nos métiers après la crise économique et financière mondiale.

En effet, l'année 2010 a été pour Société Générale une année de rebond.

Le Groupe poursuit sa politique de recrutement à travers différentes actions telles que :

- le développement et la pérennisation de l'ensemble des partenariats Ecoles et Universités en France et en Europe ;
- le déploiement mondial des sites de recrutement Careers : en 2010, 4 sites supplémentaires ont été lancés (Russie, Italie, Biélorussie et Maroc), portant ainsi leur

nombre à 25 dans l'optique de présenter une image employeur plus homogène et de mutualiser les outils Groupe ;

- des journées de recrutement « 1 Jour 1 CDI » pour les jeunes diplômés bac à bac+2/3 pour le Réseau Société Générale en France ;
- la cinquième édition de Citizen Act, « business game mondial » engagé dans la Responsabilité Sociale et Environnementale qui a réuni et mobilisé cette année 37 pays, dont 16 nouveaux, et 249 équipes.

Ces opérations illustrent l'attention portée par le Groupe pour attirer et recruter les talents qui assureront la relève des collaborateurs et le renouvellement des compétences.

La politique de recrutement se décline par ailleurs en fonction des caractéristiques des métiers, des activités ou des zones géographiques.

■ Répartition des recrutements en CDI par zone géographique et branche d'activité

	Europe de l'ouest (dont France)	Europe centrale et orientale	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie + Océanie	Total	% sur le total
Réseaux de Détail, Services Financiers Spécialisés et Assurances	3 105 (2 580)	6 668	1 237	431	233	11 674	77,32%
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	420 (79)	0	12	169	88	689	4,56%
Banque de Financement et d'Investissement	1 055 (588)	4	7	443	719	2 228	14,76%
Directions fonctionnelles	507 (507)	0	0	0	0	507	3,36%
Total	5 087 (3 754)	6 672	1 256	1 043	1 040	15 098	100%
% sur le total	33,69% (24,86%)	44,19%	8,32%	6,91%	6,89%	100%	

En France, pour Société Générale (hors filiales), le nombre total d'embauches s'est élevé à 2 580 contrats à durée indéterminée, dont 1 572 cadres, et à 1 335 contrats à durée déterminée.

830 personnes en contrats d'alternance ont été recrutées dans les Réseaux France.

Le Groupe reste un acteur économique important en termes d'emploi, notamment en France, avec 3 754 recrutements en CDI et 2 198 en CDD sur l'ensemble des entités du Groupe. Ces embauches contribuent également au renouvellement des générations, notamment dans la Banque de détail (Cf. ci-dessous : Départs).

Intégration

Lancé en 2007, le programme d'intégration « StartinG » vise à offrir à chaque nouveau collaborateur un parcours d'accueil et d'intégration commun quels que soient son pôle, son entité et son pays d'embauche.

Ce programme, désormais déployé dans l'ensemble du Groupe, repose sur un dispositif d'accueil complet d'une durée de 12 mois visant à lui faire découvrir le Groupe, sa stratégie, ses métiers et fonctions, ses valeurs ainsi que son entité et son équipe.

Il inclut :

- des supports dédiés aux nouveaux collaborateurs (brochure d'accueil, lettre de bienvenue, valisette d'accueil...) ;
- un intranet spécifique « StartinG » accessible depuis le portail du Groupe et présentant les informations ainsi que les points de repère essentiels à une bonne compréhension de l'entreprise ;
- un module de formation à distance, *StartinG Online*, disponible en anglais et français, permettant de renforcer ses connaissances du Groupe ainsi que ses acquis bancaires ;
- un accompagnement, selon l'entité intégrée, pendant ses premiers mois par un collaborateur référent ;
- la participation à un ou plusieurs événements d'intégration StartinG au niveau de son pôle, de son pays, de sa filiale ou de son entité d'appartenance ;
- une journée d'intégration StartinG Groupe annuelle.

En 2010, cette journée d'intégration StartinG a eu lieu au Palais des Congrès de Paris, rassemblant 1 500 nouveaux collaborateurs, dont 27% d'origine internationale.

■ REMUNERATIONS⁽¹⁾

Pour accompagner son développement, en particulier à l'international, le groupe Société Générale cherche à attirer, motiver et fidéliser ses collaborateurs notamment en leur assurant une rémunération globale compétitive, comprenant une rémunération monétaire, qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise, et des avantages sociaux. Le Groupe dispose également d'un programme d'intéressement à long terme qui contribue à fidéliser et motiver certaines catégories de collaborateurs et en particulier les talents.

La rémunération monétaire comprend une rémunération fixe, qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante au travers de la maîtrise des compétences requises, et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année en fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

Cette politique de rémunération est basée sur des principes communs appliqués dans tous les pays du Groupe et est déclinée selon les contextes de marché dans lesquels le Groupe intervient. Elle est mise en œuvre par les entités du Groupe qui s'appuient notamment sur des enquêtes de

Départs

Le nombre total de départs de salariés en CDI s'est élevé à 16 508 pour le Groupe (17 874 en 2009). Les principaux motifs de départs sont, par ordre d'importance : les démissions (10 178), les licenciements (2 866) et les départs en retraite (2 458).

Le *turn-over* global dû aux démissions s'élève à 7%. Ce taux varie selon les métiers, les activités et les zones géographiques.

Le Groupe a procédé à 2 866 licenciements dont 1 217 licenciements économiques. Ces derniers ont concerné notamment les Réseaux Internationaux (778), les Services Financiers Spécialisés et Assurances (296) et la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (19).

Les départs ont été réalisés en conformité avec la législation locale et en concertation avec les partenaires sociaux.

En France, les départs à la retraite de Société Générale et du Crédit du Nord sont restés relativement stables en 2010, avec 1 822 collaborateurs concernés (contre 1 890 en 2009).

rémunération par activité et par place. Lorsque les effectifs le permettent, une revue transversale est réalisée entre les filières et les métiers afin de garantir la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter la transversalité.

La gouvernance de la politique de rémunération est pilotée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe pour l'ensemble de Société Générale avec, chaque année, une revue de celle-ci par des étapes successives de décision au niveau des filiales, puis des pôles d'activités du Groupe, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction générale. Elle est *in fine* validée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

L'ensemble des entités du Groupe respectent leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel (pour les montants, se reporter note 39 page 316).

Les principes régissant la politique de rémunération du Groupe, notamment pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après « population régulée »), sont précisés dans le Chapitre 5 relatif au « Gouvernement

⁽¹⁾ Voir page 107 la section Politique de rémunération Groupe.

d'entreprise » (page 108). Ils s'inscrivent dans le cadre défini à l'occasion de la révision de la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD III), déclinée en France par l'arrêté gouvernemental du 13 décembre 2010 et qui représente un pilier supplémentaire dans le cadre réglementaire faisant suite aux règles introduites en 2009 issues des principes du Conseil de Stabilité Financière (CSF) et les orientations du G20.

Ainsi, Société Générale s'est engagé à respecter les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française qui figurent parmi les plus exigeantes au monde. Le Groupe

publiera avant l'Assemblée générale du 24 mai 2011 un rapport spécifique dédié à la politique de rémunération 2010 de la population régulée, conformément aux articles 43,1 et 43,2 de l'arrêté gouvernemental du 3 novembre 2009 modifiés par l'arrêté gouvernemental du 13 décembre 2010.

Pour 2010, la rémunération annuelle brute moyenne⁽¹⁾ pour Société Générale France, s'établit à 50 004 euros (+4,6% par rapport à 2009).

Société Générale offre, également, chaque année à ses salariés la possibilité de devenir actionnaire du Groupe.

■ AVANTAGES SOCIAUX

Le groupe Société Générale entend contribuer activement à la protection sociale de tous ses collaborateurs notamment en ce qui concerne la santé, ainsi que la retraite, le décès, l'incapacité et l'invalidité.

Ce souci participe de la responsabilité sociale de l'entreprise et reflète sa volonté de promouvoir une relation pérenne avec ses collaborateurs dans le cadre d'un engagement de développement mutuel, et dans un environnement qui favorise leur bien-être individuel et collectif.

En termes de santé, de nombreuses améliorations ont été apportées aux garanties de la Mutuelle Société Générale au 1^{er} juillet dernier, comme l'augmentation sensible de la prise en charge de certains actes et la création de nouvelles garanties.

Afin de procurer à ses collaborateurs un système de protection sociale performant, le Groupe peut mettre en place, au-delà des régimes de protection légalement obligatoires, des régimes

complémentaires. On peut citer à titre d'exemple : en Bulgarie la mise en place d'une assurance décès à l'initiative de la filiale et en Algérie le déploiement d'une couverture santé à destination de nos salariés locaux et de leurs ayants droit.

Société Générale fournit à ses collaborateurs une protection de bon niveau adaptée aux contextes locaux.

Les caractéristiques des régimes obligatoires étant très différentes d'un pays à l'autre, chaque entité de l'entreprise définit, dans son contexte local, le niveau de couverture complémentaire qu'elle souhaite mettre en œuvre en fonction de sa stratégie de développement, de sa politique de rémunération globale et de sa situation financière, en accord avec son autorité de supervision (et en concertation éventuelle avec les autres entités du Groupe présentes dans le même pays). Elle veille autant que possible à ce que ce niveau de couverture soit au moins comparable à celui fourni par ses compétiteurs locaux.

■ INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIE

Les salariés sont associés aux résultats de Société Générale par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation et/ou d'actionnariat salarié. Depuis 1987, le Groupe conduit une politique active d'actionnariat salarié, marquant sa volonté d'associer le plus grand nombre de ses collaborateurs à son développement.

Plan Mondial d'Actionnariat Salarié

En 2010, ce sont près de 145 000 salariés et anciens salariés qui ont eu la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital qui leur était réservée.

(1) *Eléments fixes et variables, hors rémunération financière (participation, intéressement et abondement).*

Ce sont également 266 entités du Groupe, réparties dans 63 pays qui ont été concernées par l'augmentation de capital. Sur le périmètre du Groupe, 31% des ayants droit ont souscrit à l'opération ; soit 46% de souscripteurs en France (pour Société Générale France, les filiales françaises dont le groupe Crédit du Nord) et 16% à l'international. 4,29 millions d'actions ont été créées et 158,7 M EUR investis⁽¹⁾. Aujourd'hui, près de 90 000 salariés et anciens salariés dans le monde sont actionnaires de Société Générale et détiennent 7,24% du capital à fin 2010.

L'encours individuel moyen détenu en actions de l'entreprise par salarié actionnaire de Société Générale France s'élevait, fin 2010, à environ 32 000 EUR soit l'équivalent d'environ 795 actions par salarié actionnaire. Par ailleurs, et hormis pour le fonds d'actionnariat des salariés du Crédit du Nord, les détenteurs de parts investies en actions Société Générale disposent de droit de vote en Assemblée générale.

Le Plan d'Attribution Gratuite d'Actions Pour Tous

Afin d'associer l'ensemble de ses collaborateurs à la réussite du programme Ambition SG 2015, Société Générale a attribué 40 actions à chaque salarié présent au 2 novembre 2010, sans condition d'ancienneté et quels que soient son métier, sa fonction et son lieu d'activité. Au total, les salariés de 79 pays ont été attributaires de ce plan en actions ou en équivalent actions.

Conformément à la résolution 22 de l'Assemblée générale du 25 mai 2010, toutes les actions attribuées sont entièrement soumises à des conditions de présence et de performance identiques pour tous, et entrent dans le plafond maximum autorisé de 2% du capital.

Les actions seront acquises en deux tranches :

- la première tranche porte sur 40% de l'attribution, soit 16 actions, sous condition d'atteinte d'un objectif de ROE (Return On Equity) net d'impôt du Groupe de 10% pour l'année 2012 ;
- la deuxième tranche porte sur 60% de l'attribution, soit 24 actions, sous réserve de progression entre 2010 et 2013 de la satisfaction clients dans les trois principaux métiers du Groupe (Réseaux France, Réseaux Internationaux et Banque de Financement et d'Investissement).

Cette attribution se fera par émission d'actions nouvelles à chaque fin de période d'acquisition à hauteur d'un maximum de 0,73% du capital actuel (soit 5,4 millions d'actions). Les actions donneront droit aux dividendes versés, le cas échéant, l'année suivant leur émission.

Les pays pour lesquels l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe bénéficient, selon les mêmes conditions, d'un

plan de variable indexé sur l'action Société Générale représentant un volume d'1,1 million d'équivalent actions.

En France, les actions attribuées seront acquises par les bénéficiaires au 29 mars 2013 pour la 1^{re} tranche et au 31 mars 2014 pour la 2^e tranche. Ces actions seront alors soumises à une période de conservation de 2 ans (soit respectivement jusqu'au 29 mars 2015 et 31 mars 2016 pour chacune des 2 tranches).

Dans les autres pays, les actions attribuées (ou équivalent actions) seront acquises par les bénéficiaires au 31 mars 2015 pour la 1^{re} tranche et au 31 mars 2016 pour la 2^e tranche. Ces actions ne seront soumises à aucune obligation de conservation.

Le Plan d'Epargne d'Entreprise

Au sein de Société Générale France, la rémunération financière (constituée de la participation et de l'intéressement) est établie sur la base d'un calcul qui prend en compte les résultats de Société Générale. Les salariés peuvent investir les sommes attribuées dans un Plan d'Epargne d'Entreprise, qui leur permet de se constituer une épargne diversifiée en valeurs mobilières dans des conditions financières et fiscales privilégiées, les versements volontaires étant complétés par un abondement de l'entreprise. En termes de possibilités de placement, dix-sept fonds communs de placement y compris le fonds d'Actionnariat salarié (Fonds E) sont proposés aux salariés, leur permettant de mieux diversifier leurs investissements.

Pour Société Générale France, le montant global de la rémunération financière distribuée en 2010 au titre des résultats de l'exercice 2009 incluant un complément de participation et un dividende du travail sous forme de supplément d'intéressement a été de 125,2 M EUR, en hausse de 23% par rapport au montant attribué l'année précédente.

Ce supplément d'intéressement d'un montant total de 46 M EUR, a été distribué de façon uniforme à l'ensemble des salariés de Société Générale France (soit l'équivalent de 1 000 EUR par salarié). Il a bénéficié du même régime social et fiscal que l'intéressement résultant du calcul annuel. Par ailleurs, la majorité des filiales du Groupe en France disposent de leurs propres accords d'intéressement et de participation.

Information sur la part du capital détenue par les salariés en application des Plans d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué qu'au 31 décembre 2010, le personnel de Société Générale France, du Crédit du Nord et de leurs filiales et succursales détenait dans le cadre des Plans d'Epargne d'Entreprise et des Plans d'Epargne de Groupe, un total de 54 025 794 actions de Société Générale représentant près de 7,24% du capital social.

(1) Dont 44,1 M EUR issus de la participation et de l'intéressement, 63,3 M EUR issus de versements volontaires et 51,3 M EUR de l'abondement versé par l'entreprise.

Information sur le fonds commun de placement d'entreprise de Société Générale dénommé « Société Générale actionnariat (Fonds E) »

Selon les termes du règlement du fonds commun de placement Société Générale, le droit de vote attaché aux actions Société Générale, comprises dans les actifs du fonds, appartient individuellement aux porteurs de parts à proportion de leurs droits respectifs sur ces actifs. Le Conseil de surveillance du fonds, composé paritairement de représentants des salariés

porteurs de parts et de représentants de la Direction, exerce les droits de vote pour les fractions de parts formant rompus ainsi que les droits de vote non exercés par les porteurs de parts.

En cas d'offre publique d'achat ou d'échange, le Conseil de surveillance décide à la majorité relative des votes exprimés, l'apport ou non des titres à l'offre. Si une majorité relative ne se dégage pas, la décision est soumise au vote des porteurs de parts qui décident à la majorité relative des votes exprimés.

DIVERSITE ET EGALITE HOMMES-FEMMES

La reconnaissance et la valorisation de la diversité sont un fondement de la politique Ressources Humaines de Société Générale.

Cette diversité s'exprime en premier lieu au travers des 155 617 salariés présents dans 85 pays avec 120 nationalités représentées et 59,97% de femmes.

Au delà des chiffres, valoriser la variété des compétences, perspectives et cultures et permettre à chacun d'exprimer tout son potentiel est une priorité pour le Groupe.

Société Générale confirme en 2010 son engagement continu vis-à-vis de la diversité sous toutes ses formes qu'il s'agisse de l'insertion professionnelle des jeunes, de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou de la diversification de ses recrutements.

En France, cet engagement a conduit en avril 2010 à la signature d'un Accord-cadre pour le développement de la diversité au sein du groupe Société Générale avec le Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi.

Ainsi, le Groupe s'engage :

1. dans ses actions tant en France qu'à l'international portant sur :

■ la promotion de la diversité :

- participation accrue à des événements et rencontres en 2010 permettant d'élargir les sources de recrutement (Forum Emploi et Diversité organisé par IMS-Entreprendre pour la Cité, participation aux Rencontres Nationales organisées par Nos Quartiers ont des Talents). Société Générale participe aussi au jury des Conventions d'Education Prioritaire (C.E.P) de Sciences Po Paris,

- poursuite des processus de recrutement afin d'attirer des collaborateurs non cadres non bancaires pour des postes de Conseillers Accueil dans le Réseau Société Générale en France. L'objectif est de donner sa chance à tous comme, par exemple, aux femmes qui souhaitent reprendre une activité professionnelle après une longue interruption de leur carrière pour élever leurs enfants,
- développement d'un module de formation sur les thèmes de la diversité et de l'inclusion à destination des principaux managers du Groupe et organisation d'une première session pilote en novembre 2010. Ces formations leur permettront de s'approprier les messages clefs relatifs à la diversité et d'en appliquer les principes, tant sur un plan individuel que dans leur rôle de manager,
- accès pour les collaborateurs de la fonction RH en France à un module de formation sur la diversité et pour l'ensemble des salariés à un module d'e-learning sur la non-discrimination,
- insertion professionnelle des personnes handicapées via la Mission Handicap en France (Cf. chapitre sur l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés),
- à l'international, des formations relatives à la diversité et à la non-discrimination existent pour l'ensemble des collaborateurs notamment aux Etats-Unis.

Au Royaume-Uni, un module d'e-learning sur l'égalité et la diversité est dispensé à tout nouveau collaborateur et à tout nouveau manager arrivant de l'extérieur du pays et est dispensé tous les ans aux collaborateurs de la fonction RH.

D'autre part, toujours à l'international, une attention particulière est portée à l'insertion de personnes en situation de handicap :

- participation à des forums de recrutement pour des personnes en situation de handicap, notamment en République tchèque,

- proposition de modules de formation, entre autres au Brésil ou en Roumanie, sur le recrutement de personnes en situation de handicap mais également pour préparer et sensibiliser les managers et les équipes qui vont accueillir un collaborateur handicapé,
- signature d'un accord, en Espagne, avec une association permettant l'accueil de personnes en situation de handicap en entreprise comme faisant partie intégrante de leur formation.

■ l'insertion professionnelle des jeunes :

- insertion des jeunes sans diplôme en France grâce à l'opération « Coup de Pouce pour l'insertion » qui vise à réussir l'insertion professionnelle durable de jeunes issus de zones urbaines sensibles de la région lyonnaise et de l'Ile-de-France. L'ambition est de promouvoir davantage l'égalité des chances sur le marché du travail pour les jeunes non diplômés, où qu'ils résident.

En 2010, Société Générale a ainsi accueilli 30 jeunes en parcours de formation pour une embauche en CDI en cas de succès, et a embauché 9 jeunes en CDI de la promotion 2009. Dans la région de Lyon, une quinzaine d'entreprises se sont engagées autour de Société Générale pour proposer aux jeunes non retenus par le Groupe, des emplois, des formations, des contrats en alternance, des missions d'interim, afin de les mener vers une solution d'insertion durable. Le succès de l'opération conduit, pour 2011, à la renouveler à Lyon et à l'étendre en Ile-de-France et à la région de Marseille. L'objectif est d'intégrer au total près d'une cinquantaine de jeunes,

- parrainage de jeunes diplômés résidant en zone urbaine sensible : lancée en décembre 2007, cette opération de parrainage, organisée en partenariat avec « Nos quartiers ont des Talents » et « Talents et Partage » a rencontré un vif succès puisque 260 collaborateurs Société Générale se sont engagés auprès de 515 jeunes, dont 251 ont décroché un CDI. Fier de cette mobilisation, le Groupe entend approfondir et pérenniser ce partenariat au cours des cinq prochaines années,
- partenariat d'un concours d'aide à la création d'entreprises : lancé en 2002, et initié par le Secrétariat d'Etat chargé de la Politique de la Ville et co-organisé avec le Sénat, l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, la Caisse des Dépôts et le Réseau des Boutiques de Gestion, ce concours récompense chaque année une quarantaine de jeunes issus des quartiers difficiles.

En 2010, Société Générale est devenu le partenaire de cette opération et a remis un prix le 23 octobre à l'association EuroDiversité qui a créé une plateforme de recrutement orientée vers l'emploi transfrontalier (France-Belgique) spécialisé sur les compétences issues de la diversité.

Le succès de cette première édition incite Société Générale à renouveler l'expérience en 2011,

- participation pour la 4^e année consécutive à l'opération Phénix. Cette opération vise à recruter des jeunes diplômés de Master 2 Recherche en Lettres et en Sciences Humaines qui souhaitent réorienter leur projet professionnel vers le monde de l'entreprise. En 2010, ce sont 10 entreprises et 10 universités qui se sont rassemblées pour participer au projet. A fin 2010, 5 candidats ont été recrutés en CDI venant s'ajouter aux 21 retenus depuis 2007,
- à l'international, et notamment au Brésil, des programmes de *mentoring* existent pour des jeunes issus de milieux défavorisés. En effet, SG Brésil associe les programmes d'employabilité, parrainé par l'ISG (Institut Société Générale), avec le programme « jeunes apprentis » qui vise à donner des opportunités d'emploi à des jeunes en difficultés. En 2010, 46 jeunes apprentis ont participé à ce programme et 2 d'entre eux ont eu l'opportunité d'entrer à l'université.

Aux Etats-Unis, des programmes d'apprentissage de la gestion d'un budget, appelés « financial literacy », sont organisés dans des écoles publiques. Il existe également des programmes de stages pour promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes issus de quartiers défavorisés.

Enfin, au Royaume-Uni, des salariés participent à un programme d'éducation en consacrant leur heure de déjeuner à la transmission des connaissances aux enfants.

■ l'égalité hommes-femmes :

- participation, dans le cadre des Relations Ecoles en 2010, à différentes actions et événements dédiés aux femmes ingénieurs pour promouvoir les carrières féminines dans le Groupe : accueil de jeunes femmes ingénieurs pour leur présenter les métiers de la banque dans le cadre de l'International Institute of Women in Engineering,
- participation de 148 femmes à des formations de gestion de carrière au cours de l'année 2010 en France et au Royaume-Uni,
- existence de réseaux de femmes en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Brésil. En 2010, un réseau a également été lancé en Asie. Axés sur le développement des compétences, ces réseaux organisent des initiatives de mentoring, coaching et/ou co-développement. Un nouveau programme de mentorat a été lancé au Royaume-Uni en 2010,
- partenariat de la première édition des Women's Awards, un événement lancé par La Tribune en 2010 pour faire évoluer les mentalités par rapport aux femmes sur le marché du travail. Ces initiatives ont également été accompagnées par une campagne de communication sur le webzine du site societegenerale.com sur la thématique du « Rôle de la Femme dans la Finance »,

- en France, réalisation d'une série d'actions de sensibilisation dans le cadre de la journée de la femme – portraits de collaboratrices, interviews et conférence s'intitulant « Mixité en entreprise : enjeux et différences à prendre en compte ».

Ces actions complètent de nombreuses dispositions déjà en place dans le cadre de l'égalité hommes-femmes :

- en termes de gestion de carrière, en France, entretiens systématiques avant le départ et avant le retour du congé maternité ; accès à la formation, etc.

A l'international : politique de gestion des maternités à la KB (République tchèque), coaching maternité au Royaume-Uni, journée réduite de travail pour les femmes reprenant leur activité professionnelle avant les deux ans de leur enfant en Roumanie ;

- en termes de rémunération en France, en 2010, un budget d'1,2 M EUR a été consacré à la résorption des écarts salariaux entre les femmes et les hommes.

A l'issue des trois exercices (2008/2009/2010), ce sont 2,9 M EUR qui ont ainsi été consacrés à cette action ;

- en termes de recrutement, 63,81% des recrutements du Groupe ont concerné les femmes en 2010 ;
- en termes de détection des talents, une attention particulière est apportée à des critères promouvant l'équité et incitant, sans pour autant avoir recours à des quotas, à la détection des talents féminins (et non français).

2. dans ses accords d'entreprise :

- portant sur l'emploi des seniors

Continuité de l'accord pour l'emploi des seniors qui a été signé en 2009 en France pour une durée de 3 ans. Ce dernier met en place des mesures, assorties d'objectifs chiffrés, visant à accompagner les collaborateurs seniors et à anticiper leurs évolutions de carrière. Il prévoit notamment la tenue régulière de « points carrières » et un accès facilité à la formation professionnelle sous toutes ses formes.

Enfin, des mesures d'aménagement de fin de carrière sont proposées, au choix des salariés, afin de leur permettre une transition vers la retraite dans les meilleures conditions.

- portant sur l'emploi des personnes en situation de handicap

Renouvellement de l'accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés pour les années 2011-2013.

- portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- en France, poursuite pour 2011 et 2012 du programme de résorption des écarts salariaux non justifiés entre les femmes et les hommes avec un budget d'au minimum 3 M EUR,
- atteinte dès septembre 2010 de l'engagement pris dans l'accord « Egalité hommes/femmes » de parvenir à un taux de 42% de femmes dans l'encadrement au terme de l'exercice 2011.

3. dans ses récompenses :

En France, Société Générale a été récompensé à plusieurs reprises en 2010 pour ses actions en faveur de la diversité :

- début 2010, dans le baromètre annuel Capitalcom 2010 sur la mixité, Société Générale apparaît dans le Top 3 des Groupes du CAC 40 et se démarque en affichant un taux de mixité supérieur à 20% à tous les niveaux de la Banque (effectifs, encadrement, Comité exécutif et Conseil d'administration) ;
- en novembre 2010, obtention du renouvellement du label égalité professionnelle décerné par l'AFNOR qui renforce et reconnaît l'engagement fort de l'Entreprise en matière de mixité et d'égalité professionnelle ;
- courant 2010, l'opération Phénix a reçu la mention spéciale de la catégorie « Emploi et parcours d'intégration » des Trophées Rencontres Universités Entreprises 2010 pour son projet de passerelles pour l'emploi de Master 2 recherche (littéraires) en CDI cadre.

■ LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

283 accords ont été signés au sein du Groupe en 2010, dont 79 accords en France. Ces accords ont concerné la rémunération, l'intéressement et la participation, l'égalité professionnelle, les

personnes en situation de handicap, le temps de travail et les avantages sociaux (dont mutuelle, retraite).

Pour Société Générale en France, ces accords ont concerné la rémunération, les avantages sociaux (dont mutuelle, garanties sociales), le renouvellement du Comité de Groupe (constitution

et fonctionnement), l'emploi des personnes en situation de handicap ainsi que les élections d'une partie des comités d'établissement et des délégués du personnel.

■ LES CONDITIONS D'HYGIENE ET SECURITE

Au niveau du Groupe, l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'une protection adéquate dans le domaine de la santé et de l'invalidité. Les régimes de couverture mis en place dans de nombreux pays vont au-delà des obligations légales locales.

D'autre part, Société Générale assure une veille permanente sur des risques susceptibles d'affecter la santé de son personnel partout dans le monde.

Un certain nombre d'actions ont été menées dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité notamment :

1. en matière de protection sociale

Les Réseaux Internationaux ont poursuivi la cartographie des régimes de santé et de prévoyance existant dans leurs filiales et continué de mettre en place des couvertures sociales au profit de leurs salariés (amélioration de l'accès aux soins, mise en place de couverture décès/invalidité, de dispositifs de retraite complémentaire).

Ainsi, à fin 2010, près de 15 000 salariés de nos filiales du Bassin méditerranéen et d'Afrique subsaharienne (auxquels s'ajoutent 2 000 ayants droit - conjoints et enfants) disposent d'une couverture santé garantissant une participation de l'entreprise à leurs dépenses de santé.

2. en faveur de la lutte contre le sida

Parallèlement, nos filiales dans ces pays continuent à s'impliquer fortement dans des actions d'information et de prévention des pandémies et notamment du paludisme et du VIH/Sida.

Concernant le VIH/Sida, le programme mis en œuvre implique tous les salariés et leurs familles dans chacun des pays concernés. Il se fonde sur une charte en quatre points :

- sensibiliser les collaborateurs au virus et à l'intérêt de connaître leur statut sérologique ;
- faciliter l'accès au dépistage, volontaire, anonyme et gratuit, ainsi qu'aux recommandations qui accompagnent la remise des résultats ;

- prendre en charge le coût du traitement global de la maladie (examens, analyses, médicaments ...) dans le cadre de son programme de frais de santé ;
- lutter contre toute forme de discrimination envers les salariés séropositifs.

Plus généralement, les dernières initiatives de nos filiales dans le domaine de la santé sont très encourageantes et la participation du personnel et de leur famille aux activités proposées est importante. Ainsi, à titre d'exemple, des journées de sensibilisation au paludisme ont eu lieu en 2010 au Cameroun et au Sénégal avec distribution de kits de soins et de moustiquaires. En Algérie, la filiale du Groupe a organisé et pris en charge le dépistage du cancer du sein de toutes les employées de plus de 30 ans.

3. pour la santé et la sécurité des voyageurs internationaux

Afin de mieux préserver la santé et la sécurité de ses voyageurs internationaux et de ses collaborateurs en mobilité internationale, Société Générale a mis en place en 2009 un programme mondial d'assistance « Santé, Sécurité, Sûreté » avec le concours d'International SOS, leader mondial des services de santé et de sécurité à l'international.

Ce programme d'assistance apporte :

- une assistance et un conseil hotline 24h/24 et 7j/7 ;
- une garantie d'intervention en situation d'urgence ou de crise ;
- un portail d'informations sur les risques santé/sécurité ;
- la mise à disposition au niveau central Groupe d'un outil de suivi des voyageurs d'affaires associé à l'envoi par mail au voyageur, dès la réservation des billets, d'un mémo et d'un protocole sécurité par destination.

En fonction des réglementations nationales en matière de santé au travail, et notamment en France, les salariés effectuant des missions hors métropole bénéficient d'une surveillance médicale adaptée. Cette attention porte sur la prévention des

risques professionnels liés aux voyages avec la prise en charge des vaccinations, des prescriptions liées à certaines maladies locales, une information pratique sur les conditions sanitaires locales, une assistance pour certaines situations particulières. Pour les expatriés, un bilan dans un centre spécialisé (CMETE) est intégré à cette surveillance.

4. Actions de prévention menées en France

On peut citer à titre d'exemple :

- l'accompagnement psychologique des salariés victimes de vol à main armée ou d'agressions commerciales (partenariat conclu avec l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) en janvier 2010 afin de bénéficier d'un dispositif de soutien psychologique sur l'ensemble du territoire, avec le support des assistants sociaux de Société Générale formés spécifiquement à la conduite d'entretiens post-traumatiques, mais également un suivi médical par le médecin du travail) ;
- la mise en place d'une démarche de prévention et de gestion du stress au travail engagée début 2008, en concertation avec les partenaires sociaux de l'entreprise, ayant pour objectif final la détermination de plans d'actions permettant de prévenir efficacement le stress.

Entre notamment dans le cadre de cette démarche, la poursuite de l'observatoire du stress mis en place avec le cabinet Stimulus et déployé depuis janvier 2009 en lien avec

la médecine du travail. Des questionnaires sont proposés aux salariés lors de la visite médicale permettant *in fine* une analyse collective des facteurs de stress au travail. Sur le plan individuel, ce même questionnaire permet au médecin du travail de communiquer au collaborateur ses résultats personnels et, si nécessaire, de préconiser des mesures d'accompagnement.

En février 2010, l'ensemble des actions du Groupe engagées depuis deux ans dans le cadre de la prévention et de la gestion du stress a permis à Société Générale d'être positionné au niveau « vert » par le Ministère du Travail français, lors du classement des entreprises sur les risques psychosociaux ;

- la déclinaison du Plan National Nutrition Santé auprès des collaborateurs à travers une campagne de sensibilisation nutritionnelle dans les restaurants d'entreprise (avec notamment : promotion des fruits et légumes, information nutritionnelle sur le sel et sur les matières grasses) ;
- la surveillance attentive de l'hygiène, assurée par les prestataires de restauration en lien avec l'entreprise ;
- la campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière à laquelle près de 1 200 collaborateurs ont participé en 2010 ;
- la mise en place d'un partenariat avec un ESAT (emploi de personnes en situation de handicap) afin de renouveler les trousseaux de premiers secours pour le personnel des immeubles et agences Société Générale.

■ LA GESTION DES CARRIERES ET LA FORMATION

Le développement professionnel des collaborateurs est une priorité du Groupe et les politiques en matière de gestion de carrières, de mobilité et de formation sont développées dans l'ensemble du Groupe afin d'être adaptées aux besoins des activités et des salariés.

Société Générale a élaboré en 2010 un nouveau modèle de leadership, référence commune à l'ensemble du Groupe, permettant de clarifier pour chacun et de façon transparente les attentes en matière de compétences comportementales correspondant à son niveau de responsabilité, et créant une dynamique d'évolution pour tous les collaborateurs à travers le Groupe. Ce modèle de leadership est associé à tous les processus RH clés, tels que l'intégration et le recrutement. Il est également intégré dans le nouveau modèle d'évaluation qui sera déployé à l'ensemble du Groupe d'ici à 2012.

Le Groupe a pour ambition de faciliter l'évolution des collaborateurs grâce :

- au dispositif commun d'évaluation pour une reconnaissance homogène de la performance partout dans le Groupe ;
- à l'investissement dans la formation pour développer de nouvelles compétences et progresser ;
- à la valorisation du parcours professionnel par un dispositif de mobilité régulière qui permet un enrichissement des expériences. Cette mobilité est possible entre métiers, fonctions et zone géographique.

La mobilité internationale est aujourd'hui un levier répondant à la fois au développement de carrière des collaborateurs et aux besoins de la banque. Afin de contribuer à la diversité des équipes et des parcours, le Vivier international ouvre son

programme aux collaborateurs du monde entier en commençant par les filiales européennes.

L'équipe du Vivier continue de sélectionner les candidats potentiels et les accompagne dans leur recherche de poste. Ainsi, à fin 2010, le Vivier comptait près de 300 membres et a contribué à l'expatriation de 88 « vivieristes » dont 32 pour l'année 2010.

Evaluation

L'évaluation professionnelle des salariés est l'un des enjeux importants de la gestion des Ressources Humaines du Groupe.

Le déploiement de notre nouveau dispositif d'évaluation doit contribuer au renouveau du modèle de leadership du Groupe, faire évoluer notre culture managériale en développant l'exemplarité de nos managers et favoriser le développement des collaborateurs.

Ce dispositif commun est identique pour tous les salariés du Groupe, quels que soient le métier, l'entité, la zone géographique ou la classification du collaborateur. Au-delà de l'atteinte des résultats opérationnels, il s'attache à évaluer la manière dont ces résultats sont obtenus.

Il a pour objectifs de reconnaître, sur des critères communs, les compétences de chacun, de favoriser l'émergence des talents et la mobilité au sein du Groupe.

Après un déploiement sur 22 000 collaborateurs en 2010, il est prévu de l'étendre en 2011 à 72 000 nouveaux salariés, puis à l'ensemble du Groupe d'ici 2012.

L'évaluation s'articule en deux temps forts : la définition d'objectifs en début d'année et l'entretien d'évaluation en fin d'année.

Ces entretiens d'évaluation représentent un moment privilégié de dialogue et de partage entre le collaborateur et le manager. C'est l'occasion d'échanger sur les résultats obtenus, mais aussi sur les comportements qui ont conduit à atteindre ces résultats, pour identifier et encourager les comportements créateurs de valeur dans la durée.

Formations qualifiantes

La formation a concerné 117 245 salariés du Groupe en 2010 (dont 60,72% de femmes), pour 3,53 millions d'heures dispensées.

Se former, c'est s'enrichir de nouvelles compétences pour progresser avec l'entreprise dans sa réalité d'aujourd'hui et dans ses évolutions futures. Le développement du potentiel de chaque collaborateur est une des priorités du Groupe.

Pour ce faire, Société Générale propose des parcours de formation « métiers » adaptés à chaque type de poste et chaque niveau d'expérience, assortis d'outils pédagogiques innovants, ainsi que des parcours d'évolution professionnelle (parcours de promotion professionnelle, programmes de développement managérial et de développement des compétences).

En France, on retrouve notamment le Cursus Cadre, parcours de formation d'une durée de 18 mois qui permet à des collaborateurs à potentiel d'accéder au statut « cadre », les préparant ainsi à assumer des responsabilités élargies et, le cas échéant, à encadrer une équipe.

Aujourd'hui, ce dispositif, qui a fait l'objet d'une refonte en 2009, s'adresse à tous les collaborateurs de Société Générale France hors filiales, quel que soit leur pôle d'appartenance, le contenu des formations étant transversal et les exemples traités issus des différents métiers du Groupe.

Cela fait du Cursus Cadre un outil de promotion interne participant à l'égalité des chances en matière d'évolution dans l'entreprise et contribuant à assurer la diversité de l'encadrement.

En 2010, ce sont 261 collaborateurs lauréats qui, au terme de la formation, ont pu accéder à des postes de niveau cadre dans les différents pôles d'activités du Groupe.

De même, sur la période 2009/2010, 252 collaborateurs ont accédé au niveau E de la classification bancaire en validant le Cursus Technicien des Métiers de la Banque (Cursus TMB).

Pour affirmer sa dimension internationale, Société Générale a inscrit dans son catalogue un dispositif de formation à l'anglais. Désormais, des parcours personnalisés combinant plusieurs modalités d'apprentissage (e-learning, cours individuel, cours par téléphone, etc.) sont proposés aux collaborateurs en fonction de leur niveau et de leurs besoins dans leur activité au quotidien.

L'accès à ces différentes offres de formation est facilité par la nouvelle plateforme Groupe « MyLearning – mon espace Formation », qui permet notamment le développement de formations en e-learning au sein des filiales françaises du Groupe et à l'international. MyLearning répond à une volonté de mieux déployer la formation en fonction du métier de chaque collaborateur, en lui proposant des parcours personnalisés.

■ L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Depuis plusieurs années déjà, lutter contre les discriminations, promouvoir la diversité ainsi que l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap est au cœur des préoccupations du Groupe.

En 2010, Société Générale emploie 1 931 salariés handicapés (au sens retenu localement) dans le monde, ce qui représente 1,24% de l'effectif global.

C'est en France, en Russie, en Italie et en Allemagne qu'ils sont le plus présents.

En France, Société Générale (hors filiales) emploie 1 000 salariés handicapés et en a recruté 166 depuis 2007 (avec un objectif de 160 sur la période couverte par le premier accord 2007-2010).

Impliquée dans de nombreux partenariats avec des associations telles que l'Association des Paralysés de France (APF) ou l'UNAPEI (Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales), Société Générale parraine également, depuis huit ans, la Fédération Française Handisport (FFH).

Société Générale mène une politique volontariste de recrutement à travers différentes opérations en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. En 2010, les actions concrètes dans ce domaine, coordonnées par la Mission Handicap Société Générale, n'ont pas manqué :

- participation à plus de 50 forums de recrutement dédiés aux personnes handicapées dans toute la France ;
- organisation en partenariat avec l'ADAPT de la seconde édition du forum « Pass pour l'emploi », journée de soutien à la recherche d'emploi, le 18 mars 2010, qui a accueilli plus de 2 500 candidats. « Pass pour l'emploi » propose des ateliers de préparation aux entretiens d'embauche et de présentation de CV. Conférences thématiques et ateliers métiers complètent un programme destiné à mieux préparer les participants à rencontrer les représentants des

entreprises, pour s'informer ou répondre aux offres d'emploi. Le nombre de CV reçus au cours de cette journée témoigne du succès de l'événement. Société Générale en a pour sa part présélectionné 150. Par ailleurs, l'affluence du forum conduit Société Générale à reconduire cet événement en 2011 ;

- partenariats avec les grandes écoles et les universités pour faire connaître Société Générale aux 10 000 étudiants en situation de handicap ;
- développement de formations en alternance qualifiantes afin de permettre aux personnes handicapées d'acquérir un niveau de compétences suffisant ;
- création du blog www.tousuniques.fr afin de créer un espace de discussion avec les candidats et acteurs du monde de l'emploi des personnes handicapées ;
- diffusion à tous les collaborateurs Société Générale France de la bande dessinée « Y'a pas de malaise » avec comme objectif la sensibilisation du personnel au handicap.

Ce projet a été lancé en collaboration avec les entreprises ALD, CGA, Logica, le groupe Publicis, Pôle Emploi, l'AGEFIP et l'ADAPT et les auteurs suivants : Vuillemin, Tronchet, James, Fabcaro, Lisa Mandel, Mathias Lehmann, Jul, Margerin et Charles.

En tant qu'employeur, Société Générale s'engage à prendre les mesures appropriées afin que ses collaborateurs handicapés puissent conserver un emploi correspondant à leur qualification et bénéficier de conditions de travail et de formations adaptées : aménagement des situations de travail, des outils et des équipements, aménagement du poste de travail et/ou des horaires de travail, possibilité de prise en charge partielle de certains frais, etc.

Ainsi, cette année, ce sont plus de 300 actions de maintien dans l'emploi qui ont été réalisées dans toute la France afin de permettre aux salariés en situation de handicap de continuer à exercer leur métier.

■ IMPACT DES ACTIVITES SUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL

Société Générale continue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants en développant des actions pour

l'emploi et à l'attractivité économique de ses bassins d'emploi d'implantation, notamment à Nanterre et Fontenay-sous-Bois.

Ces chartes constituent, de par leurs engagements en faveur de l'emploi, l'une des composantes de l'engagement sociétal du groupe Société Générale.

Les relations entretenues avec les associations d'insertion et les établissements d'enseignement supérieur

Le Groupe mène toujours une politique active d'accueil de jeunes en formation (alternance, stages, VIE) et de pérennisation de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur (le premier ayant été signé en 2004 avec l'ESC Rouen), tant en France qu'à l'étranger. En 2010, il a ainsi accueilli 9 181 stagiaires d'école et 374 VIE dans le monde, ce qui fait du Groupe le premier recruteur de VIE pour la quatrième année consécutive.

En France, depuis 2006, Société Générale facilite l'insertion des jeunes dans le monde de l'entreprise par l'alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage), dans des métiers et des formations commerciales relatives à nos activités (BTS, DUT, Masters banque et finance). A fin 2010, Société Générale France comptait 1351 jeunes en alternance en majorité dans la Banque de détail.

L'année 2010 a été marquée par la pérennisation de l'ensemble des actions de Société Générale avec ses établissements partenaires (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs et d'informatique, universités) tant en France qu'à l'étranger.

Plus de 400 actions ont été réalisées cette année : forums écoles, présentations métiers, interventions pédagogiques, tables-rondes, ateliers CV et entretiens blancs, jurys d'admission ou de sortie...

Citizen Act est le business game de Société Générale en lien avec la Responsabilité Sociale et Environnementale à destination des étudiants de formations supérieures. C'est un programme international qui allie le monde éducatif à l'univers professionnel et procure une expérience éducative riche et innovante aux étudiants qui y participent. En 2010, ce jeu d'entreprise, qui en est à sa cinquième édition, a pour volonté d'amplifier la dimension formation avec la mise à disposition d'un e-learning RSE.

Citizen Act s'inscrit dans une logique de « gagnant/gagnant » puisque les étudiants coachés présentent des projets de haut niveau qui pourront être potentiellement développés dans le Groupe.

Respect des conventions de l'OIT et d'exigences sociales pour les sous-traitants

Les acheteurs du Groupe intègrent dans tous les appels d'offres et dans tout nouveau contrat la référence aux engagements Développement Durable de Société Générale (Déclaration des institutions financières pour l'environnement et le développement durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, adhésion au Global Compact), ainsi qu'aux textes fondateurs que sont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les fournisseurs s'engagent à respecter ces textes dans les pays où ils opèrent, en signant les contrats comportant, en sus de clauses propres au respect du contrat, une clause spécifique s'y référant.

Ils s'engagent ainsi à être en accord avec :

- le droit du travail et au minimum, au cas où celui-ci n'existerait pas, avec les dispositions de la Déclaration de l'OIT ;
- le droit de l'environnement, et de ne pas contracter avec des sous-traitants, personnes physiques ou morales qui, à leur connaissance, ne respectent pas les dispositions citées plus haut.

Par ailleurs, la Direction des achats a, depuis 2006, inscrit une démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) dans son cœur de métier et, au travers des différents plans ESP (Ethical Sourcing Program), structuré une démarche responsable, notamment dans sa composante sociale :

- évaluation spécifique au regard de critères RSE, des services et produits particulièrement exposés en vue de sélectionner les fournisseurs les plus respectueux et les plus avancés sur le sujet ;
- objectif de volume d'affaires avec le secteur protégé (EA/ESAT) en collaboration avec la Mission Handicap du Groupe ;
- participation active au Pacte PME dont le groupe Société Générale est la première banque adhérente, par l'organisation de rencontres thématiques permettant à des PME françaises innovantes de présenter leurs offres aux organisations du Groupe potentiellement intéressées.

■ ANNEXE NRE 2010 – PARTIE SOCIALE

Article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les données indiquées sont Groupe, France ou Société Générale France, suivant les précisions fournies.

Données Société Générale France :

Nombre moyen mensuel de prestataires : 7 030

Nombre moyen mensuel d'intérimaires : 664 (en équivalent temps plein)

Emploi

■ Effectif

Effectif Groupe au 30 novembre 2010 : 155 617 (dont 14 109 CDD)

Effectif Société Générale France : 42 873 (dont 1 527 CDD)

■ Recrutements

Total d'embauches : 26 383

Embauches en CDD : 11 285

Embauches en CDI : 15 098

Le groupe Société Générale est attractif et poursuit sa politique de recrutement.

■ Licenciements

Nombre total de licenciements : 2 866

Dont nombre de licenciements économiques : 1 217

Les autres causes de licenciements touchent à l'insuffisance professionnelle et au licenciement pour faute (France et étranger).

■ Informations relatives aux plans de réduction des effectifs

Au-delà de ses obligations légales, le groupe Société Générale veille à accompagner le départ de ses collaborateurs en proposant des mesures complémentaires (reclassement, recours à des cabinets d'*outplacement*, prolongation des systèmes de couverture sociale...).

■ Main-d'œuvre extérieure à la Société

Le recours à la main-d'œuvre extérieure concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, le transport de fonds, la restauration collective, l'entretien des locaux.

Temps de travail

■ Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent, et le cas échéant, selon les fonctions exercées. De ce fait, les modalités (durée du travail, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Pour Société Générale France, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu le 12 octobre 2000 et mis en application à partir de 2001. Pour les salariés (techniciens et cadres) en régime horaire, cet accord prévoit une durée de travail annuelle de 1 607 heures selon deux modes d'organisation :

- un horaire hebdomadaire de 39 heures avec attribution de 56 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire ;
- un horaire hebdomadaire de 37 heures 22, sur 4,5 jours, avec attribution de 47 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire.

Les salariés peuvent bénéficier de régimes de travail à temps partiel à 90% (mis en place en mai 2008), 80%, 70%, 60% ou 50%.

Plusieurs filiales françaises du Groupe ont conclu des accords spécifiques, de même que de nombreuses entités étrangères.

8 602 salariés travaillent à temps partiel (soit 5,53% de l'effectif) au sein de l'ensemble du Groupe, (dont 5 321 en France, dont 4 172 chez Société Générale France).

■ Durée du temps de travail

En France, pour Société Générale, 39 heures ou 37 heures 22 hebdomadaires.

Les salariés à temps partiel ont une durée du temps de travail qui diffère selon le rythme choisi (par exemple 31,2 heures hebdomadaires pour un salarié travaillant à 80%).

■ Heures supplémentaires

La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de *reporting* sur cet indicateur est donc limité à la France.

Au 30 novembre 2010, le nombre total d'heures supplémentaires enregistrées dans les entités françaises du Groupe s'est élevé à 118 143, soit 2,05 heures en moyenne par salarié.

Le volume d'heures supplémentaires comptabilisées par Société Générale France sur la période (parmi le total d'heures supplémentaires comptabilisées dans les entités françaises du Groupe) s'élève à 80 490, soit 1,88 heures en moyenne par salarié.

Absentéisme

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe.

Taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence/nombre total de journées payées, en pourcentage) observé sur Société Générale France sur les 11 premiers mois de l'exercice : 4,97%

Principaux motifs : maladie (2,59%), maternité (2,23%)

Taux d'absentéisme Groupe : 3,43% (maladie 1,80%, maternité 1,05%)

Nombre d'accidents du travail (Groupe) : 881

Rémunération, charges sociales

Rémunération annuelle brute moyenne (donnée Société Générale France) : 50 004 EUR

L'ensemble des entités du groupe Société Générale respecte ses obligations en matière de paiement de charges sociales sur les salaires et avantages dont bénéficient leurs collaborateurs. Cf. note 39 page 316.

7

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

	<i>Page</i>
<u>Responsabilité sociale et environnementale</u>	152
<u>ANNEXE NRE 2010 - Partie environnementale</u>	154

■ RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Vision et principes de la démarche

Message de Frédéric OUDEA :

« Les banques et le système financier forment un moteur indispensable à la création de richesses et au développement. C'est parce que la responsabilité de la banque est lourde – comme l'ont rappelé les événements récents – que nous mettons tout en œuvre pour répondre aux attentes de toutes ses parties prenantes et mériter leur confiance, fondement même de notre métier.

La responsabilité d'entreprise de Société Générale s'appuie sur cinq piliers fondamentaux, que nous consolidons en permanence :

- une démarche qualité centrée sur le client et la recherche permanente de sa satisfaction ;
- une pratique de gouvernement d'entreprise rôdée, soucieuse d'évoluer en rythme avec les exigences de la Société ;
- une maîtrise sans cesse renforcée des risques et des processus de contrôle interne ;
- un dispositif déontologique rigoureux et des valeurs d'éthique, gages de pérennité de notre performance ;
- une culture d'innovation qui vise à associer chaque collaborateur au changement.

Je suis convaincu que notre objectif de création de valeur, dans la durée, pour chacune de nos parties prenantes, ne peut se réaliser que dans le cadre d'une politique favorable au développement social et à l'environnement.

L'inscription au cœur de nos stratégies des métiers, des enjeux environnementaux et sociétaux se met en place, en tenant compte des contextes géographiques, culturels, sociaux et économiques de nos implantations, tant pour mieux maîtriser nos risques que pour saisir les opportunités commerciales offertes par les nouveaux marchés.

Ambition SG 2015, notre plan Stratégique à l'horizon 2015, vise à faire de Société Générale une des grandes banques européennes, proche de ses clients, offrant à ses actionnaires une croissance durable, avec moins de risques que dans le passé et profondément attractive pour ses collaborateurs.

Le développement durable est pour nous une démarche d'amélioration continue, qui s'inspire en permanence des meilleures pratiques de la profession – mais aussi des autres secteurs de l'économie – afin de mieux connaître et mieux maîtriser nos impacts sur la société et l'environnement. Cette

démarche s'appuie en particulier sur les dix principes du Global Compact, proposés par les Nations Unies, auquel nous avons adhéré dès 2003. »

Obligations et engagements

Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce ses activités.

Ainsi, il veille à respecter les obligations prévues par la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE), notamment son article 116 qui dispose que les sociétés cotées doivent communiquer sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité.

De même, il s'est engagé à respecter les *Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales*.

Le groupe Société Générale a signé, dès 2001, la *Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable* sous l'égide du *Programme des Nations Unies pour l'Environnement* (PNUE) et a adhéré, en 2003, au *Pacte mondial* (Global Compact), initiative lancée par le Secrétaire général des Nations Unies ; ses dix principes sont intégrés dans la stratégie du Groupe, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Par ailleurs, conscient de l'importance du sujet du changement climatique, le Groupe a publié sa politique en la matière et s'est engagé depuis 2008 dans une démarche visant la neutralité carbone.

Enfin, la mise à niveau, au meilleur état de l'art, de ses procédures internes d'analyse environnementale et sociale de la filière des financements de projets, a permis au Groupe d'adopter, en 2007, les *Principes de l'Equateur*.

Ambition et politique

Société Générale a l'ambition d'être un acteur de référence appartenant au peloton de tête des établissements financiers européens en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

D'ores et déjà, le titre Société Générale figure dans les indices du développement durable (*FTSE4Good*, *ASPI*) et est présent dans un nombre significatif de fonds éthiques français.

Notre politique de responsabilité consiste à mettre en œuvre nos engagements et à progresser de façon continue. Elle s'articule autour de trois axes principaux :

■ La prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans l'exercice de tous les métiers

Cet axe comporte deux volets :

- Prendre en compte les critères environnementaux et sociétaux dans l'exercice de nos différents métiers afin de mieux maîtriser nos risques.

Les pôles et entités entreprennent des démarches structurées, adaptées à leurs activités et à l'ampleur des risques encourus, visant à terme à assurer que les risques environnementaux et sociétaux liés à leurs activités sont convenablement identifiés, hiérarchisés et gérés ;

- Encourager un développement économique responsable, notamment en favorisant le développement de politiques, de produits et de services directement ou indirectement protecteurs de l'environnement ou contribuant au développement social, en rythme avec la croissance des aspirations de nos clientèles et des opportunités offertes par les marchés.

■ Une gestion dynamique des collaborateurs

(se reporter aux pages 133 et suivantes du Document de référence)

Celle-ci s'appuie sur des politiques de recrutement soucieuses de la diversité, des politiques de développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs faisant converger développement professionnel et épanouissement personnel, des politiques de rémunération incitatives visant à associer chacun à la performance et aux résultats du Groupe.

■ La volonté de maîtriser et d'optimiser l'impact direct des activités propres du Groupe sur l'environnement et la société

Société Générale a adopté depuis 2008 une politique rigoureuse de protection de l'environnement, par le truchement de sa démarche de neutralité carbone, qu'il s'agisse, notamment, de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, de la consommation de papier et de l'usage de papier recyclé, des choix d'équipements informatiques et électroniques, de la gestion des déchets, de l'optimisation des voyages professionnels.... Il cherche à favoriser des comportements respectueux de l'environnement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs. (Site internet : rse.societegenerale.com)

De même, Société Générale vise à construire avec ses fournisseurs des relations de confiance et incitatives au développement de pratiques responsables d'un point de vue environnemental et social.

Enfin, Société Générale développe de multiples actions de mécénat et soutient de nombreuses ONG et associations dans les domaines de la solidarité et de l'environnement.

Organisation et outils

Le système de management de la RSE est pleinement intégré à l'organisation du Groupe et s'appuie sur de multiples dispositifs et organes à tous les niveaux (dispositifs de gouvernance, de conformité et de déontologie, Comités des risques, Comités des nouveaux produits, règlements intérieurs, Code de conduite, Charte d'Audit, etc.).

Les pôles et les Directions fonctionnelles du Groupe sont responsables de la déclinaison, du déploiement et du contrôle opérationnel de la prise en compte de la politique RSE au sein de leurs activités ou métiers, en fonction de leurs spécificités. Elles ont désigné des « contributeurs RSE » (une soixantaine pour le Groupe), ayant compétence pour relayer la politique et pour participer activement à l'élaboration des plans d'actions, et au suivi de leur mise en œuvre.

La Direction de la Responsabilité Sociale et Environnementale, rattachée à la Direction générale, à travers le Secrétariat général, a pour mission d'animer la politique RSE et d'en coordonner la démarche au sein du Groupe. Elle apporte son assistance aux entités et facilite les échanges et la généralisation des bonnes pratiques.

Le Comité exécutif du Groupe définit les grandes orientations de la politique RSE du Groupe et valide périodiquement les plans d'actions en s'appuyant sur le *reporting* émanant de la Direction de la Responsabilité Sociale et Environnementale.

Afin d'évaluer les progrès de la démarche, des indicateurs de RSE chiffrés ont été définis ; ils sont regroupés en quatre familles et en thèmes :

- indicateurs **métiers** : gouvernance, déontologie, évaluation sociale et environnementale des contreparties/projets, innovation produit en faveur du développement durable, satisfaction des clients, contribution au développement local... ;
- indicateurs **sociaux** : emploi, gestion des carrières et des compétences, rémunération, temps de travail, dialogue interne, santé/sécurité... ;
- indicateurs **environnementaux** : système de management environnemental, sensibilisation à l'environnement, consommations d'eau et d'énergie, transports, déchets... ;
- indicateurs en matière de **mécénat**.

Chaque année, les valeurs correspondantes sont saisies, consolidées et analysées à l'aide d'un dispositif de *reporting* dédié, que le Groupe a mis en place en 2005.

Plus d'informations sur le site rse.societegenerale.com

■ ANNEXE NRE 2010 - PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, concernant l'impact direct des activités propres du Groupe sur l'environnement.

■ Lutte contre le Changement climatique

Emissions de Gaz à effet de serre

Société Générale a décidé de faire de la lutte contre le changement climatique l'axe fort de sa politique environnementale, en approuvant le projet de neutralité carbone en 2007. Le Groupe s'engage à réduire ses émissions de CO₂ par occupant de 11% à horizon 2012 et à les compenser.

Pour atteindre cet objectif de réduction, des plans de réduction des émissions de CO₂ (« Plans carbone ») ont été élaborés avec chaque pôle d'activités. Ces plans contiennent des objectifs annuels de réduction des consommations énergétiques, des consommations de papier et des déplacements professionnels et les actions associées.

Parallèlement, des programmes transversaux sont déployés par le Groupe. Les programmes « Green IT » et « Bâtiment responsable » sont dédiés à l'efficacité énergétique. Les consommations énergétiques représentent deux tiers de l'empreinte CO₂ du Groupe.

Le Groupe a jugé que la compensation des émissions devait être progressive afin de mieux impliquer les lignes-métiers :

- en 2009, compensation des émissions de CO₂ de 2008 des services et immeubles centraux,
- en 2010, compensation des émissions 2009 sur le périmètre France,
- en 2011, la compensation des émissions 2010 doit couvrir les émissions de la France et des 10 plus importantes entités du Groupe hors France (hors Rosbank),
- à partir de 2012, compensation de 100% du périmètre Groupe (hors Rosbank).

Afin de les responsabiliser davantage, les entités supportent la charge de la compensation. A partir de 2011, les entités les plus importantes en France et hors France doivent compenser directement leurs émissions 2010 en respectant une méthodologie établie par le Groupe, le reste des entités se verra facturer le montant de la compensation.

Chaque pôle d'activités ou entité peut aller au-delà du périmètre de compensation retenu par le Groupe. C'est le cas de Société Générale Bank and Trust et SGSS Luxembourg depuis 2008 et de ALD Automotive UK en 2010.

La démarche est gouvernée par un Comité de Pilotage Groupe « Neutralité carbone » associant l'ensemble des pôles d'activités et les directions fonctionnelles (deux réunions par an).

Les émissions 2010 de CO₂ de Société Générale (sur un périmètre couvrant 95% des collaborateurs) sont estimées à 277 745 tonnes (relatives au transport, à la consommation de papier de bureau et aux émissions directes et indirectes liées à l'énergie, en appliquant la méthode de calcul du GHG Protocol (www.ghgprotocol.org) sur l'ensemble des données déclarées dans l'outil de reporting centralisé) soit 1,99 tonnes de CO₂ par occupant. Les émissions 2010 par occupant sont en baisse de 7,2% par rapport à 2009 et de 14,2% par rapport à 2007, l'année de référence, permettant au Groupe d'aller au-delà de son objectif de réduction de 11% fixé en 2007 pour la période 2008-2012.

	2010	2009	2008	2007
Emissions de CO ₂ (T)	277 745	278 835	294 372	265 732
Emissions de CO₂/occupant (T)	1,99	2,14	2,24	2,32
Périmètre en nombre d'occupants	139 546	130 070	131 112	114 540

En 2010, le Groupe a compensé l'ensemble de ses émissions 2009 du périmètre France, correspondant à 66 711 tonnes de CO₂ via l'achat de certificats CERs de projets MDP du Protocole de Kyoto et certificats volontaires Gold Standard. Société Générale Bank and Trust et SGSS Luxembourg et ALD Automotive ont également réalisé la compensation de leurs émissions pour un montant de 2 212 tonnes et 822 tonnes respectivement. Au total, Société Générale a compensé 69 745 tonnes de CO₂ en 2010.

En 2011, le Groupe poursuit sa démarche de neutralité carbone en élargissant son périmètre de compensation aux émissions 2010 issues de ses activités en France et de ses 10 filiales les plus importantes à l'international (hors Rosbank), couvrant ainsi les consommations énergétiques, les déplacements professionnels et la consommation de papier de bureau du périmètre retenu. Société Générale Bank and Trust et SGSS Luxembourg ont également décidé de poursuivre et compenseront pour leur quatrième année consécutive leurs émissions de CO₂.

Enfin, comme prévu dans son plan, Société Générale sera neutre en carbone en 2012. Le Groupe compensera alors l'ensemble des émissions 2011 de CO₂ issues de ses consommations d'énergie, de papier de bureau et de ses déplacements professionnels.

■ Système de management environnemental

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	La mise en place en 2005 d'un outil de <i>reporting</i> RSE a permis d'améliorer le suivi des indicateurs environnementaux. Le périmètre s'est à nouveau élargi. Il couvre désormais 143 154 occupants, représentant 97% de l'effectif Groupe à fin 2010 hors Rosbank (acquisition récente). Plus de 750 contributeurs présents dans 332 entités (filiales, succursales, bureaux de représentations, immeubles centraux, directions régionales) occupant 7 506 bâtiments dans 60 pays, ont participé à la campagne de collecte annuelle des indicateurs RSE. Le processus de remontée de ces informations fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes dans le cadre de la certification d'une sélection d'assertions et d'indicateurs du Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale.
Mesures prises, le cas échéant, pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière	Les services en charge de la gestion des immeubles du Groupe sont responsables de l'application, dans leur périmètre de responsabilité, des dispositions légales et réglementaires.
Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement	Dépenses non individualisées dans le budget de fonctionnement des entités.
Existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement	Société Générale a mis en place une organisation décentralisée. Il existe un département en charge de la gestion des immeubles centraux et des services dédiés dans chacune des branches et filiales. La gestion de l'environnement est intégrée à leurs missions. Dès 2003, Société Générale a mis en place un Comité immobilier Groupe qui contribue à mieux fédérer les initiatives. En mars 2008, un Directeur environnement a pris ses fonctions avec comme responsabilité de définir et conduire la politique environnementale au niveau du Groupe. Sa première mission est de mettre en place la démarche de réduction de l'impact direct des activités du Groupe sur l'environnement, notamment l'impact carbone et de conduire le Groupe vers la neutralité carbone. Un Comité de Pilotage Groupe « neutralité carbone » a été mis en place en 2008. Il se réunit deux fois par an, avec pour objectif d'identifier les bonnes pratiques mises en place et de lancer de nouvelles initiatives. L'ensemble des Pôles d'activité et directions fonctionnelles y sont représentés. Un comité Green IT visant à mettre en œuvre un plan d'action en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du secteur informatique – et de réduire les émissions de CO₂ du Groupe – a également été lancé en 2008. Enfin, en 2008 encore, un Groupe de travail « Immobilier Responsable » a été créé, avec comme priorité la réalisation d'un référentiel bâtiment responsable spécifique Société Générale et la mise en place de mesures favorisant les éco-comportements sur le lieu de travail. Deux fois par an le Comité exécutif est tenu informé du suivi des actions engagées par le Groupe et valide les orientations en matière de performances environnementales.
Formation et information des salariés	Chaque année, une documentation est communiquée en externe, et en interne, notamment aux nouveaux collaborateurs du Groupe. Des brochures sont distribuées systématiquement lors de séminaires ou conférences sur le sujet et accessibles sur le site intranet du Groupe. Un site intranet (en français et en anglais) permet aux collaborateurs de s'informer sur les enjeux du développement durable en général et pour le secteur bancaire en particulier et de prendre connaissance des actions menées par Société Générale. Un espace consacré à la sensibilisation au développement durable a été aménagé au rez-de-chaussée des tours Société Générale (Paris, La Défense). Des conférences sur les sujets du développement durable sont organisées régulièrement pour le personnel. Un affichage régulier portant sur les bonnes pratiques en matière d'éco-comportements est organisé à l'intérieur de nos locaux des immeubles centraux en France. Une exposition itinérante sur le développement durable et la RSE a été réalisée et voyage à travers les filiales et implantations du Groupe. Depuis 2008, le Groupe organise chaque année, en décembre, la semaine Société Générale du Changement Climatique. Cette semaine, qui se tient en même temps que les conférences de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, est l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux majeurs et aux actions du Groupe. Depuis 2009, un programme de formation au développement durable et à la RSE (<i>e-learning</i> et présentiel) est disponible pour l'ensemble des collaborateurs et des managers du Groupe.

■ Consommation d'énergie

Consommation nette d'électricité	644 242 MWh pour 140 318 occupants dans 58 pays, soit des données sur un périmètre représentant 94% des effectifs du Groupe. Il s'agit de la consommation d'électricité issue des fournisseurs d'énergie. Sont donc exclus les KWh d'électricité autoproduits (via les panneaux photovoltaïques installés en propre). L'augmentation constatée de la consommation d'électricité en donnée brute s'explique essentiellement par l'augmentation de couverture du périmètre en valeur absolue. La baisse de la consommation nette d'énergie par occupant traduit les efforts menés dans le cadre des initiatives pour réduire notre impact environnemental (immobilier responsable, green IT, sensibilisation aux éco-gestes...). 79% des données relatives à la consommation nette d'électricité sont issues de mesures directes.
Consommation de gaz	103 201 MWh pour 140 318 occupants dans 58 pays. L'augmentation de la consommation s'explique à la fois par une couverture du périmètre en valeur absolue plus importante, et par un effet de saisonnalité. 73% des données relatives à la consommation de gaz sont issues de mesures directes.
Consommation de fuel et autres fluides énergétiques (vapeur, eau glacée)	111 460 MWh pour 140 318 occupants dans 58 pays. L'augmentation constatée en donnée brute s'explique principalement par l'augmentation de couverture du périmètre en valeur absolue, et par un effet de saisonnalité. 74% des données relatives à la consommation de fuel et autres fluides énergétiques sont issues de mesures directes.

	2010	2009	2008	2007	2006
Electricité (nette, en MWh)	644 242	629 155	596 663	523 810	441 660
Gaz (en MWh)	103 201	97 405	126 111	118 066	95 351
Consommation de fuel et autres fluides énergétiques (vapeur, eau glacée) (en MWh)	111 460	97 722	131 460	122 614	98 676
Consommation totale nette d'énergie	858 903	824 282	854 234	764 490	635 687
Energie nette/occupant (en MWh)	6,1	6,3	6,5	6,8	6,5
Périmètre en nombre d'occupants	140 318	130 166	131 370	112 732	92 200
Périmètre en surface (m²)	3 780 075	3 626 861	3 393 519	3 360 719	2 879 285
Energie/m² (en kWh)	227	227	252	227	221

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Des systèmes de régulation électronique (notamment pour la température) existent dans tous les immeubles centraux et les locaux du réseau d'agences en France et dans des filiales comme SG Japan et Splitska Banka.

Les tours Société Générale (Paris, La Défense) sont équipées de systèmes automatiques améliorant l'efficacité énergétique : modulation limitée de température, fermeture automatisée des stores, extinction de l'éclairage à différents horaires, etc. Un système similaire est installé dans les locaux à Hong Kong depuis 2004, ainsi qu'à Tower Hill (SG Londres) depuis 2007. BRD et SG Serbie ont mis en place un système de gestion d'immeuble (Building Management System) pour leur siège administratif. Des audits énergétiques sont régulièrement réalisés dans des filiales (Komerčni Banka) ou bâtiments (sept en 2009 pour les centraux).

Un référentiel de performance environnementale a été développé en 2009 et en 2010. Spécifiquement adapté aux métiers de la banque pour la rénovation et la construction des bâtiments afin de prioriser les efforts sur les économies d'énergies et les réductions d'émissions de CO₂, il sera déployé en 2011.

La mise en exploitation début janvier 2009 de la Tour Granite (Paris, La Défense), première Tour Haute Qualité Environnementale (HQE) en France, a permis d'accroître l'efficacité énergétique moyenne des immeubles centraux. Depuis la fin de l'année 2010, la Tour Granite est certifiée HQE à la fois en construction, exploitation et utilisation.

Les agences en France sont dotées d'un système de coupure automatique de l'éclairage et des postes de travail en dehors des heures d'utilisation. L'éclairage des composants de façades (enseignes, totems) est muni de programmeurs permettant de ne laisser en fonctionnement qu'un minimum d'équipements après une heure définie.

Les agences en France ont également profité du changement du logo Société Générale pour équiper leurs nouvelles enseignes lumineuses d'ampoules LED, permettant une économie d'énergie pouvant atteindre jusqu'à 60%.

Lors des travaux de rénovation d'agences, les systèmes de « climatisation réversible » visant à économiser l'énergie sont prioritairement installés, des puits de lumière privilégiés et l'utilisation de peintures extérieures isolantes (exemple en Polynésie).

Dans les immeubles centraux, des systèmes de récupération de la chaleur émise par certaines des installations de production frigorifique ont été installés ; l'utilisation de la chaleur récupérée a permis de couvrir 93% des besoins énergétiques de chauffage des tours Société Générale. Le gain annuel est estimé à 7 460 MWh. De même, le centre informatique en région parisienne est équipé depuis 1995 d'un système de récupération de la chaleur émanant des ordinateurs permettant de satisfaire environ 95% des besoins de chauffage du centre.

Un programme « green IT » au niveau Groupe a été lancé en 2009 avec un objectif de réduction carbone et un plan d'action pour réduire l'impact de l'informatique sur l'environnement. L'objectif fixé est une réduction des consommations énergétiques équivalentes à 25 000 tonnes de CO₂ par an d'ici 2012.

De nombreuses filiales adoptent des bonnes pratiques dans le cadre de plans d'actions locaux :

- utilisation d'ampoules basse consommation dans de nombreuses entités : BRD, SG Expressbank, SG Marocaine de Banques, Factoring KB, SG Calédonienne de banque ; enseignes lumineuses à ampoules LED : Banque de Polynésie, BRD ;
- virtualisation des serveurs informatiques dans le cadre des plans « green IT » : BRD, Komerčni Banka ;
- optimisation de la gestion de la climatisation grâce à une automatisation de la mise en marche et de l'arrêt en dehors des heures d'ouverture des bureaux (SG de Banques en Côte d'Ivoire, SG de Banques au Cameroun, Société Générale Private Banking Suisse, SGB Bénin, SG Calédonienne de Banque, SG Madrid, SG Mumbai, SG Francfort) ;
- des Comités de gestion « énergie » sont mis en place pour analyser les indicateurs environnementaux, trouver des actions en vue d'optimiser les consommations d'énergie et de papier et collecter des idées d'amélioration émanant des entités (BFV SG à Madagascar, SG de Banques en Côte d'Ivoire) ;
- General Bank of Greece met hors tension automatique les PC à une heure définie permettant une réduction significative de la consommation énergétique ; Une action dupliquée par la BRD, avec l'arrêt automatique des PC déployé dans le réseau et en cours de déploiement dans les immeubles centraux.
- Détecteurs de présences pour l'éclairage : Banque de Polynésie, BRD, Crédit du Nord, SG Hong Kong, SGBT Luxembourg.

Recours aux énergies renouvelables

En 2010, l'électricité « verte » représente 24,3% de l'ensemble de la consommation nette d'électricité du Groupe avec 156,5 GWh en progression de plus de 10 points par rapport à 2009. Cette politique d'achat d'électricité certifiée d'origine renouvelable a débuté en 2005 par la conclusion d'un contrat pluriannuel de fourniture d'énergie « verte », issue de sources d'énergie renouvelables, pour les deux tours Valmy Société Générale (Paris, La Défense). Désormais, 3 immeubles centraux, 2 data center et 11 filiales ont recours à ce type d'énergie : ALD Luxembourg (63%), ALD Norway (100%), ALD Sweden (77%), Crédit du Nord (20,68%), Gefa Bank (24%), General Bank of Greece (5,1%), Komerčni Banka (14%), Pema GmbH (25%) SG Finans Scandinavia (100%), SG Londres (99%), SG Zurich (100%, labellisé naturemade), Sogessur (0,47%) ainsi que les trois Tours des services centraux et deux data centres (100%).

Cette politique d'achat d'électricité renouvelable a permis d'éviter l'émission de 20 585 tonnes de CO₂ en 2010, après 15 539 tonnes en 2009.

Energies renouvelables auto-produites

La première agence « positive » (qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme) a vu le jour dans le Groupe en Polynésie en 2009. L'agence de Faaa a été le premier bâtiment du Groupe à auto-produire son électricité *via* des panneaux solaires (37 233 KWh produits en 2010).

Aujourd'hui le Groupe auto-produit 588 900 KWh d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques :

- Depuis février 2010, Société Générale de Banques au Burkina couvre plus du tiers des consommations d'électricité de son siège grâce aux 600 m² de panneaux photovoltaïques installés sur les toits de ses bâtiments.
- L'immeuble Nantes Beaujoires (SGSS) est équipé de panneaux photovoltaïques en façade depuis juillet 2010, qui lui ont permis de produire 13 500 KWh en moins de six mois de fonctionnement.
- Pema GmbH, en Allemagne, est également équipé de panneaux photovoltaïques, assurant sur l'année 2010 la production de 13 500 KWh.

L'ensemble de la production d'énergie renouvelable a permis d'éviter l'émission de 287 tonnes de CO₂ en 2010.

■ Consommation d'eau

1 504 216 m³ pour 115 908 occupants dans 44 pays, dont 982 066 m³ sont issus de mesures directes (soit 64% de la consommation totale déclarée). De nombreuses entités, représentant 27 071 occupants, sont dans l'impossibilité matérielle d'individualiser leur consommation (notamment en cas de copropriété, le coût de la consommation d'eau étant inclus dans les charges liées à la gestion de l'immeuble). La consommation moyenne mondiale a diminué de 17% par rapport à 2009, et s'établit désormais à 13,0 m³ par occupant.

Les raisons sont multiples : plusieurs entités (ALD Sweden, Banco Cacique, Banque de Polynésie, BRD, Crédit du Nord, Komerčni Banka, SG China, SG Londres, SGBT Luxembourg, TCW Group Inc. ...) ont adopté des solutions techniques permettant une limitation des débits d'eau : installation d'économiseurs d'eau ou de robinets poussoirs, suppression de climatiseurs à eau perdue, mise en place des aérateurs hautes performances, des mitigeurs d'eau des sanitaires, de mousseurs réducteurs d'eau chasse d'eau, installation de chasses d'eau double débit. Par ailleurs, des efforts de sensibilisation des collaborateurs sont menés à travers le Groupe.

En France, suite aux efforts menés par les gestionnaires des immeubles centraux, la consommation d'eau s'élève à 9,3 m³ par occupant (soit près de 30% inférieure à la moyenne relevée pour le Groupe). Les contrats de maintenance avec objectifs de résultat participent à la réduction des consommations d'eau de ville.

	2010	2009	2008	2007	2006
Eau (en m³)	1 504 216	1 641 622	1 504 328	1 564 159	1 407 887
Eau/occupant (en m³)	13,0	15,9	15,0	18,6	18,8
Périmètre en nombre d'occupants	115 908	103 443	100 378	84 281	74 699

■ Consommation de matières premières

Consommation de papier

Société Générale est actionnaire fondateur d'EcoFolio depuis décembre 2006. EcoFolio est un éco-organisme ayant pour objectif principal de permettre aux entreprises de respecter la législation française concernant les émetteurs d'imprimés commerciaux.

Depuis octobre 2006, le Réseau de Détail en France propose un relevé de compte en ligne. A fin décembre 2010, il a été adopté par 855 590 clients, représentant 16% des comptes à vue particuliers (soit une légère augmentation de 1,5% des abonnés à ce service par rapport à fin 2009).

Consommation de papier de bureau :

- la consommation de papier de bureau recensée s'élève à 7 960 tonnes en 2010 pour le Groupe (sur un périmètre de 142 605 occupants), soit 55,8 kg par occupant, en diminution de 9,4% par rapport à 2009. Une baisse qui s'explique notamment par les efforts déployés par le Groupe en matière de consommation responsable de papier.
- la consommation de papier de bureau recyclé est en augmentation et représente 38,3% de la consommation totale de papier de bureau pour le Groupe à fin 2010.

Société Générale a lancé début 2007 un Comité de pilotage « papier responsable » afin que toutes les entités du Groupe puissent s'échanger des bonnes pratiques pour réduire et améliorer (ex : recours au papier recyclé) leur consommation de papier. Porté par le slogan « Consommons moins, consommons mieux », cette initiative a un double objectif auprès des collaborateurs : la réduction de la consommation de papier et l'incitation à l'utilisation de papiers éco-labellisés.

Plusieurs réalisations importantes ont eu lieu depuis 2008 :

- organisation du « Challenge Bonnes Pratiques Papier Responsable » permettant l'identification et la diffusion de bonnes pratiques à travers le Groupe ; Concours interne pour inciter à réduire les consommations (GEFA Bank).
- mise en place d'un *reporting* trimestriel de la consommation de papier sur le périmètre français servant comme outil de pilotage ;
- choix parmi d'autres d'un prestataire avec un approvisionnement en papier uniquement recyclé et éco-labellisé ;
- rédaction d'un Guide Bonnes Pratiques Papier accessible à l'ensemble des collaborateurs ;
- décision de réaliser des cartes de visite en papier recyclé avec la mention « 100% papier recyclé » pour l'ensemble des collaborateurs en France ;
- l'ensemble des nouvelles imprimantes des immeubles centraux en France permettent le recto verso et sont paramétrées dans ce mode par défaut. L'impression recto verso est généralisée pour SG Amsterdam, SG Londres, SGBT Luxembourg, Société Générale Private Banking Suisse, SG Serbie, SKB Banka, Splitska Banka, SGB Bénin ; paramétrage de certains documents internes en format non-imprimable (BRD) ;
- de nombreuses initiatives locales (France, Italie, Luxembourg, République tchèque, Angleterre, Pays-Bas, Côte d'Ivoire, Cameroun) ont été lancées telles que le passage de listings papier au format électronique et le suivi régulier des consommations.
- Proposition de relevés de compte électroniques pour les clients : Franfinance, SG Calédonienne de Banques.

■ Déchets

Un état des lieux de la gestion des déchets d'activités sur les trois Tours de La Défense a été conduit en 2010. Certaines bonnes pratiques de valorisation des déchets sont déjà largement en place dans les Tours : tri sélectif et valorisation des déchets dans les restaurants d'entreprises (valorisation des huiles alimentaires, méthanisation des déchets fermentescibles...) ; valorisation des cartouches d'encre ...

Cet état des lieux permettra par ailleurs la mise en place de mesures en faveur d'une meilleure gestion des déchets sur ces immeubles.

Les déchets sont répartis en seize catégories qui subissent des traitements appropriés. Des accords avec les prestataires ont été mis en place pour la collecte, le tri et le recyclage de la grande majorité des déchets. Des directives sur le recyclage systématique des tubes fluorescents sont parues en 2004. En 2008, une instruction Groupe sur le traitement des déchets des

équipements électriques et électroniques (DEEE) a été élaborée avec application dès l'année 2009 au niveau mondial. En France, un accord a été signé avec les entreprises du secteur adapté pour le traitement et le recyclage de l'ensemble des équipements électroniques et appareils téléphoniques du

Groupe. En 2010, 129 tonnes de DEEE ont été ainsi collectés. Une démarche également entreprise par la BRD, qui a signé un partenariat avec une entreprise du secteur adapté. Au niveau Groupe, la production de déchets est estimée à 19 265 tonnes en 2010.

■ Transports

Trajets domicile-travail

Le choix de localisation du Siège à La Défense a été notamment déterminé en fonction de la proximité d'un nœud de transports en commun (La Défense/Val-de-Fontenay).

Depuis octobre 2007, Société Générale propose un service de covoiturage pour ses collaborateurs en Ile-de-France (France). Près de 5 000 collaborateurs se sont déjà abonnés sur le site Internet dédié www.roulons-ensemble.com.

Société Générale Securities Services et la filiale chargée de la gestion du traitement administratif de l'épargne salariale de Société Générale basées à Nantes (France) ont lancé en octobre 2007 un Plan de déplacement entreprise (PDE). Il s'agit du premier exercice de cette ampleur au sein de Société Générale (1 300 collaborateurs concernés). Nantes Métropole et l'ADEME ont accompagné le site nantais dans sa démarche en termes techniques, logistiques et financiers.

Voyages professionnels

Une instruction interne est parue en 2005 prônant la limitation des voyages professionnels, la préférence au train par rapport à l'avion quand la distance le permet, compte tenu de l'impact environnemental des voyages en avion.

En 2008, en France, un éco-comparateur pour les déplacements professionnels qui calcule la quantité de CO₂ émise selon le moyen de transport choisi a été mis en place sur la plateforme de réservation voyage. Les transports en avion court courrier ont baissé au bénéfice du train.

Les systèmes d'audio et de vidéoconférence sont encouragés pour limiter les déplacements professionnels. En 2009, un programme de Green IT a été lancé pour notamment développer des moyens technologiques de substitution aux déplacements professionnels avec la mise en place d'objectifs et d'un plan d'actions.

Société Générale, en partenariat avec sa filiale ALD Automotive, mène des efforts pour réduire le contenu carbone de son parc automobile. En 2009, un programme « Car Policy Groupe » a été lancé avec l'ambition de limiter les impacts environnementaux générés par la flotte automobile du Groupe par la sélection de modèles de véhicules moins émetteurs et des mesures d'accompagnement comme la formation à l'éco-conduite.

Pour le siège de La Défense, une solution de véhicule en libre service (« d'auto partage ») a été mise en place conjointement avec ALD Automotive, filiale Société Générale, en 2010 afin de répondre aux problématiques de mobilité ponctuelle en entreprise. L'offre comprend cinq véhicules à faibles émissions de CO₂ dont un véhicule hybride et un électrique.

A fin 2010, la moyenne du parc Société Générale en France se situe à 124 g/km de CO₂ et à 165 g/km au niveau mondial.

Déplacements professionnels (km)	2010	2009	2008	2007
Avion	247 833 624	210 844 166	247 084 428	288 002 046
Train	38 714 561	41 889 265	38 742 281	33 393 554
Voiture	176 265 240	191 681 568	182 812 722	133 532 618
Distance totale	462 813 426	444 414 999	468 639 431	454 928 219
Périmètre en nombre d'occupants	136 335	129 343	130 730	118 069

■ Autres thèmes

Conditions d'utilisation des sols	Non significatif dans l'activité exercée.
Rejets dans l'air, l'eau et le sol	Remplacement des groupes frigorifiques fonctionnant au R22 par des machines fonctionnant au R134a pour supprimer les fuites de gaz détériorant la couche d'ozone et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ces opérations ont été poursuivies en 2009 sur les immeubles centraux (Tigery, Cap 18, Niemeyer II, Polaris).
Nuisances sonores et olfactives	Non significatif dans l'activité exercée.
Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	Amiante : Société Générale a procédé par l'intermédiaire d'un organisme agréé aux contrôles des atteintes à l'équilibre biologique, de présence d'amiante dans les immeubles, conformément au décret n° 96-97 du 7.02.96 et au décret n° 97-855 du 12.09.97 relatif à « la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis ». Ces contrôles ont été effectués sur les immeubles concernés entre 1997 et 1998, ils ont été suivis de mesures de dépollution et de protection lorsque celles-ci étaient nécessaires. Les IGH – immeubles de grande hauteur – et ERP – établissement recevant du public – dans le champ d'application du décret de 2000 ont été vérifiés par le bureau de contrôle Veritas. Ils ne nécessitent pas de travaux spécifiques.

Se reporter au site RSE pour des informations plus détaillées et notamment une description complète de la politique environnementale du groupe Société Générale et les méthodologies de mesure des données : rse.societegenerale.com

Conformité et lutte anti-blanchiment

Page

162

■ CONFORMITE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

La conformité

Agir en conformité consiste à inscrire son action dans le respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou de normes internes.

■ La Direction de la conformité

Une organisation de la Conformité indépendante est déployée dans les différents métiers du Groupe sur une échelle mondiale afin d'identifier et de prévenir les risques de non-conformité.

Le Secrétaire général du Groupe est le Responsable de la conformité Groupe (RCOG). Il supervise l'organisation de la Conformité avec l'aide d'un Comité de conformité Groupe (CCG) qu'il préside et réunit mensuellement. Le CCG est composé, autour du Secrétaire général du Groupe, des Responsables de la conformité (RCO) des différents pôles, du Directeur de la conformité, de l'Inspecteur général, de la Directrice de la coordination du contrôle interne et des Directeurs des départements concernés des Directions centrales, dont le Directeur des affaires juridiques et des représentants de la Direction des risques, de la Direction financière et de la Direction des ressources Groupe.

La Direction de la conformité, nouvelle dénomination de la Direction de la déontologie à compter du 1^{er} février 2011, assure, dans l'organisation de la conformité, un rôle d'expertise et de contrôle au niveau le plus élevé pour le compte du Groupe et assiste le Secrétaire général du Groupe dans l'animation au quotidien de la filière. A ce titre, ses missions principales sont de :

- définir, en conformité avec les attentes des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de conformité, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et s'assurer de leur application ;
- veiller au respect des règles professionnelles et de marché ;
- assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts éventuels à l'égard des clients ;
- proposer les règles de déontologie personnelle que doivent respecter tous les collaborateurs du Groupe ;
- sensibiliser, former et conseiller les opérationnels sur les problématiques de conformité ;

- garantir les bonnes conditions d'exercice du rôle de RCO en formalisant les prérogatives, en s'assurant que les RCO disposent des moyens, outils et cadre normatif adéquats et en contrôlant leur correcte mise en œuvre ;
- construire et mettre en œuvre les instruments de pilotage et d'animation de la filière : tableaux de bord, forum de partage des bonnes pratiques etc. ;
- coordonner les relations des entités du Groupe avec les régulateurs français et étrangers sur les sujets de conformité ;
- exercer une vigilance générale sur les questions susceptibles de porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les RCO des pôles sont en règle générale rattachés fonctionnellement au Responsable de la conformité Groupe et au Directeur de la conformité Groupe. Dans les pôles où les risques sont les plus importants (SGCIB, GIMS), l'organisation de la conformité et le personnel dédié sont sous l'autorité hiérarchique de la Direction de la conformité Groupe. Ils mettent en œuvre, dans leur périmètre, la gouvernance et les principes définis au niveau Groupe. Ils concourent par leur action à l'identification et la prévention des risques de non-conformité, à la validation des nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements de conformité ainsi qu'à la mise en place des actions correctives, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de la conformité dans le Groupe. Ils s'appuient notamment sur une organisation pyramidale de RCO de lignes-métiers ou filiales, qui leur sont rattachés hiérarchiquement ou fonctionnellement, ainsi que sur des Comités de conformité de ligne-métier ou filiale.

■ La culture conformité

La conformité et le respect de règles déontologiques qui répondent aux meilleurs standards de la profession font partie des valeurs essentielles du groupe Société Générale. Ils ne sont pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais la culture de tous.

Le Groupe s'est doté d'un corps de doctrine et de règles de bonne conduite rigoureuses. Ces règles vont au delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose le groupe Société Générale.

La culture conformité pour une banque peut se résumer à quelques principes tels que :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie pour lequel ou laquelle il n'est pas possible de recueillir des informations satisfaisantes permettant d'établir une bonne connaissance client ;
- savoir apprécier la légitimité économique d'une opération ;
- être capable en toute circonstance de justifier une position prise.

En conséquence, le Groupe :

- s'interdit d'effectuer des opérations dans les pays et d'entrer en relation avec des personnes physiques ou morales dont l'activité serait contraire aux lois ou aux principes qui guident le comportement d'une banque responsable ;
- se refuse à traiter avec des clients ou des contreparties des opérations dont il ne mesure pas la réalité économique, ou dont l'absence de transparence laisse supposer qu'elles sont contraires aux principes comptables et déontologiques ;
- communique une information correcte, claire et non trompeuse sur les produits ou services proposés et s'assure de leur adéquation avec les attentes des clients ;
- a mis en place un droit d'alerte qui peut être exercé par tout collaborateur lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération à l'étude ou plus généralement une situation particulière n'est pas conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe.

En matière de lutte contre la corruption, Société Générale a des principes stricts qui sont inscrits dans le Code de conduite et se conforment notamment aux dispositions de la législation française. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés depuis 2001 *via* des instructions, actualisées régulièrement, applicables à l'ensemble du Groupe.

■ Les outils dédiés au respect de la conformité

Divers outils informatiques permettent de s'assurer du respect de la réglementation (par exemple, lutte contre le terrorisme et le blanchiment des capitaux) et de détecter dans la mesure du possible les abus ou situations justifiant une attention particulière. Parmi ceux-ci :

- des outils de filtrage des fichiers clients et des virements internationaux permettent de détecter les personnes, pays ou activités visés par des sanctions et embargos ;
- des outils destinés à gérer et prévenir les conflits d'intérêts ;
- des outils d'analyse comportementale facilitent la détection des opérations suspectes dans les activités de Banque de détail et de Banque Privée ;
- un outil d'aide à la gestion des alertes et la surveillance des chèques ;

- un outil permettant de gérer les listes d'inités ;
- un outil d'aide à la détection des abus de marché (manipulation de cours et délits d'inités) ;
- un outil de cartographie et d'évaluation des risques de non-conformité, ainsi que de suivi des plans d'action ;
- un outil transversal propre à répondre aux obligations réglementaires, notamment déclarative, du Groupe en matière de franchissement de seuils d'actionnariat.

Ces outils sont régulièrement mis à jour afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et d'améliorer leur efficacité.

Les temps forts 2010

■ Poursuite du renforcement des effectifs de l'organisation de la conformité

Le dispositif de prévention et de contrôle du risque de non-conformité a continué à être renforcé courant 2010.

L'effectif de la Direction de la conformité à Paris a poursuivi sa croissance en 2010 en s'élevant à 80 personnes.

Les effectifs dédiés à la conformité ont été renforcés dans l'ensemble du Groupe et notamment en Russie où les effectifs, en équivalent temps plein, pour les entités présentes sont de 63 personnes, dont 41 personnes dédiées à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Des séminaires Déontologie et Conformité ont été organisés pour les principaux responsables afin de favoriser le partage d'expérience et de connaissance.

■ Une nouvelle organisation

Fin 2010, poursuivant son évolution et avec une prise d'effet début 2011, la Direction de la déontologie est devenue la Direction de la conformité.

La modification de son organisation qui en résulte a notamment pour objectifs la structuration et l'animation de la filière Conformité, le renforcement du contrôle permanent, en reprenant les évolutions survenues tout au long de l'année 2010 qui ont notamment conduit à :

- la création d'une fonction de Responsable des Relations Réglementaires, chargé de la coordination des relations avec les régulateurs sur les sujets de conformité ;
- la prise en charge par un service dédié à la « connaissance du client » (*Know Your Customer*) afin d'assurer une vision d'ensemble de ce sujet qui était antérieurement traité par la cellule de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

■ Mise à niveau des procédures au sein du groupe Société Générale en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme

Société Générale a diffusé en 2010 une nouvelle Instruction Groupe intégrant les évolutions réglementaires liées à la transposition de la 3^e Directive Européenne et notamment la mise en œuvre de l'approche par les risques.

Il a également adapté ses outils de gestion des dossiers de soupçon et de profilage.

Enfin, Société Générale a entamé le déploiement d'un nouvel outil de formation à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme incluant les évolutions réglementaires. A ce jour 19 500 salariés sont concernés ; le déploiement de la formation sera poursuivi en 2011.

■ Déploiement d'un nouvel outil informatique de cartographie des risques de non-conformité

Après une livraison intervenue à la fin du premier semestre 2010, la formation des premiers utilisateurs a débuté au second semestre et se poursuivra en 2011, complétée d'une entrée en production.

Cet outil permettra, au niveau du groupe Société Générale, d'établir une cartographie globale et une évaluation des risques de non-conformité, ainsi qu'un suivi des plans d'action.

■ Politique embargos et sanctions

Un Code de conduite définissant la conduite à suivre au niveau du Groupe sur les principales questions relatives aux embargos et aux sanctions a été formalisé. Il sera suivi par la diffusion début 2011 d'une Instruction Groupe.

■ Certification professionnelle

Dans le cadre de la réforme du cadre réglementaire des services financiers, l'AMF a introduit une exigence de certification professionnelle concernant les prestataires de services d'investissement qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

Pour répondre à cette exigence, Société Générale a mis en place en 2010 un dispositif permettant d'assurer que ses collaborateurs concernés par l'exigence de certification possèdent le niveau de connaissances requis.

9

GESTION DES RISQUES

	<i>Page</i>
Introduction	166
Les risques de crédit	174
Les risques de marché	185
Informations financières spécifiques	191
Les risques structurels de taux et de change	202
Le risque de liquidité	204
Les risques opérationnels	207
Les risques de non conformité et de réputation	212
Les risques juridiques	212
Les risques environnementaux	215
Autres risques	215
Ratios réglementaires	216

■ INTRODUCTION

Stratégie de gestion des risques

Etant donnés les nombreux métiers, marchés et régions où il opère, le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de la maîtrise des risques. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.

Pour déterminer l'appétit du Groupe pour le risque, la Direction générale prend en considération des paramètres tels que :

- le couple risque/rentabilité des différentes activités du Groupe ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit ou de marché ;
- les risques souverains et macro-économiques, tant sur les marchés émergents que sur les pays développés ;
- l'équilibre du portefeuille en termes de sources de profits.

Typologie des risques

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités.

Ses résultats ont déjà été affectés par le passé, et pourraient l'être à l'avenir de manière significative, en raison de nombreux facteurs, parmi lesquels : l'environnement politique, économique, les conditions de marché, la disponibilité et le coût du capital, la liquidité des marchés internationaux, le niveau des marchés actions ainsi que leur volatilité, les prix des matières premières, les taux d'intérêt, l'évolution des devises ainsi que d'autres marchés et indices, des changements et évolutions technologiques, la disponibilité et le coût du crédit, l'inflation, la stabilité et la solvabilité des établissements financiers et des sociétés, et la confiance des investisseurs dans les marchés financiers. Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter ses résultats :

- **Risque de crédit** (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs

engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires ;

- **Risque de marché** : risque de pertes liées aux variations de prix des produits financiers, à la volatilité et aux corrélations entre ces risques. Ces variations peuvent notamment concerner les fluctuations des taux de change, des prix des obligations et de leurs taux d'intérêt, ainsi que des prix des titres et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers ;
- **Risques opérationnels** (y compris les risques comptables et environnementaux) : risque de pertes ou de sanctions du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs ;
- **Risque sur le portefeuille d'investissement** : risques de baisse de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe ;
- **Risques de non conformité** (y compris les risques juridiques, fiscaux et de réputation) : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe ;
- **Risque structurel de taux d'intérêt et de change** : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements et les émissions obligataires) ;
- **Risque de liquidité** : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral à échéance ;
- **Risque stratégique** : risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie ;
- **Risque lié à l'activité** : risque de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés.

A travers ses filiales d'Assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit notamment du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités

d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires). Au travers ses Financements Spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail inférieure à l'estimation). Tous ces risques pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Facteurs de risque

Les marchés financiers et l'économie mondiale sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Depuis les premiers signes de perturbation des marchés financiers en 2007, l'économie mondiale et le système financier ont été affectés au cours des trois dernières années par d'importants troubles et incertitudes, qui ont notamment entraîné la défaillance de plusieurs établissements financiers de premier plan. Les perspectives économiques mondiales demeurent incertaines à court et moyen terme. Le système financier mondial devrait continuer à être affecté par des facteurs structurels et économiques tels que le niveau de l'investissement productif et le taux de chômage. Dans l'environnement actuel, les modèles de croissance économique basés principalement sur l'endettement des ménages pourraient se révéler inadaptés. De plus, l'économie et les marchés financiers sont confrontés à d'autres facteurs d'incertitude comme l'intervention des banques centrales, le risque d'inflation et l'adoption par certains Etats de politiques budgétaires de rigueur destinées à maîtriser leur dette publique.

En particulier, le Groupe est exposé à un risque de pertes importantes en cas d'insolvabilité ou d'incapacité de la part des établissements financiers ou autres contreparties de crédit à honorer leurs engagements vis-à-vis du Groupe. L'incapacité du Groupe à recouvrer la valeur de ses actifs, évaluée conformément aux pourcentages de recouvrabilité estimés sur la base des tendances historiques (qui pourraient, par ailleurs, se révéler inadéquats dans l'environnement de marché actuel), pourrait avoir un effet défavorable sur ses résultats.

L'évolution négative récente de certaines économies européennes, et la dégradation de la dette souveraine de plusieurs pays européens ont encore accru les incertitudes en matière économique et financière. Ces évolutions pourraient détériorer la valeur des actifs détenus par des investisseurs de même que celle du Groupe qui possède des titres obligataires émis par ces Etats.

De fait, une aggravation de la crise européenne pourrait entraîner une baisse significative de la qualité des actifs du Groupe et un accroissement des pertes sur crédit dans les pays concernés. Le Groupe pourrait également être contraint de recapitaliser des activités et/ou des filiales dans certains de ces pays. Enfin, les activités du Groupe dans certains pays pourraient être soumises à des mesures d'urgence ou à des restrictions imposées par les autorités locales.

Un certain nombre des mesures exceptionnelles prises par les Etats, les banques centrales et les régulateurs ont été supprimées ou arrivent à leur terme.

Face à la crise financière, les Etats, les banques centrales et les régulateurs ont mis en place des mesures visant à soutenir les établissements financiers, et par là même à stabiliser les marchés financiers. Les banques centrales ont pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers au crédit et aux financements, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement faibles sur une longue période. Plusieurs d'entre elles ont décidé d'accroître sensiblement le montant et la durée des financements accordés aux banques, et, dans certains cas, elles ont appliqué des mesures exceptionnelles afin d'injecter une importante liquidité dans le système financier, telles que l'achat d'obligations souveraines, de billets de trésorerie d'entreprises et de titres adossés à des crédits hypothécaires. Ces banques centrales pourraient décider, seules ou de façon concertée, de modifier leurs politiques monétaires (et, en particulier d'augmenter leurs taux d'intérêt) et de durcir les conditions d'accès à la liquidité, ce qui diminuerait de manière importante et brutale les flux de liquidité dans le système financier. La reprise économique restant fragile, ces changements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les conditions d'exploitation des établissements financiers, et donc sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Les résultats du Groupe peuvent être affectés par son exposition à des marchés régionaux.

Les résultats du Groupe sont exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent (France et autres pays de l'Union européenne). En France, principal marché du Groupe, la baisse de l'activité économique et financière, la baisse de la consommation et l'évolution défavorable du marché immobilier ont eu, et pourraient continuer d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts, une hausse des encours douteux et une dépréciation de la valeur des actifs. Dans les autres pays de l'Union européenne, la stagnation ou la détérioration des conditions économiques pourrait entraîner une hausse des pertes sur crédit ou des niveaux de provisionnement élevés.

Le Groupe exerce des activités de banque commerciale et de banque d'investissement sur des marchés émergents, en particulier en Russie et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale de même qu'en Afrique du Nord. Les activités de

marchés de capitaux et de négociation de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatils que dans les pays développés, et être exposés à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. De fortes incertitudes devraient continuer à peser sur ces marchés et donc sur les risques. Une évolution défavorable des conditions économiques ou politiques affectant ces marchés pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe opère dans un environnement extrêmement compétitif et une détérioration de sa réputation pourrait affecter sa position concurrentielle.

Le secteur des services financiers est très concurrentiel. L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de pouvoir attirer et fidéliser les clients. Sa réputation pourrait être ternie par des événements qui lui sont imputables ou attribuables aux décisions de sa Direction, ainsi que par des événements et des actions de tiers qu'il ne maîtrise pas. Quelle que soit la fiabilité des informations diffusées, des commentaires négatifs sur le Groupe pourraient avoir un effet défavorable sur son activité et sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait être entachée si une défaillance survenait dans sa gestion des conflits d'intérêts ou dans toute autre procédure similaire, notamment en raison de la taille du Groupe qui ne cesse de croître. Son image pourrait également être affectée à la suite d'un comportement inapproprié d'un employé ou d'un autre intervenant sur le marché, d'une dégradation, d'un retraitement ou d'une correction dans ses résultats financiers, ainsi que de toute procédure judiciaire ou réglementaire défavorable, en particulier si ladite procédure fait l'objet d'une couverture médiatique importante. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe est présent dans des secteurs très concurrentiels, y compris sur son marché domestique.

Le Groupe est confronté à une concurrence intense sur ses marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère. A l'échelle mondiale, il est essentiellement en concurrence dans ses pôles d'activités (Réseaux France / Réseaux Internationaux / Banque de Financement et d'Investissement / Services Financiers Spécialisés et Assurances / Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs). A l'échelle locale (y compris sur le marché français), le Groupe fait face à une concurrence importante des établissements locaux, des établissements financiers, des sociétés offrant des services financiers ou autres, et, même, des institutions gouvernementales. Toutes les activités du Groupe sont concernées par cette concurrence.

En France, la présence d'importants concurrents locaux du secteur de la banque et des services financiers ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents (banques de détail et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services du Groupe. Sur le marché français, qui est un marché mature, le Groupe détient des parts de marché importantes dans la plupart de ses activités. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à conserver ou à renforcer ses parts de marché dans ses principales activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière. Il doit également faire face à la concurrence d'acteurs locaux sur d'autres marchés géographiques où sa présence est significative. L'importance de la concurrence à l'échelle mondiale, ainsi qu'au niveau local en France et sur ses autres marchés clés, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

Un ralentissement prolongé des marchés pourrait réduire la liquidité du Groupe et rendre difficile la cession d'actifs. Cette situation pourrait entraîner des pertes importantes.

Dans de nombreux métiers du Groupe, une baisse prolongée des marchés, en particulier du prix des actifs, pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. Ces variations peuvent entraîner des pertes importantes si le Groupe n'est pas en mesure de solder rapidement les positions concernées. Cela est notamment le cas pour les actifs détenus par le Groupe dont les marchés sont intrinsèquement illiquides. Ainsi, les actifs ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de négociation, tels que des contrats de dérivés entre banques, sont valorisés sur la base de modèles internes du Groupe plutôt que sur la base de cours de marchés. Il est difficile de contrôler l'évolution de la valeur de ces actifs, et le Groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées.

Le portefeuille d'actifs structurés du Groupe liés au secteur immobilier, dit « portefeuille d'actifs gérés en extinction » a perdu de la valeur et/ou est devenu moins liquide, voire illiquide, pendant et à la suite de la crise financière. Ce portefeuille comprend des CDO⁽¹⁾ de RMBS⁽²⁾, des RMBS, des CMBS⁽³⁾, ainsi que d'autres ABS⁽⁴⁾, CLO⁽⁵⁾, actifs partiellement couverts par des assureurs *monoline*, dérivés de crédit exotiques etc. dont les sous-jacents sont majoritairement aux Etats-Unis, en Europe, et en Australie.

Bien que le Groupe continue à prendre des mesures de gestion et de contrôle de son portefeuille d'actifs gérés en extinction, il ne peut exclure que les pertes liées à ce portefeuille ne soient importantes à l'avenir. Ces pertes pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les résultats et sur la situation financière du Groupe.

(1) CDO : Collateralised Debt Obligations

(2) RMBS : Residential Mortgage Backed Securities

(3) CMBS : Commercial Mortgage Backed Securities

(4) ABS : Asset Backed Securities

(5) CLO : Collateralised Loan Obligations

La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de *trading* et d'investissement du Groupe.

Depuis mi-2007, les marchés financiers internationaux connaissent des niveaux d'instabilité extrêmes ayant entraîné des pertes importantes pour de nombreuses banques, y compris Société Générale. La volatilité persistante du marché pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de trading et d'investissement du Groupe sur les marchés de la dette, des devises, des matières premières et des actions, ainsi que sur l'activité de capital-investissement, l'immobilier et sur d'autres actifs. De plus, les marchés pourraient subir à l'avenir des perturbations importantes avec une volatilité extrême, pouvant se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de trading et de couverture, notamment aux contrats de *swaps*, *forward* et *future*, aux options et aux produits structurés.

La volatilité des marchés rend difficile les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Le Groupe est susceptible de mettre en œuvre une stratégie de trading consistant à détenir une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si la valeur relative de ces actifs évoluait contrairement aux anticipations du Groupe, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte par le Groupe, celui-ci pourrait enregistrer des pertes. Dans la mesure où celles-ci seraient substantielles, elles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

La variation des taux d'intérêt pourrait peser sur les activités de banque et de gestion d'actifs du Groupe.

Les résultats du Groupe sont sensibles à l'évolution et à la fluctuation des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. Le montant des intérêts nets encaissés sur une période donnée peut avoir un impact significatif sur les revenus et la rentabilité du Groupe. La gestion par le Groupe de son exposition aux taux d'intérêt peut également avoir un impact sur ses résultats. La sensibilité aux taux d'intérêt se traduit par l'évolution des taux d'intérêt du marché et la variation des produits nets d'intérêts. Tout écart entre les intérêts dus par le Groupe et les intérêts qu'il perçoit (en l'absence de protection adaptée contre un tel écart) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les fluctuations des taux de change pourraient impacter les résultats du Groupe.

Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euro, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes. Une part importante de son activité est réalisée dans d'autres

devises, comme le dollar américain, la livre sterling, le yen, la couronne tchèque, le leu roumain et le rouble russe. Malgré les instruments de couverture mis en place par le Groupe afin de limiter son exposition au risque de change, les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif d'année en année sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie publiés par le Groupe. Les variations des taux de change pourraient également affecter la valeur (libellée en euro) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent. Il est impossible de prévoir l'évolution des lois ou de la réglementation et d'en mesurer l'impact futur sur l'activité du Groupe.

Le Groupe est soumis à une réglementation et à une surveillance rigoureuse dans toutes les juridictions dans lesquelles il est présent. Les règles que doivent respecter les banques ont pour objectif de préserver leur stabilité et leur solidité financière, de limiter leur exposition aux risques et de protéger les déposants, les créanciers et les investisseurs. Le Groupe est soumis aux règles applicables aux prestataires de services financiers, qui régissent notamment la vente, le placement et la commercialisation d'instruments financiers. Les sociétés bancaires du Groupe sont également tenues de respecter les niveaux de capitaux propres réglementaires des pays dans lesquels elles sont présentes. Des ressources considérables sont nécessaires pour assurer la conformité à ces règles et ces réglementations. Le non-respect des lois et des réglementations applicables peut se traduire par des amendes, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Depuis le début de la crise financière, de nombreuses instances législatives et réglementaires nationales et internationales, ainsi que d'autres organismes, ont débattu, proposé voire même instauré diverses mesures. Ces mesures répondent à des priorités différentes et il est encore difficile de savoir quels seraient leurs impacts si elles étaient mises en œuvre. La nouveauté et la complexité des mesures réglementaires vont probablement accroître les risques de conformité, du moins à court terme.

En septembre 2009, le sommet du G20 de Pittsburgh a mis en place les bases d'un renforcement des règles prudentielles, qui se traduira par des exigences accrues pour les institutions financières en matière de fonds propres et de liquidité. De surcroît, la surveillance du risque systémique et la question de la taille des établissements bancaires continuent de faire l'objet d'une grande attention, avec notamment le lancement d'un groupe de travail au sein du *Financial Stability Board*. En outre, des mesures complémentaires et plus restrictives que les règles de Bâle 3 pourraient être imposées à la lumière de la récente crise financière, notamment des règles plus exigeantes en matière d'adéquation des fonds propres, lesquelles pourraient limiter la capacité des banques à prêter des fonds ou renforcer leurs besoins en capital. L'application de ces

mesures ou d'autres exigences pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les actifs du Groupe, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses résultats. Il convient de noter que ces déclarations sont prospectives et que les conséquences réelles de la mise en œuvre des mesures peuvent différer significativement selon la nature et le délai de la mise en application des règles finales de la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD IV), ainsi qu'en fonction d'autres facteurs.

A ce stade, il n'est pas possible de prévoir la nature du cadre réglementaire qui sera imposé au Groupe de même que l'ampleur des changements qui y seront apportés. Toute nouvelle mesure réglementaire, y compris les nouvelles règles de Bâle 3, ou toute modification des règles existantes ou des pratiques de supervision ou de mise en application, pourrait imposer de nouvelles exigences contraignantes au Groupe ou complexifier son adaptation et sa mise en conformité avec ce cadre réglementaire, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe est exposé à l'instabilité potentielle de ses contreparties.

Le Groupe est exposé au risque de crédit vis-à-vis de nombreuses contreparties dans le cadre de son activité courante de trading, de financement, de réception de fonds, de compensation et de règlement, ainsi que d'autres activités. Ces contreparties regroupent des clients institutionnels, des courtiers et négociateurs, des banques d'investissement et des banques commerciales, ainsi que des Etats. Le Groupe pourrait subir des pertes si une contrepartie était en défaut de ses obligations et que la valeur des actifs détenus en garantie sur cette contrepartie ne correspond pas, ou sont cédés à un prix ne permettant pas de couvrir l'intégralité de l'exposition au titre des prêts ou produits dérivés en défaut. De nombreuses stratégies de couverture et de gestion des risques du Groupe impliquent également des opérations avec des contreparties financières. Tout défaut ou insolvabilité de ces contreparties pourrait affecter l'efficacité des stratégies de couverture ou de gestion des risques mises en place par le Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.

Il existe un risque de pertes important en cas d'inefficacité de l'un(e) quelconque des instruments ou stratégies utilisé(e)s par le Groupe pour couvrir son exposition à différents types de risques dans le cadre de ses activités. Un nombre important de ces stratégies reposent sur des modèles de trading historique et des corrélations déduites de ces modèles. Par exemple, si le Groupe détient une position longue sur un actif, il peut couvrir cette position au moyen d'une position courte sur un autre actif dont la valeur évolue historiquement dans une direction permettant de neutraliser toute évolution de la position longue. Il

se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou contre tous types de risques dans le futur. L'efficacité des stratégies de couverture peut également être diminuée par des évolutions inattendues sur les marchés. De plus, l'enregistrement comptable des gains et des pertes résultant de certaines couvertures inefficaces pourraient accroître la volatilité des résultats du Groupe.

Une augmentation importante de nouvelles provisions ou des provisions inadaptées pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe enregistre régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de prêt. Le niveau global des provisions enregistrées au compte de résultat à la rubrique « coût du risque », repose sur une évaluation du taux de recouvrement des prêts concernés. Cette évaluation s'appuie sur une analyse des pertes antérieures, du volume et du type de prêt consenti, des normes sectorielles, des arriérés des prêts, des conditions économiques ainsi que d'autres facteurs. Malgré l'attention portée sur ces évaluations, le Groupe pourrait, à l'avenir, être conduit à augmenter significativement ses provisions pour créances douteuses en raison notamment de leur augmentation, comme ce fut le cas au second semestre 2008, au cours de 2009 et 2010. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, un changement important des estimations du risque de perte pour les prêts non provisionnés, ou la réalisation de pertes supérieures aux provisions enregistrées pourraient donc avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales. La très grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Compte tenu des incertitudes actuelles liées aux conditions de marché et à la conjoncture économique, et à la suite des perturbations observées sur les marchés ces dernières années, le nombre de litiges avec des investisseurs, ainsi que le nombre de procédures réglementaires intentées contre les intermédiaires comme les banques et les conseillers en investissement, ont augmenté. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe et les autres établissements financiers, de pertes ou d'image.

Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Lors de la

préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de croissance externe, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de mettre en œuvre le processus d'intégration des sociétés acquises dans des conditions de coût favorables ou de tirer parti des avantages attendus de ces acquisitions.

La stratégie de croissance du Groupe inclut le recours à la croissance externe. Les acquisitions soulèvent des défis tels que la vérification de la qualité des actifs acquis, l'intégration des sociétés nouvellement acquises et la création de synergies.

Le Groupe procède à une analyse approfondie des sociétés ou des actifs qu'il entend acquérir. Toutefois, ces analyses ne peuvent souvent pas être complètes et exhaustives en raison de divers facteurs. Les activités acquises peuvent ainsi inclure des actifs peu attractifs ou peuvent exposer le Groupe à des risques accrus, en particulier si le Groupe est dans l'incapacité de réaliser des procédures de *due diligence* exhaustives préalablement aux acquisitions concernées.

Afin de réussir l'intégration d'une nouvelle activité, il est nécessaire d'assurer une coordination efficace des initiatives de développement et de marketing, d'en conserver les principaux collaborateurs, de mettre en place des plans de recrutement et de formation, et de veiller à l'intégration des systèmes d'information. Ces tâches peuvent se révéler plus difficiles à mettre en œuvre que prévu et imposer une implication et des ressources plus importantes. De même, le Groupe peut supporter des coûts d'intégration plus élevés et pâtir d'économies plus faibles ou encore bénéficier de revenus moins importants qu'escomptés.

Le degré de réalisation des synergies est également incertain, tout comme le délai nécessaire à leur réalisation.

Le système de gestion des risques du Groupe pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.

Le Groupe a investi d'importantes ressources au développement de sa politique de gestion des risques et des méthodes et procédures d'évaluation correspondantes, et a l'intention de poursuivre ses efforts en la matière. Néanmoins, ces stratégies et techniques de gestion des risques pourraient ne pas être totalement efficaces afin de réduire son exposition aux risques dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier, ceux que le Groupe n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés.

Certains des outils qualitatifs et indicateurs de gestion des risques reposent sur l'observation de l'évolution historique des marchés. Le Groupe applique à ces observations des statistiques, ainsi que d'autres outils, afin d'évaluer ses expositions aux risques. Ces outils et indicateurs pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition du Groupe en raison, notamment, de facteurs que le Groupe n'aurait pas anticipé ou correctement évalué dans ses modèles statistiques. Le défaut d'anticipation ou de gestion de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe pourrait entraîner des pertes.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe jouent un rôle crucial dans la conduite de ses affaires. Toute défaillance, interruption ou violation de ces systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des défaillances ou des interruptions dans l'activité du Groupe, et ainsi engendrer des coûts additionnels liés à la récupération et à la vérification des informations et une perte potentielle d'activité. Toute défaillance, interruption ou violation des systèmes d'information est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Principes de gouvernance, de contrôle et d'organisation de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles sur le terrain ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- le suivi des risques ainsi qu'une approche homogène de leur évaluation doit être appliquée dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et

des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux Directions opérationnelles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale de ses activités au risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

LE COMITE D'AUDIT, DE CONTROLE INTERNE ET DES RISQUES

Au sein du Conseil d'administration, le **Comité d'audit, de contrôle interne et des risques** joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité de contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montant significatif. Enfin, il examine le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de contrôle prudentiel.

LE COMITE DES RISQUES

Présidé par la Direction générale, le Comité des risques (CORISQ) se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations en matière de risque du Groupe. De manière générale, le Comité, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant d'une part sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi des risques du Groupe, et d'autre part sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité grands risques se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des risques a pour principale mission de mettre en place un dispositif de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe. Dans l'exercice de ses fonctions, elle concilie l'indépendance

par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et reporte régulièrement sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants ;
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit le système d'information de suivi des risques, s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.

Dans le contexte de la crise financière et afin de se conformer aux évolutions du Groupe, la Direction des risques a poursuivi la réorganisation, avec pour principaux objectifs de :

- faire évoluer la vision globale des risques de marché par ligne-métier et par facteur de risque, et adapter le dispositif de suivi des risques de marché aux évolutions de l'environnement ainsi qu'aux attentes du Groupe ;
- harmoniser la répartition des rôles entre la Direction des risques et le pôle Réseaux Internationaux sur les pratiques existantes avec les autres pôles d'activités ;
- regrouper l'ensemble des économistes de la Direction des risques (équipes dédiées aux études et *scenarii* sur les économies des pays développés et émergents) ;
- poursuivre le regroupement des équipes en charge des projets au sein de deux départements de la Direction des risques : architecture, processus et systèmes pour les enjeux liés aux systèmes d'informations et Secrétariat général et Ressources pour les autres sujets.

Par ailleurs, la Direction des risques s'est également adaptée aux évolutions du Groupe en :

- rattachant les équipes en charge de l'audit des risques de crédit à la Direction du contrôle périodique créée en 2010 ;
- créant des équipes dédiées à la Banque de détail et aux Services Financiers Spécialisés pour l'analyse, la validation et le suivi des risques sur les clients de ces pôles.

Pour la Russie, un plan d'intégration a été mis en place en particulier dans le cadre du suivi et du pilotage des risques.

L'alignement de la gestion des risques au sein de Rosbank avec celle du Groupe s'est poursuivi avec la création d'une filière risques indépendante.

D'après le dernier recensement réalisé sur base déclarative (courant 1^{er} trimestre 2010), la filière Risques du Groupe rassemble plus de 5 200 personnes dédiées à la maîtrise et au contrôle permanent des risques (dont 892 à fin décembre 2010 au sein même de la Direction des risques du Groupe) contre plus de 4 500 personnes un an auparavant. Cette évolution traduit la poursuite du renforcement de la filière lié aux exigences réglementaires, aux effets de périmètre ainsi qu'aux développements dans les pôles et les Directions fonctionnelles.

LES PROCEDURES NOUVEAU PRODUIT

Il est de la responsabilité de chaque Direction de soumettre tout nouveau produit, métier ou activité à une procédure Nouveau Produit. Ces procédures Nouveau Produit, co-pilotées avec la Direction des risques, ont pour mission de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités et que, de ce fait, les développements futurs s'effectueront avec un maximum d'efficacité et de maîtrise ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserves non satisfaites.

Cette procédure s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'externalisation de prestations essentielles ou importantes en passant par l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

LA DIRECTION FINANCIERE

La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité, ainsi que le refinancement long terme du Groupe sont assurés au sein du Département de la gestion du bilan, tandis que le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du Département Gestion Financière et Capital, ces deux services étant rattachés à la Direction financière du Groupe.

A compter du 1^{er} janvier 2011, une nouvelle organisation des fonctions de gestion des risques structurels est entrée en vigueur. Elle répond à l'objectif de renforcement des capacités de pilotage des risques structurels (taux, change et liquidité) tout en assurant la conformité de la gouvernance avec la réglementation, à travers la séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques structurels.

Le Département de la gestion du bilan est ainsi scindé en deux nouveaux départements :

- le Département « Gestion du Bilan et Financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral) ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*⁽¹⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

AUTRES DIRECTIONS

Par ailleurs, le Secrétariat général du Groupe s'assure des risques de conformité, déontologiques, juridiques et fiscaux.

Enfin, les principes, les procédures et les infrastructures de gestion des risques du Groupe ainsi que leur mise en œuvre sont soumis au contrôle de l'Audit interne et de l'Inspection générale ainsi que des Commissaires aux comptes.

(1) ICAAP : *Internal Capital Adequacy Assessment Process*, il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

Risques sur actifs gérés en extinction

Concernant les actifs gérés en extinction⁽¹⁾, la Direction des risques :

- valide l'ensemble des opérations ayant trait à ces actifs (couvertures, cessions, commutations...) ;
- définit, mesure et encadre les positions en utilisant les métriques des risques de marché : *VaR* et *stress tests* ;

- assure la production des calculs de *Marked-to-Stress* et d'*Impairment*, après en avoir défini et validé les hypothèses ;
- analyse chacune des contreparties *monolines* afin de déterminer le taux de provisionnement adéquat des expositions du Groupe, et calcule les provisions correspondantes ;
- participe aux instances de gouvernance de la filiale regroupant ces actifs.

■ LES RISQUES DE CREDIT

Gestion des risques de crédit : organisation et structure

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, celui-ci est revu et validé par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

La surveillance des risques de crédit est organisée par pôles (Réseaux France / Réseaux Internationaux / Services Financiers Spécialisés et Assurances / Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs / Banque de Financement et d'Investissement) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché au Département des risques de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les Directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- contrôler les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les *reportings* associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au CORISQ et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

L'approbation des risques

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction sera adaptée pour couvrir le risque de perte en cas de défaillance. L'approbation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Le processus d'approbation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie (risques de crédit, d'absence de règlement ou de livraison et risque lié à l'émetteur) doivent être soumises à autorisation préalable ;

⁽¹⁾ Pour plus de détails sur ce périmètre, voir en page 12 le paragraphe du chapitre 2 consacré aux actifs gérés en extinction.

Pour plus de détails sur la valorisation de certains actifs de ce périmètre, voir en page 252 de la note annexe n°3 aux comptes consolidés consacrée à la valorisation en juste valeur des instruments financiers.

- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et aux unités de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- cette ligne-métier et cette unité de risque doivent être indépendantes ;
- toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les lignes-métiers et approuvées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques.

Surveillance et audit des risques

Les systèmes d'information des risques du Groupe permettent de centraliser les engagements des entités opérationnelles dans une base de données unique et de les rapprocher des autorisations accordées par contrepartie. Ces systèmes sont également une source de données pour les analyses de portefeuille.

Par ailleurs, toutes les unités opérationnelles du Groupe, en particulier les salles de marché, sont équipées de systèmes d'information permettant de vérifier quotidiennement que les limites d'exposition fixées pour chaque contrepartie n'ont pas été dépassées.

La Direction des risques et les lignes-métiers revoient, à fréquence régulière, la qualité des engagements lors de la validation des notes de crédit ou dans le cadre des procédures de provisionnement trimestrielles.

La Direction du contrôle périodique effectue régulièrement au sein des Directions opérationnelles du Groupe des audits de risque et des revues des dossiers de crédit, dont les conclusions sont transmises aux responsables des Directions opérationnelles, à la Direction des risques, et à la Direction générale pour certains périmètres.

Mesure des risques et notations internes

Le système de notation du Groupe se différencie fondamentalement entre la clientèle de détail et la clientèle entreprises, banques et souverains :

- pour les portefeuilles de la clientèle de détail, des modèles internes servent à mesurer les risques de crédit, exprimés à partir d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an (*Probability of Default*, PD) et du pourcentage de perte en cas de défaillance de la contrepartie (*Loss Given Default*, LGD). Ces paramètres sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'Accord de Bâle ;
- pour les portefeuilles entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de modèles de notation de contreparties comme aide à la décision de l'évaluateur qui attribue la note et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *back-testing* et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Les modèles internes du Groupe permettent ainsi une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de la probabilité de défaillance de la contrepartie et du taux de perte en cas de défaut. Ces éléments sont intégrés dans les demandes de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés comme outil pour structurer, tarifier et approuver les transactions. A cet effet, les notes des contreparties sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière risques.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance de long terme provenant d'une agence de notation externe.

Ces modèles utilisés pour estimer les PD et LGD couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement). Ils ont pour l'essentiel été validés IRBA (*Advanced Internal Ratings Based Approach*) en 2007 et font l'objet depuis cette date, d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de *Asset-Backed Commercial Paper*.

■ Gouvernance de la modélisation des risques

La gouvernance comprend le développement, la validation, le suivi et les décisions sur l'évolution des modèles internes de notation. Un département spécifique de la Direction des risques est plus particulièrement chargé d'élaborer les principes de la banque pour l'estimation des paramètres de crédit employés dans le cadre de la méthode IRBA (*Probability of Default*, PD ; *Loss Given Default*, LGD ; *Credit Conversion Factor*, CCF) et de valider les modèles internes de notation.

Un comité de filtrage, le Comité modèles, et un comité décisionnel, le Comité experts, sont parties intégrantes du processus. Le Comité modèles est l'instance au sein de laquelle les conclusions des missions d'audit de l'entité indépendante du contrôle des modèles sont formellement présentées aux entités modélisatrices. L'essentiel des échanges porte sur les sujets techniques et statistiques soulevés par les conclusions de l'audit. Ce Comité constitue par ailleurs un filtre des sujets à présenter au Comité experts.

Le Comité experts est une instance placée sous l'égide du Directeur des risques du Groupe et des Directeurs de pôles concernés. Le rôle du Comité est de valider d'un point de vue bancaire les paramètres de risque proposés à l'issue d'un Comité modèles. Ce Comité experts constitue par ailleurs l'instance d'arbitrage des sujets qui n'ont pas été résolus par le Comité modèles. Enfin, il détermine les priorités des travaux de modélisation à mener.

Les modèles de crédit servant à modéliser les besoins en fonds propres de la Banque selon la méthode IRBA sont contrôlés une fois par an conformément à la réglementation Bâle 2. Ils peuvent ensuite être ajustés autant que de besoin. Pour ce faire, les entités modélisatrices procèdent à des *back-testings* annuels et présentent leurs conclusions à l'entité indépendante du contrôle des modèles. Les résultats des *back-testings* et l'avis de l'entité en charge de la revue indépendante des modèles sur la performance des modèles et les paramétrages des indicateurs de risques alimentent les débats des Comités modèles et experts. Enfin, les conclusions et décisions des Comités experts sont portées à la connaissance du CORISQ.

Evaluation des fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de crédit

En décembre 2007, Société Générale a obtenu l'autorisation de ses autorités de tutelle d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode de notations internes (méthode IRB) – méthode la plus avancée pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit.

Société Générale a planifié sur plusieurs années la transition vers la méthode IRB pour certaines de ses activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard et un plan de déploiement est à ce titre mis en œuvre. Ce plan n'impliquait pas de déploiement vers la méthode IRB pendant l'année 2010.

REPARTITION DES EAD ⁽¹⁾ PAR METHODE BALOISE ⁽²⁾

	31.12.2010	31.12.2009
IRB	80,8%	80,8%
Standard	19,2%	19,2%
Total	100%	100%

(1) Exposition au moment du défaut (*Exposure at Default – EAD*), additionne la partie des prêts qui a été tirée et convertit les engagements hors-bilan au moyen du facteur de conversion de crédit pour calculer l'exposition inscrite au bilan au moment de défaillance de la contrepartie.

(2) Hors titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation.

■ Conduite de stress tests

Les *stress tests*, qui permettent de mesurer la résilience du Groupe à des *scenarii* macro-économiques d'amplitudes variées, sont une composante importante de la gestion des risques du Groupe. Ils peuvent donner lieu à la fixation de limites en stress et apporter un éclairage sur les pertes potentielles dans le cadre du processus budgétaire.

Le Groupe met en œuvre un dispositif de *stress tests* articulé selon deux axes :

- **à un niveau agrégé, les stress globaux** (*stress tests* macro-économiques – « *stress tests* ICAAP ») sont intégrés au processus budgétaire et permettent d'obtenir une couverture complète du Groupe. Pour chaque *scenario*, des pertes potentielles afférentes aux risques de crédit, de marché et opérationnels sont estimées sur un horizon de trois ans puis présentées au Comité des risques ;
- **des stress tests spécifiques** permettent de compléter à la demande l'analyse globale par une approche plus fine, suivant différents axes (secteur, filiale, produit, pays, etc).

En parallèle des exercices de stress internes, le Groupe fait partie de l'échantillon de 91 banques européennes qui ont participé au *stress tests* CEBS (*Committee of European Banking Supervisors*) dont les résultats ont été communiqués dans le courant de l'été 2010.

Le risque de remplacement

Le risque de contrepartie ou de remplacement correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties. Il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme.

■ La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Pour quantifier le coût de remplacement potentiel, Société Générale utilise un modèle interne : la juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est modélisée en tenant compte de l'ensemble des effets de corrélation et de compensation. Les estimations proviennent de modèles Monte Carlo élaborés par la Direction des risques sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché et prennent en compte les garanties et sûretés.

Société Générale s'appuie sur deux indicateurs pour caractériser la distribution qui découle de la simulation Monte Carlo :

- le risque courant moyen, particulièrement adapté pour analyser l'exposition aux risques d'un portefeuille de clients ;
- la VaR crédit (ou CVaR) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Société Générale a également développé une série de *scenarii* de *stress tests* permettant de déterminer l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché.

■ La détermination des limites par contrepartie

Le profil de crédit des contreparties fait l'objet de révisions régulières et des limites sont établies en fonction de la nature et de la durée de vie des instruments concernés. La qualité de crédit intrinsèque et la solidité de la documentation juridique

associée sont entre autres pris en compte pour définir ces limites. Les analyses crédit fondamentales internes sont également complétées par des comparaisons pertinentes avec les pairs et par la surveillance du marché.

Les outils informatiques en place permettent, tant aux opérateurs qu'à la Direction des risques, de s'assurer que les autorisations par contrepartie sont respectées en permanence, de manière quotidienne et que des limites supplémentaires sont demandées autant que de besoin.

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la Banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

■ L'atténuation du risque de contrepartie⁽¹⁾

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la Banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (en générale quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

■ Le calcul de la valeur exposée au risque dans le cadre réglementaire

Dans le cadre du calcul des fonds propres, au titre du risque de contrepartie, Société Générale applique la méthode d'évaluation au prix du marché. L'EAD relative au risque de contrepartie de la Banque est déterminée en agrégeant les valeurs de marché positives de toutes les transactions (coût de remplacement) complétées par un facteur de majoration (dit « *add-on* »). Ce facteur de majoration, établi conformément aux directives de la CRD, est un pourcentage fixe, fonction du type de transaction et de la durée de vie résiduelle, qui est appliqué au montant nominal de l'opération. Les effets des accords de compensation et des sûretés réelles sont pris en compte en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché et en soustrayant les garanties ou sûretés. Les besoins en fonds propres réglementaires dépendent également de la notation interne de la contrepartie débitrice.

(1) Pour plus de détails, voir en page 261 le paragraphe dédié de la note annexe n°4 aux comptes consolidés consacré aux Garanties et Collatéraux.

Analyse du portefeuille de crédit

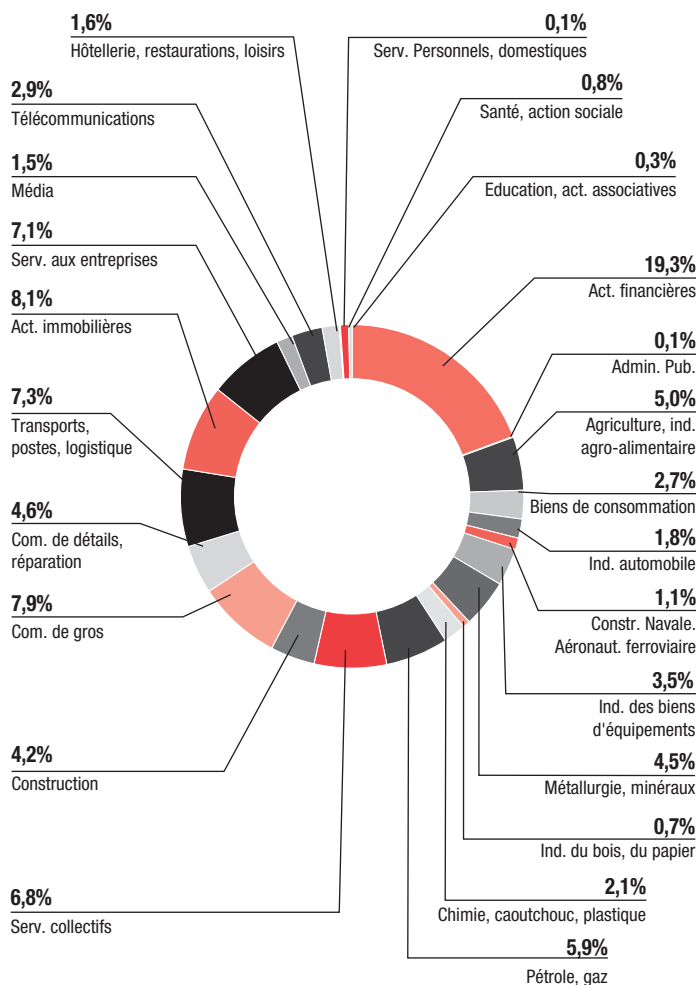
Le Groupe revoit régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit⁽¹⁾ avec des analyses plus spécifiques par type de contreparties (*Corporate*, contreparties bancaires, *hedge funds*, etc.), zones géographiques ou secteurs d'activité.

■ Encours risques de crédit⁽²⁾

Au 31 décembre 2010, les encours de crédit (bilan et hors-bilan, hors immobilisations, titres de participations et comptes de régularisation) accordés par le Groupe à l'ensemble de ses clients représentent une exposition en cas de défaut de 709 Md EUR (dont 527 Md EUR d'encours au bilan).

Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 5% de ce portefeuille⁽¹⁾.

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS *CORPORATE* DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2010 (PORTEFEUILLE BALOIS ENTREPRISES, SOIT 300 Md EUR d'EAD (EXPOSURE AT DEFAULT))

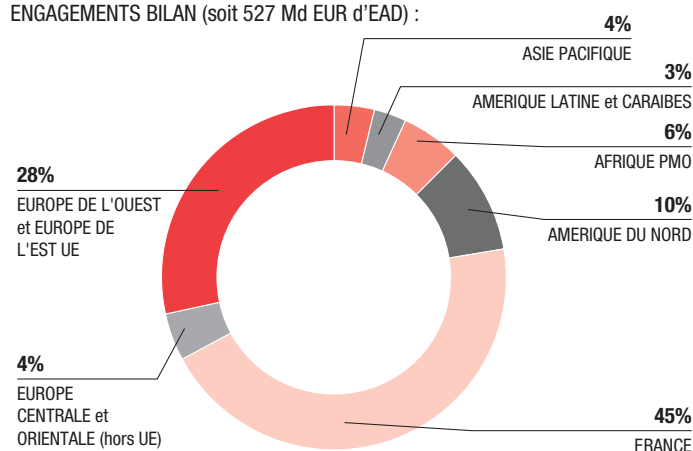


Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

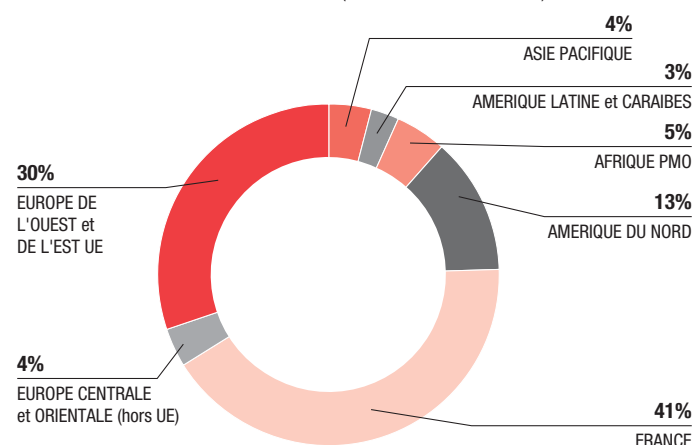
Au 31 décembre 2010, le portefeuille *Corporate* s'élève à 300 Md EUR (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10% du portefeuille.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2010 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

ENGAGEMENTS BILAN (soit 527 Md EUR d'EAD) :



ENGAGEMENTS BILAN ET HORS-BILAN (soit 709 Md EUR d'EAD) :



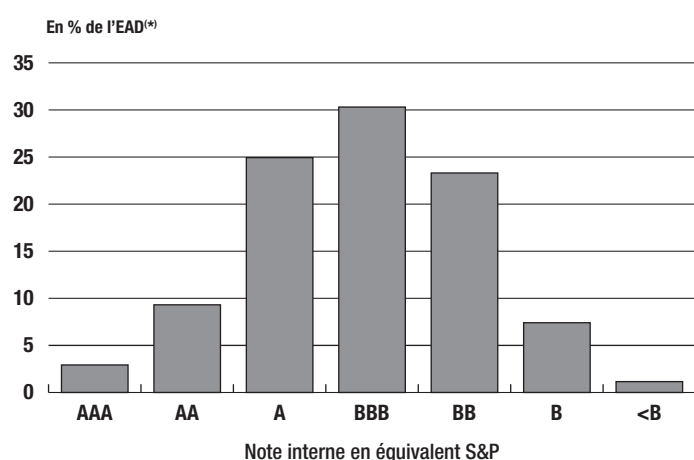
(1) Pour plus de détails sur ce périmètre, voir en page 262 le paragraphe dédié de la note annexe n°4 aux comptes consolidés consacré à l'analyse du portefeuille de crédit.

(2) La mesure adoptée pour les encours de crédit dans cette partie est l'EAD (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation.

Au 31 décembre 2010, 85% des encours du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (24% sur le portefeuille non retail et 18% sur les particuliers).

■ Engagements sur les contreparties Corporate

REPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTELE CORPORATE AU 31.12.2010



(*) EAD relative au risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur encours traités en IRB ; hors encours douteux.

Le périmètre retenu correspond aux encours de crédit sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille de clients Entreprises, tous pôles confondus et représente une EAD de 220 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Entreprises de 300 Md EUR, méthode standard comprise).

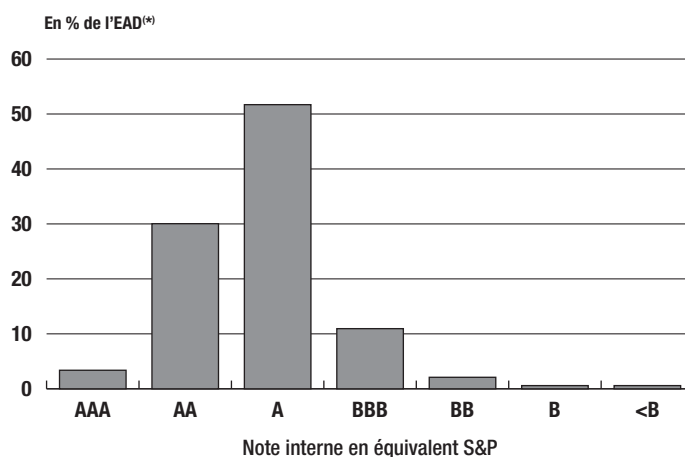
La répartition par *rating* des engagements *Corporate* du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent S&P.

Au 31 décembre 2010, la majorité des engagements se concentre sur des contreparties *investment grade* (68% de la clientèle *Corporate*).

Les opérations portant sur les autres contreparties sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

■ Engagements sur les contreparties bancaires

REPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTELE BANCAIRE AU 31.12.2010



(*) EAD relative au risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur encours traités en IRB ; hors encours douteux.

Le périmètre retenu correspond aux encours de crédit sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille banques, tous pôles confondus et représente une EAD de 91 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois banques de 98 Md EUR).

La répartition par *rating* des engagements sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent S&P.

Au 31 décembre 2010, les engagements se concentrent sur des contreparties *investment grade* d'une part (97% de notre exposition), sur les pays développés d'autre part (90%).

■ Expositions sur les pays émergents hors UE⁽¹⁾

Les expositions du Groupe sur les pays émergents hors UE sont encadrées par des limites validées une fois par an par la Direction générale.

Les expositions du Groupe sur pays émergents hors UE se répartissent sur une centaine de pays, situés dans 4 zones géographiques (Europe centrale et orientale hors UE / Afrique, Proche Moyen-Orient / Amérique du sud / Asie).

(1) Les expositions bilan et hors bilan comprennent les créances nettes de garanties et de provisions, les dérivés et les titres.

A périmètre et change constant, l'exposition nette sur pays émergents est en hausse de 8% entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010. Cette augmentation est particulièrement marquée sur l'Asie, les encours de la Banque de Financement et d'Investissement et des Réseaux Internationaux s'étant fortement développés sur cette région, dans un contexte d'activité économique dynamique.

Au titre de la Banque de détail (Réseaux Internationaux et Services Financiers Spécialisés), le portefeuille se répartit sur plus d'une trentaine de pays, principalement en Europe centrale et orientale et dans le Bassin méditerranéen. La majeure partie des encours porte sur des pays classés *Investment Grade* (61%).

Au titre de la Banque de Financement et d'Investissement, la majeure partie des encours porte également sur des pays classés *Investment Grade* (89%).

(En Md EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Banque de détail	55,5	51,9
Banque de Financement et d'Investissement (hors titres)	26,6	19,5
Total Pays Emergents hors UE	82,1	71,4

Sur la Banque Privée, les expositions s'élèvent à 0,7 Md EUR au 31 décembre 2010 contre 0,5 Md EUR au 31 décembre 2009.

Sur la Banque de Financement et d'Investissement, les titres s'élèvent à 7,6 Md EUR au 31 décembre 2010, en hausse par rapport au 31 décembre 2009 (6,1 Md EUR).

FOCUS EXPOSITIONS EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (HORS UE)

Le Groupe est présent dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale (hors UE), en particulier en Russie, principalement *via* ses activités de Banque de détail (Réseaux Internationaux et Services Financiers Spécialisés). Les engagements de Société Générale représentent 30,5 Md EUR à fin 2010 (contre 28,7 Md EUR à fin 2009).

En Russie, les encours s'élèvent à 20,0 Md EUR au 31 décembre 2010 contre 19,4 Md EUR à fin 2009 (soit une progression de 3,1%). Le Groupe est principalement actif dans le domaine de la Banque de détail avec des activités de banque universelle et de financements spécialisés.

(En Md EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Russie	20,0	19,4
Europe centrale et orientale (Hors UE, Hors Russie)	10,5	9,3
Total Europe centrale et orientale Hors UE	30,5	28,7

Sur la Banque de Financement et d'Investissement, les titres s'élèvent à 0,2 Md EUR au 31 décembre 2010 (0,1 Md EUR au 31 décembre 2009).

■ Expositions sur les souverains en Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne

Le tableau ci-après présente une mise-à-jour au 31 décembre 2010 des expositions consolidées souveraines publiées courant de l'été 2010 à l'occasion des *stress tests* du CEBS.

(En Md EUR)	Exposition brute			Exposition nette ⁽¹⁾		
	Total	dont positions en banking ⁽²⁾	dont positions en trading ⁽³⁾	Total	dont positions en banking ⁽²⁾	dont positions en trading ⁽³⁾
Grèce	2,9	2,4	0,5	2,7	2,4	0,2
Irlande	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2
Italie	4,5	2,5	2,0	4,1	2,5	1,6
Portugal	0,4	0,0	0,4	0,3	0,0	0,2
Espagne	2,2	1,0	1,2	2,0	1,0	1,0

(1) Le périmètre porte sur les expositions au bilan après l'effet des techniques de réduction du risque et nettes des provisions.

(2) Le banking book est exprimé en exposition (Bilan) au risque de crédit telle que définie par la réglementation Bâle 2 sur un périmètre hors titres de participation et actions et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit.

(3) Le trading book est exprimé en stress to default 0% recovery. Cette mesure permet de mesurer la perte en cas de défaut de la part d'un émetteur dans l'hypothèse d'un taux de recouvrement nul.

■ Hedge Funds

Les *Hedge Funds* sont des clients clés pour le Groupe. Société Générale s'est adapté à leur environnement changeant en diversifiant son offre de produits financiers, centralisant son organisation afin de pouvoir offrir aux clients des solutions couvrant différentes classes d'actifs, améliorant son service clients grâce aux synergies développées par la réorganisation

et enfin, en renforçant le pilotage de ses risques à travers un suivi quotidien serré destiné, notamment, à minimiser les risques opérationnels attachés à la gestion de ces risques.

Les *Hedge Funds* génèrent des risques spécifiques liés à l'absence de réglementation entourant leur activité et à l'existence d'une forte corrélation entre risques de crédit et risques de marché. Les *Hedge Funds* étant peu ou pas réglementés, ils sont en mesure d'utiliser un levier important et de recourir à des

stratégies d'investissement impliquant des instruments financiers illiquides.

Société Générale effectue un suivi spécifique reposant sur le dispositif suivant :

- une méthodologie de *stress test* pour calculer les risques de marché liés aux transactions de type *Hedge Funds* ;
- un processus de *due diligence* annuelle, d'évaluations des performances et des notations qui induit un modèle statistique revu chaque année, pour lequel les procédures et les méthodologies sont validées par la Direction des risques ;
- une revue et une validation annuelle de la Direction des risques par fonds et par gérant d'actifs ;
- une centralisation par la Direction des risques des expositions prises avec chaque *Hedge Fund* et un suivi quotidien des risques de crédit et de marché ;
- des techniques d'atténuation des risques, comme la surcollatéralisation dans le cadre de certaines transactions et la négociation de clauses (*covenants*) spécifiques dans les documents légaux avec les *Hedge Funds*.

Les activités réalisées sur le secteur des *Hedge Funds* sont encadrées par un jeu de limites globales fixées par la Direction générale :

- une limite exprimée en *Credit VaR* encadrant le risque de remplacement maximum pouvant être pris sur ce segment ;
- une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *Hedge Funds*, garantis par des parts de fonds.

En 2010, les stratégies de gestion alternative (de type *Hedge Funds*) ont enregistré des performances positives, à l'exception des stratégies *Short Bias* et *Equity Market Neutral*. Le total des actifs gérés sur ce segment a continué à augmenter et aujourd'hui est proche du point haut atteint à la mi-2008.

En 2010, l'activité de marché de Société Générale avec les *Hedge Funds* a été similaire à celle de 2009.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

Gestion du portefeuille de crédits

ORGANISATION

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, un département de gestion du portefeuille de crédits a été mis en place en 2000 (CPM : *Credit Portfolio Management*). Il a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie.

(1) Voir en page 261, le paragraphe dédié de la note annexe n°4 aux comptes consolidés.

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la banque et pour les expositions les plus importantes des limites individuelles de concentration sont établies.

Les dépassements de limites sont gérés dans le temps par des réductions d'exposition, l'utilisation de dérivés de crédit et des cessions d'actifs.

UTILISATION DES DERIVES DE CREDITS⁽¹⁾

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits « *Corporate* ». Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à détenir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 49% du montant total des protections individuelles acquises.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garanties reçues.

L'encours total des achats de protections *via* dérivés de crédit (*Credit Default Swap*, CDS) est passé de 13,0 Md EUR à 7,7 Md EUR à fin décembre 2010, essentiellement par le débouclage de certaines positions et également par la vente de protections CDS sur des contreparties *investment grade* sur lesquels le Groupe n'est pas concentré.

L'objectif poursuivi était la réduction de la volatilité du résultat du portefeuille de CPM, ces dérivés de crédit étant valorisés au prix de marché.

Sur 2010, les *spreads* de CDS des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx) se sont élargis en raison de la crise de la dette souveraine, alors qu'ils sont restés quasiment stables dans les autres régions.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en AA- et A+. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Prise de Garanties, Collatéraux et Assurances crédit

GARANTIES ET COLLATERAUX

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes du à l'insolvabilité du débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Par ailleurs, le Groupe a renforcé ses politiques de prise de garanties et collatérales et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire sa prise de risques, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

ACCORDS DE COMPENSATION GLOBALE

Afin de réduire son exposition aux risques de crédit, le Groupe conclut avec des contreparties des accords de compensation globale (contrats ISDA ou équivalents pour les transactions sur les instruments financiers dérivés). Ces accords de compensation globale ne donnent pas lieu, dans la plupart des cas, à une compensation comptable des actifs et des passifs financiers. Cependant, les risques de crédit afférents aux actifs financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale, sont réduits dans la mesure où, en cas de défaut les montants dus seront réglés sur une base nette.

ASSURANCES CREDIT

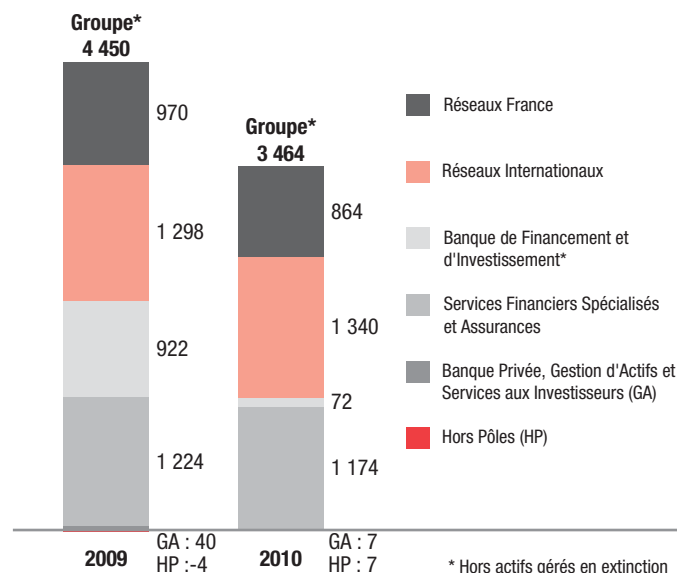
Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple Coface et Exim) et aux multilatéraux, le groupe Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements de la Banque de Financement et d'Investissement contre les risques de non paiement.

Cette activité, Assurances crédit et risques politiques, bénéficie d'un dispositif d'encadrement et de suivi des risques validé par la Direction générale du Groupe. En effet, il repose sur des critères stricts d'éligibilité minimum pour chaque assureur, et une limite globale de l'activité complétée par des sous-limites par maturité ainsi que des limites individuelles afin de réduire la concentration par contrepartie.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

■ Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2010

EVOLUTION DE LA CHARGE NETTE DU RISQUE DU GROUPE (En M EUR)



A 83 points de base en 2010, le coût du risque de Société Générale (hors actifs gérés en extinction) affiche une diminution significative par rapport à 2009 (-23 points de base)⁽¹⁾.

- Le coût du risque des **Réseaux France** s'élève à 50 points de base, en retrait par rapport à 2009 (58 points de base), évolution conforme aux attentes. La sinistralité reste faible sur les crédits à l'habitat.
- A 196 points de base, le coût du risque des **Réseaux Internationaux** est stable en moyenne par rapport à 2009 (195 points de base). L'analyse des évolutions par pays montre une situation contrastée. En Russie et République tchèque, le coût du risque est en nette inflexion sur un an. En Grèce, la charge du risque est restée à un niveau élevé tout au long de l'année. Enfin, dans un environnement macro-économique dégradé, le coût du risque en Roumanie a augmenté.
- **La Banque de Financement et d'Investissement** hors actifs gérés en extinction enregistre en 2010 une charge nette du risque de -72 M EUR (-922 M EUR en 2009), traduisant la très bonne résistance du portefeuille de clients durant toute l'année. A 5 points de base en 2010, le coût du risque commercial est maintenu à un niveau très bas (79 points de base en 2009). La charge du risque des actifs gérés en extinction est maîtrisée à -696 M EUR.
- Le coût du risque des **Services Financiers Spécialisés** se réduit de 35 points de base à 221 points de base (256 points de base en 2009), notamment sur le Financement

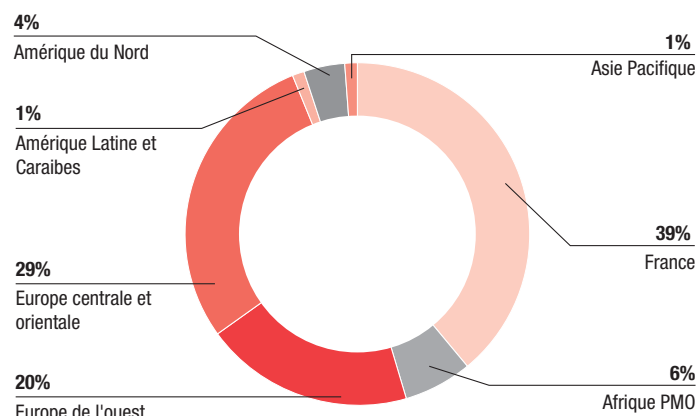
(1) Calculé depuis le 1^{er} janvier 2010 en rapportant la charge nette du risque commercial aux encours de crédit début de période.

d'équipements. Sur les métiers de Crédit à la consommation, la diminution du coût du risque est également marquée, hormis en Italie.

■ Provisions spécifiques sur risques de crédit⁽¹⁾

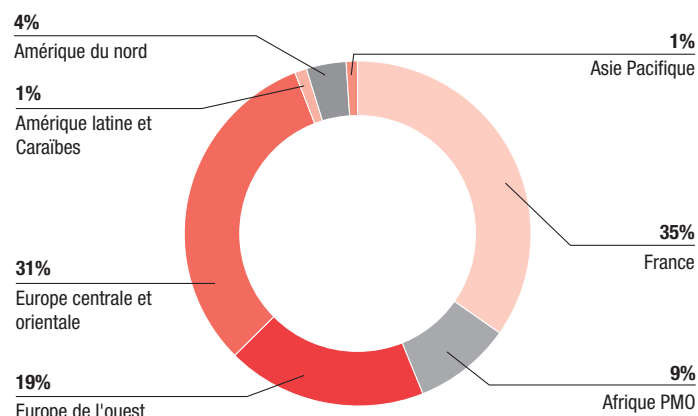
Le provisionnement des risques de crédit s'applique principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances (hors celles liées aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Financement et d'Investissement à hauteur de 3,6 Md EUR) s'élève à 23,1 Md EUR au 31 décembre 2010.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31.12.2010^(*)



(*) Hors encours douteux sur les actifs gérés en extinction.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS AU 31.12.2010^(**)



(**) Hors provisions spécifiques sur les actifs gérés en extinction.

Au 31 décembre 2010, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 12,5 Md EUR (hors celles liées aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Financement et d'Investissement à hauteur de 1,7 Md EUR).

(1) Pour plus de détails sur les provisions spécifiques sur risques de crédit, voir en page 265 le paragraphe dédié de la note annexe n°4 aux comptes consolidés.

■ Provisions sur base portefeuille

Les provisions sur base portefeuille sont des provisions collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;
- sur la base de segments de portefeuille dépréciés suite à la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces provisions sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement et ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie. Elles sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

Le montant des provisions sur base portefeuille pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,2 Md EUR au 31 décembre 2010.

■ Couverture des engagements provisionnables

	31.12.2010	31.12.2009
Créances brutes en Md EUR ^(*)	426,0	400,4
Créances douteuses en Md EUR ^(*)	23,1	20,8
– Sûretés relatives aux encours dépréciés en Md EUR ^(*)	4,1	3,4
= Engagements provisionnables en Md EUR ^(*)	19,0	17,4
Engagements provisionnables / Créances brutes ^(*)	4,5%	4,3%
Provisions spécifiques en Md EUR ^(*)	12,5	10,6
Provisions spécifiques / Engagements provisionnables ^(*)	66%	61%
Provisions base portefeuille en Md EUR ^(*)	1,2	1,2
Provisions globales / Engagements provisionnables ^(*)	72%	68%

(*) Hors actifs gérés en extinction.

■ Provisions sur les actifs affectés par la crise financière

ACTIFS RECLASSES AU 1^{er} OCTOBRE 2008

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non-dérivés hors des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers les portefeuilles « actifs financiers disponibles à la vente » et « prêts et créances », dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7.

Pour les produits structurés, le processus de dépréciation d'un actif est déclenché lorsque certains événements sont constatés sur les actifs sous-jacents : impayés, défaillance ou pertes. Généralement, cette situation se produit avant que le défaut réel ne soit constaté au niveau de l'actif (par exemple CDO).

En 2010, le Groupe a conduit des tests de dépréciation trimestriels sur les actifs ainsi identifiés. Ces tests ont pour objet d'estimer le montant des pertes avérées (*incurred loss*) après prise en considération des protections disponibles. Ils s'appuient sur des estimations des flux de trésorerie futurs attendus qui tiennent compte :

- des performances observées sur les sous-jacents ; et
- d'une estimation des pertes avérées réalisées d'après une approche statistique sur les sous-jacents.

Le montant de la dépréciation ainsi calculée est enregistré en coût net du risque.

Cette procédure constitue un des éléments majeurs du suivi des actifs reclassés.

Au 31 décembre 2010, le montant des provisions sur les actifs financiers reclassés s'élève à 1,7 Md EUR contre 1,1 Md EUR au 31 décembre 2009.

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES ASSURANCES MONOLINES⁽¹⁾

Sur l'exercice 2010, la méthodologie d'estimation du taux de perte de valeur sur *monoline* a été amendée. Cette approche, fondée sur la notation des contreparties *monolines*, a été complétée par l'utilisation de données de marché (en particulier *spreads* de CDS et taux de recouvrement attendus). Ces éléments permettent d'estimer la perte attendue et d'en déduire le taux de perte de valeur approprié.

Les taux de perte de valeur appliqués à chaque *monoline* sont revus trimestriellement et ajustés si nécessaire.

Au 31 décembre 2010, le taux de couverture de l'exposition brute (CDS et réserve) du Groupe est de 77%.

FINANCEMENT LBO

Le portefeuille de financements LBO⁽²⁾ est encadré par des limites validées par la Direction générale. Ce portefeuille fait l'objet d'une stricte politique d'octroi et d'un suivi renforcé.

Comme pour l'ensemble des encours *Corporate*, deux types de provisions peuvent être appliqués sur les engagements LBO :

- provision spécifique estimée en cas de défaut de la contrepartie ;
- provision base portefeuille constituée sur la base d'un ensemble homogène en terme de sensibilité à l'évolution du risque.

Au 31 décembre 2010, le montant des provisions de la Banque de Financement et d'Investissement et des Réseaux France sur le portefeuille LBO s'élève à 364 M EUR.

(1) Pour plus de détails sur ce périmètre, voir en page 194 le paragraphe dédié de la section Informations Financières Spécifiques et en page 255 le paragraphe dédié de la note annexe n°3 aux comptes consolidés consacrés à l'exposition au risque de contrepartie sur les assureurs monolines.

(2) Pour plus de détails sur ce périmètre, voir en page 201 le paragraphe dédié de la section Informations Financières Spécifiques consacré à l'exposition aux financements LBO.

■ LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

Organisation

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce Département est en charge :

- du suivi permanent et quotidien, indépendamment des salles de marchés, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et le Conseil d'administration et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives aux risques de marché *stricto sensu*, le Département surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading*.

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants du *front office*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec le *front office* et les services comptables ;

- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque), *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites relevant de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Contrôle indépendant de la valorisation

Les produits de marché sont valorisés à partir de leurs prix de marché lorsque ces derniers existent. En cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres.

D'une part, chaque modèle fait l'objet d'une validation indépendante par le Département des risques sur opérations de marché.

D'autre part, le niveau des paramètres est soumis à une comparaison régulière avec des sources externes.

- en cas de différence entre le niveau utilisé et les sources externes, et si ces sources sont jugées pertinentes par le Département des risques sur opérations de marché, les niveaux sont réajustés sur les données externes. Ce processus nommé IPV (*Independent Pricing Verification*) contribue à la certification interne des comptes ;
- en l'absence de source externe pertinente, une valorisation prudente est mise en œuvre sur la base de réserves, dont les méthodologies de calcul ont été validées par le Département des risques sur opérations de marché.

Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99% conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au

jour le jour des risques de marché pris par la Banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;

- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au *front office*. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

Value at Risk 99% (VaR)

Développé depuis fin 1996, le modèle interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99% est le plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique : dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

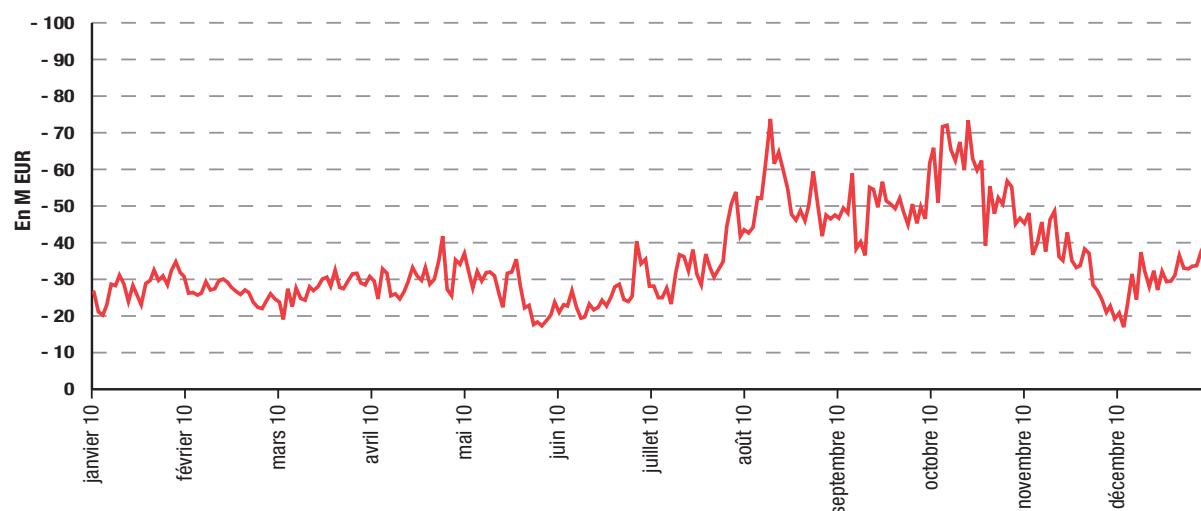
La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
 - l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
 - la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte ;
 - le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.
- Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :
- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99% ;
 - complétant le système de VaR par des mesures en *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

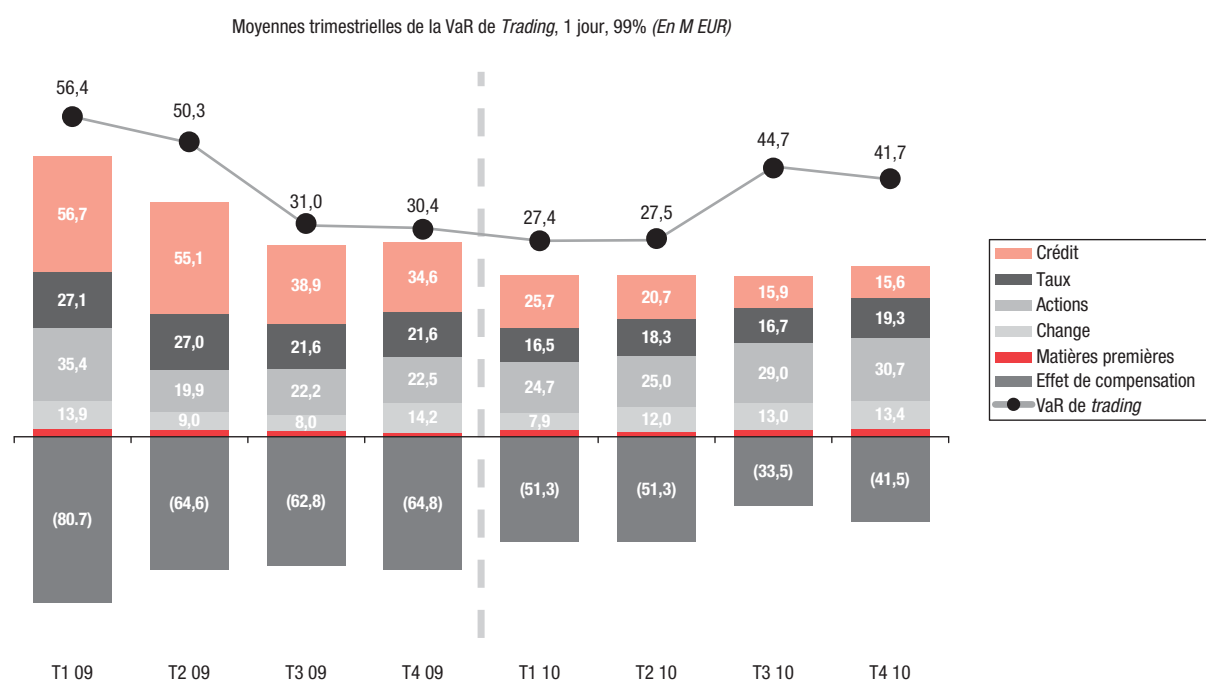
Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque Privée à l'étranger.

L'évolution de la VaR des activités de *trading* de la Banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2010 :

**VaR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITES DE MARCHÉ)
EVOLUTION DE LA VaR DE TRADING AU COURS DE L'ANNEE 2010 (1 JOUR, 99%) (EN M EUR)**



VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VaR DE TRADING – EVOLUTION 2009-2010 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)



La VaR moyenne sur l'année 2010 s'établit à 35 M EUR contre une moyenne annuelle de 42 M EUR en 2009.

Cette légère baisse en moyenne recouvre une évolution aux tendances différentes : une stabilité sur les deux premiers trimestres de l'exercice suivie d'une hausse sur les deux derniers trimestres.

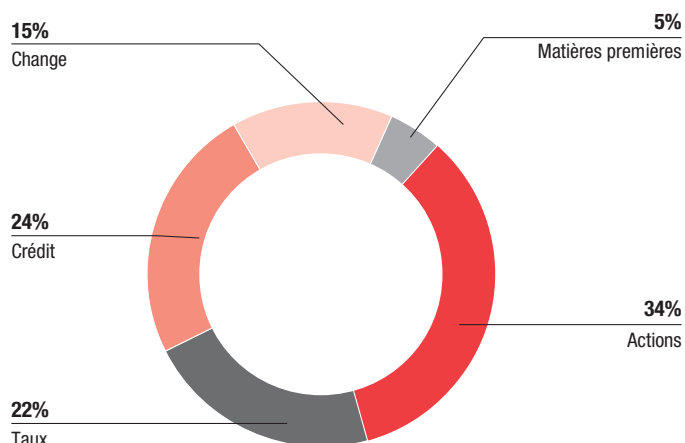
La hausse observée au 3^e trimestre 2010 résulte d'une baisse significative de la compensation des différentes catégories de risque, les positions prises ayant été, compte tenu de la normalisation des marchés, globalement moins défensives et donc plus sensibles aux *scenarii* de mai 2010.

Au 4^e trimestre 2010 lors des tensions sur les périphériques européens, la prise de nouvelles positions défensives a permis de maintenir la VaR à un niveau faible malgré l'introduction du facteur de risque dividendes implicites.

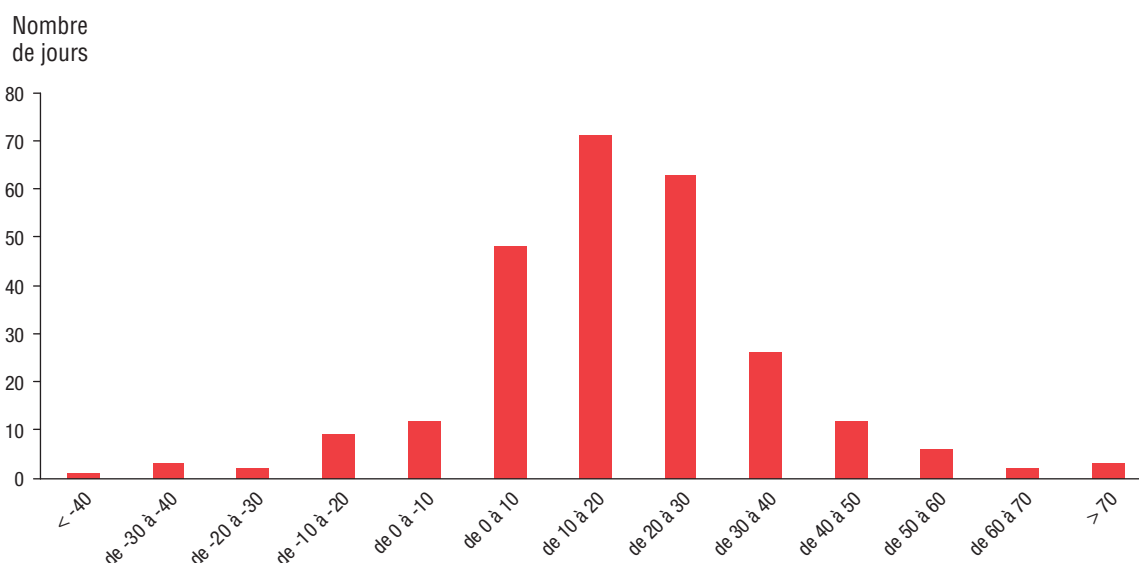
En 2010, des améliorations ont été apportées au modèle de VaR, en particulier avec l'ajout d'un nouveau facteur de risque : les dividendes implicites.

Cette année, le revenu quotidien a excédé à cinq reprises le montant de la VaR.

VENTILATION DE LA VaR DE *TRADING* PAR TYPE DE RISQUE – 2010



REVENUS QUOTIDIENS DES ACTIVITES DE MARCHE – 2010 (EN M EUR)



La mesure du risque en *stress test*

■ Méthodologie

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'appuie sur 19 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques parmi lesquels figure le « *scenario* théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « Généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la Banque, tous produits confondus, sur chacun des 19 *scenarii* historiques et des 8 *scenarii* théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers de la Banque. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 27 *scenarii* historiques et théoriques ;
- les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

Dans le cadre des révisions régulières, un nouveau *scenario* théorique « crise des GIPE (Grèce, Italie, Irlande, Portugal, Espagne) » a été mis en œuvre à compter du 25 octobre 2010 : sur les facteurs de risque les plus impactés par la crise de la dette souveraine européenne d'avril/mai 2010 (*spreads* de crédit souverains, cours et volatilités des actions...), ce *scenario* reprend les chocs observés ; sur les autres facteurs de risque (*spread* de crédit corporate, dividendes...), il reprend les niveaux du *scenario* « Généralisé ».

LES STRESS TESTS HISTORIQUES

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit ...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions

de marché de la Banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 19 *scenarii* historiques.

LES STRESS TESTS THEORIQUES

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes de la Banque et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers ...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques, décrits ci-dessous :

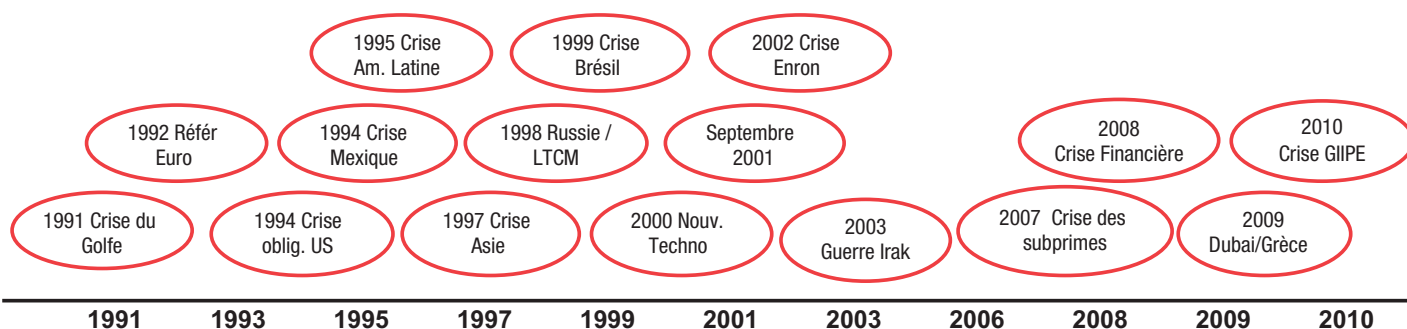
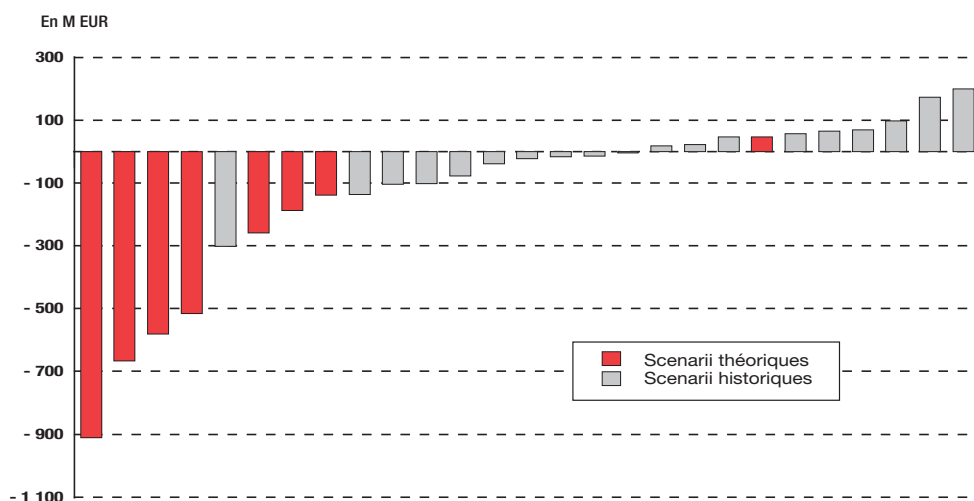
- Généralisé (« *scenario* théorique Société Générale de crise financière ») : apparition d'une importante défiance vis-à-vis des institutions financières après la faillite de Lehman Brothers ; effondrement des marchés actions, forte baisse des dividendes implicites, fort écartement des *spreads* de crédit, pivotement des courbes de taux d'intérêt (hausse des taux courts et baisse des taux longs), important *flight to quality* (achat des actifs émetteurs estimés les plus sûrs) ;
- Crise des GIPE : défiance vis-à-vis d'émetteurs souverains à risque et regain d'intérêt pour les émetteurs souverains les mieux notés, tels l'Allemagne, puis propagation de l'inquiétude aux autres marchés (actions...) ;
- Crise au Moyen-Orient : déstabilisation du Moyen-Orient conduisant à un choc de forte amplitude sur le pétrole et l'ensemble du marché de l'énergie, effondrement des marchés actions, pentification de la courbe de taux d'intérêt ;
- Attaque terroriste : attaque terroriste majeure aux Etats-Unis entraînant un effondrement des marchés actions, une forte baisse des taux d'intérêt, un fort écartement des *spreads* de crédit et une brusque baisse du dollar américain ;
- Crise obligataire : crise du marché obligataire (décorrélation des rendements des obligations et des actions), forte hausse des taux d'intérêt américains et hausse plus modérée des autres taux d'intérêt, baisse modérée des marchés actions, *flight to quality* avec écartement modéré des *spreads* de crédit, hausse du dollar américain ;
- Crise du Dollar américain : effondrement de la devise américaine suite à l'augmentation de la détérioration de la balance commerciale et du déficit public américains, hausse des taux d'intérêt et resserrement des *spreads* de crédit américains ;
- Crise de la zone Euro : sortie de certains pays de l'Euroland suite à une trop forte appréciation de l'Euro par rapport au Dollar américain : baisse des taux de change EUR, forte hausse des taux d'intérêt EUR, forte baisse des actions EUR et hausse des actions américaines, fort écartement des *spreads* de crédit EUR ;

- Déblocement des opérations de portage japonaises (*Yen Carry Trade Unwinding*): Changement de politique monétaire au Japon entraînant l'abandon des stratégies d'opérations de portage avec le yen : fort écartement des *spreads* de crédit, baisse des taux d'intérêt JPY et hausse des taux long US et EUR, *flight to quality*.

■ Moyenne des *stress tests* en 2010

Les *scenarii* aboutissant aux pertes potentielles les plus élevées sont des *scenarii* théoriques qui correspondent à des chocs très sévères voire extrêmes sur le prix de chacun des actifs détenus (par exemple variation à la baisse de 15% voire 30% des indices boursiers mondiaux ...).

Le graphe ci-après présente la moyenne des montants des *stress tests* en 2010. Le *scenario* qui aboutit à la perte potentielle la plus élevée (crise des GIPE) n'a été introduit dans le dispositif de *Stress Test* du Groupe que fin octobre 2010. Sa moyenne est donc calculée sur un historique d'environ deux mois.



■ INFORMATIONS FINANCIERES SPECIFIQUES

Conformément aux recommandations du Conseil de Stabilité Financière, Société Générale a complété depuis juin 2008 sa communication sur ses expositions relatives aux actifs affectés par la crise financière mondiale.

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a poursuivi la gestion active de son exposition sur les actifs à risque en cédant une

partie du portefeuille de dérivés de crédit exotiques ainsi qu'une partie du portefeuille de *trading* d'ABS.

Aucun reclassement du portefeuille de transaction vers le portefeuille de Prêts et créances n'a eu lieu en complément de ceux réalisés en octobre 2008.

Positions non couvertes sur tranches de CDO (*Collateralised Debt Obligations*) exposés à l'immobilier résidentiel américain

Société Générale est détenteur de positions sur tranches *Super Seniors* et *Seniors* de CDO (*Collateralised Debt Obligations*) non couverts exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis.

En l'absence de transactions observables, la valorisation des tranches a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant pour l'essentiel des données non observables ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Une information spécifique et détaillée relative à la valorisation de ces instruments figure dans la note annexe n°3 aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2010, l'exposition brute sur les tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO de RMBS classés en *trading* s'élève à

3,8 Md EUR (contre 1,5 Md EUR au 31 décembre 2009). Ces actifs ont fait l'objet d'une décote moyenne de 56%.

Pour rappel, une partie du portefeuille avait été transférée du *portefeuille de transaction* en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008. L'exposition brute détenue sur les portefeuilles Prêts & créances et Actifs disponibles à la vente s'élève à 5,7 Md EUR au 31 décembre 2010 (contre 4,8 Md EUR au 31 décembre 2009).

La hausse de l'exposition observée sur le portefeuille Prêts et créances résulte principalement de l'entrée dans le périmètre de six CDO auparavant couverts par un assureur *monoline*, devenus non couverts suite à commutation.

CDO NON COUVERTS EXPOSES A L'IMMOBILIER RESIDENTIEL AUX ETATS-UNIS

(En M EUR)	CDO Tranches super senior & senior	
	Portefeuilles Prêts et créances	Portefeuilles Trading
Exposition brute au 31.12.09 ⁽¹⁾⁽²⁾	4 686	1 456
Exposition brute au 31.12.10 ⁽¹⁾	5 616	3 804
Nature des sous-jacents	high grade / mezzanine ⁽⁴⁾	high grade / mezzanine ⁽⁴⁾
Point d'attachement au 31.12.10 ⁽³⁾	12%	9%
Au 31/12/10		
% d'actifs subprime sous-jacents	44%	65%
dont originé en 2004 et avant	5%	17%
dont originé en 2005	27%	43%
dont originé en 2006	7%	2%
dont originé en 2007	4%	3%
% d'actifs Mid-prime & Alt-A sous-jacents	12%	6%
% d'actifs Prime sous-jacents	16%	10%
% d'autres actifs sous-jacents	28%	19%
Stock de pertes de valeur et dépréciations	(1 886)	(2 148)
Stock de provisions pour risque de crédit	(1 637)	—
% total de décotes des CDO au 31.12.10	63%	56%
Exposition nette au 31.12.10 ⁽¹⁾	2 093	1 655

Les expositions classées en Actifs disponibles à la vente (expositions brutes de 112 M EUR) étant totalement dépréciées en coût du risque, ont été sorties du reporting.

(1) Expositions au cours de clôture.

(2) Les variations d'encours par rapport au 31 décembre 2009 sont dues principalement à l'effet change sur le portefeuille Prêts et créances. Sur le portefeuille Trading, outre l'effet change, la hausse correspond principalement à l'entrée dans le périmètre de six CDO suite à la commutation de protections acquises auprès d'un assureur monoline.

(3) La variation des points d'attachement résulte :
 – à la hausse, de remboursements anticipés au pair ;
 – à la baisse, du défaut de certains actifs sous-jacents.

(4) 29% de l'exposition brute classée en Prêts et créances et 59% de l'exposition brute classée en trading portent sur des sous-jacents mezzanine.

CDO DE RMBS : HYPOTHESES DE VALORISATION ET SENSIBILITES

■ Taux de pertes cumulées ⁽¹⁾ sur le *subprime* (calculés sur le nominal initial)

	2004	2005	2006	2007
Fin 2009	6,1%	16,5%	39,6%	49,5%
Fin 2010	6,1%	16,5%	39,6%	49,5%

(1) Y compris décote de liquidité.

Alignement sur l'ABX pour les vintages 2006 et 2007

■ Par ailleurs, au 4^e trimestre 2010, les taux de pertes cumulées effectives sur les sous-jacents *prime* et *midprime*/Alt-A représentent en moyenne respectivement 42% et 83% des hypothèses retenues pour les sous-jacents *subprime* ;

■ Sensibilité des taux de perte cumulées



■ Dépréciation à 100% des sous-jacents de type CDO.

Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO ou autres actifs

Société Générale est exposé au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance *monolines* et autres institutions financières au titre de garanties financières reçues de ces dernières en couverture de certains actifs.

La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs *monolines* et autres institutions financières ayant accordé des

rehaussements de crédit sur les actifs, comportant notamment un sous-jacent immobilier américain, prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Une information spécifique et détaillée relative à cette exposition et à la valorisation du risque de contrepartie associé figure dans la note annexe n°3 aux comptes consolidés.

PROTECTIONS ACQUISES AUPRES D'ASSUREURS *MONOLINES*

(En M EUR)	Montant notionnel brut des instruments couverts	Montant notionnel brut de la protection acquise	31.12.2010	
			Juste valeur des instruments couverts	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur
Protections acquises auprès de <i>monolines</i>				
Sur des CDO « marché résidentiel US »	1 704 ⁽¹⁾	1 704	658	1 047
Sur des CDO « hors marché résidentiel US »	1 828	1 828	1 602	226
Sur des CLO de Crédits Corporate	7 368	7 368	7 264	105
Sur des financements d'infrastructures & autres financements structurés	1 337	1 453	1 198	215
Autres risques de remplacement				230
Total				1 823

(1) Dont 0,7 Md EUR de sous-jacent subprime (Prêts originés en 2007 : 8%, 2006 : 29%, 2005 et années antérieures : 63%).

PROTECTIONS ACQUISES AUPRES D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES

- Juste valeur des protections acquises d'autres grandes institutions financières (assureurs *multilines* et banques internationales) : 149 M EUR correspondant principalement à des « *corporate bonds* » et à des couvertures de CDO de RMBS structurés jusqu'à fin 2005.
- Autres risques de remplacement (CDPC) : exposition résiduelle nette de 126 M EUR
 - Juste valeur de la protection avant ajustements : 148 M EUR pour un nominal de 3 050 M EUR
 - Ajustements de valeur au titre du risque de crédit : 22 M EUR
 - Achat de couverture à hauteur de 15% du sous-jacent couvert

Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO et autres actifs : méthode de valorisation

■ CDO sur marché résidentiel US

Les CDO sur marché résidentiel US assurés sont valorisés selon les mêmes méthodologies et paramètres que ceux utilisés pour valoriser les CDO non assurés.

■ CLO de crédit corporate

11% des tranches détenues par Société Générale couvertes par *monolines* sont notées AAA. 69% sont notées AA et 20% notées A.

4% des actifs sous-jacents de ces tranches sont notés BBB et au delà, 21% BB, 65% B et 10% CCC et en deçà.

La méthode de valorisation consiste à appliquer des taux de pertes cumulées sur 5 ans en fonction du *rating* des sous-jacents (BBB : 5% / BB : 17% / B : 31% / CCC : 51% / en deçà : 100%) ; ces taux de pertes sont calibrés sur les occurrences les plus défavorables observées depuis 30 ans.

Sur la base de ces hypothèses, le *scenario* de taux de perte moyen après prise en compte de la maturité des actifs s'élève à 24%. Il est à noter cependant que le point d'attachement moyen reste élevé à 33% (37% après prise en compte de la trésorerie disponible dans le CLO). Le taux de dépréciation moyen du portefeuille Société Générale est d'environ 1%.

■ Autres actifs (CDO hors marché résidentiel américain, financements d'infrastructures et autres actifs structurés)

La valorisation de ces actifs est obtenue avec une méthodologie analogue à celle retenue pour les CLO.

■ Un *add-on* de liquidité appliqué sur tous les actifs couverts permet de refléter l'évolution des indices ou des *spreads*

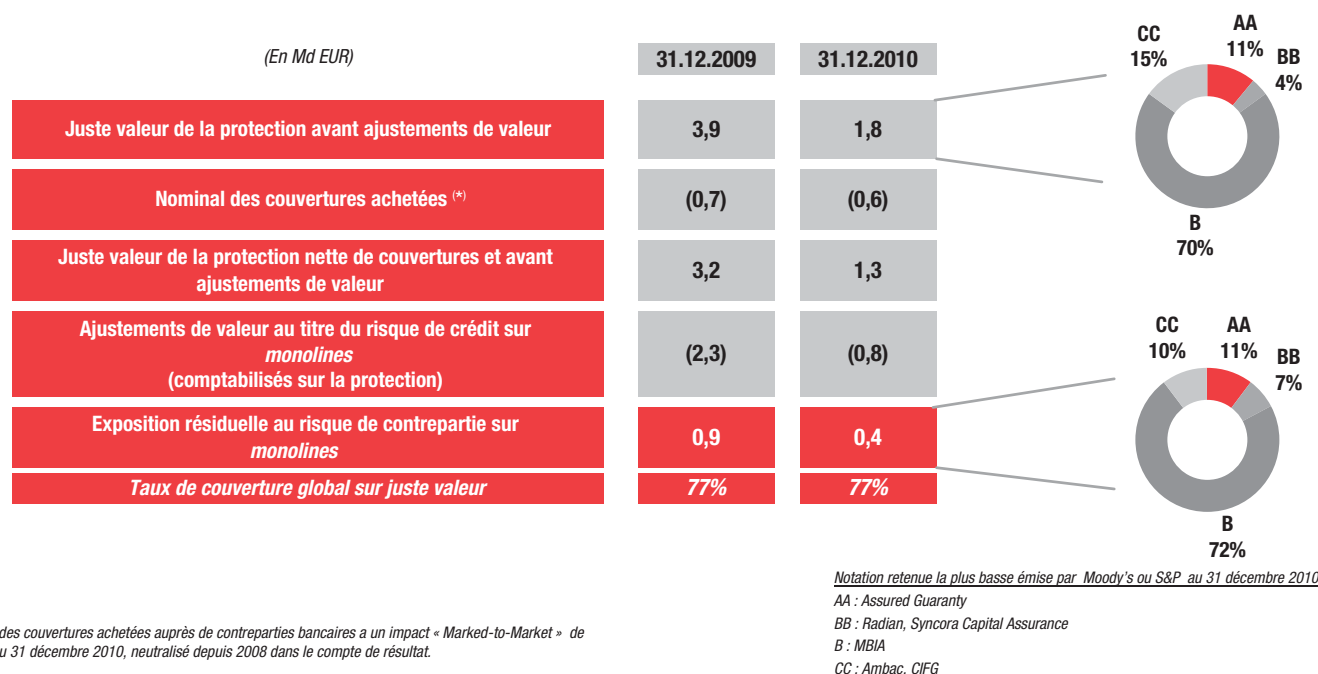
Exposition au risque de contrepartie sur assureurs *monolines* Couvertures de CDO et autres actifs

Le resserrement des *spreads* de crédit ainsi que la commutation, la résiliation de protections acquises auprès d'un assureur *monoline* et les cessions d'actifs couverts réalisées en 2010 ont entraîné une baisse de la juste valeur de la protection acquise auprès de ces contreparties.

En conséquence, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre des garanties

monolines est passée de 3,9 Md EUR au 31 décembre 2009 à 1,8 Md EUR au 31 décembre 2010.

En prenant en compte les effets combinés des variations des positions de protections et l'achat de CDS (*Credit Default Swap*) complémentaires sur assureurs *monolines*, la couverture (CDS et réserves) de l'exposition brute reste stable à 77% à fin décembre 2010 par rapport à fin décembre 2009.



(*) le nominal des couvertures achetées auprès de contreparties bancaires a un impact « Marked-to-Market » de +108 M EUR au 31 décembre 2010, neutralisé depuis 2008 dans le compte de résultat.

Exposition à l'immobilier résidentiel américain : prêts résidentiels et RMBS

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis au travers de RMBS.

Chaque obligation RMBS a été valorisée en utilisant le *spread* de crédit de son indice ABX de référence (même année de production et même *rating*). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments *cash* et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Une information spécifique et détaillée relative à la valorisation de ces instruments figure dans la note annexe n°3 aux comptes consolidés.

Une partie du portefeuille avait été transférée du *portefeuille de trading* en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008. Au 31 décembre 2010, l'exposition nette résiduelle en juste valeur au bilan (*trading* et actifs disponibles à la vente) après prise en compte de couvertures sur indice ABX s'élève à 209 M EUR.

Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels aux Etats-Unis.

■ RMBS « US » ⁽¹⁾

	31.12.2009	31.12.2010					2010		
	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition brute ⁽³⁾				Produit net bancaire	Charge du risque	Capitaux propres
(En M EUR)			Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾			
Portefeuille d'actifs de trading	(36)	2	2	96%	44%	56%	3	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	281	207	629	33%	3%	10%	8	(46)	(16)
Portefeuille d'actifs de prêts et créances	566	527	622	85%	9%	11%	13	-	-
TOTAL	811	736	1 253	59%	6%	11%	24	(46)	(16)

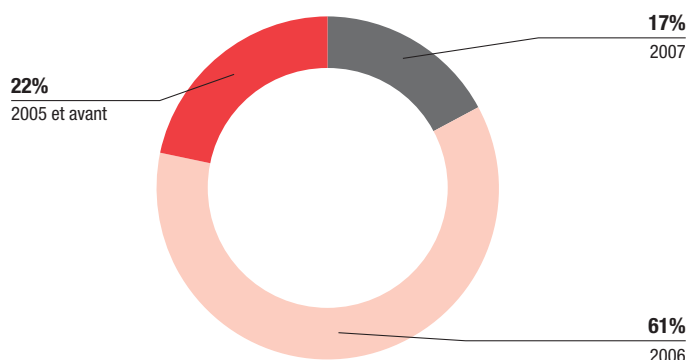
(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Net de couverture et de perte de valeur.

(3) Capital restant à courir des actifs avant couverture.

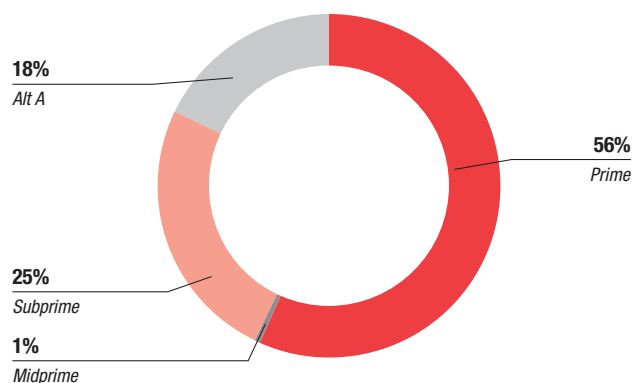
(4) En % du capital restant à courir.

Répartition des actifs
subprime par millésime⁽¹⁾
à fin décembre 2010



(1) En % du capital restant à courir.

Répartition du portefeuille
RMBS par type⁽¹⁾
à fin décembre 2010



Note : Société Générale détient un portefeuille de prêts *midprime* repris à l'occasion du défaut d'un originateur (187 M EUR en *banking book* net de dépréciations).

Exposition à l'immobilier résidentiel en Espagne et Royaume-Uni

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel en Espagne et au Royaume-Uni au travers de RMBS.

Ces expositions sont valorisées sur la base d'un consensus de marché – regroupant les estimations *fair value* de plusieurs

banques – auquel est ajouté un *add-on* de liquidité permettant d'obtenir une mesure conservatrice.

Une partie du portefeuille avait été transférée du *portefeuille de trading* en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels en Espagne et au Royaume-Uni.

■ RMBS « Espagne »⁽¹⁾

	31.12.2009	31.12.2010					2010		
	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition brute ⁽³⁾				Produit net bancaire	Charge du risque	Capitaux propres
			% exposition nette						
(En M EUR)			Valeur	% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾				
Portefeuille d'actifs de trading	2	4	20	22%	46%	8%	4	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	122	96	160	60%	24%	70%	2	-	(8)
Portefeuille d'actifs de prêts et créances	269	235	280	84%	33%	67%	6	-	-
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	7	5	6	100%	0%	100%	-	-	-
TOTAL	399	342	466	73%	30%	66%	12	-	(8)

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Capital restant à courir des actifs avant couverture.

(4) En % du capital restant à courir.

■ RMBS « Royaume-Uni » ⁽¹⁾

	31.12.2009		31.12.2010				2010		
	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition brute ⁽³⁾				Produit net bancaire	Charge du risque	Capitaux propres
(En M EUR)			Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾			
Portefeuille d'actifs de trading	17	52	69	75%	4%	96%	32	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	70	85	132	65%	39%	42%	-	-	42
Portefeuille d'actifs de prêts et créances	118	101	114	88%	73%	15%	2	-	-
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	18	0	0	100%	100%	0%	-	-	-
TOTAL	223	239	316	75%	44%	44%	34	-	42

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Capital restant à courir des actifs avant couverture.

(4) En % du capital restant à courir.

Exposition CMBS ⁽¹⁾

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier commercial au travers de CMBS. De manière analogue aux RMBS, le portefeuille de CMBS est valorisé en utilisant des paramètres de marché, ou sur la base d'un consensus de marché – regroupant les estimations *fair value* de plusieurs banques – auquel est ajouté un *add-on* de liquidité permettant d'obtenir une mesure conservatrice.

Une information spécifique et détaillée relative à la valorisation de ces instruments figure dans la note annexe n°3 aux comptes consolidés.

Une partie du portefeuille avait été transférée du *portefeuille de transaction* en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

Au 31 décembre 2010, l'exposition nette résiduelle en juste valeur au bilan (*trading* et actifs disponibles à la vente) après couverture s'élève à 262 M EUR (hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques).

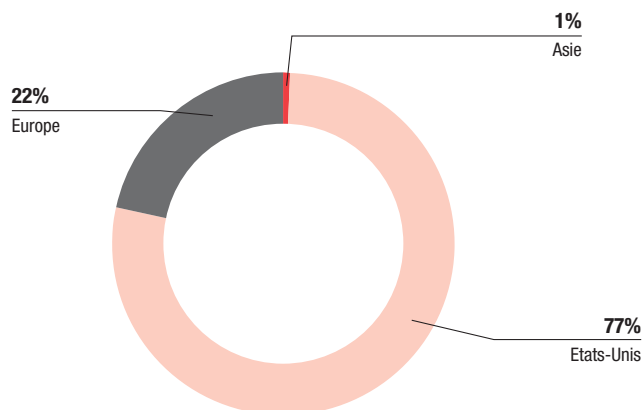
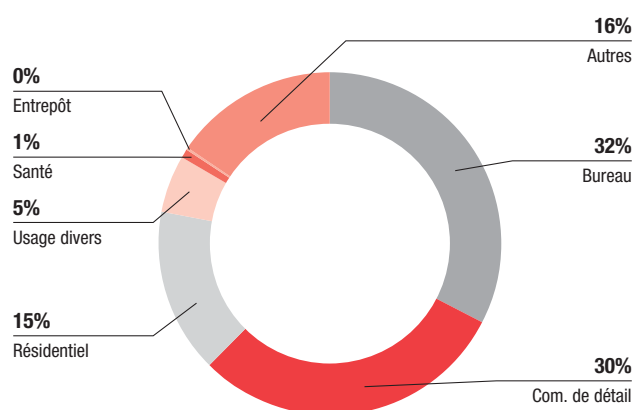
	31.12.2009		31.12.2010				2010		
	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition brute ⁽³⁾				Produit net bancaire	Charge du risque	Capitaux propres
(En M EUR)			Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾			
Portefeuille d'actifs de trading	46	92	205	45%	0%	12%	89	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	130	170	247	69%	12%	58%	(1)	-	52
Portefeuille d'actifs de prêts et créances	6 796	6 271	6 737	93%	58%	33%	426	-	-
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	51	46	48	95%	33%	49%	0	-	-
TOTAL	7 024	6 578	7 237	91%	55%	34%	514	-	52

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Capital restant à courir des actifs avant couverture.

(4) En % du capital restant à courir.

Répartition géographique ⁽¹⁾
à fin décembre 2010Répartition sectorielle ⁽¹⁾
à fin décembre 2010

(1) En % du capital restant à courir.

Conduits commerciaux

A fin décembre 2010, Société Générale est sponsor de 4 conduits de titrisation commerciaux non consolidés. Le montant

des actifs détenus par ces véhicules s'élève au 31 décembre 2010 à 9 Md EUR (contre 11 Md EUR au 31 décembre 2009).

■ Description des 4 conduits commerciaux sponsorisés par Société Générale par nature d'actifs

(En M EUR)	Total des actifs	Nationalité des actifs	Répartition des actifs							Maturité contractuelle des actifs			Montant des CP émis	Notation des CP émis
			Prêts auto.	Créances commerc.	Crédits à la conso.	Prêts d'équip.	Autres prêts	RMBS	CMBS AAA	0-6 mois	6-12 mois	> à 12 mois		
ANTALIS (France)	3 618	Europe ⁽¹⁾	21%	75%	-	-	-	-	4%	75%	-	25%	3 635	P-1/A-1
BARTON (Etats-Unis)	4 185	Amérique du Nord - 99% Europe - 1%	22%	6%	51%	11%	9%	-	-	6%	32%	62%	4 184	P-1/A-1
ACE AUSTRALIA (Australie)	743	Australie	-	-	-	-	-	100% ⁽²⁾	-	-	-	100%	747	P-1/A-1+
HOMES (Australie)	851	Australie	-	-	-	-	-	100% ⁽³⁾	-	-	-	100%	855	P-1/A-1+
TOTAL	9 397		18%	32%	23%	5%	4%	17%	2%	32%	14%	54%	9 421	

(1) Pays d'émission du conduit.

(1) 39% France, 20% Allemagne, 15% Royaume-Uni, 15% Italie, 4% Espagne, 1% Suisse, 1% Portugal, 5% Autres.

(2) 94% AAA - 6% AA

(3) 96% AAA - 4% AA

Note : les RMBS des conduits sont notés, les autres actifs sous-jacents sont des actifs retail qui ne disposent pas de notation externe.

■ Exposition au 31 décembre 2010 de Société Générale en tant que sponsor de ces conduits⁽¹⁾

(En M EUR)	Ligne de liquidité disponible accordée par Société Générale	Lettre de crédit accordée par Société Générale	« Commercial paper » détenus par Société Générale
ANTALIS (France)	4 865	285	-
BARTON (Etats-Unis)	5 827	748	-
ACE AUSTRALIA (Australie)	773	19	-
HOMES (Australie)	885	21	-
TOTAL	12 350	1 073	-

(1) Aucune ligne de liquidité accordée par Société Générale n'a été tirée en 2010.

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, Société Générale a accordé 0,2 Md EUR de lignes de liquidités disponibles, réparties sur 5 conduits de tiers sponsorisés par d'autres établissements

bancaires. Aucun « Commercial Paper » n'est acquis au 31 décembre 2010.

Dérivés de crédit exotiques

Le portefeuille de dérivés de crédit exotiques est un portefeuille lié à une activité qui consiste à commercialiser auprès d'investisseurs des titres indexés sur le crédit de portefeuilles composés d'ABS.

Le Groupe procède à la couverture de la protection de crédit ainsi générée dans ses livres par achat du portefeuille d'ABS sous-jacents et la vente d'indices et gère de façon dynamique la couverture en fonction de l'évolution des *spreads* de crédit par ajustement du portefeuille d'ABS détenus, des positions sur indices et des titres commercialisés.

La position nette en équivalent 5 ans long risque s'élève au 31 décembre 2010 à -153 M EUR.

- 3,4 Md EUR de titres ont été cédés en 2010
- Le portefeuille résiduel est composé à 42% de titres notés A et au-dessus

EXPOSITION NETTE EN EQUIVALENT 5 ANS LONG RISQUE (EN M EUR)

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2010
ABS américains	(2 254)	(153)
RMBS ⁽¹⁾	(62)	27
dont <i>Prime</i>	139	(11)
dont <i>Midprime</i>	404	(31)
dont <i>Subprime</i>	(605)	69
CMBS ⁽²⁾	(2 313)	(249)
Autres	121	70
ABS européens ⁽³⁾	(333)	0
RMBS	(204)	0
dont Royaume-Uni	(101)	0
dont Espagne	(53)	0
dont autres	(50)	0
CMBS ⁽³⁾	(107)	0
Autres	(22)	0
Total	(2 587)	(153)

Au 31 décembre 2010

(1) Exposition nette correspondant à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 24 M EUR dont 0 M EUR Prime, 15 M EUR midprime et 9 M EUR subprime.

(2) Exposition nette correspond à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 1,2 Md EUR.

(3) Plus d'exposition sur ABS européens.

Portefeuille d'actifs repris de SGAM hors RMBS UK et Espagne, et CMBS compris dans les expositions présentées auparavant

Le groupe Société Générale détient des expositions résultant du transfert de portefeuille d'actifs de Société Générale Asset Management (SGAM) vers la Banque de Financement et d'Investissement et vers la Gestion Propre.

Une partie du portefeuille a été transférée du *portefeuille de trading* en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

L'exposition nette du portefeuille d'actifs repris de SGAM s'élève au 31 décembre 2010 à 0,7 Md EUR en portefeuille de *trading*, 0,6 Md EUR en portefeuille d'Actifs disponibles à la vente, 0,3 Md EUR en portefeuille de Prêts et créances et 0,1 Md EUR en portefeuille d'Actifs détenus jusqu'à échéance.

	Portefeuille d'actifs de <i>trading</i>					
	31.12.2009	31.12.2010				
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾			
			Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽³⁾	% AA & A ⁽³⁾
(En M EUR)						
Obligations bancaires et corporate	419	419	427	98%	0%	0%
Autres RMBS	54	43	64	68%	19%	34%
Autres ABS	8	7	28	24%	0%	22%
CDO	66	26	110	24%	0%	11%
CLO	204	208	292	71%	14%	42%
Autres	9	12	31	39%	0%	10%
Total	760	716	951	75%	5%	17%

	Portefeuille d'actifs disponibles à la vente					
	31.12.2009	31.12.2010				
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾			
			Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽³⁾	% AA & A ⁽³⁾
	216	147	190	78%	47%	37%
	160	105	134	78%	20%	53%
	225	72	134	53%	0%	37%
	375	241	291	83%	22%	53%
	16	17	25	69%	0%	0%
	991	582	774	75%	23%	44%

	Portefeuille d'actifs de prêts et créances					
	31.12.2009	31.12.2010				
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾			
			Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽³⁾	% AA & A ⁽³⁾
(En M EUR)						
Obligations bancaires et corporate	124	22	27	81%	0%	74%
Autres RMBS	159	119	138	87%	55%	45%
Autres ABS	119	54	64	85%	54%	41%
CDO	57	44	75	58%	0%	0%
CLO	141	106	134	79%	17%	46%
Total	600	345	438	79%	30%	39%

	Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance					
	31.12.2009	31.12.2010				
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾			
			Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽³⁾	% AA & A ⁽³⁾
	30	22	22	98%	15%	33%
	69	38	38	99%	12%	88%
	50	45	49	91%	0%	0%
	61	27	28	98%	9%	60%
	210	132	138	96%	8%	42%

(1) Nette de couverture et de perte de valeur.

(2) Capital restant à courir des actifs avant couverture.

(3) En % du capital restant à courir.

Exposition aux financements LBO

Société Générale est exposé aux financements LBO d'une part via son activité de Banque de Financement et d'Investissement et d'autre part via son activité Réseaux France.

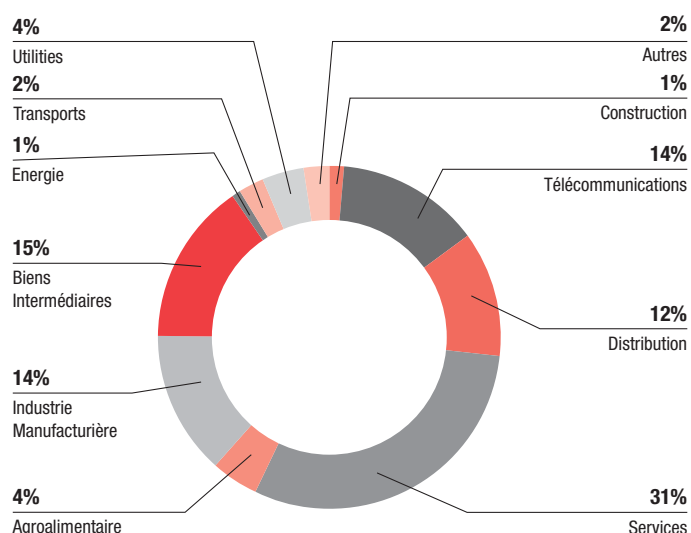
- Banque de Financement et d'Investissement et Réseaux France
- Provision base portefeuille sur parts finales au 31 décembre 2010 : 183 M EUR
- Provisions spécifiques sur dossiers LBO au 31 décembre 2010 : 181 M EUR

	Banque de Financement et d'Investissement		Réseaux France	
(En Md EUR)	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010
Parts finales				
Nombre de dossiers	127	130	63	55
Engagements ⁽¹⁾	3,3	3,3	1,7	1,6
Parts à vendre				
Nombre de dossiers	0	0	1	2
Engagements ⁽¹⁾	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	3,3	3,3	1,7	1,6

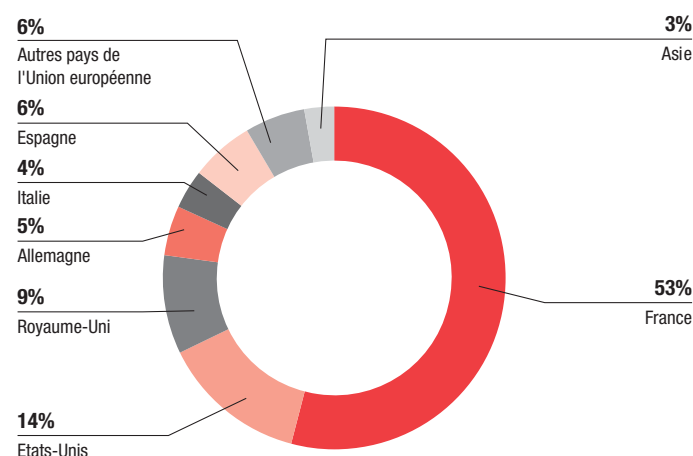
(1) Engagements nets de provisions spécifiques.

L'exposition aux financements LBO du Groupe, qui s'élève au 31 décembre 2010 à 4,9 Md EUR, est bien diversifiée autant d'un point de vue sectoriel que géographique.

Répartition sectorielle



Répartition géographique



■ LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE⁽¹⁾

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de concentrer les risques de taux et de change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

■ Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :

- valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière.

■ Le Département de la gestion du bilan, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :

- du recensement des risques structurels (risques de taux, de change, de liquidité) du Groupe ;
- de la définition des méthodes, des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques ;
- de la validation des modèles et méthodes utilisés par les entités ;
- de la proposition des limites de risque ;
- de la consolidation et du *reporting* des risques structurels.

■ Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès du Département de la gestion du bilan du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM (*Asset-Liability Management*) *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

(1) Pour plus de détails, voir en page 269 le paragraphe dédié du chapitre 10 consacré aux risques structurels de taux et de change.

■ Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR, elle représente un montant égal à 2,5% des fonds propres prudentiels.

■ Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1%.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2010, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 2,5% des fonds propres prudentiels et est restée très largement sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent,

au-delà de 3 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. A fin décembre 2010, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à -248 M EUR ;

- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de -153 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1%) au 31 décembre 2010. Ces entités représentent 83% des encours de crédits clientèle du Groupe.

Tableau 1 : Pour ce périmètre d'entités, mesure au 31 décembre 2010 de la sensibilité à une variation des taux de +1%, indiquée par maturité

(En M EUR)

Inférieure à un an	entre 1 et 5 ans	au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
+13	(46)	(120)	(153)

Sur ce même périmètre d'entités, les résultats des mesures de gaps (différence d'encours entre les passifs et les actifs à taux fixe par maturités) sont les suivants (sens passif – actif / chiffres en M EUR) :

Tableau 2 : Gaps de taux par maturités au 31 décembre 2010

(En M EUR)

Maturités	1 an	3 ans	5 ans	7 ans
Montant du gap	(886)	(1 195)	(814)	(671)

Risque structurel de change

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

■ Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il possède des positions de bilan significatives (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais,...). A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises

afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles

■ Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2010, la gestion des positions de change structurelles dans les devises fortes a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par une limite de variation de 5 points de base en cas de variation de 10% d'une des principales devises).

■ LE RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

■ Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de

leurs contraintes réglementaires. Le Département de la gestion du bilan du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

- Le Conseil d'administration notamment à travers le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est régulièrement informé des problématiques relatives à la gestion du risque de liquidité.
- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque,
 - examine les *reportings* sur ce risque qui lui sont fournis par le Département de la gestion du bilan,
 - revoit les *scenarii* de crise de liquidité et le dispositif de limites,
 - valide les programmes de financement du Groupe.

- Le Comité exécutif du Groupe :
 - valide la politique de tarification interne de la liquidité.
- Le Département de la gestion du bilan du Groupe dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion du risque de liquidité,
 - valide les modèles utilisés par les entités,
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque,
 - valide les *scenarii* de crise de liquidité,
 - définit les programmes de financement du Groupe,
 - propose la politique de tarification interne de la liquidité.
- La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an) dans le cadre de limites définies par le Comité financier. En liaison avec le Département de la gestion du bilan du Groupe, elle réalise des *scenarii* de stress de liquidité.
- Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

■ Objectif du Groupe

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible du risque de liquidité du Groupe à travers le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur les centres de trésorerie du Groupe ;
- une gestion centralisée des ressources de marché à travers des accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe (Paris, New-York, Londres, Tokyo, Hong Kong et Singapour) ;
- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;

- une gestion optimisée des ressources par un recours à un nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America, Société Générale SCF,...) ;
- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire et, sur le périmètre des principales trésoreries SG, sur des *scenarii* de stress internes.

■ Mesure et suivi de la liquidité

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps :

L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les échéances des passifs et engagements contractuels par durées restant à courir sont présentées dans la note 31.

Les émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'émetteur sont prises en compte dans les échéanciers de remboursement à leur première date de call pour les émissions subordonnées, à leur maturité contractuelle pour les émissions structurées (un suivi spécifique est opéré sur les montants de remboursement de ces émissions).

- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- un suivi de la diversification des ressources :

Société Générale entretient un éventail de sources de financement largement diversifié : une importante base de dépôts clientèle qui constitue une part significative des ressources à moyen et long terme d'une part, des ressources de marché d'autre part.

S'agissant de sa base de dépôts, le Groupe s'appuie sur la collecte des Réseaux de Banque de détail (France et étranger) et du dispositif de Banque Privée.

S'agissant des ressources de marché à moyen et long terme, le Groupe conduit une politique de *funding* diversifiée s'appuyant sur diverses natures de dette, de supports d'émissions, de devises, de bassins d'investisseurs.

En 2010, le Groupe a refinancé le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance

de ses activités, grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placements privés standard ou structurés et d'émissions « benchmarks » tant subordonnés que seniors) et également grâce à un effort supplémentaire de collecte de dépôts.

- un suivi du risque de remboursement anticipé de sa dette à moyen et long terme :
- les programmes d'émission du Groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait générer un risque de remboursement anticipé lié à la dégradation du crédit du groupe Société Générale,
- la part des émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main des investisseurs est non significative.
- des analyses de *scenarii* de crise de liquidité ;
- un pilotage de la liquidité à long terme prudent.

Le plan de financement à long terme vise à maintenir une impasse de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste.

- un pilotage de la liquidité à court terme conservateur.

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des *scenarii* de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un Comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotage en fonction du contexte de marché par délégation du Comité financier.

- une gestion active des gisements d'actifs éligibles.

Le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale S.A. (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2010, Société Générale a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

■ Adaptation de l'architecture du dispositif de pilotage de la liquidité aux futures contraintes Bâle 3

Le Groupe a travaillé activement à l'adaptation des principes et modalités de gestion interne de la liquidité adaptés aux futures contraintes Bâle 3, dont le texte a été publié par le Comité de Bâle en décembre 2010. Les ratios de liquidité réglementaires, qui doivent entrer en vigueur respectivement le 1^{er} janvier 2015 pour le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) et le 1^{er} janvier 2018 pour le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) deviendront en effet une composante complémentaire du dispositif de pilotage de la liquidité interne du Groupe.

Celui-ci reposera ainsi, à la cible, sur l'encadrement et le suivi :

- des exigences réglementaires (LCR et NSFR, en plus du ratio de liquidité d'ores et déjà fixé par le régulateur français) ;
- des volumes et de la structure des refinancements externes sur les marchés de capitaux, ainsi que des besoins de financement interne des divisions, métiers et entités du Groupe ;
- des impasses statiques pour suivre les positions de transformation détaillée des divisions, métiers et entités du Groupe ;
- des *stress tests* internes de liquidité, déterminés à partir de *scenarii* propres au Groupe.

■ Réorganisation des fonctions de gestion des risques structurels à partir de janvier 2011

Une nouvelle organisation des fonctions de gestion des risques structurels est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Elle répond à l'objectif de renforcement des capacités de pilotage des risques structurels (taux, change et liquidité) tout en assurant la conformité de la gouvernance avec la réglementation, à travers la séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques structurels.

Le Département de la gestion du bilan est ainsi scindé en deux nouveaux départements :

- le Département « Gestion du Bilan et Financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral) ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

■ LES RISQUES OPERATIONNELS

Gestion des risques opérationnels : organisation et gouvernance

Au cours des dernières années, Société Générale a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle complète pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité⁽¹⁾, des Comités nouveaux produits⁽²⁾ et des fonctions dédiées à la surveillance et la gestion de certains types de risques opérationnels tels que la fraude, les risques liés aux systèmes de paiement, les risques juridiques⁽³⁾, les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations⁽⁴⁾ et les risques de non conformité⁽⁵⁾.

■ Le département des risques opérationnels

Rattaché en 2007 à la Direction des risques du Groupe, le Département des risques opérationnels travaille en étroite relation avec les équipes en charge de la gestion et de la maîtrise des risques opérationnels au sein des pôles d'activités et des Directions centrales.

Les responsabilités du Département des risques opérationnels sont notamment les suivantes :

- l'animation de la filière « Risques opérationnels » ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe, en concertation avec les pôles d'activités et les Directions centrales ;
- la promotion d'une culture du risque opérationnel au sein du Groupe ;
- la définition, au niveau du Groupe, des méthodes d'identification, de mesure, de surveillance et d'atténuation et/ou de transfert des risques opérationnels, en liaison avec les pôles d'activités et les Directions centrales, afin d'en assurer la cohérence d'ensemble ;
- l'élaboration de la politique globale de continuité d'activité et de gestion de crise du Groupe ainsi que le pilotage et la coordination de sa mise en œuvre.

■ La filière « Risques opérationnels »

Outre le Département des risques opérationnels, la filière comprend les Responsables des risques opérationnels (RRO) des pôles d'activités et des Directions centrales qui sont fonctionnellement rattachés au Directeur des risques opérationnels du Groupe.

Les RRO, présents dans l'ensemble des entités du Groupe, sont chargés d'appliquer les politiques et directives du Groupe et de contrôler et piloter les risques opérationnels, en s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les lignes-métiers et les entités, et en se concertant étroitement avec les responsables opérationnels concernés.

Des Comités risques opérationnels ont été institués tant au niveau du Groupe que des pôles d'activités, des Directions centrales et des filiales.

Mesure des risques opérationnels

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée des risques opérationnels (AMA) proposée par la Directive Européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche permet notamment :

- d'identifier i) les métiers les plus exposés aux risques et ii) les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins totaux en fonds propres ;
- d'améliorer la culture et la gestion des risques opérationnels du Groupe en créant un cercle vertueux dans lequel les risques sont identifiés, leur gestion est améliorée et des stratégies appropriées sont mises en œuvre afin de les atténuer et les réduire.

L'Autorité de contrôle prudentiel a effectué en 2007 une revue approfondie du dispositif élaboré par Société Générale et a autorisé, en conséquence, le Groupe à utiliser la méthode la plus avancée prévue par l'accord dit de Bâle 2 (c'est-à-dire, la méthode AMA ou *Advanced Measurement Approach*), pour le calcul de son exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2008, pour un périmètre représentant plus de 90% du produit net bancaire total du

(1) Voir chapitre 5, Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques, page 96.

(2) Voir chapitre 5, Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques, page 97.

(3) Voir chapitre 9, page 212.

(4) Voir chapitre 5, Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques, page 100.

(5) Voir chapitre 8, page 162, et chapitre 9, page 212.

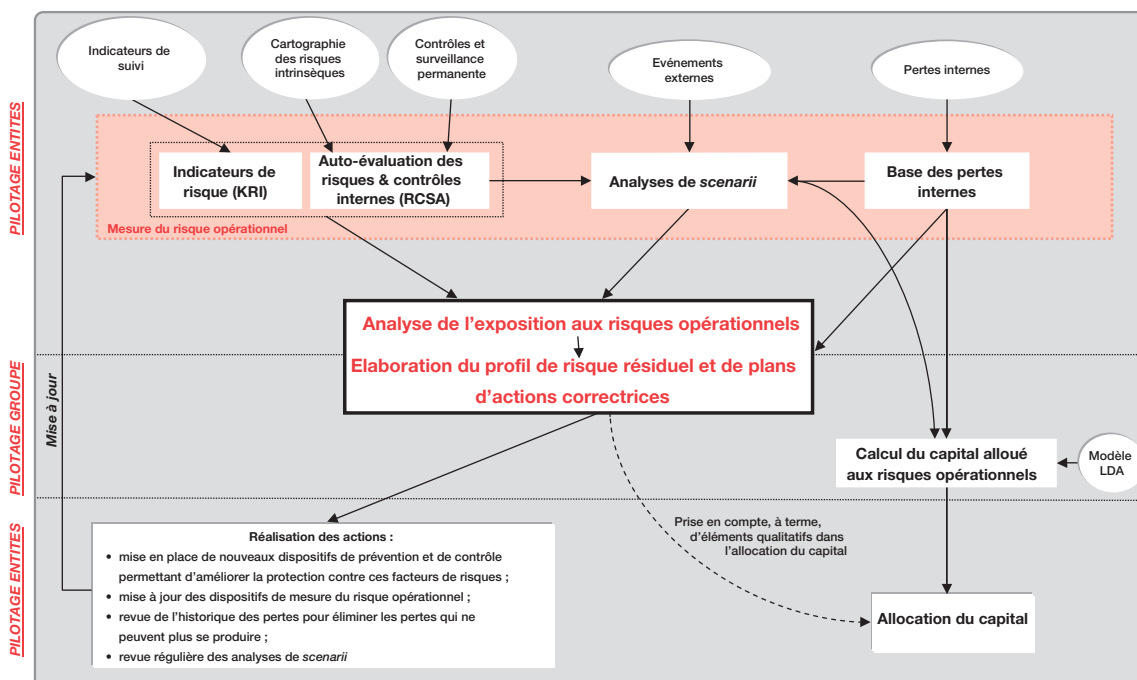
groupe Société Générale. Quelques filiales utilisent encore l'approche standard ; un plan de déploiement progressif de l'approche avancée est mis en place pour certaines d'entre elles.

Dispositifs de suivi des risques opérationnels

Les dispositifs expressément prévus par la réglementation (*Capital Requirement Directive* et « Saines pratiques pour la gestion de la surveillance des risques opérationnels » bâloises) ont été mis en œuvre – en s'appuyant sur l'existant quand cela

était possible – pour servir de support au « cercle vertueux » évoqué précédemment. Ils comprennent notamment :

- la collecte des données internes relatives aux pertes de risques opérationnels ;
- le dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self-Assessment* ou RCSA) ;
- les indicateurs-clés de risques (*Key Risk Indicators* ou KRI) ;
- les analyses de *scenarii* ;
- l'analyse des données de pertes externes.



La classification par Société Générale des risques opérationnels en huit catégories d'événements et quarante-neuf sous-catégories mutuellement exclusives est la pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle garantit la cohérence d'ensemble du dispositif et permet de réaliser des analyses transversales.

Litiges commerciaux

Litiges avec les autorités

Erreurs de tarification (« pricing ») ou d'évaluation du risque

Erreurs d'exécution

Fraude et autres activités criminelles

Activités non autorisées sur les marchés (*Rogue trading*)

Perte de moyens d'exploitation

Défaillance des systèmes d'information

Collecte des pertes internes

La collecte des pertes internes concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis aux opérationnels :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc.) ;

- de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ;
- d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein du Groupe.

Le seuil minimum à partir duquel une perte est enregistrée est de 10 000 EUR dans l'ensemble du Groupe, sauf dans la Banque de Financement et d'Investissement, où ce seuil est fixé à 20 000 EUR en raison du périmètre de ses activités, des volumes concernés et de la pertinence des points pour la modélisation de l'exigence de fonds propres réglementaires. En deçà de ces seuils, les pertes sont collectées par les différents pôles du Groupe mais elles ne sont pas recensées par le Département des risques opérationnels. Par conséquent, l'impact du seuil est pris en compte dans le modèle de calcul des besoins en fonds propres.

■ Auto-évaluation des risques et des contrôles (*risk & control self assessment* ou RCSA)

L'exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) a pour objet d'apprécier l'exposition du Groupe aux risques opérationnels puis de la mesurer. Pour ce faire, il s'agit :

- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels auxquels est exposée chaque activité du Groupe (risques intrinsèques, *i.e.* les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle) ;
- d'évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place, permettant de réduire ces risques (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers) ;
- de mesurer l'exposition aux risques résiduels de chaque activité du Groupe (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, mais abstraction faite de la protection fournie par les polices d'assurance auxquelles le Groupe a souscrit) ;
- de remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctrices ;
- de faciliter et/ou d'accompagner la mise en place d'indicateurs clés de risque ;
- d'adapter, si nécessaire, la politique d'assurance.

■ Indicateurs clés de risque (*key risk indicators* ou KRI)

Les KRI complètent le dispositif de pilotage des risques opérationnels en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers. Le suivi régulier des KRI complète ainsi l'évaluation de l'exposition du Groupe aux risques opérationnels effectuée *via* l'exercice d'auto-évaluation des risques et des dispositifs de prévention et de contrôle (RCSA), l'analyse des pertes internes et les analyses de *scenarii*, en apportant aux responsables d'entités :

- une mesure quantitative et vérifiable du risque ;
- une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle, nécessitant une attention particulière ou un plan d'actions.

Les KRI susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'ensemble du Groupe sont transmis à la Direction générale du Groupe.

■ Analyses de *scenarii*

Les analyses de *scenarii* ont pour double objectif de renseigner le Groupe sur ses zones de risques potentiels importants et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre des risques opérationnels.

Concernant le calcul de l'exigence de fonds propres, le Groupe utilise les analyses de *scenarii* pour :

- mesurer son exposition à des pertes potentielles rares mais de forte sévérité ;
- disposer, pour les catégories d'événements où l'historique de pertes internes est insuffisant, d'une estimation de distribution de pertes à dire d'expert.

En pratique, pour chaque catégorie d'événements, différents *scenarii* sont examinés par des experts qui en évaluent l'impact potentiel sur la Banque, en termes de sévérité, de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, et de l'environnement externe (réglementaire, métier...) et interne (contrôles et dispositifs de prévention et de contrôle). Les impacts potentiels des divers *scenarii* sont agrégés, fournissant ainsi la distribution de pertes pour la catégorie de risque concernée.

Les analyses sont conduites pour deux catégories de *scenarii* :

- les *scenarii* Groupe de chocs majeurs : il s'agit d'événements transversaux de très forte sévérité, la plupart d'origine externe et faisant l'objet de plans de continuité d'activité (PCA). Les dix *scenarii* analysés jusqu'à présent ont permis de faire progresser la partie *Business Impact Analysis* des PCA ;
- les *scenarii* « métiers », qui n'entrent pas dans le cadre de la continuité d'activité *stricto sensu* mais permettent de mesurer les pertes potentielles exceptionnelles (*unexpected loss*) auxquelles lesdits métiers pourraient être exposés. Une centaine de *scenarii* a ainsi été élaborée.

■ Analyse des pertes externes

Enfin, Société Générale fait appel à des bases de données de pertes externes pour parachever l'identification et l'évaluation des expositions du Groupe aux risques opérationnels en étalonnant ses statistiques internes sur les pertes par rapport aux données de la profession.

■ Gestion de crise et élaboration des plans de continuité de l'exploitation

Le Groupe conforte en outre son approche de la gestion de crise en développant la capacité de résistance intrinsèque de ses activités et en l'incorporant dans ses plans de continuité de l'exploitation existants.

Modélisation des risques

La méthode retenue par le Groupe pour la modélisation des risques opérationnels est une méthode fondée sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*).

Cette approche statistique modélise la distribution annuelle des pertes opérationnelles à travers des historiques de pertes internes, externes ou encore des analyses de *scenarii*, selon un processus *bottom-up* de découpage matriciel des pertes en catégories de risque opérationnel et en pôles d'activités, soit une granularité de 32 mailles.

Les distributions de pertes sont modélisées pour chacune des mailles et sont ensuite agrégées pour obtenir la distribution de pertes annuelles des pôles d'activités puis du Groupe. Cette distribution de perte renseigne sur les montants de pertes que la Banque peut subir et associe à chacun de ces montants une probabilité d'occurrence.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre des risques opérationnels sont ensuite définis comme le quantile à 99,9% de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

La corrélation entre les événements, leur fréquence et leur gravité est également prise en compte tout au long du processus de calcul.

Sur la base de la modélisation effectuée par le Groupe, les exigences de fonds propres de Société Générale au titre des risques opérationnels s'établissaient à 3 766 M EUR à fin 2010, équivalent à 47,1 Md EUR d'encours pondérés.

■ Effet des techniques d'assurance

Comme autorisé dans l'accord de Bâle 2, Société Générale a développé une méthode pour prendre en compte, dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires et dans la limite de 20% de cette exigence, les contrats d'assurance répondant aux conditions de la réglementation et susceptibles de couvrir, au moins en partie, les pertes opérationnelles.

Une table de correspondance élaborée au niveau du Groupe a permis d'identifier les contrats d'assurance susceptibles de couvrir les différentes catégories de risques opérationnels, ainsi que leurs caractéristiques : franchise, garantie et probabilité de couverture.

La modélisation intègre donc les polices d'assurance Groupe, qui couvrent une partie des grands risques bancaires, comme par exemple la responsabilité civile, la fraude, l'incendie et le vol, ainsi que les défaillances des systèmes et les pertes d'exploitation consécutives à une perte de moyens d'exploitation.

L'assurance est un facteur d'atténuation des risques opérationnels qui peut être pris en compte dans le modèle à la fois pour les pertes internes et pour les analyses de *scenarii*.

Dans le modèle conçu par Société Générale, les couvertures d'assurance affectent les distributions de sévérité, en diminuant les montants de perte comptabilisés *in fine*. La distribution de fréquence reste quant à elle inchangée.

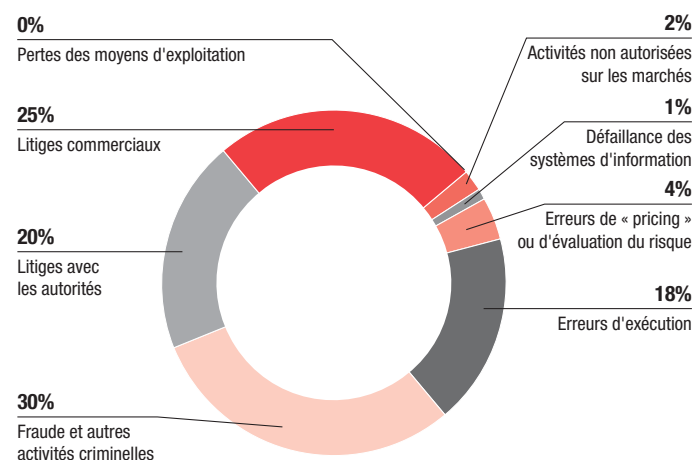
Pour les besoins réglementaires, deux calculs sont effectués prenant en compte ou non les indemnités reçues sur les contrats d'assurance existants. L'objectif est de s'assurer que la réduction appliquée sur le besoin total en fonds propres grâce à ces contrats demeure en deçà du seuil maximal de 20% fixé par la réglementation.

L'économie de fonds propres résultant des assurances souscrites par Société Générale calculés suivant la méthode AMA représente à ce jour 6% de l'exigence de fonds propres totale au titre des risques opérationnels.

■ Données quantitatives

Le graphique suivant fournit la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risques sur la période 2006 à 2010.

PERTES LIEES AUX RISQUES OPERATIONNELS (HORS PERTE SUR ACTIVITES DE MARCHÉ NON AUTORISEES ET DISSIMULEES) : REPARTITION PAR CATEGORIE DE RISQUE SOCIETE GENERALE (MOYENNE 2006 A 2010)



Les risques opérationnels de Société Générale sont concentrés sur quatre catégories de risque, qui représentent 93% des pertes opérationnelles totales du Groupe (hors perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées) :

- les fraudes ont représenté, en moyenne sur la période 2006 à 2010, 30% des pertes subies. Elles sont réparties entre quelques dossiers isolés de montants significatifs et une somme de petites pertes, en majorité des fraudes aux faux documents dans le cadre de l'obtention de crédits ;
- les litiges commerciaux représentent 25% des pertes du Groupe. Ils sont marqués par quelques dossiers de montants élevés, souvent liés à des défaillances de contreparties et, à ce titre, à la frontière des risques de crédit. Il convient de souligner que, si le contexte de crise financière et économique s'est traduit par des réclamations clients plus

nombreuses, le montant des litiges n'a pas connu d'augmentation proportionnelle ;

- les litiges avec les autorités représentent 20% des pertes globales. Il s'agit principalement de pertes liées à des redressements fiscaux ;
- les erreurs d'exécution représentent 18% des pertes. Au démarrage de la crise en 2008, elles ont connu une augmentation liée à la volatilité des marchés. Elles sont désormais en nette régression grâce à des plans d'actions pour maîtriser les risques.

Les autres catégories de risques opérationnels du Groupe (activités non autorisées sur les marchés – hors perte exceptionnelle sur activités de marché non autorisées et dissimulées – défaillance des systèmes d'information, erreur de « pricing » ou d'évaluation des risques et pertes des moyens d'exploitation) restent peu significatives, ne concentrant que 7% des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2006 à 2010.

Assurances des risques opérationnels

■ Description des assurances souscrites

Politique générale

Société Générale a mis en place dès 1993, une politique mondiale de couverture des risques opérationnels du Groupe par l'assurance. Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser entre les entités, les risques de fréquence élevée et de faible intensité. Cette approche

contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

■ Description des niveaux de couverture

Risques généraux

Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des polices d'assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays afin de correspondre aux besoins de l'exploitation.

Risques propres à l'activité

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de financement permettant de prévenir les conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

Vol/Fraude

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier. S'agissant de la fraude, sont couvertes les actions commises par un salarié, un tiers agissant seul ou avec la complicité d'un salarié dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite. La malveillance suppose la volonté de causer un préjudice au Groupe.

Responsabilité Civile Professionnelle

Les conséquences d'éventuelles mises en cause sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

■ LES RISQUES DE NON CONFORMITE ET DE REPUTATION

Depuis 2006, une organisation de la Conformité, indépendante, a été déployée au sein du groupe Société Générale.

Le Secrétaire général du Groupe est responsable de la Conformité Groupe. Il préside le Comité de conformité Groupe qui se réunit mensuellement. Les dysfonctionnements de conformité font l'objet, conformément à la réglementation, d'un *reporting* au Conseil d'administration.

Le Groupe a formalisé dans une instruction à ses collaborateurs sa politique en matière de détection, d'évaluation et de prévention du risque de réputation, en faisant de la maîtrise de ce risque un objectif majeur auquel tous ses collaborateurs doivent concourir.

Le dispositif de prévention du risque de non-conformité et de réputation est décrit au chapitre 8 CONFORMITE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT.

■ LES RISQUES JURIDIQUES

Risques et litiges

La situation des risques découlant des litiges significatifs engagés, ou dont l'engagement est probable, contre le Groupe donne lieu à un examen trimestriel. Chaque trimestre, les responsables des succursales et des sociétés consolidées, en France et à l'étranger, établissent, après recensement, un rapport décrivant ces litiges et évaluant la probabilité de perte. Ces rapports sont transmis au siège où ils sont examinés par un Comité présidé par le Secrétaire général et composé de représentants de la Direction financière, de la Direction des risques et de la Direction juridique, qui donne un avis motivé sur la base duquel la Direction générale arrête le montant de la provision ou de la reprise.

Comme beaucoup d'institutions financières, Société Générale fait l'objet de nombreux litiges, y compris des actions de groupe aux Etats-Unis en matière de valeurs mobilières, et d'enquêtes de la part des autorités de régulation. Les conséquences, estimées au 31 décembre 2010, de ceux qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu, dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe, son activité ou sa rentabilité, ont été intégrées dans les comptes du Groupe. Des précisions sont apportées ci-après concernant les affaires les plus importantes. Les autres procédures n'ont pas d'incidence significative sur la situation financière du Groupe ou ne sont pas assez avancées pour déterminer si elles sont de nature à avoir une telle incidence.

- Après une enquête de l'Etat belge sur des fraudes fiscales qui auraient été commises, depuis 1997, en Belgique, par des acheteurs de certaines catégories de sociétés, cet Etat et le liquidateur de quelques-unes de ces sociétés ont mis en cause les divers participants à ces acquisitions pour tenter de récupérer le montant de l'impôt éludé ou d'obtenir des dommages-intérêts. Société Générale et l'une de ses filiales ont ainsi été mis en cause à raison de l'intervention, comme conseil des acheteurs, d'un salarié de Société Générale, depuis décédé, qui avait dissimulé la poursuite de son activité de conseil pour ce type de société malgré l'interdiction qui lui en avait été faite il y a plusieurs années par son supérieur hiérarchique, après que les risques liés à ces opérations ont été identifiés. Société Générale a coopéré sans réserve à l'enquête de l'Etat belge. Cette enquête a donné lieu à l'ouverture d'une procédure pénale. Société Générale et sa filiale se sont constitués plaignants.

Depuis lors, Société Générale et l'Etat Belge ont conclu une transaction pour 27,6 M EUR, portant sur la majorité des acquisitions. Les négociations se poursuivent pour le reste des acquisitions ; une provision a été constituée.

- En octobre 2005, les commissaires à l'exécution des plans de cession des sociétés Moulinex et Brandt, déclarées en redressement judiciaire en 2001, ont assigné les banques membres des crédits syndiqués consentis en 1997 à Moulinex et en 1998 à Brandt. Ils demandent leur condamnation, *in solidum*, à réparer le préjudice subi par les créanciers pour soutien abusif. Les dommages-intérêts demandés à Société Générale et au Crédit du Nord s'élèvent respectivement à 192,4 M EUR et 51,7 M EUR.

Société Générale et le Crédit du Nord, qui ne détenaient qu'une part dans les crédits, entendent vigoureusement contester cette assignation car les banques ont été les premières victimes de la déconfiture de Moulinex et de Brandt, après avoir essayé de les soutenir sur le fondement de plans de redressement sérieux et crédibles.

Les charges prévisibles pour la gestion de ces contentieux ont été prises en compte.

- Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part du fisc américain, de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) et de la Division antitrust du Département de la Justice au motif qu'ils auraient manqué aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de contrats (*Guaranteed Investment Contracts* « GICs ») conclus dans le cadre d'émission d'obligations municipales exonérées d'impôts. En 2008, plusieurs autorités locales américaines ont engagé, aussi, des enquêtes sur les manquements allégués. Société Générale coopère pleinement avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes.

En 2008, plusieurs actions de groupe ont été engagées aux Etats-Unis à l'encontre de Société Générale et d'autres banques, institutions financières et courtiers à qui il est reproché d'avoir enfreint les lois antitrust américaines lors de l'appel d'offres et de la conclusion de GICs (*Guaranteed Investment Contracts*) et de produits dérivés avec des municipalités. Ces actions ont été jointes devant la Cour de District du *Southern District of New York* à Manhattan. Certaines d'entre elles ont donné lieu à une demande groupée (« *consolidated class action complaint* ») laquelle a été rejetée par la Cour, en avril 2009, à l'avantage de Société Générale et des autres défendeurs à l'exception de trois. Une seconde action de groupe modifiée a été engagée en juin 2009. Parallèlement, une autre action de groupe fondée sur le droit fédéral anti-trust et sur la loi californienne ainsi que des actions individuelles de la part d'autorités publiques sont en cours. Des demandes tendant au rejet de ces procédures ont été déposées mais rejetées. La *discovery* a été engagée.

- Société Générale a découvert, au mois de janvier 2008, les agissements d'un de ses traders qui, frauduleusement et en dehors de sa mission, a pris des positions massives non autorisées et fictivement couvertes sur les marchés à terme d'indices sur actions. Société Générale s'est vu dans l'obligation de déboucler sans délai les positions prises, dans un contexte généralisé de baisse des marchés financiers, et a déposé plainte. Une instruction a été ouverte et le trader a été mis en examen pour faux, usage de faux, introduction frauduleuse dans un système informatique, abus de confiance et tentative d'escroquerie. Société Générale s'est constitué partie civile. Des petits actionnaires se sont joints à l'action mais leur constitution de partie civile a été rejetée. Une ordonnance de renvoi du trader devant le Tribunal correctionnel a été rendue au terme de l'instruction. Les

audiences ont eu lieu en juin 2010. Le 5 octobre 2010, le tribunal a rendu son jugement. Il a déclaré le trader coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux, et l'a condamné à 5 ans d'emprisonnement dont deux avec sursis. Il lui a, aussi, définitivement interdit d'exercer une activité ayant un lien avec les marchés financiers. Le tribunal a fait droit à l'action civile de Société Générale à qui le trader a été condamné à verser 4,9 Md EUR à titre de dommages-intérêts. Le trader a fait appel.

- Depuis 2003, Société Générale avait mis en place des lignes de « *gold consignment* » avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alerté sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or déposés chez Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par le non paiement (466,4 M EUR) de l'or acheté. Afin de recouvrer les sommes dues par le groupe Goldas et préserver ses intérêts, Société Générale a engagé au Royaume-Uni et en Turquie des actions civiles contre ses assureurs et des entités du groupe Goldas. Goldas a récemment introduit des actions judiciaires en Turquie contre Société Générale qui entend vigoureusement se défendre.

Une provision a été constituée.

- En 1990, des banques australiennes et européennes dont Société Générale Australie ont obtenu du groupe Bell, des garanties couvrant des crédits consentis à des sociétés du groupe. Ces garanties ont été réalisées lors de la mise en faillite du groupe. Le liquidateur a réclamé aux banques le remboursement des sommes correspondantes. En octobre 2008, le tribunal australien a partiellement fait droit aux demandes du liquidateur et a condamné les banques à restituer les fonds augmentés des intérêts capitalisés depuis 1991. Société Générale a exécuté la condamnation et déposé, à cet effet, 192,9 M AUD dans un compte séquestre dans l'attente du résultat de l'appel qui a été formé.
- Société Générale Algérie (SGA) et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction à la législation locale sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger. Il est reproché aux prévenus de n'avoir pas fait de déclarations complètes ou exactes à la Banque d'Algérie sur les mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes effectuées depuis 2004 par la Banque d'Algérie qui s'est, ensuite, constituée partie civile. Des condamnations (97,5 M EUR) ont été prononcées à l'encontre de SGA et de ses agents qui ont exercé les recours nécessaires. Plusieurs banques locales et étrangères ont été également condamnées sur le même fondement.
- En mai 2009, (i) Lehman Brothers Holdings, Inc. (« LBHI ») et Lehman Brothers Special Financing, Inc. (« LBSF ») (ensemble « Lehman ») et (ii) Société Générale, Libra CDO

Limited (« Libra »), et le « trustee » de Libra, Bank of America N.A. venant aux droits de LaSalle Bank National Association (ensemble « Libra »), se sont mutuellement assignés devant l'US Bankruptcy Court du *Southern District of New York* à Manhattan.

Libra est un « CDO » hybride (« collateralised debt obligation »). Société Générale a consenti un crédit super-senior à Libra. Le contentieux trouve son origine dans la résiliation anticipée, par Libra, à l'ouverture des procédures collectives de LBSF et de LBHI, de CDS (*Credit Default Swaps*) conclus entre Libra et LBSF. Les parties ont demandé, notamment, à la Cour de se prononcer sur la validité de la résiliation anticipée des swaps, qui, selon Lehman, en contradiction avec Libra sur ce point, serait nulle car contractuellement interdite. En cas d'annulation de la résiliation, les swaps auraient conservé leurs effets sous certaines conditions dont leur cession à un tiers solvable. Dans ce cas, Société Générale aurait pu être tenu, au titre de son crédit, de financer les paiements dus par Libra au cessionnaire. Les écritures des parties ont été régularisées dans le cadre d'une procédure de « *summary judgment* ».

Lehman a soutenu des arguments similaires, dans le cadre d'un autre CDO hybride, MKP Vela CBO Ltd. (« Vela »), lors de la résiliation anticipée de CDS conclus entre Vela et LBSF. Société Générale a également fourni un crédit super-senior. Aucune procédure judiciaire n'a été, cependant, engagée.

Société Générale et Lehman ont finalement conclu un accord couvrant ces deux CDO, qui a été approuvé par la *Bankruptcy Court* le 21 octobre 2010. En l'absence de recours, cette approbation est devenue définitive.

- En janvier 2010, Société Générale a introduit une action judiciaire devant la Cour de District du *Southern District of New York* à Manhattan contre Financial Guaranty Insurance Company (« Financial Guaranty ») et FGIC Credit Products, LLC (« FGIC Credit »), (ensemble « FGIC »), pour contester la résiliation par FGIC de vingt-deux CDS (*Credit Default Swap*) couvrant diverses opérations de crédit structurées de Société Générale, FGIC prétendant que Société Générale n'aurait pas payé les primes de deux transactions dans les délais requis. Société Générale soutient, notamment, que les résiliations ont été effectuées irrégulièrement et de mauvaise foi et devraient donc être annulées par la Cour.

Ultérieurement, en février 2010, Société Générale a déposé une nouvelle demande tendant à faire juger que sa propre résiliation des vingt-deux CDS, intervenue postérieurement à celle de FGIC, était justifiée, Financial Guaranty ayant dénoncé les contrats d'assurance couvrant les CDS conclus entre Société Générale et FGIC Credit. FGIC a demandé le rejet de l'action de Société Générale. Société Générale s'est opposée à cette demande laquelle est toujours en cours.

- En février 2010, d'anciens salariés de *Trust Company of the West* (« TCW ») dont l'ancien Directeur des investissements,

Jeffrey Gundlach, ont assigné TCW en justice alléguant, entre autres, que TCW n'aurait pas respecté un accord verbal relatif au contrat de travail de M. Gundlach, à sa rémunération et à celle de son équipe. Selon les demandeurs, TCW se serait engagé à leur verser un pourcentage des commissions de gestion et des profits produits par les comptes clients gérés par M. Gundlach. Selon l'assignation, les indemnités dues pourraient excéder 1,25 Md USD. TCW nie toutes ces allégations soutenues par les demandeurs après que TCW a engagé, en janvier 2010, une action à leur encontre et contre leur nouvelle société de gestion de portefeuille, *Doubleline Capital* (« Doubleline ») créée par M. Gundlach pour concurrencer TCW. TCW soutient, en effet, que M. Gundlach et les autres salariés ont subtilisé des informations confidentielles lui appartenant, en particulier des informations concernant des clients, leur portefeuille et leurs coordonnées, dans un but de concurrence déloyale.

- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement.

Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Echange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'amendes de près de 385 M EUR. Société Générale a été sanctionnée à hauteur de 53,5 M EUR, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7,0 M EUR.

L'ensemble des banques concernées à l'exception de la Banque de France ont fait appel de cette décision. L'appel devrait être jugé dans le courant de l'année 2011. Il ne suspend pas l'exécution de la décision ; les amendes ont été payées.

- Une *class action* a été engagée à l'encontre de SG Banque Privée S.A. (Suisse) et de nombreuses autres institutions financières devant l'*US District Court for the Northern District of Texas*. Les demandeurs entendent représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds ou dont ils détenaient des certificats de dépôt depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutiennent être victimes de pertes résultant

des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchent à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux.

SG Banque Privée S.A. (Suisse) et Société Générale ont, aussi, reçu des demandes de pièces et d'informations de la part du *Department of Justice* américain en relation avec les faits invoqués dans la *class action*. SG Banque Privée S.A. (Suisse) et Société Générale ont pris toutes dispositions utiles pour coopérer avec le *Department of Justice*.

■ LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Voir pages 151 à 160

■ AUTRES RISQUES

Aucun risque, à la connaissance du Groupe, n'est à mentionner à ce titre.

RATIOS REGLEMENTAIRES

Ratio de solvabilité Bâle 2⁽¹⁾

L'accord de Bâle de juin 2004 a fixé les règles de calcul des exigences minimales en fonds propres en étendant le périmètre des risques (avec l'introduction d'une charge en fonds propres au titre du risque opérationnel) et avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Ce dispositif (dit Bâle 2) a été transposé en droit européen à travers une directive (CRD I) puis en droit français en 2006. Il est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le calcul des encours pondérés risque de crédit a ainsi été affiné afin de mieux prendre en compte le profil de risque des opérations. En norme Bâle 2, deux approches de détermination des encours pondérés sont possibles : méthode standard (basée sur des pondérations forfaitaires) ou interne (IRB). Cette dernière s'appuie sur les modèles internes de notation des contreparties (méthode IRB Fondation), ou sur les modèles internes de notation des contreparties et des opérations (méthode IRB Avancée). La Commission bancaire a autorisé en décembre 2007 le groupe Société Générale à utiliser les méthodes avancées sur le risque de crédit (IRBA) et sur le risque opérationnel (AMA). Conformément à la réglementation en vigueur, ces modèles font l'objet d'un suivi et de *back-testings* réguliers.

Au titre du ratio de solvabilité Bâle 2, les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8% de la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) et les risques opérationnels.

Concernant les fonds propres prudentiels, la réglementation Bâle 2 a introduit des déductions, s'appliquant à 50% sur les fonds propres de base et à 50% sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, positions de titrisation, insuffisance de provisions).

Le ratio de solvabilité Bâle 2 s'établit à 12,1% au 31 décembre 2010 (avec un ratio Tier 1 Bâle 2 de 10,6% et un Core Tier 1⁽²⁾ de 8,5%), sans prise en compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (notion de *floor*). En tenant compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers, le ratio de solvabilité Bâle 2 serait ramené à 11,9% et le ratio Tier 1 Bâle 2 à 10,3%. En effet, la mise en œuvre de la norme Bâle 2 s'accompagne d'une période transitoire (prolongée jusqu'à fin 2011) où les exigences de fonds propres Bâle 2 (calculées comme 8% des encours pondérés et conformément aux règlements en vigueur à l'arrêté français du 20 février 2007 modifié le 25 août 2010) ne peuvent être inférieures à 80% des exigences en fonds propres dans la norme précédente (norme Bâle 1 ou Cooke).

(1) Pour des informations complémentaires, voir en page 274 le paragraphe dédié du chapitre 10 consacré à la gestion du capital et respect des ratios réglementaires et en page 58, les paragraphes du chapitre 4 consacrés à la structure financière du Groupe et au pilotage en environnement Bâle 2.

(2) Les fonds propres Core Tier 1 se définissent comme les fonds propres Tier 1 Bâle 2 moins le capital hybride éligible Tier 1 et une quote-part des déductions Bâle 2, celles-ci étant prorataées entre les fonds propres de base et les instruments hybrides éligibles aux fonds propres Tier 1.

FONDS PROPRES PRUDENTIELS, ENCOURS PONDERES ET RATIOS DE SOLVABILITE BALE 2

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Capitaux propres consolidés, part du Groupe (normes IFRS)	46 421	42 204
Titres super-subordonnés (TSS)	(6 411)	(6 252)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(892)	(824)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	39 118	35 128
Participations ne donnant pas le contrôle	3 359	2 930
Titres super-subordonnés (TSS)	6 571	6 397
Actions de préférence américaines	968	1 445
Immobilisations incorporelles	(1 386)	(1 403)
Ecart d'acquisition	(8 451)	(7 620)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(1 484)	(392)
Autres ajustements réglementaires	171	473
Total des fonds propres de base	38 866	36 957
Déductions Bâle 2*	(3 503)	(2 264)
Total des fonds propres Tier 1	35 363	34 693
Fonds propres complémentaires de premier niveau	1 236	1 159
Fonds propres complémentaires de second niveau	11 255	11 814
Fonds propres complémentaires totaux	12 491	12 974
Déductions Bâle 2*	(3 503)	(2 264)
Participations dans les sociétés d'assurance(**)	(3 845)	(3 406)
Fonds propres réglementaires totaux (Tier 1 + Tier 2)	40 506	41 996
Total des encours pondérés	334 795	324 080
Encours pondérés au titre du risque de crédit	274 646	263 101
Encours pondérés au titre du risque de marché	13 078	13 900
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	47 071	47 080
Effet des mesures transitoires sur les encours pondérés utilisés pour le calcul du ratio Tier 1(***)	9 067	
Effet des mesures transitoires sur les encours pondérés utilisés pour le calcul du ratio global(***)	6 651	
Ratios de solvabilité		
Ratio Tier 1	10,6%	10,7%
Ratio global de solvabilité	12,1%	13,0%
Ratio Tier 1 après effet des mesures transitoires(***)	10,3%	
Ratio global de solvabilité après effet des mesures transitoires(***)	11,9%	

(*) Les déductions Bâle 2 sont déduites à hauteur de 50% des fonds propres de base et à hauteur de 50% des fonds propres complémentaires.

(**) dont valeur des titres mis en équivalence pour -2,6 Md EUR ; Société Générale utilisant l'option offerte par la directive Conglomérat financier de déduire le montant des titres assurance mis en équivalence de ses fonds propres réglementaires totaux.

(***) Exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (notion de floor).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2010 à 46,4 Md EUR (à comparer à 42,2 Md EUR au 31 décembre 2009). Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, des actions de préférence américaines, des déductions prudentielles (y compris les nouvelles déductions introduites par la réglementation Bâle 2), les fonds propres prudeniels Tier 1 Bâle 2 s'élèvent à 35,4 Md EUR.

ENCOURS PONDERES DES RISQUES BALE 2 A FIN DECEMBRE 2010 (EN MD EUR)

	Crédit	Marché	Opérationnel	Total
Réseaux France	81,1	0,0	3,3	84,4
Réseaux Internationaux	68,4	0,4	3,9	72,8
Banque de Financement et d'Investissement	71,6	11,7	29,2	112,5
Services Financiers Spécialisés et Assurances	39,3	0,0	2,5	41,8
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	10,4	0,6	3,4	14,4
Hors Pôles	3,8	0,3	4,8	8,9
Groupe	274,6	13,1	47,1	334,8

Par type d'activité, les encours pondérés (334,8 Md EUR), s'analysent comme suit :

- les risques de crédit⁽¹⁾ représentent 82,0% des encours pondérés au 31 décembre 2010, soit 274,6 Md EUR (contre 263,1 Md EUR au 31 décembre 2009) ;
- les risques de marché représentent 3,9% des encours pondérés au 31 décembre 2010, soit 13,1 Md EUR (contre 13,9 Md EUR au 31 décembre 2009) ;
- les risques opérationnels représentent 14,1% des encours pondérés au 31 décembre 2010, soit 47,1 Md EUR (montant comparable à celui du 31 décembre 2009, soit 47,1 Md EUR).

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans les comptes consolidés note 31).

Par ailleurs, le groupe Société Générale ayant été identifié comme « Conglomérat financier », il est soumis à une surveillance complémentaire assurée par l'Autorité de contrôle prudentiel.

(1) ainsi que de contrepartie, de dilution et de règlement livraison.

Ratio de contrôle des grands risques

La nouvelle Directive européenne (CRD II) transposée en droit français en août 2010 et applicable au 31 décembre 2010 a modifié le calcul du ratio de contrôle des grands risques (durcissement de la pondération interbancaire, extension de la notion de clients liés...). Chaque trimestre le groupe Société Générale vérifie que le montant total des risques nets encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25% des fonds propres du Groupe.

Ratio de liquidité

Jusqu'au 30 mai 2010, le ratio de liquidité a été calculé suivant la méthode alors en vigueur. A compter du 30 juin 2010, conformément à l'instruction N° 2009-05 du 29 juin 2009, un nouveau de ratio de liquidité à un mois a été mis en place. Au 31 décembre 2010, il s'est situé au dessus du minimum réglementaire de 100%.

Evolutions réglementaires

■ Ratio de solvabilité

Afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de *rating* des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et afin de réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR), le Comité de Bâle a publié en juillet 2009 de nouvelles propositions (dites Bâle 2.5) en introduisant une charge en fonds propres au titre du risque spécifique de marché (risque de migration de *rating* et de défaut sur les émetteurs dans les portefeuilles de négociation) : l'IRC (« *Incremental Risk Charges* »), le CRM (« *Comprehensive Risk Measurement* », spécifiques aux portefeuilles de *trading* de corrélation). De plus, le régulateur exige un calcul de VaR stressée estimée sur une période de crise.

Ces propositions ont été transposées dans le cadre de la Directive européenne (CRD III) en juillet 2010 et seront applicables à compter du 31 décembre 2011.

Par ailleurs, sous l'impulsion du G20 et afin de renforcer la solidité financière du secteur bancaire, le Comité de Bâle a engagé au cours de l'année 2010 une révision du cadre prudentiel applicable aux banques. Celle-ci s'est concrétisée fin 2010 par la publication de nouvelles mesures dites Bâle 3 portant notamment sur :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'introduction de déductions supplémentaires, la définition d'un ratio « Core Tier 1 » normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres Tier 1 pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les instruments dérivés, afin de mieux capturer le risque de variation de CVA (« Credit Value Adjustment ») et une incitation à la compensation des produits dérivés par des chambres de compensation ;
- des exigences additionnelles, avec la mise en place de coussins visant à limiter la procyclicité : « coussin de conservation » pour limiter les possibilités de distribution (dividendes, rachat d'actions, rémunérations variables...) et « coussin contracyclique » destiné à limiter la croissance excessive des crédits en période de surchauffe de l'économie ;
- finalement, l'introduction d'un ratio de levier rapportant les fonds propres Tier 1 à une exposition, intégrant les encours au bilan et au hors-bilan, avec la possibilité d'utiliser une position nette (suivant les règles Bâle 2) pour les dérivés. Ce ratio permet de limiter l'effet de levier du système bancaire.

Ces nouvelles règles seront applicables dès le 1^{er} janvier 2013 avec une mise en œuvre progressive jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

Le groupe Société Générale a indiqué, lors de sa publication le 3 novembre 2010 des résultats du 3^e trimestre, qu'il satisferait dès le 1^{er} janvier 2013, et ce sans augmentation de capital et en maintenant un taux de paiement de dividende de 35%, avec option de paiement en actions⁽¹⁾ aux exigences applicables au 1^{er} janvier 2019, soit sans tenir compte du bénéfice lié à la progressivité des déductions. Ainsi, sur la base des propositions du Comité de Bâle (CRD III et Bâle 3) connues à cette date, Société Générale a présenté un ratio Core Tier 1 Bâle 3 estimé de 7,5% au 1^{er} janvier 2013 et 8,5% au 31 décembre 2013.

(1) Avec un taux de succès estimé à 60%.

■ Ratio de liquidité

Le Comité de Bâle a proposé en décembre 2009 deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques. Il a publié le 16 décembre dernier le texte définitif précisant les définitions de ces ratios. L'objectif poursuivi est de garantir la viabilité des banques à horizon de 1 mois et un an, dans des conditions de stress intenses. Ces deux ratios encadrent :

- à un mois, le *liquidity Coverage Ratio* (LCR), dont l'objectif est de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour survivre à un stress sévère combinant une crise de marché et une crise spécifique ;
- à un an, le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), dont l'objectif est de promouvoir l'allongement du financement, en comparant les besoins de financement long terme aux ressources jugées stables, sous des hypothèses de stress spécifique.

Le calendrier de mise en œuvre de ces ratios inclut une phase d'observation et une clause de revue avant la mise en vigueur :

- pour le LCR : observation dès 2012 pour une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2015 ;
- pour le NSFR, observation dès 2012 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le Comité de Bâle poursuit par ailleurs ses réflexions autour des institutions dites « systémiques » ainsi que sur les modalités envisagées de redressement et de résolution de crises bancaires.

10

ELEMENTS FINANCIERS

	<i>Page</i>
<u>Etats financiers consolidés</u>	223
<u>Notes annexes aux comptes consolidés</u>	230
<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	343
<u>Comptes sociaux</u>	345
<u>Notes annexes aux comptes sociaux</u>	353
<u>Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2010</u>	415
<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</u>	416

Sommaire

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé	223
Compte de résultat consolidé	225
Evolution des capitaux propres	227
Tableau des flux de trésorerie	229

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1	Principales règles d'évaluation	230
Note 2	Evolution du périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises	250
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	252
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	257
Note 5	Caisse et banques centrales	275
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	276
Note 7	Instruments dérivés de couverture	279
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	280
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit	281
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle	282
Note 11	Portefeuilles reclassés	283
Note 12	Opérations de location financement et assimilées	284
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	284
Note 14	Actifs et passifs d'impôts	285
Note 15	Autres actifs	285
Note 16	Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	286
Note 17	Immobilisations corporelles et incorporelles	287
Note 18	Ecart d'acquisition par pôles et sous-pôles	288
Note 19	Dettes envers les établissements de crédit	290
Note 20	Dettes envers la clientèle	291
Note 21	Dettes représentées par un titre	292
Note 22	Autres passifs	292
Note 23	Comptes et plans d'épargne-logement	293
Note 24	Provisions et dépréciations	294
Note 25	Avantages au personnel	295
Note 26	Dettes subordonnées	300
Note 27	Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis	300
Note 28	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	303
Note 29	Engagements	304
Note 30	Actifs remis et reçus en garantie	306
Note 31	Echéances par durée restant à courir	306
Note 32	Opérations en devises	308
Note 33	Activités d'assurance	308
Note 34	Produits et charges d'intérêts	312
Note 35	Produits et charges de commissions	313
Note 36	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	314
Note 37	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	315
Note 38	Produits et charges des autres activités	315
Note 39	Frais de personnel	316
Note 40	Plans d'avantages en actions	316
Note 41	Coût du risque	323
Note 42	Impôts sur les bénéfices	324
Note 43	Résultat par action	325
Note 44	Transactions avec les parties liées	325
Note 45	Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation	328
Note 46	Information sectorielle	339
Note 47	Honoraires des Commissaires aux comptes	342

■ ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan consolidé

Actif

		IFRS	
		31.12.2010	31.12.2009
<i>(En M EUR)</i>			
Caisse, Banques centrales	Note 5	14 081	14 394
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	455 160	400 157
Instruments dérivés de couverture	Note 7	8 162	5 561
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	103 836	90 433
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	70 268	67 655
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	371 898	344 543
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	29 115	28 856
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 376	2 562
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	1 882	2 122
Actifs d'impôts	Note 14	5 445	5 493
Autres actifs	Note 15	43 506	37 438
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	64	375
Participation aux bénéfices différée	Note 33	1 068	320
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 968	2 001
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 17	15 812	15 171
Ecarts d'acquisition	Note 18	7 431	6 620
Total		1 132 072	1 023 701

Bilan consolidé (suite)

Passif

		IFRS	
		31.12.2010	31.12.2009
<i>(En M EUR)</i>			
Banques centrales		2 778	3 100
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	358 963	302 753
Instruments dérivés de couverture	Note 7	9 267	7 348
Dettes envers les établissements de crédit (*)	Note 19	77 311	89 460
Dettes envers la clientèle	Note 20	337 447	300 054
Dettes représentées par un titre (*)	Note 21	141 385	133 573
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		875	774
Passifs d'impôts	Note 14	1 343	1 423
Autres passifs	Note 22	55 003	48 800
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	6	261
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 33	82 670	74 451
Provisions	Note 24	2 026	2 311
Dettes subordonnées (*)	Note 26	12 023	12 555
Total dettes		1 081 097	976 863
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital souscrit		933	925
Instruments de capitaux propres et réserves liées		24 021	23 544
Réserves consolidées		18 106	18 336
Résultat de l'exercice		3 917	678
Sous-total		46 977	43 483
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 28	(556)	(1 279)
Sous-total Capitaux propres part du Groupe		46 421	42 204
Participations ne donnant pas le contrôle		4 554	4 634
Total capitaux propres		50 975	46 838
Total		1 132 072	1 023 701

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

Compte de résultat consolidé

		IFRS	
		2010	2009
<i>(En M EUR)</i>			
Intérêts et produits assimilés	Note 34	28 294	30 545
Intérêts et charges assimilées	Note 34	(16 324)	(18 910)
Dividendes sur titres à revenu variable		318	329
Commissions (produits)	Note 35	10 038	10 445
Commissions (charges)	Note 35	(2 553)	(2 633)
Résultat net des opérations financières		5 374	947
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>Note 36</i>	<i>5 341</i>	<i>1 002</i>
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>Note 37</i>	<i>33</i>	<i>(55)</i>
Produits des autres activités	Note 38	19 662	18 281
Charges des autres activités	Note 38	(18 391)	(17 274)
Produit net bancaire		26 418	21 730
Frais de personnel	Note 39	(9 559)	(9 157)
Autres frais administratifs		(6 053)	(5 679)
Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(933)	(930)
Résultat brut d'exploitation		9 873	5 964
Coût du risque	Note 41	(4 160)	(5 848)
Résultat d'exploitation		5 713	116
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		119	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽¹⁾		11	711
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 18	1	(42)
Résultat avant impôts		5 844	800
Impôts sur les bénéfices	Note 42	(1 542)	308
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 302	1 108
Participations ne donnant pas le contrôle		385	430
Résultat net part du Groupe		3 917	678
Résultat par action ordinaire	Note 43	4,96	0,45
Résultat dilué par action ordinaire	Note 43	4,94	0,45

(1) La cession des actifs et passifs à Crédit Agricole Asset Management dans le cadre de l'opération Amundi a généré une plus-value nette de 732 M EUR au 31 décembre 2009.

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

		IFRS	
		2010	2009
(En M EUR)			
Résultat net		4 302	1 108
Ecart de conversion		925	(74)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		78	1 512
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		(125)	(149)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		5	10
Impôts		(34)	(414)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 28	849	885
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5 151	1 993
Dont part du Groupe		4 640	1 552
Dont participations ne donnant pas le contrôle		511	441

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact impôt	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (Cf. note 27)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
<i>(En M EUR)</i>													
Capitaux propres au 31 décembre 2008	726	19 217	(1 490)	19 785	(1 115)	(2 090)	407	645	36 085	4 843	(41)	4 802	40 887
Augmentation de capital	199	5 322	-	-	-	-	-	-	5 521	-	-	-	5 521
Elimination des titres auto-détenus	-	-	(25)	(80)	-	-	-	-	(105)	-	-	-	(105)
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	286	-	115	-	-	-	-	401	-	-	-	401
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	234	-	-	-	-	-	-	234	-	-	-	234
Distribution 2009	-	-	-	(1 144)	-	-	-	-	(1 144)	(342)	-	(342)	(1 486)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(341)	-	-	-	-	(341)	(267)	-	(267)	(608)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	199	5 842	(25)	(1 450)	-	-	-	-	4 566	(609)	-	(609)	3 957
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	-	-	-	-	-	1 447	(147)	-	1 300	-	49	49	1 349
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat	-	-	-	-	-	(2)	(1)	-	(3)	-	16	16	13
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat	-	-	-	-	-	-	-	(399)	(399)	-	(13)	(13)	(412)
Ecarts de conversion et autres variations	-	-	-	1	(34)	-	-	-	(33)	-	(41)	(41)	(74)
Résultat 2009	-	-	-	678	-	-	-	-	678	430	-	430	1 108
Sous-total	-	-	-	679	(34)	1 445	(148)	(399)	1 543	430	11	441	1 984
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	10	1	(1)	10	-	-	-	10
Capitaux propres au 31 décembre 2009	925	25 059	(1 515)	19 014	(1 149)	(635)	260	245	42 204	4 664	(30)	4 634	46 838
Augmentation de capital (Cf. note 27)	8	230	-	-	-	-	-	-	238	-	-	-	238
Elimination des titres auto-détenus ⁽¹⁾	-	-	180	(166)	-	-	-	-	14	-	-	-	14
Emissions d'instruments de capitaux propres (Cf. note 27)	-	(16)	-	175	-	-	-	-	159	(500)	-	(500)	(341)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽²⁾	-	83	-	-	-	-	-	-	83	-	-	-	83
Distribution 2010 (Cf. note 27)	-	-	-	(693)	-	-	-	-	(693)	(283)	-	(283)	(976)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ^{(3) (4)}	-	-	-	(227)	-	-	-	-	(227)	193	-	193	(34)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	8	297	180	(911)	-	-	-	-	(426)	(590)	-	(590)	(1 016)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres (Cf. note 28)	-	-	-	-	-	452	(124)	-	328	-	12	12	340
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat (Cf. note 28)	-	-	-	-	-	(362)	-	-	(362)	-	(25)	(25)	(387)
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat (Cf. note 28)	-	-	-	-	-	-	-	(37)	(37)	-	6	6	(31)
Ecarts de conversion et autres variations (Cf. note 28)	-	-	-	3	792	-	-	-	795	(1)	133	132	927
Résultat 2010	-	-	-	3 917	-	-	-	-	3 917	385	-	385	4 302
Sous-total	-	-	-	3 920	792	90	(124)	(37)	4 641	384	126	510	5 151
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	5	-	(3)	2	-	-	-	2
Capitaux propres au 31 décembre 2010	933	25 356	(1 335)	22 023	(357)	(540)	136	205	46 421	4 458	96	4 554	50 975

(1) Au 31 décembre 2010, les 28 284 362 actions détenues par les sociétés du Groupe, à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 3,79% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 1 335 M EUR, dont 235 M EUR au titre des activités de transaction.

L'évolution de l'autocontrôle sur l'année 2010 s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	93	87	180
	93	87	180
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	-	(168)	(168)
Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés	-	2	2
	-	(166)	(166)

(2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatif à l'année 2010 est de 83 M EUR : 26 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions et 57 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions.

(3) Impact sur les capitaux propres part du Groupe des transactions réalisées au titre des participations ne donnant pas le contrôle :

Annulation plus-value de cession	(2)
Rachats de participations ne donnant pas le contrôle ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(185)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle	(39)
Résultat afférent aux participations ne donnant pas le contrôle représentatives d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	(1)
Total	(227)

(4) Les 193 M EUR de mouvements relatifs à l'année 2010 enregistrés dans les réserves des participations ne donnant pas le contrôle sont le résultat des opérations suivantes :

- 356 M EUR d'augmentations de capital dont 263 M EUR relatifs à Rosbank et 90 M EUR à Geniki.
- -62 M EUR d'effet négatif des transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle dont -63 M EUR correspondant à l'engagement du Groupe, dans le cadre de la réorganisation de son dispositif en Russie, à racheter 2,53% de Rosbank après la fusion de celle-ci avec BSGV.
- -101 M EUR d'effet négatif des variations de périmètre dont -60 M EUR liés aux rachats de participations ne donnant pas le contrôle de Rosbank et -17 M EUR de rachats d'actions aux actionnaires n'ayant pas le contrôle de Banco Pecunia.

Tableau des flux de trésorerie

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	4 302	1 108
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 910	2 815
Dotations nettes aux provisions	10 172	10 081
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(119)	(15)
Impôts différés	117	(1 695)
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(142)	(126)
Variation des produits constatés d'avance	180	69
Variation des charges constatées d'avance	(15)	30
Variation des produits courus non encaissés	(9)	440
Variation des charges courues non décaissées	(85)	(1 733)
Autres mouvements	3 418	2 907
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	16 427	12 773
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾ (III)	(5 341)	(1 002)
Opérations interbancaires	(14 435)	(19 930)
Opérations avec la clientèle	1 499	18 767
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	373	(8 682)
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	2 555	3 794
Augmentations/diminutions nettes des actifs/passifs opérationnels (IV)	(10 008)	(6 051)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	5 380	6 828
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	161	(1 453)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(2 616)	(2 131)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	(2 455)	(3 584)
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires ⁽²⁾	(1 240)	4 216
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(657)	(1 626)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	(1 897)	2 590
FLUX NET DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	1 028	5 834
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	11 303	7 242
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	6 306	4 533
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	11 303	11 303
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	7 334	6 306
VARIATION DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 028	5 834

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

(2) Cf. note 27 :

- Dont remboursements d'actions de préférence pour 500 M EUR,
- Dont distribution 2010 de 896 M EUR hors dividendes payés en actions.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 15 février 2011.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales,

le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2010.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010

Normes ou interprétations :	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Amélioration aux IFRS – Mai 2008 – « Amendements à IFRS 5 sur les cessions partielles de titres »	22 mai 2008	23 janvier 2009
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	30 novembre 2006	25 mars 2009
IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »	3 juillet 2008	4 juin 2009
IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »	3 juillet 2008	22 juillet 2009
Amendements à IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture »	31 juillet 2008	15 septembre 2009
IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS version restructurée »	27 novembre 2008	25 novembre 2009
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »	27 novembre 2008	26 novembre 2009
IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients »	29 janvier 2009	27 novembre 2009
Amélioration aux IFRS – avril 2009	16 avril 2009	23 mars 2010
Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »	18 juin 2009	23 mars 2010
Amendements à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants »	23 juillet 2009	23 juin 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

• Amélioration aux IFRS – mai 2008 – IFRS 5

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ils sont entrés en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 sauf pour les amendements d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application a été repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

• IFRIC 12 « Accords de concession de services »

Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions.

• IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

● **IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »**

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers, en particulier dans le cas de la vente d'immeubles résidentiels.

● **Amendements à IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture »**

Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture. L'application de cet amendement est rétrospective.

● **IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS version restructurée »**

Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et simplifiée, tandis que son contenu technique est resté, quant à lui, inchangé. Cette restructuration permet d'intégrer plus facilement les futures évolutions des normes.

● **IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »**

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

● **IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients »**

Cette interprétation traite de la comptabilisation d'un transfert d'une immobilisation corporelle dans les comptes de l'entité qui la reçoit. Elle détermine les circonstances et les conditions dans lesquelles le chiffre d'affaires lié à ce transfert d'actifs par un client doit être comptabilisé dans le cadre d'un contrat commercial.

● **Amélioration aux IFRS – avril 2009**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 12 amendements à des normes déjà existantes.

● **Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »**

L'IASB a précisé le traitement comptable, dans les états financiers individuels d'une filiale, des transactions au sein d'un groupe dont le paiement est fondé sur des actions et pour lesquelles le règlement sera effectué en trésorerie. Les biens ou services reçus doivent être mesurés par la filiale selon son propre point de vue et ne pas tenir compte du traitement au sein de l'entité du Groupe qui procède à leur règlement en titres ou en espèces.

● **Amendements à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants »**

Ces amendements introduisent de nouvelles exceptions concernant l'application rétrospective des IFRS par les entités appartenant à certains secteurs d'activité (actifs pétroliers et gaziers, contrats de locations) et adoptant pour la première fois les IFRS.

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2009 les normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » telles qu'adoptées par l'Union européenne le 3 juin 2009 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Hormis l'application des nouvelles normes et amendements décrits ci-dessus, ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2009 et en 2010.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture ou Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. paragraphe 2 et note 3) ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. paragraphe 2 et notes 4 et 18) ;

- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (Cf. paragraphe 2 et notes 23, 24, 25 et 33) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. paragraphe 1 et note 2) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. paragraphe 1).

■ 1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels du Groupe intégrant les succursales à l'étranger et toutes les filiales significatives contrôlées par celui-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

● Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;

- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;

- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

● Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

● Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

CAS PARTICULIERS DES ENTITES AD-HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad-hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad-hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad-hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad-hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Ecart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme

IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecarts d'acquisition*; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les *Participations ne donnant pas le contrôle* sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les *Participations ne donnant pas le contrôle* à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires au sein des capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur

comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDES A DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux *Participations ne donnant pas le contrôle*. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Participations ne donnant pas le contrôle* sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des *Participations ne donnant pas le contrôle* sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Participations ne donnant pas le contrôle* et des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux *Participations ne donnant pas le contrôle* faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat consolidé.

Pour le traitement des engagements de rachat relatifs à des regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2009, l'application des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » ne modifie pas les principes comptables retenus jusqu'à présent par le Groupe en cohérence avec le traitement des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle. Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par l'IFRIC ou l'IASB.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activité :

- les Réseaux France qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama. Le groupe Boursorama précédemment rattaché au pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs a été intégré depuis le 1^{er} janvier 2010 dans les Réseaux France. Les données comparatives 2009 ont été retraitées en conséquence ;
- les Réseaux Internationaux qui regroupent les activités de banque de détail à l'étranger ;
- les Services Financiers Spécialisés et Assurances qui regroupent les filiales de Financements Spécialisés aux entreprises (financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, location longue durée et gestion de flottes automobiles, et location et gestion des parcs informatiques, activité qui a été cédée au 2^e semestre 2010) et aux particuliers (crédit à la consommation), ainsi que les activités d'assurance-vie et dommages ;
- la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs. Les métiers des Services aux Investisseurs incluent les activités de courtage exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;

- la Banque de Financement et d'Investissement, regroupant :
 - « Global Markets », qui regroupe l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
 - « Financement et Conseil », qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
 - « Actifs gérés en extinction » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière.

A ces pôles opérationnels s'ajoute le Hors Pôles qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. A ce titre, lui sont rattachés le coût de financement des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

OPERATIONS EN DEVICES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est

coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination

du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

• Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

• Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

• Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en *Dettes* au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en *Prêts et créances* à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la*

juste valeur par résultat vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédit*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

• Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

• Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

• Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la

partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux

instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore

- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

● Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50% de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILEES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations issues d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en *Immeubles de placement*. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unité génératrice de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *Produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIERES DONNEES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

• Titres subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

• Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Emises par des filiales, ces actions de préférence sont présentées parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat.

• Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en *Capitaux propres*, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;

- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT SUR BASE D'ACTIONS SOCIETE GENERALE OU ACTIONS EMISES PAR DES ENTITES CONSOLIDEES

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

• Le Plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

• Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (options d'achat d'actions sur sociétés non cotées et rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur de ces options est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

• Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés

sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*, pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

ACTIVITES D'ASSURANCE

• Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et

pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin de démontrer le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

La première consiste à simuler des *scenarii* de stress déterministes (« normés » ou extrêmes). On démontre que dans ces *scenarii*, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés.

L'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes.

Par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des *cash-flows* futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

■ 3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009.

En application des amendements aux normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, le libellé des rubriques « Intérêts minoritaires » au

bilan et dans le compte de résultat consolidés est remplacé par « *Participations ne donnant pas le contrôle* ». Ce changement de libellé n'a pas d'incidence significative sur le contenu de ces rubriques.

REGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;

- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

■ 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

NORMES COMPTABLES, INTERPRETATIONS OU AMENDEMENTS ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE

Normes ou interprétations :	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	23 décembre 2009	1 ^{er} février 2010
Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »	30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010
IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »	19 juillet 2010	1 ^{er} janvier 2011
Modification d' IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »	19 juillet 2010	1 ^{er} janvier 2011
IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »	23 juillet 2010	1 ^{er} juillet 2010

• **Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »**

Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, *warrants*...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.

• **Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »**

Les premiers adoptants sont autorisés à utiliser, au même titre que les préparateurs existants d'états financiers selon les normes IFRS, les dispositions transitoires incluses dans les amendements IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ».

• **IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »**

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et clarifie la notion de parties liées.

• **Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »**

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.

• **IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »**

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2010

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »	12 novembre 2009 et 28 octobre 2010	1 ^{er} janvier 2013
Amélioration aux IFRS – mai 2010	6 mai 2010	1 ^{er} juillet 2010 au plus tôt
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »	7 octobre 2010	1 ^{er} juillet 2011
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2012

• **IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »**

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte de la norme IAS 39, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

• Amélioration aux IFRS – mai 2010

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 6 amendements à des normes déjà existantes.

• Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »

Cet amendement permet d'améliorer la compréhension des opérations de transferts d'actifs financiers (telles que les titrisations), y compris des effets induits par les risques restant à la charge du cédant. Des informations particulières sont également requises en cas d'opérations effectuées à une date proche de la clôture.

• Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

Note 2

Evolution du périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

■ 1. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 872 sociétés au 31 décembre 2010 :

- **703** sociétés intégrées globalement ;
- **90** sociétés intégrées proportionnellement ;
- **79** sociétés mises en équivalence.

Ne sont retenues dans le périmètre de consolidation que les entités qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02% de celui du Groupe dans le cas d'une intégration globale ou proportionnelle ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10% des capitaux propres consolidés du Groupe. Ces critères ne s'appliquent pas aux paliers de sous-consolidation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2010, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2009, sont les suivantes :

- Au cours du premier semestre 2010 :
 - Le Groupe, via sa filiale TCW Inc., a fait l'acquisition en février de 100% de Metropolitan West Asset Management qui a par conséquent été intégrée globalement.
 - Les 35% de Sogessur qui n'étaient pas détenus par le Groupe ont été acquis suite à l'exercice de l'option d'achat qui avait été accordée par les actionnaires minoritaires à Société Générale S.A.
 - Banco SG Brazil S.A. a fait l'acquisition des 30% de Banco Pecunia S.A. qu'il ne détenait pas, portant ainsi le taux d'intérêt du Groupe à 100%.
 - Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation, Podgoricka Banca SG Group détenue à 90,56%. Cette société située au Monténégro est consolidée par intégration globale.
 - SG Cyprus Ltd, antérieurement consolidée par intégration globale, est à présent consolidée par mise en équivalence suite à la cession des titres détenus par Société Générale S.A. à SG Liban.
 - IBK SGAM, précédemment détenue par le Groupe à hauteur de 50%, a été cédée à la société IBK qui partageait avec SGAM S.A. le contrôle de cette entité.

- Le fonds The Global Commodities Finance Fund Limited est sorti du périmètre de consolidation suite au rachat de toutes les parts et le transfert de tous ses actifs et passifs dans Société Générale S.A.
 - La participation du Groupe dans La Marocaine Vie passe de 85,97% à 88,88% suite à une augmentation de capital inégalement souscrite.
 - Le Groupe a déconsolidé, au cours du premier semestre 2010, sa filiale Clickoptions qui a été fusionnée avec Société Générale S.A. au cours du second semestre.
 - La participation dans Banka Société Générale Albania Sh.A., anciennement nommée Banka Popullore Sh.A, avait été portée à 85,94%, soit une augmentation de 10,93% par rapport au 31 décembre 2009, sous le double effet d'un rachat de minoritaires et d'une augmentation de capital inégalement souscrite.
 - La participation dans Boursorama S.A. passait à 55,53%, soit une baisse de 0,25% par rapport au 31 décembre 2009, suite à une augmentation de capital réservée liée à la levée de stock-options.
 - La participation du Groupe dans New Esporta Holding Limited passe de 96,77% à 90,54%, soit une variation de 6,23% par rapport au 31 décembre 2009, du fait d'une dilution sur une augmentation de capital souscrite par la direction.
- Au cours du second semestre 2010 :
- Le Groupe a augmenté sa participation dans Bank Republic de 1,18% pour la porter à 81,18% à l'issue d'une augmentation de capital.
 - Le Groupe, via sa filiale Crédit du Nord, a réalisé l'acquisition de 100% de la Société Marseillaise de Crédit en septembre 2010. Celle-ci a été consolidée par intégration globale au sein du sous-groupe Crédit du Nord.
 - SG Asset Management Banque sort du périmètre de consolidation du Groupe après la fusion dont elle a fait l'objet dans Société Générale S.A.
 - Le groupe Société Générale a cédé sa participation de 49% dans Gaselys, en septembre 2010, après l'exercice par GDF-Suez de l'option d'achat qu'il détenait. La quote-part de mise en équivalence de cette entité avait été reclassée en *Actifs non courants destinés à être cédés* au cours du premier semestre 2010.
 - Le Groupe a finalisé la cession du groupe ECS qui est ainsi sorti du périmètre de consolidation en octobre 2010. Les actifs et passifs de ce groupe étaient reclassés en *Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés* au 30 juin 2010.
 - Adria Leasing Spa détenue par le Groupe à hauteur de 100%, a été fusionnée dans Fraer Leasing Spa qui était

détenue à 67,75%. A l'issue de cette opération, le taux de détention du Groupe dans Fraer augmente de 5,68% pour s'établir à 73,43%.

- Un rachat de minoritaires et l'évolution de l'auto contrôle ont fait augmenter de 2,25% le taux de détention du Groupe dans Boursorama S.A. qui s'élève à présent à 57,78%.
- En conséquence d'une augmentation de capital dans laquelle Société Générale S.A. a souscrit au-delà de sa quote-part, le Groupe a porté sa participation dans Geniki à 88,44%, soit une hausse de 34,47%.
- La participation du Groupe dans Rosbank s'établit en hausse de 9,56% à 74,89% par l'effet conjugué d'une augmentation de capital et de rachats de minoritaires. Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation de son dispositif en Russie, le Groupe a enregistré une dette matérialisant son engagement à racheter 2,53% de Rosbank, après que celle-ci ait fusionné avec BSGV.
- Le taux d'intérêt du Groupe dans New Esporta Holding Limited baisse de 90,54% à 90,18% suite à une augmentation de capital à laquelle le Groupe n'a pas souscrit.
- Le rachat par Société Générale des minoritaires de Lightning Asset Finance Limited a entraîné une hausse de 49% de la participation du Groupe dans cette entité, la portant ainsi à 100%.

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui seront cédés à Amundi courant 2011 sont classés dans les rubriques *Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés*.

■ 2. Regroupements d'entreprises

Le principal regroupement d'entreprises réalisé au cours du 2^e semestre 2010 par le Groupe est l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit. L'allocation du prix d'acquisition a été réalisée de manière provisoire et pourra faire l'objet d'ajustements dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Acquisition de la Société Marseillaise de Crédit

Le Groupe, via sa filiale Crédit du Nord détenue à 100%, a acquis la totalité du capital de la Société Marseillaise de Crédit le 21 septembre 2010 auprès du groupe BPCE pour un montant de 872 M EUR.

L'opération a obtenu préalablement l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de l'Autorité de la Concurrence et recueilli l'avis des Instances Représentatives du Personnel compétentes.

Cette prise de contrôle conduit le Groupe à consolider en intégration globale cette acquisition.

Fondée en 1865, la Société Marseillaise de Crédit est un acteur bancaire important du Sud-Est de la France où elle bénéficie d'un fort ancrage régional et d'une marque reconnue. Disposant de 144 agences, la Société Marseillaise de Crédit compte près de 200 000 clients et emploie plus de 1 200 collaborateurs.

En date d'acquisition, les actifs et passifs identifiables de la Société Marseillaise de Crédit sont les suivants :

(En M EUR)

Actif	
Créances sur les établissements de crédit	581
Créances sur la clientèle	2 613
Autres actifs courants	445
Immobilisations	108
Autres	83
Total Actif	3 830
Passif	
Dettes envers les établissements de crédit	12
Comptes créditeurs – clientèle	3 280
Autres	177
Fonds propres	361
Total Passif	3 830

La différence de première consolidation est en cours d'affectation. L'écart d'acquisition provisoire ainsi constaté en date de prise de contrôle dans l'unité génératrice de trésorerie « Crédit du Nord » s'élève à 511 M EUR.

SMC a contribué au résultat net de l'ensemble consolidé pour un montant de 4 M EUR au titre de l'année 2010.

Note 3

Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes : note 6 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », note 7 « Instruments dérivés de couverture », note 8 « Actifs financiers disponibles à la vente », note 9 « Prêts et créances sur les établissements de crédit », note 10 « Prêts et créances sur la clientèle », note 12 « Opérations de location financement et assimilées », note 13 « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », note 11 « Portefeuilles reclassés », note 19 « Dettes envers les établissements de crédit », note 20 « Dettes envers la clientèle » et note 21 « Dettes représentées par un titre ».

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers affectés par la crise financière.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

■ 1. Méthodes de valorisation

1.1. INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués en juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation *a priori* par des contrôles de cohérence *a posteriori*. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (*bid-ask*, liquidité).

A des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur au bilan sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se composera des niveaux suivants :

- niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'Etats et de dérivés ;
- niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit

directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix ;

- niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Il s'agit essentiellement des instruments pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés) et des instruments financiers des « Actifs gérés en extinction » dès lors que les paramètres de valorisation de ces produits ne sont pas observables.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 7 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 7 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché. Cela a été le cas au cours du premier semestre 2008, sur un ensemble de CDO (*Collateralised Debt Obligations*), CLO (*Collateralised Loan Obligations*), ABS (*Asset Backed Securities*), CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) américains (Cf. paragraphe 2 – Instruments financiers affectés par la crise financière).

• Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert,...) ;

- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs,...) ;

- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de *business plans*, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

• Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (Cf. note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés »). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

• Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

1.2. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués en juste valeur au bilan, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

• Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable, dès lors qu'il n'y a pas de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

• Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

■ 2. Instruments financiers affectés par la crise financière

Sur l'exercice 2010, le groupe Société Générale a continué d'être affecté par le contexte de forte volatilité des instruments financiers et d'un environnement économique incertain, principalement sur :

- ses positions sur tranches Super Senior et Senior de CDO (*Collateralised Debt Obligations*) non couverts exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis ;
- ses positions de RMBS « US » (*Residential Mortgage Backed Securities*) ;
- ses positions de CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) ;
- son exposition au risque de contrepartie sur les assureurs *monolines*.

2.1. CAS DES TRANCHES SUPER SENIOR ET SENIOR DE CDO NON COUVERTS EXPOSES A L'IMMOBILIER RESIDENTIEL AUX ETATS-UNIS

En l'absence de transactions observables, la valorisation des tranches Super Senior et Senior de CDO non couverts exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant pour l'essentiel des données non observables ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Dès lors qu'il y a des données observables, les résultats du modèle sont comparés et ajustés de manière à converger. L'approche du groupe Société Générale est centrée sur la valorisation des « *pools* » de prêts immobiliers individuels, sous-jacents des obligations structurées, de façon à estimer leur valeur, dans un *scenario* prospectif de crédit stressé (par opposition à une approche « *Marked-to-Market* »), des obligations RMBS, et, par voie de conséquence, celle des tranches de CDO.

La méthodologie employée utilise quatre variables clés pour valoriser les *pools* de prêts, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la vitesse de prépaiement et l'horizon de défaut.

Pour rappel, des décotes complémentaires ont été passées de manière à prendre en compte l'illiquidité des tranches concernées. La décote d'illiquidité est définie comme la perte supplémentaire induite par une augmentation de 10% des pertes cumulées dans le *scenario* de crédit (par exemple sur les sous-jacents relevant de l'année de production 2005 de 15% à 16,5%), complétée, pour les sous-jacents *subprime* de 2006 et 2007, par un supplément de décote résultant d'un alignement sur l'indice de référence ABX.

L'exposition brute sur les tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS « US » en juste valeur au bilan est passée de 1,6 Md EUR au 31 décembre 2009 à 3,9 Md EUR au 31 décembre 2010 suite à l'entrée dans le périmètre de six CDO de RMBS après la commutation de protections acquises auprès d'un assureur *monoline*. Sur cette position, les pertes de valeur enregistrées au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 0,1 Md EUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes en juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. L'exposition nette sur ces tranches de CDO ressort ainsi à 1,7 Md EUR à fin décembre 2010.

TAUX DE PERTES CUMULEES (*) SUR LE SUBPRIME (CALCULES SUR LE NOMINAL INITIAL)

	2004	2005	2006	2007
Hypothèses de pertes cumulées fin 2009	6,1%	16,5%	39,6%	49,5%
Hypothèses de pertes cumulées fin 2010	6,1%	16,5%	39,6%	49,5%
Sensibilité des taux de perte cumulées		En M EUR		
+10% pertes cumulées sur toutes les années de production	⇒		⇒	
			(260)	

(*) Y compris décote de liquidité.

2.2. CAS DES RMBS « US » (RESIDENTIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

Pour les positions relatives aux obligations ayant pour sous-jacents des risques *subprime* sur le secteur immobilier résidentiel américain, il est devenu difficile, depuis le second semestre 2007, d'observer des prix fiables individuellement sur tous les titres.

Dans ces conditions, la technique de valorisation s'est appuyée sur l'utilisation de prix observables sur les indices de référence, notamment l'indice ABX. Une duration a été déterminée pour les différents indices ABX et pour les titres RMBS en portefeuille avec des hypothèses de recouvrement (positions synthétiques) et de pré-paiement. Le spread de crédit implicite des indices a ensuite été déterminé à partir de leur prix.

Chaque obligation RMBS a été valorisée en utilisant le *spread* de crédit de son indice ABX de référence (même année de production et même rating). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments cash et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de RMBS a fait l'objet de cessions au cours de l'exercice 2010. Au 31 décembre 2010, l'exposition nette résiduelle en juste valeur au bilan après prise en compte de couvertures sur indice ABX s'élève à 209 M EUR⁽¹⁾.

2.3. CAS DES CMBS (COMMERCIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

De manière analogue aux RMBS, le portefeuille de CMBS est valorisé en utilisant des paramètres de marché. Chaque obligation CMBS « US » a été valorisée en utilisant le *spread* de crédit de son indice CMBX de référence (même année de production et même rating). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments *cash* et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de CMBS a été largement couvert par achats de protections sur indices CMBX. Au 31 décembre 2010, l'exposition nette résiduelle en juste valeur au bilan après couverture s'élève à 262 M EUR⁽¹⁾.

2.4. EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES ASSUREURS MONOLINES

Les expositions au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance *monolines* figurent en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*. En effet, la juste valeur des expositions du

Groupe sur les assureurs *monolines* ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Le resserrement des *spreads* de crédit ainsi que la commutation, la résiliation de protections acquises auprès d'un assureur *monoline* et les cessions d'actifs couverts réalisées en 2010 ont entraîné une baisse de la juste valeur de la protection acquise auprès de ces contreparties.

En conséquence, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre des garanties *monolines* est passée de 3,9 Md EUR au 31 décembre 2009 à 1,8 Md EUR au 31 décembre 2010.

En prenant en compte les effets combinés des variations des positions de protections et l'achat de CDS (*Credit Default Swap*) complémentaires sur assureurs *monolines*, la couverture (CDS et réserves) de l'exposition brute reste stable à 77% à fin décembre 2010 par rapport à fin décembre 2009.

Les ajustements de valeur calculés au titre du risque de contrepartie sur ces actifs financiers ont diminué de 1,4 Md EUR au cours de l'exercice 2010, soit un total de 0,8 Md EUR. Cet ajustement est calculé sur la base de l'application de taux de pertes cumulées sévères (jusqu'à 90% sur les *monolines* les plus mal notés).

Les taux de pertes de valeur appliqués à chaque *monoline* sont revus chaque trimestre et ajustés si nécessaire.

L'exposition au risque de contrepartie sur les assureurs *monolines* se décompose en trois parties :

- l'exposition liée aux CDO de RMBS, pour lesquels notre méthodologie et les paramètres appliqués sont les mêmes que pour les CDO non assurés ;
- l'exposition liée aux CDO « hors marché résidentiel US » de non RMBS, CLO de Crédits Corporates et financements d'infrastructures, pour lesquels la méthodologie résulte de *Marked-to-Stress* (maximum de pertes cumulées historiques sur cinq ans par classe d'actifs) et d'un ajustement découlant des *Marked-to-Market* ;
- l'exposition liée aux autres titres rehaussés mesurée en *Marked-to-Market*.

(1) Hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques.

EXPOSITION EN RISQUE DE CONTREPARTIE AUX « MONOLINES » (SCENARIO DE DEFAUT IMMEDIAT DE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS MONOLINES CONTREPARTIES DU GROUPE SOCIETE GENERALE)

(En Md EUR)	31.12.2009	31.12.2010	
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	3,9	1,8	
Nominal des couvertures achetées (*)	(0,7)	(0,6)	
Juste valeur de la protection nette de couvertures et avant ajustements de valeur	3,2	1,3	
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur monolines (comptabilisés sur la protection)	(2,3)	(0,8)	
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	0,9	0,4	
Taux de couverture global sur juste valeur	77%	77%	

(*) le nominal des couvertures achetées auprès de contreparties bancaires a un impact « Marked-to-Market » de +108 M EUR au 31 décembre 2010, neutralisé depuis 2008 dans le compte de résultat.

Notation retenue la plus basse émise par Moody's ou S&P au 31 décembre 2010

AA : Assured Guaranty

BB : Radian, Syncora Capital Assurance

B : MBIA

CC : Ambac, CIFG

3. Sensibilité de la juste valeur

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente et conservatrice, et plus particulièrement dans le contexte de forte volatilité des instruments financiers et d'un environnement économique incertain ; néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2010 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée par le biais :

- soit d'une variation « forfaitaire » de 10% de la *cumloss* : cela concerne le taux de perte estimé par année de production des sous-jacents utilisés pour modéliser les tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS américain et les CDO de non RMBS. Pour une hausse de 10% du paramètre (exemple: passage de 25% à 27,5%), la valorisation diminuerait de 360 M EUR, et elle augmenterait de 359 M EUR pour une baisse de 10% ⁽¹⁾ ;

- soit d'une variation « normée ⁽²⁾ » des paramètres non observables, calculée sur des positions nettes.

Sensibilité à un écart type des paramètres non observables – valeur absolue en M EUR

Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés

Volatilité actions	20
Dividendes	6
Corrélations	13
Volatilité <i>Mutual Funds</i>	21
Volatilité <i>Hedge Funds</i>	54

Obligations et autres instruments de dettes, et dérivés

Corrélations Change/Change	10
Corrélations Change/Taux d'intérêt	5
Corrélation des Temps de défaut (CDO)	42
Corrélation Change/Temps de défaut (CDO)	2
<i>Spreads</i> de crédit non observables (CDO)	4

Autres

Corrélations Matières Premières	7

(1) Les positions considérées dans ce calcul :

- incluent les éventuelles couvertures des obligations considérées (CDS) ;
- incluent le cas échéant les provisions effectuées sur les CDS monolines.

(2) C'est-à-dire reprenant :

- soit l'écart-type des prix de consensus qui contribuent à évaluer le paramètre (TOTEM...) néanmoins considéré comme non observable ;
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

Note 4

Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

La gestion des risques de Société Générale s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit** (incluant le risque-pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, qui résulte d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties homogènes ;
- **le risque de marché** : risque de perte due aux variations de prix des produits de marché, de la volatilité et des corrélations entre les risques. Ces variations peuvent notamment concerner les fluctuations des taux de change, des prix obligataires et des taux d'intérêt, des prix des titres et des matières premières, des prix des dérivés et des prix de tous les autres actifs, tels que l'immobilier ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements au moment de leur exigibilité ;
- **le risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement de taux d'intérêt ou de taux de change.

1. Organisation, procédures et méthodes

1.1. STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE

Etant donné les nombreux métiers, marchés et régions où il opère, Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de la maîtrise des risques. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.

Pour déterminer l'appétit du Groupe pour le risque, la Direction générale prend en considération des paramètres tels que :

- le couple risque/rentabilité des différentes activités du Groupe ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit ou de marché ;
- les risques souverains et macro-économiques, tant sur les marchés émergents que sur les pays développés ;
- l'équilibre du portefeuille en termes de sources de profits.

1.2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles sur le terrain ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- le suivi des risques ainsi qu'une approche homogène de leur évaluation doivent être appliqués dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux Directions opérationnelles.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale de ses activités au risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité de contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, il examine le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Le Comité des risques

Présidé par la Direction générale, le Comité des risques (CORISQ) se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations en matière de risque du Groupe. De manière générale, le comité, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant d'une part sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi des risques du Groupe, et d'autre part sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité grands risques se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

La Direction des risques

La Direction des risques a pour principale mission de mettre en place un dispositif de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe. Dans l'exercice de ses fonctions, elle concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et reporte régulièrement sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants ;

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit le système d'information de suivi des risques, s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.

Les procédures Nouveau Produit

Il est de la responsabilité de chaque Direction de soumettre tout nouveau produit, métier ou activité à une procédure Nouveau Produit. Ces procédures Nouveau Produit, co-pilotées avec la Direction des risques, ont pour mission de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités et que, de ce fait, les développements futurs s'effectueront avec un maximum d'efficacité et de maîtrise ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions supports ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Cette procédure s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'externalisation de prestations essentielles ou importantes en passant par l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

La Direction financière

La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité, ainsi que le refinancement long terme du Groupe sont assurés au sein du Département gestion du bilan, tandis que le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du Département Gestion Financière et Capital, ces deux services étant rattachés à la Direction financière du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus

d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*⁽¹⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

■ 2. Les risques de crédit

2.1. PRINCIPES GENERAUX

● 2.1.1. Approbation et fixation des limites de risque

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction sera adaptée pour couvrir le risque de perte en cas de défaillance. L'approbation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Le processus d'approbation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie (risques de crédit, d'absence de règlement ou de livraison et risque lié à l'émetteur) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et aux unités de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- cette ligne-métier et cette unité de risque doivent être indépendantes ;
- toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les lignes-métiers et approuvées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à

l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques.

● 2.1.2. Gestion du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie ou de remplacement correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties. Il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme.

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

2.2. MESURE DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Le système de notation du Groupe se différencie fondamentalement entre la clientèle de détail et la clientèle entreprises, banques et souverains :

- pour les portefeuilles de la clientèle de détail, des modèles internes servent à mesurer les risques de crédit, exprimés à partir d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an (*Probability of Default*, PD) et du pourcentage de perte en cas de défaillance de la contrepartie (*Loss Given Default*, LGD). Ces paramètres sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'Accord de Bâle ;
- pour les portefeuilles entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de modèles de notation de contreparties comme aide à la décision du notateur qui attribue la note et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de

(1) ICAAP : *Internal Capital Adequacy Assessment Process*, il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *back-testing* et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autre de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Les modèles internes du Groupe permettent ainsi une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de la probabilité de défaillance de la contrepartie et du taux de perte en cas de défaut. Ces éléments sont intégrés dans les demandes de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés comme outil pour structurer, tarifier et approuver les transactions. A cet effet, les notes des contreparties sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la

conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

Ces modèles utilisés pour estimer les PD et LGD couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement). Ils ont pour l'essentiel été validés AIRBA (*Advanced Internal Ratings Based Approach*) en 2007 et font l'objet depuis cette date, d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de *Asset-Backed Commercial Paper*.

2.3. EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers du Groupe, nets de dépréciations et avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales) y compris les écarts de réévaluation sur les éléments couverts ou en juste valeur au bilan.

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	358 021	310 198
Instruments financiers dérivés de couverture	8 162	5 561
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	91 820	78 668
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	70 268	67 655
Prêts et créances émis sur la clientèle	371 898	344 543
Opérations de location financement et assimilées	29 115	28 856
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 882	2 122
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	931 166	837 603
Engagements de financement donnés	172 542	145 557
Engagements de garantie financière donnés	62 278	62 460
Provisions pour engagements par signature	(226)	(200)
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation	234 594	207 817
Total de l'exposition nette de dépréciation (*)	1 165 760	1 045 420

(*) La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité.

2.4. GESTION DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

• Utilisation des dérivés de crédit

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits « Corporate ». Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à détenir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 49% du montant total des protections individuelles acquises.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garanties reçus.

L'encours total des achats de protections *via* dérivés de crédit (*Credit Default Swap*, CDS) est passé de 13,0 Md EUR à 7,7 Md EUR à fin décembre 2010, essentiellement par le déboucement de certaines positions et également par la vente de protections CDS sur des contreparties *investment grade* sur lesquelles le Groupe n'est pas concentré.

L'objectif poursuivi était la réduction de la volatilité du résultat du portefeuille CPM (*Credit Portfolio Management*), ces dérivés de crédit étant valorisés au prix de marché.

Sur 2010, les *spreads* de CDS des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx) se sont élargis en raison de la crise de la dette souveraine, alors qu'ils sont restés quasiment stables dans les autres régions.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en AA- et A+. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers.

2.5. PRISE DE GARANTIES ET COLLATERAUX

• Garanties et Collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Par ailleurs, le groupe Société Générale a renforcé ses politiques de prise de garanties et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Société Générale mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

• Accords de compensation globale

Afin de réduire son exposition au risque de crédit, le Groupe conclut avec des contreparties des accords de compensation globale (contrats ISDA ou équivalents pour les transactions sur les instruments financiers dérivés). Ces accords de compensation globale ne donnent pas lieu, dans la plupart des cas, à une compensation comptable des actifs et des passifs financiers. Cependant, le risque de crédit afférent aux actifs financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale est réduit dans la mesure où en cas de défaut les montants dus seront réglés sur une base nette.

• Assurances crédit

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple Coface et Exim) et aux multilatéraux, le groupe Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements de la Banque de Financement et d'Investissement contre les risques de non paiement.

Cette activité, Assurances crédit et risques politiques, bénéficie d'un dispositif d'encadrement et de suivi des risques validé par la Direction générale du Groupe. En effet, il repose sur des critères stricts d'éligibilité minimum pour chaque assureur, et une limite globale de l'activité complétée par des sous-limites par maturité ainsi que des limites individuelles afin de réduire la concentration par contrepartie.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

2.6. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

• 2.6.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille de crédit au bilan, hors dépréciations se répartissent comme suit au 31 décembre 2010 :

	31.12.2010				31.12.2009			
	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total
<i>(Encours bruts en Md EUR)</i>								
Encours non dépréciés	92,01	376,16	42,14	510,31	79,29	354,60	40,82	474,72
dont encours non dépréciés avec impayés		7,11	0,01	7,12		6,87	0,01	6,88
Dépréciés	0,88	26,41	0,33	27,62	0,70	23,73	0,38	24,81
Total encours bruts	92,89	402,57	42,47	537,93	79,99	378,33	41,21	499,53
Autres (dépréciations, pensions,...)	0,82	(1,56)	27,80	27,06	0,80	(4,93)	26,44	22,31
Total net de dépréciation	93,71	401,01	70,27	564,99	80,79	373,40	67,65	521,84

(1) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Inclut les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,7% des encours bilan non dépréciés et inclut les impayés techniques. Ce montant est stable par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2009 (1,7% des encours bilan non dépréciés).

• 2.6.2. Information relative à la concentration des risques ⁽¹⁾

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentrations géographique ou sectorielle).

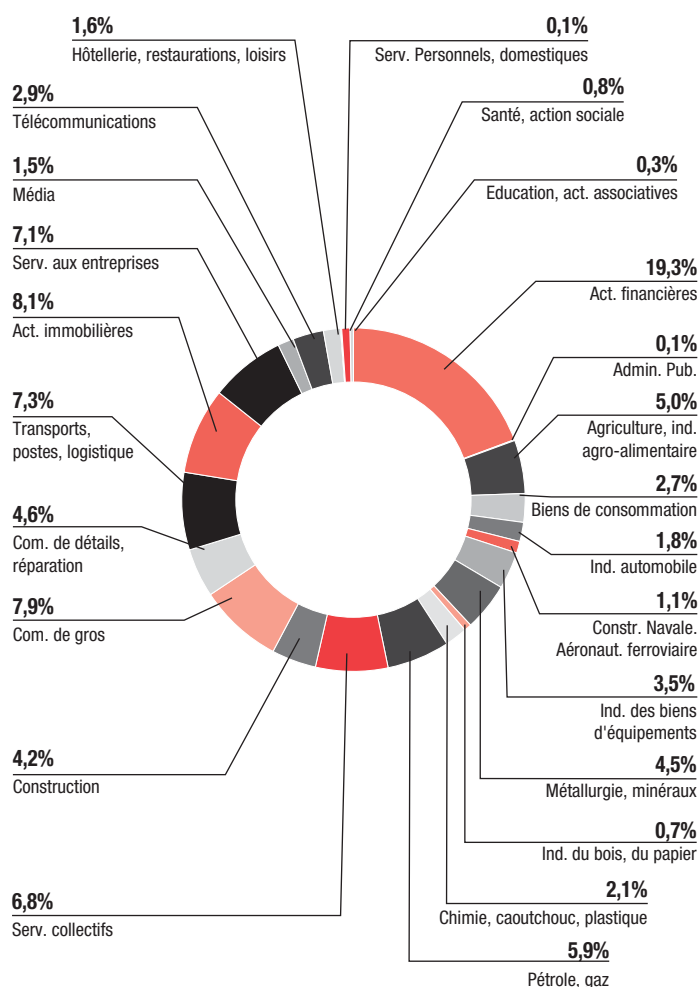
La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

Au 31 décembre 2010, les encours de crédit (bilan et hors-bilan, hors immobilisations, titres de participations et comptes de régularisation) accordés par le Groupe à l'ensemble de ses clients représentent une exposition en cas de défaut de 709 Md EUR (dont 527 Md EUR d'encours au bilan).

Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 5% de ce portefeuille.

(1) La mesure adoptée pour les encours de crédit dans cette partie est l'EAD (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation et encours douteux.

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS CORPORATE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2010 (PORTEFEUILLE BALOIS ENTREPRISES, SOIT 300 Md EUR d'EAD (Exposure At Default) (*)


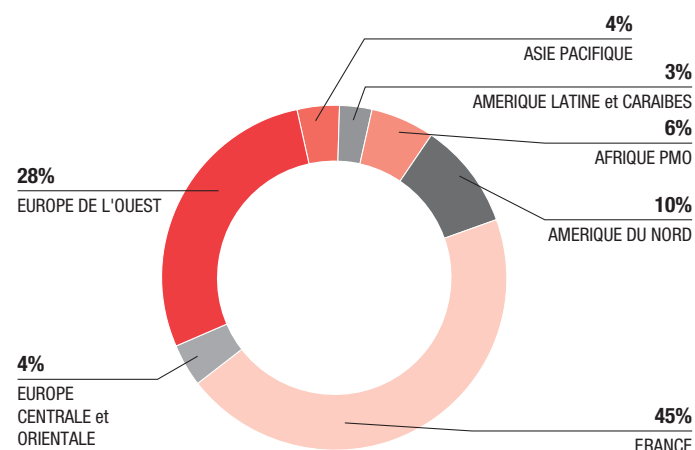
(*) EAD bilan et hors-bilan, hors immobilisations, comptes de régularisation et titres de participation.

Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

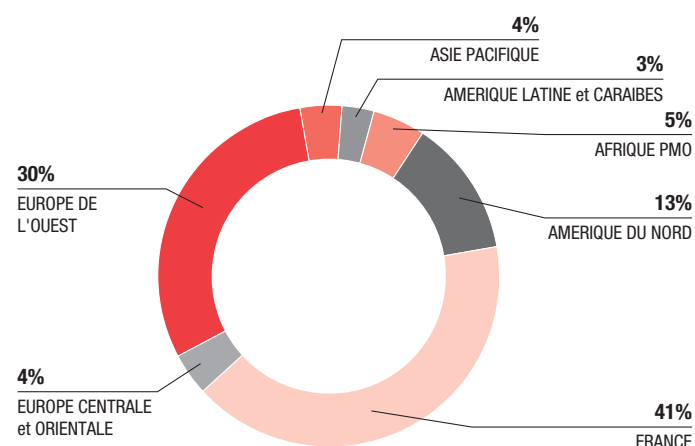
Au 31 décembre 2010, le portefeuille *Corporate* s'élève à 300 Md EUR (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10% du portefeuille.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2010 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

ENGAGEMENTS BILAN (soit 527 Md EUR d'EAD) :



ENGAGEMENTS BILAN ET HORS-BILAN (soit 709 Md EUR d'EAD) :



Au 31 décembre 2010, 85% des encours du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (24% sur le portefeuille non retail et 18% sur les particuliers).

• 2.6.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

Au 31 décembre 2010, les encours non dépréciés avec impayés représentent 1,7% du portefeuille bilan non déprécié, contre 1,7% au 31 décembre 2009. Ils se répartissent comme suit :

	31.12.2010			31.12.2009		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts
(En Md EUR)						
Impayés de moins de 90 jours	6,56	0,01	92,3%	6,36	0,01	92,6%
dont impayés de moins de 29 jours	3,84	-	54%	3,91	-	57,0%
Impayés entre 90 et 179 jours	0,31	-	4,4%	0,38	-	5,5%
Impayés de plus de 180 jours	0,23	-	3,2%	0,13	-	1,9%
TOTAL	7,10	0,01		6,87	0,01	

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de 29 jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclaré correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé, aussi faible soit-il (l'encours d'une créance présentant 1 euro d'impayé sera donc déclaré ci-dessus). Il convient de rappeler que les encours sont suivis dès le premier impayé. Ils peuvent être placés sous surveillance dès cet instant.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

• 2.6.4. Encours renégociés

Les encours dits « renégociés » au sein du groupe Société Générale concernent tous types de clientèle (clientèle de détail et personnes morales). Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclus de ces encours les renégociations commerciales aboutissant à des aménagements de conditions de taux et/ou de durée de remboursement librement consentis par le Groupe pour préserver la qualité de sa relation avec un client.

Les pratiques bancaires du groupe Société Générale conduisent à maintenir en encours dépréciés la plupart des clients dont les créances ont été renégociées, tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois). Le montant des encours de crédit renégociés au cours de l'exercice 2010 s'élève à 1,4 Md EUR (0,2 Md EUR pour l'exercice 2009).

Cette augmentation s'explique principalement par la renégociation de certains dossiers Corporate de montant significatif (cinq dossiers représentent près de 80% du montant de crédits renégociés de l'exercice 2010).

• 2.6.5. Garanties et collatéraux sur les encours dépréciés et sur les encours non dépréciés présentant des impayés

Les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se présentent comme suit :

	31.12.2010		31.12.2009	
	Clientèle de détail	Autres	Clientèle de détail	Autres
(En M EUR)				
Sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés	1 533	856	1 249	557
Sûretés relatives aux encours dépréciés	2 119	1 946	1 740	1 688

Les montants de sûretés présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants de sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle 2 plafonnés aux montants restant dûs. Certaines sûretés, du type cautions des dirigeants, nantissement de titres non cotés, notamment, ne sont donc pas comprises dans ces montants.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

2.7. DEPRECIATIONS

• 2.7.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit

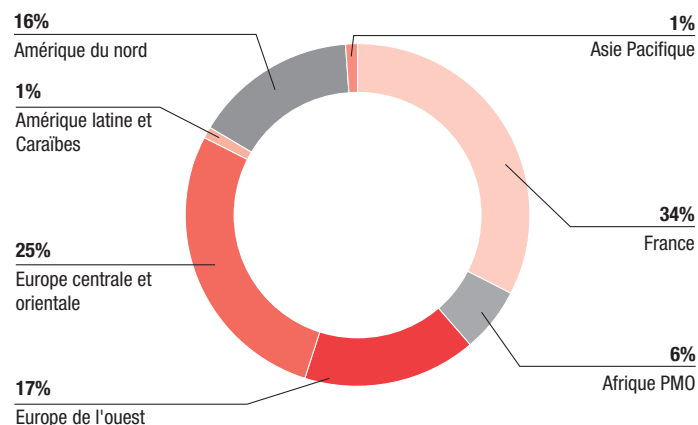
Les décisions de dépréciation spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée comme dépréciée dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Pour les « Souverains », le défaut est constaté lorsque le service de la dette n'est plus assuré ou lorsqu'une offre d'échange est proposée avec perte de valeur pour les créanciers.

Au 31 décembre 2010, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élevaient à 26,7 Md EUR (contre 24,2 Md EUR au 31 décembre 2009), dont 3,6 Md EUR d'encours relatifs aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Financement et d'Investissement. Ils se répartissent comme suit :



Au 31 décembre 2009, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 37% en France, 20% en Europe centrale et orientale, 17% en Europe de l'ouest, 17% en Amérique du nord, 6% en Afrique, Proche et Moyen-Orient, 2% en Asie Pacifique et 1% en Amérique latine et Caraïbes.

Au 31 décembre 2010, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 14,2 Md EUR dont 1,7 Md EUR sur les actifs gérés en extinction.

• 2.7.2. Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes

Les dépréciations sur groupe d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;
- sur la base de segments de portefeuille dépréciés suite à la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces dépréciations sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement, ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie. Elles sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,2 Md EUR au 31 décembre 2010 ; il s'élevait à 1,2 Md EUR au 31 décembre 2009.

• 2.7.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2009	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2010
Dépréciations spécifiques établissements de crédit + clientèle + crédit-bail	11 648	3 646	(1 547)	453	14 200
Groupes d'actifs homogènes	1 181	30	-	33	1 244
Actifs disponibles à la vente et titres détenus jusqu'à échéance, titres à revenus fixes	433	220	-	8	661
Autres	206	47	(42)	(17)	194
Total	13 468	3 943	(1 589)	477	16 299

■ 3. Risques de marché

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHE

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce Département est en charge :

- du suivi permanent et quotidien, indépendamment des salles de marchés, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et le Conseil d'administration et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives aux risques de marché *stricto sensu*, le Département surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading*.

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants du *front office*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec le *front office* et les services comptables ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque), *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites relevant de la Direction générale et du Conseil d'administration.

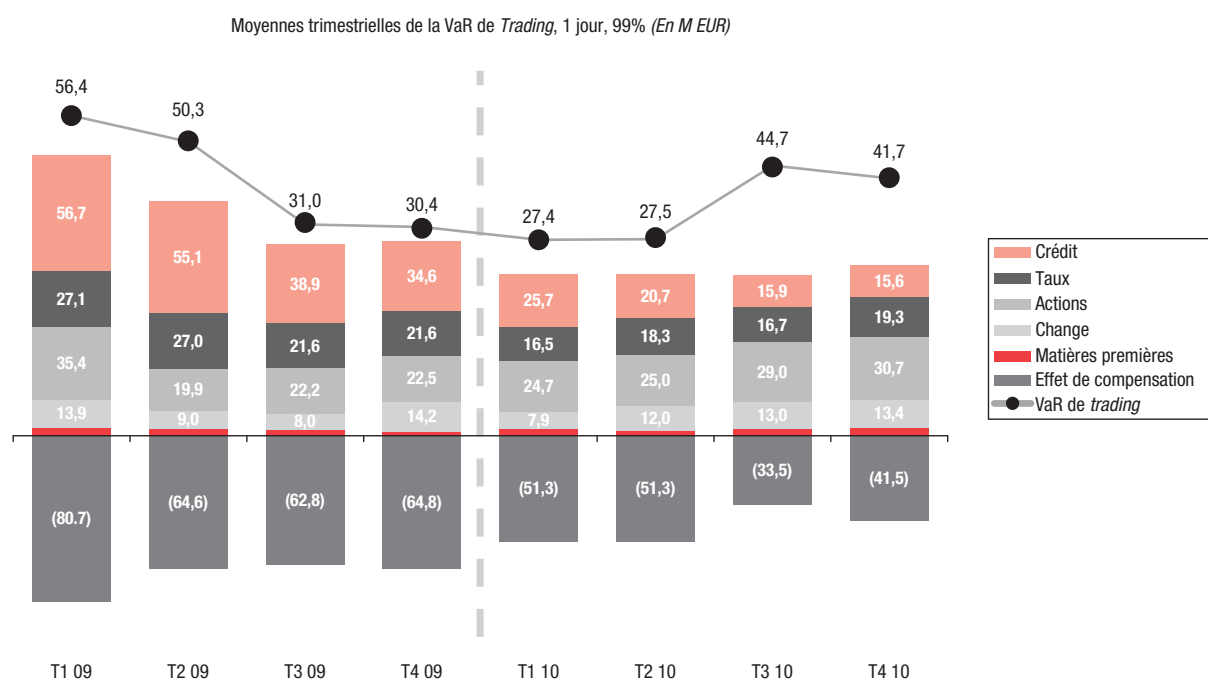
3.2. METHODES D'EVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHE

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99% conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;

- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VAR)



3.2.1. VaR Moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2010 s'établit à 35 M EUR contre une moyenne annuelle de 42 M EUR en 2009.

Cette légère baisse en moyenne recouvre une évolution aux tendances différentes : une stabilité sur les deux premiers trimestres de l'exercice suivie d'une hausse sur les deux derniers trimestres.

La hausse observée au 3^e trimestre 2010 résulte d'une baisse significative de la compensation des différentes catégories de risques, les positions prises ayant été, compte tenu de la normalisation des marchés, globalement moins défensives et donc plus sensibles aux *scenarii* de mai 2010.

Au 4^e trimestre 2010 lors des tensions sur les périphériques européens, la prise de nouvelles positions défensives a permis de maintenir la VaR à un niveau faible malgré l'introduction du facteur de risque dividendes implicites.

3.2.2. Méthode de calcul de la VaR

Développé à compter de fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99% est le plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique : dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99% ;
- complétant le système de VaR par des mesures en *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR, (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque Privée à l'étranger.

• 3.2.3. La mesure du risque en *stress tests*

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'appuie sur 19 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques parmi lesquels figure le « *scenario* théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « Généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 19 *scenarii* historiques et des 8 *scenarii* théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 27 *scenarii* historiques et théoriques ;
- les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

Dans le cadre des révisions régulières, un nouveau *scenario* théorique « crise des GIPE (Grèce, Italie, Irlande, Portugal, Espagne) » a été mis en œuvre à compter du 25 octobre 2010 : sur les facteurs de risque les plus impactés par la crise de la dette souveraine européenne d'avril/mai 2010 (*spreads* de crédit souverains, cours et volatilités des actions...), ce *scenario* reprend les chocs observés ; sur les autres facteurs de risque (*spreads* de crédit corporate, dividendes...), il reprend les niveaux du *scenario* « Généralisé ».

• 3.2.4. Les *stress tests* historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 19 *scenarii* historiques.

• 3.2.5. Les *stress tests* théoriques

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques.

■ 4. Les risques structurels de taux et de change

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de concentrer les risques de taux et de change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

- Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :
 - valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels,
 - revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière.
- Le Département de la gestion du bilan, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :
 - du recensement des risques structurels (risques de taux, de change, de liquidité) du Groupe,
 - de la définition des méthodes, des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques,
 - de la validation des modèles et méthodes utilisés par les entités,
 - de la proposition des limites de risque,
 - de la consolidation et du *reporting* des risques structurels.
- Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès du Département de la gestion du bilan du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM (*Asset-Liability Management*) *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

• 4.2.1. Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR, elle représente un montant égal à 2,5% des fonds propres prudentiels.

• 4.2.2. Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1%.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2010, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 2,5% des fonds propres prudentiels et est restée très largement sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 3 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. A fin décembre 2010, la

sensibilité de la valeur économique des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à -248 M EUR ;

- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de -153 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1%) au 31 décembre 2010. Ces entités représentent 83% des encours de crédits clientèle du Groupe.

(En M EUR)

Inférieure à un an	entre 1 et 5 ans	au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
13	(46)	(120)	(153)

4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

• 4.3.1. Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il possède des positions de bilan significatives (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais...). A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

• 4.3.2. Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2010, la gestion des positions de change structurelles dans les devises fortes a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par une limite de variation de 5 points de base en cas de variation de 10% d'une des principales devises).

4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80%-125%. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

• Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

• Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

Durée restant à courir au 31 décembre 2010 (En M EUR)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	1 958	401	1 409	621	4 389
Transactions hautement probables	29	45	61	76	211
Autres (changes...)	-	66	294	-	360
Total	1 987	512	1 764	697	4 960

Durée restant à courir au 31 décembre 2009 (En M EUR)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	110	252	576	22	960
Transactions hautement probables	3	38	91	145	277
Autres (changes...)	-	-	136	-	136
Total	113	290	803	167	1 373

• Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

■ 5. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

5.1. ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. Le Département de la gestion

du bilan du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

- Le Conseil d'administration notamment à travers le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est régulièrement informé des problématiques relatives à la gestion du risque de liquidité.
- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque,
 - examine les *reportings* sur ce risque qui lui sont fournis par le Département de la gestion du bilan,
 - revoit les *scenarii* de crise de liquidité et le dispositif de limites,
 - valide les programmes de financement du Groupe.
- Le Comité exécutif du Groupe :
 - valide la politique de tarification interne de la liquidité.
- Le Département de la gestion du bilan du Groupe dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion du risque de liquidité,
 - valide les modèles utilisés par les entités,
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque,
 - valide les *scenarii* de crise de liquidité,
 - définit les programmes de financement du Groupe,
 - propose la politique de tarification interne de la liquidité.

■ La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an) dans le cadre de limites définies par le Comité financier. En liaison avec le Département de la gestion du bilan du Groupe, elle réalise des *scenarii* de stress de liquidité.

■ Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurel au Groupe.

5.2. OBJECTIF DU GROUPE

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible du risque de liquidité du Groupe à travers le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur les centres de trésorerie du Groupe ;
- une gestion centralisée des ressources de marché à travers des accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe (Paris, New-York, Londres, Tokyo, Hong Kong et Singapour) ;
- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;
- une gestion optimisée des ressources par le recours à un nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale S.A., SG Acceptance NV, SG North America, Société Générale SCF,...) ;
- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire et, sur le périmètre des principales trésoreries Société Générale, sur des *scenarii* de stress internes.

5.3. MESURE ET SUIVI DE LA LIQUIDITE

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurel du Groupe et de sa déformation au cours du temps :

L'analyse du profil de risque de liquidité structurel repose sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir.

Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les échéances des passifs et engagements contractuels par durée restant à courir sont présentées dans la note 31.

Les émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'émetteur sont prises en compte dans les échéanciers de remboursement à leur première date de *call* pour les émissions subordonnées, à leur maturité contractuelle pour les émissions structurées (un suivi spécifique est opéré sur les montants de remboursement de ces émissions).

- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;

- un suivi de la diversification des ressources :

Société Générale entretient un éventail de sources de financement largement diversifié : une importante base de dépôts clientèle qui constitue une part significative des ressources à moyen et long terme d'une part, des ressources de marché d'autre part.

S'agissant de sa base de dépôts, le Groupe s'appuie sur la collecte des Réseaux de Banque de détail (France et étranger) et du dispositif de Banque Privée.

S'agissant des ressources de marché à moyen et long terme, le Groupe conduit une politique de *funding* diversifiée s'appuyant sur diverses natures de dette, de supports d'émissions, de devises, de bassins d'investisseurs.

En 2010, le Groupe a refinancé le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance de ses activités, grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placements privés standard ou structurés et d'émissions « *benchmarks* » tant subordonnées que seniors), grâce également à un effort supplémentaire de collecte de dépôts.

- un suivi du risque de remboursement anticipé de sa dette à moyen et long terme :

Les programmes d'émission du Groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait générer un risque de remboursement anticipé lié à la dégradation du crédit du groupe Société Générale.

La part des émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main des investisseurs est non significative.

- des analyses de *scenarii* de crise de liquidité ;
- un pilotage de la liquidité à long terme prudent :

Le plan de financement à long terme vise à maintenir une impasse de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste.

- un pilotage de la liquidité à court terme conservateur :

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des *scenarii* de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un Comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le Trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotages en fonction du contexte de marché par délégation du Comité financier.

- une gestion active des gisements d'actifs éligibles :

Le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale S.A. En 2010, Société Générale a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

5.4. ADAPTATION DE L'ARCHITECTURE DU DISPOSITIF DE PILOTAGE DE LA LIQUIDITE AUX FUTURES CONTRAINTES BALE 3

Le Groupe a travaillé activement à l'adaptation des principes et modalités de gestion interne de la liquidité adaptés aux futures contraintes Bâle 3, dont le texte a été publié par le Comité de Bâle en décembre 2010. Les ratios de liquidité réglementaires, qui doivent entrer en vigueur respectivement le 1^{er} janvier 2015 pour le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) et le 1^{er} janvier 2018 pour le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) deviendront en effet une composante complémentaire du dispositif de pilotage de la liquidité interne du Groupe.

Celui-ci reposera ainsi, à la cible, sur l'encadrement et le suivi :

- des exigences réglementaires (LCR et NSFR, en plus du ratio de liquidité d'ores et déjà fixé par le régulateur français) ;

- des volumes et de la structure des refinancements externes sur les marchés de capitaux, ainsi que des besoins de financement interne des divisions, métiers et entités du Groupe ;

- des impasses statiques pour suivre les positions de transformation détaillée des divisions, métiers et entités du Groupe ;

- des *stress tests* internes de liquidité, déterminés à partir de *scenarii* propres au Groupe.

■ 6. Gestion du capital et respect des ratios réglementaires

6.1. INFORMATION QUALITATIVE

• Description de la manière dont le Groupe gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la croissance externe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versements de dividendes et de rachats d'actions notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating* cible, *business mix*, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des *scenarii* de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital (émissions, rachats). La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées *a minima* sur base trimestrielle.

• Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par l'Autorité de contrôle prudentiel (ratio de solvabilité Bâle 2). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100% des fonds propres de base. Par ailleurs,

les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50% des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35% des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15% de ces mêmes fonds propres de base.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8% des risques exprimés en termes d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

Bâle 2 a introduit de nouvelles déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, positions de titrisation).

Au cours de l'année 2010, le groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité. Le groupe Société Générale se conforme par ailleurs à l'instruction n° 2005-04 relative à la surveillance complémentaire des conglomérats financiers.

6.2. DONNEES QUANTITATIVES

A fin 2010, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 40 506 M EUR.

Fonds propres prudentiels Bâle 2 (En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Capitaux propres comptables part du Groupe	46 421	42 204
Estimation des dividendes prévisionnels	(1 484)	(392)
Participations ne donnant pas le contrôle y compris actions de préférence	4 554	4 634
Estimation des dividendes prévisionnels relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle	(242)	(250)
Déductions prudentielles	(10 383)	(9 239)
Total des fonds propres de base	38 866	36 957
Déductions Bâle 2	(3 503)	(2 264)
Total des fonds propres Tier 1	35 363	34 693
Fonds propres complémentaires	12 491	12 974
Autres déductions	(7 348)	(5 671)
Total des fonds propres prudentiels	40 506	41 996

Note 5

Caisse et banques centrales

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Caisse	2 525	2 476
Banques centrales	11 556	11 918
Total	14 081	14 394

Note 6

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010				31.12.2009			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) (*)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*) (1)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) (*) (1)	Total
(En M EUR)								
Portefeuille de transaction								
Effets publics et valeurs assimilées	46 205	607	-	46 812	38 314	3 721	-	42 035
Obligations et autres instruments de dettes (1)	11 856	6 298	8 042	26 196	13 262	11 342	8 494	33 098
Actions et autres instruments de capitaux propres (2)	73 577	7 837	24	81 438	62 269	10 795	14	73 078
Autres actifs financiers	1	73 982	249	74 232	2	44 951	35	44 988
Sous-total portefeuille de transaction (1)	131 639	88 724	8 315	228 678	113 847	70 809	8 543	193 199
dont titres prêtés				12 114				7 804
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Effets publics et valeurs assimilées	21	233	-	254	143	239	-	382
Obligations et autres instruments de dettes	6 988	559	22	7 569	5 745	377	17	6 139
Actions et autres instruments de capitaux propres (2)	13 610	1 973	118	15 701	15 050	1 726	105	16 881
Autres actifs financiers	-	11 961	240	12 201	90	5 781	466	6 337
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	20 619	14 726	380	35 725	21 028	8 123	588	29 739
dont titres prêtés				-				-
Instruments de taux d'intérêt	22	105 417	1 569	107 008	32	97 579	1 537	99 148
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				78 459				75 857
FRA				537				479
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				1				2
Options de gré à gré				19 697				15 378
Caps, floors, collars				8 314				7 432
Instruments de change	201	27 116	123	27 440	210	23 159	53	23 422
<i>Instruments fermes</i>				21 967				19 374
<i>Instruments conditionnels</i>				5 473				4 048
Instruments sur actions et indices	416	19 697	1 249	21 362	1 019	18 671	1 638	21 328
<i>Instruments fermes</i>				961				1 651
<i>Instruments conditionnels</i>				20 401				19 677
Instruments sur matières premières	318	10 815	366	11 499	360	11 424	365	12 149
<i>Instruments fermes-Futures</i>				9 298				9 468
<i>Instruments conditionnels</i>				2 201				2 681
Dérivés de crédit	-	21 627	1 381	23 008	-	16 059	4 728	20 787
Autres instruments financiers à terme	146	44	250	440	123	24	238	385
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				130				65
<i>Instruments de gré à gré</i>				310				320
Sous-total dérivés de transaction	1 103	184 716	4 938	190 757	1 744	166 916	8 559	177 219
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat (1)	153 361	288 166	13 633	455 160	136 619	245 848	17 690	400 157

(1) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(2) Y compris les OPCVM.

(*) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

■ Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010				31.12.2009			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) (*)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*) (3)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) (*) (3)	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre (3)	-	11 019	16 341	27 360	-	15 407	18 712	34 119
Dettes sur titres empruntés	576	53 711	33	54 320	64	37 181	11	37 256
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	5 448	311	-	5 759	4 082	708	-	4 790
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2 259	92	-	2 351	2 948	37	2	2 987
Autres passifs financiers	-	60 830	480	61 310	-	37 022	44	37 066
Sous-total portefeuille de transaction (3) (4)	8 283	125 963	16 854	151 100	7 094	90 355	18 769	116 218
Instruments de taux d'intérêt (3)	7	105 186	2 076	107 269	25	95 228	2 818	98 071
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				78 035				74 002
FRA				548				473
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				23				35
Options de gré à gré				19 008				15 020
Caps, floors, collars				9 655				8 541
Instruments de change	187	27 423	134	27 744	215	22 095	16	22 326
<i>Instruments fermes</i>				22 449				18 425
<i>Instruments conditionnels</i>				5 295				3 901
Instruments sur actions et indices	157	24 090	1 172	25 419	936	22 731	1 775	25 442
<i>Instruments fermes</i>				1 402				2 009
<i>Instruments conditionnels</i>				24 017				23 433
Instruments sur matières premières (3)	391	11 087	449	11 927	570	10 933	654	12 157
<i>Instruments fermes-Futures</i>				9 757				9 516
<i>Instruments conditionnels</i>				2 170				2 641
Dérivés de crédit (3)	-	19 602	1 346	20 948	-	15 579	1 469	17 048
Autres instruments financiers à terme	99	1 781	1	1 881	55	1 505	1	1 561
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				101				20
<i>Instruments de gré à gré</i>				1 780				1 541
Sous-total dérivés de transaction (3)	841	189 169	5 178	195 188	1 801	168 071	6 733	176 605
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat (3) (4) (5)	460	11 491	724	12 675	789	7 953	1 188	9 930
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	9 584	326 623	22 756	358 963	9 684	266 379	26 690	302 753

(*) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(3) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2010			31.12.2009		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
<i>(En M EUR)</i>						
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat (4) (5)	12 676	13 674	(998)	9 930	10 628	(698)

(4) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré une charge de 427 M EUR au 31 décembre 2010. Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles sur la base de données de marché incluant notamment la courbe du CDS Société Générale et tenant compte de la maturité résiduelle des passifs concernés.

(5) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

■ Mouvements sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3(*) (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction						Total instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽⁶⁾
	Obligations et autres instruments de dettes ⁽⁶⁾	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme	
(En M EUR)													
Solde au 1^{er} janvier 2010 ⁽⁶⁾	8 494	14	35	17	105	466	1 537	53	1 638	365	4 728	238	17 690
Acquisitions	1 043	35	-	5	15	9	383	48	90	46	455	-	2 129
Cessions/Remboursements	(1 940)	(26)	-	-	-	(3)	(183)	(1)	(201)	(165)	(1 090)	-	(3 609)
Transfert vers Niveau 2 ^(*)	(325)	-	-	-	-	(368)	(113)	(2)	(152)	-	(1 285)	-	(2 245)
Transfert depuis Niveau 2 ^(*)	68	-	-	-	-	106	34	10	-	2	277	-	497
Gains et pertes de la période ⁽⁷⁾	131	1	211	-	(2)	30	(193)	(14)	(139)	316	(1 754)	(12)	(1 425)
Différences de change	415	-	3	-	-	-	6	10	62	10	111	24	641
Variations de périmètre et autres	156	-	-	-	-	-	98	19	(49)	(208)	(61)	-	(45)
Solde au 31 décembre 2010	8 042	24	249	22	118	240	1 569	123	1 249	366	1 381	250	13 633

■ Mouvements sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3(*) (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction						Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ⁽⁶⁾	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽⁶⁾
	Dettes représentées par un titre ⁽⁶⁾	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt ⁽⁶⁾	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières ⁽⁶⁾	Dérivés de crédit ⁽⁶⁾	Autres instruments financiers à terme		
(En M EUR)												
Solde au 1^{er} janvier 2010 ⁽⁶⁾	18 712	11	2	44	2 818	16	1 775	654	1 469	1	1 188	26 690
Emissions	3 559	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	3 561
Rachats/reventes	(993)	-	(1)	428	219	1	37	(77)	428	-	(20)	22
Remboursements	(2 744)	(7)	-	-	-	-	-	-	(175)	-	(308)	(3 234)
Transfert vers Niveau 2 ^(*)	(1 437)	(3)	-	(3)	(947)	(2)	(219)	(36)	(9)	-	(64)	(2 720)
Transfert depuis Niveau 2 ^(*)	44	-	-	9	268	39	1	7	-	-	-	368
Gains et pertes de la période ⁽⁷⁾	(857)	33	-	2	(238)	35	(480)	(90)	(471)	-	(31)	(2 097)
Différences de change	(3)	(1)	-	-	(44)	2	56	19	104	-	(41)	92
Variations de périmètre et autres	60	-	(3)	-	-	43	2	(28)	-	-	-	74
Solde au 31 décembre 2010	16 341	33	-	480	2 076	134	1 172	449	1 346	1	724	22 756

(6) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(7) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

(*) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 7

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En M EUR)</i>				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	7 408	8 623	4 794	6 641
FRA	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marchés organisés	-	-	-	73
Options de gré à gré	42	-	172	-
Caps, floors, collars	111	-	1	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	203	36	145	19
Change à terme	-	1	13	13
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	5	3	23	6
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	318	333	284	408
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	16	209	31	125
Change à terme	2	50	-	56
Autres instruments financiers				
<i>Instruments sur marchés organisés</i>	57	12	98	7
Total	8 162	9 267	5 561	7 348

Note 8

Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010				31.12.2009			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) (*)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) (*)	Total
(En M EUR)								
Activité courante								
Effets publics et valeurs assimilées	22 115	2 144	-	24 259	14 330	1 620	-	15 950
<i>dont créances rattachées</i>				401				242
<i>dont dépréciation</i>				(24)				(27)
Obligations et autres instruments de dettes	54 713	12 292	556	67 561	46 462	15 509	747	62 718
<i>dont créances rattachées</i>				1 037				957
<i>dont dépréciation</i>				(632)				(403)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	7 171	589	264	8 024	6 949	620	268	7 837
<i>dont créances rattachées</i>				2				2
<i>dont perte de valeur</i>				(2 193)				(2 103)
Sous-total activité courante	83 999	15 025	820	99 844	67 741	17 749	1 015	86 505
Titres actions détenus à long terme	1 040	611	2 341	3 992	1 665	171	2 092	3 928
<i>dont créances rattachées</i>				13				5
<i>dont perte de valeur</i>				(726)				(799)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	85 039	15 636	3 161	103 836	69 406	17 920	3 107	90 433
<i>dont titres prêtés</i>				114				202

(*) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(1) Y compris les OPCVM.

■ Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010	31.12.2009
(En M EUR)		
Solde au 1^{er} janvier	90 433	81 723
Acquisitions	95 492	105 714
Cessions/remboursements (*)	(83 030)	(100 724)
Reclassements et variations de périmètre	327	446
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres (**)	(1 005)	5 175
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(225)	(238)
<i>Dont : augmentation</i>	(260)	(433)
<i>reprise</i>	43	264
<i>autres</i>	(8)	(69)
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(218)	(1 802)
Variation des créances rattachées	249	117
Différences de change	1 813	22
Solde au 31 décembre	103 836	90 433

(*) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

(**) L'écart avec la rubrique « Réévaluation des actifs disponibles à la vente de la période » de la note 28 provient essentiellement de la variation du poste assurances-dotations nettes participation aux bénéfices différée.

■ Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation est de Niveau 3^(*) (basée sur des paramètres non observables)

(En M EUR)	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
Solde au 1^{er} janvier 2010	747	268	2 092	3 107
Acquisitions	134	3	234	371
Cessions/remboursements	(44)	(11)	(228)	(283)
Transfert vers Niveau 2 ^(*)	(152)	-	-	(152)
Transfert depuis Niveau 2 ^(*)	-	-	30	30
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	24	2	10	36
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(79)	-	-	(79)
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(80)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(80)</i>
<i>reprise</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1</i>
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	-	(36)	(36)
Variation des créances rattachées	1	-	9	10
Différences de change	-	2	66	68
Variations de périmètre et autres	(75)	-	164	89
Solde au 31 décembre 2010	556	264	2 341	3 161

(*) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 9

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes et prêts		
<i>à vue et au jour le jour</i>		
Comptes ordinaires	15 320	15 144
Prêts et comptes au jour le jour et autres	4 402	4 636
Valeurs reçues en pension au jour le jour	4	6
<i>à terme</i>		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	21 635	20 127
Prêts subordonnés et participatifs	570	707
Valeurs reçues en pension à terme	324	453
Créances rattachées	213	142
Total brut	42 468	41 215
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(141)	(178)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(10)	(29)
Réévaluation des éléments couverts	74	63
Total net⁽²⁾	42 391	41 071
Titres reçus en pension livrée	27 877	26 584
Total	70 268	67 655
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	70 372	67 564

(1) Au 31 décembre 2010, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 327 M EUR contre 378 M EUR au 31 décembre 2009.

(2) Les prêts et créances sur les établissements de crédit des entités acquises en 2010 s'élèvent à 242 M EUR.

Note 10

Prêts et créances sur la clientèle

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	9 156	9 504
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)}		
Crédits de trésorerie	106 925	99 437
Crédits à l'exportation	10 642	8 537
Crédits à l'équipement	62 815	61 614
Crédits à l'habitat	99 305	89 204
Autres crédits	67 723	63 951
Sous-total	347 410	322 743
Comptes ordinaires débiteurs	14 901	15 342
Créances rattachées	1 417	1 382
Total brut	372 884	348 971
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(13 496)	(10 977)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 227)	(1 145)
Réévaluation des éléments couverts	765	576
Total net ⁽³⁾	358 926	337 425
Valeurs reçues en pension	59	175
Titres reçus en pension livrée	12 913	6 943
Total des prêts et créances sur la clientèle	371 898	344 543
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	378 068	343 612

(1) Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Clientèle non financière		
Entreprises	156 737	144 265
Particuliers	131 492	120 391
Collectivités locales	10 385	11 310
Professions libérales	10 716	10 578
Gouvernements et Administrations Centrales	6 970	6 247
Autres	1 927	2 223
Clientèle financière	29 183	27 729
Total	347 410	322 743

(2) Au 31 décembre 2010, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 24 868 M EUR, dont 3 692 M EUR sur les portefeuilles reclassés, contre 22 431 M EUR au 31 décembre 2009, dont 3 557 M EUR sur les portefeuilles reclassés.

(3) Le montant net des créances à la clientèle des entités acquises en 2010 s'élève à 2 883 M EUR.

Note 11

Portefeuilles reclassés

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* et *Actifs financiers disponibles à la vente*. Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1^{er} octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie *Prêts et créances*, les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et

l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en *Actifs financiers disponibles à la vente*, en date du 1^{er} octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice 2010.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

Portefeuilles de destination (En M EUR)	Juste valeur au 31.12.2010 (*)	Valeur comptable au 31.12.2010 (*)	Juste valeur au 31.12.2009	Valeur comptable au 31.12.2009	Valeur comptable en date de reclassement (1 ^{er} octobre 2008)
Titres disponibles à la vente	567	568	737	737	969
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 795	4 754	6 467	6 353	6 345
Prêts et créances sur la clientèle	17 415	17 965	15 547	17 512	21 293
Total	22 777	23 287	22 751	24 602	28 607

	AU 31.12.2010
Résultat de la période relatif aux actifs reclassés	
enregistré en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(15)
enregistré en Produit net bancaire	972
enregistré en coût net du risque	(565)

	AU 31.12.2010	AU 31.12.2009
Variation de juste valeur		
qui aurait été enregistrée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si les instruments n'avaient pas été reclassés (**)	(51)	676
qui aurait été enregistrée en Produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés (**)	1 135	(1 571)

(*) Montants des remboursements et des cessions intervenus depuis le 1^{er} janvier 2010 : respectivement 1 279 M EUR et 1 315 M EUR.

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2010 des actifs reclassés sont compris entre 0,87% et 6,18%.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 27 382 M EUR.

(**) Incluant les reclassements correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de -40 M EUR en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et de 7 M EUR en Produit net bancaire.

Note 12

Opérations de location financement et assimilées

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Location financement immobilier	7 983	7 518
Location financement mobilier	21 632	21 764
Créances rattachées	70	72
Total brut ⁽¹⁾	29 685	29 354
Dépréciation sur créances individualisées	(563)	(493)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(7)	(7)
Réévaluation des éléments couverts	-	2
Total net	29 115	28 856
Juste valeur des créances de location financement et assimilées	29 333	29 122

(1) Au 31 décembre 2010, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1 540 M EUR contre 1 398 M EUR au 31 décembre 2009.

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Montant des investissements bruts	32 991	32 983
à moins d'un an	8 261	8 502
de un à cinq ans	17 306	17 484
à plus de cinq ans	7 424	6 997
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	28 090	28 346
à moins d'un an	7 412	7 390
de un à cinq ans	14 482	14 885
à plus de cinq ans	6 196	6 071
Produits financiers non acquis	3 306	3 629
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 595	1 008

Note 13

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics et valeurs assimilées	1 614	1 738
Cotés	1 579	1 702
Non cotés	-	-
Créances rattachées	35	36
Obligations et autres instruments de dettes	273	387
Cotés	265	344
Non cotés	6	41
Créances rattachées	2	2
Dépréciation	(5)	(3)
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 882	2 122
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 902	2 162

Note 14

Actifs et passifs d'impôts

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Créances d'impôts exigibles	578	553
Actifs d'impôts différés	4 867	4 940
<i>dont sur éléments du bilan</i>	<i>4 632</i>	<i>4 723</i>
<i>dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents</i>	<i>235</i>	<i>217</i>
Total	5 445	5 493

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Dettes d'impôts exigibles	813	593
Passifs d'impôts différés	530	830
<i>dont sur éléments du bilan</i>	<i>500</i>	<i>848</i>
<i>dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents</i>	<i>30</i>	<i>(18)</i>
Total	1 343	1 423

Note 15

Autres actifs

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	26 186	20 934
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	2 073	1 973
Charges payées ou comptabilisées d'avance	845	928
Autres débiteurs divers	14 626	13 849
Total brut	43 730	37 684
Dépréciation	(224)	(246)
Total net	43 506	37 438

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 16

Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
ACTIFS	64	375
Immobilisations et écarts d'acquisition	7	17
Actifs financiers	51	59
Créances	1	295
<i>Dont : créances sur les établissements de crédit</i>	<i>1</i>	<i>38</i>
<i>créances sur la clientèle</i>	<i>-</i>	<i>249</i>
<i>autres</i>	<i>-</i>	<i>8</i>
Autres actifs	5	4
PASSIFS	6	261
Provisions	-	3
Dettes	-	254
<i>Dont : dettes envers les établissements de crédit</i>	<i>-</i>	<i>7</i>
<i>dettes envers la clientèle</i>	<i>-</i>	<i>233</i>
<i>autres</i>	<i>-</i>	<i>14</i>
Autres passifs	6	4

Note 17

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2009	Acquisi- tions	Cessions	Variation de périmètre et reclas- sements ⁽¹⁾	Valeur brute au 31.12.2010	Cumul des amortis- sements et des dépré- ciations des éléments d'actifs au 31.12.2009	Dotations aux amortis- sements de l'année 2010	Déprécia- tions de l'année 2010	Reprises d'amortis- sements de l'année 2010	Variation de périmètre et reclas- sements ⁽¹⁾	Valeur nette au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2009
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 528	107	(19)	(122)	1 494	(1 209)	(153)	-	17	197	346	319
Immobilisations générées en interne	1 731	13	(3)	(507)	1 234	(1 308)	(183)	-	3	700	446	423
Immobilisations en cours	322	218	(2)	(249)	289	-	-	-	-	-	289	322
Autres	702	13	(3)	(22)	690	(226)	(38)	(1)	2	16	443	476
Sous-total	4 283	351	(27)	(900)	3 707	(2 743)	(374)	(1)	22	913	1 524	1 540
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	4 273	66	(39)	176	4 476	(1 234)	(130)	-	19	(1)	3 130	3 039
Immobilisations en cours	530	522	(12)	(184)	856	-	-	-	-	-	856	530
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	11 529	3 717	(3 132)	74	12 188	(3 581)	(1 964)	7	1 653	(10)	8 293	7 948
Autres	5 240	239	(198)	5	5 286	(3 588)	(425)	(9)	123	173	1 560	1 652
Sous-total	21 572	4 544	(3 381)	71	22 806	(8 403)	(2 519)	(2)	1 795	162	13 839	13 169
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	565	1	(4)	(2)	560	(128)	(17)	-	2	-	417	437
Immobilisations en cours	25	7	-	-	32	-	-	-	-	-	32	25
Sous-total	590	8	(4)	(2)	592	(128)	(17)	-	2	-	449	462
Total immobilisations corporelles et incorporelles	26 445	4 903	(3 412)	(831)	27 105	(11 274)	(2 910)	(3)	1 819	1 075	15 812	15 171

(1) Dont différences de change résultant de la conversion des états financiers en devises : montant brut : 262 M EUR, amortissements : -122 M EUR.

■ Location simple

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	2 031	1 288
de un à cinq ans	3 957	3 810
à plus de cinq ans	22	16
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	6 010	5 114

Note 18

Ecart d'acquisition par pôles et sous-pôles

(En M EUR)	Réseaux France	Réseaux Internationaux	Services Financiers Spécialisés et Assurances	Banque de Financement et d'Investissement	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs			Total Groupe
					Gestion d'Actifs	Banque Privée	Services aux Investisseurs et Courtage	
Valeur brute au 31.12.2009	291 (*)	3 438	1 372	101 (*)	443 (*)	314	967 (*)	6 926
Acquisitions et autres augmentations (Cf. note 2)	513	-	9	-	162	-	-	684
Cessions et autres diminutions	-	-	(50)	(1)	-	-	-	(51)
Différence de change	1	114	51	4	41	41	7	259
Valeur brute au 31.12.2010	805	3 552	1 382	104	646	355	974	7 818
Dépréciations au 31.12.2009	-	(264)	(42)	-	-	-	-	(306)
Pertes de valeur	-	(65) (**)	-	-	-	-	-	(65)
Différence de change et autres variations	-	(15)	(1)	-	-	-	-	(16)
Dépréciations au 31.12.2010	-	(344)	(43)	-	-	-	-	(387)
Valeur nette au 31.12.2009	291(*)	3 174	1 330	101 (*)	443 (*)	314	967 (*)	6 620
Valeur nette au 31.12.2010	805	3 208	1 339	104	646	355	974	7 431

(*) Les montants à l'ouverture ont été retraités suite aux changements de pôles suivants :

- Boursorama est passé du pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs au pôle Réseaux France,
- Fortune Fund Management est passé du pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs au pôle Banque de Financement et d'Investissement.

(**) Compte tenu de la dégradation de l'environnement grec, le Groupe a décidé de déprécier la part de l'écart d'acquisition de l'UGT « Réseaux internationaux Union européenne + pré-Union européenne » affecté à sa filiale Geniki. Par ailleurs, le Groupe avait constaté une provision pour couvrir des facteurs de risques spécifiques identifiés au moment de l'acquisition de Geniki. Les incertitudes relatives à ces facteurs de risques ayant été levées au cours de l'exercice 2010, le Groupe a décidé de reprendre cette provision. Cette dernière ayant été constituée à l'occasion de l'acquisition, sa reprise est présentée sur la ligne « pertes de valeur sur les écarts d'acquisition » du compte de résultat. Au 31 décembre 2010, l'effet net présenté sur la ligne « pertes de valeur sur les écarts d'acquisition » du compte de résultat s'élève à 1 M EUR.

En date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la Direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 13 unités génératrices de trésorerie, homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers.

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée, notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés nets de l'impôt

(discounted cash-flows) appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'unité génératrice de trésorerie et sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires de cette dernière élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction.

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé selon la méthode du « Capital Asset Pricing Model ». Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Pour les entités implantées dans des pays émergents, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat dans la monnaie de rattachement.

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Au 31 décembre 2010, aucun de ces tests de sensibilité n'a conduit à ce que la valeur

comptable d'une unité soit supérieure à sa valeur recouvrable. Ainsi, une variation de 25 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution de la valeur recouvrable de 2,9% sans entraîner aucune dépréciation d'UGT.

Au 31 décembre 2010, la liste des UGT retenues par le Groupe s'établit comme suit :

(En M EUR)		31.12.2010		
UGT	Pôle/Sous-Pôle	Ecart d'acquisition (Valeur brute comptable)	Dépréciations	Ecart d'acquisition (Valeur nette comptable)
Crédit du Nord	Réseaux France	568		568
Réseaux Société Générale	Réseaux France	237		237
Réseaux Internationaux Union européenne + pré-Union européenne	Réseaux Internationaux	1 993	(65)	1 928
Réseaux Internationaux Russie	Réseaux Internationaux	1 110	(279)	831
Réseaux Internationaux Autres	Réseaux Internationaux	449		449
Services Financiers Assurances	Services Financiers Spécialisés et Assurances	10		10
Services Financiers aux particuliers	Services Financiers Spécialisés et Assurances	796	(43)	753
Services Financiers aux entreprises	Services Financiers Spécialisés et Assurances	400		400
Services Financiers Location automobile	Services Financiers Spécialisés et Assurances	176		176
Banque de Financement et d'Investissement	Banque de Financement et d'Investissement	104		104
Gestion d'Actifs	Gestion d'Actifs	646		646
Banque Privée	Banque Privée	355		355
Services aux Investisseurs et Courtage	Services aux Investisseurs et Courtage	974		974

Note 19

Dettes envers les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009 (*)
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	7 986	8 846
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	8 784	9 842
Sous-total	16 770	18 688
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	44 564	54 874
Valeurs données en pension à terme	166	362
Sous-total	44 730	55 236
Dettes rattachées	128	231
Réévaluation des éléments couverts (*)	86	76
Titres donnés en pension	15 597	15 229
Total (*)	77 311	89 460
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	77 018	89 101

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

Note 20

Dettes envers la clientèle

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	44 311	39 712
A terme	17 984	16 782
Sous-total	62 295	56 494
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	50 206	43 509
Particuliers	44 610	38 452
Clientèle financière	38 509	32 603
Autres ⁽¹⁾	16 169	8 609
Sous-total	149 494	123 173
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	45 610	41 168
Particuliers	19 283	19 197
Clientèle financière	23 501	24 184
Autres ⁽¹⁾	9 098	13 552
Sous-total	97 492	98 101
Dettes rattachées	1 014	1 156
Réévaluation des éléments couverts	102	143
Total dépôts clientèle ⁽²⁾	310 397	279 067
Valeurs données en pension à la clientèle	239	136
Titres donnés en pension à la clientèle	26 811	20 851
Total	337 447	300 054
Juste valeur des dettes envers la clientèle	337 694	300 617

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

(2) Le montant des dépôts clientèle des entités acquises en 2010 s'élève à 3 348 M EUR.

Note 21

Dettes représentées par un titre

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009 (*)
Bons de caisse	2 139	2 414
Emprunts obligataires	9 939	8 427
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	128 013	121 622
Dettes rattachées	748	652
Sous-total	140 839	133 115
Réévaluation des éléments couverts (*)	546	458
Total (*)	141 385	133 573
Dont montant des dettes à taux variable (*)	35 351	25 226
Juste valeur des dettes représentées par un titre	141 672	134 337

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

Note 22

Autres passifs

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts de garantie reçus (1)	28 314	26 717
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	2 302	2 590
Autres opérations sur titres	28	35
Charges à payer sur engagements sociaux	2 932	2 597
Produits constatés d'avance	1 600	1 527
Autres créditeurs divers	19 827	15 334
Total	55 003	48 800

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 23

Comptes et plans d'épargne-logement

■ 1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Plans d'épargne-logement (PEL)		
ancienneté de moins de 4 ans	3 001	2 828
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	5 193	4 616
ancienneté de plus de 10 ans	4 471	4 287
Sous-total	12 665	11 731
Comptes épargne-logement (CEL)	2 054	2 127
Total	14 719	13 858

■ 2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
ancienneté de moins de 4 ans	320	352
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	85	116
ancienneté de plus de 10 ans	18	31
Total	423	499

■ 3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2009	Dotations	Reprises	31.12.2010
Plans d'épargne-logement ancienneté de moins de 4 ans	-	15	-	15
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	18	28	-	46
ancienneté de plus de 10 ans	60	23	-	83
Sous-total	78	66	-	144
Comptes épargne-logement	12	-	8	4
Total	90	66	8	148

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan. Les taux d'intérêt longs

(auxquels est sensible le niveau de provisionnement) ayant baissé au cours de l'année 2010, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement des encours d'épargne-logement se monte à 1,01% des encours totaux au 31 décembre 2010.

■ 4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 24

Provisions et dépréciations

■ 1. Dépréciations d'actifs

(En M EUR)	Stock au 31.12.2009	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2010
Etablissements de crédit	178	14	(23)	(9)	(15)	(13)	141
Crédits à la clientèle	10 977	5 714	(2 223)	3 491	(1 433)	461	13 496
Créances de location financement et assimilées	493	366	(202)	164	(99)	5	563
Groupes d'actifs homogènes	1 181	708	(678)	30	-	33	1 244
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	3 332	477	(291)	186	-	57	3 575
Autres ⁽¹⁾	471	252	(209)	43	(48)	(39)	427
Total	16 632	7 531	(3 626)	3 905	(1 595)	504	19 446

(1) Dont dotations nettes relatives au risque de contrepartie : 267 M EUR.

■ 2. Provisions

(En M EUR)	Stock au 31.12.2009	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2010
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	13	11	(15)	(4)	-	-	(9)	-
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	187	778	(754)	24	-	-	15	226
Provisions sur avantages au personnel	724	286	(208)	78	-	-	(21)	781
Provisions fiscales	507	220	(39)	181	(262)	-	(15)	411
Autres provisions ^{(2) (3)}	880	142	(177)	(35)	(354)	1	116	608
Total	2 311	1 437	(1 193)	244	(616)	1	86	2 026

(2) Dont dotations nettes relatives au coût net du risque : 36 M EUR.

(3) Les autres provisions comprennent notamment les provisions PEL/CEL à hauteur de 148 M EUR au 31 décembre 2010 pour les Réseaux France (Cf. note 23).

Les conséquences estimées au 31 décembre 2010 des litiges et des risques fiscaux qui ont eu dans un passé récent ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe.

Note 25

Avantages au personnel

■ 1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2010 de 614 M EUR (555 M EUR en 2009).

■ 2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

2.1. RECONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2010				31.12.2009			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
(En M EUR)								
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	370	52	296	718	411	45	206	662
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(132)	-	-	(132)	(173)	-	-	(173)
Solde net du bilan	238	52	296	586	238	45	206	489
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	2 241	-	98	2 339	2 003	-	87	2 090
Juste valeur des actifs de financement	(1 814)	-	(54)	(1 868)	(1 593)	-	(49)	(1 642)
Solde des régimes financés A	427	-	44	471	410	-	38	448
Valeur actualisée des engagements non financés B	333	62	252	647	301	46	168	515
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	48	-	-	48	47	-	-	47
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	484	10	-	494	433	1	-	434
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(9)	-	-	(9)	(6)	-	-	(6)
Total des éléments non encore reconnus C	522	10	-	532	473	1	-	474
Solde net A+B-C	238	52	296	586	238	45	206	489

Notes

- Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10% du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (cash-balance). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Dans le Groupe, il y a 145 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 40 pays. 80% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 9 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis et Suisse. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 12 régimes localisés sur 6 pays, sachant que 41% des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France et 46% des régimes situés en Afrique du Nord.
- Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Il y a environ 90 plans répartis sur 23 pays.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Dans le cadre de la réforme des retraites 2010 en France, l'impact du recul de l'âge légal de la retraite sur les engagements est peu significatif pour les principales entités du Groupe et a été traité en écarts actuariels.
- Les engagements au titre des avantages au personnel du Groupe ont évolué courant 2010 du fait de la vente d'Europe Computer Systemes (ECS) et de l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit (SMC).
- En Norvège, la réforme des régimes de préretraite "AFP" a entraîné une forte diminution des engagements dans ce pays.
- En Suisse, un processus d'harmonisation des régimes de retraite a été initié en 2010 et sera poursuivi en 2011.
- Au Royaume-Uni, des opérations de rachat, de fusion et de rationalisation sont intervenues sur différents régimes.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES REGIMES

(En M EUR)	2010				2009			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services de l'année y compris charges sociales	76	2	127	205	66	2	47	115
Cotisations salariales	(6)	-	-	(6)	(4)	-	-	(4)
Coût financier	119	2	6	127	121	2	7	130
Rendement attendu des actifs des régimes	(93)	-	(3)	(96)	(91)	-	(3)	(94)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	(1)	-	-	(1)	24	-	-	24
Ecart actuariels	36	-	15	51	14	(1)	12	25
Effet des liquidations/réductions de services futurs	(1)	5	-	4	1	-	1	2
Effet du changement du plafond d'actifs	1	-	-	1	1	-	-	1
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	131	9	145	285	132	3	64	199

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISES AU BILAN

• 2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

(En M EUR)	2010			2009		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
Valeur au 1^{er} Janvier	2 304	46	2 350	2 047	43	2 090
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	76	2	78	66	2	68
Coût financier	119	2	121	121	2	123
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	153	9	162	312	5	317
Conversion en devises	58	-	58	30	-	30
Prestations servies	(135)	(2)	(137)	(250)	(4)	(254)
Coût des services passés générés dans l'exercice	1	-	1	7	-	7
Modification du périmètre de consolidation	8	-	8	12	-	12
Transferts, réductions et autres	(10)	5	(5)	(41)	(2)	(43)
Valeur au 31 décembre	2 574	62	2 636	2 304	46	2 350

• 2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2010			2009		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
(En M EUR)						
Valeur au 1^{er} Janvier	1 593	-	1 593	1 541	-	1 541
Rendement attendu des actifs de régime	93	-	93	91	-	91
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	72	-	72	96	-	96
Conversion en devises	45	-	45	26	-	26
Cotisations salariales	6	-	6	4	-	4
Cotisations patronales	102	-	102	59	-	59
Prestations servies	(91)	-	(91)	(165)	-	(165)
Modification du périmètre de consolidation	1	-	1	13	-	13
Transferts, liquidations et autres	(7)	-	(7)	(72)	-	(72)
Valeur au 31 décembre	1 814	-	1 814	1 593	-	1 593

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES REGIMES

• 2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 37% d'obligations, 47% d'actions, 1% de monétaire et 15% autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 141 M EUR dont 9 M EUR non reconnus.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2011 sont estimées à 64 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

• 2.4.2. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

	2010				2009			
	Postérieurs à l'emploi				Postérieurs à l'emploi			
	Régimes de retraite	Autres régimes	avantages à long terme	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	avantages à long terme	Total des régimes
(En M EUR)								
Actifs des régimes	165	-	4	169	187	-	5	192

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31.12.2010	31.12.2009
Taux d'escompte		
Europe	4,27%	5,12%
Amériques	5,78%	6,60%
Asie-Océanie-Afrique	3,97%	4,41%
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,08%	2,61%
Amériques	2,11%	2,16%
Asie-Océanie-Afrique	1,66%	1,90%
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,36%	5,73%
Amériques	6,50%	6,50%
Asie-Océanie-Afrique	5,99%	6,16%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	1,75%	1,68%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	1,95%	1,70%
Taux de croissance des dépenses médicales		
Europe	4,08%	4,33%
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	5,52%	4,55%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	10,8	10,0
Amériques	9,1	9,2
Asie-Océanie-Afrique	11,4	11,5

Notes

- Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.
- Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.
- Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.
- L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif. Pour les actifs couvrant les régimes français, les taux de rendement à long terme retenus sont de 6,8% pour les actions, 3,4% pour les obligations et 2,6% pour le monétaire. Au Royaume-Uni, les taux de rendement retenus pour les actions sont de 7,6% et pour les obligations de 4,4%.
- La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITES DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	2010			2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de +1% du taux d'escompte						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-13%	-14%	-8%	-12%	-14%	-8%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-23%	-44%	-1%	-23%	-30%	-1%
Variation de +1% du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N+1	1%	NA	1%	1%	NA	1%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-14%	NA	-4%	-15%	NA	-4%
Variation de +1% du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	4%	NA	5%	3%	NA	5%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	18%	NA	7%	11%	NA	8%
Variation de +1% du taux de croissance des dépenses médicales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	NA	16%	NA	NA	10%	NA
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	NA	72%	NA	NA	16%	NA

Note

- Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs ou par la charge N+1 attendue (impact sur le total net des charges).

2.7. AJUSTEMENTS LIES A L'EXPERIENCE AU TITRE DES REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Valeur actuelle de l'obligation	2 574	2 304	2 047	2 344	2 512
Juste valeur des actifs de régime	1 814	1 593	1 541	2 071	2 075
Déficit/(négalif : excédent)	760	711	506	273	437
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain)	(50)	55	17	49	(11)
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain), en % de l'obligation	-1,9%	2,4%	0,8%	2,1%	-0,4%
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain)	(72)	(95)	532	68	(67)
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain), en % de l'actif	-4,0%	-6,0%	34,5%	3,3%	-3,2%

Note 26

Dettes subordonnées

(En M EUR)

Devises d'émission	2011	2012	2013	2014	2015	Autres	Encours 31.12.2010	Encours 31.12.2009 (*)
Titres subordonnés								
EUR	201	690	342	369	932	5 936	8 470	9 138
USD	-	-	-	-	56	1 439	1 495	1 387
GBP	-	-	-	-	-	697	697	676
Autres devises	-	-	-	9	-	-	9	93
Sous-total	201	690	342	378	988	8 072	10 671	11 294
Dettes subordonnées								
EUR	8					47	55	55
Autres devises	-					179	179	179
Sous-total	8	-	-	-	-	226	234	234
Dettes rattachées	260						260	278
Total hors réévaluation des éléments couverts	469	690	342	378	988	8 298	11 165	11 806
Réévaluation des éléments couverts (*)							858	749
Total (*)							12 023	12 555

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 9 981 M EUR au 31 décembre 2010 (11 388 M EUR au 31 décembre 2009).

Note 27

Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis

■ 1. Actions ordinaires émises par Société Générale S.A.

(En nombre d'actions)

	31.12.2010	31.12.2009
Actions ordinaires	746 421 631	739 806 265
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	21 306 663	20 963 637
Dont actions détenues par le personnel	54 025 794	52 775 564

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2010, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 933 027 039 EUR et se compose de 746 421 631 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale S.A. a procédé au cours du premier semestre 2010 à une augmentation de capital d'un montant de 3 M EUR assortie d'une prime d'émission de 77 M EUR. Cette émission

d'actions ordinaires était relative à l'exercice par les actionnaires de l'option de distribution des dividendes 2009 en actions Société Générale.

Au cours du deuxième semestre, dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel pour un montant de 5 M EUR assortie d'une prime d'émission de 153 M EUR.

■ 2. Instruments de capitaux propres émis

2.1. TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Date d'émission	Montant	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	69,657 M EUR	TMO -0,25% avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyen Obligataire de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	247,8 M USD	Moyenne des taux de dépôt EuroDollar 6 mois communiqués par les banques de référence +0,075%
30 juin 1994	15 000 M JPY	5,385% jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans +1,25% jusqu'en décembre 2019 puis taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans +2% pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY	3,936% jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans +2,0%
27 mars 2007	350 M GBP	5,75% jusqu'en mars 2012 puis pour les échéances suivantes Libor GBP 3 mois +1,10%

2.2. ACTIONS DE PREFERENCE EMISES PAR LES FILIALES

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2010, le montant des actions de préférence émises par les filiales du Groupe et présentées parmi les participations ne donnant pas le contrôle est de 968 M EUR. Au cours du premier semestre, les actions de préférence qui avaient été émises par une filiale au premier semestre 2000 pour un montant de 500 M EUR ont été remboursées.

Date d'émission	Montant	Rémunération
4 ^e trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	335 M USD	6,302%, à partir de 2011 Libor USD 3 mois +1,92%/an
4 ^e trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	90 M USD	Libor USD 3 mois +0,92%, à partir de 2011 Libor 3 mois +1,92%/an
4 ^e trimestre 2003 (clause de step up au bout de 10 ans)	650 M EUR	5,419%, à partir de 2013 Euribor 3 mois +1,95%/an

2.3. TITRES SUPER SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Date d'émission	Montant	Rémunération
26 janvier 2005	1 000 M EUR	4,196%, à partir de 2015 Euribor 3 mois +1,53%/an
5 avril 2007	200 M USD	Libor USD 3 mois +0,75%/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
5 avril 2007	1 100 M USD	5,922%, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
19 décembre 2007	600 M EUR	6,999%, à partir de 2018 Euribor 3 mois +3,35%/an
22 mai 2008	1 000 M EUR	7,76%, à partir de 2013 Euribor 3 mois +3,35%/an
12 juin 2008	700 M GBP	8,875%, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois +3,4%/an
27 février 2009	450 M USD	Libor USD 3 mois +6,77%/an
4 septembre 2009	1 000 M EUR	9,375%, à partir de 2019 Euribor 3 mois +8,901%/an
7 octobre 2009	1 000 M USD	8,75%

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	163	13	176
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne distribution 2010)	474	37	511

3. Distribution de dividendes

Le montant de dividendes distribués en 2010 par le Groupe s'élève à 976 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Actions ordinaires	182	197	379
<i>Dont payé en actions</i>	80	-	80
<i>Dont payé en numéraire</i>	102	197	299
Autres instruments de capitaux propres	511	86	597
Total	693	283	976

Note 28

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En M EUR)	31.12.2010	Période	31.12.2009
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Ecart de conversion ⁽¹⁾	(303)	925	(1 228)
Ecart de réévaluation de la période		925	
Recyclage en résultat		-	
Réévaluation des actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	(501)	78	(579)
Ecart de réévaluation de la période		465	
Recyclage en résultat		(387)	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	129	(125)	254
Ecart de réévaluation de la période		(125)	
Recyclage en résultat		-	
Montants transférés dans la valeur de l'élément couvert		-	
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	15	5	10
Impôts	200	(34)	234
TOTAL	(460)	849	(1 309)

(En M EUR)	31.12.2010			31.12.2009		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecart de conversion	(303)		(303)	(1 228)		(1 228)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(501)	243	(258)	(579)	281	(298)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	129	(39)	90	254	(46)	208
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	15	(4)	11	10	(1)	9
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(660)	200	(460)	(1 543)	234	(1 309)
Part du groupe			(556)			(1 279)
Participations ne donnant pas le contrôle			96			(30)

(1) La variation sur l'année 2010 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à 792 M EUR.

Cette variation est principalement liée à l'appréciation par rapport à l'Euro du Dollar US pour 356 M EUR, du Rouble pour 66 M EUR, de la Livre sterling pour 39 M EUR, du Yen pour 90 M EUR, de la Couronne tchèque pour 91 M EUR et du Yuan pour 44 M EUR qui vient partiellement compenser la dépréciation par rapport à l'Euro du Dinar serbe pour -20 M EUR.

La variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 133 M EUR.

Elle s'explique essentiellement par l'appréciation de la Couronne tchèque par rapport à l'Euro pour 55 M EUR, du Rouble pour 52 M EUR et du Dollar US pour 23 M EUR.

(2) Les écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente s'élèvent à -501 M EUR.

La décomposition des écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente se présente comme suit :

(En M EUR)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	936	(192)	744
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	479	(1 720)	(1 241)
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en prêts et créances	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	92	(96)	(4)
<i>dont sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	<i>1 056</i>	<i>(51)</i>	
<i>dont sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	<i>1 889</i>	<i>(1 764)</i>	
<i>dont participation aux bénéfices différés</i>	<i>(2 853)</i>	<i>1 719</i>	
Total	1 507	(2 008)	(501)

Note 29

Engagements

■ 1. Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	20 852	12 141
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	-	20
Ouvertures de crédits confirmés	149 886	131 270
Autres	1 804	2 126
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	4 971	3 418
Donnés à la clientèle ^{(1) (2)}	57 307	59 042
Engagements sur titres		
Titres à livrer	27 186	20 882

(1) Au 31 décembre 2010, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élèvent respectivement à 12 350 M EUR et 1 073 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

ENGAGEMENTS RECUS

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	65 542	44 336
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	64 853	56 859
Autres engagements reçus ⁽³⁾	116 935	104 549
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	26 877	20 788

(3) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 52 750 M EUR au 31 décembre 2010 contre 41 604 M EUR au 31 décembre 2009. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie pour 1 783 M EUR au 31 décembre 2010 contre 5 619 M EUR au 31 décembre 2009.

■ 2. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En M EUR)	31.12.2010		31.12.2009	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	8 919 944	264 886	7 482 943	211 061
Contrats à terme de taux	1 722 178	1 236	1 600 011	851
<i>Instruments conditionnels</i>	2 773 229	7 582	2 650 018	8 498
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	1 741 860	10 999	1 223 930	18 912
<i>Instruments conditionnels</i>	562 377	-	456 456	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	68 633	-	81 441	-
<i>Instruments conditionnels</i>	640 945	36	648 626	80
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	140 867	-	120 885	-
<i>Instruments conditionnels</i>	70 369	-	71 344	-
Dérivés de crédit	1 405 304	-	1 287 612	-
Autres instruments financiers à terme	3 252	942	2 753	755

Opérations de titrisation

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2010, il existe 4 véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Homes et Ace Australia) structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 9 397 M EUR (10 986 M EUR à fin 2009).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation applicables aux entités *ad-hoc* (Cf. note 1). Au 31 décembre 2010, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de réhaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 1 073 M EUR (542 M EUR à fin 2009). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 12 350 M EUR à cette même date (13 515 M EUR à fin 2009).

Note 30

Actifs remis et reçus en garantie

■ 1. Actifs remis en garantie

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs	96 260	90 767
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers	25 446	20 373
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	608	522
Total	122 314	111 662

Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès de la Banque de France).

La rubrique « actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers » enregistre essentiellement les dépôts de garantie.

■ 2. Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	40 882	33 526

Note 31

Echéances par durée restant à courir

■ Échéances contractuelles des passifs financiers⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2010)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	2 777	-	1	-	-	2 778
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	119 759	13 928	19 542	16 600	-	169 829
Dettes envers les établissements de crédit	65 073	2 879	3 590	2 981	-	74 523
Dettes envers la clientèle	279 429	20 678	31 578	4 882	-	336 567
Dettes représentées par un titre	74 154	29 320	25 913	12 263	-	141 650
Dettes subordonnées	123	426	2 431	8 349	21	11 350
Total Ressources	541 315	67 231	83 055	45 075	21	736 697
Engagements de financement donnés	69 011	40 050	51 654	11 088	-	171 803
Engagements de garanties donnés	23 339	8 809	17 170	13 551	-	62 869
Total des engagements donnés	92 350	48 859	68 824	24 639	-	234 672

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts provisionnels et hors dérivés.

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.2010)

	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	2 665	5 627	18 796	55 582	-	82 670

(2) Echéancement des montants comptables.

■ Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés⁽³⁾

	ACTIF				PASSIF			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 873 393	3 330 096	2 981 341	9 184 830	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	631 372	204 227	142	835 741	689 884	197 656	134	887 674
<i>Instruments conditionnels</i>	308 890	550 593	473 003	1 332 486	352 949	592 335	503 041	1 448 325
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>								
	1 101 699	443 054	208 107	1 752 860	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	156 838	78 527	46 817	282 182	172 001	68 432	39 762	280 195
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>								
	20 055	3 950	1 139	25 144	40 092	2 438	958	43 488
<i>Instruments conditionnels</i>	126 708	148 002	20 464	295 174	161 712	163 820	20 274	345 806
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>								
	58 072	12 716	2 388	73 176	54 626	12 840	225	67 691
<i>Instruments conditionnels</i>	18 735	16 162	369	35 266	19 608	15 091	403	35 102
Dérivés de crédit	58 937	493 873	142 759	695 569	64 530	486 341	158 863	709 734
Autres instruments financiers à terme	1 640	375	28	2 043	1 584	488	79	2 151

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 32

Opérations en devises

	31.12.2010				31.12.2009			
(En M EUR)	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	702 413	705 745	24 725	23 471	611 269	604 162	2 334	3 805
USD	235 002	262 582	24 981	23 735	224 235	259 341	19 970	24 546
GBP	30 573	35 453	3 284	4 404	31 852	31 750	2 703	4 598
JPY	31 734	30 631	6 218	8 526	23 688	17 855	4 239	2 844
AUD	7 093	5 586	2 039	1 759	17 723	16 931	2 256	2 172
CZK	25 892	26 071	208	134	24 701	25 878	132	148
RUB	13 720	7 162	48	307	11 508	10 305	120	105
RON	5 625	6 183	381	303	5 386	5 872	65	155
Autres devises	80 020	52 659	6 808	5 884	73 339	51 607	9 033	7 232
Total	1 132 072	1 132 072	68 692	68 523	1 023 701	1 023 701	40 852	45 605

Note 33

Activités d'assurance

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	16 798	16 761
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	65 268	57 274
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	604	416
Total	82 670	74 451
Participation aux bénéfices différée ⁽¹⁾	(1 068)	(320)
Part des réassureurs	(371)	(323)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	81 231	73 808

(1) Conformément à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008, un test de recouvrabilité de la Provision pour participation aux bénéfices différée active (PBDA) qui permet de vérifier que l'imputation du montant de la PBDA sur les participations futures des assurés est fortement probable, a été réalisé.

Le calcul de la PBDA repose sur la prise en compte de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur historique. Le test de recouvrabilité qui repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses économiques de collecte et de rachats historiques est probant puisque les résultats obtenus n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-value latente.

Dans un second temps, des projections de flux de trésorerie ont été réalisées à partir de plusieurs scénarii de stress combinant ou non des baisses de chiffre d'affaires et/ou des augmentations des rachats, des hausses des taux et baisses des marchés actions.

Ainsi dans des scénarii de hausse de taux (immédiate et maintenue sur l'horizon de projection), de baisse brutale des marchés actions, de baisse du chiffre d'affaires allant jusqu'à 30% ou 50% et de hausse des lois de rachats amenant à multiplier par 2 ou 3 les rachats observés sur l'exercice de clôture, les ventes d'actifs nécessaires pour faire face aux besoins de liquidité sur l'horizon de projection ne génèrent pas de moins-values sur la base de la situation d'inventaire. Enfin une dégradation de 10% supplémentaire de ces hypothèses serait sans effet sur la probité du test de recouvrabilité.

■ Tableau de variations des provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 01.01.2010 (hors participation aux bénéfices différée)	16 761	57 274	416
Charge des provisions d'assurance	90	5 601	187
Revalorisation des contrats en unités de compte	390	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(103)	-	-
Transferts et arbitrages	(426)	426	-
Entrées de portefeuilles	-	95	-
Participation aux résultats	83	1 844	-
Autres	3	28	1
Provisions de clôture 31.12.2010 (hors participation aux bénéfices différée)	16 798	65 268	604

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le *Liability Adequacy Test* (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2010. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif-passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2010 est probant.

■ Placements nets des entreprises d'assurance

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	22 096	21 806
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	7 450	6 053
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 646	15 753
Prêts et Créances sur établissements de crédits	8 739	6 837
Actifs financiers disponibles à la vente	58 780	52 524
Effets publics et valeurs assimilées	395	340
Obligations et autres instruments de dettes	51 015	44 912
Actions et autres instruments de capitaux propres	7 370	7 272
Placements immobiliers	392	399
Total ⁽²⁾	90 007	81 566

(2) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

■ Résultat technique des activités d'assurance

(En M EUR)

	2010	2009
Primes	13 777	10 713
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(13 959)	(12 114)
Produits nets des placements	3 029	2 316
Autres produits (charges) nets techniques	(2 402)	(540)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	445	375
Élimination des opérations intra-groupe ⁽³⁾	231	167
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	676	542

(3) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

■ Produits nets de commissions

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)

	2010	2009
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	305	216
Chargements de gestion	652	585
Autres	39	82
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(322)	(266)
Chargements de gestion	(293)	(217)
Autres	(42)	(31)
Total des commissions et honoraires	339	369

■ Gestion des risques d'assurance

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription liée aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéfices sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts,...), les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité... ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de **risques de tarification et de dérive de la sinistralité**, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audits Qualité et d'Audit Interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;

- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant **la maîtrise des risques liés aux marchés financiers**, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...), sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne-métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

■ Gestion des risques actif/passif :

- surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la duration du passif rapportée à la duration de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité ;

- surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scenarii* de stress ;
- surveillance étroite des marchés action et simulations de *scenarii* de stress ;
- couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.

■ Gestion des risques financiers, sous formes de limites :

- limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés) ;
- limites de *rating* (ex. : AAA : min 45%, min 27% sur les Etats et garanties d'Etat) ;
- limites par types d'actifs (ex : actions, private equity).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers *scenarii* de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de stress tests et de modélisations stochastiques.

Note 34

Produits et charges d'intérêts

(En M EUR)	2010	2009
Opérations avec les établissements de crédits	1 592	2 092
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 259	1 626
Titres et valeurs reçus en pension	333	466
Opérations avec la clientèle	16 448	16 899
Créances commerciales	737	1 068
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	14 968	14 949
Comptes ordinaires débiteurs	683	815
Titres et valeurs reçus en pension	60	67
Opérations sur instruments financiers	8 685	9 900
Actifs financiers disponibles à la vente	3 059	3 080
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	79	91
Prêts de titres	27	41
Dérivés de couverture	5 520	6 688
Opérations de location financement	1 569	1 654
Location financement immobilier	251	274
Location financement mobilier	1 318	1 380
Total produits d'intérêts	28 294	30 545
Opérations avec les établissements de crédits	(1 292)	(2 014)
Emprunts interbancaires	(1 148)	(1 793)
Titres et valeurs donnés en pension	(144)	(221)
Opérations avec la clientèle	(6 307)	(6 789)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 076)	(1 205)
Autres dettes envers la clientèle	(5 070)	(5 358)
Titres et valeurs donnés en pension	(161)	(226)
Opérations sur instruments financiers	(8 724)	(10 100)
Dettes représentées par des titres	(1 708)	(2 289)
Dettes subordonnées et convertibles	(539)	(589)
Emprunts de titres	(54)	(66)
Dérivés de couverture	(6 423)	(7 156)
Autres charges d'intérêts	(1)	(7)
Total charges d'intérêts ⁽²⁾	(16 324)	(18 910)
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	443	404

(1) Détail des autres concours à la clientèle (En M EUR)

Crédits de trésorerie	6 011	6 241
Crédits à l'exportation	257	248
Crédits d'équipement	2 431	2 645
Crédits à l'habitat	4 207	4 113
Autres crédits à la clientèle	2 062	1 702
Total	14 968	14 949

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. note 36). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 35

Produits et charges de commissions

(En M EUR)	2010	2009 (*)
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	277	254
Opérations avec la clientèle	2 821	2 890
Opérations sur titres	626	684
Opérations sur marchés primaires	111	326
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	875	885
Engagements de financement et de garantie	804	692
Prestations de services (*)	4 202	4 410
Autres (*)	322	304
Total des produits	10 038	10 445
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(316)	(293)
Opérations sur titres	(487)	(558)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(727)	(758)
Engagements de financement et de garantie	(89)	(77)
Autres	(934)	(947)
Total des charges	(2 553)	(2 633)

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés le 31 décembre 2009.

Ces produits et charges de commissions incluent :

(En M EUR)	2010	2009 (*)
Les produits de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	4 207	4 177
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues (*)	2 434	2 549
Les charges de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(89)	(77)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(822)	(878)

(1) Taux d'intérêt effectif.

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés le 31 décembre 2009.

Note 36

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	2010	2009
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	8 743	13 374
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	180	118
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(3 500)	(9 022)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(471)	(772)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	(2 110)	(4 171)
Résultat net sur instruments de couverture en juste valeur	761	-
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(712)	(123)
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	1	(4)
Résultat net des opérations de change	2 449	1 602
Total ^{(1) (2)}	5 341	1 002

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Cf. note 6 pour le montant relatif aux instruments dont la valorisation est de niveau 3.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2010	2009
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1 ^{er} janvier	823	849
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	362	647
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(389)	(673)
<i>Amortissement</i>	<i>(227)</i>	<i>(530)</i>
<i>Passage à des paramètres observables</i>	<i>(54)</i>	<i>(14)</i>
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	<i>(140)</i>	<i>(122)</i>
<i>Différences de change</i>	<i>32</i>	<i>(7)</i>
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	796	823

Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

Note 37

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	2010	2009
Activité courante		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	227	316
Moins-value de cession ⁽²⁾	(149)	(285)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(110)	(1 673)
Participation aux bénéfices différée sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	23	1 664
Sous-total	(9)	22
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession	174	86
Moins-value de cession	(25)	(34)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(107)	(129)
Sous-total	42	(77)
Total	33	(55)

(1) Dont 143 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2010.

(2) Dont -89 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2010.

Note 38

Produits et charges des autres activités

(En M EUR)	2010	2009
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	57	38
Activités de location immobilière	81	136
Activités de location mobilière	5 956	5 976
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	13 568	12 131
Sous-total	19 662	18 281
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	(3)	-
Activités de location immobilière	(37)	(27)
Activités de location mobilière	(4 267)	(4 474)
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(14 084)	(12 773)
Sous-total	(18 391)	(17 274)
Total net	1 271	1 007

Note 39

Frais de personnel

(En MEUR)	2010	2009
Rémunérations du personnel	(6 853)	(6 454)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(1 287)	(1 243)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(616)	(555)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(125)	(134)
Autres charges sociales et fiscales	(397)	(412)
Participation, intéressement, abondement et décote	(281)	(359)
Total	(9 559)	(9 157)

	2010	2009
Effectif moyen		
France	58 455	59 381
Etranger	102 249	100 763
Total	160 704	160 144

Note 40

Plans d'avantages en actions

■ 1. Montant de la charge enregistrée en résultat

(En M EUR)	2010			2009		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	-	-	-	55,1	55,1
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	304,5	92,3	396,8	171,3	174,2	345,5

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur les plans réglés en espèces.

■ 2. Description des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions - Société Générale

2.1. Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 sont brièvement décrits ci-dessous

• 2.1.1. Options d'achat et de souscription

Emetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2003	2004	2005	2006	2006	2007	2007	2008	2009	2010
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options de souscription	options de souscription	options de souscription
Autorisation des actionnaires	23.04.2002	23.04.2002	29.04.2004	29.04.2004	29.04.2004	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006	27.05.2008	27.05.2008
Décision du Conseil d'administration	22.04.2003	14.01.2004	13.01.2005	18.01.2006	25.04.2006	19.01.2007	18.09.2007	21.03.2008	09.03.2009	09.03.2010
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	4 110 798	4 267 021	4 656 319	1 738 329	154 613	1 418 916	135 729	2 328 128	1 344 552 ⁽⁴⁾	1 000 000
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	22.04.2003 - 22.04.2006	14.01.2004 - 14.01.2007	13.01.2005 - 13.01.2008	18.01.2006 - 18.01.2009	25.04.2006 - 25.04.2009	19.01.2007 - 19.01.2010	18.09.2007 - 18.09.2010	21.03.2008 - 31.03.2011	09.03.2009 - 31.03.2012	09.03.2010 - 31.03.2014
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non sauf mandataires sociaux	non	oui ⁽³⁾	oui ⁽³⁾	oui ⁽³⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ^{(1) (5)}	44,81	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18	43,64
Décote	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	sans objet
Prix d'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	44,81	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18	41,2
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2010	3 299 863	727 877	53 340	2 174	-	-	-	-	411	-
Options perdues au 31.12.2010	810 935	173 138	321 853	125 017	39 728	269 932	31 142	132 567	109 869	8 291
Options restantes au 31.12.2010	-	3 366 006	4 281 126	1 611 138	114 885	1 148 984	104 587	2 195 561	914 272	991 709
Nombre d'actions réservées au 31.12.2010	-	3 366 006	⁽²⁾	⁽²⁾	114 885	⁽²⁾	104 587	-	-	-
Cours des actions réservées (En EUR)	-	45,67	⁽²⁾	⁽²⁾	109,71	⁽²⁾	105,69	-	-	-
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	154	⁽²⁾	⁽²⁾	13	⁽²⁾	11	-	-	-
1 ^{re} date de cession	22.04.2007	14.01.2008	13.01.2009	18.01.2010	25.04.2009	19.01.2011	18.09.2010	21.03.2012	31.03.2013	31.03.2014
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an	1 an	-	1 an	-	1 an	1 an	-
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	25%	21%	17%	16%	17%	18%	21%	24%	27%	26% ⁽⁶⁾
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les plans 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

(3) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Au 31 décembre 2010, il est estimé que les conditions de performance sur BNPA 2010 des options 2008 ne devraient pas être atteintes.

(4) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé.

(5) Moyenne des 20 dernières cotations pour les plans 2003 à 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

(6) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 7%.

• 2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	Société Générale		Société Générale	Société Générale	Société Générale	
Année	2007	2008	2009	2010		
Type de plan	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions		
Autorisation des actionnaires	30.05.2006	30.05.2006	27.05.2008	27.05.2008		
Décision du Conseil d'administration	19.01.2007	21.03.2008	20.01.2009	09.03.2010		
Nombre d'actions attribuées ⁽⁷⁾	903 916	3 143 595	3 155 781	4 200 000		
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG		
Période d'acquisition des droits	19.01.2007 - 31.03.2009 19.01.2007 - 31.03.2010	21.03.2008 - 31.03.2010 21.03.2008 - 31.03.2011	20.01.2009 - 31.03.2012 ⁽⁹⁾	Sous-plan n°1 : 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽⁹⁾	Sous-plan n°2 : 09.03.2010 - 31.03.2012 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽¹¹⁾	
Conditions de performance	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	oui ⁽⁸⁾	oui ⁽⁸⁾	condition de performance pour une liste d'attributaires ⁽⁸⁾	condition de performance pour une liste d'attributaires ⁽⁸⁾	
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽⁷⁾	116,61	58,15	23,36	43,64		
Actions livrées au 31.12.2010	800 228	1 337 641	919	267		
Actions perdues au 31.12.2010	103 688	365 275	146 198	356 462		
Actions restantes au 31.12.2010	-	1 440 679	3 008 664	3 843 271		
Nombre d'actions réservées au 31.12.2010	-	1 440 679	3 008 664	3 843 271		
Cours des actions réservées (En EUR)	-	100,88	60,98	47,71		
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	145	183	183		
1 ^{re} date de cession	31.03.2011	31.03.2012	31.03.2014	31.03.2015	31.03.2014	
	31.03.2012	31.03.2013			31.03.2015	
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 86% durée d'acquisition 3 ans : 81%	durée d'acquisition 2 ans : 87% durée d'acquisition 3 ans : 81%	78%	durée d'acquisition 2 ans : 86% durée d'acquisition 3 ans : 82% ⁽¹⁰⁾		
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage		

(7) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(8) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Au 31 décembre 2010, il est estimé que les conditions de performance sur BNPA 2010 des attributions 2008 ne devraient pas être atteintes.

(9) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée d'un an et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des actions.

(10) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 16%.

(11) Conformément à l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, la charge relative aux instruments de capitaux propres attribués aux salariés professionnels des marchés financiers est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1^{er} janvier 2009.

2.2. Statistiques sur les plans d'options Société Générale

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2004	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2006 TCW	Nombre d'options plan 2007	Nombre d'options plan 2007 TCW	Nombre d'options plan 2008	Nombre d'options plan 2009	Nombre d'options plan 2010	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)	Fourchette des prix d'exercice (En EUR)
Options existantes au 01.01.2010	1 361 690	3 407 641	4 358 759	1 646 465	134 947	1 371 191	121 263	2 273 726	924 155	-				
Options attribuées durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000				
Options perdues durant la période	-	41 635	77 633	35 327	20 062	222 207	16 676	78 165	9 883	8 291				
Options exercées durant la période	756 552	-	-	-	-	-	-	-	-	-			46,48	44,81
Options échues durant la période	605 138	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2010	-	3 366 006	4 281 126	1 611 138	114 885	1 148 984	104 587	2 195 561	914 272	991 709	27 mois	13,30		
Options exerçables au 31.12.2010	-	3 366 006	4 281 126	1 611 138	114 885	1 148 984	104 587	-	-	-				

Notes

- Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2003-2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'intérêt sans risque	3,8%	3,3%	3,3%	4,2%	4,2%	3,0%	2,9%
Volatilité future de l'action	27%	21%	22%	21%	38%	55%	29%
Taux de perte de droits	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	4,3%	4,3%	4,2%	4,8%	5,0%	3,5%	1,3%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 29% en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

3. Description des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions – TCW

3.1. Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 sont brièvement décrits ci-dessous

3.1.1. Options d'achat et de souscription

Emetteur	TCW	TCW	TCW
Année	2005	2006	2007
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat
Autorisation des actionnaires	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Décision du Conseil d'administration	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Nombre d'options attribuées	2 753 708	2 385 515	2 468 849
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	actions SG	actions SG	actions SG
Période d'acquisition des droits	01.07.2005 - 30.06.2010	01.09.2006 - 31.08.2011	30.09.2007 - 29.09.2012
Conditions de performance	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	perte	perte	perte
Cas de décès	maintien partiel avec acquisition accélérée	maintien partiel avec acquisition accélérée	maintien partiel avec acquisition accélérée
Prix du titre à l'attribution (En EUR)	41,35	36,95	33,32
Décote	13,48	5,64	5,12
Prix d'attribution (En EUR)	27,87	31,31	28,20
Options non attribuées	-	-	-
Options exercées au 31.12.2010	894 304	339 574	190 911
Options perdues au 31.12.2010	1 213 846	1 052 098	1 141 993
Options restantes au 31.12.2010	645 558	993 843	1 135 945
1 ^{re} date de cession	01.08.2007	01.11.2008	01.11.2009
Période d'interdiction de cession	néant	néant	néant
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	66%	41%	38%
Méthode de valorisation utilisée	black & scholes	black & scholes	black & scholes

• 3.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	TCW
Année	2010
Type de plan	attribution gratuite de titres
Autorisation des actionnaires	14.04.2010
Décision du Conseil d'administration	14.04.2010
Nombre d'actions attribuées	4 819 000
Modalités de règlement	titres TCW assortis d'une garantie de liquidité en actions SG
Période d'acquisition des droits	date d'octroi - 30.04.2015 ⁽¹²⁾
Conditions de performance	oui sur l'EBITDA pour une partie des attributions
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	maintien partiel avec vesting accéléré
Cas de décès	vesting accéléré
Actions livrées au 31.12.2010	-
Actions perdues au 31.12.2010	13 333
Actions restantes au 31.12.2010	4 805 667
1 ^{re} date de cession	5 ans après la date d'attribution
Période d'interdiction de cession	fonction de la période d'acquisition

(12) Les actions ont été attribuées en mai, août et décembre 2010. Les périodes d'acquisition relatives à ces 3 attributions sont composées chacune de 4 tranches, les premières tranches se terminant au 30 avril 2012, les dernières tranches se terminant au 30 avril 2015.

3.2. Statistiques sur les plans d'options TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options total	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2007	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)	Fourchette des prix d'exercice (En EUR)
Options existantes au 01.01.2010	4 444 293	1 199 661	1 497 353	1 747 279				
Options attribuées durant la période	-	-	-	-				
Options perdues durant la période	1 602 459	487 615	503 510	611 334				
Options exercées durant la période	66 488	66 488	-	-			39,24	38,93-39,55
Options échues durant la période	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2010	2 775 346	645 558	993 843	1 135 945	35 mois	15,07		
Options exerçables au 31.12.2010	1 403 738	645 558	454 693	303 487				

Notes

- Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Taux d'intérêt sans risque	4%	5%	5%
Volatilité future de l'action	31%	28%	22%
Taux de perte de droits	5%	0%	0%
Taux de distribution des dividendes	0%	0%	0%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans

- la volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et diverses maturités.
Puis un calcul a été réalisé sur la médiane des volatilités historiques sur 5 ans.
La juste valeur reflète les performances futures de la société.
- en raison des modalités particulières de ce plan, réglé en actions Société Générale, aucune couverture n'a été expressément souscrite.

■ 4. Description du plan d'attribution gratuite d'actions bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le Conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe (près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays). Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16

actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans.

- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie " Ressources Humaines – Intéressement, participation et Plan mondial d'actionnariat salarié".

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31 décembre 2010.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur

un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85% pour la première tranche et 82% pour la deuxième tranche,
- à l'international : 82% pour la première tranche et 79% pour la deuxième tranche.

Dans les pays où l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe, les collaborateurs bénéficieront d'un équivalent actions en cash indexé sous les mêmes conditions de présence et de performance que pour l'attribution en titres.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan ; elle s'établit en moyenne à 3,5% par an sur la population éligible au plan en France et à 11% sur la population éligible au plan à l'international.

■ 5. Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Les plans sur capitaux propres autres que les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes :

ATTRIBUTION D' ACTIONS SG AVEC DECOTE

Plan mondial d'actionnariat salarié

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 20 avril 2010 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 36,98 EUR décoté de 20% par rapport à la moyenne des

20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

4 291 479 actions ont été souscrites. La charge de ce plan pour le Groupe est nulle. En effet, le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Or, la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale observés pendant la période de souscription (du 11 mai au 26 mai) étant inférieure au coût d'acquisition des titres par le salarié, ce modèle de valorisation conduit à une valeur unitaire nulle de l'avantage.

PLAN 2010 D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS TCW REGLE EN ESPECES

En 2010, dans le cadre du rachat de Metropolitan West Asset Management, TCW a mis en place en faveur de salariés de cette société, un plan de fidélisation comprenant une attribution gratuite d'actions sous condition de présence avec période d'acquisition de droits étalée sur 5 ans. Ce plan est assorti d'une garantie de liquidité en espèces.

PLAN D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU GROUPE BOURSORAMA

La charge 2010 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2008 est de 0,5 M EUR après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 117 670, des pertes d'actions de l'année qui s'établissent à 19 062 et des attributions d'actions de l'année égales à 75 478.

Note 41

Coût du risque

(En M EUR)	2010	2009
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(3 963)	(5 371)
Pertes non couvertes	(359)	(359)
sur créances irrécouvrables	(312)	(268)
sur autres risques	(47)	(91)
Récupérations	198	143
sur créances irrécouvrables	197	132
sur autres risques	1	11
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions	(36)	(261)
Total ⁽¹⁾	(4 160)	(5 848)

(1) Dont -696 M EUR relatifs aux actifs gérés en extinction au 31 décembre 2010 contre -1 398 M EUR au 31 décembre 2009.

Note 42

Impôts sur les bénéfices

(En M EUR)	2010	2009
Charge fiscale courante	(1 425)	(1 387)
Charge fiscale différée	(117)	1 695
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(1 542)	308

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2010	2009
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (En M EUR)	5 724	827
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3%)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	-1,78%	-6,06%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,14%	-21,98%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-5,20%	-32,70%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-0,37%	-10,99%
Taux effectif Groupe	26,94%	-37,30%

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33% ; s'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5%. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 43

Résultat par action

(En M EUR)	2010	2009
Résultat net part du Groupe	3 917	678
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	311	313
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	25	25
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions de préférence émises par Société Générale S.A.	-	60
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	3 581	280
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	721 724 753	624 488 571
Résultat par action ordinaire (en EUR)	4,96	0,45

(En M EUR)	2010	2009
Résultat net part du Groupe	3 917	678
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	311	313
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	25	25
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions de préférence émises par Société Générale S.A.	-	60
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	3 581	280
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	721 724 753	624 488 571
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs ⁽²⁾	3 436 912	2 332 455
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	725 161 665	626 821 026
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	4,94	0,45

Le montant du dividende versé en 2010 au titre de l'exercice 2009 s'élève à 0,25 EUR par action.

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du « rachat d'actions » et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions. Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève en 2010 à 41,61 EUR. Au 31 décembre 2010, dans ce contexte, seul le plan d'options de souscription d'actions sans condition de performance de 2009 présente un effet dilutif. Le nombre d'actions retenu au titre des éléments dilutifs comprend également les actions gratuites attribuées sans condition de performance des plans 2008, 2009 et 2010. Les caractéristiques de l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sont indiquées dans la note 40.

Note 44

Transactions avec les parties liées

■ 1. Définition

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président – Directeur général et les 3 Directeurs Généraux Délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

1.1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Avantages à court terme	6,3	7,9
Avantages postérieurs à l'emploi	0,3	0,1
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Palements en actions	0,3	1,8
Total	6,9	9,8

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

1.2. Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2010, qui s'élèvent au total à 26,9 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par le groupe Société Générale aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2010 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 5,5 M EUR.

■ 2. Entités associées⁽¹⁾

Encours actifs avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22	142
Autres actifs	1 813	831
Total encours actifs	1 835	973

Encours passifs avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Passifs à la juste valeur par résultat	76	186
Dettes envers la clientèle	33	1 528
Autres passifs	2 405	672
Total encours passifs	2 514	2 386

Produit net bancaire avec les parties liées

(En M EUR)	2010	2009
Intérêts et assimilés	(10)	(11)
Commissions	206	30
Résultat net sur opérations financières	(3)	17
Produit net des autres activités	7	-
Produit net bancaire	200	36

Engagements avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement donnés	-	298
Engagements de garantie donnés	46	1 964
Engagements sur instruments financiers à terme	6 245	3 395

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

Note 45

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	PAYS	METHODE ^(*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
FRANCE						
BANQUES						
BANQUE DE POLYNESIE ⁽¹⁾	France	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
CREDIT A L'INDUSTRIE FRANCAISE (CALIF)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CREDIT DU NORD ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEBANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CALEDONIENNE DE BANQUE ⁽¹⁾	France	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SG DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ASSET MANAGEMENT BANQUE ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE ⁽¹⁾	France	IG	98,25	98,25	98,25	98,25
INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
INTERGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
JS CREDIT FUND ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORBE0	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI CREDIT PLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE RETIREMENT SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AMUNDI GROUP ⁽¹⁾	France	ME	24,93	25,00	25,00	25,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE ^(*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
FINANCEMENTS SPECIALISES						
AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TEMSYS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL SA ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BULL FINANCE	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
CAFIREC ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88
DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
EVALPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FENWICK LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FONTANOR ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FRANFINANCE ⁽¹⁾	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
GENECAL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENECOMI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LINDEN SAS ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
RUSFINANCE SAS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAGEMCOM LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOFRAFI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFIMUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFINANCEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGLEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOLOCVI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT RED & BLACK – GUARANTEED HOME LOANS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS 2010-1 ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT ⁽³⁾	France	ME	35,00	-	35,00	-
SOCIETE GENERALE FHF ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE ^(*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENE ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEVAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LIBECAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
LA FONCIERE DE LA DEFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CONSUMER FINANCE ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGENAL PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPARTICIPATIONS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE COURTAGE						
BOURSORAMA SA ⁽¹⁾	France	IG	57,78	55,78	57,78	55,78
CLICKOPTIONS ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
GASELYS ⁽⁶⁾	France	ME	-	49,00	-	49,00
SOCIETE GENERALE ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEWEDGE GROUP ⁽¹⁾	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOCIETES FONCIERES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFIM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFIMMO ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORIENT PROPERTIES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOCIETES DE SERVICE						
COMPAGNIE GENERALE D'AFFECTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPE COMPUTER SYSTEMES SA ^{(1) (6)}	France	IG	-	100,00	-	100,00
PARIS REGLEMENT LIVRAISON	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE DE CONTROLE ET DE GESTION FINANCIERE- SOCOGEFI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ELEAPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEGIS I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
OPERA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
SOGE PERIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGINFO – SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
SG DE COURTAGE ET DE REASSURANCE (GENECAR)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORADEA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAP ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGESSUR	France	IG	100,00	65,00	100,00	65,00
EUROPE						
BANQUES						
BRD – GROUPE SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾	Roumanie	IG	59,37	59,37	59,37	59,37
BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A. ⁽¹⁾	Albanie	IG	85,82	75,01	85,82	75,01
BANK REPUBLIC ⁽¹⁾	Géorgie	IG	81,18	80,00	81,18	80,00
GENIKI ⁽¹⁾	Grèce	IG	88,44	53,97	88,44	53,97
KOMERCNI BANKA A.S. ⁽¹⁾	République tchèque	IG	60,44	60,44	60,44	60,44
SOCIETE GENERALE BANK NEDERLAND N.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EXPRESS BANK ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	99,69	99,69	99,69	99,69
SG HAMBROS LIMITED (HOLDING) ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PRIVATE BANKING SUISSE SA ⁽¹⁾	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BSGV ⁽¹⁾	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST LUXEMBOURG ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PRIVATE BANKING MONACO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB BANKA ⁽¹⁾	Slovenie	IG	99,72	99,70	99,72	99,70
SG CYPRUS LTD ⁽¹²⁾	Chypre	ME	-	51,00	-	51,00
SG PRIVATE BANKING BELGIQUE ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
SGSS SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ROSBANK ⁽¹⁾	Russie	IG	74,89	65,33	74,89	65,33
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Moldavie	IG	79,77	79,72	87,90	87,85
PODGORICKA BANKA SG GROUP ⁽²⁾	Monténégro	IG	90,56	-	90,56	-
SOCIETES FINANCIERES						
BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,09	80,09	100,00	100,00
BRIGANTIA INVESTMENTS B.V. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
CLARIS 4 ⁽¹⁰⁾	Jersey	IG	-	-	-	-
CO-INVEST LBO MASTER FUND LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG	Luxembourg	IG	99,21	99,21	100,00	100,00
HALYSA S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IRIS II ⁽¹⁰⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
IVEFI SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LIGHTNING ASSET FINANCE LIMITED	Irlande	IG	100,00	51,00	100,00	51,00
LYXOR MASTER FUND	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORION SHARED LIQUIDITY FUND B.V. ⁽⁵⁾	Pays-Bas	IG	-	100,00	-	100,00
PARSIFAL LTD ⁽¹⁰⁾	Grande-Bretagne	IG	-	-	-	-
SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V. ("SGA")	Curacao	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM IBERIA AV, SAU ⁽¹¹⁾	Espagne	ME	-	100,00	-	100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG D'ARBITRAGE ET DE PARTICIPATION SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBF S.A.	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A. ⁽¹⁾	Grèce	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EFFETKEN	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCE IRELAND LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE IMMOBEL ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG WERTPAPIERHANDELSGESELLSCHAFT MB ⁽⁴⁾	Allemagne	IG	-	100,00	-	100,00
SOCIETE EUROPEENNE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
VERI SG FONDS	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LLC PROSTOFINANCE	Ukraine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT RED & BLACK CONSUMER 2008-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MILO FOREIGN DEBT FUND	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MILO FDF INVESTORS CV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE TURQUOISE FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE TURQUOISE II FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PILLAR CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
AXUS SA/NV ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE A/S ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS FINLAND OY ⁽¹⁾	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS ITALIANA SRL	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS NEDERLAND BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE AB ⁽¹⁾	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ADRIA LEASING SPA ⁽⁹⁾	Italie	IG	-	100,00	-	100,00
ALD AUTOLEASING D GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE SRO	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD LEASE FINANZ GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ALD AUTOMOTIVE PORTUGAL SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE SA ⁽¹⁾	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS LUXEMBOURG SA ⁽⁹⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
DC MORTGAGE FINANCE NETHERLAND BV ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EIFFEL LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
ESSEX SRO	République tchèque	IG	79,85	79,85	100,00	100,00
EURO BANK SPOLKA AKCYJNA	Pologne	IG	99,52	99,44	99,52	99,44
FIDITALIA SPA ⁽¹⁾	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FRAER LEASING SPA	Italie	IG	73,43	67,75	73,43	67,75
SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP ZOO	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GEFA GESELLSCHAFT FÜR ABSATZFINANZIERUNG MBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HANSEATIC BANK GMBH & CO KG	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
MONTALIS INVESTMENT BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANS AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING XII ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGLEASE B.V. ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PEMA KFZ-HANDELS GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MILFORD	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEW ESPORTA HOLDING LIMITED ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	90,18	96,77	90,18	96,77
SGSS DEUTSCHLAND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT MBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE LIMITED ^{(1) (3)}	Grande-Bretagne	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE COURTAGE						
SG ENERGIE UK LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES UK LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE ^(*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
ASSURANCES						
GENERAS	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
KOMERCNI POJISTOVNA A.S	République tchèque	IG	80,62	80,62	100,00	100,00
SOGELIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAP LIFE INSURANCE	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE RE SA ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
CATALYST RE INTERNATIONAL LTD ⁽²⁾	Bermudes	IG	100,00	-	100,00	-
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
SG DE BANQUES AU BURKINA	Burkina Faso	IG	51,19	51,19	52,53	52,53
SG DE BANQUE EN GUINEE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	IG	52,44	52,44	57,24	57,24
NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK	Egypte	IG	77,17	77,17	77,17	77,17
SOCIETE GENERALE ALGERIE	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	73,25	73,25	73,25	73,25
SG DE BANQUES EN GUINEE	Guinée	IG	57,94	57,94	57,94	57,94
SG DE BANQUE AU LIBAN ⁽¹⁾	Liban	ME	19,00	19,00	19,00	19,00
SG DE BANQUES AU SENEGAL	Sénégal	IG	64,45	64,45	64,87	64,87
SG MAROCAINE DE BANQUES ⁽¹⁾	Maroc	IG	56,91	56,91	56,91	56,91
SG-SSB LIMITED	Ghana	IG	52,24	52,24	52,24	52,24
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	57,20	57,20	52,34	52,34
FINANCEMENTS SPECIALISES						
ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Maroc	IG	43,54	43,54	50,00	50,00
SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER « EQDOM »	Maroc	IG	46,31	46,31	54,92	54,92
SOGELLEASE EGYPT	Egypte	IG	70,87	70,87	80,00	80,00
SOCIETE GENERALE DE LEASING AU MAROC	Maroc	IG	74,15	74,15	100,00	100,00
ASSURANCES						
LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	88,86	85,97	99,98	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE ^(*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
AMERIQUE						
BANQUES						
BANCO SG BRAZIL SA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANCO PECUNIA S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	70,00	100,00	70,00
SOCIETE GENERALE (CANADA) ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANCO CACIQUE S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
SG AMERICAS, INC. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CAPITAL TRUST I ⁽⁵⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
SG WARRANTS NV	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TCW GROUP INC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE TURQUOISE FUND LTD	Iles Caïmans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE ENERGIE (USA) CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE GLOBAL COMMODITIES FINANCE FUND LIMITED ⁽⁴⁾	Iles Caïmans	IG	-	100,00	-	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
MAKATEA JV INC.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	66,67	66,67
REXUS L.L.C.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	70,83	70,83
SG ASTRO FINANCE L.P. ⁽⁵⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCE, INC.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PREFERRED CAPITAL III, L.L.C. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
SOCIETE GENERALE COMMODITIES PRODUCTS, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE ^(*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
ASIE ET OCEANIE						
BANQUES						
SG AUSTRALIA HOLDINGS LTD ^{(1) (4)}	Australie	IG	-	100,00	-	100,00
SG PRIVATE BANKING (JAPAN) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
FORTUNE SGAM FUND MANAGEMENT CO LTD	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
IBK-SG ASSET MANAGEMENT CO. LTD ⁽⁶⁾	Corée du Sud	IP	-	50,00	-	50,00
SG ASIA (HONG-KONG) LTD	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG) ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2010.

(3) Entités désormais consolidées en direct.

(4) Sociétés déconsolidées en 2010.

(5) Entités liquidées en 2010.

(6) Entités cédées sur 2010.

(7) Transmission universelle de patrimoine avec Société Générale S.A.

(8) Transmission universelle de patrimoine avec Généfinance.

(9) Transmission universelle de patrimoine avec Fraer Leasing Spa.

(10) Entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe.

(11) Entité désormais sous consolidée au sein de Amundi Group.

(12) Entité désormais sous consolidée au sein de SG de Banque au Liban.

Note 46

Information sectorielle

■ Information sectorielle par pôle et sous-pôle

	Réseaux France ^{(1) (4)}		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances	
(En M EUR)	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)
Produit net bancaire	7 791	7 466	4 930	4 749	3 539	3 239
Charges générales d'exploitation ⁽⁶⁾	(5 058)	(4 911)	(2 769)	(2 681)	(1 841)	(1 818)
Résultat brut d'exploitation	2 733	2 555	2 161	2 068	1 698	1 421
Coût du risque	(864)	(970)	(1 340)	(1 298)	(1 174)	(1 224)
Résultat d'exploitation	1 869	1 585	821	770	524	197
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	8	13	11	6	(12)	(54)
Gains nets sur autres actifs	6	2	1	7	(5)	(16)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	1	-	-	(44)
Résultat courant avant impôts	1 883	1 600	834	783	507	83
Impôts sur les bénéfices	(637)	(540)	(156)	(155)	(148)	(48)
Résultat net	1 246	1 060	678	628	359	35
Participations ne donnant pas le contrôle	13	53	186	169	16	9
Résultat net part du Groupe	1 233	1 007	492	459	343	26

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'Actifs ⁽²⁾		Banque Privée		Services aux Investisseurs et Courtage ⁽¹⁾	
(En M EUR)	2010 ⁽³⁾	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)
Produit net bancaire	477	646	699	829	1 094	1 059
Charges générales d'exploitation ⁽⁶⁾	(457)	(656)	(551)	(526)	(994)	(1 046)
Résultat brut d'exploitation	20	(10)	148	303	100	13
Coût du risque	(3)	-	(4)	(38)	-	(2)
Résultat d'exploitation	17	(10)	144	265	100	11
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	100	-	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	(1)	(1)	-	-	-	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	116	(11)	144	265	100	11
Impôts sur les bénéfices	(5)	4	(33)	(60)	(33)	(4)
Résultat net	111	(7)	111	205	67	7
Participations ne donnant pas le contrôle	-	3	-	-	-	1
Résultat net part du Groupe	111	(10)	111	205	67	6

(*) L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs de 7% sur les encours pondérés Bâle 2 début de période (contre auparavant 6% sur les encours moyens de la période), complétés des consommations additionnelles de fonds propres prudentiels générées par chaque métier (déductions impactant les fonds propres Tier 1 Bâle 2) et, le cas échéant, des exigences propres aux activités d'assurances.

	Banque de Financement et d'Investissement ^{(2) (4) (5)}		Hors Pôles ⁽⁵⁾		Groupe Société Générale	
(En M EUR)	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)
Produit net bancaire ⁽⁷⁾	7 836	7 028	52	(3 286)	26 418	21 730
Charges générales d'exploitation ⁽⁶⁾	(4 706)	(3 981)	(169)	(147)	(16 545)	(15 766)
Résultat brut d'exploitation	3 130	3 047	(117)	(3 433)	9 873	5 964
Coût du risque	(768)	(2 320)	(7)	4	(4 160)	(5 848)
Résultat d'exploitation	2 362	727	(124)	(3 429)	5 713	116
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	9	52	3	(2)	119	15
Gains nets sur autres actifs	(6)	(7)	16	726	11	711
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	2	1	(42)
Résultat courant avant impôts	2 365	772	(105)	(2 703)	5 844	800
Impôts sur les bénéfices	(625)	(93)	95	1 204	(1 542)	308
Résultat net	1 740	679	(10)	(1 499)	4 302	1 108
Participations ne donnant pas le contrôle	10	16	160	179	385	430
Résultat net part du Groupe	1 730	663	(170)	(1 678)	3 917	678

(*) L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs de 7% sur les encours pondérés Bâle 2 début de période (contre auparavant 6% sur les encours moyens de la période), complétés des consommations additionnelles de fonds propres prudentiels générées par chaque métier (déductions impactant les fonds propres Tier 1 Bâle 2) et, le cas échéant, des exigences propres aux activités d'assurances.

(1) Boursorama précédemment présentée dans le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs est dorénavant intégrée aux Réseaux France.

(2) Les activités de gestion structurée, indicielle et alternative de SGAM Alternative Investments sont rattachées à celles de Lyxor Asset Management, et à ce titre intégrées aux métiers de la Banque de Financement et d'Investissement à compter du 1^{er} janvier 2010.

(3) A compter du 1^{er} janvier 2010, la contribution financière d'Amundi (pôle de gestion d'actifs détenu à 25% par Société Générale et à 75% par Crédit Agricole) est présentée en « Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence ».

(4) Le Groupe a adapté son organisation au premier trimestre 2009. L'ensemble des filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception d'ODIPROM, rejoint les Réseaux France. Les entités transférées sont notamment GENEFIM, SOGEPRO et GENEFIMMO ainsi que leurs filiales respectives.

(5) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre (+427 M EUR au 31 décembre 2010) et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances (-59 M EUR au 31 décembre 2010) sont rattachés au Hors Pôles.

En outre, les entités SGAM AI CREDIT PLUS et SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES, précédemment rattachées au Hors Pôles, rejoignent la Banque de Financement et d'Investissement. D'autre part, le Groupe a transféré un portefeuille de titres classé en titres disponibles à la vente et en titres détenus jusqu'à l'échéance du Hors Pôles à la Banque de Financement et d'Investissement.

(6) Y compris dotations aux amortissements.

(7) Ventilation du Produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

(En M EUR)	2010	2009 ^{(*) (8)}
Global Markets	5 021	7 338
Financement et Conseil	2 744	2 510
Actifs gérés en extinction	71	(2 820)
Total Produit net bancaire	7 836	7 028

(*) L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs de 7% sur les encours pondérés Bâle 2 début de période (contre auparavant 6% sur les encours moyens de la période), complétés des consommations additionnelles de fonds propres prudentiels générées par chaque métier (déductions impactant les fonds propres Tier 1 Bâle 2) et, le cas échéant, des exigences propres aux activités d'assurances.

(8) La ventilation du Produit net bancaire par activité a été alignée sur la nouvelle organisation du pôle "Banque de Financement et d'Investissement".

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances		Banque de Financement et d'Investissement	
(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009 ⁽¹⁰⁾	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009 ⁽¹¹⁾
Actifs sectoriels	191 428	182 566	92 875	87 443	136 449	127 431	609 795	533 004
Passifs sectoriels ⁽⁹⁾	150 997	133 656	73 081	71 426	89 910	81 189	611 663	567 148

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux Investisseurs et Courtage		Total Branche		Hors Pôles ^(*)		Groupe Société Générale	
(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009 ⁽¹¹⁾	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009 ⁽¹⁰⁾	31.12.2010	31.12.2009 ^{(10) (11)}	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009 ^{(10) (11)}
Actifs sectoriels	2 941	3 503	20 678	18 963	50 003	44 477	73 622	66 943	27 903	26 314	1 132 072	1 023 701
Passifs sectoriels ⁽⁹⁾	650	706	24 755	25 012	65 940	60 337	91 345	86 055	64 101	37 389	1 081 097	976 863

(*) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors Pôles.

(9) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(10) Boursorama, précédemment présentée dans le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs est dorénavant intégrée aux Réseaux France.

(11) L'entité Fortune Fund Management, précédemment rattachée au sous-pôle Gestion d'Actifs, est dorénavant intégrée au pôle Banque de Financement et d'Investissement.

Information sectorielle par zone géographique

Décomposition du PNB par zone géographique

	France		Europe		Amériques	
(En M EUR)	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits nets d'intérêts et assimilés	6 345	5 581	4 029	3 994	726	1 311
Produits nets de commissions	4 506	4 750	1 764	1 772	692	826
Résultat net des opérations financières	1 873	(1 315)	2 058	1 977	823	(126)
Autres produits nets d'exploitation	354	318	956	711	(35)	(39)
Produit net bancaire	13 078	9 334	8 807	8 454	2 206	1 972

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
(En M EUR)	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits nets d'intérêts et assimilés	159	125	909	818	120	135	12 288	11 964
Produits nets de commissions	137	131	368	315	18	18	7 485	7 812
Résultat net des opérations financières	577	374	82	48	(39)	(11)	5 374	947
Autres produits nets d'exploitation	3	1	(5)	1	(2)	15	1 271	1 007
Produit net bancaire	876	631	1 354	1 182	97	157	26 418	21 730

Décomposition des agrégats bilantiels par zone géographique

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Actifs sectoriels	813 508	708 038	159 882	158 745	117 275	107 429
Passifs sectoriels ⁽¹²⁾	770 503	669 480	153 416	152 584	118 411	107 601

(En M EUR)	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Actifs sectoriels	18 000	15 263	23 222	20 522	185	13 704	1 132 072	1 023 701
Passifs sectoriels ⁽¹²⁾	17 463	14 829	21 161	18 804	143	13 565	1 081 097	976 863

(12) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 47

Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2010 :

(En M EUR)	2010	2009
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	30	32
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	3	8
Total	33	40

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Dans le contexte de volatilité des marchés financiers qui reste élevée et d'un environnement encore incertain :
 - Votre société détaille dans la note 3 ses expositions directes et indirectes sur certains secteurs, le processus mis en place pour les apprécier ainsi que les modalités retenues pour valoriser certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note précitée.
 - Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.

- De même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.
- Comme indiqué dans la note 3, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent Jean-Marc Mickeler

COMPTES SOCIAUX

Rapport de gestion de Société Générale

ANALYSE DU BILAN DE SOCIETE GENERALE

ACTIF

(En Md EUR au 31 décembre)	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Emplois de trésorerie et interbancaires	115	98 ^(*)	17
Crédits à la clientèle	282	252 ^(*)	29
Opérations sur titres	375	338	37
- dont titres reçus en pension livrée	95	60	36
Autres comptes financiers	199	195	4
- dont primes sur instruments conditionnels	108	109	(1)
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	2	(0)
Total actif	972	886	87

PASSIF

(En Md EUR au 31 décembre)	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽¹⁾	214	218 ^(*)	(4)
Dépôts de la clientèle	380	338 ^(*)	42
Dettes obligataires et subordonnées ⁽²⁾	25	25	(1)
Opérations sur titres	126	91	35
- dont titres donnés en pension livrée	71	50	22
Autres comptes financiers et provisions	200	186	14
- dont primes sur instruments conditionnels	112	113	(1)
Capitaux propres	28	27	1
Total passif	972	886	87

(*) Montants reclassés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le bilan de Société Générale ressort à 972 Md EUR en augmentation par rapport au 31 Décembre 2009.

Cette augmentation traduit, poste après poste, le rebond des activités commerciales dans un contexte difficile et contrasté.

La croissance très nette des crédits à la clientèle (+12%) résulte de la participation active de Société Générale au financement de l'économie.

L'évolution du portefeuille titre reflète difficilement les différents événements qui ont affecté ce poste. En effet, en novembre 2010, Société Générale a procédé à l'apport dans IEC de sa branche d'activité d'actifs gérés en extinction. Cette cession représente une diminution des encours tout portefeuille titre confondus de 28 Md EUR.

Parallèlement, Société Générale a renforcé son portefeuille de placement pendant que le portefeuille de transaction a continué d'augmenter.

Pour les autres comptes financiers, tant à l'actif qu'au passif, la relative stabilité du poste ne traduit pas les évolutions de l'année. En effet, ces postes, volatiles par essence, ont été marqués d'une part par la cession de la branche d'activité d'actifs gérés en extinction pour environ 13 Md EUR, d'autre part par l'évolution des activités de trading de la Banque de Financement et d'Investissement.

L'augmentation des dépôts clientèle, très positive permet de conserver un ratio dépôts sur crédit stable par rapport au 31 décembre 2009.

Société Générale entretient un éventail de sources de financement diversifié :

- des ressources stables composées des capitaux propres et d'emprunts subordonnés (53 Md EUR) ;
- des ressources clientèle collectées sous forme de dépôts, qui constituent une part significative des ressources à moyen

et long terme (39% du total bilan) mais aussi sous forme de refinancement des portefeuilles de titres (32,6 Md EUR) ;

- des ressources de marché à moyen et long terme levées grâce à une politique de *funding* diversifiée qui s'appuie sur diverses natures de dette, de supports d'émissions, de devises et de bassins d'investisseurs (117,3 Md EUR) ;
- enfin, des ressources collectées sous forme de dépôts interbancaires et de banques centrales (96,8 Md EUR) ou d'opérations sur titres (38,5 Md EUR).

Ainsi, Société Générale a refinancé en 2010 le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année et la croissance de ses activités au travers son programme d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placements privés standard ou structurés et d'émissions « benchmarks » tant subordonnés que seniors) mais aussi grâce à un effort supplémentaire de collecte de dépôts.

Société Générale entend maintenir ce cap afin d'accompagner l'évolution de son bilan de manière équilibrée.

ANALYSE DU RESULTAT DE SOCIETE GENERALE

	2010						2009		
	France	10/09 (%)	Etranger	10/09 (%)	Société Générale	10/09 (%)	France	Etranger	Société Générale
(En M EUR)									
Produit net bancaire	8 393	(11)	3 029	(0)	11 422	(8)	9 422	3 039	12 461
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 247)	(3)	(1 688)	55	(7 935)	5	(6 458)	(1 090)	(7 548)
Résultat brut d'exploitation	2 146	(28)	1 341	(31)	3 487	(29)	2 964	1 949	4 913
Coût du risque	(312)	(72)	(215)	(69)	(527)	(71)	(1 101)	(690)	(1 791)
Résultat d'exploitation	1 834	(2)	1 126	(11)	2 960	(5)	1 863	1 259	3 122
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(1 005)	(62)	224	n/a	(781)	(72)	(2 620)	(135)	(2 754)
Résultat courant avant impôt	829	n/a	1 350	20	2 179	n/a	(756)	1 124	368
Impôt sur les bénéfices	(642)	n/a	(175)	10	(817)	n/a	712	(159)	554
Résultat net	186	n/a	1 175	22	1 362	48	(44)	965	922

En 2010, Société Générale extériorise un résultat brut d'exploitation de +3,5 Md EUR, à comparer à +4,9 Md EUR en 2009.

- Le produit net bancaire ressort à +11,4 Md EUR, stable par rapport à 2009 (+12,5 Md EUR) si on retraite des éléments non récurrents de l'année 2009 (à hauteur de +1,3 Md EUR).
- Avec de bons résultats en 2010, la Banque de Détail en France confirme ses franchises dans un environnement économique contrasté. Le Réseau Société Générale a activement participé au financement de l'économie en 2010. La production de crédits à l'habitat progresse ainsi de plus de 16% entre le quatrième trimestre 2009 et le quatrième trimestre 2010. En parallèle, la production de crédits à moyen-long terme aux entreprises progresse de près de 27% sur la même période.
- La Banque de Financement et d'Investissement dans un environnement peu favorable sur les marchés de capitaux progresse dans ses franchises de Financement et de Conseil.

- La hausse des frais de gestion par rapport à 2009 reste contenue et s'explique notamment par les investissements réalisés pour transformer le dispositif opérationnel de la banque.
 - Le coût du risque est en nette réduction, passant d'une charge de 1,8 Md EUR en 2009 à 0,5 Md EUR en 2010. Ceci traduit le retour progressif à une situation économique normale en France.
 - Le résultat d'exploitation de la Banque s'élève à fin 2010 à 3,0 Md EUR, en amélioration par rapport à l'année 2009 si on retraite des éléments non récurrents (à hauteur de -1,2 Md EUR en 2009). Cette tendance s'explique par un provisionnement moins important sur les actifs gérés en extinction.
- Par ailleurs, l'exercice 2010 a été marqué par l'apport de la branche d'activité « Actifs gérés en extinction » à IEC, filiale du Groupe en vue de faciliter leur gestion et de cantonner leur risque.
- Le résultat net après impôt s'établit donc à 1,4 Md EUR fin 2010, en très net progrès par rapport à 2009 (+48 %), compte tenu du caractère non récurrent des provisions enregistrées en 2009 sur les actifs immobilisés de la banque.

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

	31.12.2010					31.12.2009				
	Dettes non échues				Total	Dettes non échues				Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours	Dettes échues		1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours	Dettes échues	
(En M EUR)										
Dettes fournisseurs	60,5	13,4	2,0	75,3	151,2	22,6	1,0	0,5	30,2	54,3

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures, ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

Le traitement des factures fournisseurs de Société Générale en France est en grande partie centralisé. Le service en charge de ce traitement assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de

Société Générale en France. Les agences du réseau France quant à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, le délai moyen de règlement des factures est compris entre 3 et 7 jours.

RESULTATS FINANCIERS DE SOCIETE GENERALE (AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES)

	2010	2009	2008	2007	2006
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en M EUR) ⁽¹⁾	933	925	726	583	577
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	746 421 631	739 806 265	580 727 244	466 582 593	461 424 562
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽³⁾	26 714	29 577 ^(**)	36 238	43 940	36 358
Résultat avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	4 057	5 693	(836)	(2 248)	4 648
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	15	22	45	29	26
Impôt sur les bénéfices	817	(554)	(1 956)	(1 932)	482
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1 362	922	(2 964)	(961)	4 033
Distribution de dividendes	1 306	185	697	420 ^(*)	2 399
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,32	8,41	1,85	(0,74)	8,97
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,82	1,25	(5,10)	(2,06)	8,74
Dividende versé à chaque action	1,75	0,25	1,20	0,90	5,20
Personnel					
Nombre de salariés	46 316	46 181	45 698	44 768	41 736
Montant de la masse salariale (en M EUR)	3 340	3 109	2 813	2 647	2 897
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1 443	1 394	1 212	1 343	1 269

(*) Le dividende proposé au titre de l'exercice 2007 sera prélevé sur les réserves spéciales des plus-values à long terme.

(**) Montant corrigé par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(1) Société Générale a procédé en 2010 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 8,3 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 230,1 M EUR :

- 2,9 M EUR liés à la distribution de dividendes, assortis d'une prime d'émission de 76,8 M EUR ;
- 5,4 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortis d'une prime d'émission de 153,3 M EUR ;

(2) Au 31 décembre 2010, le capital se compose de 746 421 631 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

Etats financiers de Société Générale

BILAN SOCIAL

ACTIF

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, banques centrales, Comptes courants postaux	4 825	2 660
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	164 178	130 137
Opérations avec la clientèle (note 3)	322 765	277 401
Opérations de crédit-bail et de location assimilées	184	271
Effets publics et valeurs assimilées (note 4)	47 147	41 030
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 4)	133 966	147 696
Actions et autres titres à revenu variable (note 4)	59 756	56 169
Participations et autres titres détenus à long terme (note 5)	2 500	2 499
Parts dans les entreprises liées (note 6)	35 836	30 407
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 7)	1 510	1 516
Actions propres (note 8)	686	759
Autres actifs et comptes de régularisation (note 9)	198 897	194 998
Total	972 250	885 543

HORS-BILAN

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement donnés (note 18)	167 147	130 923
Engagements de garantie donnés (note 18)	236 397	210 255
Engagements donnés sur titres	16 841	15 342
Opérations en devises (note 31)	971 235	647 123
Engagements sur instruments financiers à terme (note 19)	17 769 008	15 625 066

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

PASSIF

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Banques centrales, Comptes courants postaux	2 769	2 065
Dettes envers les établissements de crédit (note 10)	132 483	130 008
Opérations avec la clientèle (note 11)	412 809	360 627
Dettes représentées par un titre (note 12)	121 093	117 314
Autres passifs et comptes de régularisation (note 13)	216 927	195 298
Provisions (note 14)	37 280	31 993
Dettes subordonnées (note 16)	20 799	21 570
Capitaux propres		
Capital (note 17)	933	925
Primes d'émission (note 17)	18 704	18 474
Réserves et report à nouveau (note 17)	7 091	6 347
Résultat de l'exercice (note 17)	1 362	922
Sous-total	28 090	26 668
Total	972 250	885 543

HORS-BILAN

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit (note 18)	62 569	44 526
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (note 18)	55 608	56 439
Engagements reçus sur titres	16 923	16 302
Opérations en devises (note 31)	970 938	646 220

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

(En M EUR)	2010	2009
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	19 495	24 292
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(14 582)	(17 250)
Net des intérêts et produits assimilés (note 20)	4 913	7 042
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location	16	23
Revenus des titres à revenu variable (note 21)	2 141	3 118
<i>Commissions (produits)</i>	3 996	4 707
<i>Commissions (charges)</i>	(1 170)	(1 405)
Net des commissions (note 22)	2 826	3 302
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation (note 23)	1 521	(950)
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés (note 23)	(59)	(62)
Autres produits d'exploitation bancaire	195	315
Autres charges d'exploitation bancaire	(131)	(327)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	64	(12)
Produit net bancaire	11 422	12 461
Frais de personnel (note 24)	(4 866)	(4 641)
Autres frais administratifs	(2 751)	(2 584)
Dotations aux amortissements	(318)	(323)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(7 935)	(7 548)
Résultat brut d'exploitation	3 487	4 913
Coût du risque (note 27)	(527)	(1 791)
Résultat d'exploitation	2 960	3 122
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 28)	(781)	(2 754)
Résultat courant avant impôt	2 179	368
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices (note 29)	(817)	554
Dotation nette aux provisions réglementées	-	-
Résultat net	1 362	922

Une information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est mentionnée dans les notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2010 du groupe Société Générale ; en conséquence, cette information n'est pas fournie dans les notes annexes aux comptes sociaux de Société Générale.

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers).

■ NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1

■ Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels

Les comptes individuels de Société Générale ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables français. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET COMPARABILITE DES COMPTES

Société Générale a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- le règlement n° 2009-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Cette application prospective n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat de l'exercice,
- le règlement n° 2010-04 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 octobre 2010 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan modifiant le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n° 91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit,
- le règlement n° 2010-08 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 octobre 2010 relatif aux publications annuelles et trimestrielles modifiant le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n° 91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

■ Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation

prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (Cf. infra). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

METHODE DE CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors-bilan des succursales sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée dans une rubrique de réserves intitulée *Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des pertes ou profits provenant de la conversion des résultats en devises des succursales vient également en variation des réserves dans cette même rubrique.

L'écart de conversion relatif aux dotations en capital des succursales étrangères figure dans la rubrique *Comptes de régularisation*.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil National de la Comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux succursales de la zone Euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE – ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle

sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Société Générale de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être

inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts. Les variations de dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en *Coût du risque*. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

PORTEFEUILLE-TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;

- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable sont les suivantes :

● Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention,

- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

● Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

• Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de placement » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement incluent également les titres de transaction et de placement que Société Générale a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

• Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Société Générale, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Société Générale, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;

- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;

- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Société Générale.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Société Générale, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*. Pour les immeubles d'exploitation, Société Générale a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissement suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupe électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et

dettes à terme pour les établissements de crédit; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTE SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques pays à caractère de réserve qui sont déterminées de manière forfaitaire en date d'arrêt sur la base de l'appréciation par Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le règlement 99-06 du Comité de la Réglementation Bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la Réglementation Bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par Société Générale est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Depuis lors, les cotisations versées sont enregistrées en *Autres frais administratifs*.

Dans le cas de plans d'options d'achat et de plans d'attribution gratuite d'actions consentis aux salariés, une provision doit être constatée à hauteur de la moins-value que subira l'entité lors de la remise des actions aux salariés.

Cette provision pour risques est dotée dans la rubrique *Frais de personnel* pour un montant égal à la différence :

- entre le cours de bourse des actions propres à la date d'arrêté et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité n'a pas encore acquis les actions propres à remettre aux salariés ;
- entre le prix de revient des actions propres déjà détenues et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité a déjà acquis les actions propres à remettre aux salariés.

Lorsque l'attribution des actions aux salariés est conditionnée à la présence de ces derniers dans l'entité à l'issue du plan ou à la réalisation d'une condition de performance, la dotation à la provision est étalée linéairement sur la durée de cette période d'acquisition des droits.

Dans le cas de plans d'options de souscription d'actions, aucune charge ne doit être comptabilisée au titre des actions à émettre.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour Société Générale des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour Société Générale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêts. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en « titres de placement » (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les « titres de transaction ».

OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

• Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net sur opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

• Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net sur opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net sur opérations financières*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Société Générale, en France et dans ses succursales à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de Société Générale sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels Société Générale s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes aux dépréciations et provisions pour risques de contrepartie, risques-pays, et litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique *Gains ou pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

CHARGE FISCALE

• Impôts courants

Société Générale a mis en place, depuis l'exercice 1989, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2010, 345 sociétés filiales ont conclu une convention d'intégration fiscale avec Société Générale. Chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale. En 2010, la différence comptabilisée par Société Générale, entre l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal et la charge d'impôt qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale se traduit par une diminution de l'impôt différé actif de 53,5 M EUR.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3% ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66%. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3% (assise sur l'impôt sur les sociétés après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Charge fiscale* du compte de résultat.

• Impôts différés

Société Générale utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2010 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de l'entité fiscale française s'élèvent à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par Société Générale dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Société Générale.

NOTE 2

Créances sur les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009*
Comptes et prêts		
à vue		
Comptes ordinaires	9 621	25 023
Prêts et comptes au jour le jour	1 799	1 184
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
à terme		
Prêts et comptes à terme	92 778	65 661
Prêts subordonnés et participatifs	4 972	2 882
Valeurs reçues en pension à terme	313	452
Créances rattachées	407	434
Total brut	109 890	95 636
Dépréciations	(104)	(143)
Total net	109 786	95 493
Titres reçus en pension	54 392	34 644
Total ^{(1) (2)}	164 178	130 137

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(1) Au 31 décembre 2010, le montant des créances douteuses s'élève à 328 M EUR (dont 100 M EUR de créances douteuses compromises) contre 356 M EUR (dont 103 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2009.

(2) Dont créances concernant les entreprises liées : 95 564 M EUR au 31 décembre 2010 (contre 61 975 M EUR au 31 décembre 2009).

NOTE 3

Opérations avec la clientèle

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009*
Créances commerciales ⁽¹⁾	1 969	2 265
Autres concours à la clientèle :		
Crédits de trésorerie	61 822	58 608
Crédits à l'exportation	9 204	7 881
Crédits d'équipement	45 144	44 878
Crédits à l'habitat	65 491	60 407
Autres crédits à la clientèle	75 602	69 178
Sous-total ^{(2) (3)}	257 263	240 952
Comptes ordinaires débiteurs	24 549	10 563
Créances rattachées	1 227	1 203
Total brut	285 008	254 983
Dépréciations	(3 271)	(3 103)
Total net	281 737	251 880
Valeurs reçues en pension	344	605
Titres reçus en pension	40 684	24 916
Total ⁽⁴⁾	322 765	277 401

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(1) Dont créances remises en garantie de passif : 73 892 M EUR dont éligibles au refinancement de la Banque de France : 15 968 M EUR au 31 décembre 2010 (54 872 M EUR au 31 décembre 2009).

(2) Dont prêts participatifs : 1 542 M EUR au 31 décembre 2010 (1 994 M EUR au 31 décembre 2009).

(3) Au 31 décembre 2010, le montant des créances douteuses s'élève à 6 817 M EUR (dont 3 026 M EUR de créances douteuses compromises) contre 7 346 M EUR (dont 3 678 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2009.

(4) Dont créances concernant les entreprises liées : 84 821 M EUR au 31 décembre 2010 (82 807 M EUR au 31 décembre 2009).

NOTE 4

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31.12.2010				31.12.2009			
(En M EUR)	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
Portefeuille de transaction	35 462	58 886	94 166	188 514	36 169	55 245	90 624	182 038
Portefeuille de placement ⁽¹⁾ :								
Montant brut	11 473	826	39 286	51 585	4 659	917	37 014	42 590
Dépréciations	(133)	(12)	(263)	(408)	(49)	(10)	(610)	(669)
Montant net	11 340	814	39 023	51 177	4 610	907	36 404	41 921
Portefeuille d'investissement :								
Montant brut	217	-	620	837	217	-	22 015	22 232
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(1 563)	(1 563)
Montant net	217	-	620	837	217	-	20 452	20 669
Créances rattachées	128	56	157	341	34	17	216	267
Total	47 147	59 756	133 966	240 869	41 030	56 169	147 696	244 895

(1) Dont titres éligibles au refinancement Banque de France : 33 957 M EUR.

Informations complémentaires sur les titres

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Valeur estimée des titres de placement :		
Plus-values latentes ^(*)	605	369
Résultat latent du portefeuille d'investissement hors portefeuille reclassé	17	(259)
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement ⁽¹⁾	(31)	(2 947)
Parts d'OPCVM détenues :		
- OPCVM français	7 339	4 169
- OPCVM étrangers	8 504	8 012
dont OPCVM de capitalisation	12	12
Montant des titres cotés ^(**)	123 828	202 238
Montant des titres subordonnés	377	388
Montant des titres prêtés	10 863	10 797

(*) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

(**) Au 31 décembre 2010, le montant des titres de transaction cotés s'élève à 78 918 M EUR contre 158 024 M EUR au 31 décembre 2009.

(1) La variation sur le poste de décote s'explique par l'apport des titres reclassés à la société IEC.

Le montant des ventes des titres d'investissement hors titres reclassés s'élève à 1 187 M EUR.

Transfert de portefeuilles

En application de l'avis du CNC 2008-19 publié en Décembre 2008, Société Générale a procédé aux transferts suivants au 4ème trimestre 2008 :

	Valeur comptable au 31.12.2007	Valeur comptable en date de transfert Portefeuille de destination			Valeur comptable au 31.12.2010	Juste valeur au 31.12.2010
		Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	Total		
Portefeuille d'origine						
Portefeuille de transaction						
Obligations et autres instruments de dettes	24 078	28	21 066	21 094	397	395

Le montant du résultat sur l'exercice 2010 qui aurait été comptabilisé se serait élevé à 20 M EUR.

La variation de valeur des titres reclassés s'explique par l'apport de la branche d'activité à la société IEC en date du 5 novembre 2010 pour 17 762 M EUR.

NOTE 5

Participations et autres titres détenus à long terme

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Etablissements de crédit	402	467
Autres	2 136	2 076
Total brut ⁽¹⁾	2 538	2 543
Dépréciations	(38)	(44)
Total net	2 500	2 499

(1) Dont participations détenues sur les sociétés cotées (supérieures à 2 M EUR) : 37 M EUR au 31 décembre 2010 (48 M EUR au 31 décembre 2009).

NOTE 6

Parts dans les entreprises liées

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Etablissements de crédit	27 374	21 568
Autres	12 161	12 235
Total brut ⁽¹⁾	39 535	33 803
Dépréciations	(3 699)	(3 396)
Total net	35 836	30 407

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernant :

- l'augmentation du capital Geniki : +429 M EUR ;
- l'augmentation du capital IEC : +3 583 M EUR ;
- l'acquisition de titres et augmentation de capital Rosbank : +1 072 M EUR ;
- la confusion du patrimoine Linden : - 1 001 M EUR.

NOTE 7

Immobilisations

(En M EUR)	Valeur brute 31.12.2009	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements ⁽¹⁾	Valeur brute 31.12.2010	Amortissements et dépréciations cumulés 31.12.2010	Valeur nette 31.12.2010
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION							
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Frais d'établissement	-				-	-	-
Logiciels, frais d'études informatiques	1 655	56	(772)	116	1 055	(747)	308
Autres	475	105	(34)	(97)	449	(17)	432
Sous-total	2 130	161	(806)	19	1 504	(764)	740
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	402	39	-	15	456	(124)	332
Autres	2 051	122	(129)	(10)	2 034	(1 601)	433
Sous-total	2 453	161	(129)	5	2 490	(1 725)	765
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION							
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	7	-	(1)	-	6	(3)	3
Autres	8	-	-	-	8	(6)	2
Sous-total	15	-	(1)	-	14	(9)	5
Total immobilisations	4 598	322	(936)	24	4 008	(2 498)	1 510

(1) Cette rubrique intègre principalement l'annulation des immobilisations acquises depuis plus de 10 ans et intégralement amorties.

NOTE 8

Actions propres

(En M EUR)	31.12.2010			31.12.2009		
	Quantité	Valeur comptable ⁽¹⁾	Valeur de marché	Quantité	Valeur comptable	Valeur de marché
Titres de placement	8 912 006	549	365	6 905 844	530	334
Titres immobilisés	3 407 641	137	137	5 070 777	229	248
Total	12 319 647	686	502	11 976 621	759	582

Valeur nominale de l'action : 1,25 EUR.

Cours de l'action au 31 décembre 2010 : 40,22 EUR.

(1) La valeur comptable est évaluée conformément au nouvel avis du CNC n° 2008-17 approuvé le 6 novembre 2008 relatif aux stock-options et attributions gratuites d'actions.

NOTE 9

Autres actifs et comptes de régularisation

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Autres actifs		
Débiteurs divers	29 254	20 550
Primes sur instruments conditionnels achetés	108 000	109 395
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1 190	809
Autres emplois divers	125	128
Sous-total	138 569	130 882
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	474	514
Impôts différés	5 109	5 348
Produits à recevoir	1 780	2 065
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	52 987	56 216
Sous-total	60 350	64 143
Total brut	198 919	195 025
Dépréciations	(22)	(27)
Total net	198 897	194 998

(1) la valorisation des dérivés représente 50 053 M EUR.

Impôts différés		
G.I.E. de crédit-bail	(77)	(91)
Plus values internes au groupe fiscal	(180)	(163)
Autres (principalement sur provisions)	5 366	5 602
Total	5 109	5 348

NOTE 10

Dettes envers les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009*
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	18 845	19 542
Valeurs données en pension au jour le jour	-	1
Sous-total	18 845	19 543
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	74 940	82 896
Valeurs données en pension à terme	-	-
Sous-total	74 940	82 896
Dettes rattachées	186	224
Total dettes	93 971	102 663
Titres donnés en pension	38 512	27 345
Total ⁽¹⁾	132 483	130 008

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 41 272 M EUR au 31 décembre 2010 (36 835 M EUR au 31 décembre 2009).

NOTE 11

Opérations avec la clientèle

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009 *
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	29 980	28 269
A terme	12 317	11 751
Sous-total	42 297	40 020
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	26 117	22 846
Particuliers	21 780	20 095
Clientèle financière	25 445	29 013
Autres	10 600	3 731
Sous-total	83 942	75 685
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	27 532	24 215
Particuliers	820	1 139
Clientèle financière	215 771	181 097
Autres	8 317	14 914
Sous-total	252 440	221 365
Dettes rattachées	1 400	1 222
Total dépôts clientèle	380 079	338 292
Valeurs données en pension à la clientèle	88	104
Titres donnés en pension à la clientèle	32 642	22 231
Total ⁽¹⁾	412 809	360 627

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 208 553 M EUR au 31 décembre 2010 (180 028 M EUR au 31 décembre 2009).

NOTE 12

Dettes représentées par un titre

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Bons de caisse	3	5
Emprunts obligataires	147	160
Dettes rattachées	15	2
Sous-total	165	167
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	119 198	115 097
Dettes rattachées	1 730	2 050
Total	121 093	117 314

NOTE 13

Autres passifs et comptes de régularisation

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Opérations sur titres		
Dettes sur titres empruntés	11 095	12 412
Autres dettes de titres	43 353	29 092
Sous-total	54 448	41 504
Autres passifs		
Créditeurs divers	24 135	16 358
Primes sur instruments conditionnels vendus	111 729	112 796
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	1 026	1 742
Autres opérations sur titres	7	7
Dettes rattachées	353	411
Sous-total	137 250	131 314
Comptes de régularisation		
Charges à payer	3 779	3 398
Impôts différés	17	6
Produits constatés d'avance	1 538	1 465
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	19 895	17 611
Sous-total	25 229	22 480
Total	216 927	195 298

(1) la valorisation des dérivés représente 17 621 M EUR

NOTE 14

Provisions et dépréciations

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Dépréciations d'actifs :		
Etablissements de crédit	104	143
Crédits à la clientèle	3 271	3 103
Crédit-bail	1	2
Autres actifs	22	27
Sous-total	3 398	3 275
Provisions :		
Provision générale à caractère prudentiel – risques pays ⁽¹⁾	842	816
Engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	23	37
Engagements hors-bilan avec la clientèle	120	88
Provisions sectorielles et autres	756	776
Provisions pour autres risques et charges	35 539	30 276
Sous-total	37 280	31 993
Stock de provisions et dépréciations (hors titres) ⁽³⁾	40 678	35 268
Dépréciation de titres ⁽²⁾	4 145	5 672
Stock global de provisions et dépréciations	44 823	40 940

(1) Société Générale maintient dans ses comptes sociaux des provisions pour risques pays calculées en appliquant les modalités fixées par l'administration fiscale.

(2) Hors actions propres.

(3) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Dotations nettes					Stock au 31.12.2010
	Stock au 31.12.2009	par coût net du risque	par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays	816	22	-	-	4	842
Dépréciations	3 275	285	-	(355)	193	3 398
Provisions ⁽⁴⁾	31 177	55	5 503	(352)	55	36 438
Total	35 268	362	5 503	(707)	252	40 678

(4) Analyse des provisions :

	Stock au 31.12.2009	Dotations nettes				Stock au 31.12.2010
		par coût net du risque	par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédits	38	-	-	(2)	(13)	23
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	88	56	-	-	(24)	120
Provisions sectorielles et autres	775	(29)	-	-	8	754
Provisions sur avantages au personnel	1 292	-	166	(4)	(64)	1 390
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	54	-	(31)	-	-	23
Provisions pour impôt	269	-	(20)	(24)	-	225
Provisions sur instruments financiers à terme	28 193	-	5 328	(5)	369	33 885
Autres provisions pour risques et charges	468	28	60	(317)	(221)	18
Total	31 177	55	5 503	(352)	55	36 438

NOTE 15

Comptes et plans d'épargne-logement

■ 1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Plans d'épargne-logement (PEL)		
• ancienneté de moins de 4 ans	2 661	2 646
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4 471	3 958
• ancienneté de plus de 10 ans	3 890	3 750
Sous-total	11 022	10 354
Comptes épargne-logement (CEL)	1 745	1 845
Total	12 767	12 199

■ 2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
• ancienneté de moins de 4 ans	280	309
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	74	102
• ancienneté de plus de 10 ans	15	27
Total	369	438

■ 3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2009	Dotations	Reprises	31.12.2010
Plans d'épargne-logement (PEL)				
• ancienneté de moins de 4 ans	-	15	-	15
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	16	24	-	40
• ancienneté de plus de 10 ans	54	18	-	72
Sous-total	70	57	-	127
Comptes épargne-logement (CEL)	11	-	8	3
Total	81	57	8	130

Les plans d'épargne-logement génèrent pour Société Générale deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) ayant baissé au cours de l'année 2010, le provisionnement Epargne Logement est lié aux risques attachés à l'engagement de prêter. Le niveau de provisionnement des encours d'Epargne Logement se monte à 1,02% des encours totaux au 31/12/2010.

■ 4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période

(plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 16

Dettes subordonnées

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2010	31.12.2009
Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée					
1 ^{er} juillet 1985	EUR	348	perpétuelle	70	70
24 novembre 1986	USD	500	perpétuelle	185	172
30 juin 1994	JPY	15 000	perpétuelle	138	113
30 décembre 1996	JPY	10 000	perpétuelle	92	75
1 ^{er} février 2000	EUR	500	perpétuelle	-	500
10 novembre 2003	EUR	215	perpétuelle	215	215
10 novembre 2003	EUR	45	perpétuelle	45	45
26 janvier 2005	EUR	1 000	perpétuelle	1 000	1 000
27 mars 2007	GBP	350	perpétuelle	407	394
5 avril 2007	USD	1 100	perpétuelle	823	764
5 avril 2007	USD	200	perpétuelle	150	139
19 décembre 2007	EUR	600	perpétuelle	600	600
22 mai 2008	EUR	1 000	perpétuelle	1 000	1 000
16 juin 2008	GBP	700	perpétuelle	813	788
7 juillet 2008	EUR	100	perpétuelle	100	100
27 février 2009	USD	450	perpétuelle	337	312
4 septembre 2009	EUR	1 000	perpétuelle	1 000	1 000
7 octobre 2009	USD	1 000	perpétuelle	748	694
Sous-total ⁽¹⁾				7 723	7 980
Titres et dettes subordonnées à terme					
28 mai 1998	EUR	229	28 mai 2010	-	229
29 juin 1998	EUR	146	29 juin 2010	-	142
9 décembre 1998	EUR	122	9 décembre 2010	-	118
29 juin 1999	EUR	30	30 juin 2014	30	30
19 juillet 1999	EUR	120	19 juillet 2011	117	114
21 octobre 1999	EUR	120	21 octobre 2011	114	117
13 avril 2000	EUR	120	13 avril 2012	114	114
27 avril 2000	EUR	500	27 avril 2015	500	500
23 juin 2000	EUR	125	27 avril 2015	125	125
10 juillet 2000	EUR	100	10 juillet 2012	96	96

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2010	31.12.2009
21 juillet 2000	EUR	78	31 juillet 2030	35	39
3 novembre 2000	EUR	100	5 novembre 2012	96	96
25 avril 2001	EUR	120	25 avril 2013	115	115
24 avril 2001	EUR	40	24 avril 2011	40	40
29 juin 2001	EUR	120	29 juin 2013	114	114
10 octobre 2001	EUR	120	10 octobre 2013	113	113
27 novembre 2001	USD	90	27 novembre 2021	67	62
27 novembre 2001	USD	335	27 novembre 2021	252	233
21 décembre 2001	EUR	300	21 décembre 2016	300	300
13 février 2002	EUR	600	13 février 2012	600	600
3 juillet 2002	EUR	180	3 juillet 2014	175	175
16 octobre 2002	EUR	170	16 octobre 2014	164	164
30 janvier 2003	GBP	450	30 janvier 2018	524	507
28 avril 2003	EUR	100	28 avril 2015	94	94
2 juin 2003	EUR	110	21 décembre 2016	110	110
13 octobre 2003	EUR	120	13 octobre 2015	113	113
10 novembre 2003	EUR	390	10 novembre 2023	390	390
29 décembre 2003	GBP	150	30 janvier 2018	174	169
4 février 2004	EUR	120	4 février 2016	114	114
12 mars 2004	EUR	300	12 mars 2019	300	300
15 mars 2004	EUR	700	15 mars 2016	700	700
6 mai 2004	EUR	118	6 mai 2016	113	113
29 octobre 2004	EUR	100	29 octobre 2016	94	94
3 février 2005	EUR	120	3 février 2017	112	112
13 mai 2005	EUR	100	13 mai 2017	90	90
30 juin 2005	CZK	2 590	30 juin 2015	-	85
1 ^{er} août 2005	EUR	100	31 décembre 2015	-	50
16 août 2005	EUR	226	18 août 2025	226	226
30 septembre 2005	USD	75	30 septembre 2015	56	52
4 avril 2006	EUR	50	4 avril 2016	50	50
20 avril 2006	USD	1 000	20 avril 2016	748	694
15 mai 2006	EUR	135	15 mai 2018	125	125
16 août 2006	USD	400	16 août 2016	299	278
20 octobre 2006	USD	523	20 octobre 2016	391	363

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2010	31.12.2009
26 octobre 2006	EUR	120	26 octobre 2018	111	111
9 février 2007	EUR	124	11 février 2019	116	116
7 juin 2007	EUR	1 000	7 juin 2017	1 000	1 000
16 juillet 2007	EUR	135	16 juillet 2019	130	130
30 octobre 2007	EUR	134	30 octobre 2019	129	129
14 février 2008	EUR	225	14 février 2018	225	225
26 mars 2008	EUR	550	26 mars 2018	550	550
7 avril 2008	EUR	250	6 avril 2023	250	250
15 avril 2008	EUR	321	15 avril 2023	321	321
28 avril 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	150	6 avril 2023	150	150
14 mai 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	90	6 avril 2023	90	90
30 mai 2008	EUR	79	15 avril 2023	79	79
10 juin 2008	EUR	300	12 avril 2023	300	300
30 juin 2008	EUR	40	30 juin 2023	40	40
20 août 2008	EUR	1 000	20 août 2018	1 000	1 000
Sous-total ⁽¹⁾				12 581	13 055
Dettes rattachées				495	535
Total ⁽²⁾				20 799	21 570

(1) Le Conseil d'administration peut décider de différer partiellement ou totalement la rémunération des TSDI dans le cas où l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes sociaux n'aurait pas décidé la mise en paiement d'un dividende.

Société Générale a émis, jouissance le 1er juillet 1985, 348 M EUR de titres subordonnés à durée indéterminée assortis de bons d'acquisition de certificats d'investissement privilégiés. Ceux-ci ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, après remboursement complet des dettes non subordonnées.

Les autres titres et emprunts sont assortis d'une clause de remboursement anticipé à partir de leur dixième année, à la seule option de Société Générale. Par ailleurs, depuis 1995, Société Générale a procédé à des rachats partiels sur le marché de TSDI émis en 1985 et 1986.

(2) La charge globale relative aux dettes subordonnées s'élève à 1 131 M EUR en 2010 (1 241 M EUR en 2009).

NOTE 17

Evolution des capitaux propres

(En M EUR)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves, report à nouveau et résultat	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2008	726	13 090	7 091	20 907
Augmentation / Diminution de capital ⁽¹⁾	199	5 384	(450)	5 133
Résultat de la période			922	922
Distribution de dividendes ⁽²⁾			(293)	(293)
Autres mouvements			(1)	(1)
Bilan au 31 décembre 2009	925	18 474	7 269	26 668
Augmentation / Diminution de capital ^{(3) (5)}	8	230	(76)	162
Résultat de la période			1 362	1 362
Distribution de dividendes ⁽⁴⁾			(102)	(102)
Autres mouvements				-
Bilan au 31 décembre 2010	933	18 704	8 453	28 090

(1) Au 31 décembre 2009, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 924 757 831,25 EUR et se compose de 739 806 265 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2009 aux augmentations et diminutions de capital suivantes, représentant un total de 198,8 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 5 384,5 M EUR :

- 56,3 M EUR résultant de l'émission d'action de préférence, assortis d'une prime d'émission de 1 643,7 M EUR ;
- 17,3 M EUR lié à la distribution de dividendes, assortis d'une prime d'émission de 432,3 M EUR ;
- 13,4 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortis d'une prime d'émission de 278,0 M EUR ;
- 168,1 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, assortis d'une prime d'émission de 4 674,2 M EUR ;
- -56,3 M EUR de réduction de capital par annulation d'actions de préférence avec un impact sur la prime d'émission de -1 643,7 M EUR.

(2) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 15 M EUR.

(3) Au 31 décembre 2010, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 933 027 038,75 EUR et se compose de 746 421 631 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2010 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 8,3 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 230,1 M EUR :

- 2,9 M EUR lié à la distribution de dividendes, assortis d'une prime d'émission de 76,8 M EUR ;
- 5,4 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortis d'une prime d'émission de 153,3 M EUR ;

(4) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 3 M EUR.

(5) Au 31 décembre 2010, le montant des réserves de Société Générale s'élève à 3 649 640 316,03 EUR et se compose de 92 475 783,14 EUR au titre de la réserve légale, 2 097 253 512,08 EUR au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme et 1 459 911 020,81 EUR au titre des autres réserves.

NOTE 18

Engagements par signature

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements donnés ⁽¹⁾		
Engagements de financement		
- en faveur d'établissements de crédit	30 746	21 660
- en faveur de la clientèle	136 401	109 263
Total	167 147	130 923
Engagements de garantie		
- d'ordre d'établissements de crédit	172 376	148 644
- d'ordre de la clientèle	64 021	61 611
Total	236 397	210 255
Engagements reçus ⁽²⁾		
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit	62 569	44 526
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit	55 608	56 439
Total	118 177	100 965

(1) Dont engagements donnés aux entreprises liées : 63 295 M EUR au 31 décembre 2010 (75 221 M EUR au 31 décembre 2009).

(2) Dont engagements reçus d'entreprises liées : 2 805 M EUR au 31 décembre 2010 (4 077 M EUR au 31 décembre 2009).

NOTE 19

Engagements sur instruments financiers

	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Total	
(En M EUR)			31.12.2010	31.12.2009
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
- contrats à terme de taux d'intérêt	566 497	-	566 497	506 214
- contrats à terme de change	75 129	-	75 129	27 595
- autres contrats à terme	1 602 407	368	1 602 775	1 439 614
Opérations de gré à gré				
- swaps de taux d'intérêt	9 243 138	33 376	9 276 514	7 718 588
- swaps financiers de devises	704 953	3 667	708 620	541 473
- FRA	1 125 619	-	1 125 619	1 075 977
- autres	21 493	261	21 754	44 389
Opérations conditionnelles				
- options de taux d'intérêt	2 831 692	-	2 831 692	2 721 498
- options de change	340 591	-	340 591	304 357
- options sur actions et indices	1 039 381	9 089	1 048 470	1 070 762
- autres options	171 347	-	171 347	174 600
Total	17 722 247	46 761	17 769 008	15 625 066

■ Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(En Md d'EUR)	31.12.2010
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
- contrats à terme de taux d'intérêt	-
- contrats à terme de change	-
- autres contrats à terme	44
Opérations de gré à gré	
- swaps de taux d'intérêt	(2 076)
- swaps financiers de devises	(539)
- FRA	
- autres	
Opérations conditionnelles	
- options de taux d'intérêt	
- options de change	
- options sur actions et indices	20
- autres options	-
Total	(2 551)

NOTE 20

Produits et charges d'intérêts

(En M EUR)

	2010	2009 *
Intérêts et produits assimilés :		
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux		
et les établissements de crédit	2 516	2 822
Reports/Dépôts (montant net)	-	1
Titres et valeurs reçus en pension	1 533	1 594
Sous-total	4 049	4 417
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	91	144
Autres concours à la clientèle :		
- Crédits de trésorerie	1 372	1 553
- Crédits à l'exportation	213	232
- Crédits d'équipement	1 414	1 503
- Crédits à l'habitat	2 563	2 534
- Autres crédits à la clientèle	4 186	6 737
Sous-total	9 748	12 559
Comptes ordinaires débiteurs	261	321
Reports/Dépôts (montant net)	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	1 020	1 148
Sous-total	11 120	14 172
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 853	5 426
Autres intérêts et produits assimilés	473	277
Sous-total	19 495	24 292
Intérêts et charges assimilées :		
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux		
et les établissements de crédit	(1 591)	(1 869)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 750)	(1 438)
Sous-total	(3 341)	(3 307)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Comptes d'épargne à régime spécial	(724)	(815)
Autres dettes envers la clientèle	(4 543)	(6 176)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 856)	(1 567)
Sous-total	(7 123)	(8 558)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(3 438)	(4 684)
Autres intérêts et charges assimilées	(680)	(701)
Sous-total	(14 582)	(17 250)
Total net	4 913	7 042

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

NOTE 21

Revenus des titres à revenu variable

(En M EUR)	2010	2009
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	2	5
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	2 139	3 113
Total ⁽¹⁾	2 141	3 118

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de transaction sont classés en résultat net sur opérations financières.

NOTE 22

Produits nets des commissions

(En M EUR)	2010	2009
Produits de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	78	109
Opérations avec la clientèle	1 100	1 195
Opérations sur titres	484	490
Opérations sur marchés primaires	52	267
Opérations de change et sur instruments financiers	59	33
Engagements de financement et de garantie	684	1 127
Prestations de services et autres	1 539	1 486
Sous-total	3 996	4 707
Charges de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	(81)	(97)
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	(356)	(518)
Opérations de change et sur instruments financiers	(355)	(356)
Engagements de financement et de garantie	(277)	(330)
Autres	(101)	(104)
Sous-total	(1 170)	(1 405)
Total net	2 826	3 302

NOTE 23

Résultat net sur opérations financières

(En M EUR)	2010	2009
Résultat net sur portefeuille de négociation :		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	8 124	10 939
Résultat sur instruments financiers à terme	(8 845)	(12 807)
Résultat net des opérations de change	2 242	918
Sous-total	1 521	(950)
Résultat net sur titres de placement :		
Plus-values de cession	70	402
Moins-values de cession	(87)	(428)
Dotations aux dépréciations	(329)	(331)
Reprises de dépréciations	287	295
Sous-total	(59)	(62)
Total net	1 462	(1 012)

NOTE 24

Frais de personnel

(En M EUR)	2010	2009
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	3 186	3 026
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾	1 516	1 417
Participation, intéressement et abondement ⁽²⁾	164	198
Total	4 866	4 641
Effectifs moyens	46 316	46 181
France	40 725	40 606
Etranger	5 591	5 575

(1) Le traitement comptable des dispositifs de rémunération résultant de la mise en application de l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, conduit à distinguer deux modes de paiement de la part variable des rémunérations attribuées au titre de l'année 2010 aux salariés professionnels des marchés financiers :

- une fraction à court terme de cette part variable qui sera payée en numéraire au 1^{er} trimestre 2011. La charge correspondante est intégralement provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2010 ;
- une fraction différée qui sera payée sous conditions de présence et de performance sur plusieurs exercices et fondée sur des actions (règlement en numéraire indexé sur le cours de l'action Société Générale, ou en actions gratuites Société Générale dont le nombre sera fixé par le Conseil d'administration lors de leur attribution en 2011). La charge correspondante est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1^{er} janvier 2010.

(2) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

(En M EUR)	2010	2009	2008	2007	2006
Société Générale					
Participation	15	22	18	56	26
Intéressement	85	106	79	75	99
Abondement	61	67	71	79	73
Sous-total	161	195	168	210	198
Succursales	3	3	4	4	3
Total	164	198	172	214	201

■ Rémunération du Conseil d'administration et des organes de Direction

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs de la société au cours de l'exercice 2010 est de 1,06 M EUR.

Les rémunérations versées en 2010 aux organes de direction (Président-Directeur général et aux trois Directeurs généraux

délégués) s'élèvent à 3,56 M EUR (dont 0,30 M EUR au Président suite à la rupture de son contrat de travail et 0,64 M EUR de part variable à deux Directeurs généraux délégués au titre de l'exercice 2009).

Note 25

Avantages au personnel

■ 1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de Société Générale sont situés en

France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines succursales de Société Générale pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2010 de 394 M EUR (357 M EUR en 2009).

■ 2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

2.1. RECONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2010				31.12.2009			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
(En M EUR)								
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	120	1	1 247	1 368	153	1	1 093	1 247
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(123)	-	-	(123)	(168)	-	-	(168)
Solde net du bilan	(3)	1	1 247	1 245	(15)	1	1 093	1 079
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	1 743	-	96	1 839	1 591	-	87	1 678
Juste valeur des actifs de financement	(1 429)	-	(54)	(1 483)	(1 288)	-	(49)	(1 337)
Solde des régimes financés A	314	-	42	356	303	-	37	340
Valeur actualisée des engagements non financés B	87	1	1 204	1 292	76	1	1 055	1 132
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	40	-	-	40	45	-	-	45
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	369	-	-	369	356	-	-	356
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(5)	-	-	(5)	(5)	-	-	(5)
Total des éléments non encore reconnus C	404	-	-	404	395	-	-	395
Solde net A + B - C	(3)	1	1 247	1 245	(15)	1	1 093	1 079

Notes :

1. Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10% du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).

2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

Société Générale a 30 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 18 pays. 90% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 7 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis.

Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Il y a une dizaine de plans répartis sur 10 pays.

3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

4. Dans le cadre de la réforme des retraites 2010 en France, l'impact du recul de l'âge légal de la retraite sur les engagements est peu significatif pour Société Générale et a été traité en écarts actuariels.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES REGIMES

	31.12.2010				31.12.2009			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
(En M EUR)								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	36	-	637	673	32	-	432	464
Cotisations salariales	(1)	-	-	(1)	(0)	-	-	-
Coût financier	90	-	4	94	91	-	4	95
Rendement attendu des actifs des régimes	(76)	-	(3)	(79)	(77)	-	(3)	(80)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	5	-	-	5	22	-	-	22
Ecart actuariels	32	-	9	41	13	-	8	21
Effet des liquidations / réductions de services futurs	2	-	(0)	2	(1)	-	1	-
Effet du changement du plafond d'actifs	0	-	-	-	1	-	-	1
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	88	-	647	735	81	-	442	523

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISES AU BILAN

• 2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2010			2009		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
(En M EUR)						
Valeur au 01.01	1 668	1	1 669	1 474	1	1 475
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	36	-	36	32	-	32
Coût financier	90	-	90	91	-	91
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	110	-	110	250	-	250
Conversion en devises	27	-	27	25	-	25
Prestations servies	(91)	-	(91)	(195)	-	(195)
Coût des services passés générés dans l'exercice	-	-	-	5	-	5
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(10)	-	(10)	(14)	-	(14)
Valeur au 31.12	1 830	1	1 831	1 668	1	1 669

• 2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2010			2009		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
(En M EUR)						
Valeur au 01.01	1 288	-	1 288	1 270	-	1 270
Rendement attendu des actifs de régime	76	-	76	77	-	77
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	64	-	64	85	-	85
Conversion en devises	21	-	21	23	-	23
Cotisations salariales	1	-	1	0	-	0
Cotisations patronales	66	-	66	33	-	33
Prestations servies	(76)	-	(76)	(144)	-	(144)
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, liquidations et autres	(11)	-	(11)	(56)	-	(56)
Valeur au 31.12	1 429	-	1 429	1 288	-	1 288

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES REGIMES

• 2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 40% d'obligations, 52% d'actions, 0% de monétaire et 8% autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 127 M EUR dont 5 M EUR non reconnus.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2011 sont estimées à 41 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

• 2.4.2. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

	2010				2009			
	Postérieurs à l'emploi				Postérieurs à l'emploi			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes
(En M EUR)								
Actifs des régimes	140	-	4	144	162	-	5	167

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31.12.2010	31.12.2009
Taux d'escompte		
Europe	4,45%	5,35%
Amériques	5,78%	6,60%
Asie-Océanie-Afrique	3,91%	3,40%
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,13%	2,71%
Amériques	2,11%	2,16%
Asie-Océanie-Afrique	1,48%	1,51%
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,52%	5,91%
Amériques	6,50%	6,50%
Asie-Océanie-Afrique	2,98%	3,08%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	2,01%	1,93%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	2,30%	2,21%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	10,0	8,6
Amériques	9,1	9,2
Asie-Océanie-Afrique	9,8	8,9

Notes :

1. Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.
2. Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.
Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.
3. L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs.
D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif. Pour les actifs couvrant les régimes français, les taux de rendement à long terme retenus sont de 6,8 % pour les actions, 3,4 % pour les obligations et 2,6 % pour le monétaire. Au Royaume Uni, les taux de rendements retenus pour les actions sont de 7,6% et pour les obligations de 4,4%.
4. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITES DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	2010			2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de +1 % du taux d'escompte						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-14%	NA	-8%	-13%	NA	-8%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-33%	NA	0%	-33%	NA	0%
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N+1	1%	NA	1%	1%	NA	1%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-19%	NA	-8%	-18%	NA	-9%
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	3%	NA	4%	2%	NA	4%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	16%	NA	6%	7%	NA	6%

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs ou par la charge N+1 attendue (impact sur le total net des charges).

2.7. AJUSTEMENTS LIES A L'EXPERIENCE AU TITRE DES REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Valeur actuelle de l'obligation	1 830	1 668	1 474	1 786	1 955
Juste valeur des actifs de régime	1 429	1 288	1 270	1 788	1 791
Déficit / (négatif : excédent)	401	380	204	-2	164
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	(62)	52	10	38	(7)
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain), en % de l'obligation	-3.4%	3.1%	0.7%	2.1%	-0.4%
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	(64)	(85)	486	53	(69)
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain), en % de l'actif	-4.5%	-6.6%	38.3%	3.0%	-3.9%

NOTE 26

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (SO) et PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (AGA)

Les régimes sur capitaux propres offerts aux employés de Société Générale au cours de l'année 2010 sont brièvement décrits ci-dessous.

1. Description des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions**1.1. Options de souscription et attribution gratuite d'actions**

Emetteur	Société Générale
Année	2010
Type de plan	options de souscription
Nombre d'options attribuées	866 799
Options exercées	0
Options perdues au 31.12.2010	6 852
Options restantes au 31.12.2010	859 947
Prix d'exercice	41,2
Nombre d'actions réservées au 31.12.10	-
Conditions de performance	oui, pour une liste d'attributaires ⁽¹⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10%	6 M EUR

(1) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du présent document.

1.2. Plan d'attribution gratuite d'actions bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le Conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur. Près de 50 000 personnes travaillant pour Société Générale en France et dans les succursales à l'étranger sont bénéficiaires de ce plan. L'attribution est soumise à des conditions de présence et de performance.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Ressources Humaines – Intéressement, participation et Plan mondial d'actionnariat salarié ».

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31 décembre 2010.

Emetteur	Société Générale
Année	2010
Type de plan	attribution gratuite d'actions
Nombre d'actions attribuées	3 481 581
Actions exercées	0
Actions perdues	115 618
Actions restantes au 31.12.10	3 365 963
Nombre d'actions réservées au 31.12.10	3 365 963
Conditions de performance	oui, pour une liste d'attributaires ⁽¹⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10%	125 M EUR

La valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10% s'établit à 46 M EUR.

2. Montant de la dette enregistrée au bilan au titre des plans 2010

La dette enregistrée au bilan au titre des plans 2010 décrits ci-dessus s'élève à 61 M EUR au 31 décembre 2010.

3. Informations sur les actions acquises pour couvrir les plans 2010

Pour couvrir les plans 2010 décrits ci-dessus, Société Générale a acquis au cours de l'exercice 3 365 963 actions Société Générale pour un coût de 161 M EUR.

NOTE 27

Coût du risque

(En M EUR)	2010	2009
Dotation nette aux provisions et aux dépréciations sur risques identifiés		
Risque de contrepartie ⁽¹⁾	(313)	(1 361)
Pertes non couvertes et récupérations sur créances amorties	(173)	(172)
Autres risques et litiges	(19)	(121)
Sous-total	(505)	(1 654)
Dotation nette aux provisions générales – risques pays ⁽¹⁾	(22)	(137)
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations sur créances et hors-bilan	(527)	(1 791)
<i>(1) Dont résultat de réévaluation sur couverture de change des provisions :</i>		
- <i>Risque de contrepartie</i>	(222)	24
- <i>Dotation nette aux provisions générales – risques pays</i>	4	(1)

NOTE 28

Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En M EUR)	2010	2009
Titres d'investissement :		
Moins-values nettes de cession	20	(14)
Dotations nettes aux dépréciations	(540)	(1 469)
Sous-total	(520)	(1 483)
Titres de participation et de filiales :		
Plus-values de cession	66	230
Moins-values de cession	(31)	(7)
Dotations aux dépréciations	(485)	(1 593)
Reprises de dépréciations	185	98
Subventions versées à des filiales	-	-
Sous-total	(265)	(1 272)
Immobilisations d'exploitation :		
Plus-values de cession	5	2
Moins-values de cession	(1)	(1)
Sous-total	4	1
Total	(781)	(2 754)

NOTE 29

Impôts sur les bénéfices

(En M EUR)	2010	2009
Charge fiscale courante	(433)	(51)
Charge fiscale différée	(384)	605
Total ⁽¹⁾	(817)	554

(1) La charge fiscale de l'exercice 2010 intègre un gain d'intégration fiscale de 53,5 M EUR contre un gain de 56,9 M EUR au titre de l'exercice 2009.

NOTE 30

Emplois et ressources opérationnels ventilés selon la durée restant à courir

(En M EUR)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2010					Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Eliminations des opérations entre le siège et les succursales étrangères	
EMPLOIS						
Créances sur les établissements de crédit	210 333	45 327	63 289	20 570	(175 341)	164 178
Opérations avec la clientèle	105 446	45 648	88 607	83 070	(6)	322 765
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	6 215	15 160	43 066	29 782	(57)	94 166
Titres de placement	9 774	8 703	13 742	6 960		39 179
Titres d'investissement	1	30	401	189		621
Total	331 769	114 868	209 105	140 571	(175 404)	620 909
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	201 616	17 631	40 735	47 841	(175 340)	132 483
Opérations avec la clientèle	214 031	66 385	94 113	38 280		412 809
Dettes représentées par un titre	53 395	26 262	31 751	9 685		121 093
Total	469 042	110 278	166 599	95 806	(175 340)	666 385

NOTE 31

Opérations en devises

	31.12.2010				31.12.2009			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
<i>(En M EUR)</i>								
EUR	649 767	705 415	238 652	254 781	600 941	591 072	163 788	190 916
USD	189 001	186 153	434 739	407 449	174 325	211 302	296 702	258 302
GBP	29 955	29 581	65 661	61 734	21 511	17 225	45 035	42 809
JPY	33 388	22 717	95 646	95 741	26 063	29 533	46 905	45 827
Autres devises	70 139	28 384	136 537	151 233	62 703	36 411	94 693	108 366
Total	972 250	972 250	971 235	970 938	885 543	885 543	647 123	646 220

NOTE 32

Décomposition du produit net bancaire par zone géographique ⁽¹⁾

	France		Europe		Amériques	
(En M EUR)	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits nets d'intérêts et assimilés	6 164	8 953	206	104	419	790
Produits nets de commissions	2 409	2 767	203	140	148	357
Résultat net sur opérations financières	(105)	(2 209)	1 259	1 411	268	(229)
Autres produits nets d'exploitation	(75)	(88)	139	93	1	(10)
Produit net bancaire	8 393	9 423	1 807	1 748	836	908

	Asie		Afrique		Océanie	
(En M EUR)	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits nets d'intérêts et assimilés	141	124	7	5	133	207
Produits nets de commissions	44	19	4	3	18	16
Résultat net sur opérations financières	89	117	4	4	(53)	(106)
Autres produits nets d'exploitation	-	(1)			(1)	(6)
Produit net bancaire	274	259	15	12	97	111

	Total	
(En M EUR)	2010	2009
Produits nets d'intérêts et assimilés	7 070	10 183
Produits nets de commissions	2 826	3 302
Résultat net sur opérations financières	1 462	(1 012)
Autres produits nets d'exploitation	64	(12)
Produit net bancaire	11 422	12 461

(1) Etablie en fonction du pays de comptabilisation des revenus et charges.

NOTE 33

Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

Société Générale a défini depuis 2003 des règles internes strictes afin d'éviter tout développement d'implantations dans les pays qualifiés de paradis fiscaux non coopératifs par l'OCDE. Toute implantation ou tout développement d'activités dans les implantations existantes ne peut être autorisé que par décision de la Direction générale après avis du Secrétariat général et de la Direction des Risques.

En 2010, Société Générale a décidé de fermer, et a mis en oeuvre les démarches nécessaires pour fermer, toutes les implantations du Groupe dans des Etats ou Territoires jugés non coopératifs par la France et dont la liste a été fixée par l'arrêté ministériel du 12 février 2010. A la date du 31 décembre 2010, Société Générale ne détenait plus, directement ou indirectement, aucune implantation dans les Etats concernés à l'exception d'une succursale de la banque d'investissement (SG MANILLE) et d'un bureau de représentation de la banque privée (SG FSC Manilla) situés aux Philippines, leur fermeture officielle est suspendue à une décision des autorités Philippines. Société Générale détient par ailleurs une licence non utilisée à Brunei. Les activités dans ces deux pays ont cessé.

Tableau des filiales et participations

		2010		2010	2010	2010	
						Valeur comptable des titres détenus	
				Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	
				(devise locale) ⁽¹⁾	(devise locale) ⁽¹⁾		
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						Brute (EUR) Nette (EUR)
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE							
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Société Générale)							
INTER EUROPE CONSEIL	Etablissement de crédit						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	1 161 158	2 678 005	100,00	3 852 866	3 852 866
SG ASSET MANAGEMENT	Gestion mobilière						
Immeuble SGAM 170, Place Henri Régnauld 92400 Courbevoie – France	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	378 896	1 126 619	100,00	2 085 819	2 085 819
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE IMMOBEL	Société foncière						
5, place du Champs de Mars -1050 Bruxelles – Belgique	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	2 000 062	8 043	100,00	2 000 061	2 000 061
GENEFINANCE	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	1 600 000	297 398	100,00	1 736 024	1 736 024
CREDIT DU NORD	Banque de détail France métropolitaine						
28, place Rihour, 59800 Lille – France	Réseaux France	EUR	890 263	648 042	100,00	1 410 255	1 410 255
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	862 976	134 728	100,00	1 357 285	1 357 285
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC	Courtage						
1221 avenue of the Americas – New York 10020 – USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	1 430 976	627 915	100,00	1 343 757	1 343 757
GENEVAL	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	538 630	547 337	100,00	1 910 368	1 142 458
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SPLITSKA BANKA	Banque de détail à l'étranger						
Rudera Boskovic 16 21000 Split – Croatie	Réseaux Internationaux	HRK	491 426	2 836 781	100,00	1 059 686	1 059 686
ALD INTERNATIONAL SA	Location et financement automobile						
15, allée de l'Europe, 92110 Clichy sur Seine – France	Services Financiers Spécialisés et Assurances	EUR	550 038	(64 661)	100,00	804 000	804 000

2010	2010	2010	2010	2010	2010
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
29 299	0	171 575	1 051 850	0	
0	0	NC	NC	0	
497 139	0	89 044	74 173	85 301	
1 445 141	0	315 816	410 116	505 000	
2 110 634	340 104	1 070 379	256 758	323 865	
4 170 572	0	138 795	148 423	82 404	
0	0	646 673	(12 343)	0	1 EUR = 1,3362 USD
0	0	18 997	54 447	0	
0	169 123	1 230 758	110 755	0	1 EUR = 7,383 HRK
126 300	43	41 369	(26 861)	0	

		2010		2010	2010	2010		
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute (EUR)	Nette (EUR)
(en milliers d'euros ou d'unités locales)								
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles							
GENEFIMMO	Société foncière et de financement immobilier							
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Réseaux France	EUR	392 340	19 849	100,00	651 732	651 732	
BANCO SG BRAZIL SA	Banque d'investissement							
Rua Verbo Divino 1207, Châcara Santo Antonio, São Paulo CEP 04719-002, Brésil	Banque de Financement et d'Investissement	BRL	1 404 908	64 339	100,00	582 117	582 117	
SG AMERICAS, INC.	Banque d'investissement							
1221 avenue of the Americas – New York 10020 – USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	0	1 049 056	100,00	1 718 694	504 135	
ORPAVIMOB	Société foncière et de financement immobilier							
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	502 253	3 771	100,00	502 253	502 253	
SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Banque de détail à l'étranger							
2, Wudinghou Street, Xicheng Disctrict – 100140 Beijing – Chine	Banque de Financement et d'Investissement	CNY	4 000 000	(358 734)	100,00	412 896	412 896	
SOCIETE GENERALE FHF	Etablissement de crédit							
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	375 000	(17)	100,00	375 000	375 000	
SG HAMBROS LIMITED (HOLDING)	Gestion privée							
Exchange House – Primrose st. – Londres EC2A 2HT – Grande Bretagne	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	GBP	282 185	98 554	100,00	354 938	354 938	
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Courtages de valeurs mobilières							
Ark Mori Building – 13-32 Akasaka 1 – Chome, Minato+Ku – 107-6015 Tokyo – Japon	Banque de Financement et d'Investissement	JPY	26 703 000	11 458 000	100,00	330 493	330 493	

2010	2010	2010	2010	2010	2010
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
113 498	1 888	21 864	42 753	19 810	
0	0	122 845	46 184	0	1 EUR = 2,2177 BRL capital = 1 USD
0	0	140 920	67 067	0	1 EUR = 1,3362 USD
0	534 296	38 285	17 057	4 418	
0	0	346 998	105 928	0	1 EUR = 8,822 CNY
0	0	600	307	0	
0	150 051	104 506	31 614	0	1 EUR = 0,86075 GBP
0	0	19 335 000	6 634 000	0	1 EUR = 108,65 JPY

		2010		2010	2010	2010		
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute (EUR)	Nette (EUR)
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles							
VALMINVEST	Immobilier d'exploitation							
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	248 877	(11 130)	100,00	249 427	249 427	
GENEGIS I	Immobilier d'exploitation							
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	192 900	24 342	100,00	196 061	196 061	
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING	Société de portefeuille							
	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs							
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France		EUR	173 037	(147)	100,00	173 037	173 037	
SG FINANCE, INC.	Banque d'investissement							
	Banque de Financement et d'Investissement							
Corporation Trust Center, 1209 Orange street, Wilmington – New Castel – Delaware – USA		USD	224 000	(518)	100,00	167 640	167 640	
LYXOR ASSET MANAGEMENT	Gestion mobilière alternative							
	Banque de Financement et d'Investissement							
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France		EUR	161 106	128 347	100,00	160 281	160 281	
SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Banque de détail à l'étranger							
	Réseaux Internationaux							
Vladimira Popovica 6 – 11070 Novi Beograd – Serbie		RSD	12 897 455	7 809 903	100,00	160 081	160 081	
COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM)	Immobilier d'exploitation							
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	76 627	1 603	100,00	155 837	155 837	
DC MORTGAGE FINANCE NETHERLAND BV	Crédit immobilier							
	Réseaux Internationaux							
1012 KK Amsterdam, Rokin 55 – Netherland		RUB	1 009	7 350 977	100,00	150 179	150 179	
SOCIETE GENERALE SCF	Société de Crédit Foncier							
	Banque de Financement et d'Investissement							
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France		EUR	50 000	14 978	100,00	150 000	150 000	
SOGINFO – SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS	Immobilier d'exploitation							
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Réseaux France	EUR	123 411	23 264	100,00	148 720	148 720	

2010	2010	2010	2010	2010	2010
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
0	0	2 949	(179)	0	
0	0	188 449	(3 301)	7 973	
0	0	21	(15)	0	
0	0	26 185	10 754	38 467	1 EUR = 1,3362 USD
120 227	0	179 636	43 303	0	
530 453	156 583	7 614 966	1 855 576	0	1 EUR = 106,00 RSD
35 468	0	1 393	4 961	4 710	
0	0	3 103 560	1 757 669	0	1 EUR = 40,82 RUB
0	5 000 000	19 531	9 193	0	
0	2 000	27 103	12 322	9 292	

		2010		2010	2010	2010		
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute (EUR)	Nette (EUR)
<i>(en milliers d'euros ou d'unités locales)</i>								
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles							
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG)	Banque d'investissement							
41/F Edinburgh Tower – 15 Queen's Road Central, Hong Kong	Banque de Financement et d'Investissement	USD	154 990	236 575	100,00	138 762	138 762	
SOCIETE GENERALE ALGERIE	Banque de détail à l'étranger							
75, chemin Cheikh Bachir Ibrahim, El-Biar, 16010 Alger – Algérie	Réseaux Internationaux	DZD	10 000 000	7 535 681	100,00	110 524	110 524	
SOGEMARCHE	Société foncière							
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Gestion propre	EUR	108 037	110	100,00	108 037	108 037	
SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	Immobilier d'exploitation							
29, boulevard Haussman 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	90 030	18 395	100,00	89 992	89 992	
FONTANOR	Société de portefeuille							
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	40	91 772	100,00	78 900	78 900	
SOGECAMPUS	Société foncière							
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Gestion propre	EUR	45 037	841	100,00	45 037	45 037	
SG ASIA (HONG-KONG) LTD	Merchant bank							
42/F Edinburgh Tower – 15 Queen's Road Central, Hong Kong	Banque de Financement et d'Investissement	HKD	400 000	2 598	100,00	38 386	38 386	
ELEAPARTS	Immobilier d'exploitation							
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Réseaux France	EUR	37 967	292	100,00	37 978	37 978	
SOCIETE GENERALE ENERGIE	Société de portefeuille							
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	34 000	36 326	100,00	35 785	35 785	
SG AUSTRALIA HOLDINGS LTD	Société de portefeuille							
350, George Street – Sydney NSW 3000 – Australie	Banque de Financement et d'Investissement	AUD	21 500	0	100,00	22 789	22 789	
GENINFO	Société de portefeuille							
Les Miroirs, Bt. C, 18, avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie	Gestion propre	EUR	18 524	31 117	100,00	20 477	20 477	

2010	2010	2010	2010	2010	2010
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
0	0	511 072	229 909	118 535	1 EUR = 1,3362 USD
0	0	12 049 244	3 759 310	24 605	1 EUR = 99,4317 DZD
0	0	277	(45)	0	
0	0	6 788	2 524	3 301	
0	0	0	3 253	0	
0	0	141	(6 897)	0	
0	0	70 677	(174 165)	18 747	1 EUR = 10,3856 HKD
0	0	2 359	1 290	315	
0	0	0	292 088	95 993	
0	0	0	14 143	0	1 EUR = 1,3136 AUD
0	0	1 148	1 095	2 315	

		2010		2010		2010		
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute (EUR)	Nette (EUR)
(en milliers d'euros ou d'unités locales)								
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles							
SOCIETE GENERALE VIET FINANCE COMPANY LTD	Crédit à la consommation							
801, Nguyen Van Linh Boulevard Tan Phu Ward – Ho Chi Minh City – Vietnam	Services Financiers Spécialisés et Assurances	VND	550 000 000	(158 084 255)	100,00	24 620	17 647	
INORA LIFE LTD	Compagnie d'assurance-vie							
6, Exchange Place, International Financial Services Center, Dublin 1 – Irlande	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	21 000	(6 570)	100,00	21 000	17 000	
SG FINANCE IRELAND LTD	Société de portefeuille							
31/32 Morisson Chambers, Nassau street, Dublin 2 – Irlande	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	12 644	3 870	100,00	13 172	13 172	
SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	Société de portefeuille							
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	590 037	0	99,99	590 000	590 000	
SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	Immobilier d'exploitation							
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	11 396	1 307	99,91	59 617	23 260	
BSGV	Banque de détail à l'étranger							
5, Nikitsky Pereulok, 103009 Moscou – République de Russie	Réseaux Internationaux	RUB	12 918 000	1 401 922	99,83	382 581	382 581	
SG EXPRESS BANK	Banque de détail à l'étranger							
92, Bld VI Varnentchik, 9000 Varna – Bulgarie	Réseaux Internationaux	BGN	33 674	283 379	99,69	62 285	62 285	
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED	Banque d'investissement							
SG House, 41 Tower Hill, EC3N 4SG Londres – Grande-Bretagne	Banque de Financement et d'Investissement	GBP	157 820	139 124	98,96	198 074	198 074	
BANK OF PROFESSIONAL FINANCE, PUBLIC JOINT STOCK COMPANY	Banque de détail à l'étranger							
100, a Prospekt Illycha 83052 – Donetsk – Ukraine	Services Financiers Spécialisés et Assurances	UAH	96 250	18 162	98,10	23 235	14 840	
SKB BANKA	Banque de détail à l'étranger							
Adjovscina,4 – 1513 Ljubljana – Slovénie	Réseaux Internationaux	EUR	52 784	203 292	97,57	220 194	220 194	

Notes annexes aux comptes sociaux

2010	2010	2010	2010	2010	2010
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
48 971	22 452	210 997 924	4 840 731	0	1 EUR = 26 017,00 VND
0	0	3 528	(102)	0	
0	0	2 140	1 787	0	
0	0	0	27 211	28 630	écart = 16 509
0	0	560	482	248	
1 250 218	2 541 161	7 307 902	(1 457 463)	0	1 EUR = 40,82 RUB
495 188	67 588	148 841	35 525	0	1 EUR = 1,9558 BGN
732 674	761 538	21 707	17 921	27 807	1 EUR = 0,86075 GBP
0	0	15 513	712	0	1 EUR = 10,635 UAH
0	0	110 856	31 402	6 664	

		2010		2010	2010	2010		
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute (EUR)	Nette (EUR)
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles							
PODGORICKA BANKA SOCIETE GENERALE GROUP AD PODGORICA	Banque de détail à l'étranger							
8 a Novaka Miloseva Street, 81000 Podgorica – Serbie et Monténégro	Réseaux Internationaux	EUR	24 731	4 924	90,56	28 819	28 819	
GENIKI	Banque de détail à l'étranger							
109, Messogion Avenue, 11510 Athènes – Grèce	Réseaux Internationaux	EUR	142 001	451 400	88,44	820 044	429 519	
BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A	Banque de détail à l'étranger							
BLV Dëshmoret e Kombit Twin Tower -Tirana – Albanie	Réseaux Internationaux	ALL	5 340 900	(520 304)	85,82	60 136	56 641	
SOGESSUR	Société d'assurance							
2, rue Jacques-Daguerre, 92565 Rueil-Malmaison – France	Services Financiers Spécialisés et Assurances	EUR	30 300	8 973	84,16	114 940	60 344	
BANK REPUBLIC	Banque de détail à l'étranger							
2 Gr, Abashidze St-Tbilisi – Géorgie	Réseaux Internationaux	GEL	48 325	76 020	81,18	75 914	48 962	
BRIGANTIA INVESTMENTS B.V.	Société de portefeuille							
Kamer van Koophandel Deruyterkade 5 PO Box 2852 – Amsterdam – Pays-Bas	Banque de Financement et d'Investissement	GBP	684 007	(16 954)	80,00	804 526	804 526	
NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK	Banque de détail à l'étranger							
5, rue Champollion – Le Caire – Egypte	Réseaux Internationaux	EGP	3 665 586	4 097 319	77,17	273 216	273 216	
ROSBANK	Banque de détail à l'étranger							
11, Masha Poryvaeva St PO Box 208, Moscou – Russie	Réseaux Internationaux	RUB	14 511 199	70 486 577	74,89	3 235 694	2 761 465	
BANQUE DE POLYNESIE	Banque de détail à l'étranger							
Bd Pomare, BP 530, Papeete, Tahiti – Polynésie française	Réseaux Internationaux	XPF	1 380 000	7 842 433	72,10	12 397	12 397	

(en milliers d'euros ou d'unités locales)

Notes annexes aux comptes sociaux

2010	2010	2010	2010	2010	2010
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
103 000	46 600	14 206	2 494	0	
1 227 800	150 362	160 603	(407 940)	0	
0	19	1 836 462	66 783	0	1 EUR = 138,485 ALL
0	412	248 126	5 752	0	
0	0	72 554	(12 340)	0	1 EUR = 2,36605GEL
0	0	44 203	31 193	36 409	1 EUR = 0,86075 GBP
0	25 615	2 940 054	1 493 606	43 005	1 EUR = 7,74455 EGP
459 854	0	30 618 403	526 194	0	1 EUR = 40,82 RUB
139 860	193 033	8 056 376	1 453 224	6 860	1 EUR = 119,33174 XPF

		2010		2010	2010	2010		
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute (EUR)	Nette (EUR)
(en milliers d'euros ou d'unités locales)								
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles							
SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE	Banque de détail à l'étranger							
5 & 7, avenue J. Anoma, 01 BP 1355, Abidjan 01 – Côte d'Ivoire	Réseaux Internationaux	XAF	15 555 555	60 464 932	71,84	30 504	30 504	
BALLANE	Société de portefeuille							
15, rue du Louvre, 75001 Paris – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	421 103	1 203 865	71,79	1 187 728	1 187 728	
OHRIDSKA BANKA	Banque de détail à l'étranger							
Makedonski Prosvetiteli 19 6000 – Macédoine	Réseaux Internationaux	MKD	1 162 253	479 357	70,02	30 371	30 371	
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Banque de détail à l'étranger							
Bd. Stefan cel Mare 81A, MD-2012 mun.-Chisinau – République de Moldavie	Réseaux Internationaux	MDL	100 000	585 139	67,85	24 960	24 960	
MAKATEA JV INC.	Société de portefeuille							
1221, avenue of the Americas, New York, NY 10020 – USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	4 492 000	(119 762)	66,67	1 870 977	1 870 977	
SG DE BANQUES AU SENEGAL	Banque de détail à l'étranger							
19 avenue Léopold Sédar Senghor – Dakar – Sénégal	Réseaux Internationaux	XAF	10 000 000	54 627 642	63,31	9 344	9 344	
KOMERCNI BANKA A.S	Banque de détail à l'étranger							
Centrala Na Prokope 33 – Postovni Prihradka 839 – 114 07 Praha 1 – République tchèque	Réseaux Internationaux	CZK	19 004 926	37 289 840	60,35	1 370 238	1 370 238	
BRD – GROUPE SOCIETE GENERALE	Banque de détail à l'étranger							
A, Doamnei street, 70016 Bucarest 3, Roumanie	Réseaux Internationaux	RON	696 902	4 138 973	59,37	218 369	218 369	
SOCIETE GENERALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Banque de détail à l'étranger							
Rue Joss – Douala – Cameroun	Réseaux Internationaux	XAF	12 500 000	22 038 428	58,08	16 940	16 940	

Notes annexes aux comptes sociaux

2010	2010	2010	2010	2010	2010
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
					écart = 5 166
0	78 430	59 164 042	19 009 052	17 146	1 EUR = 655,957 XAF
0	0	0	86 918	55 265	
50 000	0	824 444	27 076	0	1 EUR = 62,54105 MKD
1 625	20 371	319 044	75 522	0	1 EUR = 16,2041 MDL dont 118 800 acompte/ dividendes 2010
0	0	271 831	167 124	118 800	1 EUR = 1,3362 USD écart = 1 447
0	0	46 977 354	18 109 988	6 515	
0	522 968	30 636 689	13 151 730	152 905	1 EUR = 25,061 CZK
0	0	3 469 676	897 769	27 027	1 EUR = 4,262 RON écart = 1 675
0	55 317	34 959 291	10 440 433	4 828	1 EUR = 655,957 XAF

		2010		2010	2010	2010					
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus				
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						Brute (EUR)	Nette (EUR)			
(en milliers d'euros ou d'unités locales)											
GENEFIM	Crédit-bail immobilier										
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Réseaux France	EUR	72 779	29 173	57,62	89 846	89 846				
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Banque de détail à l'étranger										
65, avenue Habib Bourguiba, 1000A Tunis – Tunisie	Réseaux Internationaux	TND	196 000	(144 770)	57,20	118 877	66 141				
SG MAROCAINE DE BANQUES	Banque de détail à l'étranger										
55, boulevard Abdelmoumen, Casablanca – Maroc	Réseaux Internationaux	MAD	2 050 000	3 615 657	56,91	135 765	135 765				
BOURSORAMA SA	Courtage en ligne										
18, Quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt – France	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	35 083	434 110	56,02	304 343	304 343				
NEWEDGE GROUP	Courtage et produits dérivés										
52/60, Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris – France	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	395 130	1 421 078	50,00	226 708	226 708				

Notes annexes aux comptes sociaux

2010	2010	2010	2010	2010	2010
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
1 629 123	0	36 331	21 261	6 762	
0	0	139 435	14 991	0	1 EUR = 1,92065 TND écart = 1 142
1 052	250 000	3 399 946	1 094 854	14 977	1 EUR = 11,1736 MAD
189 336	460 000	151 007	(3 702)	0	
389 825	249 785	492 019	73 226	7 903	

		2010		2010		2010	
						Valeur comptable des titres détenus	
				Capitaux propres autres que le capital		Quote-part du capital détenu en %	
(en milliers d'euros ou d'unités locales)							
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Brute (EUR)	Nette (EUR)
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Société Générale)							
FIDITALIA SPA	Crédit à la consommation						
	Services Financiers Spécialisés et Assurances						
Via G. Ciardi, 9 – 20148 – Milan – Italie		EUR	130 000	357 170	48,68	224 318	186 909
SG CONSUMER FINANCE	Société de portefeuille						
	Services Financiers Spécialisés et Assurances						
59, Avenue de Chatou 92853 Rueil Malmaison – France		EUR	56 336	161 813	25,37	480 037	109 766
SOGEPARTICIPATIONS	Société de portefeuille						
	Gestion propre						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France		EUR	411 267	459 696	24,58	234 000	234 000
SG CALEDONIENNE DE BANQUE	Banque de détail à l'étranger						
	Réseaux Internationaux						
56, rue de la Victoire, Nouméa, Nouvelle-Calédonie		XPF	1 068 375	9 955 025	20,61	16 268	16 268
SOUTH EAST ASIA COMMERCIAL BANK	Banque de détail à l'étranger						
	Réseaux Internationaux						
16, Lang Ha Street – Hanoï – Vietnam		VND	5 334 656 000	770 125 505	20,00	91 283	91 283
CREDIT LOGEMENT	Etablissement de crédit						
	Gestion propre						
50 boulevard Sébastopol 75003 Paris – France		EUR	1 253 975	1 358 735	13,50	171 037	171 037

(1) Pour les filiales et participations étrangères capitaux propres et compte de résultat retenus dans les comptes consolidés du groupe et dans leur devise de reporting consolidé.

(2) Le chiffre d'affaires est égal au produit net bancaire pour les filiales bancaires et financières.

(3) Comptes sociaux non encore audités connus à la date du : 25/02/2011 pour les sociétés françaises.

Notes annexes aux comptes sociaux

2010	2010	2010	2010	2010	2010
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
0	0	238 844	(193 547)	0	
649 992	0	36 307	(73 587)	0	Résultat net provisoire
798 605	0	96 455	59 601	0	
56 331	154 222	9 444 471	3 138 971	3 794	1 EUR = 119,33174 XPF dont 4 438 acompte/ dividendes 2010
0	0	1 384 000 000	634 000 000	4 438	1 EUR = 26 017,00 VND
334 917	0	286 541	132 278	15 346	

Tableau des filiales et participations (suite)

(en milliers d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice		Observations
	Brute	Nette					
II – RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS							
A) Filiales non reprises au paragraphe 1 :							
1°) Filiales françaises	63 611	58 358	11 073 602	6 128 871	90 513	Ecart rééval. :	2 158
2°) Filiales étrangères	141 915	58 803	85 348	59 571	5 149	Ecart rééval. :	0
B) Participations non reprises au paragraphe 1 :							
1°) Dans les sociétés françaises	3 394	3 391	196	0	212	Ecart rééval. :	0
2°) Dans les sociétés étrangères	20 335	12 155	24 791	646	1 810	Ecart rééval. :	0
	229 255	132 707	11 183 937	6 189 089	97 684		

PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2010

Au cours de l'année 2010, Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

A l'étranger	En France
Création	Création
Prise de participation	Prise de participation Inter Europe Conseil
Acquisition	Acquisition
Renforcement de participation Rosbank	Renforcement de participation Sogessur
Souscription aux augmentations de capital Rosbank – General Bank of Greece -	Souscription aux augmentations de capital Crédit du Nord – SG SCF – SG Consumer finance Inter Europe Conseil – SG FHF – Lyxor Asset Management
Cession totale SG Cyprus	Cession totale
Allègement de la participation (*) SG Finance Ireland LTD – SG Canada - Centradia	Allègement de la participation (*) SGAM Banque

(*) Comprend les réductions de capital, les Transmissions Universelles de Patrimoine et les liquidations.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2010 par le portefeuille de Société Générale :

Franchissement en hausse ⁽¹⁾				Franchissement en baisse ⁽¹⁾			
		% du capital				% du capital	
Seuil	Sociétés	31.12.2010	31.12.2009	Seuil	Sociétés	31.12.2010	31.12.2009
5%				5%			
					SAS Carte Bleue	0%	15,56%
					BMS Exploitation	0%	14,22%
					SFPMEI	0%	9,58%
					Centradia	0%	29,03%
					SG Cyprus	0%	51%
10%				10%			
20%				20%			
33,33%				33,33%			
					SG Consumer Finance ⁽³⁾	25,36%	100%
50%	Inter Europe Conseil ⁽²⁾⁽⁴⁾	100%	0%	50%			
66,66%				66,66%			
	Rosbank	74,89%	64,68%				
	Sogessur ⁽³⁾⁽⁴⁾	84,15%	65%				
	General Bank of Greece	88,44%	53,97%				

(1) Titres pour lesquels les franchissements de seuils sont exprimés en pourcentage de détention directe par Société Générale SA.

(2) Titres antérieurement détenus indirectement à 100% par le Groupe.

(3) Titres détenus indirectement à 100% par le Groupe au 31 décembre 2010.

(4) Prises de participation conformément à l'article L.233.6 du Code du Commerce.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui décrit les changements de méthodes comptables relatifs à l'application, à compter de l'exercice 2010, de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Ainsi que mentionnés dans la note 1 de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 relatifs à l'application de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de ces changements de méthodes comptables et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur les méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Dans le contexte de volatilité des marchés financiers qui reste élevée et d'un environnement encore incertain :
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, et d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.

- De même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration

et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent

Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

	<i>Page</i>
Statuts	420
Règlement intérieur du Conseil d'administration	425
Charte de l'administrateur	430

■ STATUTS

(rédaction en vigueur depuis le 16.07.2010)

Forme – Dénomination – Siège – Objet

■ Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1^{er} janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^{er} janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

■ Article 2

Le Siège de Société Générale est établi à Paris (9^e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

■ Article 3

Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital – Actions

■ Article 4

4.1. Capital social

Le capital est de 933 027 038,75 EUR. Il est divisé en 746 421 631 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

4.2. Augmentation et réduction du capital

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de la ou des assemblées compétentes.

Toute réduction de capital motivée par des pertes s'opérera entre les actionnaires proportionnellement à leur participation au capital social.

■ Article 5

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les actions jouissent des mêmes droits.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

■ Article 6

6.1. Forme et transmission des actions

Les actions sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

6.2. Seuils statutaires

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5%, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50% du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au présent article.

6.3. Identification des actionnaires

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

6.4. Droits des actionnaires

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de dispositions particulières des présents statuts.

Conseil d'administration

■ Article 7

I – ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. Des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. Des administrateurs élus par le personnel salarié

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

II – MODALITES D'ELECTION DES ADMINISTRATEURS ELUS PAR LE PERSONNEL SALARIE

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;

- l’affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l’affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l’envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d’un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l’étranger ;
- les agents d’un service, d’un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d’un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la Présidence étant assurée par le plus âgé d’entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d’établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d’organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

III – CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d’administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d’administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu’il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d’eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d’administration.

■ Article 8

Le Conseil d’administration détermine les orientations de l’activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l’Assemblée générale et dans la limite de l’objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu’il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l’accomplissement de sa mission.

■ Article 9

Le Conseil d’administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d’administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s’il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l’âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l’issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l’exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d’administration dont il rend compte à l’Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s’assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

■ Article 10

Le Conseil d’administration se réunit aussi souvent que l’intérêt de la Société l’exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l’ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d’empêchement du Président, le Conseil d’administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s’il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

■ Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité central d'entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

A l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

■ Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

Direction générale

■ Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;

- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. A l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Assemblée des actionnaires

■ Article 14

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15% du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15% n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01% des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Assemblées spéciales

■ Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories, sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par l'article 14 des présents statuts.

Commissaires aux comptes

■ Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Comptes annuels

■ Article 17

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur.

■ Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5% au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la Loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Attribution de compétence

■ Article 19

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la Société ou lors de la liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, seront soumises exclusivement à la juridiction des tribunaux du siège social.

■ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION^(*)

(Dans sa rédaction au 15.02.2011)

■ Préambule

Société Générale applique le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF (avril 2010). Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies dans le présent règlement intérieur.

Celui-ci est intégré dans le Document de référence.

^(*) Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale

Dissolution

■ Article 20

En cas de dissolution de Société Générale, à moins que la Loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

■ Article 1^{er} : Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les revoit au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 3% des fonds propres comptables consolidés du Groupe ou supérieur à 1,50% des fonds propres comptables consolidés du Groupe si ces opérations n'entrent pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique ;
- de cession d'un montant unitaire supérieur à 1,50% des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- de partenariat comportant une soulté d'un montant supérieur à 1,50% des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision. Il en tient informé le Vice-Président.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil.

- c) délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;
- d) s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale au risque de ses activités et approuve les enveloppes de risques pour les risques de marché et de crédit. Au moins une fois par an, il examine les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de maîtrise des risques du Groupe ;
- e) délibère au moins une fois par an de son fonctionnement et de celui de ses Comités, ainsi que des conclusions de l'évaluation périodique qui en est faite ;
- f) fixe la rémunération des mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable et leurs avantages en nature, ainsi que les attributions d'options ou d'actions de performance et les avantages postérieurs à l'emploi ;

g) arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et s'assure que les dispositifs de contrôle interne permettent de vérifier que ces principes sont conformes à la réglementation et aux normes professionnelles et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques ;

h) délibère une fois par an sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes ;

i) approuve le chapitre « gouvernement d'entreprise » du Document de référence qui inclut notamment le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le compte-rendu d'activité du Conseil, des Comités et du Vice-Président, la présentation du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que la politique suivie en matière de rémunération des mandataires sociaux et des salariés et de plans d'options de souscription ou d'achats d'actions et d'attribution d'actions ;

j) veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information transmise aux actionnaires et au marché.

■ Article 2 : Président et Vice-Président du Conseil d'administration

a) Le Président convoque et préside les réunions du Conseil d'administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités. Il est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. Il est en charge du rapport sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

Il s'exprime seul au nom du Conseil d'administration, sauf circonstances exceptionnelles ou mandat particulier donné à un autre administrateur.

En tant que Directeur général, il propose et applique la stratégie de l'entreprise, dans les limites définies par la Loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil d'administration.

b) Le Conseil d'administration peut désigner un Vice-Président pour assister le Président dans ses missions, notamment dans

l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.

A ce titre, le Vice-Président préside le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations. Il peut entendre les membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX) ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique, et plus généralement les cadres de Direction du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et informations qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Il réunit au moins une fois par an les administrateurs non salariés du Groupe hors la présence du Président-Directeur général, afin notamment de procéder à l'évaluation des mandataires sociaux.

En accord avec le Président-Directeur général, il peut représenter la Société lors de rencontres avec des tiers portant sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la maîtrise des risques.

■ Article 3 : Réunions du Conseil

Le Conseil tient au moins six réunions par an.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. A cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen, y compris verbalement.

Sur décision du Président, les Directeurs généraux délégués ou d'autres cadres de Direction du Groupe ou, le cas échéant, des personnes extérieures dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

■ Article 4 : Information du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les réunions du Conseil et des Comités sont précédées de la mise en ligne ou la mise à disposition en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

■ Article 5 : Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci.

■ Article 6 : Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Ces Comités agissent sous la responsabilité du Conseil.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives, solliciter la communication de toute information pertinente, entendre les dirigeants mandataires sociaux et les cadres de Direction du Groupe et, après en avoir informé le Président, demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la Société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de trois :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
- le Comité des rémunérations,
- le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités « ad hoc ».

La Présidence du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est assurée par le Vice-Président du Conseil ou, à

défaut, par un Président nommé par le Conseil sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

Le Président de chaque Comité rend compte au Conseil des travaux du Comité. Un compte-rendu écrit des travaux des Comités est régulièrement diffusé au Conseil.

Chaque Comité présente au Conseil son programme de travail annuel.

■ Article 7 : Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil, dans le respect des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- b) prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux ;
- c) propose au Conseil la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- d) prépare les décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale ;
- e) examine chaque année et donne un avis au Conseil sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, à la politique de rémunération des personnes visées par le règlement 97-02 sur le contrôle interne, notamment les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre. Il s'assure également que la concertation prévue par les normes professionnelles entre la Direction générale et le contrôle des risques et de la conformité pour la définition et la mise en œuvre de cette politique a bien lieu et que les avis du contrôle des risques et de la conformité sont bien pris en compte ;
- f) vérifie que le rapport qui lui est fait par la Direction générale est conforme aux dispositions du règlement 97-02 et cohérent avec les principes et dispositions des normes professionnelles. Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le Rapport annuel transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil qu'il détermine. Il s'appuie en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses

travaux au Conseil. Il peut exercer ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de contrôle prudentiel sur une base consolidée ou sous-consolidée ;

- g) donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf en ce qui concerne le Vice-Président. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris de la politique de risque du Groupe.

Le Président assiste aux réunions du Comité à sa demande, sauf lorsque celui-ci traite d'une question le concernant.

■ Article 8 : Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Ce Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligemment les enquêtes utiles.

Il propose au Conseil les nominations des membres des Comités du Conseil.

Il peut proposer la nomination d'un Vice-Président.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée chaque année.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Document de référence et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

Il comprend les membres du Comité des rémunérations et le Président du Conseil. Son Président est le Président du Comité des rémunérations.

■ Article 9 : Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité, notamment :
 - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne,
 - examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres,
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques,

- émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs,
- examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire,
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 6, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui présentent des compétences appropriées en matière financière, comptable, d'audit, de contrôle interne ou de gestion des risques. Ils ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des rémunérations, sauf en ce qui concerne le Vice-Président. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise. Un des membres indépendants au moins doit présenter des compétences particulières tant en matière comptable qu'en matière financière.

■ Article 10 : Conflits d'intérêt

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

■ Article 11 : Jeton de présence

Le montant du jeton de présence global est fixé par l'Assemblée générale.

Le Président-Directeur général ne perçoit pas de jetons de présence.

Le montant du jeton de présence global est divisé en une partie fixe égale au tiers et en une partie variable égale aux deux tiers.

Le Vice-Président bénéficie *prorata temporis*, d'une allocation spéciale de jetons de présence égale à 35% de la partie fixe du jeton annuel.

Après imputation de la part du Vice-Président, la partie fixe du jeton est répartie, *prorata temporis*, comme suit :

- quatre parts pour le Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;
- trois parts pour les membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;
- deux parts pour le Président des Comités des nominations et du gouvernement d'entreprise et des rémunérations ;
- une part pour les autres administrateurs.

La partie variable du jeton est répartie en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé. Toutefois, les séances du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise tenues le même jour sont prises en compte pour une seule unité.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des Censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

■ Article 12 : Remboursement de frais

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs et des censeurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil ou des Comités sont pris en charge ou font l'objet d'un remboursement par Société Générale, sur présentation des justificatifs.

Pour le Vice-Président, la Société prend en outre en charge les frais de bureau, de secrétariat et de communication nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

Le Secrétaire du Conseil reçoit et contrôle les pièces justificatives afférentes et veille à la prise en charge ou au remboursement des sommes dues.

■ Article 13 : Secret

Chaque administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

■ CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR(*)

(Dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2011)

■ Article 1 : Représentation

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, représente l'ensemble des actionnaires.

■ Article 2 : Mission

Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité. Il s'astreint à un devoir de vigilance, d'alerte et de confidentialité.

L'administrateur veille à maintenir en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

■ Article 3 : Connaissance des droits et obligations

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel administrateur ou censeur, le Secrétaire général lui remet un dossier comportant les statuts, les dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement, ainsi qu'un exposé des principes juridiques relatifs à la responsabilité des administrateurs.

A tout moment, chaque administrateur ou censeur peut consulter le Secrétaire général sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'administrateur ou censeur.

(*) Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale.

■ Article 4 : Déontologie des opérations de Bourse

Chaque administrateur ou censeur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

■ Article 5 : Intervention sur le titre Société Générale et les titres qui lui sont assimilés⁽¹⁾ (« les titres »)

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur options, sauf lorsqu'elles correspondent à des opérations de couverture.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par Société Générale au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les administrateurs et censeurs portent à la connaissance du Secrétaire général toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

■ Article 6 : Transparence

Les administrateurs de Société Générale mettent au nominatif tout nouveau titre Société Générale acquis à compter du 1^{er} juin 2002 ; il leur est recommandé de mettre au nominatif les titres Société Générale détenus antérieurement.

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et conformément à l'instruction AMF n° 2006-05 du 3 février 2006, les administrateurs, les Directeurs généraux, les censeurs et les personnes ayant des

liens étroits avec ses personnes doivent déclarer chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant sur des actions Société Générale, ou tous autres types d'instruments financiers liés à l'action Société Générale.

Toutefois, ne sont pas à déclarer :

- les acquisitions ou cessions par donations, donations-partages et successions ;
- les opérations réalisées par un gérant de portefeuille en vertu d'un mandat de gestion de portefeuille pour le compte de tiers mais à condition que le mandant n'intervienne pas dans la gestion de son portefeuille ;
- les opérations réalisées par les administrateurs personnes morales lorsqu'ils agissent pour le compte de tiers.

Chaque déclaration est adressée par les intéressés à l'AMF dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de la transaction. L'AMF publie chaque déclaration sur son site internet.

Copie de cette déclaration est adressée à la Société au Secrétaire du Conseil. Ces déclarations sont conservées par le Secrétariat général.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires est informée des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé.

■ Article 7 : Conflit d'intérêts

L'administrateur ou censeur informe le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

■ Article 8 : Assiduité

L'administrateur ou censeur consacre à ses fonctions le temps nécessaire. Dans l'hypothèse où un administrateur ou censeur accepte un nouveau mandat ou change de responsabilités professionnelles, il le porte à la connaissance du Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Rapport annuel rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.

L'administrateur veille à assister aux Assemblées générales des actionnaires.

(1) Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquiescer ou de céder des actions Société Générale ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions Société Générale ou de titres assimilés (parts de fonds « E » par exemple).

	<i>Page</i>
<u>Responsable du Document de référence</u>	434
<u>Attestation du responsable du Document de référence</u>	434
<u>Responsable du contrôle des comptes</u>	435

■ RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Frédéric Oudéa

Président-Directeur général de Société Générale.

■ ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel au chapitre 13 indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 343 à 344 et 416 à 417 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2008 et 2009, respectivement en pages 310 à 311 et 382 à 383 du Document de référence 2009 et en pages 331 à 332 et 404 à 405 du Document de référence 2010. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux 2010 et aux comptes sociaux et consolidés 2009 et 2008 contiennent des observations.

Paris, le 4 mars 2011

**Le Président-Directeur général
Frédéric Oudéa**

■ RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : Cabinet Ernst & Young Audit
représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade

Adresse : Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
92037 Paris - La Défense

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2000

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Société Deloitte et Associés
représentée par MM. Jean-Marc Mickeler et Damien Leurent

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle - B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Nom : M. Robert Gabriel GALET

Adresse : Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
92037 Paris - La Défense

Date de nomination : 30 mai 2006

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : M. Alain PONS

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle - B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

■ Table de concordance du Document de référence

Rubriques	Numéros de pages du Document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	434
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	435
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	18 - 19
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	162 - 164 ; 174 - 216
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la Société	2 ; 32
5.2. Investissements	62-63
6. APERÇU DES ACTIVITES	
6.1. Principales activités	4 - 15 ; 60 - 61
6.2. Principaux marchés	339 - 342
6.3. Evénements exceptionnels	NA
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	212 - 215
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Sommaire
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description sommaire du Groupe	2 ; 36 - 37
7.2. Liste des filiales importantes	43 - 57 ; 328- 338 ; 396 - 415
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	70
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	154 - 160
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1. Situation financière	58 - 59 ; 66 - 69
9.2. Résultat d'exploitation	38 - 57
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	223 - 228
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	229
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	58 - 59 ; 69
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	33
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	59
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	NA
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	64
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1. Conseil d'administration et Direction générale	72 - 84
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	82

	N° de page
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	107 - 126
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	325 - 326
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	72 - 81
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3. Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	88 - 90
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	85
17. SALARIES	
17.1. Nombre de salariés	134
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	72 - 74 ; 107 - 127
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	138
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	26
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	26 ; 33
18.3. Contrôle de l'émetteur	26
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	325 - 327 ; 396 - 414 ; 131
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	223 - 342 ; 345 - 415 ; 438
20.2. Informations financières pro forma	NA
20.3. Etats financiers	223 - 342 ; 345 - 415
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	343 - 344 ; 416 - 417
20.5. Date des dernières informations financières	223 ; 345
20.6. Informations financières intermédiaires	NA
20.7. Politique de distribution des dividendes	20 - 21
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	212 - 215
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1. Capital social	23 - 34
21.2. Acte constitutif et statuts	420 - 425
22. CONTRATS IMPORTANTS	NA
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	34
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	36 - 37 ; 328 - 338 ; 396 - 414

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

■ les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 333 à 403 et 211 à 330, aux pages 404 à 405 et 331 à 332 et aux pages 31 à 65 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2010 sous le numéro D.10-0087 ;

■ les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 313 à 381 et 196 à 309, aux pages 382 à 383 et 310 à 311 et aux pages 26 à 62 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2009 sous le numéro D.09-0095 ;

Les chapitres des Documents de référence D.10-0087 et D.09-0095 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

■ Table de concordance du Rapport financier annuel

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier comporte les éléments décrits aux pages suivantes du Document de référence :

Rapport financier annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	434
Rapport de gestion	
■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	4 - 15 ; 18 - 19 ; 28 - 31 ; 38 - 57 ; 58 - 59 ; 64 ; 66 - 69 ; 134 - 135 ; 154 - 160 ; 174 - 219 ; 279
■ Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	27
■ Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce)	24 - 25
Etats Financiers	
■ Comptes sociaux	345 - 415
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	416 - 417
■ Comptes consolidés	223 - 342
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	343 - 344



SITE INTERNET : WWW.SOCIETEGENERALE.COM

RELATIONS INVESTISSEURS ET INFORMATIONS FINANCIERES

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 47 72

investor.relations@socgen.com

RELATIONS PRESSE

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 67 02

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Adresse postale :

Tours Société Générale

75886 – Paris Cedex 18

SOCIETE GENERALE

Siège social : 29, Bd Haussmann – 75009 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 20 00

Société anonyme fondée en 1864

Capital : 933 027 039 EUR

552 120 222 RCS Paris

Création et Réalisation

RR DONNELLEY

Impression

RR DONNELLEY



Imprimé sur du papier
issu de forêts gérées durablement

